THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY

325.344
H19h
v.4

Return this book on or before the
Latest Date stamped below.

Theft, mutilation, and underlining of books are reasons for disciplinary action and may result in dismissal from the University.

University of Illinois Library

NOV 12 1966
AUG 7 1973
JUL 19 1973
AUG 24 1989
AUG 04 1989
AUG 15 1991
JUN 13 1991
NOV 09 1998
FEB 15 1999
MAY 26 1999

L161—O-1096

GABRIEL HANOTAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ALFRED MARTINEAU
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

ET DE

L'EXPANSION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

TOME IV

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

PAR MAURICE DELAFOSSE
ANCIEN GOUVERNEUR DES COLONIES
PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES VIVANTES

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

PAR AUGUSTE TERRIER
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

LA CÔTE DES SOMALIS

PAR ALFRED MARTINEAU
ANCIEN GOUVERNEUR DE LA CÔTE DES SOMALIS

ILLUSTRATIONS EN COULEURS DE GERMAINE BERNARD, MME G. HANOTAUX FILS, etc.
ILLUSTRATIONS EN NOIR DE CHARLES SANLAVILLE

PARIS

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE NATIONALE | LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT

8, rue Garancière — 6e

HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES

ET DE

L'EXPANSION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

GABRIEL HANOTAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ALFRED MARTINEAU
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE
DES COLONIES FRANÇAISES
ET DE
L'EXPANSION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

TOME IV

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE
PAR MAURICE DELAFOSSE
ANCIEN GOUVERNEUR DES COLONIES
PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES VIVANTES

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE
PAR AUGUSTE TERRIER
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

LA CÔTE DES SOMALIS
PAR ALFRED MARTINEAU
ANCIEN GOUVERNEUR DE LA CÔTE DES SOMALIS

ILLUSTRATIONS EN COULEURS DE GERMAINE BERNARD, MME G. HANOTAUX FILS, etc.
ILLUSTRATIONS EN NOIR DE CHARLES SANLAVILLE

PARIS
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE NATIONALE
LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT
8, rue Garancière — 6e

Copyright 1931 by Librairie Plon.
Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

PAR

MAURICE DELAFOSSE

ANCIEN GOUVERNEUR DES COLONIES
PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES VIVANTES

814658

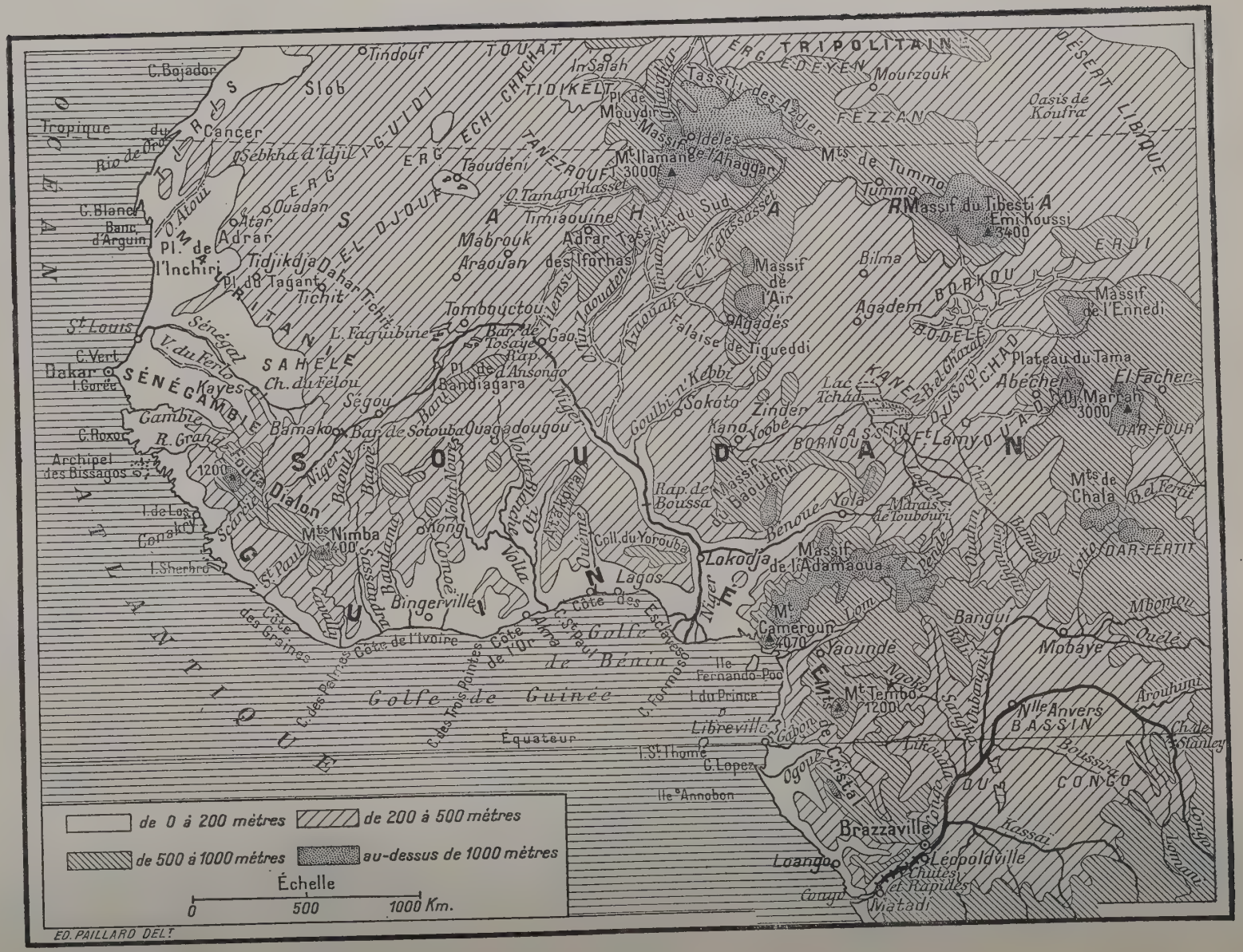

CARTE PHYSIQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE ET ÉQUATORIALE FRANÇAISES

CHAPITRE PREMIER

LA PRISE DE CONTACT MARITIME ET LES ENTREPRISES PRIVÉES

DES ORIGINES A 1626

Aspect général du pays. — Court aperçu historique des temps passés. — Les premières navigations.

PLAINES que des plaines prolongent, telle est à peu près la physionomie générale de notre Afrique occidentale, depuis l'Océan Atlantique jusqu'au lac Tchad, depuis le golfe de Guinée jusqu'aux confins sahariens de l'Algérie et du Maroc. En ce vaste territoire d'environ 3 155 000 kilomètres carrés, sur 2 000 kilomètres en moyenne du Nord au Sud et 3 300 kilomètres de l'Est à l'Ouest, et peuplé seulement de 14 à 15 millions d'habitants, il ne faut point chercher le pittoresque ni les merveilleux effets de la nature ; l'Afrique est le lointain héritage de Cham, le fils maudit de Noé et, sauf quelques parties, elle a besoin du travail de l'homme et de ses efforts incessants pour être fécondée et vivifiée. La nature elle-même est plutôt rebelle et indolente à présenter et étaler ses richesses : il n'existe point de hautes montagnes d'où descendraient des rivières fertilisantes ; le Niger, avec quelques rares affluents, est le seul grand fleuve qui traverse le pays et son action

bienfaisante ne s'étend guère au delà de ses rives capricieuses, tantôt basses, tantôt submergées. Hors la large région forestière de la côte de Guinée, parcourue par d'assez nombreux cours d'eau dont aucun n'est navigable et quelques hauteurs plutôt que des montagnes véritables dans le Fouta Djallon, le pays est plat et, desséché par le soleil, il ne présenterait à l'œil qu'une végétation rare et rabougrie, si l'effort français n'était venu en modifier insensiblement la face et lui donner une parure naissante, qui pourrait bien, après tout, n'être que du renouveau.

NÈGRES DU SÉNÉGA CUEILLANT LES FRUITS DU ACHANACA
(D'après Thevet, *Cosmographie universelle*) (1575).

Nous savons en effet par les historiens arabes du moyen âge et du commencement des temps modernes, El Bekri, Edrisi, Ibn Batouta, Ibn Khaldoun, Léon l'Africain et Abder-Rhaman es Sadi, que la partie australe de ce pays, correspondant au cours supérieur du Niger, si relativement pauvre aujourd'hui, paraît avoir été dans ces temps anciens d'une assez grande fertilité ; on cultivait le coton ; le commerce était actif, il y avait de nombreux savants, une civilisation véritable et de grands empires bien ordonnés y dominaient. La décadence provoquée par les rivalités de ces princes devenus impuissants ou des peuples cessant d'être dirigés, semble n'avoir commencé qu'au dix-septième siècle, mais alors elle s'est précipitée comme un torrent. Rien ou presque rien n'a subsisté des grandeurs passées, sinon le souvenir laissé par les historiens.

Aussi bien, ces historiens ne nous parlent-ils jamais d'un seul et unique empire ayant dominé toutes les régions et leur ayant imposé une paix générale ; depuis El Bekri qui vivait en 1050 jusqu'à Es Sadi, qui mourut vers 1655, il n'est, comme en tout pays même civilisé, question que de guerres et de révolutions ; des royaumes ont succombé, d'autres sont sortis de leur ruine. C'est la loi : rien ne meurt, tout se transforme.

COURT APERÇU HISTORIQUE DES TEMPS PASSÉS

Il ne saurait être question de retracer un historique même sommaire de ces transformations. Deux faits cependant sont à signaler : la grandeur indiscutable du royaume de Mali, qui dura du onzième siècle à 1670 et la domination marocaine à Tombouctou de 1591 à 1780. Le royaume de Mali ou des Mandingues eut un grand éclat ; constitué autour d'une capitale qui se trouvait sur le Sankarani, non loin de son confluent avec le Niger, il déborda le coude de ce fleuve au delà de Tombouctou et s'assujettit, au temps de son grand roi Gongo Moussa, qui régna de 1307 à 1332, le royaume de Songoï, vieux de trois siècles et dont la capitale était Gao.

L'histoire des peuples voisins de l'Atlantique nous est surtout connue par les récits des navigateurs qui, depuis Çà da Mosto, en 1455, ont reconnu les côtes de Mauritanie et du Sénégal et ont recueilli quelques renseignements sur les populations riveraines ; ils nous laissent l'impression que si à l'intérieur du continent, vers le Niger alors confondu avec le Nil, il y avait des royaumes puissants et bien organisés, tout, à la côte, était confusion ou émiettement d'autorité. La situation était la même à la côte de Guinée.

Il était réservé à notre pays, venu au Sénégal d'abord pour y faire un peu de commerce et qui s'en tint strictement à ce programme pendant deux siècles, de profiter de cette confusion et de cette anarchie pour y introduire la pensée française et d'y asseoir son autorité, sans jamais perdre de vue qu'elle entendait moins dominer par la force que par la persuasion et apporter aux peuplades soumises d'abord la sécurité pour leur vie et pour leurs biens, puis le bien-être et, aux plus capables, la richesse, puisque tel est le but de la civilisation. L'inégalité ne consiste que dans les conditions fatales imposées non par l'homme mais par la nature.

LES PREMIÈRES NAVIGATIONS

On a beaucoup discuté sur le point de savoir à quelle nationalité appartenaient les premiers navigateurs européens qui ont découvert les côtes de l'Afrique intertropicale. Villault de

Bellefond, qui en tenait pour les marins normands, a eu de nombreux et savants défenseurs ; le vicomte de Santarem, qui a voulu trancher la question au profit des Portugais, a eu également ses partisans. Il semble, à ne considérer que les faits parvenus à notre connaissance, qu'aucune des deux thèses prises dans leur sens étroit ne soit fondée et qu'il faille attribuer à des Espagnols d'abord, puis à des Italiens, l'honneur d'avoir, les premiers, abordé aux rivages du pays des nègres.

NIGRITE
(D'après Thevet, *Cosmographie universelle*) (1575).

Vers 1230 en effet, bien avant que les navigateurs français ou portugais dont les noms nous sont parvenus aient dépassé le cap Bojador, des Espagnols, dont un moine franciscain qui a fait la relation du voyage, avaient reconnu l'embouchure du Sénégal. Leur récit fut utilisé en 1402 par le Normand Jean de Béthencourt quand il fit la conquête des Canaries. Le même point semble avoir été atteint une soixantaine d'années plus tard, vers 1292, par les frères Vivaldi, de Gênes, qui d'ailleurs ne revinrent pas de leur expédition.

Une telle discussion paraît assez vaine, lorsqu'on songe que, dès une époque vraisemblablement plus reculée encore, quantité de hardis navigateurs anonymes, appartenant aux diverses nations d'Europe, effectuaient de lointains voyages sans en faire la relation, peut-être par insouciance, peut-être aussi parce qu'ils n'étaient point lettrés, peut-être surtout parce qu'ils redoutaient de livrer à des rivaux le secret de leurs itinéraires. La gloire d'une nation réside bien moins dans le fait que l'un de ses citoyens ait, le premier, aperçu les rives d'une terre lointaine, que dans l'œuvre accomplie sur cette terre elle-même. En fait, les Portugais ne doublèrent pas le cap Bojador avant 1434 et les expéditions françaises au delà de ce cap ne sont absolument certaines que trente ou quarante ans plus tard, au temps de Louis XI.

Peu de temps avant sa mort, ce roi, affligé d'une maladie qui résistait au traitement de ses médecins, avait envoyé deux vaisseaux de Honfleur aux îles du Cap Vert, pour y chercher un remède merveilleux dont avait parlé un navigateur français à son retour des côtes occidentales d'Afrique. Cinq ans après, en 1488, le Dieppois Cousin entreprenait un voyage commercial au même archipel dont

une île, celle de Mayo, était alors la propriété d'un Français nommé Jean-Baptiste.

Au siècle suivant, des marchands français sont signalés à Sao-Thomé, vers 1525, par un pilote portugais dont Ramusio a publié la relation. En 1529, le Saintongeois Jean-Alphonse explore la côte du golfe de Guinée, qu'il dit « fertile en poyvre gris et maniguette, et où se font force draps de coton » ; les Dieppois Jean et Raoul Parmentier, visitant la côte occidentale d'Afrique depuis le Cap Vert jusqu'à Cap-Lopez, constatent que les Français sont reçus avec une grande satisfaction par les « seigneurs du païs », principalement à la rivière Cestre (Rio Cestos) et réussissent mieux que les Portugais auprès des indigènes. L'un des centres de leurs opérations était alors à Berkou, sur la Côte d'Or, entre Cormentin et Accra.

Cependant le roi de Portugal, se prévalant d'un privilège à lui octroyé par des bulles papales, qui l'investissaient de l'autorité souveraine sur les pays fréquentés par les marines de son royaume, prétendit réserver à ses nationaux le monopole du commerce avec l'Afrique. Comme des navires français, nonobstant cette prétention, partaient de plus en plus nombreux à destination de la Guinée, ce souverain obtint de François Ier, en 1531, la promesse qu'aucun vaisseau de notre nation ne dépasserait plus désormais les îles du Cap Vert dans la direction du Sud. Mais bien des capitaines normands passèrent outre, la malaguette continua d'affluer sur le marché de Rouen et des réclamations réitérées furent adressées par Jean III à François Ier. Celui-ci déclara que c'était contrairement à ses ordres que des navigateurs français allaient commercer dans les possessions portugaises. Il prit à diverses reprises des mesures contre ces navigateurs, qualifiés de « corsaires » ou de « pirates » ; il s'opposa même par la force au départ de France de leurs navires.

Malgré tout, les voyages de nos capitaines marchands à la côte occidentale d'Afrique ne s'interrompirent point ; en 1640, la *Salamandre* se rendait au Cap-Vert ; en 1541, la *Perrine*, sous le commandement de Guillaume Houzard ; la *Madeleine*, sous celui de Richard Buisson ; l'*Espérance*, sous celui de Lemire ; le *François* et la *Marie* visitaient la « Guinée » (Sénégambie et Sierra-Leone), en allant au Brésil, et le capitaine Dennebault consignait dans un mémoire qu'il se rendait usuellement jusque sur les rivages du Congo, où il vendait aux indigènes de la mercerie, des bonnets, des chemises et des draps rouges, en échange de poivre long et d'ivoire. En 1543, Robert Michel conduisait la *Catherine* au cap des Trois-Pointes. Un manuscrit de la Bibliothèque nationale, portant la date de 1544, donne, avec toutes les indications nécessaires pour commercer aux côtes d'Afrique, un vocabulaire « français-guinéen ».

Rien ne pouvait détourner complètement les populations maritimes de la France de leurs tentatives de colonisation africaine.

A partir du milieu du seizième siècle, les Anglais commencent à manifester sur l'Atlantique une activité sans cesse croissante et à y disputer aux Portugais la suprématie commerciale, bientôt imités en cela, à partir de 1585 et de façon plus énergique encore, par les Hollandais. Mais, en dépit de l'entrée en scène de ces nouveaux concurrents, nous continuons à faire bonne figure en ces parages. La trace s'est conservée d'un voyage effectué en 1553 par la *Prumerolle* sur les côtes de Guinée et d'un autre entrepris par la *Mulle* en 1554-1555. En 1556, l'Anglais Towrson rencontrait plusieurs vaisseaux français le long de la côte des Graines, apprenait que d'autres venaient de visiter la Côte d'Or, et, à son retour, était attaqué près du Cap Vert par un corsaire de notre nation. Deux ans après, le même voyageur constatait que les Français faisaient de fructueuses opérations commerciales à Gorée et à Rufisque et apercevait de nombreux navires normands, jaugeant de 100 à 220 tonneaux, entre Rio Cestos et Accra. La même année (1558), la *Bonne Aventure* se rendait en Guinée et le navire dieppois la *Gallaire* entrait dans le fleuve Sénégal et venait mouiller près de l'Ile de N'Dar, où se trouve aujourd'hui la ville de Saint-Louis.

RÉCOLTE DU JUS DE PALMIER
(D'après Thevet, *Cosmographie universelle*) (1575).

De 1562 à 1580, des vaisseaux français sont signalés un peu partout par des capitaines anglais, dont l'un, nommé Baker, ayant eu son propre navire perdu sur la côte, est recueilli et rapatrié par un bâtiment de notre pays. Un autre, Georges Fenner, reconnaît en 1566 que c'est à la langue française que sont obligés d'avoir recours ses compatriotes pour converser avec les indigènes du Cap Vert, dont un certain nombre entendent et parlent convenablement notre idiome. D'après le même témoin, c'est à des capitaines français que les navigateurs anglais avaient alors recours pour trancher leurs différends avec les naturels de la Sénégambie. Il est intéressant de souligner cette double preuve de l'ancienneté et de la solidité de nos relations avec des peuples qui étaient appelés à être rattachés, un jour, à la France.

Un curieux arrêt du Parlement de Bordeaux, rendu au mois de février 1571, montre tout à la fois qu'à cette époque la France s'approvisionnait en Afrique de produits divers et que le sol du royaume de France n'admettait pas l'esclavage. On peut lire, en effet, à la page 42 de la *Chronique bordelaise* de Gabriel de Lurbe, imprimée à Bordeaux en 1619, les lignes suivantes : « Au même moys [février] et an [1571], il y a arrest donné par la dicte cour [Parlement de Bordeaux], par lequel est ordonné que tous les nègres et mores qu'un marchand normand avoit conduicts en ceste ville pour vendre, seroyent mis en liberté : *la France, mère de liberté, ne permet aucuns esclaves.* »

Rien que pour la période décennale allant de 1574 à 1583, on a relevé, sur les registres notariaux de la seule ville de Honfleur, trente armements de vaisseaux à destination du Cap Vert, de la « Guinée » (Sénégambie et Sierra-Leone), de la Côte des Graines, de la Côte des Bonnes-Gens (Côte d'Ivoire), de La Mine (Côte d'Or). Nos navires poussaient même quelquefois plus loin, dans la direction du Congo.

Au Sénégal, en particulier, nos navigateurs de la fin du seizième siècle ne se contentaient plus de mouiller en vue du rivage maritime. Depuis 1560 environ, ils pénétraient dans le fleuve même avec leurs vaisseaux ou bien le remontaient en barque jusqu'à Podor, en faisant des échanges avec les riverains. Ce trafic fut interrompu de 1588 à 1598, la reine Élisabeth ayant concédé pour dix ans à des marchands anglais le privilège de commercer sur le fleuve Sénégal et aux escales de Rufisque, Portudal et Joal, ainsi qu'à l'embouchure de la Gambie. Les Normands le reprirent après cette période, tandis qu'ils continuaient à négliger Gorée, que les Hollandais avaient occupée en 1588.

A la vérité, depuis le milieu du quinzième siècle, nos entreprises commerciales aux côtes occidentales d'Afrique avaient été fortement contrecarrées par l'activité

des navigateurs portugais et l'énergie avec laquelle ceux-ci étaient soutenus par leur gouvernement. Ce dernier faisait acte de prise de possession là où les Français, réduits aux initiatives privées, ne songeaient le plus souvent qu'à réaliser de fructueuses opérations de troc. Il n'en est pas moins vrai que, par la constance de leurs efforts, nos marins et armateurs normands, avaient jeté sans bruit les bases sur lesquelles devait s'édifier plus tard un vaste et puissant empire colonial. Moins brillante peut-être que celle des Portugais, leur œuvre, était plus solide. D'ailleurs, le Portugal, en tombant sous la suzeraineté de l'Espagne en 1580, avait perdu ses titres à l'exclusive souveraine des terres lointaines, que lui avait octroyée la papauté. L'action des navigateurs français n'en fut que plus aisée et plus active.

A la fin du seizième siècle, des vaisseaux français croisaient fréquemment sur les côtes du Congo. C'est ainsi qu'au temps du gouverneur Furtado de Mendoça (1595-1602), la colonie portugaise de Loanda eut à souffrir des incursions françaises et que des navires de notre nation, ayant abordé à Pinda ou Sogno, sur la rive gauche de l'estuaire du Congo, y mirent un moment en péril la domination portugaise.

Peu à peu, sous l'influence combinée de visées politiques, d'ambitions commerciales et de tentatives de christianisation des noirs, les différentes puissances européennes allaient commencer à se tailler en Afrique des embryons de colonies, quitte à se disputer entre elles la possession définitive de ces établissements.

Dès le début du dix-septième siècle, d'éphémères comptoirs furent établis par des Français en divers points de la côte occidentale d'Afrique, tels que celui que le Dieppois Balthazar Moucheron créa au Gabon en 1609 et celui que le chevalier de Briqueville, de Basse-Normandie, et le sieur Augustin de Beaulieu, Rouennais, essayèrent d'installer en 1612 à l'embouchure de la Gambie. Mais c'est surtout sur le Sénégal, assidûment fréquenté depuis trois siècles environ par nos compatriotes, que ceux-ci jetèrent leur dévolu.

Sous l'impulsion de Richelieu d'abord, de Colbert ensuite, l'œuvre coloniale de la France dans l'Ouest africain, jusque-là laissée à la seule initiative privée, allait devenir une entreprise vraiment nationale.

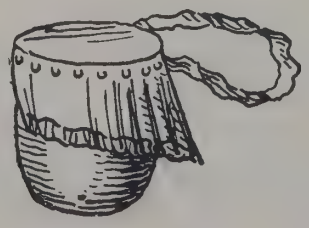

CHAPITRE II

LES COMPAGNIES A PRIVILÈGE

(1626-1758)

Les premières compagnies privilégiées (1626-1658).

I. — Du Cap Blanc a Sierra-Leone. — *La fondation de Saint-Louis. — Les Hollandais chassés d'Arguin. — Du Casse. — Rivalité de Chambonneau et de La Courbe. — Mission de François. — Contestations avec les Anglais en Gambie. — Première administration d'André Brue. — De la nature du commerce. — La guerre avec l'Angleterre; un pacte de neutralité. — André Brue prisonnier du Damel. Son retour en France. — Administration de Le Maître. — La Compagnie Mustellier. — Administration de Richebourg* (1711-1713). *— Retour d'André Brue au Sénégal* (20 *avril* 1714). *— Compagnon et les mines d'or du Bambouk. — La Compagnie des Indes* (1719-1758). *— Retour d'André Brue en France. — Les trois expéditions d'Arguin,* 1721, 1723, 1724. *— Pierre David* (1736-1746). *— Estoupan de la Brue* (1748-1758). *Perte de Saint-Louis.*

II. — A la Cote de Guinée.—*Les voyages de Villault de Bellefond et de du Casse* (1666-1667). *— Le voyage de d'Elbée* (1669). *— La Compagnie de Côte d'Or et de Guinée. — Abandon d'Assinie* (1705). *— Le pacte de neutralité de la Côte des Esclaves. — Ouidah en* 1725. *— Le voyage du chevalier des Marchais. — Les Dahoméens s'emparent du royaume de Juda.*

Les côtes d'Afrique étaient depuis longtemps familières aux armateurs de Normandie, lorsque ceux de Dieppe et de Rouen résolurent, en 1624, de s'associer pour faire le commerce ; de là la constitution d'une compagnie pour l'exploitation « du Sénégal et de la Gambie » qui est, croyons-nous, la première tentative de colonisation française en commun sur la côte d'Afrique. Le capitaine marchand Thomas Lambert, de Dieppe, fut le principal agent actif de la Société ; il visita dès 1626 l'embouchure du Sénégal et se trouva tout de suite en concurrence avec les Anglais au Sénégal et les Hollandais au Cap Vert. Il n'hésita pas à les attaquer. L'un de ses capitaines, le Dieppois Bontemps, rencontra et captura en 1628 près de l'embouchure du Sénégal deux navires anglais qui venaient d'embarquer 180 esclaves et une cargaison évaluée à 130 000 livres tournois. La même année, deux autres bâtiments anglais furent capturés dans les mêmes parages.

Les premières compagnies privilégiées (1626-1658). Cependant le cardinal de Richelieu se préoccupait de favoriser les entreprises qu'il estimait de nature à consolider notre « puissance sur la mer » et à détourner à notre profit une partie du trafic effectué dans les pays lointains. Il attendait de brillants résultats d'un système consistant à répartir ce trafic entre quelques compagnies puissantes, aidées au besoin par l'État. Intéressé au plus haut point par l'initiative des armateurs normands, il accorda, en 1634, à leur compagnie le privilège exclusif de trafiquer durant dix ans au Sénégal et au Cap Vert, ainsi que sur la Gambie.

Des régions plus éloignées attiraient également l'attention, tant des commerçants désireux de faire fortune que des congrégations religieuses anxieuses de répandre la foi chrétienne parmi les nègres. En 1634, une autre compagnie se forme à Saint-Malo, au capital de 100 000 livres, et obtient de Richelieu, pour dix ans également, la concession du commerce sur les côtes comprises entre Sierra-Leone et le Cap Lopez. En 1635, une troisième société se crée, à Paris, cette fois, pour l'exploitation des côtes comprises entre le Cap Blanc et le Sénégal, d'une part, et entre la Gambie et Sierra-Leone, d'autre part ; le privilège royal lui est accordé pour trente ans. Ainsi, dès cette époque, toute la côte occidentale d'Afrique, depuis la Baie du Lévrier jusqu'au voisinage du Congo, se trouvait concédée à trois entreprises françaises.

Les commerçants avaient ouvert la voie : les missionnaires la suivirent. En 1635, le Père Alexis, capucin de Saint-Lô, part de Dieppe et se rend à Rufisque, où il fonde la première mission chrétienne française. Il constate, — et c'est une preuve

de l'ancienneté de nos rapports avec les indigènes de cette région, — que la population de Rufisque parle une sorte de jargon français assez intelligible et qu'elle profère en notre langue des grossièretés et des jurons. L'année suivante, il poursuit son œuvre d'évangélisation à Portudal et à Joal. En 1637, cinq capucins français prennent place sur un bateau de la Compagnie de Saint-Malo et débarquent à Assinie, sur la partie occidentale de la Côte d'Or (Côte d'Ivoire actuelle). Ils poussent une pointe jusqu'à Aby et prêchent l'Évangile aux habitants de la plage et de la lagune ; mais les indigènes se montrent récalcitrants ; trois des missionnaires succombent bientôt à la maladie, et les deux survivants, ne pouvant arriver à se procurer des vivres, se réfugient à Axim, où les Portugais avaient un comptoir.

BANANIER
(D'après *Description du Congo*, du R. P. Labat) (1732)

C'est de l'année suivante (1638) que date le premier établissement français permanent sur le Sénégal. Il fut construit à la pointe de Bieurt, à trois lieues de l'embouchure du fleuve, au moyen de briques fabriquées et cuites sur place, par le capitaine Thomas Lambert et un représentant de la Compagnie normande appelé Jeannequin de Rochefort ; en 1643, il fut mis en état de défense. Tandis que les travaux se poursuivaient, Lambert et Jeannequin remontèrent le Sénégal au delà de Podor, passant des conventions d'amitié et de commerce avec le *damel* ou roi du Cayor et le *brak* ou roi du Oualo.

La Compagnie parisienne rencontrait plus de difficultés, au moins dans la partie de sa concession correspondant à la Mauritanie actuelle. En tout cas, elle ne pou-

vait empêcher les Hollandais de s'installer sur son territoire. L'île d'Arguin avait été occupée dès le milieu du quinzième siècle par les Portugais, qui y avaient bâti un fort en 1555 et qui avaient également créé plusieurs comptoirs dans l'intérieur du pays. Il semble qu'ils furent, entre 1580 et 1600, remplacés par des Espagnols, qui ne paraissent pas être restés longtemps dans la contrée et qui laissèrent tomber en ruine les établissements construits par les Portugais, à l'exception toutefois du fort d'Arguin. La Compagnie parisienne ayant négligé d'occuper ce dernier, les Hollandais s'en emparèrent le 5 février 1638 et prirent pied sur ce point, qui était alors l'un des principaux centres du commerce de la gomme.

La Compagnie normande, dont le privilège avait été renouvelé par Mazarin, l'année même de son accession au pouvoir, changea d'actionnaires en 1658 et devint la « Compagnie du Cap Vert et du Sénégal », sans qu'aucune modification intervînt dans l'étendue de ses concessions territoriales.

De cette date à 1758, c'est-à-dire pendant un siècle exactement, sept compagnies se succédèrent à la côte d'Afrique, soit que leur privilège s'étendît à toute cette côte jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, soit plutôt qu'il fût limité à Sierra-Leone et qu'au delà, comme il advint de 1685 à 1713, le commerce fût réservé à une société particulière. Ces sept compagnies furent :

De 1658 à 1664, la Compagnie du Cap Vert et du Sénégal ;

De 1664 à 1672, la Compagnie des Indes occidentales ;

De 1673 à 1681, la Compagnie du Sénégal ;

De 1681 à 1696, la Compagnie du Sénégal, de la côte de Guinée et d'Afrique ;

De 1696 à 1709, la Compagnie royale du Sénégal, Cap Nord et côte d'Afrique, dite Compagnie de Paris ;

De 1709 à 1719, la même Compagnie transformée, dite Compagnie de Rouen ou encore Compagnie Mustellier ;

Enfin de 1719 à 1758, la Compagnie des Indes.

Dans un intérêt de clarté, exposons d'abord les événements principaux qui s'accomplirent du Cap Blanc à Sierra-Leone, puis nous parlerons de la Guinée, où les conditions du commerce étaient sensiblement différentes.

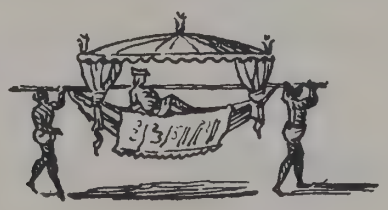

I. — Du Cap Blanc a Sierra-Leone

La fondation de Saint-Louis

Revenons donc à la Compagnie du Cap Vert et du Sénégal. Le poste créé par Lambert ayant été enlevé par un raz de marée, Louis Caullier, agent de la nouvelle société, en construisit un autre dans l'île de Bocos, entre le marigot de Bieurt et le bras principal du fleuve. En 1659, un coup de mer détruisit également le nouveau poste. La Compagnie décida alors d'établir son centre d'action plus en amont, dans l'île de N'Dar. Elle y fit élever, en cette année 1659, un corps de logis de cent pieds sur vingt, monté sur caves, avec, à l'une des extrémités, un fort de vingt pieds carrés qui reçut l'appellation de Fort Saint-Louis, en l'honneur de Louis XIV, et qui fut le premier édifice de la ville du même nom.

HAMAC DANS LEQUEL SE FONT PORTER LES SEIGNEURS NÈGRES
(D'après *Description du Congo*, du R. P. Labat).

Cinq ans plus tard, en 1664, la Compagnie du Cap Vert et du Sénégal était expropriée par Colbert au profit de la « Compagnie des Indes occidentales », moyennant une indemnité de 150 000 livres tournois. Il en fut de même de la Compagnie parisienne et de la Compagnie de Saint-Malo, en sorte que la Compagnie des Indes occidentales devint seule maîtresse du privilège du trafic depuis le Cap Blanc jusqu'au Cap Lopez. Colbert s'inspirait des idées de Richelieu, mais, en même temps, il était frappé des succès de la politique coloniale hollandaise et il pensait, en constituant la Compagnie des Indes occidentales, arriver à des résultats analogues. Son édit du 28 mai 1664, instituant la nouvelle société et son privilège, se ressent manifestement de cette préoccupation, de même qu'on y reconnaît sans peine les idées développées en 1626 par Richelieu devant l'assemblée des notables.

LES HOLLANDAIS CHASSÉS D'ARGUIN

Cependant la lutte pour le commerce de la gomme engendrait des troubles fâcheux pour tout le monde. En 1665, les Anglais chassaient d'Arguin les Hollandais qui s'y réinstallaient l'année suivante. Peu de temps après, un vaisseau de 56 canons, armé par la Compagnie des Indes occidentales, amenait dans le port tant disputé le lieutenant général Germain du Casse mis par Louis XIV à la disposition de la Compagnie. Après être allé chercher des renforts au Sénégal, du Casse mit le siège devant le fort. Sept jours après, le 29 août 1666, le gouverneur hollandais Derlincourt capitulait. La Compagnie se contenta d'enlever les canons et négligea de l'occuper. Elle tenait à empêcher les Hollandais d'accaparer le commerce de la gomme, mais un établissement à la côte d'Arguin ne la tentait pas.

DU CASSE

En 1672, cette société, sur laquelle on avait fondé de si beaux espoirs, était mise en liquidation dans des conditions désastreuses et, l'année suivante, son privilège, ses établissements et ce qui restait de sa flotte étaient acquis, pour 75 000 livres tournois, par les sieurs Egrot, secrétaire du roi, François et Raquenet, bourgeois de Paris, qui fondaient la « Compagnie du Sénégal ». La somme payée par les acquéreurs, si on la compare à celle qu'obtiendront ceux-ci huit ans plus tard — 1 010 015 livres tournois — en revendant leur privilège, suffit à établir que la Compagnie des Indes occidentales n'était pas dans une situation brillante.

Aussi, l'avenir de la nouvelle société, partant de telles bases, ne s'annonçait pas sous de bien attrayantes couleurs. De plus, la guerre avec la Hollande allait paralyser presque totalement ses opérations. Toutefois, cette même guerre devait avoir au moins une heureuse conséquence, en amenant le gouvernement français à évincer des abords du Sénégal des voisins redoutables par leur activité et leur habileté commerciales. En 1677, l'amiral d'Estrées fut envoyé au Cap Vert, avec mission de s'emparer de l'île de Gorée, que les Hollandais occupaient depuis 1588 ; il s'en rendit maître au mois de novembre, ainsi que des comptoirs que possédaient les Hollandais à Rufisque, Joal et Portudal. Du Casse en prit possession au nom de la Compagnie du Sénégal, installa des commis en ces trois localités, puis passa des traités avec les chefs indigènes de la région, auxquels il promit les mêmes redevances, qualifiées de « coutumes », que leur payaient les Hollandais. De plus, avec le concours de l'un des vaisseaux de l'amiral d'Estrées, il fit sauter le fort qu'il avait pris en 1666 aux Hollandais dans l'île d'Arguin et qu'il s'était alors contenté de désarmer. La paix de Nimègue, conclue le 10 août 1678, consacra les résultats de cette expédition.

Du Casse voulut donner plus d'extension encore au domaine effectif de la Compagnie du Sénégal et pénétra dans la Gambie. Pendant qu'il y effectuait une reconnaissance, les comptoirs français de Portudal et de Joal furent pillés par des bandes d'indigènes du Baol et du Sine, et celui de Rufisque l'aurait été également, sans l'énergique défense de ceux qui en avaient la charge. Du Casse, averti de ces faits, revint au Cap Vert et engagea une expédition punitive contre les Sérères, auteurs de ces pillages. Son opération eut un plein succès, et il en profita pour imposer aux rois du Baol, du Sine et du Cayor des traités aux termes desquels le territoire en bordure de la mer était cédé en toute propriété à la Compagnie du Sénégal et les coutumes supprimées. Mais ces actes, que le Père Labat prétend avoir été enregistrés au greffe de l'Amirauté du Havre à la date du 18 octobre 1679, n'ont jamais été retrouvés, bien qu'on en ait fait officiellement état à diverses reprises, sur le simple témoignage — semble-t-il — fourni par le Père Labat en 1728 dans sa *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale.*

BAPTÊME DU ROI DU CONGO
(Gravure de Cochin. Abbé Prévost, *Histoire des voyages*).

Quoi qu'il en soit, les établissements de la Compagnie du Sénégal, en 1679, se composaient d'Arguin en Mauritanie, de Saint-Louis sur le Sénégal, de l'île

de Gorée, de Rufisque, Joal et Portudal sur la côte du Cap Vert, d'Albréda sur la basse Gambie, de Ouidah, Savi, Porto-Novo et Badagry à la Côte des Esclaves, et peut-être encore d'autres comptoirs ou « loges » en divers points du golfe de Guinée. La même année, elle obtint le monopole de la traite des nègres destinés aux îles françaises d'Amérique, qu'elle s'engageait à fournir à raison de 2 000 par an moyennant un droit de 13 livres par tête ; elle devait aussi approvisionner d'esclaves noirs les galères de l'État. En échange, on lui accorda le privilège du commerce depuis le Cap Blanc jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, par lettres patentes du 10 juillet 1679.

C'était là un trop lourd fardeau pour une société qui avait hérité d'un passé fort obéré. Il lui fut impossible de tenir ses engagements vis-à-vis des Antilles et elle n'eut d'autre ressource que de vendre son fonds et son privilège à une nouvelle société, qui prit le nom de « Compagnie du Sénégal, de la Côte de Guinée et d'Afrique ».

Des lettres patentes de juillet 1681 lui transférèrent le privilège commercial accordé à la précédente, en l'étendant à six lieues de profondeur dans les terres.

Le premier soin de la nouvelle société fut de fortifier le comptoir d'Albréda, installé trois ans plus tôt par du Casse sur la Gambie, à six ou sept lieues de l'embouchure du fleuve. Les Français y avaient comme voisins les Anglais, qui occupaient depuis 1618 un îlot situé plus en amont, à dix lieues environ de l'embouchure, et y avaient construit en 1664 le fort Saint-James. La proximité de ces deux établissements devait engendrer une série de conflits.

Dès sa formation, la nouvelle Compagnie fit montre d'une louable activité. On commençait à parler des mines d'or avoisinant le Haut-Sénégal et son affluent la Falémé et des quantités, qu'on s'exagérait d'ailleurs, du précieux métal apportées sur les marchés du Galam (région de Bakel). On pensait aussi que l'on pourrait se procurer des esclaves dans le haut pays en plus grand nombre et à meilleur prix que sur le bord de la mer, dont les ressources à cet égard étaient à peu près épuisées. De même qu'il devait y avoir au dix-neuvième siècle la course au Niger, il y eut, vers la fin du dix-septième, la course au Galam.

En 1682, nous voyons Dancourt, directeur général en France de la nouvelle compagnie, essayer de remonter le Sénégal jusqu'au Galam en compagnie du chirurgien Lemaire. Cette première tentative échoua, ayant été mal organisée ; mais Dancourt rapporta de son expédition des renseignements qui devaient faciliter le succès de l'une des suivantes, cinq ans plus tard.

Dans l'intervalle, le domaine, beaucoup trop vaste, de la Compagnie du Sénégal,

de la Guinée et d'Afrique, allait être amputé dans de notables proportions, en même temps que son titre, réellement trop long et d'allure trop ambitieuse, allait être réduit à l'appellation, plus modeste, de la société précédente : Compagnie du Sénégal. Comme celle-ci, en effet, la nouvelle société n'avait pu remplir ses obligations concernant le nombre d'esclaves à fournir aux îles françaises d'Amérique. Par voie de conséquence, son privilège fut diminué, quant à son étendue, par un arrêt du 12 septembre 1684, qui lui enleva la partie de son domaine comprise entre la Gambie et le Cap de Bonne-Espérance. Cependant Louis XIV se rendit aux protestations du sieur d'Appougny, conseiller secrétaire du roi et principal actionnaire de la Compagnie, et, le 6 janvier 1685, il lui rendit les côtes s'étendant de la Gambie à Sierra-Leone. En même temps, il concédait le reste de la côte d'Afrique à une autre société qui venait de se constituer et qui prit le nom de « Compagnie de la Côte d'Or et de Guinée ».

La paix de Nimègue n'avait pas mis fin aux entreprises des Hollandais ; seulement ils les déguisaient sous le pavillon brandebourgeois. C'est ainsi que, le 11 janvier 1685, un vaisseau de la Compagnie du Sénégal s'emparait, dans les parages du Cap Blanc, d'un navire « interlope » dont le capitaine, un Hollandais, affirma avoir été envoyé par l'électeur de Brandebourg pour installer un comptoir sur la « Côte de la Gomme ». En réalité, il s'agissait d'une tentative hollandaise pour réoccuper Arguin.

LA RIVALITÉ DE CHAMBONNEAU ET DE LA COURBE

La même année, Louis Moreau de Chambonneau, « directeur de l'établissement du Sénégal » (c'était le titre de l'agent de la Compagnie à Saint-Louis), renouvelle l'essai de Dancourt. Il parvient à Bitel, escale située dans l'Est du Fouta, mais ne réussit pas à atteindre le Galam. Il avait d'abord proposé à Michel Jajolet de La Courbe, inspecteur de la Compagnie, récemment arrivé de France, de faire ce voyage ; mais La Courbe s'était récusé. Alors Chambonneau lui passa le commandement du fort Saint-Louis, lui laissa quelques marchandises et emporta le reste pour en trafiquer sur le fleuve. La Courbe, maître de ses actions après le départ du directeur, se posa en réformateur des mœurs auprès du personnel de la Compagnie. Il interdit aux employés d'avoir des concubines indigènes, obligea les commis à faire cuisine commune, plaça des sentinelles à l'entrée du fort pour les empêcher de sortir la nuit, rendit obligatoire l'assistance aux prières du matin et du soir, priva de déjeuner ou de souper ceux de ses subordonnés qui ne répondaient pas à l'appel fait avant chaque prière et infligea des amendes à ceux qui

arrivaient en retard au travail. Puis, le 16 août 1685, il partit pour les Canaries, dans le but de nouer des relations commerciales entre ces îles et le Sénégal. Contrarié par les vents et le mauvais temps, manquant de vivres, il dut revenir à Saint-Louis, après avoir bourlingué en mer pendant un mois et demi sans atteindre son but.

Or, le jour même ou La Courbe était parti pour les Canaries, Chambonneau, qui avait eu des démêlés avec le « siratique » ou roi des Peuls du Fouta, et qui avait été abandonné par son équipage, était rentré à Saint-Louis. Il accusa son remplaçant intérimaire d'avoir dilapidé ou emporté les biens appartenant à la Compagnie et rendant responsables de ce qu'il appelait un vol les employés demeurés à Saint-Louis, il voulut les faire arrêter. Les aumôniers tentèrent en vain de l'apaiser ; il ne leur répondit que par des injures. Les employés étant venus néanmoins lui faire des offres de soumission, il les menaça. Alors éclata la révolte ; les commis se saisirent de leur chef et l'expédièrent à Gorée, où siégeait alors le directeur général des établissements de la Compagnie, un sieur Denis Basset.

NÈGRES DU CAP VERD
(D'après une gravure de Cochin. Abbé Prévost, *Histoire des voyages*).

La Courbe, dès son retour, fut informé de cet incident. Il blâma les commis, mais accepta tout de même le commandement qui lui était offert et rendit compte à la Compagnie de ce qui venait de se passer. Il entreprit ensuite de visiter le lac Cayor, en vue de rechercher s'il n'y aurait pas avantage à y installer un marché pour l'achat de la gomme. La baisse des eaux qui survint sur ces entrefaites l'obligea à revenir d'urgence sur ses pas.

En 1686, arriva de France l'ordre de renvoyer en Europe les protestants qui refuseraient d'abdiquer leur religion. La Courbe en profita pour se débarrasser de quelques mauvaises têtes. Estimant que la politique indigène ne devait pas être négligée, il entama peu après des négociations avec la tribu maure du Darmankour. Il était sur le fleuve en train de traiter avec cette tribu et avec le *brak* ou roi du

Oualo, lorsqu'il apprit le retour de Chambonneau, que la Compagnie avait décidé de réintégrer dans ses fonctions et qui venait d'être ramené de Gorée, à bord de la *Catherine*, par le directeur général Basset.

La Courbe revint à Saint-Louis. Avant d'y arriver, il rencontra une chaloupe montée par Basset, qui le mit en état d'arrestation (juin 1686). Le sieur Truffault, bailli du Sénégal, chargé d'informer, rendit une ordonnance de non-lieu et La Courbe s'embarqua pour Gorée avec Basset. Là, il reçut une lettre de la Compagnie par laquelle les directeurs de Paris l'autorisaient à continuer sa mission d'inspection. Il en profita pour visiter Rufisque, Portudal, Joal et Albreda, se rendit par terre à Cacheo, où la Compagnie du Sénégal possédait une « loge », alla inspecter Bissao, où elle avait aussi un établissement et rentra en France.

Mission de François La même année, la Compagnie envoya au Sénégal un nouvel inspecteur en la personne de l'un des associés, le sieur François, qui amena avec lui quatre moines cordeliers pour assurer le service divin à Saint-Louis et évangéliser les indigènes. Il avait mission de procéder à une inspection minutieuse de tous les comptoirs. Il s'acquitta de cette tâche d'une façon maladroite et outrageante pour les employés. A Saint-Louis et à Gorée, les choses se passèrent sans incidents graves, mais à Albreda, il n'en fut pas de même. Lacoste, chef du comptoir, fut arrêté par François et mis aux fers à Gorée, malgré les protestations véhémentes du directeur général Basset. Étant parvenu à s'évader de sa prison, il entraîna trois autres commis de la compagnie, victimes comme lui des brutalités de François, à s'emparer d'une goélette, et tous les quatre, après avoir pillé nos comptoirs de la Gambie, de la Casamance et du Rio-Cacheo, allèrent se mettre à la disposition des Anglais du fort Saint-James. Nous perdîmes ainsi, momentanément tout au moins, nos « loges » d'Albreda, de Gérèges, de Bintam, de Bissao et de Cacheo.

Cependant François, ayant terminé sa mission, rentra en France. Sur son conseil, la Compagnie transféra de Gorée à Saint-Louis, en 1688, le chef-lieu de ses établissements et confia le poste de directeur général à Chambonneau. Ce dernier élabora tout un programme d'expansion et d'occupation, recommandant de développer le commerce sur le haut fleuve et principalement au Galam, d'occuper militairement l'île de Bifèche, près de Saint-Louis, l'île à Morfil dans la région de Podor, la presqu'île du Cap Vert, l'île de Bissao et l'archipel des Bissagos. Mais ses suggestions ne furent pas écoutées en haut lieu, et, en 1689, on le remplaçait par son ancien ennemi Jajolet de La Courbe, qui recevait le titre

de « commandant, directeur et inspecteur général de la côte d'Afrique ».

Celui-ci porta son attention sur le Galam, qu'avait fini par atteindre deux ans auparavant le commis Razy et avec lequel les agents de la Compagnie avaient commencé à nouer des relations. En 1690, La Courbe y fit un voyage, poussa jusqu'aux chutes du Félou, près de Médine, et, le premier, semble-t-il, affirma, d'après les indications qu'il avait recueillies, que le Sénégal et le Niger constituaient deux fleuves distincts et coulant, d'une manière générale, en sens contraire.

CONTESTATIONS AVEC LES ANGLAIS DE GAMBIE

Peu après, notre œuvre de colonisation au Sénégal allait être mise en péril par les Anglais installés sur la Gambie. Le 1er janvier 1693, John Booker, agent général de leur Compagnie d'Afrique, arrivait du fort Saint-James à la tête de deux vaisseaux, l'*Anne* et l'*Amérique*, et s'emparait de Saint-Louis ; puis, le 4 février, il prenait et occupait Gorée. Cette mainmise des Anglais sur nos établissements ne devait pas être de longue durée. Dès le mois de juillet de la même année, le capitaine Antoine Bernard, commandant le vaisseau le *Léger*, en reprenait possession au nom de la France. Chambonneau fut laissé à Saint-Louis et le capitaine Bernard, se portant aussitôt sur Gorée, s'en empara. Mais, avant de se rendre, les Anglais avaient incendié et détruit les habitations de l'île, si bien que le sieur Jean Bourguignon, désigné pour en prendre le commandement au nom de la Compagnie du Sénégal, refusa d'y rester et se fit conduire à la Martinique.

En même temps que nous reprenions le Sénégal et Gorée, nous perdions Arguin, où les Hollandais se réinstallèrent à la faveur de notre lutte avec les Anglais.

Ces événements n'avaient pas arrangé les affaires, assez embrouillées par ailleurs, de la Compagnie du Sénégal. L'un des associés, le sieur d'Appougny, acheta, en 1693, à ses coassociés ruinés, pour la somme de 300 000 livres tournois, la totalité des actions et devint ainsi le seul maître des destinées de la Compagnie. Il possédait à la cour de Versailles une certaine influence et il en usa pour obtenir l'envoi d'une expédition navale destinée à mettre fin à la concurrence anglaise. Le chevalier de Gennes, mis à la tête de cette expédition, parvint en 1695 sur la Gambie, s'empara du fort anglais de Saint-James et le rasa.

Profitant de la plus-value donnée par cette action militaire aux établissements dont il était possesseur, d'Appougny les revendit en 1696 à de nouveaux actionnaires, qui fondèrent la « Compagnie Royale du Sénégal, Cap Nord et côte d'Afrique », usuellement dénommée « Nouvelle Compagnie du Sénégal » avec privilège d'exploitation du Cap Blanc à Sierra-Leone.

Jean Bourguignon, le même qui avait refusé de résider dans les ruines de Gorée, fut choisi par la nouvelle Compagnie pour exercer les fonctions de directeur général des établissements d'Afrique. En septembre 1696, il prit possession des ruines du fort de Saint-James. Mais l'époque durant laquelle la Compagnie française fut seule maîtresse de la Gambie ne devait être que de courte durée : dès le 20 septembre 1697, le traité de Ryswick restituait Saint-James à la Compagnie anglaise et nous ne conservions en Gambie que notre fort d'Albreda et les petits comptoirs de Cacheo et de Bissao.

INDIGÈNES PRÉPARANT LE MANIOC
(Gravure de Cochin. Abbé Prévost, *Histoire des voyages*).

PREMIÈRE ADMINISTRATION D'ANDRÉ BRUE

Ce fut également en 1697 que les actionnaires de la Nouvelle Compagnie du Sénégal firent choix, pour remplacer Jean Bourguignon, d'un homme qui devait singulièrement contribuer au développement de notre œuvre de colonisation : le sieur André Brue. Il était alors âgé de quarante-trois ans et chevalier du Saint-Sépulcre. La tâche qui lui incombait était délicate et considérable. Les affaires de la Compagnie marchaient mal et leur marasme provenait en grande partie de la médiocre qualité de son

personnel, fréquemment en proie à des jalousies et des luttes intestines dont les incidents survenus au temps de Chambonneau et de La Courbe constituent un exemple frappant ; il provenait aussi de ce qu'on avait très peu fait jusqu'alors pour se concilier le concours des populations indigènes, qui, le long du Sénégal, n'hésitaient pas à piller les embarcations de la Compagnie quand les agents de celle-ci ne consentaient pas à leur payer des droits de passage et des taxes diverses, souvent exorbitantes.

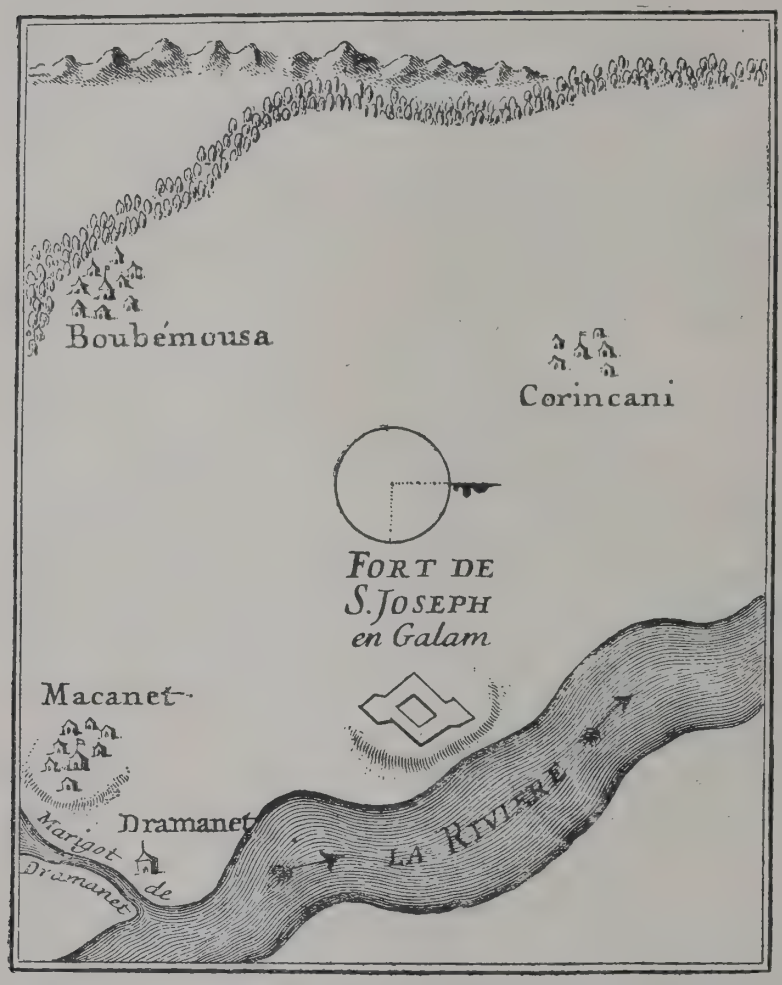

FORT SAINT-JOSEPH EN GALAM
(D'après le R. P. Labat).

André Brue s'attacha à mettre fin à cet état de choses. Dès la première année de son commandement, en 1697, il entreprit un voyage au Fouta et engagea des pourparlers avec le « siratique » ou roi des Peuls, qu'il rencontra à Goumel, près de l'escale de Guiorel, en amont de Kaédi. Il obtint de lui l'autorisation d'établir à Guiorel un poste de surveillance et de protection, destiné à assurer la sécurité des embarcations qui entreprenaient le voyage au Galam. L'année suivante (1698), il se rendit au Galam et passa avec Boukari, roi des Sarakollé, une convention autorisant la Compagnie à fonder, dans telle partie du pays qu'il lui plairait de choisir, des établissements fortifiés. Continuant sa route, il atteignit Dramané, près d'Ambidédi, et fit choix d'un emplacement à Makané ou Makhana, à quelques

kilomètres en aval de Dramané, pour y créer un comptoir. Il avait emmené avec lui un frère convers de l'ordre des Augustins, le frère Apollinaire, qui avait la réputation d'être un bon chirurgien et de s'entendre aux travaux manuels ; André Brue lui confia le soin d'édifier et de fortifier ce comptoir. Le frère Apollinaire profita de la circonstance pour explorer le Khasso et pour remonter le cours inférieur de la Falémé. Le poste de Makhana fut achevé en 1700 et reçut le nom de fort Saint-Joseph. Il avait été bâti par le frère Apollinaire plus près de la rive du Sénégal que l'emplacement choisi par Brue et ce fut là une faute, car le bâtiment se trouva exposé à l'action des crues, ainsi que nous le verrons par la suite.

A peine André Brue avait-il ainsi fait acte d'autorité et de prise de possession sur le Haut-Sénégal qu'il tourna son activité vers nos établissements du Sud. Non content d'avoir consolidé le fort d'Albreda, il avait, dès 1698, établi une succursale à Gilfroid ou Gilfrey, appelé encore Barra, presque en face de Saint-James, et remis en état nos anciens comptoirs provisoires de Bintam, au confluent de la rivière Saint-Grégoire et de la Gambie, et de Gérèges ou Jéréja, sur la rivière Saint-Grégoire elle-même. Enfin il avait complètement réorganisé notre comptoir de Bissao, dans l'actuelle Guinée portugaise. Notre situation dans la Gambie et au sud de ce fleuve était donc assez forte et l'établissement anglais de Saint-James se trouvait en quelque manière encerclé. En 1700, Brue consolida encore cette situation en s'entendant avec l'Anglais Corker, commandant du fort Saint-James, pour assurer la liberté du commerce sur la Gambie. L'année suivante, il se rendit en personne à Bissao avec deux grands vaisseaux, deux corvettes, une galiote et un brigantin et se fit céder par les indigènes, malgré l'opposition des Portugais, le terrain sur lequel était bâti notre comptoir ; puis il fortifia celui-ci et y installa un agent nommé Castaing. Au cours du même voyage, il acquit en outre des Biafares des droits de propriété sur l'île de Boulam et alla visiter l'archipel des Bissagos.

DE LA NATURE DU COMMERCE

En dépit de son activité, les affaires de la Nouvelle Société ne prospérèrent que médiocrement. En 1700, quatre ans après sa fondation, elle se plaignait de la concurrence que lui opposaient les Anglais en Gambie et les Portugais aux îles Bissagos. D'après ses propres déclarations, elle négociait alors annuellement environ 1 000 esclaves à raison de 200 livres françaises par tête, 40 000 peaux de bœufs à raison de 30 sols la pièce, 150 000 livres d'ivoire à raison de 60 livres-monnaie les 100 livres-poids, 250 000 livres de gomme à raison de 10 livres-monnaie les 100 livres-poids, 100 000 livres de cire à raison de 50 livres-monnaie les 100 livres-poids et, en outre, pour 25 000 livres-monnaie

d'or, ambre gris, plumes d'autruche et peaux de léopards. Les valeurs indiquées ci-dessus étaient les valeurs de France : à Saint-Louis, les peaux de bœufs étaient payées 20 sols la pièce ou moyennant des marchandises dont le prix de France n'était que de 6 sols, et tout le reste à l'avenant. L'unité monétaire employée dans les opérations locales, la « barre de fer », valait au Sénégal 4 livres françaises ou, en marchandises calculées au prix d'origine, 25 sols seulement.

Les bénéfices réalisés sur chaque article étaient donc importants et le chiffre d'affaires pouvait être considéré comme satisfaisant. Mais les frais généraux dépassaient de beaucoup la normale et absorbaient les revenus. Si le haut personnel était peu nombreux — trois directeurs seulement à Paris — et ne coûtait pas bien cher, chaque directeur ne recevant que 2 400 livres françaises par an, le personnel d'exécution en Afrique se montait à 250 employés, sans compter, bien entendu, les équipages des navires. Et puis, il faut bien le dire, l'incompétence de la direction métropolitaine paralysait l'habileté d'agents locaux tels que Brue.

Aussi, malgré sa prospérité apparente, la Compagnie s'endettait de plus en plus. De 1702 à 1708, la débâcle ne fit que s'accentuer et, en 1705, les directeurs étaient menacés par les actionnaires mécontents, si bien que le lieutenant de police d'Argenson dut intervenir pour faire délivrer aux premiers des sauf-conduits, afin qu'ils pussent circuler dans Paris sans être assaillis par les actionnaires.

LA GUERRE AVEC L'ANGLETERRE ; UN PACTE DE NEUTRALITÉ

D'ailleurs, les circonstances ne se montraient point favorables. Sur le Haut-Sénégal une crue du fleuve avait emporté, en 1701, le fort Saint-Joseph, bâti trop près de l'eau par le frère Apollinaire, et Brue avait été obligé de le faire reconstruire sur un point plus élevé. Mais ce n'était là qu'un petit malheur, comparé au trouble que devait apporter, cette même année, la guerre entre la France et l'Angleterre. Les hostilités avaient commencé en Afrique le 18 avril 1701, avec l'attaque de Gorée par un vaisseau de guerre anglais, attaque qui, d'ailleurs, n'eut pas de résultats. D'autre part, des corsaires français s'emparèrent vers la même époque du fort Saint-James, que les Anglais ne tardèrent pas à réoccuper.

André Brue comprit que si ce jeu d'attaque et de riposte passait à l'état d'habitude, tout commerce deviendrait impossible aux deux nations, et il n'hésita pas à proposer au gouverneur anglais Corker une sorte de pacte de neutralité, aux termes duquel la compagnie britannique et la compagnie française s'engageraient à ne point prendre part aux hostilités et même à se prêter au besoin main-forte pour assurer la liberté du commerce et de la navigation dans leurs domaines res-

pectifs. Corker souscrivit à cette suggestion, ainsi que son successeur Pindor, et l'on eut ce spectacle au moins curieux d'une entreprise anglaise et d'une entreprise française s'entr'aidant mutuellement en Afrique, avec une parfaite loyauté de part et d'autre, tandis que, dans le reste du monde, Anglais et Français se faisaient une guerre acharnée.

ANDRÉ BRUE, PRISONNIER DU DAMEL. SON RETOUR EN FRANCE

Cependant, si le danger se trouvait conjuré de ce côté, Brue n'en avait pas fini d'un autre avec des inconvénients de tout genre.

A la fin de mai 1701, il se rendit à Rufisque pour engager des négociations avec le *damel* du Cayor, en vue de faciliter le commerce de nos escales voisines du Cap Vert. Ce prince l'entraîna dans un village appelé Ténié, à une lieue de Rufisque, sous prétexte de lui faire faire une promenade, et, là, s'empara de sa personne, ainsi que de celles de deux employés français qui avaient accompagné leur chef. Le 6 juin, tous nos compatriotes établis à Rufisque et au cap Bernard (le Dakar actuel), étaient arrêtés également par ordre du *damel* et nos établissements étaient pillés et saccagés. La raison de cet acte, donnée par le *damel*, était que Brue avait nui aux bénéfices de ce prince en saisissant ou chassant les vaisseaux « interlopes »

ARRESTATION D'ANDRÉ BRUE
(D'après Durand, *Atlas pour servir au voyage du Sénégal*).

qui, à la faveur de la guerre franco-anglaise, étaient venus faire la traite au Cap Vert.

Le *damel*, encouragé par l' « alquier » ou chef de Rufisque, voulait faire trancher la tête à Brue. Mais la plupart de ses conseillers opinèrent pour une solution plus prudente et plus lucrative, consistant à rendre la liberté au directeur de la Compagnie et à ses employés contre une forte rançon. Le *damel* entra donc en pourparlers avec le commandant de Gorée, exigeant, en plus de ce que ses gens avaient pris à Rufisque et au cap Bernard, tout l'or, tous les esclaves et toutes les marchandises qui se trouvaient dans les magasins de Gorée et à bord du *Saint-François-de-Paule*, récemment arrivé de France. On tomba d'accord sur une somme de 20 779 livres, qui fut versée au roi du Cayor le 17 juin. Le lendemain, André Brue était remis en liberté, ainsi que ses compagnons de captivité. Il n'oublia point l'affront qui lui avait été infligé et chercha à en tirer vengeance en organisant le blocus des côtes du Cayor et en excitant contre le *damel* les chefs du voisinage. Le procédé fut couronné de succès et le *damel* se vit contraint d'implorer la paix. Brue la lui offrit, à condition de s'approvisionner gratuitement d'esclaves sur le territoire du Cayor jusqu'à concurrence de la somme versée pour sa rançon. Sur ces entrefaites, il fut appelé en France pour y exercer les fonctions de directeur général de la Compagnie, et quitta le Sénégal le 1er mai 1702.

ADMINISTRATION DE LEMAITRE

Lemaître, qui le remplaça à Saint-Louis, eut à faire face, lui aussi, à de multiples difficultés. D'une part, de nombreux bâtiments hollandais, dont plusieurs étaient commissionnés par l'électeur de Brandebourg, faisaient des opérations clandestines entre le Cap Blanc et le Cap Vert. D'autre part, les Mandingues du Bambouk venaient en masse attaquer le fort Saint-Joseph et les employés prenaient la fuite sur des pirogues à la faveur de la nuit et abandonnaient le poste, qui fut pillé et incendié.

En 1703, les Portugais ayant abandonné le comptoir fortifié qu'ils possédaient à Bissao, Lemaître en informa Brue. Celui-ci, alors à la tête des services de la Compagnie à Paris, essaya d'en obtenir la cession et fit faire des démarches en ce sens à la cour de Lisbonne. Mais le gouvernement portugais refusa et fit démolir son fort. Les Portugais ne devaient réoccuper Bissao qu'en 1765, une trentaine d'années après l'évacuation de notre propre établissement sur ce point, laquelle eut lieu vers 1735.

Le 17 juillet 1704, deux vaisseaux de guerre français, sous le commandement du sieur Guérin, enlevaient le fort anglais de l'île de Cagou, dans l'estuaire de

Sierra-Leone, le rasaient et en emportaient une grande quantité de marchandises et de produits, dont sept mille dents d'éléphant. Vers la même époque, le fort Saint-James était pillé par le brigantin le *Fanfaron*, appartenant à un armateur de la Martinique. Ces actes continuels d'hostilité ne faisaient pas l'affaire de la Compagnie du Sénégal, exposée qu'elle était à subir les représailles des corsaires anglais et de la marine de guerre britannique. Fidèle aux principes inaugurés par André Brue, elle signait à Londres, le 8 juin 1705, un traité officiel de neutralité avec la Compagnie anglaise d'Afrique.

CASE DES NATURELS DU SÉNÉGAL
(D'après une gravure de Cochin).

En 1706, nous voyons réapparaître au Sénégal Jajolet de La Courbe, qui vient remplacer Lemaître. Son énergie ne devait pas plus sauver la Compagnie de la faillite que l'habileté de Brue. En 1708, il fallut se décider à une liquidation qui fut scabreuse pour les directeurs et onéreuse pour les actionnaires et, en 1709, la suite de l'entreprise était recueillie par une nouvelle « Compagnie du Sénégal », la septième du nom depuis 1626.

LA COMPAGNIE MUSTELLIER Celle-ci, de toutes la plus sérieuse apparemment, fut la seule à être composée exclusivement de commerçants. A sa tête se trouvait Guillaume-Joseph Mustellier, qui avait comme co-associés la veuve Cardin, la veuve Morin et ses fils et les frères François et Charles Planterose, tous Rouennais comme lui-même et s'entendant aux affaires coloniales. La nouvelle compagnie acheta, le 20 février 1709, pour 240 000 livres, le fonds de la « Compagnie Royale du Sénégal, Cap Nord et côte d'Afrique ». Le passif de cette dernière s'élevait à 2 400 000 livres, tandis que la réalisation de son actif ne produisit qu'un million de livres et que la valeur véritable de cet actif n'en atteignait pas 500 000.

Le premier soin de Mustellier fut de se rendre au Sénégal afin d'examiner par lui-même la situation. Lorsque la nouvelle fut connue à Saint-Louis de son arrivée

prochaine, La Courbe écrivit au ministre de la Marine Pontchartrain pour lui faire savoir que lui-même et ses sous-ordres étaient déterminés à ne livrer au représentant de la nouvelle compagnie ni les forts ni les habitations ni les marchandises dont ils avaient la charge, s'ils n'étaient au préalable payés des gages qui leur étaient dus depuis plusieurs années. Mustellier reconnut loyalement qu'ayant pris à son compte le passif de la « Compagnie Royale » aussi bien que son actif, il lui incombait de s'acquitter des dettes contractées par ses prédécesseurs, et, au nom de sa Compagnie, il promit de verser intégralement au personnel de la colonie l'arriéré de ses traitements. La Courbe se montra, en la circonstance, aussi loyal que Mustellier et, quand celui-ci aborda au Sénégal, en juillet 1710, le premier lui remit sans discussion le fort et les marchandises. En manière de récompense, Mustellier conserva La Courbe à son service et lui donna le titre de directeur des établissements du Galam.

La Courbe partit aussitôt pour le haut fleuve, poussa une pointe jusqu'aux chutes du Félou et visita, près de Médine, l'île de Cagnou, qu'il baptisa île Pontchartrain et où il voulut fonder un poste ; mais l'hostilité des indigènes du pays, les Khassorké, l'obligea à renoncer à ce projet. Revenu à Saint-Louis, il chercha à se faire confier la direction des établissements du bas Sénégal, mais Mustellier, qui aimait mieux l'utiliser au loin que près de lui, l'envoya à la Martinique pour y conduire et y vendre un lot important d'esclaves. Au retour de ce voyage, La Courbe fut pris par un corsaire, parvint à se faire rapatrier en France et engagea un procès contre la nouvelle Compagnie, qu'il accusait de l'avoir frustré des bénéfices que lui aurait assurés son maintien dans son ancienne situation de directeur général. Il eut gain de cause, puisqu'un arrêt du 31 août 1713 lui accorda 4 820 livres de dommages-intérêts.

Entre temps, en 1711, Mustellier avait à son tour remonté le Sénégal jusqu'aux chutes du Félou. C'est au retour de cette expédition qu'il mourut d'un accès de fièvre pernicieuse, à Touabo, près et en aval de Bakel.

La situation extérieure était toujours troublée. En Gambie, le malheureux fort anglais de Saint-James, bien que son personnel continuât à demeurer en bons termes avec les agents des comptoirs français, ne cessait d'être en butte aux attaques des corsaires de notre nation. En 1709, quatre frégates françaises, sous le commandement du sieur Parent, s'en étaient emparées et y avaient capturé une grande quantité d'esclaves destinés aux colonies anglaises d'Amérique. Sur la côte mauritanienne, le commerce de la gomme nous était de nouveau disputé par les Hollandais : l'électeur de Brandebourg, de sa propre autorité, avait octroyé à des

marchands bataves le privilège de la traite d'Arguin à Portendick et les Hollandais réoccupèrent, en 1711, leur ancien fort de l'île d'Arguin.

ADMINISTRATION DE RICHEBOURG (1711-1713). — RETOUR D'ANDRÉ BRUE AU SÉNÉGAL (20 AVRIL 1714) A la mort de Mustellier, la direction générale des établissements de la Compagnie avait été confiée au sieur de Richebourg, précédemment commandant de Gorée. Après avoir examiné les rapports de La Courbe et de Mustellier relatifs à la création d'un poste au voisinage de Médine, Richebourg en revint à l'idée d'André Brue et, en 1712, il fit construire un fort près de Dramané, entre Makhana et Tamboukané, à quelques kilomètres de celui qu'avaient brûlé les Mandingues du Bambouk. Comme celui qu'il était destiné à remplacer, ce nouveau fort reçut le nom de Saint-Joseph.

Le 2 mai 1713, Richebourg se noyait dans la barre du Sénégal. La nouvelle Compagnie fit alors appel au dévouement et à l'expérience d'André Brue. Retiré des affaires depuis la liquidation de l'ancienne Compagnie Royale, ce dernier venait d'être nommé, par l'entremise de Pontchartrain, vice-consul à Tripoli de Syrie. Il préféra retourner au Sénégal en qualité de directeur des établissements de la nouvelle Compagnie rouennaise et arriva à Saint-Louis le 20 avril 1714.

COMPAGNON ET LES MINES D'OR DU BAMBOUK Dès sa prise de service, il s'occupa activement des affaires du haut fleuve et de la pénétration au Bambouk, qui lui tenait à cœur, à cause des mines d'or que renfermait cette province. Non content de pousser l'achèvement du nouveau fort Saint-Joseph, il en fit élever un autre, à Kaïnoura, sur la rive droite de la basse Falémé, et lui donna le nom de fort Saint-Pierre. La mission d'explorer les districts aurifères fut confiée au maçon Compagnon, qui passait pour avoir des connaissances en minéralogie ; il visita les mines de Nettéko et du Tambaoura et en rapporta, en 1719, des échantillons de minerai qu'il envoya à Brue. Le nom de ce modeste ouvrier mérite d'être retenu, car il fut, à notre connaissance, le premier Français qui procéda par voie de terre à une véritable exploration des contrées de l'intérieur. Les résultats de sa mission amenèrent André Brue à envisager la création d'un poste fortifié au cœur même du Bambouk, mais la Compagnie ne se montra pas favorable à l'exécution de ce projet.

Aussi bien, Brue ne se laissait pas hypnotiser par l'attrait des mines d'or et, tout en faisant reconnaître le Bambouk, il se préoccupait aussi de conserver à sa compagnie le fructueux commerce de la gomme. Afin de contrecarrer les entre-

prises hollandaises, il obtenait d'Ali Chandora, chef des Maures Trarza, par un traité du 29 janvier 1717, le droit d'élever un fort à Portendick.

LA COMPAGNIE DES INDES (1719-1758)

Cependant, la nouvelle Compagnie du Sénégal, contrairement à celles qui l'avaient précédée, avait trouvé moyen de faire fortune, et cela en moins de dix ans d'exercice. En 1718, elle vendait à la « Compagnie d'Occident » ou nouvelle « Compagnie des Indes », pour la somme de 1 600 000 livres, le fonds qu'elle avait payé 240 000 livres neuf

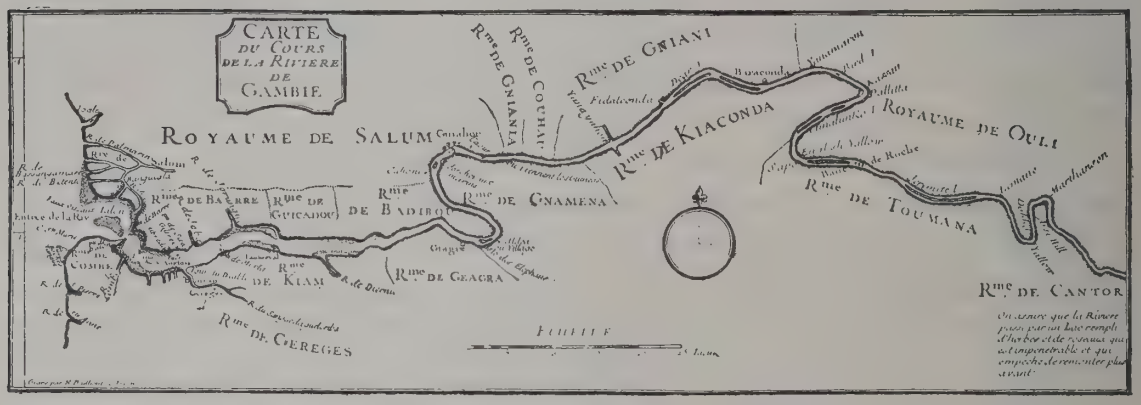

CARTE DU COURS DE LA RIVIÈRE DE GAMBIE
(D'après le R. R. P. Labat).

ans auparavant. La Compagnie d'Occident eut la sagesse de conserver André Brue comme directeur général en Afrique. En vertu d'un système nouveau, qui marquait un premier pas vers l'intervention de l'État en matière coloniale, elle ne fut autorisée à fonctionner que sous le contrôle de commissaires désignés par le roi et relevant de son autorité. Ses « concessions » à la côte d'Afrique furent partagées en trois départements, ayant chacun à sa tête un directeur particulier : celui de Saint-Louis ou du Sénégal, celui de Gorée (comprenant les comptoirs ou établissements du Sud : Cap Vert, Rufisque, Albreda, Bissao, etc.) et celui du Galam. Un directeur général — en l'espèce, André Brue — avait la haute main sur l'ensemble.

André Brue n'avait pas abandonné ses projets concernant l'intérieur du continent. En 1719, il envoie Tinstall de la Tour sur le haut fleuve, à l'effet de recueillir des informations sur Tombouctou. Cette mission, qui ne dépassa pas vraisemblablement le Khasso, ne paraît pas avoir eu des résultats appréciables. D'autre part, Brue annonce à la Compagnie d'Occident son intention d'occuper l'île de Cagnou,

qui, d'île Pontchartrain, était devenue île d'Orléans ; mais ce projet ne fut pas plus agréé que ne l'avait été celui d'un fort à construire au Bambouk. D'ailleurs nos établissements du Galam n'avaient point de chance : Rahault, qui commandait le fort Saint-Joseph, fut assassiné en 1719 par les Mandingues et son remplaçant dut être relevé de ses fonctions pour incompétence.

Dans la Gambie les troubles continuaient. Des corsaires s'étaient emparés une fois de plus du fort Saint-James. Orfuse ou Orfeus, agent de la Compagnie anglaise, le reprit sans grande peine, mais il n'avait ni soldats ni armes pour le défendre contre une nouvelle attaque toujours à prévoir. Brue, fidèle à sa politique d'entr'aide locale, offrit de lui prêter un détachement et des canons ; Orfuse, pensant que l'acceptation de cette offre serait contraire à la dignité britannique, refusa en termes fort courtois. Brue lui adressa alors de nouvelles propositions, consistant à ce que la traite fût faite en commun par les Anglais et les Français, à charge par ceux-ci de protéger les personnes et les biens de ceux-là ; nouveau refus d'Orfuse. Là-dessus, en décembre 1719, des corsaires attaquent le fort Saint-James, s'en emparent sans difficulté ni mérite et blessent Orfuse, qui se réfugie dans un village de la haute Gambie. Après quoi, ces mêmes corsaires, qui disposaient d'une escadre de neuf vaisseaux portant 1 200 hommes, se rendent à Sierra-Leone, prennent et pillent le comptoir qu'y possédaient les Anglais et saisissent seize navires de commerce appartenant à ces derniers.

Retour d'André Brue en France L'année suivante (1720), André Brue, souffrant et âgé de soixante-sept ans, demande à rentrer en France. Il est remplacé par son second, Després de Saint-Robert, qui se hâte d'envoyer à Paris un rapport contenant toutes sortes d'accusations contre son prédécesseur et ancien chef, notamment celle d'avoir emporté, avec les archives, les serviettes de table, cuillers et fourchettes appartenant à la Compagnie. Brue n'eut pas de peine à se justifier de ces accusations.

Les trois expéditions d'Arguin, 1721, 1723, 1724 Cependant, la position que les Hollandais avaient su reprendre à Arguin et les opérations qu'ils faisaient à Portendick en vue même du fort français, gênaient singulièrement la Compagnie des Indes dans ses efforts pour monopoliser la traite de la gomme. Aussi, en 1721, arme-t-elle à Lorient et au Havre trois grands vaisseaux, une frégate et une barque et confie le commandement de cette flottille au sieur Périer de Salverte, avec ordre de reprendre Arguin. Périer opère

son débarquement dans l'île le 26 février 1721 et donne l'assaut le 8 mars. Les Hollandais avaient évacué le fort pendant la nuit et s'étaient retirés sur le continent, auprès d'un parti de Maures Trarza. Périer put donc s'emparer de la position sans coup férir. Il y laissa une garnison. Julien du Bellay, qui accompagnait l'expédition comme représentant de la Compagnie, y installa, en qualité de directeur, un nommé Duval, assisté du Hollandais Jean de Both, qui était passé à notre service. Puis la flottille prit le large et, le 19 mars, du Bellay rejoignait Saint-Louis, où l'appelait le service de la Compagnie : il venait en effet relever de ses fonctions Després de Saint-Robert.

PÊCHEUR DE TORTUE
(D'après R. P. Labat, *Description du Congo*).

Sur ces entrefaites, un vaisseau hollandais arrivait en vue d'Arguin, amenant un nouveau gouverneur, Jean Beers, pour le fort que l'on ne savait pas occupé par les Français. Ayant aperçu l'escadrille de Périer de Salverte, qui faisait voile d'Arguin dans la direction du Sud, Jean Beers comprit ce qui s'était passé et, sans s'arrêter à Arguin, se fit conduire jusqu'à Portendick. Là, il eut une entrevue avec Ali Chandora, *émir* du Trarza, qui lui accorda l'autorisation d'élever un fort, comme il l'avait accordée à Brue quatre ans auparavant.

A Arguin, cependant, les choses allaient fort mal. Le « directeur » du fort, Duval, au lieu d'attirer à lui les Maures par une politique habile et de bons traitements, faisait tirer sur ceux qui s'approchaient du fort dans l'intention de venir lui rendre visite. Irrités, les Maures organisèrent le blocus de l'île et, bientôt, la garnison fut décimée par le scorbut. Des quarante hommes laissés en mars par Périer de Salverte, il ne restait que douze survivants au mois de juillet suivant. Duval parvint à s'échapper en barque, après avoir passé le commandement à Jean de Both, et se rendit par mer à Saint-Louis pour réclamer du secours. Comme il revenait vers Arguin avec seize soldats français amenés du Sénégal, l'embarcation qui le portait fut assaillie par des Maures, qui le massacrèrent ainsi que tous ses compagnons (16 octobre 1721).

Neuf jours après, Ali Chandora, qui s'était mis d'accord avec Jean Beers et les Hollandais, pénétrait dans l'île d'Arguin avec 1 500 guerriers et mettait le siège devant le fort. Jean de Both, avec sa poignée d'hommes, résista bravement durant

deux mois et demi, puis, n'ayant plus de vivres, il se rendit le 11 janvier 1722, et les Hollandais, une fois de plus, réoccupèrent Arguin, où Jean Beers s'installa.

En 1723, André Brue, malgré son grand âge — il avait alors soixante-dix ans — revint au Sénégal, nanti du titre de commissaire général. Il avait pris passage sur l'un des bâtiments d'une escadre comprenant quatre frégates et une galiote, armée à Lorient par la Compagnie des Indes pour reprendre Arguin et chasser les Hollandais de Portendick. Le lieutenant de vaisseau Froger de La Rigaudière en avait le commandement. Le 17 février 1723, quatre cents hommes furent mis à terre dans l'île d'Arguin. Jean Beers, sommé de rendre le fort, répondit qu'il le tenait de l'électeur de Brandebourg, auquel les Hollandais, disait-il, l'avaient acheté 30 000 rixdales. Devant cette fin de non-recevoir, le siège fut organisé. Les assiégeants manquant d'eau douce, André Brue conseilla d'envoyer deux navires faire de l'eau au Sénégal, mais Froger préféra lever le siège et se rendit à Portendick.

Il y trouva le fort hollandais vide de ses occupants, qui avaient rallié Arguin par terre tandis qu'il en venait lui-même par mer. Ali Chandora, auquel les traités contradictoires ne coûtaient guère, s'empressa de reconnaître nos droits exclusifs sur Portendick, où Froger laissa une garnison, pour reprendre ensuite sa route vers le Sénégal.

Mais cette garnison, ne pouvant trouver à s'alimenter, s'embarqua sur le *Maréchal d'Estrées*, qui vint à passer en ces parages, après avoir miné le fort confié à sa garde.

Ainsi échoua piteusement la mission confiée à Froger de La Rigaudière : les Hollandais avaient conservé Arguin et nous n'avions plus Portendick.

Quant à Brue, il supporta mal cet échec, dont il n'était pourtant point responsable, n'ayant pas qualité pour donner des ordres à un officier de la marine du roi. Très fatigué, il ne put faire qu'un court séjour à Saint-Louis, une rapide visite à Gorée, et rentra définitivement en France. Il quitta le Sénégal le 8 mai 1723, laissant à Julien du Bellay la direction générale de nos établissements.

La Compagnie était tenace, avec juste raison. En 1724, elle envoya une troisième expédition contre le fort d'Arguin, et celle-ci fut décisive. Le commandement en fut confié encore une fois à Périer de Salverte. L'armement comprenait deux frégates et une galiote avec trois compagnies de soldats de marine à bord. Arrivé à Arguin le 14 février, Périer opéra son débarquement dès le lendemain et occupa les citernes avant que les Hollandais eussent eu le temps de les combler. Le 16, il mettait à terre son matériel d'artillerie et le 17 il commençait le bombardement. Les Hollandais se rendirent dès le troisième boulet et le 20 nous prenions possession du fort. Quant à celui de Portendick, il fut pris sans coup férir

et détruit. Trois ans après, par la convention signée à La Haye le 15 janvier 1727, les Hollandais devaient nous reconnaître la possession de Portendick.

Cependant du Bellay, reprenant le plan de Brue, fit construire par l'ingénieur Levens deux postes en plein Bambouk, l'un à Farabana, à l'Est de la Falémé, et l'autre à Samarina, près des mines du Tambaoura. Ils furent achevés en 1724. Il est bon de noter que Levens, tout en s'acquittant consciencieusement de la besogne qui lui avait été confiée, se montrait fort sceptique quant aux profits que pourrait retirer la Compagnie de l'exploitation des gisements aurifères. Dans un rapport, il traite d'imposteurs André Brue et Després de Saint-Robert, disant qu'il se sent « en disposition de leur chanter pouille », si jamais il les rencontre, tant il est « piqué des menteries qu'ils ont inventées pour faire leur cour ».

PORTENDICK
(D'après Durand, *Atlas pour servir au voyage du Sénégal*).

Pour savoir à quoi s'en tenir, la Compagnie envoya en 1730 une mission composée d'un « artiste de la Monnaie » nommé Pelays et du minéralogiste Legrand, qu'accompagnait le commis Bouvard. Cette mission se consacra surtout à l'étude des exploitations aurifères indigènes. En 1731, Pelays fit un second voyage au Bambouk. Nommé ensuite directeur du Galam, il fut assassiné près de Dramané, avec quatre commis du fort Saint-Joseph, par des indigènes de la région, le 21 décembre 1732. Ce fâcheux événement jeta le discrédit sur les entreprises du Bambouk, parce qu'on prétendit que la cause du meurtre de Pelays était la crainte qu'éprouvaient les autochtones de voir les Européens chercher à s'emparer des mines d'or. L'année suivante, nos postes de Farabana et de Samarina furent évacués. Le mot d'ordre semblait être d'ailleurs d'abandonner un peu partout des positions péniblement acquises : en 1733 également, le fort d'Arguin était évacué à son tour, et si, en 1734, on reconstruisait le poste d'Albreda, détruit en 1730 par un incendie, on abandonnait en 1736 celui de Bissao.

PIERRE DAVID (1736-1746)

Deux ans après arriva comme directeur au Sénégal Pierre David, fils de l'un des directeurs métropolitains de la Compagnie. En 1739, il reprenait avec Orfuse, gouverneur du fort anglais de Saint-

James, les négociations entamées dès 1701 par André Brue avec Corker. La question à résoudre était toujours la même : la lutte contre les corsaires de toutes nationalités, dénommés « interlopes », qui venaient charger des produits sur les territoires concédés aux deux Compagnies, attaquaient et pillaient forts et comptoirs et créaient aux entreprises officielles une ruineuse et redoutable concurrence. Les quantités de gomme apportées ainsi en Angleterre et en Hollande dépassaient de beaucoup celles qu'expédiaient en France la Compagnie des Indes et se vendaient en Europe à meilleur prix, les « interlopes » n'étant pas écrasés par des frais généraux qui venaient grever la valeur des produits.

INDIGÈNE JOUANT DU BALAFO
(D'après *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*, du P. J.-B. Labat).

Pierre David conduisit ses négociations avec beaucoup d'habileté. Il offrit à Orfuse de lui fournir annuellement 360 000 livres de gomme, moyennant quoi la Compagnie anglaise fournirait 300 esclaves à la Compagnie française ; celle-ci expédierait les nègres aux Antilles et l'autre enverrait la gomme à Londres, où était le principal marché des « interlopes » et où les vaisseaux français ne pouvaient aborder, tandis que les Anglais ne pouvaient se procurer de la gomme par achat direct, ce produit n'étant fourni que par les territoires concédés à la Compagnie des Indes. Français et Anglais trouveraient leur compte à la combinaison et les « interlopes » seraient forcés d'interrompre leur trafic.

Orfuse se rendit aux raisons développées par David et signa avec lui la convention suggérée par le directeur du Sénégal. Le procédé se montra bien plus efficace que le pacte de neutralité inspiré par Brue : pendant les dix ans que fut observée

la convention David-Orfuse (1739-1749), la contrebande fut extrêmement réduite et les deux Compagnies concurrentes réalisèrent d'importants bénéfices.

Sans doute pour récompenser Pierre David du succès de ses négociations, sa Compagnie l'investit, en 1742, par commission spéciale, du titre de « gouverneur des forts, îles, comptoirs et habitations de la concession du Sénégal, comprises du Cap Blanc à Sierra-Leone, et président du conseil supérieur de direction ». Bien que l'on ait coutume de désigner par le terme de « gouverneur » les directeurs des différentes Compagnies qui se sont succédé au Sénégal, Pierre David est le seul auquel cette qualification ait été attribuée officiellement.

Cet homme d'initiative voulut recommencer l'expérience tentée avant lui au Bambouk. En 1744, ayant remonté lui-même le Sénégal et la Falémé, il reconstruit le fort de Farabana. L'année suivante, il établit un poste à Podor et envoie en reconnaissance au Bambouk son cousin Estoupan de La Brue. En 1746, il quitte le Sénégal, pour aller remplacer La Bourdonnais au gouvernement des îles de France et de Bourbon.

Dans ses lettres, Pierre David ne se montra pas tendre pour le personnel de la Côte d'Afrique, où l'on n'envoyait, d'après lui, « que des malfaiteurs ou des libertins », pour s'en défaire honnêtement ; cette concession était regardée pour lors comme « une autre Sibérie », dont le climat et le libertinage enlevaient au moins tous les ans « un des tiers des sujets que l'on y faisait passer ».

ESTOUPAN DE LA BRUE (1748-1758). PERTE DE SAINT-LOUIS

David, à son départ, fut remplacé comme directeur général du Sénégal, par d'Estoupan de La Brue, dont le frère, d'Estoupan de Saint-Jean, était directeur particulier de Gorée.

La guerre franco-anglaise de 1744-1748 n'avait pas affecté sensiblement nos établissements de la Côte d'Afrique, grâce à la convention conclue en 1739 entre David et Orfuse. Le pacte de neutralité de 1705 avait même été renouvelé. Mais les officiers de la marine de guerre ne se conformaient pas toujours à cette espèce de compromis entre colons, même lorsque les hostilités étaient suspendues en Europe. C'est ainsi qu'en 1751 un vaisseau de guerre anglais somma le commis Aubert d'évacuer notre poste d'Albreda sous menace de bombardement et, sur le refus d'Aubert d'obéir à cette sommation, canonna le comptoir ; une escadre française dut intervenir pour faire respecter nos droits.

C'est vers cette époque, de 1749 à 1753, que se placent les belles explorations du naturaliste Adanson de Saint-Louis à Podor, dans la région du Cap Vert et à la

Gambie. On sait que le nom de ce savant a été donné au baobab : *Adansonia digitata.*

Lorsque commença la guerre de Sept Ans (1755-1762), nous n'avions que 138 hommes de troupe dans nos établissements du Sénégal, dont 40 à Gorée, autant à Saint-Louis, 28 à Podor et 30 au Galam. C'était bien peu et, en 1756, la Compagnie des Indes crut devoir envoyer 200 hommes de renfort à Gorée. Cette même année eurent lieu deux reconnaissances au Bambouk, effectuées l'une par Doit et l'autre par Aussenac : elles n'eurent pas d'autre résultat que d'établir le complet insuccès des tentatives d'exploitation des mines d'or et de prouver que l'avenir de notre colonie n'était pas dans ses gisements aurifères.

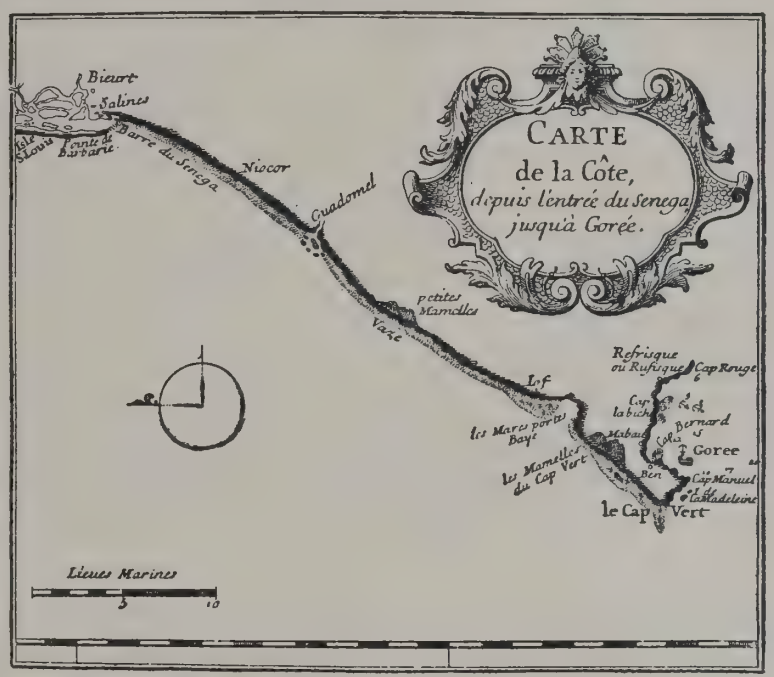

CARTE DE GORÉE
(D'après le R. P. Labat).

Il n'était plus temps d'ailleurs de philosopher sur la question, car l'ennemi était à la veille de nous enlever, pour une période de vingt ans, nos établissements. Un nouveau renfort de 30 hommes, 20 canons et 2 mortiers venait d'arriver à Gorée, lorsque, le 23 avril 1758, Saint-Louis fut attaqué par une escadre anglaise. Le 30, d'Estoupan de La Brue, n'ayant plus de poudre, capitula, abandonnant aux Anglais tous nos forts et comptoirs du fleuve. Les garnisons de Saint-Louis et de Podor furent embarquées à destination de l'Europe. Celles des forts du Galam reçurent l'ordre de rallier Saint-Louis, d'où on les rapatria en France.

Gorée avait été attaquée le 26 avril, trois jours après Saint-Louis. Elle résista si bien que l'escadre anglaise se retira. Mais la garnison de l'île, effrayée des conséquences d'un blocus qui paraissait inévitable, complota une révolte contre ses officiers, qu'elle accusait d'impéritie. Le complot fut découvert et les meneurs, au nombre de treize, furent condamnés à mort. Toutefois, l'état des esprits était tel

que, les Anglais ayant renouvelé leur attaque en décembre, Gorée dut capituler comme avait fait Saint-Louis.

II. — A LA COTE DE GUINÉE

LES VOYAGES DE VILLAULT DE BELLEFOND ET DE DUCASSE (1666-1667) Examinons maintenant ce qui se passa à la Côte de Guinée durant la même période. La Compagnie des Indes occidentales détenait encore le privilège d'exploiter à elle seule le commerce de toutes les côtes d'Afrique jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, lorsqu'en 1666 elle envoya en inspection à la côte de Guinée Villault de Bellefond qui, à son retour, publia le fameux ouvrage sur lequel s'appuie la priorité des découvertes normandes. Villault ne fit à la côte d'Afrique qu'un séjour de cinq mois (décembre 1666-mai 1667) et ne dépassa pas la Côte d'Or. A peine était-il parti qu'arriva du Casse qui venait de reprendre Arguin aux Hollandais. Du Casse alla jusqu'au royaume de Juda ou Ouidah sur la côte des Esclaves.

Ouidah était alors un village dépendant du royaume d'Ardres ou Ardra, qui s'étendait le long de la côte depuis l'embouchure de la Volta environ jusqu'à Lagos et, dans l'intérieur, au delà d'Allada. Le roi d'Ardres, dont la résidence se trouvait à Assem, exerçait sa suzeraineté sur plusieurs royaumes secondaires, dont celui de Juda, qui avait pour capitale Xavier ou Savi, où se trouvait un comptoir français. Il y en avait un autre à Ouidah. Du Casse y débarqua deux pères capucins qui, s'étant mis à apprendre la langue du pays, convertirent rapidement un grand nombre d'indigènes au catholicisme et faillirent gagner le roi de Juda lui-même à la nouvelle religion. Mais à l'instigation, dit-on, de trafiquants anglais et hollandais, les prêtres du culte local organisèrent un complot contre les capucins et, la veille du jour où le roi devait recevoir le baptême, mirent le feu à la chapelle qu'avaient édifiée les missionnaires. Ceux-ci eussent été massacrés, si le roi ne les avait pas pris sous sa protection et cachés dans un coin de sa résidence. Après quoi, le monarque apaisa la sédition de ses sujets en promettant de demeurer fidèle aux croyances de ses ancêtres. L'un des deux capucins mourut quelques jours plus tard ; on croit qu'il fut empoisonné. L'autre reprit la route de France.

Du Casse ne fut pas témoin de ces événements, qui se passèrent pendant son voyage de retour. C'est au cours de ce voyage de retour que, le 15 décembre 1667, il signa avec le roi de Commendo un traité autorisant la Compagnie des Indes à

construire un fort sur ce point de la Côte d'Or, au village d'Aguitagni, cédé à cet effet à la France par le chef en question. Ce traité, d'ailleurs, ne fut suivi d'aucune exécution.

Aussi bien, la Compagnie des Indes ne faisait pas de brillantes affaires et, cinq ans seulement après sa constitution, Colbert regrettait d'avoir placé en elle sa confiance. L'insuccès de l'entreprise l'amena même à douter de l'excellence du système des compagnies à privilège, qui, tout au moins en ce qui concernait la France, paraissaient donner de moins bons résultats que le commerce libre. La Compagnie

LE CAP MEZURADE ET L'ENTRÉE DE LA RIVIÈRE
(D'après le *Voyage du chevalier des Marchais*).

des Indes occidentales, en particulier, n'avait nullement réussi. Ayant englouti son capital dès la première année en armant à la fois quarante-cinq vaisseaux, effort hors de proportion avec les ressources dont elle disposait, elle en était réduite, en 1669, pour payer les intérêts de ses actions, à vendre aux navires qui allaient commercer sur ses domaines pour le compte de particuliers, des licences qu'elle délivrait moyennant un droit fixe de 6 livres par tonneau de marchandises à l'aller et de 5 pour 100 *ad valorem* sur les produits rapportés au retour. Malgré cette taxe, les navires opérant pour le compte de particuliers trouvaient le moyen de réaliser de beaux bénéfices, tandis que les voyages entrepris par les vaisseaux de la Compagnie se soldaient régulièrement par des pertes. Il en était ainsi notamment à l'égard des opérations traitées en Amérique. Aussi Colbert, estimant que l'aire d'activité de cette Compagnie était trop vaste pour ses maigres capacités, lui retira, le 9 décembre 1669, le monopole dont elle jouissait en Amérique, ne maintenant que celui relatif à l'Afrique.

LE VOYAGE DE D'ELBÉE (1669)

Le rapport fait par Villault de Bellefond incita la Compagnie des Indes à rendre plus étroites les relations qu'elle entretenait avec les souverains indigènes et à obtenir d'eux des privilèges supérieurs à ceux des Portugais, des Anglais et des Hollandais. C'est dans ce but qu'en 1669 ils envoyèrent le sieur d'Elbée avec deux navires en mission spéciale à la Côte des Esclaves. A cette époque, l'autorité du roi d'Ardres ne se faisait plus sentir que nominalement sur le pays des Popo et sur Savi et Ouidah, mais elle était encore toute-puissante à l'Est et au Nord. Les principales localités du royaume d'Ardres, en dehors d'Assem ou Grand-Ardra, sa capitale, étaient Petit-Ardra (peut-être le Porto-Novo actuel) et le double village d'Offra et Jaquin, situé à sept lieues à l'est de Savi. La Compagnie des Indes occidentales commerçait à Jaquin et les Hollandais de Ouidah y envoyaient de temps à autre un commis, mais le roi d'Ardres n'avait pas encore autorisé une nation européenne quelconque à installer sur son territoire un établissement permanent.

Les navires commandés par d'Elbée jaugeaient 250 tonneaux et portaient 32 pièces de canon. Le chef de l'expédition emmenait avec lui le sieur du Bourg, qui devait être préposé au commandement d'un fort à bâtir dans le territoire du royaume d'Ardres. Parti de France en 1669, on mouilla à hauteur de Jaquin le 4 janvier 1670. D'Elbée fit demander audience au roi, alors Tozifon, auquel il apportait, entre autres présents, un beau carrosse doré, avec des harnais magnifiques. L'héritier présomptif du trône vint jusqu'à la côte pour saluer le sieur d'Elbée et repartit pour Assem, la capitale, en compagnie du sieur du Bourg et d'un Hollandais nommé Carlof, qui connaissait le pays et que d'Elbée avait engagé comme agent politique. Tozifon reçut fort bien du Bourg ; il lui déclara, avec beaucoup de franchise, qu'il n'avait que faire des vaisseaux français et de leurs marchandises, les Hollandais envoyant en son pays plus de navires qu'il n'en était besoin pour le commerce local ; il ajouta que, néanmoins, pour prouver aux Français en quelle estime il les tenait, il avait donné l'ordre de construire pour eux une « loge » à Offra et qu'ils seraient les seuls Européens auxquels il accorderait l'autorisation de fonder un établissement permanent sur son territoire.

Le sieur du Bourg étant tombé malade, Carlof prit en main les opérations commerciales et offrit 18 barres de fer par tête d'esclave, au lieu de 12 que payaient les Hollandais. Ceux-ci ne purent soutenir la concurrence et se trouvèrent évincés du marché.

D'Elbée, à son tour, rendit visite au roi Tozifon dans sa capitale. Il chercha à obtenir du monarque l'autorisation de transformer en fort la « loge » qu'on nous

promettait à Offra, mais Tozifon s'y refusa, disant que, s'il laissait les Français construire des retranchements autour de leur habitation et y placer des canons, ils se rendraient en peu de temps maîtres de ses États. D'Elbée n'insista pas, revint à la côte et se prépara à appareiller, laissant à Offra le sieur Mariage, comme directeur du nouvel établissement français.

Le vaisseau portant d'Elbée avait déjà mis à la voile, l'autre se trouvant retardé par suite de la mort subite de son capitaine, le sieur Jamain, lorsque les Hollandais présents à la côte, prenant prétexte de ce que les Français avaient établi un magasin de transit à Praya d'Ardra, sur la plage, et y avaient arboré leur pavillon national, cherchèrent querelle à nos compatriotes et voulurent arracher ce pavillon, prétendant que les agents de la Compagnie des Indes avaient outrepassé les droits conférés à cette Compagnie par le roi d'Ardres. Les quelques Français qui se trouvaient à Praya envoyèrent un exprès à Offra, pour prévenir Mariage, et un autre au vaisseau de la Compagnie encore en rade. Mariage accourut au plus vite, ainsi que des marins du navire, et Français et Hollandais allaient en venir aux mains, lorsque le chef de Praya s'interposa et détermina les deux partis adverses à s'en remettre au jugement du roi d'Ardres. Ce dernier, saisi de l'affaire, désigna son interprète, nommé Matteo Lopez, pour aller exposer les faits au roi de France, en qualité d'ambassadeur du roi d'Ardres.

Matteo Lopez fut reçu à Paris en grande pompe. Deux des directeurs de la Compagnie des Indes allèrent au-devant de lui jusqu'à Saint-Denis, avec deux carrosses à six chevaux, dans l'un desquels il fit son entrée dans la capitale, le 13 décembre 1670. Il fut logé à l'hôtel de Luynes et le roi lui donna audience aux Tuileries le 16 décembre, en présence de d'Elbée. Celui-ci lut à Louis XIV l'adresse apportée par Matteo Lopez. L'envoyé du roi d'Ardres disait que les commerçants et navires français recevraient toujours un traitement préférentiel par rapport à ceux de la Hollande et que le roi d'Ardres se conformerait exactement aux désirs du roi de France en ce qui concernait le droit pour les Français d'arborer leur pavillon à Praya d'Ardra et d'avoir le pas sur les Hollandais dans les cérémonies publiques.

Matteo Lopez quitta Paris en janvier 1671, comblé d'honneurs et de présents. A la suite de son voyage, on avait l'impression que la Compagnie des Indes ou, à défaut d'elle, la France en général occupait au royaume d'Ardres une situation prépondérante et privilégiée. Mais la Compagnie des Indes était à la veille de faire faillite et la Compagnie du Sénégal, qui devait recueillir sa succession en 1673, se désintéressa de l'entreprise engagée au royaume d'Ardres, abandonna les comp-

toirs de Jaquin et d'Offra et concentra toute son activité à Savi et à Ouidah, dans le royaume de Juda. Pourtant, elle entretint longtemps des succursales à Porto-Novo et à Badagry, qui dépendaient comme Offra du royaume d'Ardres, mais où existaient également des établissements anglais, brandebourgeois et portugais.

Le sieur d'Elbée, lors de son voyage de 1670 à la Côte des Esclaves, y avait amené deux Pères jacobins, qui voulaient recommencer l'essai d'évangélisation tenté trois ans auparavant par des capucins. Comme ceux-ci, les nouveaux missionnaires se heurtèrent à la malveillance des prêtres de la religion locale et aux intrigues soulevées par les rivaux commerciaux des Français : tous les deux moururent empoisonnés, peu de temps après leur arrivée à Ouidah.

LA COMPAGNIE DE LA CÔTE D'OR ET DE GUINÉE

Sur ces entrefaites, la Compagnie des Indes occidentales disparut (1672) pour faire place à la Compagnie du Sénégal, et celle-ci, après une existence éphémère, céda à son tour ses droits (1681), à la Compagnie du Sénégal, de la Côte d'Or et d'Afrique qui dura quinze ans. Aussi peu heureuse que ses devancières, elle ne put faire face à toutes ses obligations, notamment à une fourniture suffisante d'esclaves pour les îles d'Amérique ; elle n'avait pour ce trafic ni assez d'argent ni assez de vaisseaux. Jugeant en conséquence son domaine trop étendu, le roi lui retira l'exploitation de toutes les côtes au delà de Sierra-Leone et les attribua à une société spéciale : la *Compagnie de la Côte d'Or et de Guinée.*

La Compagnie nouvelle reprit pied à Assinie en 1687, dans cette partie de la Côte d'Or qui est aujourd'hui incorporée à notre colonie de la Côte d'Ivoire. On se rappelle qu'un essai d'ailleurs malheureux d'évangélisation y avait été tenté dès 1637 par des capucins. Il fut renouvelé en 1687 par deux dominicains, le Père Gonsalvez, qui, en dépit de son nom, était un Auvergnat, et le Père Cerizier. Le chef d'Assinie les reçut assez bien et leur fit cadeau de six jeunes esclaves. Deux de ceux-ci, nommés Aniaba et Rianga, jugés par les missionnaires d'une intelligence au-dessus de la moyenne, furent confiés par eux aux soins d'un sieur Compère, commandant un navire de la Compagnie pour être emmenés en France et instruits de façon convenable. Le premier, que le Père Gonsalvez avait présenté, dans une lettre à ses supérieurs, comme « prince héritier du royaume d'Issini » (Assinie), eut l'honneur d'être baptisé par Bossuet et d'avoir pour parrain Louis XIV, qui lui donna le prénom de Louis. Ce fut le cardinal de Noailles qui se chargea de lui enseigner les dogmes de la religion chrétienne et lui fit faire sa première communion. A cette occasion, le soi-disant prince mit solennellement sous la protec-

tion de la Sainte Vierge et le protectorat de la France, les États que lui prêtait bénévolement l'imagination des Parisiens. Il fut ensuite pourvu par Louis XIV d'un brevet de capitaine de cavalerie dans l'armée française et eut beaucoup de succès, dit-on, auprès des dames de la cour.

Quelques années se passent sans incidents notables. Notre situation à la Côte des Esclaves était honorable, sans plus. Le Hollandais Guillaume Bosman, qui

COURONNEMENT DU ROI DE JUDA
(D'après *Voyage du chevalier Des Marchais*).

publia en 1704 d'intéressantes lettres relatant un voyage effectué dans le golfe de Guinée durant les dernières années du dix-septième siècle, raconte que, peu avant son passage, le roi de Popo ayant été attaqué par le roi de Juda, ce dernier vit ses contingents renforcés et son armement accru par ses alliés, les Français de Ouidah. Des vaisseaux français concoururent à l'attaque et débarquèrent à Grand-Popo des troupes, qui franchirent la barre au moyen de radeaux. A la vérité, l'entreprise échoua et coûta la vie à un certain nombre de Français et d'habitants de Ouidah, mais elle prouve néanmoins que nos nationaux jouaient déjà dans cette région un rôle non négligeable.

A la Côte d'Or, où nous n'avions été représentés jusqu'alors que par des missionnaires, nous allions prendre pied officiellement, au cours de la dernière année

du dix-septième siècle ; chose singulière, c'est le travestissement en prince de l'esclave Aniaba qui en fut la cause.

L'an 1700, le Père Godefroy Loyer, moine jacobin du couvent de l'Annonciation de Rennes, ancien missionnaire aux Antilles, fut nommé par la Propagande préfet apostolique de la Côte de Guinée. On le présenta à Paris au soi-disant « prince d'Issini ». Justement Louis XIV, ayant appris que le « roi » d'Assinie venait de mourir, se préoccupait de faire reconduire le « prince Louis » dans « ses États », afin qu'il pût en prendre le commandement. Il fut décidé que le nouveau préfet apostolique serait du voyage, ainsi qu'un autre jacobin, le Père Jacques Villard, qui appartenait à un couvent de Paris. Un vaisseau de guerre, le *Poly*, fut armé spécialement pour la circonstance et mis sous les ordres du chevalier Damon ; on y embarqua Aniaba et les deux jacobins. Durant la traversée, le « prince » fut entouré des plus grands égards, mais, à l'arrivée à Assinie, il fut accueilli sans enthousiasme ni chaleur par ses prétendus sujets, lesquels, au surplus, ne l'avaient pas attendu pour remplacer le chef défunt par un nommé Akassini, qui était l'héritier naturel et légal du « trône » d'Assinie. Le chevalier Damon ne fut pas longtemps sans apprendre que le jeune capitaine noir, auquel on l'avait attaché, en quelque sorte, comme officier d'ordonnance, n'était qu'un simple esclave.

Abandonnant alors Aniaba à sa destinée, il se mit en rapports avec Akassini et obtint de lui la concession d'un terrain situé sur la plage. Il y construisit une petite redoute flanquée de deux bastions, l'arma de quatre pièces de canon et de quelques pierriers et y mit une garnison. Ensuite, il signa avec Assamoutchou, reine d'Apollionie, un traité nous accordant le privilège de commercer dans les États de cette souveraine, qui s'étendaient à l'Est d'Assinie. Puis il repartit pour la France en 1701, laissant le fort occupé par un détachement de soldats français et la mission organisée par les soins des Pères Loyer et Villard.

ABANDON D'ASSINIE (1705) L'établissement d'Assinie fut abandonné à lui-même pendant quatre ans. Dans l'intervalle, il fut attaqué en 1702 par les Hollandais, mais parvint à leur résister. Quatre vaisseaux hollandais, venant d'Elmina, se montrèrent devant le fort le 3 novembre 1702 et commencèrent à le bombarder le 13 au matin. La petite garnison, n'ayant que deux barils de poudre, dut arrêter promptement sa riposte, tandis que l'ennemi envoya près de 1 200 coups de canon, sans grand résultat d'ailleurs. Dans l'après-midi, un boulet hollandais renversa une ruche qui se trouvait dans la cour du fort, près de la chapelle. Les abeilles affolées se précipitèrent sur les défenseurs et les contrai-

gnirent à évacuer la place. Alors les Hollandais, qui avaient aperçu les Français quitter le fort en fuyant, crurent à un abandon total de résistance et jugèrent le moment venu d'opérer un débarquement. Ils mirent à terre cinquante hommes qui, pris entre les feux de mousqueterie de nos alliés indigènes, embusqués près du rivage, et ceux de la garnison, rentrée dans le fort par une porte donnant du côté de la lagune, eurent trente-neuf des leurs tués, tandis que les onze autres étaient faits prisonniers. A la suite de cet échec, les quatre vaisseaux levèrent l'ancre.

L'année suivante, le Père Loyer revint en France et exposa la lamentable situation de ce petit poste isolé, laissé sans secours et sans ravitaillement. Enfin, en 1705, un navire de guerre, commandé par le capitaine de Grosbois, vint recueillir les quelques survivants du détachement déposé à Assinie par le chevalier Damon. Mais ce capitaine se conduisit avec la plus grande maladresse : il traita avec tant de brutalité les Noirs envoyés sur son navire par le commandant du fort en vue de prendre langue, que la population indigène, par esprit de représailles, refusa de mettre des pirogues à la disposition des Européens à rapatrier. Un soldat de la garnison, nommé Parisien, franchit alors la barre à la nage et vint supplier de Grosbois d'amadouer les Noirs au moyen de quelques présents et de rembourser à Akassini les sommes que lui devait depuis plus d'un an notre établissement. Le capitaine s'entêta, prétendit qu'il n'avait pas besoin du concours des indigènes et fit construire des radeaux pour procéder à l'embarquement des Français du fort. Sept de ceux-ci se noyèrent en essayant de traverser les rouleaux de la barre. Les autres, dont le Père Villard, parvinrent à gagner le navire, qui mit à la voile en abandonnant notre établissement à la discrétion des habitants du pays.

Nous ne devions réoccuper Assinie qu'en 1843, justifiant ainsi les paroles prononcées par la reine Assamoutchou, lors d'une visite qu'elle avait faite à notre poste : se plaignant de ne point voir venir les vaisseaux de commerce dont on lui avait fait espérer l'arrivée, elle avait déclaré que si les Français étaient aussi constants dans leurs entreprises qu'ils sont gens de bien, tous les pays seraient à eux.

LE PACTE DE NEUTRALITÉ DE LA COTE DES ESCLAVES

Nous nous maintînmes plus longtemps et mieux à la Côte des Esclaves. Chose curieuse à noter, un pacte international de neutralité, analogue à celui qu'avait conclu André Brue avec les Anglais de la Gambie y fonctionnait également, mais y avait été conclu sur l'initiative d'un prince indigène. En 1704, le roi de Juda, qui s'appelait alors Armar, craignit que les hostilités qui régnaient entre la France et d'autres puissances européennes, en venant à se déchaîner jusque sur son territoire, ne

compromissent un trafic qui constituait l'unique source de ses revenus. Il convoqua donc à Savi les directeurs et employés principaux des comptoirs européens et leur proposa de signer une convention par laquelle ils s'engageraient et engageraient leurs mandants respectifs à observer la neutralité les uns vis-à-vis des autres sur le territoire du royaume de Juda et sur les eaux bordant ce territoire. Les Français adhérèrent d'emblée à cette proposition. Au contraire, les Anglais, les Hollandais et les Portugais les combattirent, parce qu'ils espéraient, en se liguant

MAISONS DES INDIGÈNES DU CAP MEZURADE
(D'après *Voyage du chevalier des Marchais en Guinée*) (1725).

ensemble, arriver à chasser les Français du pays. Mais cela ne faisait point l'affaire du roi Armar, qui avait plus à gagner à la liberté du commerce et à une concurrence entre nations, pourvu qu'elle fût pacifique, qu'à l'établissement d'une sorte de monopole dont il aurait à subir la loi. Aussi tint-il bon et, par son insistance, finit-il par imposer son projet de convention, qui fut signé par les représentants des quatre nations, le 6 septembre 1704. Les clauses en furent observées jusqu'à la conquête de Savi et de Ouidah par le roi du Dahomey, c'est-à-dire jusqu'en 1727.

La Compagnie de la Côte d'Or et de Guinée cessa ses opérations en 1713, après le traité d'Utrecht, qui réservait aux Anglais le monopole de la fourniture des esclaves dans les colonies espagnoles d'Amérique. Pendant plusieurs années le commerce fut pour ainsi dire entièrement libre ; mais en 1719 se constitua la puissante société qui devait, dans la pensée de Law, monopoliser tout le commerce extérieur de la France. La côte de Guinée entra naturellement dans le domaine de la nou-

velle société. Il s'en fallut de peu que, pour ses débuts, nous ne reprissions fermement contact avec la Côte d'Or.

Les Brandebourgeois qui avaient un fort à cette côte, au cap des Trois Pointes, l'abandonnèrent en 1720. Le chef du pays, connu sous le nom de Jean Commain, le fit savoir au capitaine français Pierre Morel qui se trouvait dans le voisinage avec son vaisseau, la *Princesse-de-Rochefort*, en même temps que des bâtiments hollandais. Pierre Morel se rendit à terre et obtint de Jean Commain, par traité, la cession du fort. Puis il décida de l'occuper au nom de la Compagnie des Indes, mais un misérable incident fit manquer la prise de possession. Le capitaine français, étant retourné à son bord pour en ramener du monde, fut pris d'un saignement de nez incoercible, et la crainte du ridicule l'empêcha de se montrer dans un état qu'il jugeait compromettant pour la dignité d'un chef d'expédition. Renonçant, pour ce motif puéril, à l'entreprise projetée, il se contenta de rapporter à la Compagnie le traité qu'il avait passé avec Jean Commain. La Compagnie se hâta d'envoyer un autre capitaine pour procéder à l'occupation du fort. Malheureusement, celui-ci dépassa le cap des Trois Pointes sans le reconnaître et, quand il se fut aperçu de son erreur, des vents contraires le mirent dans l'impossibilité de revenir sur ses pas. Les Hollandais d'Elmina en profitèrent et, malgré la défense que fit Jean Commain, finirent par s'emparer, en 1725, de l'ancien fort brandebourgeois.

OUIDAH EN 1725. — LE VOYAGE DU CHEVALIER DES MARCHAIS

Vers le même temps, notre prestige était encore assez grand parmi les indigènes de la Côte des Esclaves, si nous en croyons la relation du voyage que fit en 1725, dans cette contrée, le chevalier des Marchais, pour le compte de la Compagnie des Indes. Il nous décrit le fort français de Ouidah comme comportant, à cette époque, quatre bastions, armés de 30 canons ; un fossé large et profond faisait le tour de la forteresse, à laquelle on accédait par un pont-levis ; la garnison se composait de dix soldats blancs, deux sergents, un tambour, deux canonniers et trente auxiliaires bambara, le tout sous le commandement d'un lieutenant qui dépendait du directeur général résidant à Savi, capitale du royaume de Juda. Les Anglais avaient aussi un fort à Ouidah et un directeur à Savi. Quant aux Portugais, bien qu'ayant obtenu des indigènes de Ouidah la concession d'un terrain destiné à recevoir un fort, ils n'y possédaient encore à cette date qu'un établissement ouvert. Les Hollandais n'étaient pas installés à Ouidah, mais ils avaient un comptoir à Savi.

Des Marchais eut l'occasion d'assister, à Savi, au couronnement du roi de Juda. Le directeur général des établissements français, un sieur Dérigouin, occupait la

première place auprès du souverain, et à côté de lui se tenaient, outre des Marchais lui-même, les agents des divers comptoirs français. Au-dessous d'eux, mais assis et couverts comme eux, étaient les directeurs anglais et hollandais. Quant au directeur portugais et à ses commis, ils n'occupaient que le quatrième rang et étaient debout et découverts. Après s'être étendu sur cette sorte de hiérarchie observée vis-à-vis des quatre nations européennes représentées dans le pays, des Marchais observe que le directeur général français était tout-puissant à la cour du roi de Juda, tellement qu'il avait pu faire écarter du trône l'héritier naturel du prince défunt et avait imposé aux notables le choix d'un autre monarque, qui lui plaisait davantage.

LES DAHOMÉENS S'EMPARENT DU ROYAUME DE JUDA

Malheureusement, cette situation privilégiée devait subir de notables modifications, deux ans seulement après le voyage du chevalier des Marchais, du fait de la conquête de Savi par le roi du Dahomey Agbadja et de l'annexion du royaume de Juda à celui d'Abomey. Le 7 février 1727, l'armée dahoméenne s'emparait de Savi ; peu de temps après, elle détruisait le village indigène de Houéda (Ouidah) et construisait à la place le village dahoméen de Gléhoué : le roi du Dahomey devenait ainsi le maître du commerce fait par les Européens dans la région de Ouidah. Les forts et comptoirs de Savi et de Ouidah avaient été respectés par les conquérants, mais Agbadja fit savoir aux divers directeurs qu'ils devaient se rendre à merci, sous peine de voir leurs habitations détruites et d'avoir eux-mêmes la tête tranchée. Le sieur Dérigouin fut chargé par les Anglais, les Hollandais et les Portugais de négocier avec le vainqueur, au nom de tous les Européens, les conditions de la capitulation. Grâce à la renommée qui s'attachait à son nom, il put obtenir d'Agbadja l'autorisation, pour lui et ses collègues, de conserver les forts et comptoirs qu'ils avaient à Ouidah, mais il fallut abandonner les établissements de Savi.

Cette situation ne changea pas jusqu'en 1719, époque de la liquidation de la Compagnie des Indes. Les établissements qu'elle possédait à la Côte des Esclaves furent alors annexés au domaine de la couronne comme l'avaient été ceux de Gorée et le gouvernement en fut confié à un administrateur résidant à Ouidah.

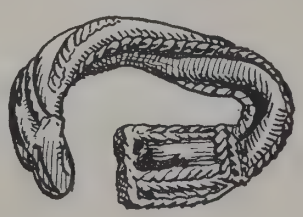

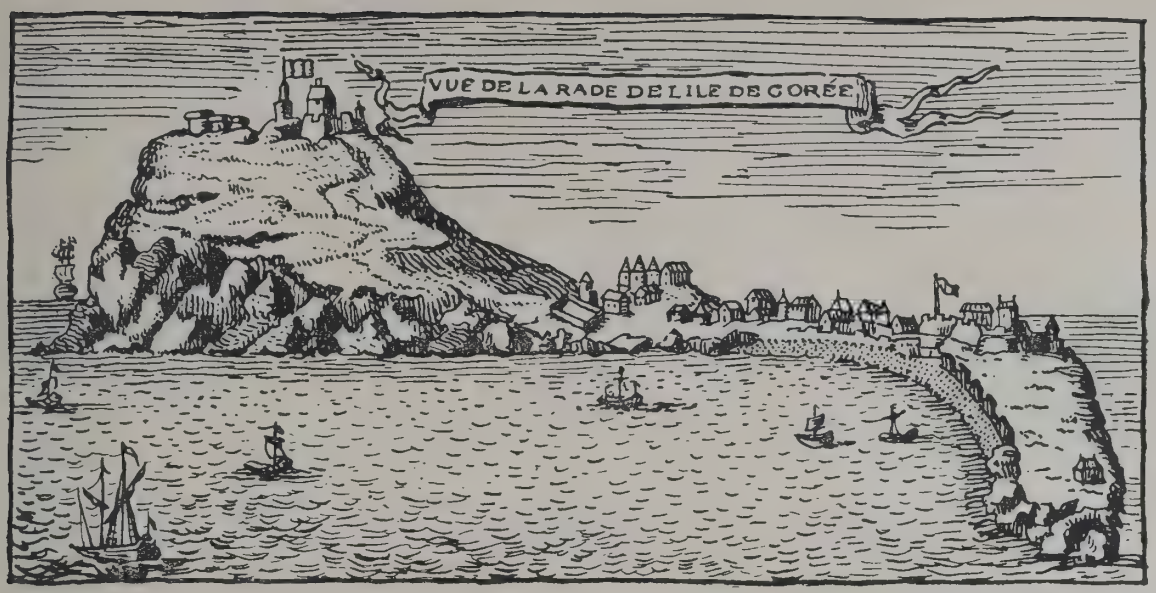

CHAPITRE III

LA LUTTE AVEC L'ANGLETERRE ET L'INTERVENTION DIRECTE DE L'ÉTAT

(1759-1814)

I. — Au Sénégal. — *Acquisition de Dakar. — Compagnie de la Guyane. — Reprise de Saint-Louis. — Lauzun. — Du commerce des esclaves. — Compagnie de la gomme, puis Nouvelle Compagnie du Sénégal. — Le gouvernement de Boufflers* (1785-1787). — *L'administration de Blanchot* (1789-1802). — *Le commerce libre. — La détresse du Sénégal. — Abolition de l'esclavage. — Défense de la colonie contre les Anglais. — Le gouvernement de Lasserre* (1801). — *Le second gouvernement de Blanchot* (1802-1807).

II. — A la cote de Guinée. — *Les établissements de Landolphe au golfe de Bénin. — Le comte de Flotte obtient une concession à Lahou* (1787). — *Ouidah en* 1791. — *Destruction de nos établissements de Bénin par les Anglais* (1792).

I. — Au Sénégal

En 1759, nous avions évacué tous nos établissements et le Sénégal, avec ses dépendances, était devenu une colonie britannique. Les Anglais, d'ailleurs, n'occupèrent que Saint-Louis et Gorée et se désintéressèrent totalement de l'intérieur du pays.

Quant à nos comptoirs du golfe de Guinée, nous ne les avions pas abandonnés, mais l'insécurité des mers nous empêchait de conserver avec eux des relations suivies.

Les hasards de la guerre n'avaient pas eu que le résultat de nous faire perdre le fruit de plusieurs siècles d'efforts. Ils marquèrent aussi la chute d'un système de colonisation sur lequel on avait fondé de grands espoirs, mais dont on commençait à reconnaître les inconvénients. Les Compagnies à privilège avaient vécu et leurs concessions, une fois affranchies de la domination anglaise, devaient se transformer en colonies de la couronne, gouvernées et administrées au nom du roi de France, puis de la République et ensuite de l'Empereur, par des gouverneurs au service de l'État. Mais cette transformation fut lente et il y eut dans l'intervalle plusieurs tentatives plus ou moins heureuses pour revenir au régime de l'exclusif.

La paix de Paris, en 1763, ne nous rendit en Afrique que Gorée et Albreda. Les Anglais avaient tenu à garder Saint-Louis, pour conserver en même temps le monopole du commerce de la gomme. La reprise de possession fut faite officiellement et Poncet de La Rivière fut nommé gouverneur de Gorée et ses dépendances côtières : Joal, Portudal et Albreda. La colonie, ainsi constituée, dura jusqu'à la reprise de Saint-Louis et du Sénégal. Elle eut à sa tête, durant cette période de seize années environ, sept gouverneurs successifs, tous nommés par le roi : Poncet de La Rivière (1763-1765), d'Esménager (1765-1767), de La Gastière (1767-1768), de Rastel de Rocheblave (1768-1772), Boniface (1772-1773), Le Brasseur (1773-1777) et Armény de Paradis (1777-1779).

De 1763 à 1767, la Compagnie des Indes continue à jouir du monopole commercial qui lui avait été concédé autrefois, mais elle cessa d'administrer le pays et ses représentants se trouvèrent subordonnés à l'autorité et à la politique des gouverneurs royaux. On sait d'autre part que son privilège fut suspendu en 1769 et ne fut jamais rétabli.

Acquisition de Dakar C'est durant cette période d'attente qu'apparaît pour la première fois, dans les annales de notre colonisation africaine, le nom de Dakar. A cette époque, le village de ce nom dépendait du *damel* ou roi du Cayor. Le 9 avril 1764, le chef préposé par ce prince au commandement de cette région cédait au nom de son maître les pointes de Dakar et de Bin au gouverneur Poncet de La Rivière, en reconnaissance des services rendus par ce dernier au *damel*.

Le 5 juin 1765, un nouveau traité était signé à Ambout, résidence du *damel*, par ce prince en personne et par Jacques d'Estouble de Salvigny, capitaine du port de Gorée, agissant au nom de Jean-Georges Le Ballif d'Esménager, gouverneur de Gorée. Par ce traité, le *damel* cédait en toute propriété et à perpétuité à la France un territoire bordé d'un côté par la mer et, de l'autre, par une ligne droite tirée du ruisseau situé entre Mbao et le Palmier et aboutissant à la baie d'Yof, cette baie non comprise ; il cédait en outre à la France les îles Madeleine. En compensation, nous nous engagions à payer chaque année au *damel* « la valeur de 180 barres, dont le tiers en fer et les deux autres en marchandises diverses ». Ce traité ne fut pas suivi de l'occupation effective du territoire concédé.

Compagnie de la Guyane La Compagnie des Indes, restée depuis la reprise de possession concessionnaire des droits au commerce exclusif de Gorée, ne les avait pas exercés. Après sa suspension, un certain abbé Dumanet, assez curieux intrigant, eut l'idée de prendre sa suite et jeta en 1770 les premiers fondements d'une société nouvelle dite *Compagnie des côtes d'Afrique*, laquelle se constitua sans privilège ni monopole, mais avec l'arrière-pensée de les revendiquer tôt ou tard. Elle ne fit pas de bonnes affaires et se transforma en 1776 en une *Compagnie de la Guyane*, dont le but principal était de procurer à ce dernier pays les esclaves nécessaires à sa mise en valeur ; or ces esclaves ne devaient être achetés qu'à Gorée. La nouvelle Compagnie ne tarda pas à revendiquer le droit exclusif de faire tout le trafic, aussi bien des esclaves que de la gomme et autres denrées. Malgré l'opposition des particuliers et des ports de France, on essaya en 1777 d'une sorte de compromis.

La Compagnie se vit octroyer le privilège de la traite des noirs et du commerce à Gorée, en échange de quoi elle s'engageait à entretenir la garnison. Le gouvernement métropolitain n'y voyant qu'un moyen de réduire presque à néant les frais d'occupation de la colonie, ce devait être une source de conflits entre le gouvernement local et le représentant de la Compagnie.

REPRISE DE SAINT-LOUIS. — LAUZUN

Cependant l'heure semblait propice à la reprise de Saint-Louis. Armény de Paradis, gouverneur de Gorée, sachant que la garnison anglaise était fort réduite, conseilla de profiter de cette circonstance ainsi que des embarras causés à la marine britannique par la Guerre d'indépendance des États-Unis, pour essayer de réoccuper Saint-Louis.

L'idée plut à M. de Sartines, ministre de la Marine, qui décida de confier au duc de Lauzun le soin de la réaliser. L'escadre, commandée par M. de Vaudreuil, quitta Lorient le 3 décembre 1778 et arriva le 28 janvier 1779 devant Saint-Louis. Le lendemain, les troupes de débarquement franchirent la barre sur quatorze embarcations. Le gouverneur anglais, Sir Robert Stormont, fut déposé par ses officiers, qui l'accusaient de n'avoir pas pris les précautions nécessaires, et l'un de ceux-ci, nommé Gilbert Stanton, s'empara du commandement. Dès le lendemain, 30 janvier, il se rendait après avoir essuyé une cinquantaine de coups de canon.

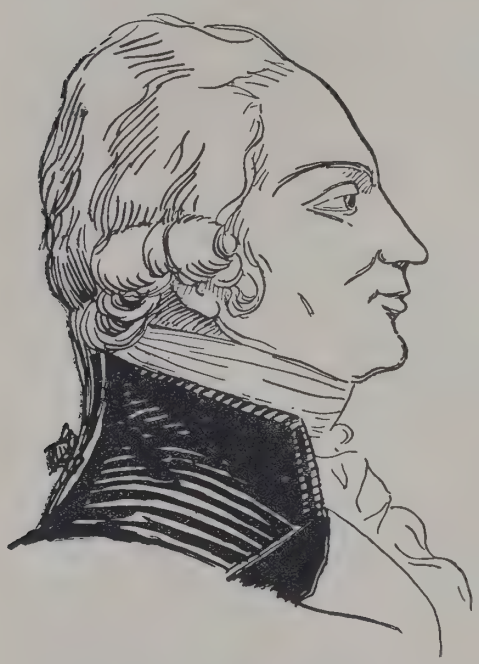

LE DUC DE LAUZUN
(D'après une gravure de la Bibliothèque Nationale).

Maître de Saint-Louis, Lauzun réunit administrativement en une seule colonie les établissements de Gorée, du Cap Vert et de la Gambie à ceux du Sénégal. Cette colonie prit le nom de « colonie du Sénégal et dépendances », et Lauzun en fut le premier gouverneur. A côté de lui était un ordonnateur, dont les fonctions correspondaient à peu près à celles d'un secrétaire général de nos jours. Cette organisation dura jusqu'en 1789.

Ayant ravitaillé l'escadre du marquis de Vaudreuil, qui ne se pressait point d'appareiller pour les Antilles, sa destination, Lauzun envoya un sieur Longet visiter le poste de Podor — dont il écrivait le nom « Pot d'or » ; — ce poste, bien qu'ayant été négligé par les Anglais, fut trouvé en assez bon état. Puis il s'occupa d'empêcher le *brak* ou roi du Oualo et le *damel* du Cayor de piller les bateaux échoués sur leurs terres. Il déclara à Ely Kouri, chef des Maures Trarza, qui réclamait le paiement de ses « coutumes », qu'il consentirait volontiers à lui faire des présents, mais non à ce que ceux-ci fussent appelés coutumes : « le roi, mon maître, disait-il, ne devant et ne payant de tribut à aucun prince de la terre. »

Lauzun institua encore à Saint-Louis un « maire de ville », nommé par le gouverneur parmi les habitants non fonctionnaires ; la désignation de ce magistrat municipal, sorte d'intermédiaire entre le gouverneur et la population, était obligatoirement soumise à la ratification du ministre de la Marine ; il recevait un traitement payé sur le budget de la colonie. Cette institution fonctionna sans interruption jusqu'à la reprise de Saint-Louis par les Anglais et continua même à fonctionner sous la domination de ces derniers, ne cessant de donner d'excellents résultats.

Lauzun envoya enfin en Gambie le chevalier de Pontdevez, avec les frégates la *Résolue* et la *Nymphe*, pour s'emparer du fort Saint-James. Pontdevez arriva le 9 février 1779 à Albreda ; le 11, le gouverneur anglais amenait son pavillon et, dès le lendemain, Pontdevez commençait à démolir le fort Saint-James.

Vaudreuil quitta les parages du Sénégal au début de mars. Quant à Lauzun, après avoir assumé pendant six semaines la direction de la colonie, il passa le service au lieutenant de vaisseau Eyriès et s'embarqua le 14 mars 1779. Arrivé en France le 19 avril, il accompagna, l'année suivante, Rochambeau en Amérique. Plus tard, en 1793, devenu le général Biron, il servira aux armées de la Convention, ce qui ne l'empêchera pas, en 1794, à la suite d'une vague accusation dont il sera l'objet auprès du Comité de Salut public, de laisser sa tête sur l'échafaud.

Nous avions donc repris Saint-Louis, mais c'était pour perdre de nouveau Gorée. Obéissant aux suggestions du mémoire que lui avait remis Eyriès en 1778, et dans lequel cet officier de marine représentait comme inutile le point d'appui de Gorée, le ministre avait enjoint au duc de Lauzun d'évacuer sur Saint-Louis la garnison de cette île et de raser ses fortifications ; l'ordre fut exécuté. L'une des conséquences de cette mesure fut que, dès le 8 mai 1779, les Anglais s'emparèrent de la place privée de défense. Ils se hâtèrent d'y installer cinq cents hommes de troupe et, quand le lieutenant de vaisseau Le Roy de La Grange essaya, au mois d'octobre de la même année, de reconquérir Gorée, il échoua dans sa tentative.

DU COMMERCE DES ESCLAVES

Quant à Saint-Louis, ce fut surtout un marché d'esclaves sous le court gouvernement d'Eyriès, qui, comme nous l'avons dit, était l'agent de la Compagnie de la Guyane bien plutôt que le représentant de Louis XVI. On était alors (1779), au plus fort de la traite des nègres, qui atteignit, au cours du dernier quart du dix-huitième siècle, des proportions qu'elle n'avait pas encore atteintes. C'est ainsi qu'on a évalué à 104 000 le nombre des esclaves transportés en Amérique en 1782, dont 53 000 par les Anglais, 23 000

par les Français, 11 000 par les Hollandais et 8 700 par les Portugais. Ces chiffres montrent l'importance qu'avait pris ce trafic, surtout quand on les compare aux statistiques établies pour le début du dix-huitième siècle : aux environs de 1701, la Compagnie Royale du Sénégal n'exportait guère que 8 000 esclaves par an. Les pertes en cours de route s'élevaient en moyenne à 10 pour 100 : de 1779 à 1789, les Antilles françaises reçurent annuellement plus de 36 000 esclaves, mais on en avait acheté en Afrique, à leur intention, tant aux comptoirs anglais qu'aux comptoirs français, de 40 à 45 000, ce qui accuse un déchet de 4 à 9 000 par an. Le Galam et Rufisque étaient, en ce qui concernait les opérations de la Compagnie de la Guyane, les principaux points de recrutement, Saint-Louis et Gorée les principaux points d'expédition. Toutefois les plus forts contingents venaient de la Côte des Esclaves, qui justifiait son nom, de la Côte d'Or, du Congo et de la Côte d'Afrique jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

MARABOUT ET SIGNARE DE L'ILE SAINT-LOUIS
(D'après Durand, *Atlas pour servir au voyage du Sénégal*).

Dans les « captiveries » où l'on entreposait les esclaves en attendant l'arrivée des navires de transport, il y avait souvent des révoltes. Il s'en produisit une, particulièrement grave, à Saint-Louis, en 1779. Un magasinier de la Compagnie de la Guyane, nommé Gordière, fut assassiné par les captifs dont il avait la garde. Ceux-ci, ayant brisé leurs fers, incendièrent les bâtiments de la Compagnie. La répression fut sanglante et se traduisit par un massacre à peu près général des esclaves révoltés.

Dumontet, qui succéda en 1780 à Eyriès, eut à son actif des faits plus glorieux. Il fit reconstruire sur le haut fleuve, par Gauthier de Chevigny, le fort de Makhana ou fort Saint-Joseph, qui était tombé en ruine, seulement il fut élevé plus près du confluent de la Falémé, sur la rive gauche du Sénégal, entre Makhana et Gousséla. Ce lieu est encore appelé par les Sarakollé « Toubaboukané », ce qui peut se traduire par « escale des blancs ». Dumontet rétablit aussi le poste de Podor. Il assura la garde de Saint-Louis et des postes du fleuve au moyen d'un corps de

600 hommes qu'on lui envoya de France et qui formait cinq compagnies d'infanterie et une d'artillerie. Ce corps porta le nom de « Volontaires d'Afrique ». Il ne devait pas tarder à être décimé par le climat et, deux ans après son arrivée au Sénégal, en 1782, il ne comptait plus que 182 hommes : les 418 autres étaient morts ou avaient dû être rapatriés. Cette diminution des effectifs obligea Dumontet à abandonner le fort qu'il avait fait construire près de Makhana. En 1783, il rentrait en France, sous le coup d'accusations assez graves, passant le gouvernement du Sénégal à Le Gardeur de Repentigny.

Cette même année 1783, le 3 septembre, était conclu le traité de Versailles, qui nous restituait l'île de Gorée et nous reconnaissait la possession du Sénégal.

Cette restitution ne souleva aucune difficulté. Il n'en fut pas tout à fait de même d'Albreda ; les Anglais prétendaient que, ce comptoir n'ayant pas été nommément cité dans le traité, nous n'avions pas le droit de le réoccuper. Finalement ce fut notre interprétation qui l'emporta. Quant à la traite de la gomme, les Anglais eurent la liberté de s'y livrer depuis l'embouchure de la rivière de Saint-Jean jusqu'à la baie de Portendick inclusivement, sans toutefois pouvoir faire à terre aucun établissement permanent, de quelque nature qu'il pût être.

COMPAGNIE DE LA GOMME, PUIS NOUVELLE COMPAGNIE DU SÉNÉGAL

C'est sous le gouvernement de Repentigny qu'eurent lieu, en 1784-1785, les reconnaissances du sieur Labarthe sur le Sénégal et au Cap Vert. C'est encore à la même époque que prit fin le privilège consenti à la Compagnie de la Guyane. Un autre fut d'ailleurs accordé en 1785 à une nouvelle société, dite « Compagnie de la gomme », dont le nom indique qu'elle n'entendait pas se confiner dans la traite des nègres et qu'elle s'intéressait au commerce de la gomme. Elle ne devait point, du reste, conserver longtemps ce titre et, en 1780, elle prit celui de « Compagnie nouvelle du Sénégal et dépendances ». Elle entretenait dans la colonie un directeur placé, comme l'était celui de la Compagnie de la Guyane, sous l'autorité administrative et politique du gouverneur. Toutefois, une immixtion plus grande de la Compagnie dans l'administration intérieure de la colonie fut marquée par la désignation du sieur Jean-Baptiste-Léonard Durand, ancien consul à Cagliari et directeur au Sénégal de la Compagnie de la gomme, puis de la Compagnie nouvelle du Sénégal, aux fonctions d'ordonnateur royal de la colonie (1785).

Celle-ci prenait de plus en plus d'importance. A nos établissements reconquis du Sénégal, de Gorée et dépendances, de la Gambie, nous venions d'en ajouter un autre à proximité du fort anglais de Sierra-Leone. Le 19 janvier 1785, le marquis

de La Jaille, commandant la frégate l'*Émeraude*, avait signé avec le chef de l'île de Gambia, dans la rivière de Sierra-Leone, un traité autorisant les Français à s'y établir, et il avait élevé sur cette île un fort qu'il arma de six canons et où il laissa un détachement de quinze hommes. Malheureusement ceux-ci furent décimés par la maladie et la réputation d'insalubrité de l'île de Gambia devint telle que nous abandonnâmes cette position en 1798.

La même année 1785, de Repentigny avait conlu à Kaolack, avec le roi du Saloum, une convention par laquelle ce prince cédait à la France l'île de Katchiambé, nous autorisait à établir un comptoir sur son territoire et s'engageait à n'ouvrir le commerce de ses États à aucune autre nation.

LE GOUVERNEMENT DE BOUFFLERS (1785-1787)

Après deux ans et demi bien remplis, Repentigny fut remplacé en 1785, au gouvernement du Sénégal, par le chevalier de Boufflers. Successivement abbé et colonel, poète et bel esprit, doué d'une fertile imagination en même temps que de bon sens et de bravoure, Boufflers est l'une des figures les plus attachantes de l'histoire du Sénégal.

Il y arriva muni d'instructions lui rappelant qu'en vertu de traités passés par Poncet de La Rivière et Le Ballif d'Esménager, avec le *damel* du Cayor, Dakar, Bin et une certaine étendue de territoire sur la presqu'île du Cap Vert faisaient partie du domaine de la France, au même titre que Rufisque, Portudal, Joal, l'île de Katchiambé sur le Saloum et Albreda sur la Gambie. Aussi l'attention du nouveau gouverneur se porta-t-elle sur cette presqu'île que nous n'occupions pas encore, mais qui nous était familière, puisque c'est là que les habitants de Gorée s'approvisionnaient d'eau douce, de bois à brûler, de matériaux de construction, de viande et de légumes. L'ingénieur Xavier de Golberry, au cours de plusieurs reconnaissances effectuées de 1785 à 1787, visita à diverses reprises les abords du Cap Vert, dont il nous dit que le nom est justifié, au moins durant la saison des pluies, par le feuillage des nombreux baobabs qui s'y trouvent. Boufflers était au courant des premières impressions de Golberry et la verdure qu'il entrevoyait sur la presqu'île l'attirait d'autant plus que l'aridité des sables de Saint-Louis lui avait causé, dès son arrivée, une véritable déception.

Il se sentait d'ailleurs de force à parer aux besoins d'une nouvelle occupation de territoire. L'effectif des « Volontaires d'Afrique » venait d'être ramené à 400 hommes, et Boufflers en avait donné le commandement à un ancien capitaine de chasseurs qu'il avait amené avec lui et dans lequel il avait toute confiance, le commandant — puis lieutenant-colonel — Blanchot de Verly, le même qui devait

être plus tard l'un des plus brillants gouverneurs du Sénégal et le plus populaire.

S'étant rendu à Gorée et au Cap Vert, Boufflers fut profondément séduit par le charme, déjà un peu vieillot à cette époque, de l'île de Gorée et par celui, plus rustique, de la presqu'île qui lui fait face. Dans ses lettres à Mme de Sabran, il ne tarit pas d'éloges sur les agréments du Cap Vert, tandis qu'il se montre sévère dans ses appréciations sur Saint-Louis. Des motifs plus graves et moins personnels influaient d'ailleurs sur son opinion : il avait constaté les obstacles qu'apportait la barre du Sénégal au commerce de Saint-Louis et n'avait pas été sans remarquer combien la position de Gorée et les hauteurs du Cap Vert se prêtaient à l'établissement d'un solide point de défense contre des agressions étrangères. Aussi, dès 1786, proposa-t-il de transférer à Gorée le chef-lieu de la colonie et de construire un fort sur la presqu'île du Cap Vert.

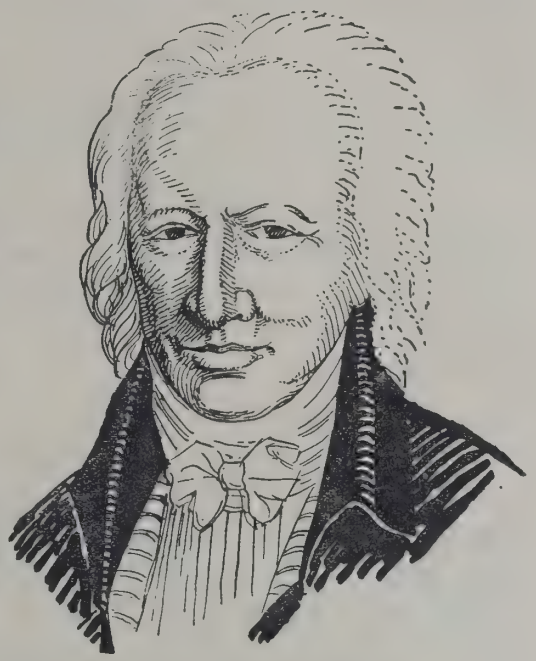

LE CHEVALIER DE BOUFFLERS
(D'après une gravure de la Bibliothèque Nationale).

On ne donna pas suite à sa proposition, mais celle-ci eut au moins le mérite d'attirer l'attention sur la valeur de Gorée au point de vue de la défense maritime de nos établissements d'Afrique. La même année, on en fit le port d'attache de la « station navale d'Afrique » et l'on décida que, chaque année, une expédition en partirait pour aller effectuer des reconnaissances le long des côtes de Guinée.

Pendant que l'attention de Boufflers était ainsi tournée du côté du Cap Vert, Durand, directeur à Saint-Louis de la Compagnie nouvelle du Sénégal, envoyait en 1786 son commis Rubault au Galam par la voie de terre, en vue de faire procéder à l'exploration de contrées que nous connaissions encore fort mal, attendu que nous nous étions contentés jusqu'alors de les contourner par la voie du fleuve. Rubault traversa le Diolof, le Fouta et le Boundou, franchit la Falémé à Kaïnoura et atteignit le haut Sénégal à Toubaboukané. Mais il fut assassiné l'année suivante, en 1787, par des esclaves qu'il avait achetés pour le compte de sa compagnie et, après sa mort, tout projet d'établissement fut abandonné.

Par contre, le chevalier de Boufflers s'étant rendu à Podor y concluait amitié

avec le chef des Maures Brakna. Peu après, il allait faire visite au *damel* du Cayor et acquérait de ce prince, pour son usage particulier, la propriété d'un terrain englobant toute la presqu'île du Cap Vert. Il n'en put tirer aucun parti. Dès le début de l'année suivante, le 31 janvier 1788, il quittait le Sénégal pour n'y plus revenir.

L'ADMINISTRATION DE BLANCHOT (1789-1802). LE COMMERCE LIBRE

En partant, il confia l'intérim du gouvernement à son ami le lieutenant-colonel François Blanchot de Verly, qui conserva cette situation jusqu'au 1er mai 1789. Il fut titularisé à cette date, non pas en qualité de gouverneur, mais en celle de « commandant et administrateur général du Sénégal et dépendances », selon la nouvelle formule créée par une ordonnance royale du 25 janvier 1789, qui supprimait en même temps la fonction d'ordonnateur et réunissait tous les pouvoirs en la personne du « commandant et administrateur général ». Quand Blanchot fut nanti officiellement de ce titre, il avait cinquante-quatre ans et était au Sénégal depuis plus de dix ans. A l'exception d'un court séjour qu'il fit en France de fin 1790 à fin 1791, et au cours duquel il épousa une demoiselle de Lesseps, et d'un voyage à Paris accompli en 1801-1802, il ne quitta pas la colonie durant

CULLENGÉE DES NÈGRES DE SIERRA-LEONE
(Gravure de Cochin. Abbé Prévost, *Histoire des voyages*).

vingt-neuf ans, dont dix-huit dans les fonctions de gouverneur. Il devait mourir à son poste en 1807.

Dès sa prise de service, il trouva les esprits fortement montés contre le système du monopole commercial qui subsistait toujours du fait du privilège concédé à la Compagnie. Le 15 avril 1789, les habitants de la ville de Saint-Louis, s'étant réunis sous la présidence de leur maire, le mulâtre Charles Crosnier, rédigèrent et signèrent une adresse aux États généraux, réclamant la liberté du commerce. Ces « cahiers du Tiers » du Sénégal furent remis au sieur Lamiral, avec mission de les porter à Paris. Lamiral s'acquitta de sa mission en l'amplifiant, car il ajouta à l'adresse 360 pages de son cru et fit du tout un volume qui se fait remarquer surtout par son style pompeux et déclamatoire.

Les doléances des habitants de Saint-Louis furent appuyées par Blanchot, qui était rentré en France à la fin de 1790, laissant l'intérim au capitaine Boucher. L'Assemblée constituante les prit en considération et, par un décret du 23 janvier 1791, abolit le privilège de la *Compagnie nouvelle du Sénégal*, déclara le commerce libre pour tous les Français sur toute l'étendue de la colonie et stipula que les dépenses d'entretien du personnel et du matériel incomberaient désormais uniquement à l'État, ainsi que les dépenses militaires. Ce décret sonna le glas final des sociétés à privilège, au moins en ce qui concerne le Sénégal.

LA DÉTRESSE DU SÉNÉGAL

A l'époque à laquelle nous sommes arrivés (1791), le Sénégal était dans le plus complet dénuement. On y manquait de vivres et les bateaux venant de France se faisaient rares. Le bataillon des « Volontaires d'Afrique », où les relèves étaient inconnues, se trouvait réduit à 91 hommes, répartis entre les différents postes. Lorsque Blanchot revint au Sénégal, au début de 1792, son premier soin fut de réclamer des renforts, des munitions, des vivres et du matériel dont il sollicitait l'envoi d'urgence. Mais on avait alors en France d'autres soucis.

Le cri de détresse de Blanchot ne devait trouver un écho en France qu'en 1793. Monge, alors ministre de la Marine, se décide à faire droit aux réclamations de la colonie. Mais ses ordres ne sont pas exécutés. Un vaisseau est bien affrété pour transporter à Saint-Louis ce dont on y avait tant besoin, mais on l'oublie à Pauillac pendant six mois. Pour que l'on s'aperçoive de cette négligence, il faut que le capitaine Bourgneuf, envoyé spécialement en France par Blanchot pour émouvoir les autorités, aille tempêter violemment dans les bureaux du ministère, exposant que les fonctionnaires n'ont point touché leur solde depuis dix-huit mois, le trésor

étant vide, et que leur crédit auprès des habitants est épuisé. On se souvient alors du bateau chargé, depuis six mois, de vivres à destination du Sénégal. On le retrouve sur la Gironde, attendant paisiblement sa feuille de route. Naturellement, les vivres qu'il portait étaient avariés. On les remplace par d'autres, dont on charge un nouveau navire, le *Henri*. Mais, pour des raisons inconnues, ce dernier demeura à l'ancre et jamais son chargement ne parvint au Sénégal. En fait, la colonie fut matériellement abandonnée de la métropole de 1791 à 1799, c'est-à-dire pendant toute la durée de la période révolutionnaire.

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

Il est vrai que la Convention, si elle paraissait se soucier peu des réalités — au moins pour ce qui était de la colonie du Sénégal — ne négligeait pas l'affirmation des grands principes. Par une loi du 11 août 1792, l'Assemblée législative, sans abolir la traite, annulait la prime dont bénéficiaient jusqu'alors les navires qui s'y livraient. Cette demi-concession aux idées nouvelles portait le premier coup à la plus barbare des institutions et préparait, par voie de conséquence, l'orientation qu'allait être bientôt obligé de prendre le commerce colonial. Par des décrets des 4 février et 11 avril 1794, on alla plus loin ; la Convention supprima le statut servile sur toute l'étendue des territoires appartenant à la France et proclama le droit des habitants indigènes de ces territoires à revendiquer la qualité de citoyen. Chose curieuse : elle abolissait ainsi l'esclavage en tant que statut juridique, mais elle ne prohibait point explicitement la traite des nègres, qui était pourtant ce qu'il aurait fallu détruire d'abord, puisque c'était la source où s'alimentait l'esclavage. Quoi qu'il en soit, le Sénégal ne reçut pas avec un grand enthousiasme la notification de ces décrets ; il eût préféré quelques tonnes de biscuits de mer. Les colons virent surtout dans la réforme la perte possible de leur main-d'œuvre. Heureusement, ceux pour lesquels les décrets avaient été rendus, c'est-à-dire les esclaves et les indigènes, ne semblèrent pas y attacher

HABITS DES NÈGRES DU SÉNÉGAL ET DU CAP VERD
(D'après Durand, *Atlas pour servir à l'histoire du Sénégal*).

l'importance qu'on leur attribuait à Paris : les premiers, à de rares exceptions près, demeurèrent chez leurs maîtres, et aucun des seconds ne songea à revendiquer cette qualité de citoyen, dont nul ne paraissait apprécier la valeur.

Cependant la ville de Saint-Louis n'était pas plongée alors dans la barbarie, ainsi qu'on aurait pu le supposer ; elle possédait déjà une assemblée municipale, composée d'habitants élus par leurs concitoyens, et l'administration paternelle de Blanchot laissait à cette assemblée une large part d'initiative.

DÉFENSE DE LA COLONIE CONTRE LES ANGLAIS

Mais ni les décrets de la Convention ni les délibérations de l'assemblée locale ne pouvaient combler les vides du trésor et de la garnison, et le « commandant et administrateur général » était contraint de procéder successivement à l'évacuation de tous les postes éloignés. Il avait commencé par les forts du Galam et de Podor. En 1797, ce fut le tour d'Albreda ; en 1798, celui de l'île de Gambia, dans la rivière de Sierra-Leone.

Une escadrille anglaise, n'ignorant pas la pénurie de nos effectifs, vint de nouveau bombarder Gorée les 13 et 14 décembre 1797. La garnison ne se composait que de dix hommes, commandés par le lieutenant Guillemin. Celui-ci fit des prodiges, arma les civils et leur fit servir les batteries. Le feu de la place obligea les vaisseaux anglais à se retirer.

En présence d'une situation pareille, il ne pouvait plus être question de faire de la pénétration à l'intérieur du continent et c'étaient des étrangers qui exploraient notre future colonie du Soudan français. En 1791, le major anglais Houghton avait parcouru le Bambouk et était allé mourir au Kaarta. De 1795 à 1797, l'Écossais Mungo Park, parti comme Houghton de la Gambie, avait effectué le premier de ses remarquables voyages, gagnant le Khasso, puis le Kaarta, atteignant le Niger à Sansanding, visitant Bamako et revenant par le Manding. En 1798, c'était l'Allemand Hornemann qui, partant de Tripoli, traversait le Sahara et descendait le long du Niger pour mourir dans le Noupé.

La situation de notre colonie du Sénégal, à la fin du dix-huitième siècle, se traduisait par le bilan suivant, dont les chiffres ont leur navrante éloquence : en 1799, il était dû au personnel civil 132 137 francs de traitements révolus, au personnel militaire — 55 individus en tout — 68 006 francs d'arriéré de solde, aux chefs indigènes 144 150 francs à titre de « coutumes » en retard, à divers particuliers ou sociétés 72 434 francs pour avances et fournitures non payées, le tout, se montant ensemble à 416 727 francs, afférent aux exercices des ans IV, V, VI et VII de la République (1795-1798).

Enfin le Directoire, à la veille d'être renversé par Bonaparte, se décida à faire quelque chose pour la malheureuse colonie. Bruix, ministre de la Marine, y expédia vers le milieu de 1799, non pas de l'argent ou du matériel, dont le besoin se faisait sentir de si pressante manière, mais une compagnie de soldats formée avec des Noirs affranchis de la Guadeloupe, de la Martinique, de Sainte-Lucie et de Saint-Domingue. Cette fois encore, c'était l'idéologie qui guidait la métropole. Le but de l'envoi de cette compagnie était, selon les termes mêmes employés par le ministre, non point de contribuer à la sécurité du Sénégal, mais de « moraliser les nègres par son exemple et leur montrer à quelle dignité l'usage de la liberté devait les élever. » A peine débarquée, cette compagnie, proposée en modèle aux populations sénégalaises, réclama les trois mois de solde qui lui étaient dus et, devant l'impossibilité où se trouvait Blanchot de payer cet arriéré, se mutina.

Les seules ressources de la colonie étaient produites par un droit d'ancrage de 10 pour 100 sur la valeur du chargement, droit que l'on avait imaginé d'imposer aux navires étrangers, peu nombreux d'ailleurs, qui fréquentaient Saint-Louis.

Saint-Louis comptait alors 9 000 âmes. Blanchot acquit des terrains dans les îles voisines pour y déverser le trop-plein de cette population, et en particulier pour débarrasser l'agglomération urbaine des 3 000 esclaves qu'avait libérés la Convention et qui, peu à peu, sous l'excitation de la misère, étaient devenus arrogants. Mais ils refusèrent de quitter la ville, alléguant que le climat des autres îles du Sénégal était malsain, car, disaient-ils, « on n'y a jamais vu de vieillards ».

Cependant, les attaques anglaises se faisaient plus fréquentes et plus dures. Le 5 avril 1800, une division de neuf navires britanniques se présente devant Gorée. Le lieutenant Guillemin, dont la garnison s'est accrue de 30 hommes prélevés sur la fameuse Compagnie des Antilles, veut, comme trois ans plus tôt, se défendre avec l'aide de la population civile. Mais celle-ci, indisposée par les exactions des Antillais, refuse de seconder les troupes. Guillemin, la rage au cœur, se voit contraint de capituler.

Le 26 décembre suivant, une autre division anglaise, à la tête de laquelle se trouvait le commodore Hamilton, venait mouiller au large de l'embouchure du Sénégal. Dans la nuit du 3 au 4 janvier 1801, cinq chaloupes franchirent la barre sans être aperçues et enlevèrent un brick armé de douze canons, qui surveillait l'entrée du fleuve. Mais, le jour s'étant levé, le capitaine Marin Pèdre, qui commandait une batterie au poste des Dunes, coula le brick et trois des chaloupes anglaises. Les deux autres parvinrent à repasser la barre et rallièrent la division. Le commodore Hamilton, estimant suffisantes les pertes qu'il avait subies, leva

l'ancre et fit voile pour Gorée, après avoir toutefois laissé une corvette chargée de bloquer, du côté de la mer, l'entrée du Sénégal. Ce blocus, plus ou moins efficace, dura jusqu'à la fin de l'année.

LE GOUVERNEMENT DE LASERRE (1801-1802)

En mars, Blanchot remit le commandement, à titre intérimaire, au capitaine Charbonnier et, quittant Saint-Louis à bord d'une goélette américaine, se rendit en France afin de demander au Premier Consul du secours pour sa colonie et le grade de général de brigade pour lui-même. Ce n'était pas de sa part une ambition exagérée : il était lieutenant-colonel depuis plus de treize ans, il avait rendu de très appréciables services, on lui devait 10 000 francs d'arriéré de solde et il s'était fortement endetté pour venir en aide à sa colonie. Pourtant, Bonaparte se contenta d'inscrire en marge de sa requête : « Cet officier est dans le cas d'être mis à la retraite » et, au lieu de lui donner la modeste récompense qu'il méritait amplement, on lui donna un successeur dans la personne du commandant Laserre, qui fut promu directement au grade de colonel pour la circonstance. Le malheureux Blanchot fut sérieusement affecté de cette mesure, qu'il est permis à des historiens impartiaux de qualifier d'injuste. Mais l'avenir devait lui réserver, à brève échéance, une éclatante revanche.

Laserre arriva à Saint-Louis le 3 juillet 1801. Il fut très fraîchement reçu par les officiers de la garnison ; ils ne lui pardonnaient pas d'occuper une situation qui, à leur avis, aurait dû revenir, à défaut de leur chef bien-aimé Blanchot, à l'un d'entre eux. De plus, Laserre fit montre d'agitation beaucoup plus que de savoir-faire. Les instructions du ministre de la Marine Forfait lui prescrivaient, de la part du Premier Consul, de « faciliter aux négociants les moyens de traiter avec sûreté la gomme et autres productions » et de « suivre le plus qu'il lui sera possible... les errements d'après lesquels la colonie est actuellement régie ». En contradiction avec l'esprit de ces instructions, Laserre voulut abolir la liberté commerciale, en dépit du décret de 1791 de la Constituante ; de sa propre autorité, il constitua une société privilégiée dont il ouvrait et fermait l'accès à sa fantaisie et aux bénéfices de laquelle il était d'ailleurs personnellement intéressé, sous le nom de sa femme et, chose plus grave, sous celui d'un de ses parents décédé depuis un an. Cette initiative souleva un très gros mécontentement.

Cependant des événements importants allaient détourner un moment l'attention des agissements de Laserre. Ce fut d'abord, le 27 mars 1802, le traité d'Amiens, qui, rompu presque aussitôt que signé, devait nous restituer Gorée, puis la loi du 20 mai 1802, qui rétablissait l'institution de l'esclavage, qu'avaient abolie en

droit, sinon en fait, les décrets de 1794 de la Convention. L'article 1er de cette loi stipulait que « dans les colonies restituées à la France en exécution du traité d'Amiens, l'esclavage sera maintenu conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789 ». Il résultait de cette disposition que l'esclavage serait légal à Gorée, le jour où les Anglais en effectueraient la restitution, mais non qu'il le fût à Saint-Louis, cette ville n'étant pas comprise dans les « colonies restituées à la France en exécution du traité d'Amiens », puisque, n'ayant pas été prise, elle ne pouvait être restituée. Cette différence de traitement ne pouvait manquer de susciter des commentaires. Elle eut aussi pour conséquence de jeter le trouble parmi les affranchis.

MAURES CHASSANT LES NÈGRES POUR LES FAIRE ESCLAVES
(D'après Durand, *Atlas pour servir au voyage du Sénégal*).

Un tel état d'esprit n'était point fait pour raffermir la situation de Laserre. Trois capitaines marchands français, auxquels il avait refusé l'autorisation de remonter le Sénégal, sous prétexte qu'ils ne faisaient pas partie de sa société, se firent, à leur retour en France, l'écho des protestations du commerce local. De plus, ils accusèrent le nouveau « commandant et administrateur général » d'encourager la traite des noirs sur le territoire dont il avait la charge, en autorisant les Prussiens et les Américains à se livrer à ce trafic, moyennant un droit, payable à lui-même, de vingt « gourdes » (écus de cinq francs) par tête de captif, sans compter

de nombreux pots-de-vin. Les Chambres de commerce de Bordeaux et de Nantes, saisies de la question, portèrent plainte devant le gouvernement du Premier Consul, qui décida de rappeler Laserre.

Tandis que l'autorité métropolitaine prenait cette décision, les incorrections et les maladresses de Laserre déterminaient au Sénégal une insurrection des colons et des indigènes contre l'indélicat colonel. Trois frères du nom de Pellegrin, qu'il voulait exclure de la traite de la gomme, furent les instigateurs du mouvement. Laserre crut en avoir raison en les faisant arrêter et mettre aux fers : c'était jeter de l'huile sur le feu. Un nommé Dubruix, qui avait servi comme lieutenant aux « Volontaires d'Afrique » et était retourné en France, revint sur ces entrefaites à Saint-Louis en qualité de subrécargue d'un navire bordelais. Il connaissait les frères Pellegrin et prit fait et cause pour eux ; s'étant ménagé le concours de plusieurs colons mécontents, il revêtit son ancien uniforme de lieutenant, rassembla 200 Noirs, et, se mettant à leur tête, il s'empara du fort principal, délivra les détenus et mit Laserre en état d'arrestation (24 juillet 1802). Le colonel fut dépouillé de ses vêtements, frappé à coups de crosse et transporté avec sa femme à bord d'une goélette qui les emmena à Gorée, où ils furent hospitalisés par le colonel Fraser, commandant des troupes britanniques d'occupation.

LE SECOND GOUVERNEMENT DE BLANCHOT (1802-1807)

Le Premier Consul n'avait pas attendu de connaître ces événements pour se rendre compte de l'impossibilité du maintien de Laserre au gouvernement du Sénégal. Il avait compris aussi que, seul, Blanchot était à même de reprendre la direction de la colonie dans de semblables conjonctures. Par arrêté du 24 thermidor an X (12 août 1802), il le nommait, non point général de brigade, ne voulant pas revenir sur sa première détermination, mais « chef de brigade » ; le lendemain, un second arrêté réintégrait Blanchot dans ses anciennes fonctions de commandant et administrateur général du Sénégal et dépendances.

Celui que, peu soucieux des formules officielles, les habitants de la colonie appelaient indifféremment « le général » ou « le gouverneur », arriva à Saint-Louis le 27 octobre 1802.

Selon les ordres qui lui avaient été donnés à Paris, il procéda à une enquête sur les faits reprochés à Laserre et sur l'insurrection qui s'était produite. Ses conclusions furent discrètes. Aussi bien, Dubruix était parti pour l'Amérique, d'autres étaient morts, d'autres enfin n'étaient que des comparses. Deux des frères Pellegrin, que les rebelles, après les avoir délivrés, avaient députés à Paris pour y porter

leurs doléances, furent traduits devant le tribunal de la Seine : celui-ci les acquitta.

Au début de 1803, le ministre Decrès proposa de conférer enfin à Blanchot le grade de général, mais Bonaparte refusa encore. disant que cette nomination ne pourrait intervenir que quand l'ordre serait définitivement rétabli au Sénégal.

NATURELS DU SÉNÉGAL SE LIVRANT A LA PÊCHE
(Gravure de Cochin, d'après l'abbé Prévost, *Histoire des voyages du Sénégal*).

Cependant la guerre avec l'Angleterre se déchaînait de nouveau, avant que Gorée nous ait été restituée en exécution du traité d'Amiens. On songea alors à reprendre par la force ce que notre rivale n'avait point consenti à nous rendre de bonne grâce. Victor Hugues, ancien commissaire de la Convention aux Antilles, alors gouverneur de la Guyane, fut chargé de préparer l'expédition, de concert avec Blanchot. Ce dernier disposait alors de deux compagnies d'infanterie, comptant chacune cent hommes et trois officiers, et de la compagnie noire des Antilles, réduite à 41 soldats ; il n'avait, en fait de navires appartenant à la colonie, qu'une unique goélette, mais il réquisitionna un bateau corsaire de La Rochelle qui se trouvait à ce moment en rade du Sénégal. De son côté, Hugues, avec le concours de trois armateurs de la Guyane, parvint à armer quatre goélettes, portant 213 hommes, 16 canons et quelques pierriers, et les expédia, sous le commandement du lieutenant de vaisseau Mahé, de Cayenne à

Saint-Louis, où la flottille se compléta des deux bâtiments réunis par Blanchot.

A Gorée, le colonel anglais Fraser avait sous ses ordres 115 soldats et disposait de 30 canons. Comme avait fait Guillemin, il arma les habitants de l'île, qui, cette fois, et bien que les Français constituassent l'ennemi, ne firent aucune difficulté pour concourir à la défense.

Dans la nuit du 26 au 27 nivôse an XII (16 au 17 janvier 1804), Mahé débarqua 130 hommes sur le rivage de Gorée. Ils furent immédiatement bombardés par les canons, et mitraillés à bout portant par les fusils embusqués dans toutes les maisons. Néanmoins, ils parvinrent à se frayer un passage jusqu'à la porte du fort principal, qu'ils enlevèrent d'assaut. Nous avions perdu, dans cette opération, 5 officiers et 48 hommes de troupe, tant tués que blessés. Les Anglais, pour leur part, avaient eu 39 tués, sans parler des pertes nombreuses subies par les habitants de l'île. Le colonel Fraser fut fait prisonnier.

Le 6 mars, une division anglaise, forte de trois vaisseaux de guerre portant 413 soldats et de deux transports contenant 300 déportés irlandais, mouilla devant Gorée. L'officier qui la commandait ignorait la reprise de l'île par les Français. Il fut confirmé dans son ignorance par une ruse de Montmayeur, commandant de la place, qui, en apercevant l'escadre ennemie, avait arboré le pavillon anglais et vêtu de rouge ses sentinelles. Les Anglais ayant envoyé à terre une embarcation, les hommes de Montmayeur firent prisonniers les 40 matelots qui la montaient, et leur officier, le lieutenant Pickford, après quoi on hissa le pavillon français sur le fort.

Les Anglais ripostèrent par quelques bordées de canon et détachèrent des chaloupes qui s'emparèrent d'un navire de commerce, alors en rade, et l'amenèrent auprès des bâtiments de l'escadre. Les Anglais l'avaient pris pour un navire français, mais c'était un bateau prussien. Ayant reconnu sa nationalité, ils le relâchèrent le 7 mars au matin et il revint à son mouillage. Dans la soirée, le capitaine de ce navire prussien, qui était en bons termes avec le capitaine français Renaud, lui fit savoir que les Anglais avaient l'intention de débarquer en force à la faveur de la nuit. Renaud se hâta d'aviser Montmayeur. Mais le bruit de l'imminente descente à terre des Anglais avait transpiré dans l'île, et la population, effrayée, se hâta de gagner Dakar en utilisant toutes les pirogues disponibles. Renaud lui-même leva l'ancre et disparut avec sa goélette. Il ne restait à Montmayeur, pour défendre la place contre plus de 700 Anglais et Irlandais, et pour servir les canons des batteries, que vingt Noirs des Antilles qui constituaient sa garnison.

Le lieutenant anglais Pickford, capturé la veille, lui proposa de capituler, en

vue d'éviter une inutile effusion de sang. Montmayeur s'y résigna et envoya le lieutenant Gouffé, accompagné de Pickford, porter au commandant de l'escadre ennemie ses offres de reddition. Dans la matinée du 8 mars, les plénipotentiaires n'étant pas encore revenus, la panique s'empara des vingt soldats antillais, qui

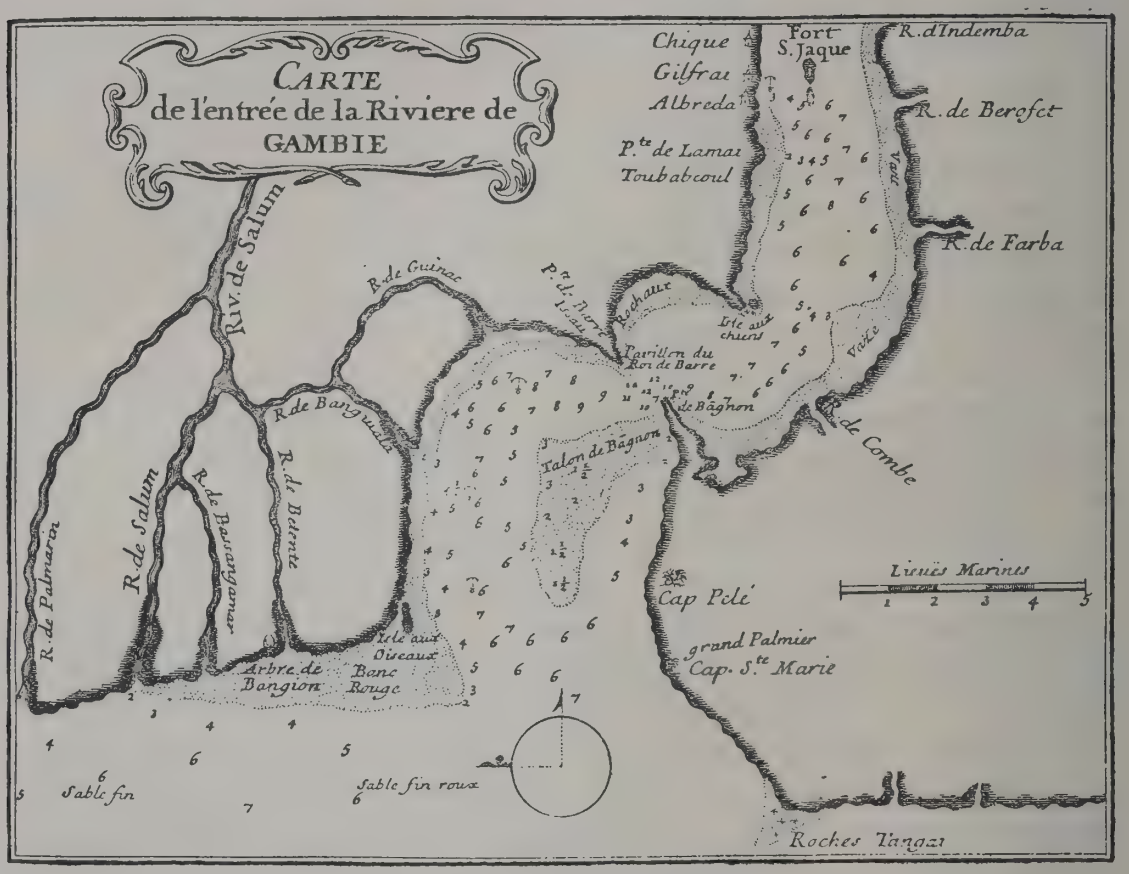

ENTRÉE DE LA RIVIÈRE DE GAMBIE
(D'après le R. P. Labat).

s'enfuirent à Dakar sur un cotre et, de là, rallièrent Saint-Louis par terre. Les Anglais purent alors occuper sans peine une position qui n'avait plus, en fait de défenseurs, que le commandant Montmayeur. Cette affaire valut un blâme à Blanchot, auquel le gouvernement métropolitain reprocha d'avoir confié le commandement de Gorée à un officier qui n'était plus en activité.

Si nous étions malheureux avec les Anglais, nous n'avions pas plus de succès vis-à-vis des indigènes rebelles à notre autorité. Depuis que les Toucouleurs s'étaient, en 1776, emparés du pouvoir au Fouta, nous avions pris l'habitude de

payer à leur *almami* les « coutumes » précédemment consenties au *saltigui* ou « siratique » des Peuhls. Le paiement de ces « coutumes » avait dû être suspendu, par suite de la pénurie des fonds publics, et il en était résulté un fort mécontentement de la part de l'*almami* et de ses sujets. Un commerçant français nommé Picard, qui cherchait à se rendre par terre au Bambouk, fut arrêté en 1804 dans le Fouta par les Toucouleurs, qui le mirent dans l'impossibilité de continuer son voyage. En juillet 1805, une goélette et un chaland, qui se livraient au commerce sur le fleuve, s'étant échoués près de Fanaye, furent saisis par les Toucouleurs, qui massacrèrent la majeure partie des équipages et pillèrent le chargement.

Blanchot voulut tirer vengeance de ces affronts répétés. Le 2 août 1805, il expédia, sur douze embarcations, un petit détachement d'infanterie, renforcé de 600 Noirs recrutés à Saint-Louis et armé de deux canons, sous le commandement du capitaine Ribet. Après avoir brûlé une dizaine de villages dans la région de Podor et fait un grand nombre de prisonniers, cet officier marcha le 17 août sur le village de Fanaye, que les Toucouleurs avaient fortifié. Ribet donna l'assaut, mais tomba, frappé de trois balles. Sa mort détermina une panique chez les auxiliaires noirs, qui s'enfuirent. Le détachement de troupes régulières, ne se sentant plus en force et privé de direction, regagna les embarcations, en abandonnant aux Toucouleurs ses deux canons et en laissant sur le terrain 14 morts et 18 blessés.

Voyant que la manière forte ne lui réussissait pas, Blanchot essaya de la diplomatie. Après de laborieuses négociations, il conclut, en 1806, avec l'*almami*, un traité par lequel celui-ci garantissait à nos nationaux la liberté du commerce et de la navigation sur son territoire, moyennant le paiement de droits de passage et le rétablissement des « coutumes ». Cette conclusion n'était pas précisément brillante. Il convient de ne pas oublier, à la décharge de Blanchot, qu'il était presque complètement démuni de troupes et d'officiers de métier, malgré ses demandes réitérées, et aussi qu'il avait soixante et onze ans.

Il mourut du reste l'année suivante, le 12 septembre 1807, à Saint-Louis. Le capitaine Levasseur prit le commandement de la colonie, comme étant le plus ancien des officiers présents.

Deux ans après, une escadre anglaise, commandée par l'amiral Colombine, qu'assistait le général Maxwell, venait en juillet attaquer Saint-Louis. De nombreuses embarcations ennemies franchissaient la barre. Levasseur, pour faire face au danger, avait enrôlé et armé les jeunes gens noirs de la ville : ils s'enfuirent avec leurs armes à Sor et dans les terres voisines. Les quelques soldats réguliers constituant la garnison montraient eux-mêmes des dispositions fâcheuses. La situation

était critique. Le gouverneur intérimaire assembla un conseil de guerre, composé des trois officiers qu'il avait sous ses ordres. On tomba d'accord sur la nécessité d'une capitulation, laquelle eut lieu le 13 juillet 1809. Levasseur, ses officiers et sa troupe furent autorisés par l'amiral Colombine à regagner la France et le général Maxwell procéda à l'occupation de Saint-Louis.

A l'exception des lointains comptoirs d'Amokou et de Ouidah, virtuellement abandonnés d'ailleurs, la France ne possédait plus aucun établissement en Afrique. Toute l'œuvre patiente de cinq siècles était à refaire en entier, et l'histoire de nos entreprises coloniales dans le continent noir offre un vide de sept ans : 1809 à 1816.

INDIGÈNE ARMÉ ET SON ESCLAVE (D'après Durand, *Atlas pour servir au voyage du Sénégal*).

A la vérité, nos colonies de la côte occidentale d'Afrique devaient nous être rendues dès le 30 mai 1814 par le traité de Paris, mais il devait s'écouler deux ans avant que l'on pût commencer à procéder à la reprise de possession et celle-ci devait être retardée encore durant plus de six mois, pour des motifs divers, et n'être effectuée qu'au début de 1817.

Les Anglais ne profitèrent point d'ailleurs de la latitude qui s'offrait à eux d'occuper les pays de l'intérieur. Pendant cette période, comme pendant celle qui s'était écoulée de 1758 à 1763 pour Gorée et de 1758 à 1779 pour Saint-Louis, ils se contentèrent de monter la garde aux portes du domaine qu'ils avaient conquis. Ils n'apportèrent même aucune modification essentielle à l'administration intérieure des établissements. C'est ainsi que Charles Porquet, qui était maire de Saint-Louis depuis 1802, garda ses fonctions sous la domination britannique ; il les conserva en fait jusqu'à sa mort, et fut remplacé alors par un autre Français. Il ne semble pas non plus que les Anglais aient fait aucune tentative pour explorer ou exploiter l'arrière-pays, et c'est là chose d'autant plus remarquable que, lors de l'occupation du Sénégal par les Français, nos rivaux avaient fait de multiples efforts pour entrer en relations avec les populations soudanaises. Nous avons signalé déjà l'exploration de Houghton (1791) et le premier voyage de Mungo-Park (1795-1797). En 1805-1806, celui-ci, parti de la Gambie comme la première fois, avait effectué son second voyage qui, par le Bambouk et le Bélédougou, l'avait amené sur le Niger ; il avait descendu ce

fleuve depuis Bamako jusqu'aux rapides de Boussa, où il avait trouvé la mort. La fin tragique de ce martyr de la science géographique marqua un temps d'arrêt dans la belle série des explorations anglaises du Soudan.

II. — La côte de Guinée

Nos établissements de la Côte de Guinée ne tombèrent pas au pouvoir des Anglais au cours de la Guerre de Sept ans, nous n'y avions en réalité aucune possession effective, mais un simple droit de jouissance, révocable à merci.

Jusqu'aux environs de l'année 1785, on a peu de renseignements sur le commerce de ces établissements qui semblent avoir été peu prospères ; mais, lorsqu'en 1786 on fit de Gorée le port d'attache de la station navale d'Afrique, on décida que chaque année une expédition en partirait pour effectuer des reconnaissances le long des côtes du golfe de Guinée et ce programme fut réalisé.

Ce fut l'occasion de la fondation du poste d'Amokou, dans le royaume de Commendo (Côte d'Or), entre le village de Missam et le fort hollandais de Cormentin. Ce poste fut créé en 1786 par le capitaine de Girardin. Il y laissa une garnison de quinze hommes, dont l'uniforme colonial se composait d' « un habit, veste, gilet et pantalon de cotonnade d'étoffe appelée guinée, quelques capotes de toile ou de drap pour garantir des pluies pénétrantes de l'hivernage, un grand chapeau rond, retroussé à la Henri IV, avec cocarde et panache ».

Les établissements de Landolphe au golfe de Bénin

A la même époque eut lieu la fondation d'un comptoir français sur la rivière Formose, dans le pays de Bénin. Elle fut due à l'initiative d'un capitaine marchand, Jean-François Landolphe, dont l'esprit d'entreprise mérite que nous lui consacrions ici quelques lignes. Il avait effectué déjà plusieurs voyages à la côte de Bénin, en 1767, 1769 et 1771. En 1775, comme il venait d'obtenir le brevet de capitaine au long cours, Landolphe, alors âgé de vingt-huit ans, conçut le plan d'un établissement à fonder dans ces parages. Il le soumit à Pierre David, ancien directeur de la Compagnie des Indes au Sénégal, et à Eyriès, qui devait bientôt s'y rendre avec le duc de Lauzun. Sur la recommandation de ce dernier, la Compagnie de la Guyane confia à Landolphe le navire la *Négresse*, sur lequel il mit à la voile en novembre 1777, avec le titre d' « administrateur en chef de l'établissement de Bénin ».

En février 1778, Landolphe entrait dans la rivière Formose et se rendait dans la ville même de Bénin, où il fut reçu par le roi d'une façon solennelle. Il offrit à celui-ci, entre autres cadeaux, une robe de satin et une paire de pantoufles provenant l'une et l'autre de la garde-robe de Louis XIV. Le roi du Bénin lui concéda un terrain sur la rivière Formose pour y élever un fort, mais Landolphe estima l'emplacement malsain et quitta le pays sans y laisser d'établissement permanent.

HABILLEMENT DES FEMMES DU ROYAUME DE JUDA (D'après *Voyage du chevalier Des Marchais*).

Revenu au Bénin en 1783, à bord de la *Charmante-Louise*, il alla mouiller cette fois devant Owari, dans la rivière de Forcados, sans se douter probablement qu'il se trouvait sur l'une des bouches du Niger. Le roi d'Owari, qui était indépendant du roi de Bénin, lui fit un excellent accueil et lui donna l'autorisation de construire un fort à l'embouchure de la rivière Formose ou rivière de Bénin, dont le cours supérieur se trouvait sur le territoire du roi de Bénin, mais dont le cours inférieur, qui communique du reste avec la rivière de Forcados, était sur les domaines du roi d'Owari. Ce dernier confia à Landolphe, pour le conduire en France, un de ses neveux nommé Boudakan. Celui-ci fut la coqueluche de Paris. Louis XVI lui accorda une pension de 1 500 francs par mois pendant son séjour en France et lui fit donner des maîtres de toutes sortes. Ce Boudakan dansait avec grâce, au dire des chroniques du temps, jouait de la clarinette à ravir et avait une belle écriture ; mais il ne lisait qu'avec difficulté. Quand on l'appelait « Monsieur Boudakan », il protestait et exigeait qu'on le traîtât de prince.

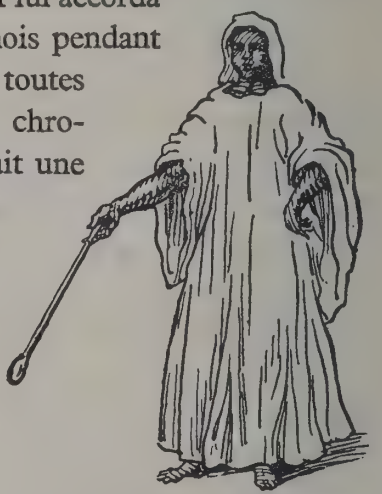

FAVORI DU ROI DE JUDA (D'après *Voyage du chevalier Des Marchais*).

Pendant que son pupille fréquentait la cour et les salons, Landolphe s'associait avec un négociant nommé Marion-Brillantais, en vue d'exploiter les concessions qu'il avait obtenues des rois de Bénin et d'Owari. Il créa avec lui la « Compagnie d'Owhère (ou d'Owari) et de Bénin », à laquelle Louis XVI accorda le privilège exclusif du commerce, pendant trois ans, sur les rivières de Forcados et de Bénin et dans les terres adjacentes, mettant de plus

à sa disposition un vaisseau de 400 tonneaux, le *Pérou*. Landolphe prit le commandement du *Pérou*, auquel il adjoignit deux corvettes achetées par sa compagnie, l'*Afrique* et la *Petite-Charlotte*, destinées à assurer le trafic en rivière. Puis il partit de nouveau pour la côte de Bénin, ayant pris à son bord le prince Boudakan, qu'il ramenait à son oncle, et le botaniste Palisot de Beauvois. Ce dernier devait mettre à profit ce voyage pour faire une remarquable étude de la flore du Bénin et de la région de Forcados ; ce fut lui qui découvrit et étudia le premier les lianes à caoutchouc africaines, auxquelles il donna, en l'honneur du capitaine Landolphe, le nom de « landolphiées » ; l'une d'entre elles est bien connue de nos jours sous le nom que lui donna alors Palisot de Beauvois et qui rappelle à la fois ceux de Landolphe et de la ville d'Owari : *landolphia owariensis*.

L'expédition arriva le 21 novembre 1786 à l'embouchure de la rivière Formose. Landolphe mit à terre trente hommes d'équipage, avec six pièces de canon et du matériel, et débarqua lui-même, ainsi que son état-major. Il fit choix d'un emplacement dans l'île de Borodo, sur la rive gauche de la rivière et près de son embouchure, et l'on se mit incontinent à y construire un poste fortifié après quoi, Landolphe alla rendre visite au roi d'Owari, qui lui céda 30 lieues de territoire, puis au roi de Bénin. Ce dernier, jaloux de voir les Français s'établir sur le domaine de son voisin, exigea de Landolphe la promesse de construire un second fort plus en amont, sur les terres relevant de Bénin. Il semble toutefois que ce second fort ne fut jamais édifié. Quant à celui de l'île de Borodo, il était terminé au bout de quelques mois, en 1787.

L'année même de son achèvement, l'établissement fut inspecté, sur l'ordre exprès du ministre de la Marine, par le comte de Flotte, commandant la frégate la *Junon*. Étant tombé malade au moment de son arrivée à l'île de Borodo, cet officier envoya ses lieutenants Balon et Legroing à Bénin, pour saluer le roi en son nom et obtenir de lui un traité accordant aux seuls Français le privilège de commercer dans ses États. Landolphe et Palisot de Beauvois accompagnaient la mission. Mais le roi refusa de se départir du principe de la liberté commerciale et promit seulement de conserver aux Français « la première place dans son amitié ».

Le comptoir de la Compagnie d'Owhère et de Bénin était d'ailleurs fort prospère. Il achetait en bloc les cargaisons des vaisseaux portugais, anglais et danois qui fréquentaient ces parages, leur constituant en retour un chargement d'huile de palme et d'esclaves et les approvisionnait sur rade, en eau, bois et vivres frais. Un Portugais nommé Olivera, entré au service de la Compagnie française, faisait, à bord de la *Petite-Charlotte*, de nombreux voyages à la Côte d'Or, d'où il rapportait des marchandises. Les bénéfices de la Compagnie furent d'autant plus consi-

dérables que, de 1786 à 1792, elle n'eut à envoyer sur place aucune relève de personnel ni aucun renfort de matériel, en dehors de deux petits navires.

LE COMTE DE FLOTTE OBTIENT UNE CONCESSION A LAHOU (1787) Notre marine de guerre faisait, elle aussi, œuvre utile le long du golfe de Guinée. En janvier 1787, tandis qu'il se rendait au Bénin pour y inspecter l'établissement de Landolphe, le comte de Flotte avait mouillé en face de l'embouchure de la rivière Saint-André ou Sassandra, à la Côte d'Ivoire. Frappé de la commodité de l'emplacement pour l'installation éventuelle d'un comptoir, il avait cherché à nouer des relations avec le chef du village de Sassandra, en vue d'obtenir de lui une concession de terrain, mais n'avait pu y parvenir. Par contre, ayant jeté l'ancre au Cap Lahou, il s'aboucha avec un notable appelé Kofi, qui savait quelques mots de français, et, par son intermédiaire, obtint des indigènes la cession d'un terrain d'une demi-lieue carrée sur le bord de la mer. Cette cession fut ratifiée par Louis XVI au retour en France du comte de Flotte et, en 1788, Denys Bonnaventure, commandant la *Flore*, vint en signifier la ratification au chef de Grand-Lahou. C'était, vraisemblablement, la première manifestation de nos tentatives de colonisation à l'embouchure du Bandama.

OUIDAH EN 1791 A la Côte des Esclaves, le sieur Gourg prenait, à la même époque, la direction du comptoir de Ouidah. Grâce à un mémoire qu'il rédigea en 1791, au moment où il quitta son emploi, nous possédons des renseignements assez détaillés sur l'état et la vie de notre établissement.

Le fort français de Ouidah était à l'Ouest et à une « portée de fusil » du fort anglais, lequel était lui-même à l'Ouest et à une « portée de canon » du fort portugais. Tous les trois étaient construits en terre et couverts en paille, et entourés d'un fossé large et profond, muni d'un pont-levis qu'on relevait chaque soir. Ils étaient situés à trois quarts de lieue de la mer et séparés d'elle par deux lagunes, entre lesquelles se trouvait un petit village indigène du nom de Kakérakou. Derrière le fort français, il y avait un village placé sous sa protection, qui comptait 200 esclaves appartenant à la Compagnie et à peu près autant de gens libres, considérés comme relevant de l'autorité de celle-ci.

C'est en arrière que se trouvait le village dahoméen de Gléhoué. Comme nous l'avons vu, il avait remplacé en 1727 l'ancien village indigène de Houéda ou Ouidah, dont le nom avait été conservé par les Européens. Toutefois, le nom de Gléhoué — qui est encore aujourd'hui le nom indigène de Ouidah — ne leur était pas

inconnu, puisqu'au temps de Gourg notre fort était appelé « fort royal Saint-Louis de Grégoy » (Grégoy était la prononciation adoptée par les Français pour Gléhoué ou Gréhoué).

MARABOUT
(D'après une gravure du début du dix-neuvième siècle).

Chaque fois qu'arrivait un nouveau directeur, il devait s'arrêter d'abord à Kakérakou, entre les deux lagunes, et y attendre l'arrivée du *yévogan* ou « chef des Blancs », qui résidait à Gléhoué et y remplissait, si l'on peut dire, les fonctions de ministre des Affaires étrangères du roi de Dahomey. Le *yévogan*, prévenu de l'arrivée du directeur, se rendait à Kakérakou, accompagné de sa suite, tournait trois fois autour du nouveau représentant de la Compagnie et lui présentait successivement un verre d'eau, un verre de vin et un verre d'eau-de-vie. Après quoi, il demandait des nouvelles du roi de France, de la reine et de la famille royale et conduisait le directeur au fort. Là, il était d'usage de servir de l'eau-de-vie au *yévogan* et à sa suite. Quelques jours après, le directeur devait se rendre à Abomey pour saluer le roi de Dahomey et lui porter les présents d'usage. Il devait y retourner chaque année, en décembre ou janvier, pour assister à la cérémonie dite des « coutumes », caractérisée par de nombreux sacrifices humains, et était tenu, cette fois encore, d'offrir au roi des présents. Ceux-ci, en cette occasion, consistaient en « deux pièces de soierie de 15 à 16 aunes, un chapeau à point d'Espagne et six anchres d'eau-de-vie ». Le roi saluait l'arrivée du directeur à Abomey de 21 coups de canon.

DESTRUCTION DE NOS ÉTABLISSEMENTS DU BÉNIN PAR LES ANGLAIS (1792) Au même moment, notre petite colonie du Bénin, si florissante pourtant, disparaissait, ruinée brutalement en pleine paix par l'agression inqualifiable de certains Anglais. L'équipage d'un navire de guerre britannique, après avoir bénéficié de la large hospitalité du capitaine Landolphe dans l'île de Borado, attaquait traîtreusement son hôte, s'emparait du fort par surprise et l'incendiait après l'avoir pillé (1792). — Landolphe, blessé à la jambe, fut recueilli par le roi d'Owari, qui le garda auprès de lui pendant cinquante-deux jours, jusqu'à l'arrivée d'une goélette française de commerce, l'*Amitié*, à bord de laquelle il rentra en France. Quant au prince Boudakan, il fut empoisonné par ses compatriotes, après le départ de Landolphe.

Bientôt après, ce furent nos autres établissements du golfe de Guinée, si modestes fussent-ils, qui devaient supporter les conséquences des guerres déchaînées par la Révolution. Il fallut concentrer en Europe nos forces et nos efforts. La garnison du fort de Ouidah fut retirée en 1797 et le pavillon laissé à la garde d'un ancien sous-officier, auquel succédera après sa mort un mulâtre du quartier français. Les coutumes convenues devaient continuer d'être payées au roi du Dahomey.

L'année 1799, il se produisit au fond du golfe un incident singulier, qui constitue une sorte d'épilogue à l'aventureuse épopée du capitaine Landolphe. Après son retour en France, ce dernier avait pris du service dans la marine de l'État et avait, au bout de quelques années, obtenu le commandement de la « division sud des frégates de la République française ». A la tête d'une petite escadre, il fut envoyé sur les côtes de Guinée où il avait tant donné de sa personne autrefois. Ayant donc fait mouiller ses navires en face de l'embouchure de la rivière Formose, il pénétra dans cette rivière à bord d'une goélette ennemie qu'il avait capturée en route. Là, il apprit qu'il y avait un peu en amont, quatre trois-mâts anglais. Avec son lieutenant Baudouin, guidé par un pilote indigène, il les surprit et s'en empara. Cet exploit sans grande importance n'eut pas de lendemain ; Landolphe ne releva pas les établissements d'où les Anglais l'avaient évincé.

Quatre ans plus tard, en 1803, le gouvernement métropolitain recommença à se préoccuper de nos établissements dans le golfe de Guinée. Le lieutenant de vaisseau Arnoux, commandant l'*Impatient*, fut chargé d'opérer une croisière en vue de constater la situation dans laquelle ils se trouvaient. A Amokou, il trouva quelques Français dénués de tout mais occupant encore le fort sous les ordres d'un sieur Miron, ancien officier, et du chirurgien Mallot. En février 1803, il mouillait devant Ouidah, où le fort français était en bon état sous le commandement du mulâtre Pierre Bonon.

Les guerres de l'Empire, auxquelles succéda le calme réparateur de la Restauration, détournèrent complètement l'attention publique de nos colonies les plus lointaines et ce ne fut que sous Louis-Philippe qu'il y eut un renouveau d'expansion coloniale. Le commerce seul continuait de temps à autre à se livrer aux côtes de Guinée à des opérations plus ou moins fructueuses.

CHAPITRE IV

LA COLONISATION D'ÉTAT ET LES ASSISES DÉFINITIVES DE NOTRE EMPIRE OUEST-AFRICAIN

(1814-1854)

I. — Au Sénégal. — *Un nouvel esprit colonial. — Suppression de la traite des nègres. — Le colonel Schmalz; son départ de France sur la* Méduse. *— Le naufrage de la* Méduse. *— Obstacles à la restitution de Saint-Louis; installation provisoire au cap Bernard (Dakar). — Réinstallation à Saint-Louis* (25 *janvier* 1817). *— La « Société coloniale philanthropique. » — Création de Bakel. — La mission Mollien. — Premiers essais de culture de coton; le poste de Dagana. — Mission d'inspection de Mackau. — Rappel de Schmaltz. — Le gouvernement de Le Coupé* (1820-1821) *et de Roger* (1822-1827). *— René Caillié et son voyage à Tombouctou. — Le gouvernement de Jubelin* (1827-1829). *— Moktar-Diop et l'abandon des coutumes au Cap Vert. — Le gouvernement de Renault de Saint-Germain* (1831-1833), *de Pujol* (1834-1836) *et Malavoix* (1836-1838). *— Une succession de gouverneurs. — Duranton; son voyage au Khasso. — Réorganisation de la colonie; ordonnances des* 7 *septembre* 1840 *et* 29 *janvier* 1842. *— Le gouvernement de Bouët-Willaumez* (5 *février* 1843-8 *décembre* 1845). *— Nouvelle succession de gouverneurs* (1846-1850). *— Baudin. — Le gouvernement de Protet* (1850-1854). *— Nouveau programme colonial.*

II. — A LA CÔTE DE GUINÉE. — *Voyages de Bouët-Willaumez à la côte de Guinée. — Les conventions et traités de* 1842. — *Occupation d'Assinie* (1843). — *Fondation de Grand-Bassam. — Rapports avec Guézo, roi du Dahomey.*

I. — AU SÉNÉGAL

EN vertu de l'une des clauses du traité de Paris, signé le 20 mai 1814, nous rentrions en possession de nos établissements du Sénégal (Saint-Louis, Podor, le Galam, avec Portendick et Arguin), de Gorée et dépendances (Cap Vert, Rufisque, Portudal, Joal) et de la Gambie (Albréda), les Anglais se réservant toutefois le droit de se livrer au commerce de la gomme à Portendick et au nord jusqu'à la baie d'Arguin exclusivement. D'autre part, nous conservions les droits que nous avions acquis, concurremment avec les Anglais et les Portugais, sur certains points de la Gambie et de la Casamance, ainsi qu'à Cacheo, Bissao, Boulam, aux îles Bissagos, aux îles de Los et à l'île de Gambia (Sierra-Leone). Bien entendu, nos droits sur nos comptoirs du golfe de Guinée demeuraient intacts, mais nous ne possédions plus effectivement sur ce golfe que notre établissement de Ouidah.

UN NOUVEL ESPRIT COLONIAL

Dès l'annonce de la conclusion du traité, on caressa, dans le monde commercial et maritime, l'espoir de reprendre immédiatement l'ancien courant d'affaires avec la côte d'Afrique, et une société se forma, dans le cours de l'année 1814, pour l'exploitation agricole du Cap Vert, sous le nom de « Société Coloniale africaine ». En réalité, il devait s'écouler près de trois ans entre la signature du traité et son exécution. D'une part, les événements politiques et la nécessité de remplir certaines obligations financières retardèrent quelque peu la ratification ; d'autre part, le désir du gouvernement métropolitain de commencer la mise en valeur des territoires en même temps qu'ils seraient réoccupés, exigea des études et des préparatifs et c'est seulement le 18 mai 1816, que le colonel Schmaltz, désigné pour reprendre possession du Sénégal, reçut ses instructions. Enfin, comme nous allons le voir, un désastre maritime et la mauvaise volonté des autorités locales anglaises devaient reculer encore la date de notre réinstallation.

Toutefois, du fait que, dès le lendemain du traité de Paris, une société s'était créée en France pour l'exploitation « agricole » du Cap Vert, il y a lieu de tirer

deux conclusions également intéressantes : la première, c'est que l'idée coloniale, en dépit de la perte momentanée de nos colonies, n'était point morte dans notre pays et qu'elle n'attendait au contraire qu'une occasion pour se réveiller, plus vivace que jamais ; la seconde, c'est que les manifestations de cette idée prenaient un tour nouveau et qu'au désir de s'enrichir par le commerce dans les pays exotiques venait s'ajouter celui de tirer des ressources du sol même de ces pays, en le soumettant à des expériences de colonisation agricole.

L'ARMÉE DE FOUTATORO
(Dessin d'Ambroise Tardieu. Mollien, *Voyages dans l'intérieur de l'Afrique*).

Effectivement, la question coloniale, qui avait été à peu près méconnue dans sa réalité sous la Révolution et sous l'Empire, fut l'objet d'une enquête sérieuse dès le début de la Restauration. L'État se mit résolument à la tête du mouvement ; se heurtant souvent à une opposition tenace de la part de certains parlementaires, il rencontra au contraire des enthousiasmes, parfois irréfléchis, mais toujours convaincus, chez les particuliers. La mode était alors aux plans de colonisation, et sans doute faut-il en chercher la raison dans l'expérience des émigrés, traduits par les fameux conseils d'un Talleyrand et par les ouvrages d'un Chateaubriand, dans l'affaiblissement de la prospérité intérieure et le besoin de tirer de nouvelles ressources du dehors.

La première charte coloniale, établie en 1814, posait en principe l'entière dépendance des colonies vis-à-vis de la métropole et plus particulièrement vis-à-vis de l'État, en décidant qu'elles seraient régies, non par des lois, mais par

des « règlements » particuliers ; ce principe, au moins pour ce qui est de la plupart de nos possessions et, en particulier, de nos possessions de l'Afrique tropicale, a d'ailleurs subsisté jusqu'à ce jour. Mais, si l'on entendait avoir les mains libres dans l'administration des colonies, c'était en vue d'être mieux à même d'assurer leur développement économique.

Toutefois, au Parlement, la colonisation avait des adversaires qui prenaient prétexte des économies à réaliser pour marchander âprement les crédits réclamés par les divers ministres de la Marine et des Colonies. En 1817, le vicomte Dubouchage, alors ministre de la Marine et des Colonies, voulant faire porter de 46 millions à 50 millions et demi le budget de son département, rencontra une vive résistance. Il fut d'ailleurs éloquemment soutenu par quelques députés clairvoyants, dont Néel-Lavigne, qui affirma l'absolue nécessité des colonies pour l'avenir de la métropole. Pourtant, le ministre n'eut pas gain de cause, et le chiffre adopté par la Chambre fut de 44 millions, dont 4 millions seulement pour les colonies, le reste étant affecté à la marine. Il est bon de se souvenir, pour apprécier à sa juste valeur la modicité de cette somme, que les dépenses des colonies étaient, à cette époque, entièrement à la charge de la métropole. En 1818, malgré les protestations éloquentes du ministre Molé, le budget de la Marine et des Colonies fut réduit à 42 500 000 francs. L'année suivante, le ministre Portal démontrait l'insuffisance de pareils crédits ; en 1820, le chef du département finissait par obtenir 50 millions ; en 1821, il se faisait allouer 53 millions et, en 1824, 60 millions. La même année, il faisait signer par Louis XVIII, le 23 janvier 1824, une ordonnance instituant un « Conseil supérieur du commerce et des colonies » et, à la présidence du Conseil des ministres, un « bureau du commerce et des colonies » : la réunion de ces deux mots (commerce et colonies) est symptomatique de l'idée qui régnait alors dans les conceptions officielles en matière coloniale.

C'est au cours de la discussion du bugdet des colonies de 1821 que le secrétaire d'État Laîné prononça ces paroles, qui méritent d'être sauvées de l'oubli : « Sans doute la France a perdu beaucoup d'établissements qui lui étaient à la fois chers et utiles ; mais c'est précisément parce qu'il lui en reste peu qu'elle doit tenir davantage à ceux qu'elle possède encore, et si, pour les conserver, des sacrifices sont nécessaires, quel est le Français qui ne soit pas disposé à les faire ?... Renoncer aux colonies, c'est vouloir abjurer, dans la suite, le commerce maritime ; ce serait exiler les Français des mers, leur interdire la navigation, et en faire, pour ainsi dire, les Chinois de l'Europe ». Quelques années plus tard, en 1828, le ministre Hyde de Neuville répondait en ces termes aux suggestions de renoncement colonial du

général Sébastiani : « Les colonies ne sont-elles pas françaises? Ne font-elles pas partie de la grande famille? Elles ont été fondées par des Français et sont habitées par des Français. S'il était permis de mettre en question l'existence des colonies, parce qu'elles nous sont plus ou moins onéreuses, on pourrait également, messieurs, demander si tel ou tel département n'est pas plutôt une charge qu'un profit. Les colonies, c'est la France ; aucun pouvoir que la force des choses ne peut les détacher de la monarchie. »

Suppression de la traite des nègres

Le gouvernement de la Restauration était donc bien décidé à avoir une politique coloniale, et il en eut une en effet. Le Sénégal devait profiter tout particulièrement de ces dispositions, en raison surtout d'un fait extrêmement important : la suppression définitive de la traite des esclaves, qui fut, en réalité, l'œuvre de Napoléon Ier et, pour ainsi dire, son testament social, mais que les ministres de Louis XVIII, engagés envers l'Angleterre, se trouvèrent, bien qu'un peu à contre-cœur, dans l'obligation de confirmer.

Sans doute, la Convention avait aboli le statut d'esclave et, bien qu'elle n'eût pas interdit explicitement la traite des nègres, bien aussi que le Consulat eût rétabli la légalité de l'esclavage « dans les colonies restituées à la France en exécution du traité d'Amiens », le commerce des esclaves n'était plus pratiqué par nos nationaux, dès le premier Empire, qu'à l'état exceptionnel et, on peut le dire, en contrebande. Cependant il existait encore en 1814, d'autant plus que d'autres puissances ne s'y montraient nullement hostiles et paraissaient même l'encourager. Le Congrès de Vienne, par son protocole du 8 février 1815, décida que toutes les nations devraient y renoncer dans un délai qui fut fixé à cinq ans.

Sans attendre l'expiration de ce délai, Napoléon, durant les Cent-Jours, avait brusqué les choses en interdisant formellement, par un décret du 29 mars 1815, la traite des esclaves sur tous les territoires appartenant à la France. Louis XVIII, lorsqu'il reprit le pouvoir le 28 juin suivant, eut quelques velléités de revenir sur cette décision. Mais, ses engagements le déterminèrent à la confirmer par une ordonnance du 8 janvier 1817, que consacra une loi du 15 avril 1818.

La suppression définitive et officielle de la traite des nègres devait exercer une influence considérable sur l'orientation de notre politique coloniale. Les Antilles, dont la prospérité était subordonnée, en partie, au recrutement, devenu impossible, d'une main-d'œuvre servile d'origine étrangère, cédèrent la place, dans les préoccupations du gouvernement et du commerce, aux établissements africains,

où la population indigène pouvait fournir la main-d'œuvre indispensable à la mise en valeur du sol. Ainsi le Sénégal et ses dépendances devinrent l'objet d'une attention particulière et de nombreux plans de colonisation agricole, les uns chimériques, les autres remarquablement sensés.

FEMME PEUHL
(D'après abbé Boilat, *Esquisses sénégalaises*).

L'un de ces plans était l'œuvre du comte de Hogendorp, ancien agent de la Compagnie hollandaise des Indes et ancien aide de camp de Napoléon. Dans un mémoire fort bien étudié, cet homme d'expérience préconisait la mise en valeur agricole du Sénégal et de Madagascar. Son travail fut communiqué au duc de Richelieu, qu'il impressionna vivement, et le baron Portal, alors directeur des Colonies au ministère de la Marine, s'en inspira dans la rédaction des instructions destinées au colonel Schmaltz. Ce dernier, à son tour, se pénétra de la justesse des considérations émises par le comte de Hogendorp et reprises par Portal ; dès sa prise de commandement, il devait se donner à des essais de développement économique de sa colonie et, particulièrement, à des tentatives de culture du coton, tant indigène qu'américain, et de l'indigo, « les deux produits coloniaux », écrivait-il au baron Portal le 5 novembre 1817, « pour lesquels nous sommes le plus tributaires de l'étranger ».

LE COLONEL SCHMALTZ; SON DÉPART DE FRANCE SUR LA « MÉDUSE »

Julien Schmaltz, à qui devait être confiée la mission de reprendre et d'organiser notre première colonie ouest-africaine, était né à Lorient d'un père alsacien, et non point allemand ni hollandais comme on l'a dit à tort. Nommé, le 15 avril 1816, « commandant et administrateur pour le roi du Sénégal et dépendances », il était fait colonel le 8 mai suivant et s'embarquait le 17 juin à destination de sa colonie.

C'était un caractère original et curieux. Doué d'un courage et d'un optimisme également robustes, d'une surprenante force d'activité, d'un esprit méthodique et raisonnable, il avait les qualités d'un chef. Dans les conditions le plus souvent pitoyables qui lui furent imposées par les circonstances, il réussit à tenir très honorablement le rôle difficile et ingrat qui lui était échu.

Nous avons parlé plus haut de la constitution d'une « Société coloniale africaine »,

qui se proposait de fonder au Cap Vert des établissements agricoles. Schmaltz emmenait avec lui, en dehors de son état-major et de nombreux fonctionnaires civils, une mission scientifique chargée de préparer l'installation de ces établissements.

Pour transporter ce personnel, on arma une flottille, dont le commandement fut confié au capitaine de frégate Duroy de Chaumareyx (*alias* Duroys de Chaumareys) et qui comprenait quatre navires dont la frégate la *Méduse*, de 44 canons, commandée directement par Duroy de Chaumareyx lui-même. A elle seule, la *Méduse* transportait environ deux cent quarante passagers, dont le colonel Schmaltz, sa femme et sa fille, le lieutenant-colonel Guérin de Foncin, destiné au commandement de l'île de Gorée, le chef de bataillon Poinsignon, l'ingénieur des mines Brédif, le géographe de Chastellus, le botaniste Leschenault de La Tour et les techniciens et ouvriers de la Société coloniale africaine, plus trois compagnies de troupes avec leurs officiers.

LE NAUFRAGE DE LA « MÉDUSE »

On mit à la voile, en rade de l'île d'Aix, le 17 juin 1816. Le 2 juillet, tandis que les trois autres navires suivaient la bonne route, la *Méduse* mal dirigée, semble-t-il, par son commandant, s'échouait sur le banc d'Arguin, à une distance assez considérable de la terre. On fit de vains efforts pour la dégager. Bientôt, une voie d'eau se déclara et, le 5 juillet, ses officiers, son équipage et ses passagers abandonnaient la frégate, avec une précipitation que ne justifiaient pas les circonstances, puisque, près de deux mois plus tard, on devait retrouver le navire presque intact et dans la même position.

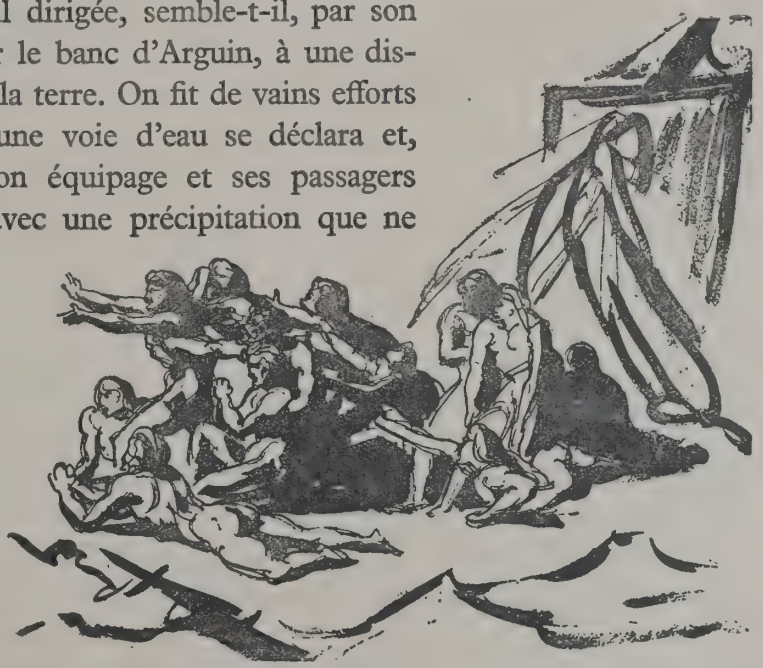

LE RADEAU DE LA « MÉDUSE »
(Première esquisse — abandonnée — de Géricault).

Les personnalités militaires et la majeure partie de l'équipage se précipitèrent dans les six embarcations dont disposait la frégate ; la plupart des civils, ainsi que beaucoup de soldats et quelques matelots, furent embarqués, au nombre de cent cinquante-deux sur un radeau construit à la hâte, qui devait devenir tristement célèbre

et dont l'horrible destinée devait inspirer au peintre Géricault le fameux tableau : le *Radeau de la Méduse.*

Ce radeau était commandé par l'aspirant Coudin, qui blessé à la jambe et dans l'impossibilité de se mouvoir, était assisté par le chirurgien de marine Savigny. Mal assemblé et trop chargé, il enfonçait dans l'eau de près d'un mètre. On dut l'alléger en jetant à la mer les vivres qu'on y avait embarqués, ne conservant que quelques barriques de vin et d'eau douce. Les amarres qui reliaient le radeau aux embarcations furent rompues ou larguées et il se trouva abandonné aux caprices des éléments, avec une misérable voile de fortune et sans autre instrument de direction qu'une boussole de poche qui, d'ailleurs, au bout de quelques heures, échappa aux mains de l'aspirant et tomba à la mer.

Dès le 7 juillet, une vingtaine d'hommes avaient disparu, enlevés par les vagues. Trois se donnèrent la mort volontairement. Durant la nuit du 7 au 8, la tempête fit rage ; les soldats et les matelots, pensant leur dernière heure venue, défoncèrent l'une des barriques de vin et s'enivrèrent ; après quoi, l'un d'eux, d'origine asiatique, pris d'un accès de démence furieuse, voulut trancher à coups de hache les liens qui fixaient les poutres du radeau, afin de le faire sombrer. Un officier s'opposa à son dessein ; menacé d'un coup de hache par l'ivrogne, il tua celui-ci avec son sabre. Alors, les camarades du soldat, anciens forçats, pour la plupart, se ruèrent sur les quelques officiers qui se trouvaient à bord du radeau, ainsi que sur les civils, et il y eut un combat qui coûta la vie à plusieurs personnes des deux camps. Le 8 au matin, on constata qu'une soixantaine d'hommes avaient péri ou disparu au cours de la nuit et que les deux barriques d'eau douce avaient été jetées à la mer, ainsi que deux des trois tonneaux de vin qui n'avaient pas été défoncés. Les cadavres demeurés sur le radeau furent dépecés et mangés par les plus affamés des survivants. Pendant la nuit du 8 au 9, dix ou douze décès se produisirent encore, et l'un des morts fut mangé par les naufragés, dont la plupart avaient abandonné toute répulsion à l'égard de la chair humaine. Cependant, le radeau s'étant trouvé engagé sur le passage d'un banc de poissons volants, on en put capturer une grande quantité, que les malheureux dévorèrent avidement.

Au cours de la nuit du 9 au 10 juillet, des soldats, pour la plupart espagnols, italiens ou noirs, excités par un sergent piémontais, cherchèrent à jeter leurs compagnons à la mer. Une nouvelle bataille eut lieu. Le matin, on ne compta plus que trente survivants qui se nourrirent de la chair des cadavres. Le sergent piémontais et un soldat, ayant percé la barrique de vin restante pour en boire le contenu à l'aide d'un chalumeau, furent jetés à la mer par les autres. Un enfant de douze

ans, devenu fou, mourut. Douze des survivants étaient couverts de blessures, malades, ou en proie à l'aliénation mentale ; les quinze autres, les considérant comme des bouches inutiles, les jetèrent à la mer. Parmi ces malheureux, dont la vie fut ainsi sacrifiée, était une femme, ancienne cantinière, dont la cuisse, prise entre les charpentes du radeau, avait été brisée.

Enfin, le 17 juillet, c'est-à-dire le treizième jour après l'abandon de la *Méduse*, le radeau fut aperçu par l'*Argus*, envoyé du Sénégal à la recherche des naufragés. Quinze personnes seulement s'y trouvaient encore, sur les cent cinquante-deux qu'on y avait embarquées ; elles avaient étanché leur soif, durant les derniers jours, en buvant leur urine. L'*Argus* les recueillit et, le 19 juillet, les débarqua en rade de Saint-Louis. Les rescapés furent aussitôt transportés dans la ville, où cinq d'entre eux moururent des suites des souffrances et des privations endurées.

Quant aux embarcations de la *Méduse*, qui avaient également pris la mer le 5 juillet, elles étaient au nombre de six : quatre canots, une yole et une chaloupe. Le grand canot avait emporté trente-cinq personnes : le commandant de Chaumareyx, le colonel Schmaltz, sa femme et sa fille, trois officiers et vingt-huit matelots ; il put atteindre sans accident le Sénégal, où il aborda dès le 9 juillet. Le canot major portait quarante-deux personnes, le petit canot vingt-cinq et la yole quinze.

La chaloupe, ayant embarqué cent cinq individus, avait déjà pris le large, lorsqu'on s'aperçut que plus de soixante hommes avaient été oubliés et abandonnés sur la *Méduse*. Le lieutenant de vaisseau d'Espiaux, qui commandait la chaloupe, revint les chercher et les prit à son bord, à l'exception de dix-sept qui préférèrent demeurer sur l'épave. Ainsi surchargée, la chaloupe menaçait de couler, et plusieurs de ses passagers demandèrent qu'on s'approchât des côtes pour les mettre à terre. C'est ainsi que, le 6 juillet, soixante-trois personnes furent débarquées, sur leur demande, près du cap Mirik. Elles durent gagner Saint-Louis en cheminant à travers le désert, au prix de cruelles fatigues et en laissant sur leur route six cadavres, dont celui d'une femme ; de plus, trois des naufragés, s'étant écartés de la caravane, avaient disparu. Les autres rencontrèrent le 11 juillet une tribu de Maures qui les dépouillèrent de leurs vêtements, mais les conduisirent à une mare où ils purent s'abreuver. Le 12, ils furent capturés par une autre bande de Maures, qui, après les avoir détenus quatre jours, les emmena dans la direction de Saint-Louis. Le 19 juillet, ils rencontrèrent un capitaine irlandais, nommé Karnet, qui avait déjà sauvé d'autres naufragés et que le gouverneur anglais de Saint-Louis avait envoyé à leur recherche. Le même jour, l'*Argus*, qui longeait la côte,

les aperçut et leur fit passer des vivres. Enfin, le 23 juillet, la caravane arrivait à Saint-Louis, réduite à cinquante-quatre personnes.

Dans l'après-midi du jour où la chaloupe avait débarqué soixante-trois passagers près du cap Mirik, elle avait rencontré la yole, qui était sur le point de sombrer, et avait pris à son bord les quinze hommes que portait celle-ci. Le 8 juillet, tourmentés par la soif et la faim, ces hommes avaient exigé du lieutenant de vaisseau d'Espiaux qu'il les mît à terre. Ils se trouvaient alors à une quarantaine de lieues de Saint-Louis. D'Espiaux aborda et débarqua avec tout son

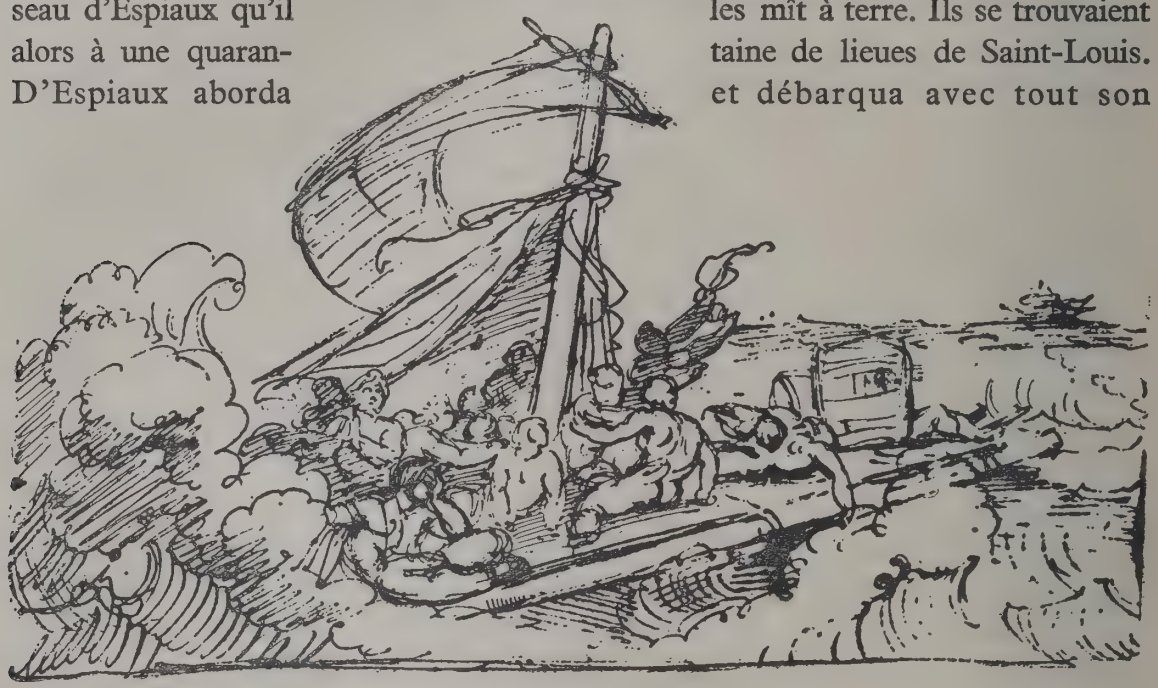

LE RADEAU DE LA « MÉDUSE »
(Esquisse définitive de Géricault).

monde, abandonnant sa chaloupe. Le canot major et le petit canot avaient été obligés également de mettre à terre le même jour. Les naufragés des trois embarcations étaient au nombre de cent sept personnes. Ces malheureux se groupèrent et se mirent en route vers le Sud, en suivant le rivage. Le 11, ils furent aperçus par l'*Argus*, qui leur envoya du biscuit et du vin, et, dans la soirée, ils rencontrèrent le capitaine irlandais Karnet, qui les conduisit à Saint-Louis, où ils arrivèrent sans encombre le 13 juillet.

Quant aux dix-sept hommes restés sur la *Méduse*, Schmaltz avait envoyé de Saint-Louis, pour les recueillir, une goélette du commerce, sous le commandement du lieutenant de vaisseau Renaud. Mais elle ne partit que le 26 juillet et, contrariée par le vent, dut revenir en arrière à deux reprises. Ce ne fut que le 31 août, deux

mois environ après le naufrage, qu'elle put joindre l'épave. Elle n'y trouva que trois survivants, dans le plus piteux état. Douze des abandonnés avaient cherché à gagner la terre sur un radeau qui chavira et avaient été la proie des requins. Un autre, s'étant mis à la mer sur une cage à poules, avait eu le même sort. Un quatorzième était mort de privations.

La mission confiée au colonel Schmaltz avait débuté sous de fâcheux auspices. Elle devait rencontrer des obstacles d'une autre nature.

OBSTACLES A LA RESTITUTION DE SAINT-LOUIS ; INSTALLATION PROVISOIRE AU CAP BERNARD (DAKAR)

A son arrivée à Saint-Louis, Schmaltz reçut l'hospitalité chez un notable commerçant français de la ville, le sieur Durécu. Dès le lendemain, il se présentait au gouverneur anglais, le lieutenant-colonel Brereton, pour réclamer l'exécution des clauses du traité de Paris relatives à la restitution de nos colonies. Mais Brereton, prétextant qu'il était le subordonné du gouverneur général Mac Carthy, lequel résidait à Sierra-Leone, et qu'il ne pouvait agir sans les ordres de son supérieur, refusa de rendre et Saint-Louis et Gorée. Schmaltz ne s'attendait aucunement à cette réponse, qui dérangeait tous ses plans. Il pria Brereton de solliciter les ordres que celui-ci estimait nécessaires et, de son côté, écrivit à Mac Carthy pour le supplier de faire diligence. Mais, en supposant que ce dernier montrât de la bonne volonté — ce qui, du reste, ne devait pas être le cas — un temps assez long devait nécessairement s'écouler avant que l'ordre de reddition parvînt à Saint-Louis, et Schmaltz ne pouvait décemment attendre l'arrivée de cet ordre dans la situation humiliante d'un gouverneur toléré, en qualité d'étranger, dans le chef-lieu de sa colonie, et contraint d'y accepter l'hospitalité d'un colon. En outre, Brereton, tout en autorisant les membres civils de l'expédition et, en raison de leur situation malheureuse, les naufragés de la *Méduse*, à résider momentanément à Saint-Louis, s'opposait formellement à ce que le personnel militaire séjournât en cette ville, laquelle était toujours, d'après lui, une colonie anglaise. Schmaltz décida alors en attendant la solution du conflit d'installer son monde au cap Bernard, sur la presqu'île du Cap Vert, considérée comme territoire neutre,

L'*Écho*, portant son commandant, Cornette de Venancourt, ainsi que Le Besgue d'Einville, « contrôleur des établissements d'Afrique », fut envoyé pour préparer l'installation. Après s'être entretenus de la situation avec le major Mackensie, commandant anglais de Gorée, ils se rendirent le 19 juillet au Cap Vert, où ils eurent une conférence avec Moktar Diop, *sérigne* ou chef de Dakar, et s'arrangèrent avec lui sans difficultés. Ils rejetèrent l'idée d'une installation au cap Ber-

nard, trop exposé aux tornades, et, ayant fait choix d'un emplacement mieux abrité, y louèrent, pour trois et six francs par jour, quatre maisons appartenant à des habitants de Gorée, auxquelles on fit adosser des hangars couverts en paille pour les soldats et les matelots.

Le 20 juillet commencèrent les opérations de débarquement, sous la direction du lieutenant-colonel Guérin de Foncin, que Schmaltz avait nommé commandant du campement et que la *Loire* amena au Cap Vert. L'installation ne se fit

VUE DE SAINT-LOUIS
(D'après une gravure du début du dix-neuvième siècle).

pas sans peine ni sans récriminations. Il parut impossible à Foncin de condamner les malades et les femmes à séjourner sous les hangars et dans la promiscuité des abris, et, sur sa demande, le major Mackensie autorisa leur hospitalisation dans des maisons de Gorée.

Le 26 juillet, Schmaltz arriva à Dakar sur l'*Argus* avec une cinquantaine de naufragés venus à Saint-Louis par voie de terre. Il trouva dans le campement un très grand désordre : les refus d'obéissance étaient fréquents, les désertions nombreuses, les cas de dysenterie abondants. Il fit embarquer les matelots sur la *Loire*, mettre aux fers les déserteurs ramenés par les indigènes, transporter les malades à Gorée, donna des ordres sévères, augmenta les rations, puis alla s'installer lui-même à Gorée, sur l'invitation que lui en fit le major Mackensie.

Cependant l'indiscipline continue et les décès se multiplient. Seize dysentériques, évacués sur Gorée, y meurent. Le lieutenant-colonel Foncin tombe malade à son tour ; transporté à Gorée, il y succombe le 25 septembre. Duroy de Chaumareyx,

qui l'avait remplacé à Dakar, s'y montre aussi incapable qu'il l'avait été sur la *Méduse*.

Le colonel Mac Carthy, gouverneur général des établissements anglais de la côte occidentale d'Afrique, avait usé du même argument dilatoire que son subordonné Brereton : il prétendait qu'il n'avait point reçu d'ordres de son ministre et qu'il ne pouvait, en conséquence, autoriser la reddition de Saint-Louis ni celle de Gorée. Cependant, ému des plaintes de Schmaltz et par humanité, il permit en octobre le débarquement à Saint-Louis du matériel qui encombrait nos navires et l'hospitalisation à Gorée de tous nos malades. Voilà tout ce qui restait, à la fin de 1816, des trois cent soixante-cinq personnes qui avaient pris passage, moins de sept mois auparavant, sur la flottille expéditionnaire.

RÉINSTALLATION A SAINT-LOUIS (25 JANVIER 1817). — LA SOCIÉTÉ COLONIALE PHILANTHROPIQUE Enfin, les instructions du gouvernement anglais arrivèrent à Sierra-Leone ; le 25 janvier 1817, nous reprenions possession de Saint-Louis, et, le 15 février suivant, de Gorée, où l'on transporta aussitôt les derniers habitants du campement de Dakar. Le lieutenant de vaisseau de Parnajou était envoyé à la Gambie avec l'*Argus* et reprenait possession d'Albréda, où il installait Charles de Bonnay en qualité de commandant de l'établissement ; le traité conclu en 1783 avec les indigènes de la région était renouvelé le 13 mai 1817. Nous étions redevenus les maîtres de la colonie et Schmaltz pouvait s'atteler à l'œuvre d'organisation et de mise en valeur dont il avait étudié et arrêté le programme dans les bureaux du baron Portal.

Les instructions qu'il avait reçues attiraient son attention sur la presqu'île du Cap Vert, et sur les possibilités de son exploitation, soit par l'entremise de la Société coloniale africaine, soit par l'intervention directe et officielle des autorités locales. Elles faisaient état, non seulement des traités passés en 1764 et 1765 avec le *damel* du Cayor, mais aussi des prétendus droits acquis en 1787 par le chevalier de Boufflers. Toutefois elles recommandaient à Schmaltz, pour le cas où le *damel* actuel contesterait la validité de la cession faite en 1787 à Boufflers, de la renouveler par le moyen d'un nouveau traité. Elles contenaient en outre tout un plan d'occupation pacifique, d'exploration, de pénétration et de colonisation agricole. Il est à remarquer néanmoins que, quand le refus des Anglais de restituer Saint-Louis obligea Schmaltz à chercher un refuge provisoire à Dakar, il ne chercha point à faire prévaloir les droits de la France sur ce point non plus qu'à y fonder dans la suite un établissement permanent. Sans doute avait-il estimé que la valeur économique et agricole de la presqu'île ne justifiait pas cette installation. Une

fois Saint-Louis et Gorée restitués, il ne se préoccupa du Cap Vert que d'une façon tout à fait secondaire.

Il n'en fut pas de même dans la métropole.

Cornette de Venancourt, commandant de l'*Écho*, avait été, comme autrefois le chevalier de Boufflers, séduit par l'apparente fertilité estivale de Dakar et de ses environs et, de retour en France, il fit de ce territoire un rapport si enthousiaste que le gouvernement se décida à favoriser ou, éventuellement, à créer lui-même une exploitation rationnelle de la presqu'île du Cap Vert. Consulté à ce sujet, Schmaltz traita de rêveries utopiques les idées de Cornette de Venancourt et mit les choses au point. Mais ces idées avaient fait leur chemin et il se constitua une « Société coloniale philanthropique », dans le but de fonder au Cap Vert des établissements agricoles, avec un personnel mi-européen mi-indigène. Dès février 1817, cette association, qui avait pris la suite de la Société coloniale africaine, ruinée par les conséquences du naufrage de la *Méduse*, était parvenue à rassembler au Havre environ deux cents aspirants colons, qu'elle embarqua sur la *Belle Alexandrine* à destination de Dakar, malgré l'avis contraire du gouvernement français. Ce dernier en effet, ému des considérations exposées par Schmaltz, se tenait sur la réserve. Il avisa le « commandant et administrateur du Sénégal » du départ de la *Belle Alexandrine* et de son convoi. Schmaltz essaya jusqu'à la dernière minute de

COSTUME DES FEMMES DE KAZEGUT
(D'après Durand, *Atlas pour servir au voyage du Sénégal*).

faire renoncer au projet. Mais, le convoi étant parti, il dut se résigner à prendre les précautions que commandaient les circonstances et adressa au capitaine Baignères, commandant de Gorée, des instructions à la fois très fermes et très humaines sur la conduite qu'il aurait à tenir.

La *Belle Alexandrine* arriva devant Gorée le 12 avril 1817, ayant à bord cent soixante-quinze aspirants colons, plus vingt femmes et dix enfants. Moktar Diop, *sérigne* de Dakar, pressenti par le capitaine Baignères, les autorisa à s'installer au cap Bernard, mais sans prendre d'autre engagement que celui de faire respecter leurs personnes et de conseiller aux indigènes de leur vendre des vivres dans la mesure possible. Le découragement ne tarda pas à se manifester au sein de la fraction subalterne des immigrants, celle des « engagés » ; ils se plaignirent d'avoir été trompés par les actionnaires de la Société, dont quelques-uns les avaient accompagnés en qualité de chefs, et il se forma deux partis qui menaçaient d'en venir aux mains. Les « engagés » prirent la sage détermination de quitter ces lieux. Dix d'entre eux demandèrent à servir comme soldats dans la garnison de Gorée et, sur avis favorable de Schmaltz, leur requête fut agréée. Une soixantaine d'autres gagnèrent Saint-Louis par terre et allèrent exposer au gouverneur leur malheureuse situation, résultant de la manière indigne dont une Société, qui se qualifiait de « philanthropique », avait abusé de leur ignorance et de leur naïveté. Schmaltz en embaucha une partie dans ses services et fit rapatrier ceux qu'il ne pouvait employer.

La moitié environ des soi-disant colons, dont les « actionnaires », étaient restés à Dakar. Ils se transportèrent du cap Bernard à la pointe de Bel-Air, où ils essayèrent de cultiver quelques lopins de terre que leur abandonnèrent les indigènes. Mais, chaque fois qu'il se présentait à quelques-uns d'entre eux une occasion de quitter la presqu'île, ils se hâtaient de la saisir. Deux mois après l'arrivée de la *Belle Alexandrine*, il ne restait que six colons à Dakar : les autres s'étaient transportés à Saint-Louis, à Gorée ou en Gambie, ou bien s'étaient fait rapatrier en France. Des six qui prétendaient s'obstiner à tirer leur subsistance des terres sablonneuses de Bel-Air, deux moururent en septembre 1817 et deux furent hospitalisés à Gorée ; quant aux deux autres, on ignore ce qu'ils sont devenus.

Ainsi se termina cette navrante équipée. La Société coloniale philanthropique ayant voulu embarquer quatre-vingts nouveaux « engagés » à Nantes, le gouvernement s'y opposa et fit dissoudre l'association par un arrêt du Conseil d'État.

L'aventure de la *Belle Alexandrine* fournit un exemple des obstacles que rencontrait Schmaltz, dans l'accomplissement de sa tâche ; la plupart lui étaient sus-

cités par l'imprévoyance ou l'insouciance de la métropole. Un autre, non moins grave, provenait de la qualité, plus que médiocre, de plusieurs des collaborateurs qu'on lui imposait. C'est ainsi qu'on lui envoya un sieur de Verdun, fils de l'intendant de la maison de Monsieur, frère du Roi, expédié au Sénégal, disait le ministre Dubouchage « à cause de sa mauvaise conduite ; se livrant à l'ivrognerie et à la mauvaise compagnie..., il n'est d'ailleurs nullement dangereux sous le rapport de ses opinions politiques, mais il se dérange et contracte des dettes pour satisfaire ses goûts pour la mauvaise compagnie et pour le vin ». A citer encore le cas d'un jeune homme nommé Bouvard, dont le père, membre de l'Académie des Sciences, ayant « les plus graves sujets de plainte contre lui », avait sollicité et obtenu qu'il fût affecté au Sénégal.

CRÉATION DE BAKEL. — LA MISSION MOLLIEN Cependant, l'œuvre de pénétration et d'exploration de l'arrière-pays se poursuivait parallèlement à l'œuvre d'exploitation des rives du bas fleuve. C'est ainsi que l'année 1818 fut marquée par la création du poste de Bakel, au Galam, et par le célèbre voyage du commis de marine Mollien.

C'est le capitaine de frégate Peureux de Mélay qui reçut la mission d'établir un poste sur le Haut-Sénégal. Parti de Saint-Louis le 17 août 1818 sur l'*Argus*, en compagnie du géographe de Chastellus, il choisit, pour y construire un fort, l'emplacement de Bakel et commença aussitôt les travaux nécessaires. Il ne tarda pas à tomber malade et, ayant laissé la direction des travaux à de Chastellus, il revint à Saint-Louis, où il arriva le 17 novembre, avec un rapport assez pessimiste sur l'avenir réservé à la région qu'il venait de visiter. Cette région, il faut bien le dire, ne semblait point porter bonheur à ceux qui y servaient. Peureux de Mélay ne l'avait quittée que depuis peu, lorsque de Chastellus mourut de la dysenterie. C'est l'enseigne de vaisseau Dupont, qui stationnait sur l'*Argus* devant Bakel, qui acheva la construction du fort et en assura le commandement.

A ce moment, Schmaltz était absent du Sénégal. Appelé à Paris en décembre 1817 pour conférer avec le ministre au sujet de l'occupation progressive du Haut-Sénégal, au moyen de contingents militaires qui seraient formés d'indigènes encadrés par des Européens, il avait remis l'intérim du commandement au capitaine de frégate de Fleuriau. Celui-ci approuvait complètement les idées de Schmaltz et il continua fidèlement l'exécution du programme qu'avait esquissé ce dernier. C'est de Fleuriau qui avait fait procéder à l'installation d'un poste à Bakel ; c'est lui aussi qui envoya Mollien en mission de découverte.

Ce Mollien était l'un des rescapés de la *Méduse*. Après un voyage à Podor, effectué en 1817, il était retourné en France, puis revenu au Sénégal, il exposa ses projets d'exploration du Soudan à de Fleuriau, qui les approuva avec d'autant plus d'enthousiasme qu'il cherchait alors les moyens de contrecarrer, par une expédition française concurrente, les tentatives que venaient de recommencer les Anglais avec la Gambie comme point de départ. Le major britannique Gray et

VUE DE TIMBO

(Dessin de A. Tardieu pour le *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique*, par G. Mollien) (1818).

le chirurgien Dochard se préparaient à gagner les pays que nous étions en droit de considérer comme des dépendances naturelles du Galam, et Mollien se faisait fort de leur barrer la route ou, tout au moins, de les empêcher de recueillir de leur voyage des bénéfices politiques. Ambitieux de gloire, matériellement désintéressé, ce jeune commis de marine offrait de prendre à son compte personnel la moitié des frais de l'expédition, et demandait seulement que, s'il venait à mourir en cours de mission, on allouât à sa mère une modeste pension.

Accompagné d'un domestique toucouleur et muni d'un bagage qui tenait tout entier sur un âne, Mollien quitte Saint-Louis le 28 janvier 1818, avec l'intention de découvrir les sources du Sénégal, de la Gambie et du Niger et de

s'assurer, comme de Fleuriau lui a recommandé de le faire, s'il existe ou non des communications entre ces divers fleuves. Il passe par le Djolof, contourne le Fouta Sénégalais par le Sud, traverse le Boundou, arrive au Galam, remonte la vallée de la Falémé et pénètre par le Nord dans le Fouta-Diallon. Ensuite, il essaie vainement de gagner Ségou, sur le Niger, revient au Sénégal en explorant les vallées du Rio-Grande et de la Gambie et rentre à Saint-Louis en janvier 1819. Sans doute, il n'avait pu remplir le programme qu'il s'était tracé, mais il rapportait de son voyage une abondante moisson de renseignements géographiques précieux, en même temps que d'excellentes indications d'ordre politique.

PREMIERS ESSAIS DE CULTURE DU COTON ; LE POSTE DE DAGANA. — MISSION D'INSPECTION DE MACKAU ; RAPPEL DE SCHMALTZ Schmaltz revint de France en mars 1819 et donna aussitôt ses soins au développement de la culture du coton. Il acquit à cet effet des terrains en bordure du Bas-Sénégal, par un traité passé le 8 mai 1819 avec Amar Boye, *brak* ou roi du Oualo, et y créa le poste de Dagana. Notre installation en ce point ne fut pas du goût des Maures Trarza, qui prétendaient exercer la suzeraineté sur le Oualo, et qui ouvrirent les hostilités, en se ménageant des concours chez les Brakna et chez une partie des Ouolofs du Oualo même. Schmaltz, qui avait demandé à Paris des renforts en vue de constituer à Dagana une force d'occupation sérieuse, attendit vainement la réponse à sa requête. Portal, devenu ministre, continuait à soutenir la politique de Schmaltz, dont il avait tracé lui-même le programme alors qu'il n'était que directeur de la section des Colonies, mais il avait contre lui, ainsi que nous l'avons vu, l'opposition de toute une partie du Parlement.

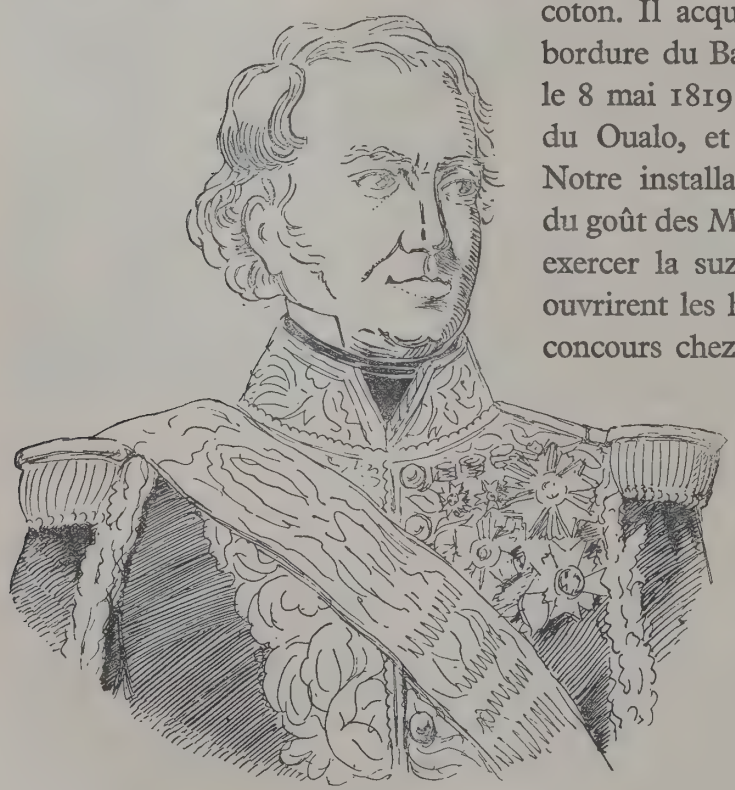

DE MACKAU (D'après une lithographie).

D'ailleurs, l'opinion personnelle du baron Portal n'allait pas tarder à se modifier, sous l'influence du rapport que lui fit, à son retour en France, le capitaine de frégate Peureux de Mélay. Cet officier se montra fort dur pour les idées de Schmaltz, qu'il traita de chimériques, et pour la personne même du gouverneur, qu'il ne ménagea point. Peu à peu, il se fit dans l'esprit de Portal un revirement complet : Schmaltz lui devint suspect ; les opérations que le « commandant » du Sénégal fut obligé d'entreprendre, pour tenir tant bien que mal en respect les Trarza, furent considérées à Paris comme d'inutiles essais de conquête. Sous prétexte de réunir des preuves pour réfuter les accusations que des sociétés humanitaires anglaises formulaient contre l'administration du Sénégal, la représentant comme usant de tolérance envers les négriers, le ministre envoya sur place une mission d'inspection, confiée au capitaine de vaisseau de Mackau. Ce dernier, ayant débarqué à Saint-Louis le 29 octobre 1819, remonta le fleuve en compagnie de Schmaltz, et rentra en France au début de 1820.

Sur le vu de son rapport, Portal décida que l'on continuerait de pousser à la culture du coton, qui paraissait devoir donner des résultats, et estima que le maintien d'un poste fortifié à Dagana était utile pour la protection de cette entreprise. Mais, en même temps, il jugea que Schmaltz n'avait pas l'étoffe suffisante pour mener à bien le développement de la colonie. Le 3 juillet 1820, Schmaltz était rappelé et remplacé par le capitaine de vaisseau Le Coupé de Montereau. Il semble que, dans les accusations formulées par Peureux de Mélay et dans les critiques présentées par de Mackau, l'esprit de corps n'était pas complètement étranger : les marins acceptaient difficilement que le gouvernement du Sénégal fût exercé par un officier du génie ; la désignation, pour remplacer Schmaltz, d'un capitaine de vaisseau donne quelque crédit à l'opinion qui se forma alors à ce sujet. Rentré en France, Schmaltz, considérant comme injustifiée la mesure qui le frappait, demanda à être traduit devant une commission d'enquête. On lui refusa, poliment d'ailleurs, cette satisfaction et, quelques années après, on le nomma consul à Smyrne.

LE GOUVERNEMENT DE LE COUPÉ (1820-1821)

A l'époque où Le Coupé arriva au Sénégal, et prit en mains les rênes du gouvernement (1820), toujours avec le titre de « commandant et administrateur pour le roi du Sénégal et dépendances », nous occupions Saint-Louis, Dagana et Bakel, sur le Sénégal, ainsi que Gorée et Albréda. Nous avions des comptoirs à Rufisque, Portudal et Joal, mais nous ne possédions plus d'établissement permanent à Podor, non plus qu'à Arguin ni à Portendick ; nous n'avions pas réoccupé les anciens

forts de Saint-Joseph et de Saint-Pierre, depuis longtemps en ruines, ni les anciens comptoirs du Saloum, de Bintam, de Bissao, de Sierra-Leone, etc. Le fort élevé à Dagana en 1819 fut d'ailleurs détruit en 1820 par une crue du fleuve, et ne fut pas réédifié, au moins à ce moment-là.

Le Coupé n'avait d'autre souci que de faire des économies et d'éviter les « histoires ». Cet officier de marine était, dit M. Georges Hardy, « un bureaucrate de vocation ». L'une des conséquences de son inaction fut un redoublement d'audace de la part des négriers, ce qui nous valut les remontrances acerbes des sociétés philanthropiques anglaises ; une autre fut la diminution de notre prestige vis-à-vis des populations indigènes ; une troisième fut la mort des entreprises agricoles, auxquelles Schmaltz avait donné un très appréciable essor, et le déclin de nos opérations commerciales, notamment de la traite de la gomme.

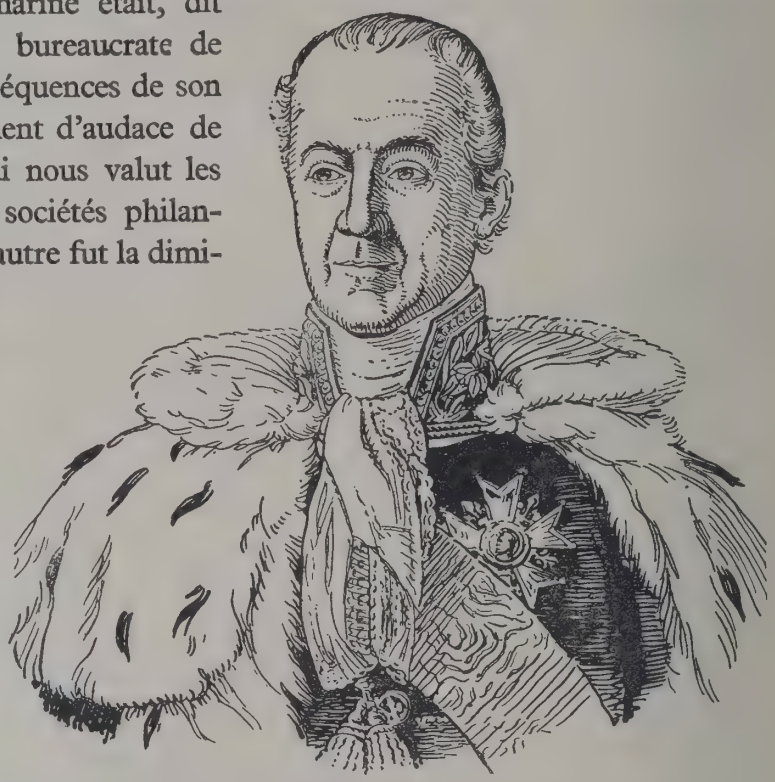

LE BARON PORTAL (D'après une lithographie).

Le Coupé, du reste, ne manquait point de perspicacité. Il se rendait compte de l'impossibilité où il était de faire prospérer le pays, en observant la consigne qu'il avait implicitement reçue d'y faire régner la paix à tout prix. Ce timide eut l'audace méritoire d'écrire au ministre qu'il avait acquis « la certitude la plus complète que les indigènes n'étaient pas disposés à entrer dans nos vues » et que, ses instructions spécifiant, « de la manière la plus positive, que, dans aucun cas, les moyens de rigueur ne peuvent donner de résultats satisfaisants », il était au regret de ne savoir que faire. Ayant ainsi exposé, avec beaucoup de franchise, un problème qu'il jugeait insoluble, il donna à entendre qu'il désirait être relevé de ses fonctions. Il le fut, en effet, le 30 juillet 1821, et remplacé par l'avocat Roger. Sans doute la métropole voulait, en faisant

choix d'un civil, éviter le renouvellement des conflits entre l'armée de mer et l'armée de terre.

Entre temps, et malgré son vif désir de ne point entreprendre d'expéditions guerrières, Le Coupé avait été contraint d'envoyer des troupes contre les Trarza, qui durent renoncer, par le traité du 7 juin 1821, à leurs prétentions sur le Oualo. Une convention avait été passée également, le 7 février de la même année, avec Mokhtar, chef des Maures Idouaïch, et une autre le fut, le 25 juin, avec Hamet Dow, chef des Brakna. Il est à remarquer que tous ces actes consacraient, sous

FORTIN DE RICHARD-TOLL

(D'après un dessin de Nousveaux, *Description nautique des colonies occidentales de l'Afrique*).

des formes diverses, le principe des « coutumes » à payer aux chefs maures pour obtenir d'eux l'autorisation de commercer sur le fleuve.

C'est aussi sous l'administration de Le Coupé que le jardinier Richard, l'un des survivants de l'expédition de la *Méduse*, créa en aval de Dagana, près du lieu où le lac de Guiers communique avec le Sénégal, un établissement horticole qui devait faire donner son nom, sous la forme de Richard-Toll, au point aménagé par lui. En même temps, un colon de Gorée, nommé Baudin, organisait à Hann, près de Dakar, un potager et un verger, qui, après bien des transformations, devaient devenir le jardin d'essai actuel.

LE GOUVERNEMENT DE ROGER (1822-1827)

Roger prit la direction de la colonie le 28 février 1822. Précédemment entraîné par son inclination naturelle vers les colonies, il avait demandé et obtenu en 1819 la direction de l' « habitation » créée par Schmaltz à Koïlel, non loin de Dagana, et avait ensuite exercé à Saint-Louis l'intérim des fonctions de procureur du roi.

Les instructions qui lui furent données par le marquis de Clermont-Tonnerre,

alors ministre de la Marine et des Colonies, étaient d'ordre économique plutôt que politique, avec une tendance marquée à la décentralisation : le gouvernement métropolitain entendait laisser désormais aux gouverneurs locaux une initiative plus grande que par le passé.

Roger, d'ailleurs, avait de très sérieuses qualités ; il avait de l'autorité, du sang-froid, du tact, de la méthode et une finesse d'esprit naturelle aiguisée par une large culture. Il ne redoutait aucunement les responsabilités et savait allier à une réelle faculté de commandement la philosophie la plus éclairée et la plus bienveillante. La politique indigène, toujours prudente, fut basée sur le respect des civilisations autochtones, sur le principe d'une collaboration sans assimilation, sur la recherche du progrès moral par le moyen du développement économique. Ses seuls défauts étaient le manque de modestie et la soif des honneurs ; c'est ainsi qu'il brûlait du désir de figurer sur l'armorial de la noblesse et qu'il sollicita le titre de baron, qui lui fut octroyé en 1824.

Ses préoccupations étaient orientées surtout vers la colonisation agricole et son collaborateur préféré fut le jardinier Richard, dont il fit peu à peu un véritable directeur de l'agriculture. Nous le voyons s'entourer en outre d'un « agent spécial de colonisation », d'un corps de « jardiniers agriculteurs » et de spécialistes tels qu'arpenteurs, ouvriers d'art, ingénieurs, chimistes, « indigotiers », botanistes, etc. Il reprend les tentatives d'exploitation cotonnière entreprises par Schmaltz et de Fleuriau, fait venir au Sénégal des machines à égrener le coton, ordonne des essais de culture de ricin et de sésame, favorise les plantations d'indigo et la préparation de cet article de teinture, s'occupe de l'élevage du ver à soie et de la cochenille, tente de développer au banc d'Arguin l'industrie de la pêche, recommande l'utilisation des fibres textiles de l'*Hibiscus cannabinus* (le *da* des Bambara), fait faire des recherches sur l'emploi industriel du latex de diverses plantes à caoutchouc, initiative d'autant plus remarquable que l'industrie du caoutchouc commençait à peine à se révéler à l'époque, puisque c'est seulement en 1828, après le départ du Sénégal du baron Roger, qu'une usine devait être créée en France, à Saint-Denis.

Vis-à-vis des autochtones, Roger fut, non pas faible, mais souple. Il avait à assurer la sécurité des entreprises agricoles et du trafic commercial sans avoir à sa disposition les moyens nécessaires pour imposer sa volonté par la force : il remplaça celle-ci par la diplomatie et, profitant de la situation créée par les intrigues des cours indigènes et les rivalités de tribus, il sut maintenir une paix relative sans pourtant s'abaisser ni nuire à notre prestige.

C'est pendant son administration, et en partie d'après ses conseils, que des négociants de Saint-Louis fondèrent, en 1824, la « Société de Galam », qui devait durer jusqu'en 1840. Il facilita les débuts de cette association commerciale en passant avec les Maures Trarza, le 19 août 1824, un nouveau traité, plus avantageux pour nos intérêts que les précédents. Voulant se rendre compte des possibilités aurifères du Bambouk, il fit procéder à une étude de cette région par Groux de Beaufort (1824-1825) et acquit la conviction que ce n'était pas du côté de l'exploitation des mines d'or qu'il convenait de chercher l'augmentation de la richesse du Sénégal. Le coton l'intéressait bien davantage et, en vue d'améliorer les espèces cultivées, il attacha à la colonie le botaniste agronome Perrotet, spécialiste en la matière. En 1825, on comptait 1 124 000 cotonniers dans les plantations appartenant à l'État (à Dagana, Koïlel, Faf et Richard-Toll) et 3 449 000 dans celles des particuliers. On exporta cette année-là, de Saint-Louis, quinze tonnes de coton égrené.

MAURE TRARZA
(Dessin de G. Ripart).

La « Société de Galam » avait fondé un comptoir à Makhana, sur le Haut-Sénégal, un dépôt à Sansanding, sur la Falémé, et un magasin flottant devant Médine. Le comptoir de Makhana reçut le nom de Saint-Charles. Ces diverses stations devaient d'ailleurs être abandonnées au bout de peu de temps, les dépenses que nécessitaient leur garde et leur entretien n'étant pas compensées par le surcroît de bénéfice qu'elles procuraient.

Le baron Roger se préoccupa également des possibilités d'un établissement au Cap Vert. Mais il considérait nos droits sur la presqu'île comme précaires et les traités anciens comme sans valeur, ayant été passés avec un prince — le *damel* du Cayor — dont les successeurs n'exerçaient plus aucune suzeraineté sur les indigènes de Dakar et des villages voisins. Néanmoins, il chercha à faire tout au

moins cesser l'usage en vertu duquel les bateaux échoués sur le rivage devenaient la propriété des riverains. Ceux-ci s'emparaient du bâtiment et de son contenu et faisaient prisonnier l'équipage, pour le rendre ensuite contre rançon. Roger fit signer par Moktar Diop, *sérigne* de Dakar, le 10 octobre 1826, un traité spécifiant que les indigènes ne pourraient plus désormais réclamer aucun droit sur la coque, les agrès, le chargement ni le personnel d'un bâtiment naufragé. Mais l'application de ce traité donna lieu, par la suite, à beaucoup de difficultés et, plus d'une fois, le commandant de Gorée dut user de contrainte et retenir au chef de Dakar l'indemnité de 54 francs par mois et « une livre de pain blanc » par jour, que nous nous étions engagés à lui verser en échange de l'autorisation accordée aux gens de Gorée d'aller faire du bois et de l'eau douce sur son territoire.

Les deux derniers actes du gouvernement de Roger, au début de 1827, furent l'acquisition de l'île de Diogué, à l'embouchure de la Casamance, par convention passée avec les chefs de la région, et la pose de la première pierre de l'église de Saint-Louis.

MADAME JAVOUHEY C'est au temps de l'administration de Roger, en 1823, que Mme Jahouvey, supérieure générale des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, vint au Sénégal pour organiser des écoles de filles. Elle conçut le projet de s'employer aussi à l'éducation des garçons et imagina un système consistant à envoyer des enfants indigènes en France, où on les préparerait à devenir des maîtres. Roger ne fondait pas grand espoir sur cette tentative ; il eût préféré qu'au lieu de former des instituteurs indigènes et surtout, comme c'était le secret espoir de Mme Jahouvey, des prêtres indigènes, on s'attachât à former des ouvriers et à orienter l'enseignement vers l'apprentissage des métiers manuels. Il exposa au ministre ses vues sur ce sujet ; mais Mme Jahouvey était fort bien en cour et, ses projets s'étant trouvés soutenus par le ministre, Roger dut s'incliner. Il devait d'ailleurs quitter la colonie avant d'avoir pu constater les résultats : ceux-ci, comme nous le verrons, devaient donner raison à ses doutes sur l'efficacité du système. En attendant, deux écoles de filles furent créées à Saint-Louis et une à Gorée, par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Elles commencèrent à fonctionner en 1826.

Le 29 novembre de cette même année 1826, Roger, considérant comme terminée l'œuvre qu'il s'était assignée, avait demandé à être relevé de ses fonctions. On désigna pour le remplacer le capitaine de frégate Bargues de

Missiessy, alors gouverneur de la Guyane. Cet officier mourut en mer le 5 mai 1827, en allant rejoindre son poste. Roger sollicita alors l'autorisation de rentrer en France sans attendre l'arrivée du nouveau successeur qu'on devait lui donner. Cette autorisation lui fut accordée et l'intérim fut confié au commissaire de marine Gerbidon, qui avait été envoyé en inspection au Sénégal le mois précédent.

Sans trop critiquer la gestion de Roger, Gerbidon fut d'avis qu'il y avait lieu de favoriser le commerce de préférence à l'agriculture et que le Sénégal n'était « pas destiné à devenir jamais une colonie à cultures ». C'était condamner implicitement toute la politique de Roger.

René Caillié et son voyage a Tombouctou

Avant de quitter le Sénégal, le baron Roger avait assisté, sans s'en douter assurément, au départ de Saint-Louis de l'un des plus grands explorateurs de l'Afrique : René Caillié. Caillié n'était pas tout à fait un nouveau venu en Afrique : il y était arrivé en 1817 sur la *Loire* en même temps que la *Méduse*. En 1819, lorsque le major anglais Gray avait fait son voyage dans le Boundou, où il se trouva réduit à une très fâcheuse situation, il avait demandé des secours à Saint-Louis. Un habitant de cette ville, Adrien Partarrieu, s'était rendu à son appel avec René Caillié et tous deux avaient été assez heureux pour ramener à Bakel, puis à Saint-Louis, la petite expédition anglaise. Rentré ensuite en France, Caillié en était revenu avec le désir de se signaler par un voyage de plus grande envergure et, déjà à ce moment, avait conçu le dessein de se rendre à Tombouctou. Pensant que le meilleur moyen d'effectuer cette entreprise sans risquer de s'attirer l'hostilité des musulmans était de se faire passer pour un de leurs coreligionnaires, il alla faire, en 1824, un séjour dans le pays des Maures Brakna, afin d'y apprendre à parler couramment l'arabe et de s'y initier aux coutumes et aux pratiques rituelles des mahométans.

RENÉ CAILLIÉ EN MENDIANT ARABE

Puis, estimant sa préparation suffisante, mais ne voulant pas commencer son aventureuse équipée en partant du Sénégal, où il était connu, il s'embarqua à destination de Rio-Nunez. C'est là, du village de Kakoundé, qu'il se mit en route le 19 avril 1827, déguisé en Maure et se donnant comme un musulman égyptien capturé par des Français et cherchant à regagner son pays après avoir été affranchi au Sénégal par son maître.

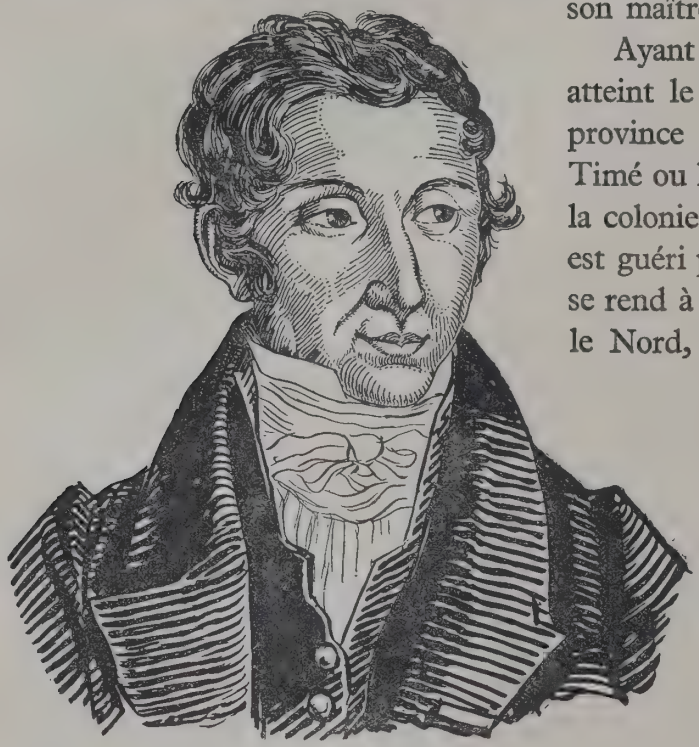

RENÉ CAILLIÉ (D'après une lithographie).

Ayant traversé le Fouta-Diallon, il atteint le Niger à Kouroussa, franchit la province du Ouassoulou, tombe malade à Timé ou Kiémé (non loin d'Odienné, dans la colonie actuelle de la Côte d'Ivoire), y est guéri par les soins d'une vieille femme, se rend à Tengréla, se dirige ensuite vers le Nord, atteint Dienné, entre à Tombouctou le 20 avril 1828, se joint à une caravane faisant route vers le Maroc et enfin parvient à Tanger le 18 août 1828, ayant, sans aucune ressource, sans moyens matériels, sans aide ni conseils, réalisé un tour de force qui demeurera comme l'un des plus beaux exemples d'énergie et d'endurance qu'il ait été donné à un homme d'accomplir. Le fait que, deux ans avant lui, le major anglais Gordon Laing avait atteint Tombouctou n'enlève rien au mérite de Caillié. Laing, lui, était parti de Tripoli et avait passé par Ghadamès et Oualata ; à son départ de Tombouctou, il s'était dirigé sur Araouane, et avait été assassiné par des Maures avant d'arriver à cette localité. Les restes de ce courageux Anglais, retrouvés et identifiés en 1912 par M. Bonnel de Mézières, ont été inhumés par nos soins à Tombouctou.

A la même époque, un autre explorateur d'un tout autre caractère, Duranton, parcourait en tous sens le Khasso, le Bambouk et le Sud-Ouest du Kaarta. Nous en reparlerons un peu plus loin.

LE GOUVERNEMENT DE JUBELIN (1827-1829)

Cependant, Gerbidon ayant terminé son inspection du Sénégal et présenté des conclusions qui parurent en France un peu trop affirmatives dans le sens rappelé plus haut, le ministre chargea d'une contre-enquête le commissaire principal de la marine Jubelin, alors sous-directeur des Colonies au ministère de la Marine. Comme le gouvernement du Sénégal n'avait toujours pas de titulaire, et pour que l'autorité de Jubelin ne pût être contestée, on le nomma « commandant et administrateur pour le roi » et c'est en cette qualité qu'il débarqua à Saint-Louis, le 7 janvier 1828. Après avoir passé près d'un an à étudier de son mieux la colonie, il se prononça dans le même sens que Gerbidon. Se jugeant alors suffisamment éclairé, le gouvernement métropolitain décida d'abandonner les entreprises de colonisation agricole mises sur pied par le baron Roger. D'ailleurs le discrédit dont elles jouissaient aux bureaux du chef-lieu depuis le départ de ce dernier, les avait à peu près ruinées. Richard, ne se sentant plus soutenu, était rentré en France dès la fin de 1827. Plusieurs des agents techniques embauchés par Roger avaient été rapatriés à partir de la même époque. Les autres furent licenciés par Jubelin ou moururent à leur poste et ne furent pas remplacés.

L'année 1829 vit le rétablissement momentané de nos relations avec les Trarza, qui étaient rompues, sourdement ou ouvertement, depuis 1827. Le 15 avril 1829, un nouveau traité fut conclu et, dans le but de consolider la situation, Jubelin en signa un, le 25 avril, avec les Maures Dakhelifa, qui, dans sa pensée, devaient constituer une sorte de corps isolant entre les Trarza et les habitants du Oualo.

Sa mission terminée, il quitta le Sénégal vers la fin de 1829 et fut remplacé par le capitaine de vaisseau Brou, qui délaissa complètement la colonisation, sous toutes ses formes, pour ne se consacrer qu'à des expéditions militaires rendues d'ailleurs nécessaires. En 1831, il ne restait plus un seul représentant du personnel agricole institué par Roger et tous les jardins d'essai étaient abandonnés. Les plans de colonisation élaborés au début de la Restauration avaient cessé d'avoir la faveur ministérielle à la fin de ce régime ; ils ne devaient pas la retrouver sous le gouvernement de Louis-Philippe. D'une façon générale, la Monarchie de Juillet, dans son désir d'être en bons termes avec l'Angleterre, se montra plus timorée que la Restauration en matière coloniale. Toutefois les circonstances devaient l'entraîner à donner une singulière envergure à notre expansion en Afrique : la main forcée, en quelque sorte, par l'activité d'une armée impatiente de gloire et d'une marine qui avait le sens des réalités futures, elle devait agrandir considérablement le champ de notre action extérieure en conquérant l'Algérie, en élargissant au Sénégal les

bases de notre pénétration et en acquérant le long des côtes des stations qui portaient en elles les germes de nos futures colonies de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Gabon.

MOKTAR DIOP ET L'ABANDON DES COUTUMES AU CAP VERT

Mais revenons aux événements qui marquèrent le gouvernement du capitaine de vaisseau Brou (1829-1831). Peu après sa prise de commandement, il est informé des agissements d'un soi-disant prophète, nommé Mohammed Amar, qui déchaîne la guerre sainte dans le Oualo, et de l'évacuation de notre poste de Richard-Toll. Il se rend alors à Dagana, d'où il marche contre l'agitateur, atteint les bandes de ce dernier à Mbilor et les met en déroute (1830). Pris par nos partisans et livré aux gens du Oualo, Mohammed Amar est pendu à un tamarinier, près de Richard-Toll. Mais un de ses lieutenants, Niaga Issa, réussit à nous échapper et se réfugie à Dakar auprès du *sérigne* Moktar Diop. Brou ordonne au capitaine de frégate Hesse, commandant de Gorée, de s'emparer du rebelle. Moktar Diop, requis par Hesse de nous livrer le fugitif, s'y refuse et ses sujets, les Lébou du Cap Vert, décident de nous faire la guerre.

Peut-être est-il nécessaire de rappeler qu'à cette époque, les Ouolofs, tant ceux du Oualo que ceux du Diolof, du Cayor et du Ndiambour, étaient encore païens en grande majorité, tandis que celle de leurs fractions qui habitait Dakar et la presqu'île du Cap Vert, désignée sous le nom de Lébou, était depuis longtemps déjà convertie à l'islamisme. C'est ce qui avait conduit Niaga Issa à se réfugier au Cap Vert et les Lébou à prendre fait et cause pour lui.

Leur premier acte d'hostilité consista à empêcher les gens de Gorée d'aller s'approvisionner d'eau douce aux fontaines de Hann, seul endroit où les habitants de l'île pouvaient se la procurer. En représailles, Hesse interdit de vendre des vivres aux gens de Dakar et prit les dispositions nécessaires pour envoyer faire provision d'eau à Mbatal. Deux jours après, voyant que le blocus gênait Dakar plus que Gorée, Moktar Diop venait se présenter à Hesse et sollicitait le rétablissement des communications entre l'île et la presqu'île, tout en persistant dans son refus de livrer Niaga Issa.

Hesse avait entrevu, dans cet incident, une occasion propice d'occuper le Cap Vert, et il écrivait à Brou : « La ville qu'on construirait sur la pointe de Dackard protégerait Gorée et *vice versa*. Quelle belle relâche alors pour nos divisions en temps de guerre ! » Mais la chose se termina d'autre manière. Les notables de Dakar, ennuyés de la tournure prise par les événements, proposèrent à Hesse de

négocier. Le commandant de Gorée en profita pour obtenir d'eux l'abandon de cette sorte de tribut que nous leur payions sous le nom de « coutumes » et fit signer, le 22 avril 1830, par Moktar Diop, Biraïma Ndoumbé, Madoune Ndoumbé et Moktar Silla, « chefs de la presqu'île du Cap Vert », un traité par lequel étaient abolis les droits jusque-là versés à ces chefs par toute embarcation venant faire de l'eau sur le continent ou y prendre des pierres ou du sable, ainsi que les droits

VUE DES SOURCES DE LA GAMBIE
(Dessiné et gravé par Ambroise Tardieu. G. Mollien, *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique*) (1818).

d'embarquement prélevés par les mêmes chefs sur les bœufs ou le bois provenant de la presqu'île. On omit de faire ratifier ce traité par le gouvernement français et sa mise en application ne fut pas toujours aisée. En outre, Niaga Issa ne nous fut pas livré.

Peu de temps après, Moktar Diop, ayant mécontenté ses sujets en laissant un de ses fils tuer un « griot » (sorte de barde) du *damel*, ce qui aurait pu amener ce dernier à exercer des représailles contre les Lébou du Cap Vert, fut déposé par les notables de son peuple et remplacé par son cousin Elimane Diop.

LE GOUVERNEMENT DE RENAULT DE SAINT-GERMAIN (1831-1833), DE PUJOL (1834-1836) ET MALAVOIX (1836-1838) Le 30 mai 1831 Brou, se trouvant fatigué, sollicite son rappel. Il est remplacé par Renault de Saint-Germain,

qui cherche à provoquer la prise de possession du Cap Vert en engageant les habitants de Gorée, trop à l'étroit dans leur île, à faire des plantations et de l'élevage sur le continent. Dans le même but, il fait céder à la France par Elimane Diop, au moyen d'un traité en date du 10 août 1832, un terrain sis à la pointe de Bel-Air, pour servir de cimetière à Gorée. Ce fut notre première prise de possession officielle et effective du sol sur la presqu'île du Cap Vert. Le terrain ainsi concédé était situé au Nord du cimetière actuel de Dakar.

La nouvelle charte coloniale de 1830 avait stipulé que les colonies seraient régies désormais, non plus par des décrets ou ordonnances, mais par des lois particulières, dont la première fut celle du 28 avril 1833. Aucun changement toutefois ne se produisit en ce qui concerne le Sénégal ; la loi ne lui fut pas rendue applicable, attendu qu'il ne possédait point « les éléments des nouvelles institutions » qu'il s'agissait de créer.

Renault de Saint-Germain, mort à Gorée le 18 octobre 1833, fut remplacé à titre intérimaire par Cageot, qui ne tarda pas à passer le service au capitaine de frégate Quernel (*alias* Kernel). Enfin arriva, en 1834, un nouveau titulaire, qui était le capitaine de frégate Pujol.

Dès le début de son gouvernement, il eut à faire face aux réclamations du commerce, qui se plaignait de voir, par suite de l'hostilité continuelle des Trarza, la traite de la gomme péricliter ou passer aux mains des Anglais. Il essaya de bloquer Portendik ; cette mesure exaspéra les Trarza, qui, en guise de représailles, se mirent à faire des incursions armées sur nos établissements et les villages indigènes du bas fleuve. Nous dûmes abandonner ce qui subsistait de plantations de coton dans le Oualo et, pour défendre le poste de Richard-Toll, raser les pépinières qui l'entouraient, afin de le mettre à l'abri d'une surprise. La situation, pourtant, fut rétablie par une défaite qu'infligea aux Trarza le capitaine de frégate Quernel, en 1834. A la suite des remontrances du gouvernement anglais, le ministre de la Marine ordonna à Pujol, le 17 juillet 1835, de lever le blocus de Portendick et, substituant la diplomatie aux menaces, le gouverneur obtint des Trarza, le 30 août suivant, un traité par lequel ils renonçaient à toutes les prétentions sur le Oualo et s'engageaient à apporter de nouveau la gomme à Dagana.

Peu après, nous procédions à l'occupation progressive de la Casamance, tout en respectant la situation qu'avaient acquise les Portugais à Ziguinchor. En 1836, sur l'ordre de Pujol, Malavoix, commandant de Gorée, crée un poste à Carabane, à l'embouchure de la rivière. Devenu à son tour gouverneur au départ de Pujol,

Malavoix fait installer l'année suivante par Dagorne, qui l'avait remplacé au commandement de Gorée, deux nouveaux postes, l'un à Sedhiou, en amont de Ziguinchor, et l'autre à Diembéring, au sud de Caramments nécessaires nous avaient été cédés respectivement par les indigènes le 24 mars et le 1er avril 1837.

bane. Les emplace-

C'est sous le gouvernement de Malavoix que nous voyons intervenir pour la première fois, dans l'histoire de l'Afrique occidentale, un homme qui allait y jouer un rôle de premier plan et contribuer plus que personne à la création de nos colonies du golfe de Guinée : nous voulons parler du comte Édouard Bouët-Willaumez, dont il convient d'associer le nom à celui de Faidherbe, son admirateur et son continuateur.

FEMME DE TOMBOUCTOU
(D'après un dessin original de René Caillié).

En 1836, attaché en qualité de lieutenant de vaisseau à la station navale de Gorée, dont il devait bientôt prendre le commandement, Bouët-Willaumez remonte le Sénégal jusqu'à Médine et fait une étude serrée des conditions de navigabilité du fleuve. En 1838, tandis que Soret (1837-1839) remplaçait Malavoix au gouvernement du Sénégal, une mission plus importante encore lui est confiée ; c'était d'aller visiter les côtes du golfe de Guinée, abandonnées depuis près de cinquante ans et d'y fonder, s'il le jugeait possible, de nouveaux établissements. On verra plus loin l'heureuse issue de ce voyage.

UNE SUCCESSION DE GOUVERNEURS

Au Sénégal, les « commandants et administrateurs pour le roi » — car tel était encore leur titre officiel — se succédaient rapidement. En cinq ans, de 1834 à 1839, on en avait vu six : Quernel (1834), Pujol (1834-1836), Malavoix (1836-1837), Guillet (intérimaire), Soret (1837-1839) et Charmasson (1839), tous officiers de marine. Tournant uniquement leurs préoccupations vers le commerce et notamment vers celui de la gomme, oscillant entre les deux doctrines opposées de la liberté commerciale et des sociétés privilégiées, gênés d'ailleurs par l'hostilité patente ou sournoise et les prétentions des Maures,

mécontentant les colons qui faisaient peu d'affaires et en rendaient responsable l'autorité locale, ils ne tardaient pas à devenir, chacun à son tour, suspects au pouvoir central, qui les relevait de leurs fonctions sans leur laisser le temps de se préparer à les bien exercer.

DURANTON ; SON VOYAGE AU KHASSO

C'est ici le lieu de dire quelques mots des singulières aventures d'un homme qui fut, de son vivant et après sa mort, très diversement jugé. Il s'agit de Duranton.

Sollicité en 1824, par le gouvernement métropolitain, de faire explorer les régions du Soudan avoisinant le Galam, et notamment les provinces aurifères du Bambouk, le baron Roger avait fait choix de cet homme, alors commis auxiliaire de la marine, au service de la Société du Galam, qu'on lui avait signalé comme connaissant bien les coutumes et les idiomes des indigènes du haut fleuve. Adjoint d'abord à l'enseigne de vaisseau Groux de Beaufort, mais celui-ci étant mort à Bakel le 3 septembre 1825, Duranton recueillit sa succession et se rendit au Khasso, où régnait alors Aoua Demba, qui avait sa capitale à Médine.

Il y demeura près d'un an, sans autre raison apparente que la passion dont il avait été saisi pour la fille d'Aoua Demba, avec laquelle du reste il contracta mariage. A son retour à Saint-Louis, en 1826, le gouverneur Roger l'envoya se reposer en France en le recommandant à la bienveillance du ministre.

Duranton revint au Sénégal en 1828, accompagné d'un ancien officier nommé Mouttet, qui avait la réputation de posséder quelques connaissances en minéralogie, et d'un ancien élève de l'École des mines de Saint-Étienne, appelé Tourette. Il était chargé d'une mission officielle du ministre de la Marine et des Colonies, qui lui avait accordé une subvention de 20 000 francs pour la première année et de 15 000 francs pour chacune des deux suivantes, en plus de sa solde et de celle de ses deux collaborateurs. Il se débarrassa, dès son arrivée, de Mouttet, qu'il laissa au gouverneur Jubelin. Demeuré libre de ses actes, il s'installa auprès de son royal beau-père et cessa de donner de ses nouvelles au ministre, aussi bien qu'au commandant du Sénégal. On l'accusa alors de fomenter des troubles entre les États indigènes du Soudan, troubles nuisibles à nos intérêts, de chercher à se faire proclamer roi du Khasso, et même de détourner le commerce de nos comptoirs du Sénégal au profit des comptoirs anglais de la Gambie. Pourtant, Raffenel, qui explora plus tard le Khasso, assura que Duranton avait rendu de réels services à notre cause en contribuant à asseoir notre influence dans cette région. Quoi qu'il en soit, après s'être fait le général et le ministre d'Aoua Demba, Duranton finit par se

brouiller avec son beau-père et alla même jusqu'à lui faire la guerre. Après quoi, il se livra au commerce, ce qui excita davantage contre lui les négociants sénégalais.

Lorsque le gouverneur Malavoix, en 1836, se rendit à Bakel, il reçut les doléances des agents de la Société de Galam. Il eût voulu, dès ce moment, faire arrêter Duranton mais n'osa le faire que l'année suivante. Convoqué à Bakel pour fournir des éclaircissements sur ses agissements, Duranton s'y présenta le 6 juillet 1837. On le somma de livrer des canons dont on disait qu'il disposait ; il déclara n'en point

INTÉRIEUR DES BARRACONS DE TRAITE DES NOIRS
(Dessin de Nousveaux, d'après un croquis de Boüet-Willaumez).

posséder, et il fut alors mis en état d'arrestation et amené à Saint-Louis. Le lieutenant de vaisseau Simon, chargé d'enquêter à son sujet, conclut à un non-lieu et Duranton fut remis en liberté.

Le gouverneur, qui était alors l'intérimaire Guillet, lui avait fait promettre de ne point retourner sur le haut fleuve. Il y retourna néanmoins aussitôt après sa libération. Sur ces entrefaites, Samba Koumba, roi du Galam, qui était son ami, fut attaqué par les Bambara et Duranton dut venir chercher refuge à Bakel en novembre 1837. La situation politique indigène s'étant ensuite éclaircie, il repartit pour le Khasso et mourut à Médine, le 3 septembre 1838.

RÉORGANISATION DE LA COLONIE ; ORDONNANCES DES 7 SEPTEMBRE 1840, 29 JANVIER 1842

L'odyssée de Duranton n'est qu'un incident dans la vie politique du Sénégal. En 1840, intervint l'ordonnance du 7 septembre,

qui réorganisait la colonie du « Sénégal et dépendances ». Le commandement en était confié à un représentant du pouvoir central, portant officiellement le titre de « gouverneur », assisté d'un commissaire de la marine et d'un chef du service judiciaire, ainsi que d'un « inspecteur colonial », chef du service administratif. Un conseil d'administration était institué auprès du gouverneur. Un conseil général était créé à Saint-Louis et un conseil d'arrondissement à Gorée.

Le premier « commandant et administrateur du Sénégal » qui, en vertu de cette ordonnance, reçut officiellement le titre de gouverneur, fut Charmasson, déjà en fonctions à cette époque. C'est sous son gouvernement qu'eut lieu la dissolution de la Société de Galam, dont la situation privilégiée avait soulevé bien des mécontentements.

En 1841, le capitaine de frégate Montagniès de La Roque, qui commandait auparavant la station navale d'Afrique, succède à Charmasson. Il signe le 7 octobre un traité d'amitié avec l'*almami* du Fouta, qui était alors Mohammadou Birane.

La traite de la gomme est régularisée par des traités spéciaux conclus avec les Brakna (20 avril 1842), les Trarza et les Darmankor (25 avril 1842). Enfin, une ordonnance royale du 29 janvier 1842 charge le gouverneur de régler « le mode, les conditions et la durée des opérations commerciales avec les peuples de l'intérieur de l'Afrique » et de déterminer « les localités où les échanges sont permis ». C'était une assez étrange façon de concevoir la liberté commerciale : le principe de la libre concurrence n'était pas aboli, mais on ne pouvait se livrer au commerce que selon les règles imposées par l'autorité locale, dans les localités, dites « escales », ouvertes par celle-ci à la traite et seulement aux époques qu'il plaisait au gouverneur de fixer ; le gouverneur, à son tour, devait céder en la matière au bon plaisir des chefs indigènes, ouvrir ou fermer les escales selon les caprices de ces derniers, autoriser ou interdire la traite suivant que les populations étaient disposées ou non à respecter les traités conclus avec elles, enfin se montrer partial à l'égard des négociants et au besoin exclure du droit au commerce ceux d'entre eux qui n'avaient pas la faveur des monarques indigènes ou de leur entourage. En sorte que, à parler net, c'étaient les indigènes qui étaient les maîtres du trafic, non point en tant que producteurs, ce qui eût été normal, mais en tant que détenteurs d'une suzeraineté plus ou moins avérée. Tout au moins en était-il ainsi pour la traite de la gomme, qui se faisait presque exclusivement aux « escales » du fleuve et qui constituait encore, à cette date, la branche de beaucoup la plus importante du commerce local. On commençait, il est vrai, à pratiquer la traite des arachides, surtout dans les environs de Saint-Louis et à Rufisque et

dans des conditions plus faciles que celles de la traite de la gomme, mais les transactions concernant les arachides étaient encore peu de chose.

L'année suivante, 1843, eurent lieu plusieurs explorations qui méritent d'être signalées, notamment celle du lieutenant-colonel Caille en Mauritanie et celles du pharmacien Huard-Bessinières, du commis de marine Anne Raffenel et du traitant Pottin-Patterson sur la Falémé, dans le Bambouk et le Khasso. Huard-Bessinières mourut à son retour à Saint-Louis. Ce fut Raffenel qui relata le récit de cet important voyage, en utilisant les papiers de Huard et ses propres notes.

LE GOUVERNEMENT DE BOUËT-WILLAUMEZ (5 FÉVRIER-1843-8 DÉCEMBRE 1845)

Enfin, cette même année, Bouët-Willaumez, promu capitaine de frégate, fut nommé gouverneur du Sénégal en remplacement de Montagniès de La Roque.

Durant son gouvernement, il ne s'occupa point seulement des établissements du golfe de Guinée, dont il peut être considéré comme le véritable créateur. Il avait tracé, pour le Sénégal même, un très remarquable programme de pénétration et d'occupation, comportant notamment la suppression des « escales » obligatoirement assignées aux opérations de traite, la liberté absolue du commerce et la création d'une série de postes fortifiés destinés à garantir efficacement la sécurité du trafic tout le long du fleuve et à nous faire respecter des indigènes. Mais il ne parvint pas à faire adopter ses vues par la métropole et c'est seulement dix ans plus tard que Faidherbe, reprenant le même programme dans des circonstances plus favorables, devait en assurer l'exécution. Bouët-Willaumez dut se contenter, vu les maigres crédits dont il disposait et les ordres qui lui liaient

BOUËT-WILLAUMEZ (D'après une lithographie).

les bras, de faire installer, en 1845, un petit fort sur la Falémé, à Senoudebou, non loin des ruines de l'ancien fort Saint-Pierre.

Le 8 décembre 1845, Bouët-Willaumez passait à Ollivier le gouvernement du Sénégal pour reprendre les fonctions de chef de la station navale d'Afrique, devenue la « division navale des côtes occidentales d'Afrique » et transporter sa résidence de Saint-Louis à Gorée. Mais, en même temps, le commandement de la division navale était rendu indépendant du gouvernement du Sénégal et nos nouveaux établissements des rivières du Sud, de la Côte d'Ivoire, de la Côte d'Or et du Gabon, comme notre fort-comptoir de Ouidah étaient placés sous l'autorité directe et unique du chef de cette station navale. C'était, en somme, la division de nos possessions ouest-africaines en deux gouvernements distincts relevant chacun du ministre de la Marine ; le Sénégal avec chef-lieu à Saint-Louis et dépendances réduites à Gorée et aux établissements voisins du Cap Vert (Rufisque, Portudal, Joal) ; d'autre part, tout le reste des côtes occidentales d'Afrique, avec Gorée comme chef-lieu. Cette réorganisation témoignait à la fois de l'importance croissante des colonies du Sud et de la confiance que le gouvernement métropolitain avait en Bouët-Willaumez. Celui-ci devait rester en fonction jusqu'en 1853.

Nouvelle succession de gouverneurs (1846-1850). — Baudin Au Sénégal, par contre, le gouvernement change souvent de titulaire : à Ollivier succède, en 1846, le comte Bourdon de Grammont, qui lui-même est remplacé en 1847 par Baudin. Celui-ci, qui reste un peu plus longtemps, a pour successeur, en 1850, Protet, qui demeurera en fonctions jusqu'en 1854, pour passer alors le service à Faidherbe.

C'est en 1846 qu'eut lieu l'installation à Dakar d'une mission des Pères du Saint-Cœur de Marie : après l'occupation du terrain destiné à servir de cimetière, c'était la seconde manifestation de notre occupation de la presqu'île sur laquelle s'élève aujourd'hui la capitale de l'Afrique occidentale française. A cette occasion, le capitaine de corvette Petit, alors commandant particulier de Gorée, proposa au gouverneur du Sénégal de notifier au *damel* du Cayor notre intention de nous prévaloir des traités par lesquels ses ancêtres nous avaient cédé le Cap Vert. Les bureaux de Saint-Louis estimèrent inutile et dangereux de s'engager dans cette voie, mais un pas plus décisif ne devait pas tarder à être fait.

C'est également en l'année 1846 que Raffenel accomplit la seconde et la plus remarquable de ses explorations, parcourant le Kaarta dans toute son étendue et

LE GÉNÉRAL FAIDHERBE

D'après le portrait de Rignot-Dubaux (1884).

(Musée de l'Armée)

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

en rapportant des renseignements qui devaient, par la suite, être fort précieux pour la préparation de la lutte contre El-Hadj Omar et ses fils et l'occupation des pays bambara.

La direction des Colonies au ministère de la Marine avait décidé de faire état des diverses conventions (1679, 1764, 1765 et 1787) qui pouvaient nous constituer des droits sur la presqu'île du Cap Vert et, en tout cas, de considérer celle-ci comme une dépendance de Gorée. Fort de cette doctrine, Baudin fit signifier au chef et aux habitants de Dakar, que, sans les priver des propriétés qu'ils détiennent, il s'estime en droit de faire occuper sans indemnité, pour les besoins de l'État, les terrains dont ils n'usent pas. Aussi bien, notre situation au Cap Vert s'était fortifiée du fait que le gouvernement subventionnait l'école qu'y avaient fondée depuis peu de temps les missionnaires du Saint-Cœur de Marie, que nous payions un traitement à ces missionnaires, et enfin que Mgr Truffet, le nouveau vicaire apostolique des deux Guinées, venait de fixer sa résidence à Dakar.

Nos moyens d'action s'étaient accrus, au Sénégal, par suite de la création d'un corps de spahis indigènes, qu'avait autorisée un décret du 7 juillet 1847 et qui mettait à notre disposition un élément indispensable en cas de guerre avec les indigènes et dont l'absence nous avait, jusqu'alors, énormément nui, un effectif de cavalerie, restreint, il est vrai, mais organisé et discipliné.

Le 27 avril 1848, la deuxième République proclamait l'abolition définitive de l'esclavage, sous toutes ses formes, dans toutes les colonies et possessions françaises. Ce fut l'occasion de libérer, au Sénégal, un certain nombre d'esclaves qui avaient, par tolérance pour leurs maîtres, échappé aux mesures d'affranchissement antérieures. Baudin, prévoyant que plusieurs de ces hommes ne sauraient que faire d'une liberté qu'ils n'avaient point sollicitée et qui, en fait, les privait de leurs anciens moyens de subsistance sans leur en procurer de nouveaux, eut l'idée de recruter parmi eux des volontaires et d'en constituer une compagnie de soldats indigènes : ce fut le début et le premier noyau de ces tirailleurs sénégalais qui devaient nous aider si puissamment dans notre établissement africain.

LE GOUVERNEMENT DE PROTET (1850-1854). — NOUVEAU PROGRAMME COLONIAL Cependant, en 1850, le capitaine de vaisseau Protet avait remplacé Baudin au gouvernement du Sénégal. Il s'attacha, notamment, à donner de l'extension à la culture des arachides, dans laquelle il voyait le meilleur moyen « de sauver le pays », selon sa propre expression. Une politique nouvelle commençait d'ailleurs à se dessiner, au sujet du Sénégal, dans les milieux parle-

mentaires et gouvernementaux de la métropole. A la suite des conclusions présentées par une commission interministérielle que présidait Benoist d'Azy, vice-président de l'Assemblée nationale, le prince Louis-Napoléon, président de la République, faisait adopter un programme qu'il devait appliquer avec plus d'énergie une fois empereur, et qui comportait la liberté absolue du commerce, avec la suppression des « escales », l'établissement de la sécurité par l'emploi de la force si c'était nécessaire, la substitution de notre autorité pleine et entière au système des traités et des « coutumes », l'organisation méthodique des efforts d'expansion vers l'intérieur du pays et, conjointement, le développement des institutions économiques. C'était, à peu de chose près, le plan préconisé quelques années auparavant par Bouët-Willaumez, mais, cette fois, c'était de Paris même que venait l'initiative. Il appartenait à Protet d'en préparer l'exécution et à Faidherbe de l'accomplir.

PROTET
(Dessin de G. Ripart d'après un daguerréotype).

Les négociants de Saint-Louis saluèrent avec joie ce nouveau programme, mais ils trouvèrent que l'on tardait trop à le faire appliquer et, par deux pétitions successives, l'une de 1851 et l'autre de 1852, ils sollicitèrent la mise en œuvre immédiate du plan adopté. Ces pétitions devaient déterminer le gouvernement de Napoléon III à donner à Protet des instructions nettes en vue de réaliser les réformes projetées.

Ces instructions comportaient l'ordre d'en finir avec les prétentions et les exactions des Maures et de supprimer toutes les « coutumes » ; l'affirmation de notre souveraineté le long du fleuve ; la protection des populations agricoles contre les nomades pillards, etc.

Protet, qui, comme Baudin du reste, partageait les idées de Bouët-Willaumez, ne fut pas long à se conformer à ces ordres. Il quitta Saint-Louis le 18 mars 1854, sur une flottille portant la garnison régulière du Sénégal et de nombreux volon-

taires fournis par les habitants du chef-lieu. En avril, il faisait construire par Faidherbe un fort à Podor. Puis, les Toucouleurs du village de Tialmath, près Podor, ayant fait prisonnier un enseigne de vaisseau qui s'était éloigné du camp pour chasser, Protet enlève ce village le 6 mai, malgré le feu violent des Toucouleurs, qui utilisèrent à cette occasion les deux canons pris en 1805 à l'expédition du capitaine Ribet. L'assaut, qui fut sur le point d'échouer en raison de l'hésitation des volontaires de Saint-Louis, dont les pertes furent très lourdes, réussit grâce à la belle attitude d'un peloton d'infanterie de marine commandé par Faidherbe.

Cette opération, rondement menée, fit une grande impression sur les Toucouleurs et, par répercussion, sur les Maures, et le capitaine de vaisseau Protet, quand il fut appelé à d'autres fonctions à la fin de 1854, passa le gouvernement du Sénégal à Faidherbe dans des conditions satisfaisantes.

Les bases de notre empire ouest-africain étaient, dès ce moment, posées et solidement assises. Il restait à construire l'édifice.

Jetons maintenant un coup d'œil vers la côte de Guinée.

II. — A la côte de Guinée

Voyage de Bouët-Willaumez

Si, depuis 1818, rien d'important ne se passa à la côte de Guinée, si même nos droits paraissaient y être tombés en déshérence, faute d'un effort national quelconque, un changement brusque survint en 1838. Cette année-là, une importante mission fut confiée au lieutenant de vaisseau Bouët-Willaumez. Depuis longtemps, la maison Régis, de Marseille, commerçait à la Côte d'Ivoire et à la Côte d'Or, en même temps qu'à la côte des Esclaves. Des négociants de Bordeaux, jaloux des bénéfices réalisés par cette maison, se montraient désireux d'étendre à leur tour leurs opérations sur ces pays et insistaient auprès du gouvernement français pour qu'une croisière fût effectuée le long du golfe de Guinée, en vue de recueillir des indications et au besoin de conclure des traités de nature à favoriser notre commerce en ces parages. C'est à leur suggestion que le ministre de la Marine chargea Bouët-Willaumez de se rendre dans le golfe de Guinée. Cet officier, qui avait déjà poussé une pointe jusqu'au Gabon en 1837, fit son voyage à bord de la *Malouine*, emmenant avec lui le capitaine au long cours Broquant, délégué spécial de la Chambre de commerce de Bordeaux. Il visita de nombreux points de la côte des Graines, de la Côte d'Ivoire, de la Côte d'Or, conclut des traités de

commerce avec les chefs de Garraway ou Garroway (à l'Ouest du Cap des Palmes), de Grand-Bassam et d'Assinie, puis, poursuivant sa route, vint mouiller le 9 février 1879 dans l'estuaire du Gabon et obtint de Denis, chef de la rive gauche, l'autorisation pour notre pays de fonder un établissement sur cette rive, que nos négociants fréquentaient depuis longtemps. Il revint en France en 1839, rapportant une foule de renseignements précieux au triple point de vue maritime, politique et commercial.

Ce voyage ne fut pas suivi, pour le moment, d'une occupation effective d'aucun point de la côte, mais en 1841, le ministre de la Marine autorisa la maison Régis, alors représentée par les frères Victor et Louis Régis, à occuper le fort français de Ouidah, abandonné en fait, sinon en droit, depuis 1797, à charge pour elle d'y assurer la garde du pavillon. La même année, un navire de notre station navale mouilla devant Bonny, aux bouches du Niger, et obtint du chef de cette localité un traité de commerce et d'amitié.

LES CONVENTIONS ET TRAITÉS DE 1842

Des résultats plus décisifs furent atteints en 1842. Le 9 février de cette année, le lieutenant de vaisseau de Kerhallet obtint du chef Peter la cession du pays et de la rivière du Grand-Bassam. Bouët-Willaumez, promu capitaine de corvette et affecté au commandement de la station navale d'Afrique, obtint de son côté la cession d'un terrain sis au cap Monte, de la rivière et de l'anse des Pêcheurs ou Bassa Cove (anse du Grand Butteau sur la côte de Krou). Par un traité du 7 février, il fit céder à la France au nom du « roi Black-Will », de son frère et du « Jeune Duc », les deux rives de la rivière de Garraway et la pointe des Bretons jusqu'à Little-Sesters (ou ancien Petit-Paris) inclus, à l'Ouest du cap des Palmes ; le 18 mars, il passa un traité avec Louis et Quaben, chefs de la rive droite du Gabon, qui nous cédaient un terrain sur cette rive et nous autorisaient à y construire un fort ; en avril, il obtint de Koako, roi du Mouni, la reconnaissance de notre souveraineté. Une autre convention fut signée, le 27 août, au Vieux Calabar, accordant aux Français le même traitement qu'aux Anglais.

A la suite de ces diverses expéditions, l'amiral Duperré, dans un rapport au roi daté du 29 décembre 1842, écrivait : « Sur cette côte, quelques comptoirs ont été élevés. Ils sont l'œuvre de maisons de commerce intelligentes, qui ont voulu assurer un abri à leurs subrécargues et à leurs marchandises, et diminuer pour leurs navires la difficulté de se ravitailler. Ces essais, restreints aux proportions des ressources individuelles, indiquent au gouvernement le système de protection qu'il

doit consacrer à notre commerce. Il faut qu'il lui donne pour points d'appui, et à certaine distance les unes des autres, des factoreries fortifiées, qui serviront de station à nos navires et d'abri à nos troqueurs. Ces établissements, tout à la fois militaires et commerciaux, atteindront un double but : ils tiendront en respect les populations indigènes, en les habituant à la souveraineté de la France, et procureront à nos troqueurs une sécurité qui leur permettra d'étendre l'échange de nos produits pour l'huile, l'ivoire et l'or de l'Afrique. »

Un crédit fut demandé aux Chambres pour la construction des trois premières

VUE DU COMPTOIR FRANÇAIS D'ASSINIE
(D'après une gravure du milieu du dix-neuvième siècle).

de ces « factoreries fortifiées » qu'il s'agissait d'établir, et pour lesquelles on avait fait choix des points de Garraway, d'Assinie et du Gabon. Ce crédit fut voté au début de 1843, et, à la fin d'avril, le matériel nécessaire était concentré à Gorée et mis à la disposition de Bouët-Willaumez. Dès l'arrivée de ce matériel à Gorée, Bouët-Willaumez, qui venait d'être nommé gouverneur du Sénégal, se mit en devoir de faire procéder à la création des postes d'Assinie et du Gabon.

OCCUPATION D'ASSINIE (1843)

Il commença par envoyer à Assinie le brick la *Malouine*, commandé par le lieutenant de vaisseau Fleuriot de Langle, en vue de s'assurer des dispositions des indigènes. Parti de Gorée le 23 mai 1843, Fleuriot de Langle fut rejoint en rade d'Assinie, le 2 juillet, par le lieutenant de vaisseau Rataillot, à la tête d'une flottille composée de deux navires de guerre. Il fut reçu à Assinie par le chef entouré des notables et lui fit signer un projet de traité aux termes duquel nous était cédé un terrain à notre

choix pour la construction d'un fort. Toutefois le chef expliqua que la convention devait être ratifiée par Atakla, roi du Sanwi, de qui dépendait Assinie. En attendant, Fleuriot de Langle procéda au choix de l'emplacement du poste. Après quelque hésitation, il jeta son dévolu sur la langue de terre dite des Trois Cocotiers, entre la mer et la lagune d'Assinie, où le chevalier Damon avait construit déjà un fortin au début du dix-huitième siècle.

Cependant, Amatifou, neveu et héritier présomptif du roi Atakla, arriva le 7 juillet, muni des pleins pouvoirs de son oncle et accompagné d'une escorte de 300 guerriers. Le surlendemain, il ratifia le traité, cédant en toute propriété à la France la presqu'île des Trois Cocotiers et plaçant tout le royaume du Sanwi sous notre protectorat. Le 29 septembre, les travaux d'installation étant terminés, eut lieu la cérémonie solennelle de prise de possession. Le poste reçut le nom de Fort-Joinville.

Fondation de Grand-Bassam

La fondation d'un poste à Garraway, d'abord projetée en même temps que celle des postes d'Assinie et du Gabon, se trouva ajournée. Ayant appris que les Anglais avaient l'intention de

FORT DE BAKEL : PAYS DE GALAM
(D'après une gravure de 1845).

créer un établissement à Grand-Bassam, ce qui aurait nui au développement de notre colonie naissante d'Assinie, Bouët-Willaumez proposa et obtint d'employer les fonds et le matériel destinés au poste de Garraway à élever un fort à Grand-Bassam et à empêcher ainsi les Anglais de s'emparer de ce point. Il chargea de l'exécution de ce projet le lieutenant de vaisseau de Kerhallet. Cet officier arriva le 17 août 1843 en rade de Grand-Bassam. Il ne disposait pas d'embarcations

propres à passer la barre. Alors, le 22 août, l'enseigne Besson, désigné pour le commandement du poste à installer, franchit les rouleaux à la nage et, avec l'aide des indigènes, établit un va-et-vient au moyen d'une corde dont l'une des extrémités était attachée au vaisseau et l'autre à terre et sur laquelle se halèrent les conducteurs des radeaux chargés du matériel et des troupes de débarquement. Le transbordement dura quinze jours et coûta la vie à plusieurs de nos marins. Un blockhaus fut ensuite construit sur la plage, près de l'embouchure et sur la rive droite de la Comoé ou rivière d'Akba ; il reçut le nom de Fort-Nemours. La prise officielle de possession eut lieu le 28 septembre.

C'est également en 1843, au mois de novembre, que le gouvernement français signa un arrangement avec l'abbé Libermann, supérieur de la communauté religieuse, dite du Saint-Cœur de Marie, qui venait de se fonder à La Neuville-lès-Amiens, dans le but d'évangéliser la race noire. Aux termes de cet arrangement, les pouvoirs publics devaient favoriser les missionnaires dans leur œuvre d'apostolat et leur octroyer un traitement ; en échange, les missionnaires devaient instruire les enfants et leur donner spécialement une éducation manuelle et agricole. Sept membres de la congrégation furent envoyés immédiatement dans les colonies d'Afrique et Mgr Barron, évêque de Constantine *in partibus*, fut nommé vicaire apostolique des deux Guinées, avec résidence à Gorée.

Rapports avec Guézo, roi du Dahomey

A la Côte des Esclaves, nos relations commençaient à se nouer avec le roi du Dahomey. Le sieur Bruë, agent de la maison Régis et, à ce titre, directeur du comptoir de Ouidah et gardien du fort et du pavillon français, s'était rendu à Abomey, au mois de mai 1843, pour s'entendre avec le roi Guézo au sujet du paiement des « coutumes ». Il avait pour compagnon de voyage un nommé Francisco da Souza, qui appartenait à une famille d'origine brésilienne et remplissait à Ouidah les fonctions de *chacha*, c'est-à-dire d'intendant du roi. L'arrivée de Bruë à Abomey fut saluée de vingt et un coups de canon. On le conduisit au roi dans une sorte de goélette de quinze pieds de longueur, montée sur six roues et traînée par soixante esclaves. Guézo, en lui souhaitant la bienvenue, fit allusion à ce que, selon lui, Ouidah appartenait autrefois aux Français, mais aurait été cédé par eux au Dahomey lors de la conquête du royaume de Juda, en 1727. Cependant, lors d'une entrevue ultérieure, Guézo trancha la difficulté en investissant lui-même Bruë du commandement du fort français de Ouidah.

A la Côte d'Ivoire et à la Côte d'Or, Bouët-Willaumez faisait consolider et

étendre nos droits par des traités et des explorations. En 1844 et 1845, des conventions étaient passées avec les chefs de Sassandra, Fresco, Lahou et Jacqueville, à la Côte d'Ivoire. Le 7 mars 1844, les différents chefs de Bassam confirmaient le traité de 1842. Le 26 mars, une confirmation analogue du traité de 1843 était faite à Assinie par les représentants du Sanwi. L'enseigne Besson, commandant du Fort-Nemours, effectuait plusieurs reconnaissances, en 1844 également, dans la lagune Ebrié, sur un navire de notre division navale chargé de réprimer la traite des nègres.

Quelques difficultés devaient cependant nous venir de la part des Aladian, des Ebrié et d'habitants du village de Yaou, situé sur la rive gauche de la Comoé, à une dizaine de kilomètres de Grand-Bassam. Ils arrêtaient, pillaient et maltraitaient les indigènes de l'intérieur qui étaient en relations commerciales avec nos comptoirs, lorsque ceux-ci traversaient leurs territoires, pour l'éternelle raison que les populations voisines de la côte voulaient se réserver le rôle d'intermédiaire entre nos factoreries et les tribus de l'arrière-pays. Bouët-Willaumez réunit un effectif de 250 hommes dont la majeure partie avait été fournie par son collègue Baudin, gouverneur du Sénégal, et débarque ce corps expéditionnaire à la Côte d'Ivoire. Un violent combat eut lieu avec les Aladian et les Ebrié, au cours duquel nous eûmes 42 officiers, marins et soldats tués ou blessés, mais qui mit à la raison les révoltés ; ce combat a inspiré à Horace Vernet l'une de ses toiles les plus célèbres. Quant au village de Yaou, attaqué et bombardé par les troupes de Bouët-Willaumez, il fit également sa soumission.

Reportant alors son attention sur la Côte des Esclaves, jusque-là un peu délaissée au profit de la Côte d'Ivoire et du Gabon, Bouët-Willaumez se rendit en personne à Abomey en 1851, et au cours d'une entrevue qui impressionna fort Guézo, il signa avec ce prince, le 1er juillet, un traité de commerce et d'amitié.

L'année suivante, le lieutenant de vaisseau Martin des Pallières effectua une tournée politique sur la lagune Ébrié, à la Côte d'Ivoire, et plaça sous notre dépendance les diverses populations qui habitent les bords de cette vaste nappe d'eau : Ébrié, Aladian, Bouboury, etc. En 1853, cependant, plusieurs de ces tribus se révoltèrent, notamment celles des Ébrié. Le capitaine de vaisseau Baudin, qui venait de remplacer Bouët-Willaumez au commandement de la division navale, partit de Gorée avec 700 hommes et alla réprimer la révolte. Il avait emmené avec lui le capitaine du génie Faidherbe, qu'il chargea d'occuper le village de Débrimou : Faidherbe y construisit le fort de Sabou qui existe encore aujourd'hui, attestant la solidité des œuvres, même matérielles, de ce bâtisseur d'empires, et signa le

10 octobre 1853, avec les chefs de Débrimou et de la région, un traité par lequel ils reconnaissaient notre souveraineté. L'année suivante, il devenait gouverneur du Sénégal et reprenait pour son compte l'œuvre si bien commencée.

M. Daumas, de la maison Régis, représentait alors nos intérêts à Porto-Novo, comme agent consulaire, en même temps que la Société des missions africaines fondait une station à Ouidah. En 1862, la foudre étant tombée sur la demeure des missionnaires, les indigènes considérèrent cet événement comme un signe de l'irritation du dieu du tonnerre et sommèrent le Père Borghère, supérieur de la mission, de verser une indemnité destinée à apaiser cette divinité ; le Père ayant refusé d'obtempérer à cette mise en demeure, fut emprisonné. Il fut relâché peu après, grâce à l'intervention de la maison Régis, et l'action des missionnaires ne fut plus troublée dans la suite à Ouidah.

PILEUSES DE RIZ. CÔTE DES ESCLAVES

L'année 1863 marqua un pas très important fait par notre politique à la Côte des Esclaves. Daumas obtint, le 23 février, de Sodji, alors roi de Porto-Novo, un traité d'amitié qui, deux jours après, le 25 février 1863, était transformé en traité de protectorat, et notre agent consulaire était autorisé par Sodji à exercer auprès de lui les fonctions de résident de France.

Les progrès de notre pénétration furent marqués l'année suivante par l'acquisition de Petit-Popo (Anécho) et par celle de la plage de Cotonou. C'est au cours d'une visite faite, à Abomey, au roi du Dahomey Gléglé, par le capitaine de vaisseau Devaux et Daumas, que ce prince consentit à nous céder un point de cette plage. Peu après, Daumas étant rentré en France fut remplacé comme agent consulaire par le colon Médard Béraud. Ce changement de titulaire à notre agence consulaire coïncida avec la mort du roi Sodji ; Mekpou, successeur de Sodji, refusa d'exécuter le traité signé par son prédécesseur et se montra hostile à l'influence française ; il était jaloux de notre entrée en relations avec son rival Gléglé, et il manifesta son dépit en faisant des avances aux autorités britanniques de Lagos, avances qui, d'ailleurs, ne furent accueillies qu'avec une certaine réserve et ne se traduisirent par aucun résultat positif.

Toutefois, l'amiral Laffon de Ladébat, alors commandant en chef de la division navale, estima imprudent de conserver, malgré le roi de Porto-Novo, une situa-

tion que Mekpou ne voulait point admettre, et il adressa à Médard Béraud, en 1865, des instructions en vue de l'abandon de notre protectorat. Les Anglais saisirent aussitôt cette occasion de parler en maîtres dans un pays dont nous paraissions nous désintéresser. Ils occupaient Lagos depuis 1862 et commençaient à étendre leur action sur les centres habités par les Yorouba ; ceux-ci se trouvant alors menacés par Gléglé, qui y faisait des incursions en vue de se procurer des esclaves, une escadrille britannique vint bloquer Cotonou, afin d'empêcher que le roi du Dahomey pût s'y ravitailler. Notre agent consulaire de Porto-Novo, excipant des droits qui nous avaient été consentis l'année précédente, adressa une protestation au gouverneur de Lagos et le blocus fut levé.

A la même époque se place le début d'une singulière aventure, qui, si les circonstances l'avaient favorisée, eût pu faire entrer le pays des Achanti et le Nord de la Côte d'Or dans le domaine colonial de la France. C'est à la passion, généralement peu connue, d'Alexandre Dumas pour les découvertes géographiques, qu'est due la genèse du fait en question. Le célèbre romancier avait acquis pour son usage personnel une goélette, l'*Emma*. Il la mit en 1866 à la disposition d'un capitaine au long cours, nommé Magnan, avec mission d'aller reconnaître les bouches du Niger et de tenter l'exploration de ce fleuve. Magnan s'embarqua sur l'*Emma* avec son second, Charles Girard. Mais, à sa sortie même du port, la goélette fut jetée à la côte et se perdit. Toutefois cette tentative avortée avait fait naître dans l'esprit de Charles Girard un vif désir de poursuivre l'entreprise par ses propres moyens. S'étant attaché un jeune homme de vingt-deux ans, nommé Bonnat, il prit passage avec lui sur un navire qui se rendait aux côtes du Bénin. Girard et Bonnat débarquèrent à Bonny, puis essayèrent de remonter la rivière de Calabar. Girard mourut au cours de cette exploration. Bonnat abandonna alors la région du bas Niger et se fit transporter à la Côte d'Or, dont la renommée l'attirait. Se lançant dans l'intérieur du pays, il y fonda un comptoir. Mais les Achanti, ayant attaqué et vaincu la peuplade au sein de laquelle il s'était installé, le firent prisonnier et l'emmenèrent à Coumassie. Il y demeura huit ans. Il avait fini par devenir le conseiller du roi et, quoiqu'il lui fût interdit de s'éloigner de la capitale, il jouissait d'une liberté relative et d'un ascendant réel sur la population. En 1874, Coumassie fut prise par le général anglais Wolseley, qui délivra Bonnat, peut-être contre le gré de ce dernier, et le ramena à la côte. Mais notre compatriote avait la nostalgie du pays achanti : en juin 1875, il retourna à Coumassie pour le compte d'une maison britannique, reprit sa place de conseiller auprès du roi, se battit même au service des Achanti dans plusieurs expéditions

contre les tribus voisines, puis explora 280 kilomètres du cours de la Volta et fonda un comptoir à Salaga en 1876. Son prestige était devenu si grand dans la contrée qu'il fut investi par le roi des Achanti du gouvernement des provinces qu'il avait parcourues et annexées, pour ainsi dire, au royaume achanti ; il y exerçait, en tout cas, le monopole du commerce. En 1880, il revint en France, après quatorze ans d'absence, mais il retourna à la Côte d'Or la même année et y mourut, à l'âge de trente-six ans. Les aventures merveilleuses de ce pionnier français ne sauraient être passées sous silence dans un ouvrage consacré à l'histoire des efforts de notre nation pour la colonisation de l'Afrique tropicale.

INDIGÈNE DE LA COTE D'OR

Pendant que Bonnat cherchait ainsi à asseoir notre influence à l'intérieur de la Côte d'Or, nos droits sur la Côte d'Ivoire se consolidaient d'une manière plus effective. En 1868, le lieutenant de vaisseau Crespin signait des conventions avec les chefs de Béréby, de San Pedro et de Fresco, et obtenait d'eux des cessions de territoires et des autorisations de commerce et d'installation. L'année suivante, le lieutenant de vaisseau Pernet, commandant particulier des établissements français de la Côte d'Or, effectuait diplomatiquement l'annexion de plusieurs autres villages côtiers.

En 1868, le 19 mai, le lieutenant de vaisseau Arnoux, et Jean-Batiste Bonnaud, agent consulaire de France, signaient avec le *yévogan* un traité par lequel la cession de Cotonou à la France était officiellement stipulée. Mais, comme on le verra par la suite, le roi du Dahomey prétendit toujours que le *yévogan* n'avait reçu de lui aucune autorisation pour parler en son nom et que ce traité, conclu en dehors de lui et à son insu, n'avait aucune valeur. Par contre, la cession d'Agoué et de Porto-Seguro, obtenue des Mina à la même époque, ne devait point être contestée ultérieurement. Quant à notre protectorat sur Porto-Novo, officieusement abandonné, comme nous l'avons vu, depuis 1865, il prit fin effectivement en 1868, sur l'ordre formel de l'amiral Laffon de Ladébat : ayant appris que des différends étaient survenus entre le roi Mekpou et notre agent consulaire, le commandant en chef de la division navale prescrivit à ce dernier d'amener notre pavillon, ce qui fut fait le 23 décembre 1868.

La guerre franco-allemande, en obligeant la métropole à rappeler sur le sol de la patrie des garnisons lointaines, eut pour conséquence l'abandon de fait de nos établissements de la Côte d'Or, qui devaient donner plus tard naissance à notre colonie de la Côte d'Ivoire. Nous entretenions, jusqu'en 1870, des effectifs militaires à Assinie, Grand-Bassam et Dabou, et un officier de marine représentait l'autorité de la France dans ces parages, avec le titre de commandant particulier des établissements français de la Côte d'Or. En 1871, les effectifs militaires furent retirés, le commandant particulier fut rappelé, mais, en vue de conserver les droits de souveraineté acquis, la garde du pavillon français fut confiée à un armateur de La Rochelle, nommé Verdier, qui possédait des comptoirs à Assinie et à Grand-Bassam. Il reçut le titre de résident de France à la Côte d'Or et la mission de maintenir là-bas notre position ; une subvention annuelle de 20 000 francs lui fut allouée pour l'entretien d'une petite force de police indigène et le paiement de quelques subsides aux chefs avec lesquels nous avions passé des traités. Il était placé sous le contrôle du commandant de la division navale de l'Atlantique et était autorisé à déléguer son titre et ses pouvoirs, en cas d'absence, à l'agent qui le représentait à la Côte d'Or. Grâce à ce système, qui se prolongea, avec quelques modifications de peu d'importance, jusqu'en 1889, et grâce à la conscience et au dévouement avec lesquels Verdier et ses agents s'acquittèrent de leur mission, la France put, sans les occuper, conserver les postes qu'elle avait créés et les territoires qu'elle avait acquis.

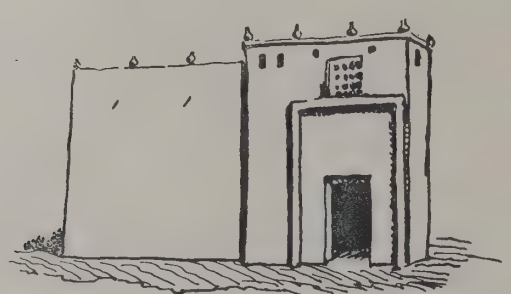

CHAPITRE V

DU SÉNÉGAL AUX PORTES DU SOUDAN

(1854-1874)

Le sénatus-consulte du 3 mai 1854. — Faidherbe nommé gouverneur (16 décembre 1854). — Opérations contre les Trarza. — Pénétration du Khasso. — Établissement à Médine. — Occupation progressive du Ferlo. — El Hadj Omar. — Le siège de Médine (avril-juillet 1857), belle conduite de Paul Holle. — La mission Mage et Quintin. — Mort d'El-Hadj Omar. — Les événements du Cayor. — Fondation de Dakar (1857). — Opérations en Casamance et en Guinée. — Explorations diverses. — Créations administratives. — Abolition du pacte colonial (1861). — Le gouvernement de Pinet-Laprade (1865-1869). — Valière (1869-1876).

L'ANNÉE 1854 constitue une date importante, non seulement parce qu'elle fut celle de la prise de commandement du Sénégal par Faidherbe, mais aussi parce qu'elle vit la consécration du régime administratif qui est encore en vigueur aujourd'hui.

La constitution du 4 novembre 1848 avait stipulé, en son article 109, que les colonies seraient régies « par des *lois* particulières ». La constitution du 14 janvier 1852 modifia cet état de choses, en donnant qualité au Sénat, par son article 27, de statuer sur le régime des colonies. C'est seulement le 3 mai 1854 qu'intervint le sénatus-consulte rendu par application de l'article 27 de la cons-

titution de 1852. Cet acte, que l'on peut considérer comme la charte organique des colonies françaises, renferme, en son article 18, la disposition suivante : « Les colonies autres que la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion seront régies par *décrets* de l'Empereur, jusqu'à ce qu'il ait été statué à leur égard par un sénatus-consulte. » Le sénatus-consulte, éventuellement prévu à la fin de cette disposition, n'étant pas intervenu, c'est toujours par des décrets du chef de l'État que, depuis 1854, sont régies les colonies de l'Afrique tropicale, et les lois, même étendues à ces colonies par une formule spéciale, n'y deviennent applicables que lorsqu'elles y ont été promulguées par un décret.

En ce qui concerne l'administration locale, une autre réforme, momentanée celle-là, fut accomplie également la même année. Un décret du 1er novembre 1854 détacha Gorée du gouvernement du Sénégal et en fit le siège du commandement de la division navale des côtes occidentales d'Afrique, commandement qui fut confié au capitaine de vaisseau de Monléon, en remplacement du capitaine de vaisseau Baudin. Le mois suivant, Protet, ayant terminé son séjour, rentra en France et le gouvernement du Sénégal se trouva ainsi vacant.

Faidherbe nommé gouverneur (16 décembre 1854)

C'est alors que l'attention de Napoléon III fut attirée sur le capitaine du génie Faidherbe, qui avait servi au Sénégal, et notamment à Podor, sous les ordres de Protet, et qui avait acquis une très haute réputation auprès de ses chefs comme auprès de la population. Les habitants de la colonie adressèrent une pétition à l'effet de lui voir confier le gouvernement. Il avait alors trente-six ans. On le promut au grade de chef de bataillon et, par décret du 16 décembre 1854, il fut nommé gouverneur du Sénégal. Il devait conserver ces fonctions durant sept ans, du 16 décembre 1854 au 4 décembre 1861, et les reprendre de nouveau, pendant deux ans, du 14 juillet 1863 au 12 juillet 1865.

FAIDHERBE

C'est à Faidherbe que reviennent incontestablement l'honneur et le mérite d'avoir exécuté le plan d'occupation effective conçu, dans ses grandes lignes, par Bouët-Willaumez dès 1844, approuvé plus tard par le ministre Ducos et

dont Protet n'avait eu le temps que de commencer la réalisation. C'est également à lui que revient le mérite d'avoir compris l'intérêt vital qui s'attachait à la pénétration du Soudan et à la jonction politique et économique du Sénégal au Niger. Mais c'est seulement au cours de son deuxième gouvernement que ses préoccupations devaient s'orienter franchement de ce côté. En 1854, il ne songe qu'à la colonie du Sénégal proprement dite. Son programme est, à cette époque, résumé par lui-même en ces termes : « Nous devons dicter nos volontés aux chefs maures pour le commerce des gommes. Il faut supprimer les *escales*..., employer la force

ESCALE DE TRAITE DES GOMMES
(D'après Bouët-Willaumez, *les Côtes occidentales d'Afrique*).

si l'on ne peut rien obtenir par la persuasion. Il faut supprimer tout tribut payé par nous aux États du Fleuve, sauf à donner, *quand il nous plaira*, quelques preuves de notre munificence aux chefs dont nous serons contents. Nous devons être les suzerains du Fleuve. Il faut émanciper complètement le Oualo, en l'arrachant aux Trarza, et protéger en général les populations agricoles de la rive gauche contre les Maures. Enfin il faut entreprendre l'exécution de ce programme avec conviction et résolution. »

Pour asseoir ainsi sur le Sénégal une souveraineté qui, jusqu'alors, n'était que tolérée sur certains points, il fallait des troupes et du matériel militaire. Or, quand Faidherbe prit possession du gouvernement, il ne disposait que de quatre compagnies d'infanterie de marine, d'une compagnie indigène formée en 1848 avec des esclaves libérés, d'un escadron de spahis comprenant une soixantaine de cavaliers, d'une compagnie d'artillerie de marine et d'un détachement de soldats du génie. Quant à la station navale du Sénégal, elle se composait de quatre avisos, deux canonnières et deux batteries flottantes, plus

deux bateaux-citernes et deux chalands aménagés pour le transport des chevaux.

C'est avec ces forces assurément réduites au minimum que Faidherbe devait engager puis poursuivre la politique de pénétration qui, en moins de sept ans, devait nous conduire des bords de l'Océan jusqu'aux portes du Soudan. Comme il arriva parfois que diverses actions se poursuivirent en même temps sur des terrains différents, sans répercussion sensible les uns sur les autres, nous les exposerons successivement depuis leur origine jusqu'à leur fin, puis nous nous occuperons de quelques détails ou particularités d'organisation intérieure.

Les principaux actes de guerre, de domination ou de pénétration se passèrent avec les Trarza, El Hadj Omar, le Fouta et le Cayor, avec quelques opérations moins importantes ou moins dures dans le Sine, le N'Diambour, le Bambouk et la Casamance.

Opérations contre les Trarza

La première en date est celle contre les Trarza. Leur chef, Mohammed El-Habib, entretenait à Guet-Ndar, aux portes de l'hôtel du gouvernement, une sorte de fonctionnaire, dit *alkati*, qui percevait, au nom de son maître, des droits sur les transactions effectuées avec les Maures par les commerçants de Saint-Louis. Ce Mohammed El-Habib exerçait en outre une influence souveraine sur les Ouolof du Oualo, dont la reine était sa parente et, forte de l'aide qu'elle savait devoir trouver auprès de l'*émir* des Trarza, bafouait comme à plaisir notre autorité. En janvier 1855, elle alla jusqu'à intimer par écrit au gouverneur l'ordre d'évacuer les îles situées dans le voisinage immédiat de Saint-Louis.

Faidherbe, se mettant à la tête de toutes les troupes garnisonnées à Saint-Louis et d'un détachement de volontaires, marche contre les bandes de Mohammed El-Habib. Le 15 février 1855, il tombe à Diekten sur un camp de Maures Trarza, qui eurent juste le temps de fuir en abandonnant leurs tentes et leurs troupeaux et qui se heurtèrent à une autre colonne, venue de Dagana, comprenant la garnison de Podor, les compagnies de débarquement des quatre avisos et l'escadron de spahis. Les Maures laissèrent entre nos mains 69 prisonniers et un butin considérable.

Cependant la résistance continuait, surtout de la part des Ouolof du Oualo. Faidherbe organise alors une autre expédition, avec 400 soldats d'infanterie, 400 volontaires de Saint-Louis, un peloton de spahis et deux obusiers. Il met en déroute l'armée du Oualo le 25 février à Diouboulbou, prend et brûle Nder, résidence de la reine, et rallie le fleuve le 6 mars, ayant, en dix jours, capturé

2 000 bœufs, 30 chevaux et 50 ânes, fait 150 prisonniers, tué 100 hommes et détruit 25 villages, et n'ayant eu que 3 morts et 8 blessés.

Vers la fin de mars, après avoir infligé une nouvelle défaite aux guerriers de la reine à Diagane, près de Mérinaghen, il annexe purement et simplement le Oualo à la colonie du Sénégal, le divise en cercles placés sous le commandement de chefs indigènes désignés par lui et en nomme roi Fara Penda qui, par la suite, nous demeura toujours fidèle.

GUERRIER OUOLOF
(D'après un dessin d'Amédée Tardieu).

Dès ce moment, les indigènes sentirent qu'il y avait quelque chose de nouveau au Sénégal. Jusque-là, ils avaient été habitués à voir les Français hésiter à s'avancer au delà des rives du fleuve et même, le plus souvent, ne pas quitter leurs bateaux, et ils se croyaient en sécurité à l'intérieur des terres. Pour la première fois, ils venaient de s'apercevoir que nos troupes étaient capables de marcher, de traverser rapidement de vastes étendues et de passer partout. Le prestige de nos armes commença dès lors à impressionner les populations. Celles-ci, d'autre part, goûtaient fort le régime d'administration indirecte, qui ne modifiait pas les traditions locales et respectait les vieilles institutions.

Le moment semblait venu de donner aux Trarza eux-mêmes une leçon salutaire. Mohammed El-Habib, qui s'était cru l'arbitre des destinées du bas Sénégal, voyait avec dépit s'établir un état de choses qui l'empêcherait de poursuivre, sur les paisibles agriculteurs noirs, les fructueuses razzias qui constituaient sa principale source de richesse. Faidherbe, qui avait pour principe de n'employer la « manière forte » qu'à la dernière extrémité, lui offrit la paix en échange d'une renonciation formelle aux « coutumes » qui avaient été, jusque-là, payées par nous à l'*émir*. Ce dernier répondit en réclamant, tout au contraire, l'augmentation du taux de ces « coutumes » et en exigeant la destruction de nos forts, l'interdiction aux bâtiments de guerre de naviguer sur le fleuve et le renvoi en France d'un gouverneur assez osé pour vouloir changer les usages établis. C'était une véritable déclaration de guerre.

En mars et au début d'avril 1855, il y eut plusieurs escarmouches, sur l'une et l'autre rive du fleuve, entre les Maures et nos troupes et les premiers se livrèrent à quelques razzias sur des villages de Noirs soumis. Mais aucun engagement décisif ne se produisit, l'ennemi évitant visiblement le combat. Cependant, vers le milieu d'avril, profitant de ce que Faidherbe était encore dans le Oualo avec la majeure

partie de ses effectifs, un fort parti de Trarza, conduit par Mohammed El-Habib en personne, se porta sur Saint-Louis et vint attaquer le pont de Leybar, défendu par une sorte de tourelle que gardait le sergent Brunier, avec onze fantassins et deux canonniers servant un obusier. Sûr de vaincre, l'*émir* déclara à ses guerriers que, le soir même, il présiderait à la prière musulmane dans l'église catholique de Saint-Louis. De sept heures du matin à midi, plus de mille Maures se succédèrent à l'assaut de la tourelle, mais sans résultat. Vers midi, un de nos obus vint éclater près de Mohammed El-Habib, qui, effrayé, sauta sur son cheval et s'enfuit, bientôt suivi de tous ses guerriers.

Ayant achevé la pacification du Oualo, et désespérant de rencontrer les Trarza en bataille rangée, Faidherbe décida d'avoir raison d'eux par la famine. Durant trois mois, avec le concours de volontaires de Saint-Louis et de partisans peuls, il fit capturer leurs troupeaux et piller leurs caravanes, les empêchant en même temps de se ravitailler sur la rive du Sénégal, en faisant croiser sans cesse ses avisos sur le fleuve. Ce procédé lui permit tout au moins d'avoir momentanément la tranquillité du côté des Trarza et de poursuivre en amont son programme d'occupation.

Après le répit amené par la saison des pluies, durant laquelle les Trarza étaient concentrés vers le Nord pour se soustraire aux patrouilles organisées par Faidherbe, les razzias recommencèrent sur les bords du fleuve. Ayant consacré le mois de janvier 1856 à organiser une expédition, le gouverneur réussit à surprendre en février la plus importante de leurs bandes dans la région du lac Cayor et à lui faire 600 prisonniers. Il continua d'autre part à les affamer. En mai, ils étaient réduits à se nourrir de racines d'arbustes et de vieilles peaux de bœufs. Successivement plusieurs tribus vinrent faire leur soumission. Mais Mohammed El-Habib demeurait intraitable. Son fils Ely s'étant réfugié dans la province de N'Diambour, Faidherbe s'y rendit à la tête d'une colonne et en profita pour annexer cette province.

En dépit de cette annexion purement théorique, la guerre recommença dès que la saison sèche fut arrivée à sa fin. Faidherbe apprit que 400 cavaliers maures étaient allés piller des villages du Oualo, que Fara Penda, roi de ce pays, avait bravement marché contre eux à la tête de ses sujets, mais qu'il avait échoué dans sa poursuite et s'était fait tuer 100 hommes. Aussitôt, Faidherbe concentra une forte colonne à Dagana, se porta de là sur le lac Cayor, où s'étaient réfugiés les Trarza. Le 13 mai, le camp de l'un des fils de Mohammed El-Habib était surpris et enlevé par le sous-lieutenant indigène Alioune Sal et son peloton de spahis ; le 31 mai, le capitaine Bilhau remportait au Dimar un succès marqué sur une

autre bande, commandée par le fameux prince Ely. Une fois encore une dure leçon avait été infligée aux Trarza, qui, après s'être recueillis durant un an, devaient implorer la paix en mai 1858.

Moktar, ministre de Mohammed El-Habib, vint le 15 mai à Saint-Louis, pour présenter au gouverneur les offres de soumission de son maître. Le 20 mai était signé un traité par lequel l'*émir* des Trarza reconnaissait la souveraineté de la France sur le Oualo et ses dépendances et notre protectorat sur le Diolof, le N'Diambour et le Dimar, et se plaçait lui-même, ainsi que toute sa tribu, sous notre suzeraineté ; il s'engageait de plus, à empêcher ses sujets de passer en armes sur la rive gauche du fleuve sans une autorisation expresse

DAGANA
(D'après Bouët-Willaumez, *les Côtes occidentales d'Afrique*).

de l'autorité française ; il était entendu que le commerce de la gomme pourrait se faire en dehors des escales habituelles et que les « coutumes » ne seraient point rétablies ; d'autre part, l'*émir* recevait l'autorisation de prélever pour son usage un impôt de 3 pour 100 sur la gomme sortant de son territoire, impôt qui serait perçu par les soins de l'autorité française et non par des agents de l'*émir*.

Un traité analogue fut conclu le 10 juin à Podor avec les Maures Brakna et, le 18 juin, le Dimar était distrait du Fouta et placé officiellement sous le protectorat de la France, avec l'agrément de l'*almami* du Fouta, qui était alors Moustafa.

Pénétration du Khasso. — Établissement a Médine En même temps que Faidherbe s'attachait moins à conquérir les Trarza qu'à les réduire à l'impuissance, son véritable but était de nous installer au terminus de la navigation, c'est-à-dire au voisinage des chutes situées près de Médine, la capitale du Khasso. Cette précaution s'imposait avec d'autant plus d'urgence qu'un conquérant, déjà puissant à cette époque et qui devait, par la suite, exercer une action

considérable sur les destinées du Soudan, El-Hadj Omar, manifestait la velléité de s'emparer du Khasso. On commençait à se méfier de ses intentions et Faidherbe voulait, en tout cas, l'empêcher d'étendre sa domination sur un point du fleuve, qu'il estimait à bon droit nécessaire à l'avenir de notre colonie.

Le 12 septembre 1855, le gouverneur débarquait à Kayes, accompagné du lieutenant de vaisseau Le Bourgeois-Desmarais. Le 13, il arrivait à Médine, concluait un traité d'alliance avec Diouka Sambala, roi du Khasso, et obtenait de ce prince l'autorisation de construire un fort près de l'enceinte de sa capitale. En passant à Bakel, il avait obtenu déjà des chefs du Galam et du Guidimakha la liberté de navigation pour nos bâtiments de guerre et de commerce, entre Bakel et Médine. Nous étions ainsi les maîtres du fleuve depuis son embouchure jusqu'aux chutes du Félou, que Faidherbe alla visiter le 22 septembre, après avoir jeté les fondations du fort de Médine et présidé aux premiers travaux de construction. Lorsqu'il repartit pour Saint-Louis, le 6 octobre, la forteresse était déjà fort avancée et elle put être terminée dès le début de 1856.

Notre occupation fit bientôt tache d'huile. Le lieutenant de vaisseau Brossard de Corbigny parcourut les divers cantons du Khasso, notamment le Logo et le Natiaga, et Faidherbe fit occuper Kenieba dans le Bambouk. Il songea aussi à tirer parti des gisements aurifères de cette province et en confia l'exploitation au capitaine du génie Maritz ; mais l'entreprise, infructueuse, fut abandonnée deux ans plus tard, en 1860.

OCCUPATION PROGRESSIVE DU FERLO

Le Fouta sénégalais ou Fouta Toro, qui précédait le Khasso sur la voie de l'Est, devait nécessairement retenir l'attention de Faidherbe dans ses projets de pénétration. Ce pays comprenait sept provinces échelonnées le long du Sénégal entre le Oualo, habité par les Ouolofs, et le Galam ou Gadiaga, habité par des Sarakollé, autrement dit entre Dagana et Bakel exclus. Ces provinces étaient le Dimar, le Toro, le Lao, le canton des Irlabé ou Yirlabé, le Bosseya, le Nguémar et le Damga. Peuplées de Toucouleurs et, dans la partie haute, de Peuls, elles formaient ensemble une sorte de confédération sur laquelle régnait un *almami* ou souverain à caractère religieux, élu par les notables musulmans du pays. Le tempérament fanatique des Toucouleurs, la facilité avec laquelle ils se rangeaient sous la bannière de tous les soi-disant prophètes disposés à se transformer en conquérants sous prétexte de guerre sainte à conduire contre les infidèles, leur ardeur combative, rendaient cette confédération dangereuse pour le maintien de

la paix et la sécurité du commerce. La politique de Faidherbe consista à la morceler, afin d'en rendre les éléments inoffensifs en les opposant au besoin les uns aux autres. Elle se trouva secondée par la situation intérieure du Fouta, dont les divers chefs étaient jaloux les uns des autres et déchaînaient, par leurs rivalités, des luttes intestines continuelles, chacun voulant s'attribuer le pouvoir suprême. Le premier résultat de cette politique fut d'amener le Dimar, province limitrophe du Oualo, à se déclarer indépendant de l'*almami* du Fouta et à se ranger sous notre protectorat. Les autres provinces devaient, l'une après l'autre, suivre son exemple, jusqu'à ce qu'il ne restât plus à l'*almami* qu'un royaume réduit et sans importance.

JEUNE FILLE PEUL
(D'après un croquis de Mage).

Le 10 avril, Faidherbe obtint du *lâm-Toro* ou chef du Toro, Hammadi Bokar, qu'il rompît avec l'*almami* Moustafa et se plaçât sous le protectorat français, renonçant en même temps aux « coutumes » qui lui étaient payées jusque-là. Ayant ainsi reporté plus à l'Est les limites de notre suzeraineté, Faidherbe pensa que le moment était venu de la rendre plus complète à l'Ouest, et le Dimar fut annexé définitivement à la colonie du Sénégal, comme précédemment le Oualo.

L'année suivante, le 15 août, Faidherbe conclut un traité avec Mohammadou Birane, qui venait d'être élevé pour la cinquième fois à la dignité d'*almami;* aux termes de cette convention, l'*almami* du Fouta abandonnait toutes prétentions sur le Dimar, le Toro et le Damga et ne conservait sous sa juridiction que les quatre provinces centrales. : Lao, Yirlabé, Bosseya et Nguémar ; de plus, il renonçait officiellement aux « coutumes ». Le 10 septembre, la province du Damga, limitrophe du Galam, était placée sous notre protectorat. Le *lam-toro* et le chef du Damga ne furent pas destitués, mais ils reçurent désormais l'investiture du gouverneur, comme le chef du Dimar et le brak du Oualo et ils eurent à répondre auprès de l'autorité française de la gestion de leurs territoires respectifs.

Cette annexion déguisée ne se fit pas sans quelques murmures ni mouvements de la part de l'*almami*. Profitant d'un voyage de Faidherbe en France, en 1862, il se révolta, entraînant à sa suite un certain nombre de partisans. Jauréguiberry envoya contre lui le colonel Martin des Pallières, qui mit fin à la rébellion.

Toutefois, il était manifeste que le successeur de Faidherbe avait peine à maintenir l'œuvre de ce dernier ; les populations étaient loin d'avoir pour lui le respect ou la crainte que leur inspirait son prédécesseur. Dès le retour du gouverneur, promu général, c'est-à-dire en 1863, son premier soin fut de rétablir l'ordre au Fouta. Il y envoya le lieutenant de vaisseau Regnault qui, le 10 août 1863, fit signer à l'*almami* Alhassane, dans le village d'Aéré, un traité par lequel ce chef renonçait à toute prétention sur le Dimar, le Toro et le Damga. En vue de rendre la situation plus nette encore, ces deux dernières provinces furent officiellement annexées, le 1er septembre, à la colonie du Sénégal. C'était l'achèvement du plan méthodiquement poursuivi par Faidherbe depuis 1858.

EL-HADJ OMAR

Toutefois les plus grosses difficultés pour Faidherbe ne devaient venir ni des Trarza ni du Fouta, ni même du Cayor dont nous parlerons dans un moment ; elles devaient provenir d'un aventurier de génie, précurseur de ces Samory et de ces Rabah qui tentèrent la fortune en essayant de jeter pour leur compte les bases d'un grand empire au milieu de la désorganisation générale des peuplades africaines. Cet aventurier était El-Hadj Omar.

Né vers 1797 à Aloar, dans la région de Podor, Omar Saïdou Tal, qui devait recevoir le titre d'El-Hadj au retour de son pèlerinage à La Mecque, était le quatrième fils d'un marabout instruit et fervent, nommé Saïdou Tal, qui appartenait à une famille toucouleure du clan de Torodbé (au singulier Torodo). Vers 1820, il entreprit de se rendre en pèlerinage aux lieux saints de l'Islam et, dans ce but, vint à Saint-Louis solliciter des aumônes auprès des commerçants musulmans de la ville, pour les frais de son voyage. Durant son séjour à La Mecque, qui se prolongea longtemps, il se fit initier au *dzikr* (formule d'oraison) de la confrérie des Tidjania et fut investi solennellement par Mohammed ben Khalifa, fondé de pouvoirs à La Mecque du chef de cette confrérie, du titre de « calife » ou vicaire de ce dernier pour les pays du Soudan. Cette investiture faisait de lui un personnage. Aussi fut-il, lors de son retour, accueilli avec faveur par El-Kanémi, sultan du Bornou, qui lui donna une femme, et par Mohammed Bello, sultan du Sokoto, d'origine toucouleure comme lui, qui lui donna pour sa part deux épouses ; c'est de l'une de celles-ci qu'il eut à Sokoto même, en 1833, son fils Ahmadou, contre lequel devait lutter, soixante ans plus tard, le général Archinard. Ces deux sultans lui avaient fait également cadeau de nombreux esclaves, qu'il instruisit dans la religion musulmane et qu'on appela pour cette raison ses *talibé*

(disciples) : c'est parmi eux qu'il recruta par la suite ses meilleurs lieutenants et ses plus fidèles partisans.

De Sokoto, El-Hadj Omar se rendit à Hamdallâhi, capitale du royaume peul du Massina, puis à Ségou, capitale du royaume bambara des Diara. Dans la première de ces villes, il fut assez fraîchement accueilli par le roi Sékou Hamadou, qui était un musulman rigide et austère, et qui désapprouva la pompe dont aimait à s'entourer le pèlerin toucouleur. A Ségou, il fut plus mal reçu encore par le roi Tiéfolo, qui redoutait de le voir prêcher l'islamisme à ses sujets païens et qui alla jusqu'à le mettre aux fers, pour le relâcher ensuite à condition qu'il ne séjournât pas en ses États. Peut-être faut-il faire remonter à ces circonstances l'origine de la haine que témoigna El-Hadj Omar vis-à-vis des Peuls et des Bambara et qui ne fut pas sans influer sur l'orientation de sa politique et de ses conquêtes.

RACINE TALL, CHEF DES TROUPES D'EL-HADJ OMAR
(D'après un croquis de Mage).

Ayant quitté Ségou en fugitif en 1838, il évita de traverser les provinces bambara, se rendit au Manding, et gagna le Fouta-Diallon, où l'*almami* l'accueillit avec beaucoup d'égards et lui donna, à Diégounko, des terrains où El-Hadj Omar fonda une *zaouïa*, à la fois couvent et caserne, y attirant un grand nombre de disciples et de guerriers, en même temps qu'il s'approvisionnait de poudre et de fusils dans les comptoirs de Sierra-Leone, du Rio-Pongo et du Rio-Nunez, à l'aide de poudre d'or qu'il se procurait dans les mines du Bouré.

En 1846, il se rendit au Sénégal en passant par la Gambie, le Sine, le Cayor et le Oualo et alla se présenter à Donaye, près Podor, au colonel Caille, alors gouverneur intérimaire, qui se trouvait de passage dans cette localité. Il lui exposa ses projets et lui offrit, en quelque sorte, sa collaboration en vue d'assurer la sécurité de la colonie et de développer son commerce. Le colonel Caille, agréablement surpris de trouver en la personne de ce marabout un auxiliaire qui lui paraissait précieux, le combla de cadeaux somptueux.

Après cette démarche, il fit une tournée de prédications et de quêtes dans le Fouta sénégalais, visita sa famille à Aloar, alla saluer à Boumba l'*almami* Mohammadou Birane et se rendit à Kobbilo, dans le Bosséya, dont le chef, jaloux de

l'ascendant qu'il exerçait sur les foules, essaya de le faire assassiner. El-Hadj Omar ne se sentit plus en sécurité dans son pays natal ; les chefs toucouleurs se montraient inquiets de le voir recruter des disciples et des partisans qu'il envoyait à Diégounko pour grossir son armée et, craignant que ce procédé ne contribuât à dépeupler le Fouta, usaient de tous les moyens pour lui faire quitter la région. Il en partit en effet et alla à Bakel où, en 1847, il fut reçu par le lieutenant Hecquard, commandant du poste, auquel il promit son appui éventuel contre les réfractaires du Galam. Traversant ensuite le Boundou et le Bambouk, il atteignit Labé, se proposant de rejoindre Diégounko à travers le Fouta-Diallon. Mais l'*almami* de cette province n'était plus celui qui l'avait si bien accueilli huit ans auparavant ; effrayé du prestige croissant du marabout et du nombre de ses partisans, il lui interdit de séjourner sur son territoire. Le prophète voulut néanmoins se réinstaller à Diégounko, mais, gêné par l'hostilité de l'*almami*, il alla s'établir à l'Est de cette région, à Dinguiraye, où il fixa sa résidence en 1848, en faisant la capitale d'un État dont il se proclama le souverain.

En 1852, il prêchait la guerre sainte contre les païens du Manding et s'emparait du village de Tamba après six mois de siège. L'année suivante, il entreprenait la conquête du Bambouk et du Fouladougou, se servant de fusées pour incendier les villages, ce qui faisait dire aux indigènes qu'il possédait le pouvoir de déchaîner la foudre. A Farabana, il reçoit une délégation des commerçants indigènes de Bakel et rassure ceux-ci sur ses intentions, leur déclarant qu'il n'en veut qu'aux infidèles. En même temps, il charge un de ses compatriotes, Alfa Omar Boïla, d'aller lui recruter de nouveaux partisans au Fouta-Toro et il envoie au gouverneur Protet un de ses serviteurs, nommé Samba Ndiaye, antérieurement maçon à Saint-Louis, pour demander qu'on lui envoie des canons, afin de l'aider dans la lutte qu'il allait entreprendre contre les Bambara du Kaarta ; naturellement, son messager ne lui rapporta qu'un refus du gouverneur.

El-Hadj engage néanmoins les hostilités contre les Bambara, fait traverser le Sénégal près de Kayes, par deux colonnes qui mettent en déroute l'armée envoyée de Nioro par le roi des Massassi, franchit lui-même le fleuve, s'empare en passant de Koniakari, inflige une nouvelle défaite à l'armée bambara, reçoit à Simbi la soumission du roi Kandia et entre en vainqueur à Nioro (1854).

Peu après, son lieutenant Alfa Omar Boïla, à la tête des guerriers qu'il avait recrutés au Fouta, pillait tous les magasins des commerçants indigènes établis à Bakel et aux environs. Instruit de ce fait, le gouverneur du Sénégal écrivit une lettre de reproches à El-Hadj, le rendant responsable de l'acte de son subordonné.

En guise de réponse, El-Hadj adressa aux musulmans de Saint-Louis un message qui leur parvint au début de 1855 et par lequel il leur enjoignait de se séparer des chrétiens, disant qu'il allait combattre ceux-ci pour les punir de ne l'avoir pas aidé dans sa lutte contre les païens ; il déclarait qu'il ferait la guerre aux Français jusqu'à ce que le gouverneur acceptât de lui payer tribut. Il devenait dès lors impossible de ne point considérer El-Hadj Omar comme notre ennemi.

Effectivement, à son instigation, les riverains de la Falémé, en mars 1855, attaquent le chef de poste de Sénoudébou, nommé Girardot, s'emparent de sa personne, puis le relâchent contre une rançon de 45 pièces de cotonnade. Les habitants du village de Bakel semblent gagnés à leur tour à la cause d'El-Hadj Omar et manifestent de l'hostilité. Il en est de même au Damga et chez les Sarakollé du Galam : en juillet 1855, Faidherbe, gagnant Bakel sur l'aviso le *Serpent*, afin de se rendre compte par lui-même de l'état des esprits, reçoit des coups de fusil à hauteur de Horndoldé et, au retour, il essuie le feu de plusieurs villages du canton de Bakel. C'est alors qu'il prend la détermination de construire un fort à Médine.

BAMBARA
(D'après un croquis de Mage).

Toutes les forces disponibles de la colonie sont rassemblées à bord d'une flottille comprenant l'*Épervier*, navire de 160 tonneaux, le *Rubis*, le *Grand-Basam*, le *Marabout*, le *Serpent* et le *Basilic*, et placée sous le commandement du lieutenant de vaisseau Desmarais ; 300 soldats d'infanterie de marine, 40 spahis avec leurs chevaux, 30 artilleurs avec quatre obusiers, 15 sapeurs, 20 conducteurs du train avec autant de mulets, 600 volontaires de Saint-Louis, 100 ouvriers indigènes, sans compter les 150 laptots de la flottille, constituaient l'effectif de l'expédition, qui fut chaleureusement accueillie à Médine, le 13 septembre 1855, par le roi du Khasso, Diouka Sambala, heureux de se voir ainsi protégé contre les visées d'El-Hadj Omar. Après avoir signé, le 30 septembre, un traité d'alliance avec tous les sujets du Khasso, le gouverneur pouvait ramener en octobre à Saint-Louis le gros de ses forces.

Cette démonstration militaire avait eu d'excellents résultats et avait gagné des partisans à notre cause parmi les populations indigènes. Mais voilà que, vers

le milieu d'avril 1857, refoulé vers le Sud-Ouest par les Peuls du Massina, El-Hadj Omar se rabat sur le Khasso et, désireux de frapper un grand coup, résout d'enlever le fort français de Médine, qu'il savait ne pouvoir être secouru de Saint-Louis à cette époque de l'année, à cause de la baisse des eaux.

Le siège de Médine (avril-juillet 1857). — Belle conduite de Paul Holle Achevé l'année précédente, ce fort était alors commandé par un mulâtre de Saint-Louis, nommé Paul Holle, qui avait exercé déjà les fonctions de chef de poste à Sénoudébou en 1845 et à Bakel, en 1847. Il disposait de 7 Européens, de 22 soldats noirs et de 34 laptots. Il avait à défendre et à nourrir, en plus de sa petite troupe, 6 000 indigènes du village de Médine et des environs qui, à l'annonce de l'arrivée d'El-Hadj Omar, s'étaient réfugiés dans l'enceinte du fort ou dans celle du quartier royal. Diouka Sambala nous était fidèle, mais ne pouvait pas nous prêter une aide bien efficace : tout ce que lui demanda Paul Holle fut de tenir bon dans le réduit en terre battue, dit *tata*, qui lui servait de résidence.

C'est le 20 avril qu'El-Hadj donna le signal de l'attaque, à la fois sur le *tata* et sur le fort, utilisant des échelles en nervures de raphia, que ses hommes appuyaient contre l'enceinte du village et contre les murailles du poste. Malgré les vides faits dans leurs rangs par nos fusils et nos canons, les colonnes d'assaut, se reformant sans cesse, se précipitaient à l'escalade avec une belle opiniâtreté. Elles durent pourtant renoncer et se replièrent jusqu'aux chutes du Félou, laissant sur le terrain plus de 300 cadavres ; tandis que nous n'avions eu que 6 indigènes tués et 13 blessés.

Durant les jours suivants, on échangea des coups de feu de part et d'autre, sans résultat appréciable.

Le 11 mai, vers une heure du matin, 200 guerriers de l'armée toucouleure occupèrent un îlot situé en face et à 150 mètres de Médine et, de là, embusqués derrière des rochers, ils ouvrirent le feu sur notre poste et sur le village dès les premières lueurs du jour. A 9 heures du matin, Paul Holle fit mettre à l'eau une pirogue préalablement munie d'une sorte d'abri fait avec des peaux de bœufs, dans laquelle se glissa le sergent Desplats, accompagné de 3 laptots et de 8 soldats indigènes. Contournant l'îlot, ce sous-officier en prit les occupants à revers et les força à se jeter à l'eau. La moitié des Toucouleurs fut tuée par les feux croisés de la pirogue et du fort, l'autre moitié se noya ou fut dévorée par les crocodiles.

Dans la nuit du 4 au 5 juin, l'ennemi tenta un second assaut. Un contingent nouvellement arrivé de Nioro fut lancé sur Médine par El-Hadj. Moins furieuse

que celle du 20 avril, cette attaque fut repoussée sans difficulté. Mais les munitions et les vivres se faisaient rares au fort et dans le village du roi.

Cependant Girardot, commandant le poste de Sénoudébou, avait été informé de la situation critique de son collègue Paul Holle et s'était porté à son secours avec des volontaires recrutés à la hâte. Ceux-ci l'abandonnèrent à Makhana, à de rares exceptions près. Continuant néanmoins sa route, Girardot parvint à Diakandapé, un peu en aval de Kayes, où il trouva l'aviso le *Guet-Ndar*, sous le commandement de l'enseigne de vaisseau Des Essarts, arrêté par la baisse des eaux et échoué sur un banc de roches. Il ne put qu'envoyer aux assiégés un renfort de 5 hommes, porteurs chacun de 10 paquets de cartouches. De ces 5 hommes, d'ailleurs, 2 seulement atteignirent Médine.

LES CHUTES DU FÉLOU
((D'après Bouët-Willaumez, *les Côtes occidentales d'Afrique*).

Paul Holle, voyant diminuer ses vivres et fondre ses munitions, n'osant espérer un secours que la baisse des eaux rendait improbable, s'était entendu avec Desplats pour faire sauter le fort avec ses défenseurs au cas où El-Hadj Omar tenterait un nouvel assaut avec quelque chance de succès. Dans ce but, il avait dissimulé dans un coin une petite provision de poudre dont il était seul, avec le sergent, à connaître l'existence. Ainsi assuré que ni lui ni ses compagnons ne tomberaient aux mains de l'ennemi, Paul Holle avait fait clouer sur la porte du fort un placard portant cette inscription : « Vive Jésus ! vive l'Empereur ! vaincre ou mourir pour son Dieu et son Empereur ! »

On était arrivé au 15 juillet. Le siège durait depuis trois mois. Les Toucouleurs avaient établi leurs travaux d'approche à 25 mètres des murailles et se tenaient là, abrités dans des tranchées ou derrière des rochers, empêchant toute sortie. Il ne nous restait que deux cartouches par homme et deux gargousses pour chacune

des quatre pièces d'artillerie. Les rations avaient dû être réduites au strict minimum dans le fort, et la famine sévissait au village de Diouka Sambala. La situation paraissait désespérée.

A la vérité, les assiégés savaient qu'à peu de distance de Médine se trouvait l'enseigne Des Essarts, avec 2 sous-officiers européens et 25 laptots. Mais ils savaient aussi que le *Guet-Ndar*, qui les portait, était immobilisé par le manque d'eau dans le fleuve. En réalité, la situation de l'aviso et de son équipage était bien plus mauvaise encore qu'on ne le soupçonnait à Médine. Échoué depuis la fin de 1856 à Diakandapé, entre Tamboukané et Kayes, l'enseigne Des Essarts surveillait impatiemment le niveau des eaux, voulant profiter du premier commencement de crue pour dégager son navire et le lancer dans la direction de Médine. Quelques fortes pluies étant tombées vers la fin de mai, le fleuve grossit légèrement et, en juin, Des Essarts avait réussi à remettre à flot le *Guet-Ndar* et à pousser jusqu'aux rapides de Soutoukollé, tout près de Kayes. Mais là, pris en travers par le courant, l'aviso était venu s'enferrer sur une roche pointue. Pendant un mois pourtant, de l'épave à moitié engloutie, l'enseigne et son équipage purent répondre victorieusement au feu des Toucouleurs d'El-Hadj, qui les mitraillaient du rivage et venaient les attaquer sur des pirogues. C'était un autre siège qu'à quelques kilomètres de Médine, Des Essarts soutenait contre le même ennemi. Mais il fut terrassé le 15 juillet par un accès de fièvre pernicieuse, au moment où Paul Holle se préparait à mettre le feu à sa réserve de poudre, et où, comme par un coup de théâtre inattendu, Faidherbe arrivait sur les lieux avec une colonne de secours.

Dès que la nouvelle du siège de Médine lui était parvenue, le gouverneur s'était hâté d'organiser cette colonne. Mais lui aussi avait été arrêté par la baisse des eaux. Mettant à profit une hausse momentanée due aux pluies du printemps, il avait expédié en avant, de Saint-Louis, le *Basilic*, dès le 2 juillet, et s'était embarqué lui-même le 5 sur le *Podor*, avec 80 soldats d'infanterie de marine. Le 13, il était arrivé à Bakel et y avait appris que le *Basilic* se trouvait arrêté, faute d'eau dans le fleuve, aux premiers rapides en amont. L'ayant alors fait revenir en arrière, il l'avait expédié à Matam pour en ramener des ouvriers noirs du génie, qui étaient en train d'y construire un fort, ainsi que les 15 hommes de la garnison. Puis, continuant sa route sur le *Podor*, il atteignait le 15 juillet le seuil de Soutoukollé et y trouvait l'épave du *Guet-Ndar*, d'où un canot lui amena le malheureux enseigne Des Essarts, mourant ; cet officier devait trépasser au cours de la nuit.

Le lendemain 16 juillet, Faidherbe débarquait sur la rive droite du fleuve, en face de Kayes, les 80 soldats qu'il avait amenés de Saint-Louis et 140 laptots et

auxiliaires indigènes qu'il avait pris en passant à Podor. Le 17, la crue véritable, qu'on attendait depuis si longtemps, se produisit subitement et le *Basilic*, revenu de Matam, put franchir les rapides de Soutoukollé et amener presque en face de Médine 100 indigènes et 20 Européens. Faidherbe concentra tout son monde sur la rive droite, ne pouvant espérer franchir impunément le cordon de rochers qui séparait la rive gauche du fort assiégé et qui regorgeait d'ennemis postés en embuscade. Il fallait d'abord déloger les assiégeants de leurs positions.

Le 18 au matin, il enlève à la baïonnette une sorte de promontoire dominant le fleuve et la rive opposée, à trois kilomètres en aval de Médine. De là, il tenait sous son feu les rochers de la rive gauche, qu'il fait cribler de balles au travers du fleuve et que les assiégeants sont bientôt forcés d'évacuer. Il se porte alors avec ses troupes en face même de Médine, en suivant la rive droite, tandis que le *Basilic* exécute sur le Sénégal une marche parallèle, puis il fait traverser le fleuve à ses hommes sur les canots du *Basilic*, tombe sur les Toucouleurs tapis au pied même des murailles, qui se font tuer sans vouloir se rendre, et il rejoint enfin à la porte du fort l'héroïque Paul Holle et ses admirables compagnons. L'armée d'El-Hadj, débandée, s'était enfuie en désordre. Médine était sauvé. Il était temps d'ailleurs : la faim oppressait les assiégés à un tel point que, sitôt le départ de l'ennemi constaté, les habitants du village se ruèrent hors des murs pour dévorer de l'herbe et des racines.

Le 19 juillet, Faidherbe se porta en amont de Médine, à Kounda, où El-Hadj Omar avait établi son quartier général pendant la durée du siège et incendia le village. Le 23, une bande ennemie vint attaquer la colonne, dans le but de faire une diversion, pour donner à El-Hadj Omar le temps d'assurer sa retraite ; elle fut promptement mise en déroute. L'on n'entendit plus parler désormais autour de Médine du prophète toucouleur, qui se replia d'abord à Saboussiré puis à Koundian, dans le Bambouk. Faidherbe était déjà reparti pour Saint-Louis, où il arriva le 27 août. Paul Holle, fait chevalier de la Légion d'honneur, devait, l'année suivante, recevoir le commandement du poste de Matam, puis, en 1859, du poste de Bakel. Nommé ensuite percepteur à Saint-Louis, il fut replacé par Faidherbe, en 1862, à la tête du poste de Médine, où il mourut la même année.

Anticipons un peu sur les événements et, pour la clarté du récit, suivons El-Hadj Omar jusqu'à sa mort, en 1864.

Après avoir séjourné quelque temps à Koundian, il entra dans le Boudnou en avril 1858, excitant la population contre notre allié Boubakar Saada. Ayant appris que Faidherbe était rentré en France, pour y jouir d'un congé bien mérité,

il s'enhardit jusqu'à passer dans le Fouta et à s'établir à Horéfondé, entre Saldé et Kaédi. De là, il fit construire à Garli, sur le Sénégal, en amont de Matam, un barrage composé d'arbres, de pierres et de terre, à la confection duquel il employa plus de 1 500 travailleurs. Son but était d'empêcher nos navires de remonter le fleuve, et de couper ainsi les communications entre Saint-Louis et Bakel. Mais la crue emporta cet ouvrage avant qu'il fût terminé.

Il essaya alors d'un autre moyen de nous nuire et envoya des émissaires faire de la propagande dans les pays soumis à notre autorité. Le

DÉLIVRANCE DE MÉDINE
(D'après un croquis de Mage).

commandant Robin, chargé de l'intérim du gouvernement pendant l'absence de Faidherbe, sentit parfaitement le danger et procéda sans retard à l'occupation des provinces qu'il s'agissait de protéger contre l'influence du prophète. Un poste fut installé à Mérinaghen, un autre à Dialakhar, un troisième à Fanaye, de façon à pouvoir surveiller le Oualo, le Diolof et le Dimar.

Dès son retour, le premier soin de Faidherbe fut de débarrasser le Fouta de la présence d'El-Hadj Omar. Celui-ci n'attendit pas que la colonne destinée à le combattre fût prête. Sentant qu'il ne pouvait compter sur le concours de ses compatriotes du Fouta, qui redoutaient la sévérité de Faidherbe, il prit le parti de s'éloigner plutôt que d'accepter le combat. Il recevait d'ailleurs de mauvaises nouvelles de Nioro ; on annonçait une révolte des Bambara, soutenus par les Maures

du Sahel. Au début d'avril 1859, il quitta donc Horéfondé avec tout son monde, hommes, femmes et enfants, au nombre de 40 000 personnes et remonta la vallée du Sénégal. Le 13 avril, il attaqua en passant notre fort de Matam, où il se retrouva en face de Paul Holle, alors commandant de ce poste, qui le repoussa vigoureusement et l'obligea à franchir le fleuve et à se tenir sur la rive droite. En mai il passa en vue de Bakel, d'où des obus furent lancés sur ses bandes, au travers du Sénégal et alla s'installer provisoirement dans le Guidimakha, où il se construisit une forteresse à Guémou, puis il se dirigea sur Nioro.

Le départ du Fouta d'El-Hadj Omar avait amené Faidherbe à modifier ses plans. Au lieu de poursuivre notre ennemi, il estima plus utile d'intervenir d'abord dans les affaires du Fouta et du Sine, dont la solution n'était pas moins urgente. Ces affaires réglées, il se retourna de nouveau du côté d'El-Hadj Omar et au début d'octobre il envoya une expédition sous le commandement du chef de bataillon Faron, pour dégager les abords de Bakel. La colonne atteignit Guémou le 25 au matin. La forteresse ennemie se composait d'un réduit central, entouré de trois enceintes concentriques. Le commandant Faron ordonna l'assaut. Après une attaque vigoureuse, la position tomba entre nos mains. L'affaire nous avait coûté 39 tués, dont le chef de l'expédition, et 97 blessés dont 6 officiers. Mais les Toucouleurs avaient perdu 250 hommes, parmi lesquels leur chef Siré Adama, neveu d'El-Hadj Omar. La colonie du Sénégal se trouva ainsi définitivement débarrassée des bandes d'El-Hadj Omar, dont les débris s'enfuirent du côté de Nioro.

L'année suivante, au mois d'août, harcelé par les Peuls du Massina et les Bambara de Ségou et craignant d'être pris à revers par une expédition française, El-Hadj Omar résolut de faire la paix et nous fit envoyer à Bakel des parlementaires par son lieutenant Tierno Moussa. Le chef de poste de Bakel adressa ces parlementaires à Faidherbe qui les reçut à Saint-Louis ; ainsi fut conclu un accord aux termes duquel nous reconnaîtrions les droits d'El-Hadj Omar sur la rive droite du Sénégal en amont de Médine et sur la rive droite du Bafing, à condition qu'il reconnaîtrait les nôtres sur la rive gauche, y compris le Bambouk et la vallée de la Falémé. Il était entendu que le gouverneur enverrait une mission auprès d'El-Hadj pour faire ratifier cet arrangement par un traité en bonne forme. En attendant, nous nous engagions à ne pas inquiéter El-Hadj tant que, de son côté, il respecterait les termes de l'arrangement.

Sur ces entrefaites, après sept années de gouvernement au cours desquelles son activité ne s'était pas ralentie un seul instant, Faidherbe abandonna momentanément son mandat et rentra en France. Il fut remplacé, le 11 décembre 1861,

par le capitaine de vaisseau Jauréguiberry. Son départ retarda la conclusion du traité prévu, mais à son retour dans la colonie, en 1863, non seulement il se préoccupa du *modus vivendi* à établir avec El-Hadj Omar, mais pour la première fois, semble-t-il, il songea à étendre nos possessions dans le cœur du Soudan et à préparer notre accès au Niger.

S'il se montra hostile aux projets de liaison avec l'Algérie à travers le Sahara, et extrêmement sceptique quant aux possibilités d'avenir du grand désert, s'il répéta à plusieurs reprises que le Sahara n'était pas destiné à devenir une voie d'évacuation pour les produits du Soudan et en particulier pour le coton, il était fermement convaincu du riche parti que tirerait la France de la possession des terres nigériennes, qu'il entrevoyait comme un futur réservoir de coton et d'autres produits, et de la nécessité qui s'imposait à nous de nous assurer la possession de ces terres et des marchés qui s'y trouvent. C'est dans ce double but qu'il signa un arrangement avec un représentant de Tombouctou venu à Saint-Louis et qu'il mit en route la mission Mage. Par le traité conclu avec l'envoyé de Tombouctou, on nous garantissait la sécurité des Européens qui voudraient aller commercer en cette ville ou chez les Arabes Kounta du voisinage.

LA MISSION MAGE ET QUINTIN. — MORT D'EL-HADJ OMAR Quant à la mission Mage, elle avait pour but d'obtenir d'El-Hadj Omar, qu'on disait alors résider à Ségou, la confirmation directe des propositions qu'il avait faites par l'entremise de son lieutenant Tierno Moussa. C'est dans les instructions que remit Faidherbe au lieutenant de vaisseau Mage que l'on peut retrouver les idées maîtresses du programme qu'il avait conçu, en vue de relier le haut Sénégal au Niger par une ligne de postes, de créer le long de cette ligne une artère commerciale et d'étudier la navigabilité du Niger, c'est-à-dire du programme que l'on devait exécuter de point en point par la suite.

Accompagné du docteur Quintin, Mage partit de Saint-Louis, et se rendit par le fleuve à Médine. La mission quitta ce poste le 25 novembre 1863, passa par Bafoulabé, arriva à Kita le 18 janvier 1864,

MAGE, REVÊTU D'UN BOUBOU
(D'après un de ses croquis).

traversa le Fouladougou, et atteignit le Niger à Niamina le 22 février. Le 28, elle était à Ségou, où elle fut accueillie, non point par El-Hadj Omar, alors en train de guerroyer au Massina, mais par son fils Ahmadou. Celui-ci reçut les voyageurs avec courtoisie, mais leur déclara qu'il n'avait point qualité pour s'engager au nom de son père et que, pour toutes sortes de raisons, il ne pouvait prendre sur lui de les mettre en communication avec El-Hadj. En fait, il les garda à Ségou pendant deux ans et deux mois, sous prétexte qu'ils devaient y attendre le retour de son père ; ce dernier, d'ailleurs, mourut au Massina dans l'intervalle, en septembre 1864, mais sa mort fut tenue cachée par Ahmadou le plus longtemps possible. Enfin, le fait n'étant plus secret, Ahmadou consentit à signer un semblant de traité, qui ne pouvait en aucune façon nous donner satisfaction et qui d'ailleurs ne fut pas ratifié et il accorda à ses deux prisonniers l'autorisation de quitter Ségou et de retourner au Sénégal. Mage et Quintin sortirent de Ségou dans la nuit du 5 au 6 mai 1866.

Les événements du Cayor. — Fondation de Dakar (1857) Les événements du Cayor furent moins dramatiques, quoique d'une utilité plus immédiate ; car rien ne pouvait être plus important que la prise officielle de possession de Dakar qui eut lieu en 1857. Elle était envisagée et réclamée depuis longtemps par les autorités de Gorée. Les motifs mis en avant étaient d'ordre multiple ; il fallait un débouché commercial et agricole à la population de Gorée, qui se montait à 5000 personnes et était trop à l'étroit dans une île d'aussi faible étendue et peu propre à la culture ; il fallait assurer le ravitaillement de cette population en eau douce, en bois de chauffage, en vivres frais, en matériaux de construction, toutes choses que l'on ne pouvait se procurer que sur le Cap Vert et pour lesquelles les gens de Gorée se trouvaient à la merci des caprices des Lébou de Dakar ; il fallait préserver la navigation des pillages auxquels se livraient encore les indigènes de la presqu'île sur les embarcations naufragées ; or le seul moyen d'exercer une action réelle sur ces indigènes était de s'installer auprès d'eux en s'entourant d'un certain appareil militaire ; on pourrait ainsi protéger les entreprises et les personnes des colons et des missionnaires français établis à Hann et à Dakar.

L'occupation, réclamée par le capitaine de vaisseau de Monléon dès 1855, avait été autorisée, par une lettre du 21 juillet 1855 de l'amiral Hamelin, ministre de la Marine et des Colonies. Monléon avait alors chargé le capitaine Pinet-Laprade, chef du génie à Gorée, de faire un lever topographique de la presqu'île et d'établir un plan des forts et de la ville à construire. Remplacé en 1856, comme chef de la

division navale et commandant supérieur de Gorée et dépendances, par le capitaine de vaisseau Protet, celui-ci insista auprès du ministre pour que suite fût donnée aux propositions de son prédécesseur. Après quelques hésitations, l'amiral Hamelin finit par inviter Protet, à la date du 29 janvier 1857, à installer un poste militaire sur le Cap Vert et à procéder ensuite, s'il l'estimait convenable, à l'exécution des projets établis par le capitaine Pinet-Laprade.

Protet n'avait pas attendu l'arrivée de la dépêche ministérielle. Fort de l'autorisation donnée à son prédécesseur, il avait, dès la fin de 1856, fait commencer sur le Cap Vert la construction d'une forteresse, dont il avait acheté l'emplacement à un colon nommé Boyer pour la somme de 3 118 francs. Le capitaine de frégate d'Alteyrac, commandant particulier de Gorée, avait été chargé de cette construction, qui fut terminée en avril 1857. Le 25 mai, à l'occasion de la fête terminant le jeûne du ramadan, Protet fit débarquer sur la presqu'île les marins du *Jeanne d'Arc* et prit possession, au nom de la France, du territoire de Dakar. L'amiral Hamelin devait l'approuver, quelque temps après, par une lettre du 21 juillet 1857.

En nous mettant en contact plus direct avec le *damel*, dont l'autorité restait intacte sur l'ensemble du pays, l'occupation effective de Dakar devait nécessairement, un jour ou l'autre, amener des conflits avec ce prince. Les débuts toutefois nous furent plutôt favorables, comme on le vit en 1859. Les Sérères du Sine avaient maltraité des fonctionnaires et des commerçants français. Pour rétablir l'ordre, Dakar fut pour ainsi dire le point de départ de l'expédition.

Parti de Saint-Louis le 3 mai, Faidherbe était arrivé à Gorée avec 200 tirailleurs sénégalais, 100 laptots et un obusier de campagne. A Gorée, il leva 100 volontaires parmi les habitants de l'île et prit avec lui Pinet-Laprade et 140 soldats d'infanterie de marine. Puis, débarquant à Dakar avec ces forces réunies, il parcourut la presqu'île, obligeant chacun des villages lébou à fournir un contingent de volontaires, plutôt dans le but d'associer ainsi à notre fortune la population indigène du Cap Vert que dans l'espoir de trouver chez elle une aide militaire efficace. Il rassembla ainsi 200 volontaires au total dans les cinq villages de Dakar, Ouakam, Ngor, Yof et Tiaroye.

A la tête de cette colonne de 440 réguliers et 300 auxiliaires, il pénétra dans le Cayor, gagna le Sine et mit en déroute l'armée, pourtant importante, du roi de ce pays, au combat de Fatick, le 18 mai 1859. Cette bataille entraîna la soumission de tous les Sérères du Sine, du Saloum et du Baol. Un poste fut créé à Kaolack, sur le Saloum, et un autre à Joal, sur le rivage de l'Océan.

Au retour de cette expédition Pinet-Laprade, sûr désormais des dispositions

des Lébou à notre égard, abolit définitivement les « coutumes » payées autrefois au *sérigne* ou chef de Dakar, ainsi qu'aux autres chefs du Cap Vert. Moyennant une somme une fois payée, il racheta l'indemnité annuelle qui avait été consentie, lors de la construction du fort élevé sur le cap Bernard, aux chefs des quatre familles des Diop, des Dinage, des Ndoye et des Si. Le *Moniteur du Sénégal*, publié à Saint-Louis par les soins de Faidherbe, pouvait dès lors écrire : « Notre domination sur la presqu'île de Dakar et sur ses habitants se trouve donc aujourd'hui réellement établie, et dans des conditions rationnelles. »

DÉBARCADÈRE DE DAKAR
(D'après un dessin de A. de Bar).

Le *damel*, Birahima, accepta sans protestation cette mainmise de la France sur un territoire qui avait appartenu à ses ancêtres, mais qui, d'ailleurs, s'était rendu indépendant depuis longtemps. Fortement impressionné par l'heureuse et rapide campagne qu'avait menée Faidherbe contre les Sérères et par le spectacle qu'avait offert le passage de la colonne au travers du Cayor, il s'engagea à nous laisser établir une ligne télégraphique entre Dakar et Saint-Louis, ainsi qu'une route avec caravansérail et relais de courriers. Nous profitâmes de ces heureuses dispositions pour exécuter à Dakar quelques travaux destinés à faire de cette ville un port où l'on pût séjourner.

Depuis trois ans, la Compagnie des Messageries Impériales — aujourd'hui des

Messagerie Maritimes — avait organisé un service bimensuel entre la France et le Brésil, avec escale à Gorée. Elle ne cessait de se plaindre de l'insécurité de cette rade et de l'insuffisance des installations dont elle y pouvait disposer. Pour lui donner satisfaction, on décida d'établir dans l'anse de Dakar un « barachois », c'est-à-dire un abri de débarquement muni d'une jetée en bois, grâce auquel les navires mouillés dans la rade de Dakar pourraient faire leurs opérations avec le continent. Cet établissement modeste fut le début du grand port actuel.

CARTE DU HAUT SÉNÉGAL

L'année 1861 fut marquée par le début de notre mainmise effective sur le Cayor, en même temps que par le commencement d'une longue série de luttes militaires et de tergiversations politiques qui ne devaient se terminer que longtemps après par la soumission et la pacification complètes de cette importante province, l'une de celles qui causèrent le plus de difficultés aux gouverneurs du Sénégal. Makodou, qui avait succédé à Birahima dans les fonctions de *damel*, refusait de souscrire à l'accord conclu en 1859 avec son prédécesseur. Faidherbe estima nécessaire de recourir à la force. Parti de Gandiole le 2 janvier 1861 avec une colonne qui comprenait, entre autres éléments, un bataillon de tirailleurs algériens spécialement envoyé au Sénégal pour la circonstance, il suivit le cordon des petites lagunes, dites « Niayes », échelonnées le long de la côte entre Saint-Louis et Dakar, rejoignit à Mboro, le 7 janvier, un détachement amené de Gorée par Pinet-Laprade, ce qui porta l'effectif total de l'expédition à 2 200 hommes, et arriva le 12 à Mecké, résidence habituelle de Makodou. Celui-ci avait pris la fuite. Renseigné sur l'importance de la colonne

et effrayé du nombre de soldats qu'il aurait à combattre, il offrit sa soumission avant même que les hostilités ne fussent engagées : le 1er février 1861, il acceptait notre protectorat et Faidherbe disloquait ses troupes et renvoyait en Algérie le bataillon de tirailleurs algériens devenu, croyait-il, inutile.

Mais, à peine l'expédition sortie des frontières du Cayor, le *damel* reniait sa parole et refusait de souscrire aux engagements qu'il n'avait pris que sous l'empire de la peur. Faidherbe dut organiser une nouvelle colonne avec les seuls effectifs locaux dont il disposait. A la tête de 1 200 hommes, il revint au Cayor au début de mars. C'était la saison chaude, durant laquelle le climat du Cayor est particulièrement pénible, du fait que l'harmattan, vent de fournaise, souffle presque constamment à cette époque de l'année. La colonne eut beaucoup à souffrir avant d'arriver à Mecké, qu'elle atteignit le 10 mars. Le lendemain, elle campait à Diati. Elle y fut attaquée le 12 au matin par la cavalerie du *damel*. Celle-ci fut bravement repoussée par les tirailleurs sénégalais. Mais, constatant l'épuisement de ses hommes, accablés par la température brûlante et la soif, Faidherbe crut devoir les ramener à Saint-Louis et attendre un moment plus propice pour reprendre les opérations. Les indigènes du Cayor considérèrent cette retraite de nos troupes comme une défaite et s'attribuèrent le mérite de ce qui leur apparaissait comme leur propre victoire. Grisé par les acclamations dont il fut l'objet de la part de son peuple, Makodou s'enhardit jusqu'à lancer des bandes de partisans sur Gandiole, aux portes mêmes de Saint-Louis. Ces bandes furent rejetées en avril sur Guéoul, mais Faidherbe estima qu'il était utile d'appuyer son action militaire par une action politique. Ayant découvert qu'un nommé Madiodio disputait à Makodou le trône du Cayor, il se décida à soutenir ses prétentions, l'investit officiellement des fonctions de *damel* et le fit introniser en mai, à Mboul, par le colonel Faron. Ce dernier, aidé des partisans de Madiodio, réussit à forcer Makodou à évacuer le Cayor et à se réfugier sur le Saloum. La paix semblait ainsi assurée, mais elle ne l'était que d'une manière tout à fait provisoire.

Le départ de Faidherbe pour la France, qui eut lieu sur ces entrefaites, fit croire à quelques ambitieux que le moment était venu de mettre à exécution des plans dont sa présence avait fait écarter les tentatives de réalisation. Tel fut notamment le cas d'un parent du *damel* Makodou, le nommé Lat Dior, qui nourrissait le dessein de renverser notre protégé Madiodio et de régner sur le Cayor. A peine Faidherbe avait-il quitté la colonie que Lat Dior, sans grande résistance d'ailleurs, s'empara du pouvoir et détrôna Madiodio, après quoi il fit savoir au nouveau gouverneur que son intention était de respecter les clauses du traité conclu le 1er fé-

vrier 1861 entre Faidherbe et Makodou, c'est-à-dire d'accepter notre protectorat sur le Cayor. Jauréguiberry ne voulut voir dans cette action de Lat Dior qu'une révolution d'ordre intérieur, n'affectant pas les relations entre l'autorité française et le royaume du Cayor. Sachant par ailleurs que Madiodio avait peu d'influence et de savoir-faire, il crut de bonne politique de se concilier celui qui avait usurpé sa place et il reconnut officiellement Lat Dior comme *damel* du Cayor. Il ne pouvait certes mesurer les conséquences de cette décision qui, à l'époque, paraissait sage.

Lat Dior sembla d'abord justifier la confiance que lui avait manifestée le gouverneur Jauréguiberry. Mais l'ancien *damel* Makodou, réfugié sur le Saloum, s'était associé à un soi-disant prophète appelé Maba et, à eux deux, ils s'emparèrent de la province du Rip. Le chef de cette province alla se réfugier dans notre poste de Kaolack, ce qui motiva une attaque de ce poste par Makodou et son allié Maba. Les assaillants furent repoussés assez énergiquement pour ne point revenir à la charge. Néanmoins la situation des pays situés entre Kaolack et la Gambie demeurait incertaine.

La création d'un port à Dakar, qui allait devenir l'exutoire de toute la colonie et dont l'avenir commanderait celui de Saint-Louis même, rendait nécessaire notre complète liberté d'action dans les territoires compris entre le bas fleuve et le Cap Vert. Cette nécessité était apparue au gouvernement métropolitain et, avant de revenir au Sénégal, Faidherbe avait reçu des instructions lui enjoignant d'asseoir solidement notre domination sur le Cayor. Il ne fut pas long à constater que Lat Dior n'était pas homme à faciliter nos desseins. Déjà il cherchait à troubler les relations qui s'étaient établies par terre entre Saint-Louis et Dakar. En novembre 1863, Faidherbe marche contre lui, le refoule jusque dans le Baol et rétablit sur le trône du Cayor notre protégé Madiodio. Autant pour soutenir ce dernier que pour marquer notre prise de possession, il crée un poste à Nguiguis, près et au nord de Mecké.

Mais, le 29 décembre, Lat Dior, se précipitant à l'improviste dans le Cayor avec de nombreux partisans, surprend à Ngolgol le capitaine Lorans avec la garnison de Nguiguis, qu'il massacre presque en entier. Il ne pouvait plus être question de s'arrêter à des demi-mesures. Faidherbe donne l'ordre à Pinet-Laprade de tenir la campagne : Lat Dior, poursuivi avec une fougue peu commune, est rejoint à Loro, dans le Baol, mis en déroute le 12 janvier 1864 et contraint à aller chercher asile dans la Gambie britannique. Cette opération terminée, Faidherbe annexe le Cayor, détrône l'incapable Madiodio, supprime les fonctions de *damel* et partage

l'ancien royaume en cantons, à la tête de chacun desquels il place un chef de son choix. Ce n'était pas encore la paix.

OPÉRATIONS EN CASAMANCE ET EN GUINÉE. — EXPLORATIONS DIVERSES

En dehors de ces actions qui nécessitèrent toujours de grands efforts et parfois de lourds sacrifices, l'attention de Faidherbe se trouva également attirée sur des théâtres, qui étaient alors de moindre importance, tant au Sud qu'au Nord de la colonie proprement dite. Au Sud c'est la Mellacorée et la Casamance, au Nord c'est la baie du Lévrier et, déjà, la Mauritanie.

Le 21 avril 1859, un traité avec les chefs indigènes du Rio Pongo avait confirmé nos droits sur l'estuaire de cette rivière et le territoire qui l'avoisine (aujourd'hui circonscription de Boffa, dans la Guinée française). En 1860, notre situation dans ces parages fut affermie grâce à l'activité du commandant Pinet-Laprade, qui avait les « Rivières du Sud » dans le domaine de ses attributions, en qualité de « commandant particulier de Gorée et dépendances ». C'est ainsi qu'il envoya l'*Oriflamme* au Rio-Pongo et le *Castor* au Rio-Nunez, pour y faire une démonstration de notre force, et qu'il fit fortifier le poste que nous avions établi à Boké, sur la seconde de ces rivières. D'autre part, un négociant nommé Delmas, ayant été pillé par les riverains de la Mellacorée, entre les îles de Los et Sierra-Leone, et ayant demandé du secours à Gorée, Pinet-Laprade expédia sur les lieux l'*Espadon* et l'*Écureuil*. Bokari, roi du Moréah, fit aussitôt sa soumission et accepta notre protectorat, et nous prîmes possession de l'estuaire de la Mellacorée en y construisant le poste de Benty.

L'action de Pinet-Laprade se fit également sentir, au cours de la même année 1860, sur la basse Casamance. Il s'y rendit en personne, accompagné du capitaine de corvette Le Bourgeois-Desmarais et de l'enseigne de vaisseau Parchappe, ce dernier commandant le *Griffon*. L'expédition fut accueillie à coups de fusils par les Diola, qui avaient à se reprocher de nombreux actes de pillage commis au préjudice de nos commerçants. Plusieurs engagements eurent lieu, au cours de l'un desquels Parchappe fut grièvement blessé. Nous enlevâmes de vive force les villages de Karogne ou Caronne (et non « Garonne », comme le portent à tort les plaques indicatrices d'une rue de Dakar, ainsi dénommée en souvenir de cette affaire) et de Thiong, principaux repaires des pillards et la sécurité se trouva rétablie.

Des révoltes s'étant produites un peu plus tard dans la moyenne Casamance, force fut d'y envoyer une expédition qui mit fin aux troubles, en s'emparant du village de Sandiniery.

Sur la côte de Mauritanie, on avait déjà constaté depuis longtemps l'abondance du poisson. Avant de rien entreprendre, Faidherbe désira se renseigner exactement sur le point le plus favorable à l'établissement des pêcheries. Il envoya donc une mission qui conclut à l'abandon du banc d'Arguin mais à l'occupation de la baie du Levrier, mieux disposée pour abriter et protéger au besoin une flottille de pêche. Ainsi se trouva décidée en principe, dès 1859, la fondation de l'établissement qui devait être créé seulement beaucoup plus tard et recevoir le nom de Port-Étienne.

L'exploration des régions sahariennes, continua en 1861 par un voyage du capitaine Fulcrand à Arguin et par la mission du sous-lieutenant indigène de spahis Alioune Sal. Parti de Saint-Louis à la fin de l'année 1860, ce dernier, qui avait accompagné précédemment l'enseigne Bourrel au Brakna, traversa le Tagant et le Hodh, visita Oualata et Araouane, puis se rendit à Bassikounou, où il fut arrêté et fait prisonnier par des agents d'El-Hadj Omar. Après avoir enduré les plus mauvais traitements, il parvint à s'échapper et à gagner Bakel, où il arriva en décembre 1862.

Citons enfin, comme explorations ou reconnaissances, le voyage du capitaine de génie Vincent dans l'Adrar, celui de l'enseigne de vaisseau Bourrel dans le pays des Brakna, celui de l'enseigne Mage au Tagant et enfin l'exploration de l'interprète indigène Bou El-Moghdad, de Saint-Louis à Mogador, où il arriva le 5 mars 1861.

Créations administratives Tout en se consacrant à consolider la situation politique et à étendre notre autorité tout le long du fleuve et même sur les côtes du Sud, Faidherbe trouvait le loisir de parfaire l'organisation administrative de la colonie. Au cours de l'année 1855, il créa à Saint-Louis l' « École des otages », où tant de fils de chefs et de notables devaient recevoir avec une solide éducation l'empreinte de notre civilisation et se former à la pratique du commandement. En 1861, cette école fut réorganisée, sous le nom qu'elle porte encore aujourd'hui après des vicissitudes diverses, d' « École des fils de chefs et des interprètes ». Elle fut ouverte, non seulement aux otages comme par le passé, mais aussi aux fils de chefs envoyés librement par leurs pères et à des jeunes gens candidats au métier d'interprète. Il n'est pas inutile de signaler les services qu'a rendus au Sénégal cette institution ; il en est sorti une véritable élite indigène qui a fourni des chefs de province ou de canton, des officiers, des interprètes, des instituteurs, des commis d'administration, des

employés de commerce, dont beaucoup furent des hommes réellement distingués.

C'est également en 1855 que Faidherbe fit commencer la construction du pont de Guet-N'Dar, qui devait être inauguré au mois de décembre de l'année suivante. C'est enfin la même année qu'il fonda la Banque du Sénégal, devenue de nos jours la Banque de l'Afrique occidentale, et qu'il créa le *Journal officiel du Sénégal.*

Deux ans après, en 1857, il devait inaugurer à Saint-Louis l'école franco-musulmane, créée à l'intention des enfants dont les parents, par scrupule religieux, répugnaient à confier leur progéniture à nos écoles catholiques.

Ces diverses créations témoignaient d'une grande confiance dans la mentalité des indigènes et dans leur fidélité. Non moins osée et non moins clairvoyante fut la création de compagnies de tirailleurs sénégalais, origine de nos troupes noires. Elles furent constituées sur sa proposition le 21 juillet 1857 par un décret organisant un corps d'infanterie indigène dit « bataillon de tirailleurs sénégalais », composé de quatre compagnies recrutées par voie d'engagement volontaire et encadrées par des sous-officiers et officiers européens. Les deux premières compagnies furent formées en septembre 1857 et les deux autres en août 1858. Une cinquième devait s'y ajouter en 1860 et une sixième en 1861.

L'ÉCOLE DES OTAGES
(D'après Faidherbe, *le Sénégal*).

Faidherbe ne s'occupait pas seulement de préparer l'instrument militaire qui devait nous permettre d'étendre notre domination jusqu'au cœur de l'Afrique. Il voulait aussi faire établir la carte de nos possessions futures et, dès 1857, il créait une « commission de la carte de la Sénégambie » qu'il chargeait d'organiser des missions topographiques et des explorations et de faire profiter la

science et le public des résultats géographiques acquis par les uns et les autres.

Durant son court séjour en France, Faidherbe avait exposé au gouvernement de l'Empereur les inconvénients présentés par la dualité de commandement qui résultait du décret du 1er novembre 1854. Les dispositions de cet acte limitaient l'action du gouverneur au bassin du Sénégal et l'empêchaient de l'exercer en même temps sur les dépendances de Gorée, c'est-à-dire sur le Cap Vert, le Cayor, le Sine, dont l'importance politique et économique devenait de plus en plus considérable au fur et à mesure du développement de Dakar. Sans doute le capitaine de vaisseau Protet faisait preuve d'une louable activité, mais les soucis que lui donnaient ses fonctions de chef de la division navale ne lui permettaient pas de se donner tout entier à celles de commandant supérieur de Gorée et dépendances. Sans doute aussi il était d'accord avec le gouverneur du Sénégal sur la plupart des points, mais cette situation résultait surtout des liens d'amitié et d'estime réciproques qui existaient entre lui et Faidherbe, et il était à craindre que, lorsque les circonstances amèneraient son remplacement à la tête de la division navale, son successeur n'eût pas les mêmes raisons personnelles de maintenir cette bonne harmonie.

Ces considérations ne manquèrent point de frapper, par leur justesse, l'esprit de l'Empereur et de son entourage. Un décret du 26 février 1859, rendu sur la proposition du prince Napoléon, ministre des Colonies, enleva l'administration de Gorée au commandant de la division navale des Côtes occidentales d'Afrique pour la confier de nouveau au gouverneur du Sénégal. Le titre de commandant supérieur de Gorée fut supprimé et les fonctions de commandant particulier passèrent du capitaine de frégate d'Altayrac à Pinet-Laprade, promu chef de bataillon. Ainsi se trouva réalisée l'unité de la colonie du Sénégal, en même temps que la marine cédait la place au génie à Dakar, comme elle l'avait fait à Saint-Louis.

ABOLITION DU PACTE COLONIAL (1861)

C'est durant cette même année 1861 que s'accomplit, dans le régime commercial de nos colonies, une véritable révolution : nous voulons parler de la loi du 3 juillet 1861, qui abolit le système dit du « pacte colonial », lequel tirait son origine d'une série d'actes remontant à 1664 et 1670. Aux termes de ces actes, les produits des colonies ne pouvaient être acheminés que vers la métropole, la navigation entre la métropole et les colonies et entre les différentes colonies elles-mêmes ne pouvait être exercée que par des navires français, le marché colonial était fermé aux marchandises étrangères et les produits coloniaux devaient être assurés d'un écoulement certain

dans la métropole grâce à un traitement de faveur. Ce protectionnisme étroit, qui pouvait avoir sa raison au dix-septième siècle, ne présentait plus, au dix-neuvième, que des inconvénients, dont le principal était de nuire au développement économique de nos colonies, sans aucun profit pour la mère patrie. L'influence des doctrines anglaises du libre échange sur le gouvernement impérial et sur le Parlement détermina l'abandon d'un régime par lequel l'essor de nos

VUE DU NIGER A BAMAKO
(D'après Faidherbe, *le Sénégal*).

possessions de l'Afrique occidentale, en particulier, se trouvait paralysé. La loi de 1861 accorde la liberté d'importer aux colonies, sous n'importe quel pavillon, des marchandises étrangères et d'exporter les produits coloniaux aussi bien à l'étranger qu'en France, également sous n'importe quel pavillon. Elle ne fut pas, tout d'abord, accueillie au Sénégal avec faveur ; quelques maisons, habituées à la sécurité que l'ancien système conférait à leurs pratiques routinières, furent effrayées des efforts et de l'initiative auxquels il leur faudrait avoir recours désormais pour maintenir le taux de leurs bénéfices. Mais l'ensemble des colons ne tarda pas à s'apercevoir des bienfaits du nouveau régime et la colonie en profita indubitablement.

L'œuvre de Faidherbe n'était pas terminée ; mais elle était trop bien engagée pour que son successeur, quel qu'il fût, pût suivre d'autres voies que celles que

ce noble esprit avait tracées. Sans doute n'avait-il point imaginé tout le programme qu'il exécuta ; avant lui, Bouët-Willaumez avait entrevu que la suppression des escales du fleuve pourrait nous conduire à la conquête du Sénégal ; en touchant au Niger par ses armes et ses missions, Faidherbe avait préparé la pénétration et la conquête du Soudan. Pour être juste, on peut dire qu'à partir de 1843, notre politique africaine s'enchaîne d'une façon rationnelle et méthodique.

LE GOUVERNEMENT DE PINET-LAPRADE (1865-1869)

Faidherbe, qui devait rendre en France, pendant la guerre de 1870, les hauts services que l'on sait, fut remplacé par le plus remarquable de ses collaborateurs, Pinet-Laprade, gouverneur du 12 juillet 1865 jusqu'en 1869. Il s'attacha à parachever l'œuvre politique entreprise par Faidherbe, à poursuivre le développement du port et de la ville de Dakar et à consolider notre situation dans les rivières du Sud, attaché tout naturellement à Dakar il n'en donna pas moins ses soins à l'embellissement et au développement de Saint-Louis, qu'il relia à Sor par un pont de bateaux, remplacé depuis par le superbe pont métallique que l'on a baptisé « pont Faidherbe ».

Les troubles suscités par les agitateurs du Cayor n'étaient point terminés. Sans doute la paix régnait dans l'ancien fief des *damel*, depuis que Faidherbe l'avait divisé en cantons annexés à la colonie, mais les divers prétendants au trône n'avaient pas pour cela renoncé à leurs ambitions. L'un d'eux, Makodou, mourut en 1865. Son conseiller, le pseudo-prophète Maba, réunit alors tous les partisans qu'il avait dans le Rip et le Cayor, envahit le Diolof et chercha à soulever contre nous les Toucouleurs du Fouta et les Maures de la rive droite, en prêchant une sorte de guerre sainte. Sans perdre de temps, Pinet-Laprade marcha contre lui, le rejeta dans Maka, dont l'agitateur avait fait sa capitale, enleva cette ville, infligea une sanglante défaite à Maka dans la forêt de Ngapakh et poussa jusqu'à Nioro du Rip, rétablissant la paix dans tout le pays compris entre le bas Sénégal et la basse Gambie.

En même temps, notre autorité s'affermissait dans la Casamance ; des traités furent signés avec différents chefs.

Dans les rivières du Sud, une convention était conclue le 12 novembre 1865 avec les chefs de la Mellacorée et du Moréah, une autre, le 28 novembre, avec le roi des Nalou du Rio Nunez, qui acceptait notre protectorat, et nos postes de Benty et de Boké, fondés en 1860, étaient réorganisés. En janvier 1866, un traité était signé avec les chefs du Rio Pongo.

C'est en 1866 que furent achevés les travaux du port primitif de Dakar, amorcés en 1860 et commencés réellement en 1862. Les deux jetées terminées, ce port fut

ouvert définitivement au commerce et devint aussitôt une escale régulière de la ligne du Brésil. On inaugura l'Hôtel des Messageries impériales, qui offrait aux passagers, à en croire le *Moniteur du Sénégal* du 9 octobre 1866, « salons et chambres à coucher, salles de billard, chevaux de selle, embarcations, etc., non pas du luxe, mais un confortable rappelant la France et bien supérieur à celui de Saint-Vincent ».

Valière (1869-1876)

Après avoir fait achever la construction des postes d'Aéré et de Boghé, destinés à asseoir notre domination le long du Sénégal, Pinet-Laprade quittait, en 1869, le gouvernement de la colonie. Son successeur, le colonel Valière, devait l'occuper jusqu'en 1876 ; il se contenta de maintenir à peu près la situation obtenue par Faidherbe et Pinet-Laprade, sans procéder à l'exécution du programme d'expansion tracé par Faidherbe en 1863. Lat Dior, ayant pressenti vraisemblablement qu'il ne rencontrerait pas, auprès de Valière, la même énergie qu'avaient montrée les deux gouverneurs précédents, quitta la Gambie et marcha sur le Cayor, qu'il parvint à reconquérir. Le colonel Valière crut devoir s'incliner devant le fait accompli. Dès lors, l'audace de Lat Dior ne connut plus de bornes. Il envoya ses bandes piller le Baol et alla jusqu'à réclamer que la colonie lui payât les « coutumes » autrefois consenties au *damel* et qu'elle reconnût ses droits de souveraineté sur la presqu'île du Cap Vert et par conséquent sur Dakar. Le gouverneur Valière n'alla pas jusqu'à lui en accorder tant. Il entama avec lui des pourparlers, qui se terminèrent par le traité du 12 janvier 1871 : Lat Dior, reconnu comme roi légitime du Cayor, acceptait le protectorat français et renonçait à toutes prétentions sur le territoire du Cap Vert, ainsi que sur le canton du Diander. Cette conclusion peu glorieuse assura, pour quelques années, une paix apparente et boiteuse.

MARCHAND SOUDANAIS
(Dessin de G. Ripart).

En attendant, notre faiblesse vis-à-vis d'un rebelle notoire ne pouvait pas manquer d'entraîner, dans le voisinage, quelques défections et quelques actes d'hostilité. En 1872 nous eûmes à réprimer une révolte des Nones dans la région de Thiès et une attaque des Mandingues dans la Casamance.

Thiès était alors notre poste le plus avancé dans l'intérieur, en partant de Dakar. Apprenant qu'il était menacé par les Nones, le commandant Canard, commandant particulier de Gorée, partit de Rufisque le 22 avril 1872, arriva le surlendemain à Thiès et, le 26, rencontra les révoltés près d'un puits, où il leur infligea une sévère leçon. Le 30 avril, il recevait à Taglou la soumission des rebelles.

Sur la Casamance, nous avions un petit poste à Carabane et un poste important à Sédhiou. Entre les deux se trouvait l'établissement portugais de Ziguinchor, alors commandé par un gouverneur noir, assisté d'un unique soldat et d'un prêtre de couleur qui ne savait pas dire la messe. Un tel voisinage n'était assurément pas gênant pour l'exercice de notre autorité, mais il nous créait des difficultés en incitant les fauteurs de trouble à se réfugier dans la zone du fort portugais, considérée comme lieu d'asile, et à échapper ainsi à nos poursuites. Cette situation, jointe au bruit qui courait de la prétendue victoire remportée sur nous par Lat Dior, détermina les Mandingues du haut pays à se porter contre notre poste de Sédhiou. Informé de ces faits, le commandant Canard expédia de Gorée l'aviso *Archimède*, qui, remontant la Casamance, débloqua Sédhiou et mit en fuite les révoltés.

En dehors de ces incidents, l'histoire du Sénégal ne fut guère remplie, durant le gouvernement du colonel Valière, que par des changements survenus dans les institutions, changements d'ailleurs importants. Ce fut d'abord, en 1870, la création de chambres de commerce à Saint-Louis et à Gorée. Ce fut ensuite, en 1871, la représentation de la colonie au Parlement : en réalité, la représentation du Sénégal à l'Assemblée nationale avait été accordée en 1848, mais, avant d'avoir pu être effectuée, elle avait été supprimée en 1852, en même temps que l'Assemblée nationale elle-même et, sous le second Empire, il n'avait plus été question d'appeler un député du Sénégal à siéger au Parlement français ; l'Assemblée nationale de 1871 tint à reprendre la tradition inaugurée par celle de 1848 et, pour la première fois, un député fut élu par le Sénégal. En 1872, un décret du 10 août érigea en communes de plein exercice les villes de Saint-Louis et de Gorée.

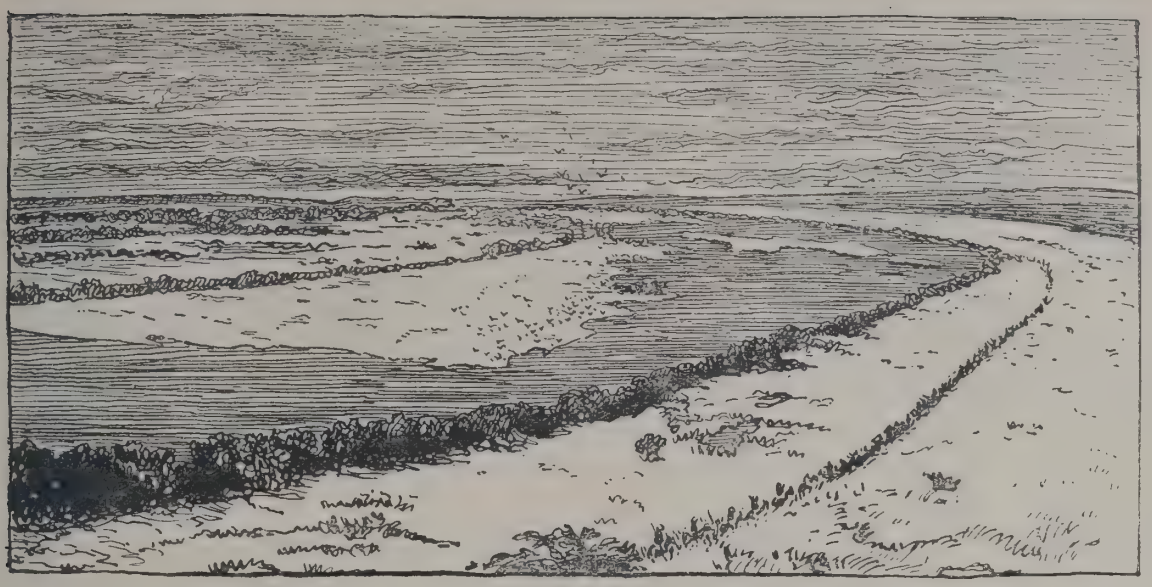

CHAPITRE VI

LA GRANDE CONQUÊTE ET LA FORMATION DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

(1875-1904)

I. — L'histoire intérieure du Sénégal de 1875 a 1904. — *Brière de l'Isle* (1876-1881). — *Les chemins de fer du Sénégal.* — *Annexion du Fouta.* — *Le père Canard* (1881-1882). — *Annexion du Cayor : Lat Dior et Samba Laobé.* — *La guerre contre Mamadou-Lamine.* — *Événements du Diolof, du Baol et du Fouta : nouvelles annexions.*

II. — La marche au Niger, la lutte contre Ahmadou et l'organisation du Soudan français (1878-1904). — *Annexion du Logo.* — *Voyage de Soleillet à Ségou.* — *Création de Bafoulabé.* — *Mission de Gallieni à Ségou* (1879-1881). — *La région du Haut-Sénégal érigée en administration autonome. Borgnis-Desbordes commandant supérieur du Haut-Fleuve.* — *Le traité de Nango* (1881). — *Campagne de* 1882-1883. — *Prise de possession de Bamako.* — *La campagne de* 1883-1884. — *Le commandant Boylève.* — *Arrêt des opérations.* — *La campagne de* 1884-1885. — *Le commandant Combes.* — *Une canonnière démontable sur le Niger.* — *Gallieni commandant supérieur du Haut-Fleuve* (1886-1888). — *Le traité de Gouri.* — *Le lieutenant de vaisseau Caron à Kabara.* — *Explorations*

diverses : Binger. — Le colonel, puis général Archinard (1888-1893). — *Soumission d'Aguibou. — Création du poste de Kouroussa. — Une nouvelle politique : le commandant supérieur du Haut-Fleuve devient commandant supérieur du « Soudan français ». — La lutte contre Ahmadou. — Prise de Nioro. — Bodian Kouloubali, roi de Ségou. — Mademba, fama de Sansanding. — Fin du règne d'Ahmadou (mai* 1893). — *Le gouvernement civil substitué à l'autorité militaire : Grodet gouverneur* (21 *novembre* 1893). — *Le général de Trentinian* (1895-1899). — *Modifications dans le gouvernement des pays entre le haut Sénégal et le moyen Niger : W. Ponty gouverneur* (1899). — *Le Massina soumis à l'administration directe.*

III. — La lutte contre Samori (1881-1898). — *Les origines de Samori. — Les premières hostilités* (1881). — *Les opérations de* 1883 : *affaires de l'Oyako. — Le colonel Combes. — L'affaire de Niagassola* (1885). — *Le colonel Frey* (1885-1886) ; *le traité de Kenieba-Koura. — La guerre de Samori contre Tieba : échec devant Sikasso. — Convention de Niako* (1889). — *Reprise des hostilités. — Occupation de Bissandougou* (1891). — *Le colonel Humbert : les opérations de* 1891-1892. — *Occupation de Toukoro et de Sanankoro. — Le colonel Combes reprend les opérations contre Samori (fin* 1892). — *Samori ravage le pays entre Siguiri et Sikasso. — Les opérations du colonel Bonnier* (1893). — *Samori rejeté au Nord de la Côte d'Ivoire* (1893). — *La méprise et la mort du capitaine Maritz. — Le capitaine Marchand à Kong. — La mission du colonel Monteil. — Retraite de la colonne Monteil : Caudrelier prend le commandement de l'expédition. — Prise et destruction de Kong par Samori* (1895). — *Samori fait des propositions de paix : négociations infructueuses du capitaine Braulot. — Nouvelles négociations avec Samori; massacre de la colonne Braulot. — Reprise des hostilités : Samori rejeté vers l'Ouest se concentre sur le Bandama. — La prise de Sikasso* (1er *mai* 1898). — *Capture de Samori* (29 *septembre* 1898). — *Mort de Samori* (2 *juin* 1900).

Avec la réalisation du plan soudanais de Faidherbe, avec la multiplicité des explorations et des interventions pacifiques ou armées dans toute l'étendue du domaine qui constitue aujourd'hui l'Afrique occidentale, nous devons pour la clarté de cette histoire consacrer à la grande œuvre qui s'est accomplie de 1875 à nos jours autant d'études séparées qu'il y a de champs principaux où s'est exercée notre activité et c'est ainsi que nous passerons successivement de l'histoire intérieure du Sénégal

à la marche au Niger et à la lutte contre Ahmadou et Samori, puis à l'occupation de Tombouctou et à celle des pays qui forment maintenant dans leur ensemble les colonies de la Haute-Volta, du Niger, de la Mauritanie, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey.

Si force nous a été d'établir des compartiments, nous reconnaissons que les cloisons ne sont nullement étanches et nous aurons souvent à signaler les liens qui attachent l'une à l'autre deux catégories de faits parallèles. Aussi bien l'unité s'est-elle manifestée dans le résultat.

I. — L'histoire intérieure du Sénégal de 1875 a 1904

Le gouvernement du colonel Valière, en dehors des quelques faits mentionnés au chapitre précédent, ne fut guère marqué que par la création du fort de Louga, qui eut lieu en 1875 et qui constituait le premier pas dans la direction du Diolof. C'est également sous son gouvernement qu'un marabout du Toro, connu sous le nom d'Ahmadou Cheikhou, se prit de querelle avec Lat Dior, et envahit le Cayor, en prêchant la guerre sainte. Lat Dior réclama notre aide. Nous ne pouvions la lui refuser, puisque nous avions accepté le protectorat de son royaume. Le gouverneur envoya donc contre Ahmadou Cheikhou le lieutenant-colonel Bégin, qui infligea au faux prophète une déroute complète à Boumdou, en février 1875. Ahmadou Cheikhou fut tué au cours du combat.

Brière de l'Isle (1876-1881). — Les chemins de fer du Sénégal L'année suivante vit arriver au Sénégal deux officiers qui, à des titres divers, devaient marquer très fortement leur empreinte sur les destinées de l'Afrique occidentale et du domaine colonial de la France : ce fut d'abord le colonel Brière de l'Isle, qui exerça les fonctions de gouverneur de 1876 à 1881 ; ce fut ensuite le lieutenant-colonel Gallieni. Deux ans après, en 1878, devait y arriver à son tour le lieutenant Monteil, si connu comme explorateur de l'Afrique centrale.

Brière de l'Isle est surtout réputé par son action militaire, mais il se signala également d'autre manière, notamment en pourvoyant aux besoins en eau douce des habitants de Saint-Louis et de Dakar. C'est lui, en effet, qui fit amener dans la première de ces villes les eaux du marigot de Lampsar et c'est lui aussi qui fit

procéder à Dakar aux travaux d'adduction de l'eau des sources de Hann, travaux qui furent terminés en 1879.

Il convient de ne point oublier que c'est à Brière de l'Isle que nous sommes redevables du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, ainsi que du chemin de fer de Kayes au Niger. Reprenant les projets de Pinet-Laprade, en les développant, il établit en 1878 et soumit au gouvernement métropolitain le programme d'un réseau de voies ferrées destiné à faire converger vers Dakar le trafic, déjà

FORT DE LAMPSAR

(Dessin de Nousveaux dans Bouët-Willaumez : *Côtes occidentales d'Afrique*).

existant, du Sénégal et le trafic, alors seulement entrevu, du Soudan. Ce programme comportait tout d'abord la construction d'un chemin de fer entre Dakar et Saint-Louis, à travers le Cayor, puis l'établissement d'un embranchement devant relier cette ligne à Médine, enfin la pose des rails entre Médine et le Niger.

En 1878, une grave épidémie de fièvre jaune éclata à Gorée, Saint-Louis et Bakel, causant 724 décès dans la population européenne. Dès que le fléau eut été vaincu, Brière de l'Isle se remit à la préparation des grands travaux envisagés. Le 10 septembre 1879, il obtenait de Lat Dior la concession du terrain nécessaire à la construction de la voie ferrée à travers le Cayor, en même temps qu'il envoyait trois reconnaissances aux fins d'étudier les tracés possibles de l'embranchement devant relier cette ligne à la voie projetée de Médine au Niger. Le résultat de ces études fut la proposition d'un tracé qui, se branchant à Mpal, à l'est-sud-est de Saint-Louis, sur la ligne projetée de Dakar à Saint-Louis, passait par Mérinaghen, traversait le Diolof et le Ferlo, atteignait le Sénégal à Bakel et longeait

ensuite la rive gauche du fleuve, par Ambidédi et Kayes, jusqu'à Médine.

Faisant siennes les conclusions de Brière de l'Isle, l'amiral Jauréguiberry, ministre de la Marine, déposa, le 5 février 1880, un projet de loi en vue d'autoriser la construction des trois lignes : celle de Dakar à Saint-Louis et celle de Mpal à Médine devant être concédées à une entreprise privée, et celle de Médine au Niger devant être faite aux frais de l'État et par ses soins. La Chambre se montra favorable au Dakar-Saint-Louis. En ce qui concerne la ligne de Mpal à Médine, elle estima qu'elle ferait double emploi avec la voie fluviale et elle décida d'en ajourner l'exécution. Elle émit d'abord un vote timide et mitigé à l'égard du Médine-Niger, ne voulant en considérer que le premier tronçon, entre Médine et Bafoulabé, et encore en remettant la construction à plus tard. Enfin, le 26 février 1881, une loi accorda les crédits permettant d'amorcer la ligne qui devait relier le Sénégal au Niger. C'était un succès pour Brière de l'Isle, qui n'avait cessé de représenter l'utilité de cette voie ferrée, mais qui avait rencontré en France, et notamment au Parlement, une tenace opposition, basée principalement sur l'opinion qui régnait alors et qui s'attachait de préférence à la construction d'un chemin de fer transsaharien, reliant le Niger à l'Algérie, comme le meilleur exutoire pour les richesses supposées du Soudan. Brière de l'Isle dut lutter contre ce courant d'idées, qui avait été déjà dénoncé par Faidherbe comme chimérique. Il convient de rappeler ici que les déclarations de l'explorateur autrichien Oskar Lenz ne furent point sans fournir un appréciable secours au gouverneur du Sénégal et influèrent sur le vote du Parlement français. En 1880, ce voyageur était allé du Maroc à Tombouctou et de Tombouctou à Médine et Saint-Louis, et, des constatations faites par lui au cours de sa traversée du Sahara et du Soudan, il avait déduit la conviction qu'un chemin de fer transsaharien était pratiquement irréalisable et, qu'en tout cas, il ne ferait pas ses frais. Tout à fait désintéressé d'ailleurs, il engagea la France à concentrer son activité et ses ressources à la voie ferrée destinée à relier le Niger

BRIÈRE DE L'ISLE

au Sénégal. Peu après, l'explorateur allemand Nachtigal se prononçait dans le même sens. Aussi bien la nouvelle du massacre de la mission Flatters, survenu le 16 février 1881, devait retarder indéfiniment les projets de transsaharien. Situation de fait, dont bénéficia le programme établi par Brière de l'Isle.

Quant au Dakar-Saint-Louis, la Société industrielle des Batignolles, à laquelle en avait été accordée la concession éventuelle, avait commencé dès 1880 à en faire étudier le tracé définitif. Interrompues durant quelques mois en 1881, par suite d'une nouvelle épidémie de fièvre jaune qui occasionna 425 décès d'Européens à Saint-Louis, les opérations sur le terrain furent reprises et activement poussées. Une loi du 21 juin 1882 approuvait enfin la convention intervenue entre l'État et la Société et les travaux de construction étaient aussitôt entrepris. Le 6 juillet 1885, on pouvait inaugurer le chemin de fer, dont les 264 kilomètres étaient achevés. Il n'avait coûté que 70 000 francs le kilomètre.

Entre temps, en 1879, le Sénégal avait été doté d'un conseil général par décret du 4 février et une loi, confirmant l'état de choses instauré en 1871, lui avait accordé, le 8 avril, un représentant à la Chambre des députés. En 1880, Rufisque, à l'instar de Saint-Louis et de Gorée, était érigé en commune de plein exercice.

Annexion du Fouta Au point de vue de l'exercice de notre suzeraineté, deux régions de la colonie sollicitèrent plus spécialement l'attention du gouverneur Brière de l'Isle : les abords de la Gambie et le Fouta. En 1877, un soi-disant prophète, nommé Todé Kaba, s'était levé contre nous dans la première de ces régions. Une colonne dirigée par le lieutenant-colonel Reybaud réussit à écarter le danger, en obtenant des Sérères du Sine la reconnaissance de notre protectorat, le 13 septembre 1877. Dans le Fouta, Abdoul Boubakar, chef du Bosseya, avait également prêché la révolte et, pour marquer son hostilité, avait détruit la ligne télégraphique entre Saldé et Bakel. Brière de l'Isle se rendit en personne à Saldé, où il prépara l'annexion à la colonie des cantons des Irlabé et du Lao. Cette annexion fut consacrée, le 24 octobre 1877, par un traité en vertu duquel l'*almami* du Fouta, Mohammadou Ahmadou, cédait à la France les deux provinces précitées et ne conservait sous sa souveraineté que le Nguénar et le Bosseya.

Abdoul Boubakar recommença les hostilités au début de 1881. Brière de l'Isle en profita pour compléter l'œuvre depuis si longtemps poursuivie au Fouta. Il démontra à l'*almami* qui régnait alors, Siré Bâba Lih, que la paix ne pouvait s'établir que si la France devenait totalement maîtresse de son action sur les chefs locaux, et l'amena à reconnaître la suzeraineté de la France sur ce qui restait de

l'ancien royaume du Fouta ; en compensation, il reçut du gouverneur l'investiture officielle de ses fonctions, qu'il devait conserver jusqu'à sa mort, survenue en 1890. Il n'eut pas de successeur et, à partir de cette dernière date, les divers cantons du Fouta furent administrés par des chefs désignés ou agréés par nous. Quant à Abdoul Boubakar, battu en mars 1881, il fit sa soumission au mois de juin.

Dans l'intervalle, Brière de l'Isle, promu au grade de général de brigade, avait quitté la colonie et y avait été remplacé, en qualité de gouverneur, par le capitaine de vaisseau de Lanneau. Ce dernier ne devait rester que quelques semaines en fonctions. Il fut l'une des victimes de l'épidémie de fièvre jaune de 1881 et mourut à son poste le 5 avril de la même année.

LE PÈRE CANARD (1881-1882)

On fit alors appel au dévouement et au mérite du colonel de spahis Canard, « le père Canard », comme on l'appelait familièrement au Sénégal, où il était très populaire. C'était un vieil officier sorti du rang, qui n'avait peut-être pas des qualités brillantes au point de vue administratif, mais qui était universellement aimé et estimé et avait l'avantage de connaître la colonie. Il y était arrivé au temps de sa jeunesse, en qualité de simple trompette à l'escadron de spahis, et il y avait conquis tous ses grades, jusqu'à celui de colonel inclus. Gouverneur du Sénégal de 1881 à 1882, il ne fut pas grisé par l'exercice du pouvoir et, se sentant trop âgé pour conserver des fonctions réclamant autant d'activité, il demanda et obtint sa mise à la retraite. Le nombre de ses annuités de service, compte tenu de ses multiples campagnes, atteignait le chiffre invraisemblable de 109.

ANNEXION DU CAYOR : LAT DIOR ET SAMBA LAOBÉ

Il eut comme successeur le capitaine de vaisseau Vallon, qui ne demeura en fonctions qu'un très court espace de temps et fut remplacé, au cours de la même année 1882, par René Servatius, un civil. C'était la première fois, depuis le baron Roger, que le gouvernement du Sénégal était confié à un homme n'appartenant pas à l'armée. A partir de cette époque, tous les gouverneurs qui se sont succédé à Saint-Louis ont été des civils. Sans doute voulait-on marquer par là que l'ère des expéditions guerrières était close : les faits se chargèrent de démontrer que cet espoir était prématuré.

En effet, tandis que le commandant Dodds faisait en Casamance et en haute Gambie une démonstration militaire, assurant notre protectorat sur le Yacine (18 mars 1882), le Balmadou et le Souna (7 avril) et le Pakao (11 avril), le Cayor

recommençait à nous causer des inquiétudes. Lat Dior, bien qu'il nous eût concédé le terrain destiné à recevoir la voie ferrée, s'opposait à la construction du chemin de fer en faisant attaquer les équipes de travailleurs employées sur les chantiers. Le gouverneur Servatius envoya contre lui une colonne qui le força à se réfugier au Diolof. Déchu des fonctions on le remplaça par un de ses neveux, nommé Amadi Ngone Fall. Mais un autre prétendant au trône, Samba Laobé, ramassa des partisans, se mit à leur tête et pourchassa notre protégé jusqu'à Gandiole, près de Saint-Louis. Dodds fut chargé de réduire à merci Samba Laobé et rétablit Amadi sur le trône en 1883.

Cependant Servatius était rentré en France, et le colonel Bourdiaux fut chargé de l'intérim du gouvernement de 1883 à 1884. Un changement se manifesta aussitôt dans les affaires du Cayor. Amadi Ngone Fall se livra à des exactions qui mécontentèrent la population indigène et Lat Dior en profita pour rentrer dans son ancien fief. Amadi, sans attendre des secours qu'il aurait été en droit de nous demander, prit le parti d'abdiquer et de s'enfuir. Lat Dior alors se proclama de nouveau *damel* et déclara que, lui vivant, aucune voie ferrée ne traverserait le Cayor. Dodds, réexpédié dans cette province, pourchassa Lat Dior de village en village et le contraignit à abdiquer. La population semblait favorable à Samba Laobé. Oubliant les griefs tout récents que nous avions contre ce dernier, Bourdiaux lui reconnut la qualité de *damel;* en échange, par un traité du 28 août 1883, Samba Laobé autorisait solennellement la construction du chemin de fer à travers son royaume. Il était réservé au gouverneur titulaire Seignac-Lesseps, successeur du colonel Bourdiaux, de terminer l'affaire.

Samba Laobé ne pouvait pardonner à Ali Bouri, *bour* ou roi du Diolof, d'avoir accordé asile dans ses États à son adversaire Lat Dior et il lançait continuellement des bandes sur les villages du Diolof avoisinant la frontière du Cayor. Cette circonstance détermina Ali Bouri à solliciter notre protectorat qui, à la suite de la victoire remportée à Louga par le colonel Voyron, fut établi sur le Diolof le 18 avril 1885. Afin de manifester au roi du Diolof que le protectorat français n'était pas un vain mot, Seignac-Lesseps fit dire à Samba Laobé d'avoir à cesser ses pillages sur le territoire d'Ali Bouri. Samba Laobé ne tint aucun compte de cet avertissement. Au début de 1886, le gouverneur envoya auprès de lui le capitaine Spitzer pour le ramener à la raison. L'entrevue eut lieu à Tivaouane. Comme le capitaine Spitzer commençait à exposer le but de sa mission, les guerriers du *damel* tirèrent sur lui et sur son escorte. La riposte ne se fit pas attendre et, au cours de l'échauffourée qui s'ensuivit, Samba Laobé fut tué. Dès que

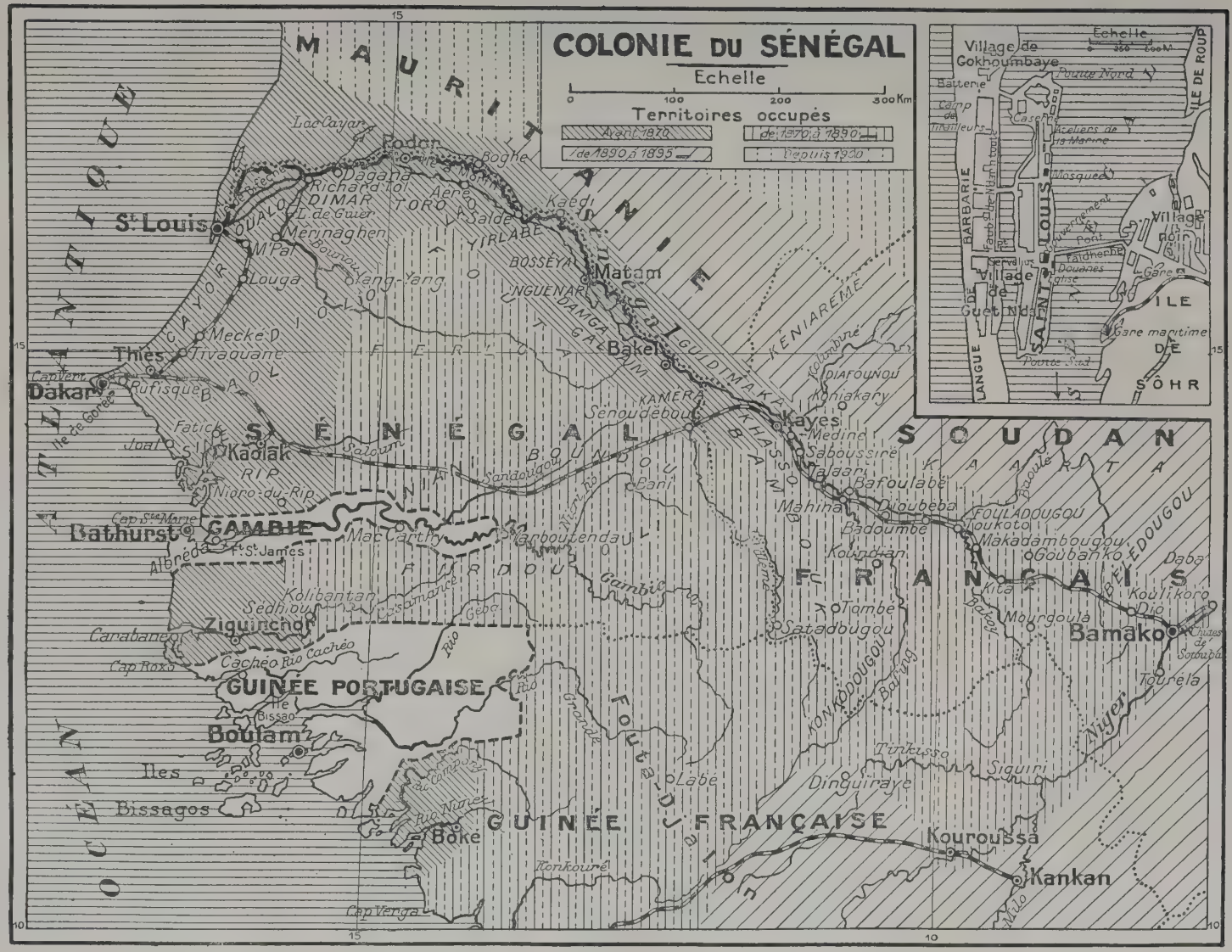
COLONIE DU SÉNÉGAL
Echelle
0 100 200 300 Km
Territoires occupés
Avant 1870
de 1870 à 1890
de 1890 à 1895
Depuis 1900
MAURITANIE
SÉNÉGAL
SOUDAN FRANÇAIS
GUINÉE PORTUGAISE
GUINÉE FRANÇAISE
GAMBIE
OCÉAN ATLANTIQUE
St. Louis
Dakar
Thiès
Kaolak
Bathurst
Ziguinchor
Boulam
Bissagos
Bakel
Matam
Podor
Dagana
Louga
Kayes
Bafoulabé
Bamako
Kouroussa
Kankan
Siguiri
Labé
Boké
Village de Gokhoumbaye
Echelle
Batterie
Camp de Tirailleurs
Poudrière Nord
Casernes
Ateliers de la Marine
Mosquée
Village
Gare
Poudrière Sud
Gare maritime
ILE
SOHR
ILE DE ROUP
BARBARIE
LANGUE
SAINT-LOUIS

Lat Dior eut connaissance de cet événement, il mit en branle tous ses partisans, dans le dessein de s'emparer du pouvoir. Laisser Lat Dior recueillir la succession de Samba Laobé, c'était tomber de Charybde en Scylla. On envoya au Cayor une colonne qui atteignit Lat Dior à Dekkélé, où le vieil agitateur fut battu et tué le 26 octobre. On en revint alors à la politique suivie par Faidherbe en 1864 et le Cayor, divisé en cantons, fut purement et simplement annexé à la colonie en 1886.

LA GUERRE CONTRE MAMADOU LAMINE

A peine étions-nous débarrassés de tout souci dans le Cayor qu'un autre danger, beaucoup plus grave, surgissait sur le haut Sénégal, en la personne du soi-disant prophète Mamadou Lamine. Le gouvernement de Genouille, successeur de Seignac-Lesseps, fut presque entièrement occupé, de 1886 à 1888, par la lutte contre ce marabout.

Mamadou Lamine était un Sarakollé du Galam, qui, ayant accompli le pèlerinage à La Mecque, s'était posé au retour en prophète et en rénovateur de l'islamisme. Il s'était installé d'abord à Médine, où il se disait l'ami des Français et l'ennemi d'Ahmadou, fils d'El-Hadj Omar, et des Toucouleurs. Boubakar Saada, *almami* du Boundou, étant mort le 18 décembre 1885. Mamadou Lamine avait demandé à Omar Penda, successeur du défunt, l'autorisation d'aller châtier un village du Boundou qui, prétendait-il, l'avait autrefois offensé. Omar Penda refusa. Alors Mamadou Lamine, à la tête de nombreux partisans fanatisés par ses prédications, marche contre le Boundou, et va s'installer à Sénoudébou, sur la rive gauche de la Falémé. Il se proclame *mahdi*, déclare que Dieu l'a appelé à restaurer l'antique puissance des Sarakollé et affirme que, si les Français s'opposent à ses desseins, Dieu empêchera leurs canons de partir. Il s'enhardit jusqu'à envoyer des bandes piller les environs de Bakel. Le 14 mars 1886, il surprend près de ce poste, à Kounguel, un détachement de tirailleurs qu'il oblige à battre en retraite après lui avoir tué dix hommes et s'être emparé d'une pièce d'artillerie. Le 3 avril, à la tête de 12 000 partisans, il se lance à l'assaut du fort de Bakel. Repoussé par la garnison, il renouvelle sa tentative le 5 avril, sans plus de succès.

Cependant, dès la première nouvelle de l'entrée en guerre de ce marabout, une colonne avait été organisée à Saint-Louis et mise en route, sous les ordres du colonel Frey. Elle comprenait 140 Européens et 380 tirailleurs et spahis indigènes. Elle commence par dégager Bakel. Puis le colonel Frey lance à la poursuite des bandes de Mamadou Lamine deux colonnes volantes, commandées par les commandants Combes et Houry. Le 24 mai 1886, Mamadou Lamine était rejeté vers la haute Gambie. Là, il ne tarde pas à se reconstituer une armée, à

la tête de laquelle il envahit de nouveau le Boundou, défait Omar Penda, s'empare de sa personne et lui fait trancher la tête. Après quoi, il se lance à l'attaque de notre poste de Sénoudébou, tandis que son fils Soybou, passé sur la rive droite du Sénégal, ravage le Guidimakha, et s'efforce de couper nos communications entre Bakel et Kayes. La situation devenait inquiétante.

PRISE DE TOUBAKOUTA
(D'après un croquis du capitaine Fortin).

Sur ces entrefaites, c'est-à-dire à la fin de l'année 1886, le lieutenant-colonel Gallieni arrive au Sénégal en qualité de commandant supérieur des troupes. En trois rencontres, il bat l'armée de Mamadou Lamine ; puis il enlève Diana, tandis qu'un détachement envoyé à la poursuite de Soybou, sous les ordres du lieutenant Reichemberg, parvenait à le faire prisonnier. Sur l'ordre de Gallieni, il est passé par les armes ; au moment d'être fusillé, il dit au lieutenant : « Remercie le colonel de me faire tuer avec ses fusils et de ne pas me rendre indigne du séjour de Dieu. » (1887).

Quant à Mamadou Lamine, il s'était réfugié près de la Gambie, à Toubakouta.

Afin de l'empêcher de revenir dans le Boundou, un poste provisoire est établi à Bani, sur le Niériko, et Gallieni en confie la garde au capitaine Fortin. Cet officier, s'étant porté sur Toubakouta, réussit, le 8 décembre 1887, à enlever la citadelle du marabout. Mais celui-ci avait pris la fuite. Poursuivi par nos alliés du Boundou, il est obligé de se rabattre vers le Sud et de traverser la Gambie. Il se heurte alors aux guerriers de notre protégé Moussa Molo, roi du Firdou, qui le cernent et le tuent, le 10 décembre 1887, à Ngoga-Soukouta, dans le Sud du Niani. Sa mort fut saluée dans tout le pays comme une délivrance et comme la consécration de la puissance française, et, le 14 décembre, le Niani, le Ouli et toutes les provinces du bassin de la Gambie situées entre le Boundou et le Rip se plaçaient sous notre protectorat.

Dès lors, notre autorité s'étendait sur l'ensemble des territoires dont la réunion constitue la colonie actuelle du Sénégal. La convention franco-portugaise du 12 mai 1886 nous avait abandonné Ziguinchor et avait fixé les limites entre nos dépendances de la Casamance et la colonie de la Guinée portugaise. La même année, la ligne du Dakar-Saint-Louis avait commencé son exploitation. En 1887, la ville de Dakar, qui prenait une importance de plus en plus grande et dont la population était passée, de 1 556 habitants en 1878, à plus de 8 000, fut séparée de Gorée et constituée en une commune distincte, au même titre que Saint-Louis, Gorée et Rufisque.

Il restait à définir l'étendue des droits territoriaux de la Grande-Bretagne sur le cours et la vallée de la Gambie. Ce fut l'œuvre de l'arrangement franco-anglais du 10 août 1889, conclu pendant le gouvernement de Clément-Thomas (1888-1890). Il accordait à l'Angleterre les deux rives de la Gambie, avec une zone de dix kilomètres de profondeur des deux côtés du fleuve, jusqu'au point de Yarboutenda, considéré comme terminus de la navigation.

Événements du Diolof, du Baol et du Fouta : nouvelles annexions

Vers la même époque, Ali Bouri, roi du Diolof, qui n'avait plus rien à redouter du côté du Cayor, oublia les engagements qu'il avait pris vis-à-vis de nous au moment où il avait besoin de notre concours. L'exercice de notre protectorat sur ses États devenait de plus en plus difficile, et la question même de notre suzeraineté était mise en jeu par ce prince. Le gouverneur Clément-Thomas décida d'user vis-à-vis de lui de la force et envoya au Diolof une expédition militaire, dirigée par le colonel Dodds. Celui-ci entra le 24 mai 1890 à Yang-yang, capitale du Diolof, qu'Ali Bouri avait évacuée, en empoisonnant les

puits, afin d'arrêter notre poursuite ; le *bour*, franchissant le Sénégal, alla se réfugier jusque dans le Kaarta, à Nioro, auprès de notre ennemi Ahmadou, fils d'El-Hadj Omar. Un poste fut créé à Yang-yang et Samba Laobé Penda, élu roi du Diolof en remplacement d'Ali Bouri, reconnut solennellement notre suzeraineté.

En août 1890, le gouvernement de la colonie fut confié à M. de Lamothe, qui devait le conserver jusqu'en juin 1895. Le Sénégal ne lui était pas inconnu, puisqu'il y avait servi comme soldat, caporal et sous-officier d'infanterie de marine de 1867 à 1871. Il eut à achever la pacification du Baol et du Fouta.

La première de ces régions constituait un royaume, mi-ouolof mi-sérère, sous le commandement d'un prince qui portait le titre de *tègne*. Jusqu'alors, nous avions vécu généralement en bonne intelligence avec les rois du Baol, mais le *tègne* qui régnait en 1890, s'étant montré hostile à notre influence, fut déposé. L'année suivante, M. de Lamothe fit procéder au désarmement des guerriers et, en 1894, il prononça l'annexion du Baol à la colonie.

Au Fouta, c'était encore Abdoul Boubakar, chef du Bosséya, qui avait fait acte de rébellion. Après avoir soutenu contre nous Ali Bouri et avoir facilité sa fuite au Kaarta, il avait noué lui-même des relations avec Ahmadou et avait fait assassiner, par un de ses fils, le chef du Damga. Le colonel Dodds, envoyé au Bosséya, commença par établir une base d'opérations à Kaédi, où un poste fut créé en 1891. Abdoul Boubakar n'attendit pas d'être attaqué par nos troupes et se réfugia à Rag, sur la rive droite du Sénégal, où il appela à son aide les Toucouleurs d'Ahmadou. Ceux-ci fuyaient alors Nioro, dont le colonel Archinard venait de s'emparer, et se débandaient dans toutes les directions, cherchant à gagner le Fouta, leur pays d'origine. Quelques-uns, sous la conduite d'Ali Bouri, vinrent effectivement se joindre à Abdoul Boubakar, mais la plupart, au nombre de 8 000 environ, mourant de faim et de fatigue et n'ayant aucune envie de recommencer une lutte qu'ils savaient sans issue, préférèrent aller se rendre au commandant du poste de Matam. Découragé, Abdoul Boubakar se décida à implorer notre pardon. En août 1891, comme il se dirigeait vers Kaédi dans le but d'y faire sa soumission, il fut assassiné par des Maures.

Enfin, en 1895, la situation du Diolof s'éclaircit à son tour définitivement. Samba Laobé Penda, s'étant compromis dans des intrigues dont le marabout Amadou Bamba, fondateur d'une secte nouvelle, était l'inspirateur, dut être détrôné et déporté au Gabon. Il fut remplacé, comme *bour* du Diolof, par un fils d'Ali Bouri, nommé Bouna Ndiaye, ancien élève de l'École des fils de chefs, qui ne devait cesser par la suite de donner de nombreuses et indiscutables preuves de son

loyalisme et de son intelligence, et d'être pour l'administration du Sénégal le plus précieux des auxiliaires.

Le 16 juin 1895 intervenait un décret qui instituait le gouvernement général de l'Afrique occidentale française et confiait au gouverneur général lui-même la direction de la colonie du Sénégal. Tant que dura le régime établi par ce décret, c'est-à-dire de 1895 à 1902, le Sénégal n'eut plus de gouverneur spécial. Les gouverneurs généraux qui l'administrèrent directement, durant cette période, furent M. Chaudié (1895-1900) et le docteur Ballay (1900-1902). C'est au cours de cette période, en 1897, que, pour la première fois, un ministre visita l'Afrique occidentale. M. André Lebon, titulaire dans le cabinet Méline, du portefeuille des Colonies, créé trois ans auparavant, vint à Saint-Louis, où il inaugura, le 18 octobre, le nouveau pont Faidherbe, qui remplaçait l'ancien pont de bateaux, puis remonta le fleuve jusqu'à Kayes.

L'année 1898 fut marquée par l'annexion définitive du Sine et du Saloum et l'année 1899 par l'achèvement de la délimitation entre la Gambie anglaise et la colonie du Sénégal. En 1900, un deuxième wharf, nécessité par l'importance grandissante du port, est construit à Rufisque. Cette même année, la colonie fut désolée par une nouvelle épidémie de fièvre jaune, particulièrement meurtrière. Le gouverneur général Chaudié ayant cru devoir rentrer en France à ce moment-là, le ministre des Colonies offrit sa succession au docteur Ballay, alors gouverneur de la Guinée française, en lui proposant de demeurer à Conakry. Ballay accepta les hautes fonctions qui lui étaient offertes, mais à condition d'être autorisé à se transporter à Saint-Louis, où l'appelait son devoir, disait-il, puisque c'était là qu'était le danger ; il déclara en outre que, si le ministre ne croyait pas devoir lui confier dans ces conditions le poste de gouverneur général, il se rendrait à Saint-Louis en qualité de médecin et se consacrerait à la lutte contre l'épidémie. La fièvre jaune le respecta, mais, épuisé par l'effort qu'il donna, après trente ans de la plus rude vie coloniale et de la plus active qui soient, il devait mourir à Saint-Louis, le 25 janvier 1902, laissant le souvenir de l'une des plus grandes figures de l'histoire d'Afrique.

Il fut remplacé à la date du 31 janvier 1902, par M. Ernest Roume. Mais, bientôt, un décret du 1er octobre 1902 transférait le siège du gouvernement général de Saint-Louis à Dakar et rendait au Sénégal son autonomie, en le pourvoyant d'un lieutenant gouverneur spécial. Ce lieutenant gouverneur fut M. Camille Guy, qui devait demeurer en fonctions de 1902 à 1908.

Dès 1902, on commençait à Dakar les travaux du nouveau port et la construc-

tion d'un palais destiné à être la résidence du gouverneur général. En attendant que ce palais fût construit, M. Roume s'installa à Gorée, où il devait rester jusqu'à l'expiration de son mandat, en 1908.

La convention franco-anglaise du 8 avril 1904 apporta une légère modification aux limites de la Gambie britannique, en nous cédant le point de Yarboutenda. Le but était de nous permettre d'avoir un débouché sur la Gambie navigable. En fait, ce but ne fut pas atteint, le terminus de la navigation à vapeur se trouvant bien en aval de Yarboutenda. Il est vrai que la convention de 1904 prévoit, au cas où la navigation maritime ne pourrait s'effectuer jusqu'à Yarboutenda, qu'un accès nous serait assuré en aval, sur un point du fleuve accessible aux navires de mer. Jusqu'à présent, aucune suite n'a été donnée à cette clause.

Nous arrêterons, pour l'instant, cette histoire de la colonie du Sénégal au moment où le décret du 18 octobre 1904 vint réorganiser l'Afrique occidentale sur les bases qui existent encore aujourd'hui.

II. — La marche au Niger, la lutte contre Ahmadou et l'organisation du Soudan français (1878-1904)

Annexion du Logo. — Voyage de Soleillet a Ségou. — Création de Bafoulabé

Au moment où nous avons interrompu le récit des événements du haut Sénégal (1874), notre poste de Médine relevait directement du gouverneur du Sénégal, au même titre que les établissements situés en aval. Or, bien que cette place fût restée à l'abri de toute attaque et même de toute surprise depuis 1857, nos ennemis toucouleurs avaient laissé dans le Khasso des partisans, qui excitaient contre nous ou contre le roi, notre protégé, les populations de la région. Le village de Saboussiré, dans le Logo, situé à 16 kilomètres en amont de Médine, était devenu avec son chef Niamodi un foyer d'agitation qu'il importait d'anéantir. Une colonne y fut envoyée en 1878 sous les ordres du colonel Reybaud. Niamodi fut tué et le Logo annexé, ainsi que le Natiaga.

C'est au cours de la même année que Paul Soleillet, explorateur sans attache officielle, effectua son voyage de Saint-Louis à Ségou. Accompagné d'un seul indigène, il était parti au mois d'avril. Passant par Médine, Koniakari et Nioro, il atteignit le Niger à Niamina, le 30 septembre 1878 et se rendit de là en pirogue à Ségou, où il fut reçu par Ahmadou le 1er octobre. Il demeura cent douze jours

dans cette ville et revint ensuite au Sénégal en 1879. Son voyage ne semble pas avoir eu de résultats politiques ni scientifiques appréciables.

En 1879 fut créé le poste de Bafoulabé, au confluent du Bafing et du Bakhoy, dont la réunion constitue le Sénégal ; c'était le premier anneau de la chaîne destinée à relier ce dernier fleuve au Niger. Les crédits du chemin de fer ne devaient être votés que le 26 février 1881, mais déjà Brière de l'Isle faisait étudier le tracé de la voie à construire et il avait chargé en 1879 le capitaine Gallieni, accompagné du lieutenant Vallière et du sergent Plaigneur, de reconnaître ce tracé entre Médine et Bafoulabé. Gallieni arriva à Bafoulabé le 12 octobre 1879, y signa des traités

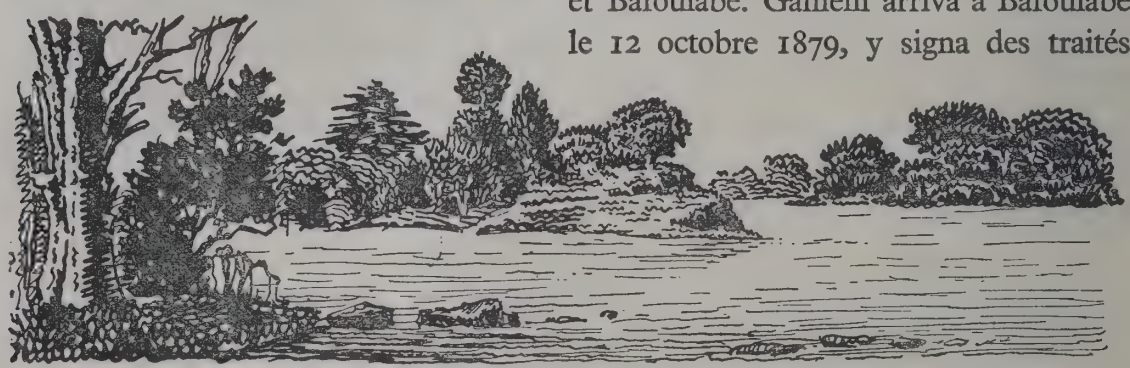

POINTE DE BAFOULABÉ
(D'après un croquis de Mage).

avec les chefs mandingues de la contrée, puis alla rendre compte au gouverneur, à Saint-Louis, des résultats de son voyage. Le 21 décembre, le capitaine du génie Monnier et le lieutenant Marchi arrivaient à leur tour à Bafoulabé, s'y installaient et commençaient aussitôt la construction d'un fort qui fut achevé le 30 janvier 1880.

MISSION DE GALLIENI A SÉGOU (1879-1881)

Cet important jalon posé, Brière de l'Isle envoya en mission le capitaine Gallieni avec les lieutenants Vallière et Pietri et les docteurs Tautain et Bayol, en vue de continuer la reconnaissance du terrain jusqu'au Niger et d'obtenir, si possible, d'Ahmadou un traité garantissant notre liberté d'action sur la rive gauche de ce fleuve. Gallieni et ses compagnons quittèrent Saint-Louis le 8 février 1880 et Médine le 20 mars, avec une petite escorte de 20 tirailleurs et de 7 spahis indigènes. Ayant signé des traités au passage à Fangalla le 19, la mission atteignit Kita le 25 avril et y obtint, aussi, du chef de la province, nommé Tokouta, un traité de protectorat. Tandis que le lieutenant Vallière poussait une pointe dans la vallée du Bakhoy, Gallieni pénétrait dans le Bélédougou, passant ainsi du pays des Mandingues ou Malinké dans

celui des Bambara. Il y rencontra un accueil peu empressé, bientôt hostile. Les Bambara, en effet, étaient les ennemis, pour ainsi dire naturels, d'Ahmadou et des Toucouleurs ; ayant entendu dire que Gallieni se rendait auprès d'Ahmadou avec l'intention de contracter alliance avec ce prince, ils pensèrent que cette alliance ne pourrait se conclure qu'à leur détriment et ils résolurent en conséquence de s'opposer au passage de la mission.

Le 11 mai 1880, comme Gallieni venait de sortir du village de Dio, l'arrière-garde et le convoi de sa mission, surveillés par le docteur Tautain, sont attaqués brusquement par une nuée d'indigènes qui nous tuent quatorze hommes, soldats, conducteurs et porteurs. Au bruit de la fusillade, le capitaine revient sur ses pas pour se porter au secours du docteur Tautain : il est attaqué à son tour. Heureusement les lieutenants Vallière et Pietri envoyés en reconnaissance ont le temps de se rapprocher et de dégager leur chef. Privée d'une importante partie de ses approvisionnements, qu'avaient pillés les Bambara, la mission put poursuivre sa route et gagner le Niger. Gallieni, ayant alors renvoyé le docteur Bayol à Bafoulabé pour aviser le commandant de ce poste des événements survenus, traversa le Niger avec ses autres compagnons à Touréla, près et au Sud de Bamako et descendit ensuite la rive droite de ce fleuve jusqu'à Nango, à 35 kilomètres en amont de Ségou. Arrivée là le 1er juin 1880, la mission dut s'arrêter. Gallieni et ses compagnons devaient rester à Nango plus de neuf mois, non point exactement prisonniers, mais étroitement surveillés par les émissaires d'Ahmadou.

LA RÉGION DU HAUT-SÉNÉGAL ÉRIGÉE EN ADMINISTRATION AUTONOME. — BORGNIS-DESBORDES COMMANDANT SUPÉRIEUR DU HAUT-FLEUVE

Entre temps, le 6 septembre 1880, un décret avait constitué en territoire distinct la région du Haut-Sénégal et l'avait dotée d'un chef relevant du gouverneur du Sénégal, mais jouissant d'une véritable autonomie de fait, qui avait le titre de « commandant supérieur du Haut-Fleuve ». C'était le début administratif et militaire de la future colonie du Soudan français. Le siège du nouveau gouvernement était fixé à Médine ; le territoire qui en dépendait se séparait de la colonie du Sénégal au confluent de la Falémé et n'avait d'autres limites, dans la direction de l'Est, que celles que les circonstances et l'activité de nos officiers devaient lui assigner.

Le premier titulaire des fonctions de commandant supérieur du Haut-Fleuve, c'est-à-dire, en réalité, le premier gouverneur du Soudan français, fut le lieutenant-colonel Borgnis-Desbordes. Il prit possession de son commandement le

1er janvier 1881 et décida immédiatement d'en transférer le siège de Médine à Kayes. La première de ces localités en effet était inaccessible aux embarcations d'un tonnage un peu élevé, sauf durant une très courte période de l'année, ce qui obligeait de débarquer les approvisionnements et le matériel à Kayes et de les transporter ensuite à l'aide de mulets ou de porteurs.

BORGNIS-DESBORDES

Le 17 janvier, le commandant supérieur arrivait à Bafoulabé et décidait immédiatement la création d'un poste à Kita, dont la position avait été représentée comme avantageuse par le rapport du capitaine Gallieni. Le 7 février, Borgnis-Desbordes était à Kita, et y posait la première pierre du fort. Pendant que les travaux suivaient leur cours, il fit nettoyer la région d'une bande de pillards qui s'était fortifiée à Goubanko, non loin de Kita, et ravageait les villages de notre protégé Tokouta. Le commandant Voyron et le capitaine Archinard emportèrent la place.

Le traité de Nango (1881)

Ces mouvements et cette nouvelle jetèrent la consternation dans l'entourage d'Ahmadou et incitèrent ce prince à user vis-à-vis de nous d'atermoiements. Il s'empressa donc, le 10 mars, d'envoyer à Gallieni, toujours à Nango, une soi-disant traduction arabe du projet de traité que cet officier avait soumis à sa signature dès le 3 novembre précédent, traduction dûment revêtue de son sceau. Gallieni, muni du traité qu'il attendait depuis près de dix mois, s'empressa de quitter Nango avec ses compagnons, le 19 mars 1881 ; arrivé le 21 mars à Kita, il y trouva le colonel Borgnis-Desbordes et lui remit le document.

Mais on devait constater bientôt que le texte arabe ne correspondait nullement au texte français du projet établi par Gallieni. Au lieu d'un traité reconnaissant le protectorat de la France, Ahmadou n'avait revêtu de son sceau qu'une simple convention commerciale, nous donnant le droit de faire du commerce dans ses États jusqu'à Tombouctou. C'est ce qu'on a appelé le traité de Nango.

LE GÉNÉRAL ARCHINARD

Dessin aux trois crayons de Madame G. HANOTAUX fils.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Au mois d'octobre suivant, un envoyé d'Ahmadou, nommé Boubakar Saada, vint à Saint-Louis pour en réclamer la ratification. Le colonel Canard, alors gouverneur du Sénégal, crut devoir lui expliquer les raisons qui nous empêchaient de ratifier une convention unipartite de cette nature et il lui remit un autre texte, en le chargeant de demander à Ahmadou de l'approuver et de le retourner ensuite,

LA MISSION GALLIENI QUITTE AHMADOU APRÈS LA SIGNATURE DU TRAITÉ DE NANGO
(D'après un dessin de Riou, exécuté d'après un croquis de Gallieni).

moyennant quoi ce serait la paix, sinon Ahmadou devrait s'attendre à la guerre. Boubakar Saada emporta le traité préparé par le gouverneur Canard, mais Ahmadou ne le retourna jamais.

Le colonel Borgnis-Desbordes avait quitté Kita le 8 mai 1881 pour retourner à Médine et surveiller le transfert des services de Médine à Kayes. La saison des pluies terminée, il entreprit sa deuxième campagne. Le gouverneur Canard lui avait adressé des instructions qui restreignaient singulièrement la portée de sa mission : Borgnis-Desbordes avait l'ordre de limiter son action au ravitaillement des postes de Bafoulabé et de Kita. A vrai dire, la responsabilité de ces direc-

tives de temporisation n'était pas attribuable à Canard, qui ne se montrait pas d'ordinaire aussi timide ; c'est de Paris que venait l'ordre d'arrêter les opérations. On en était alors en France à la période où toute marche en avant, que ce fût au Tonkin, en Indochine ou au Soudan, paraissait lourde de menaces, sans que personne d'ailleurs fût à même de définir la nature des dangers que l'on redoutait. Mais, en matière d'expansion coloniale, l'autorité métropolitaine propose, et les circonstances locales disposent. C'est ainsi que, pour le Soudan, on avait compté sans Samori, dont l'équipée naissante allait modifier du tout au tout les plans du ministère et le sens des instructions données à Borgnis-Desbordes. Toute la seconde campagne de cet officier devait être dirigée contre notre nouvel ennemi : nous la résumerons dans la partie de ce chapitre spécialement consacrée à la lutte contre Samori.

CAMPAGNE DE 1882-1883. — PRISE DE POSSESSION BE BAMAKO

Quant à sa troisième et dernière campagne (1882-1883), elle fut la continuation de la première et nous amena à prendre possession des rives du Niger. Les idées s'étaient transformées, dans l'intervalle, au sein du Gouvernement et du

BAMAKO
(D'après un croquis du lieutenant Vallière).

Parlement. Jules Ferry était aux affaires ; il n'était plus question d'arrêter notre marche au grand fleuve. Un poste fut tout d'abord créé à Badoumbé, vers la

fin de 1882, afin d'assurer la liaison entre Bafoulabé et Kita. Puis, le 7 janvier 1883, Borgnis-Desbordes se porte au delà de Kita, dans la direction du Niger, à la tête d'une colonne comportant 520 tirailleurs et 4 canons. Il lui fallut enlever de vive force le village fortifié de Mourgoula, situé au Sud-Est de Kita, dans lequel s'était retranché le chef d'une bande opérant pour le compte d'Ahmadou. Il lui fallut ensuite soumettre le Bélédougou et châtier les Bambara qui avaient, trois ans auparavant, attaqué à Dio la mission Gallieni ; ce résultat fut obtenu le 13 janvier 1883 par la prise du village de Doba. Le 31 janvier, la colonne atteignait Bamako. L'importance de cet événement n'échappa point à Borgnis-Desbordes ; en posant, le 7 février, la première pierre du fort destiné à assurer notre prise de possession, il prononça une vibrante allocution qui se terminait par ces mots : « Nous tirerons onze coups de canon pour saluer les couleurs françaises flottant, pour la première fois et pour toujours, sur les bords du Niger. Le bruit que font nos petites bouches à feu ne dépassera pas les montagnes qui sont à nos pieds et cependant, soyez-en convaincus, on en entendra l'écho bien au delà du Sénégal. »

Le but ainsi atteint, Borgnis-Desbordes pouvait se retirer avec la réconfortante pensée qu'il avait bien mérité de la patrie. Il fut remplacé, en qualité de commandant supérieur du Haut-Fleuve, par le commandant Boylève, promu au grade de lieutenant-colonel, qui ne demeura en fonctions qu'une année (1883-1884)

LA CAMPAGNE DE 1833-1884. — LE COMMANDANT BOYLÈVE — ARRÊT DES OPÉRATIONS Ce fut une nouvelle période d'inaction, aussi bien vis-à-vis d'Ahmadou que vis-à-vis de Samori. L'administration en France était hésitante. D'une part, on reprochait aux trois campagnes de Borgnis-Desbordes, quel qu'en eût été le résultat politique, de nous avoir coûté la mort de 229 hommes, dont 194 Européens, y compris 15 officiers. En plus, si le télégraphe atteignait Bamako dès le 19 avril 1883, les travaux du chemin de fer n'avançaient que bien péniblement : à la fin de juin 1883, la voie n'atteignait encore, à partir de Kayes, que le kilomètre 17, progrès moyen de cinq à six kilomètres seulement par an. On avait fait venir à grands frais des ouvriers marocains et chinois qui n'avaient donné que des déboires et chez lesquels la mortalité avait été considérable. Aussi, les mécomptes éprouvés relativement au chemin de fer et la liste des pertes subies par le corps expéditionnaire provoquèrent en France un revirement qui se traduisit par une certaine mauvaise volonté du Parlement à l'égard de notre œuvre soudanaise. D'une façon générale l'expansion coloniale trouvait

une opposition très vive dans les partis de gauche au Parlement. Les instructions ministérielles adressées au lieutenant-colonel Boylève prescrivaient la suspension totale des opérations militaires et, le 18 décembre 1883, la Chambre des députés repoussa le crédit de 3 300 000 francs qui était demandé pour la continuation des travaux de chemin de fer.

Le général Faidherbe adressa au Sénat une lettre pour le supplier de rétablir le crédit : « Les conséquences politiques d'une pareille reculade, écrivait-il, pourraient être désastreuses. » Les sénateurs ne restèrent pas sourds à l'appel de leur illustre collègue : ils rétablirent le crédit. Mais la Chambre refusa de modifier sa première décision et, faute d'argent, les travaux du chemin de fer durent être interrompus aussi bien que l'avance de nos troupes.

LA CAMPAGNE DE 1884-1885. — LE COMMANDANT COMBES — UNE CANONNIÈRE DÉMONTABLE SUR LE NIGER Le commandant Combes remplaça le lieutenant-colonel Boylève en 1884-1885. La nécessité de défendre contre Samori nos positions acquises contraignit l'autorité supérieure à sortir de l'inaction à laquelle elle avait condamné Boylève. Nous relaterons plus loin la campagne énergiquement conduite par Combes contre notre adversaire du Sud. En ce qui concerne l'autre adversaire Ahmadou, il avait quitté Ségou pour se rendre à Nioro, mais ce n'était là qu'un changement de résidence et les troupes qu'il avait laissées à Ségou continuaient à harceler le Bélédougou. Une garnison toucouleure, en particulier, occupait Niamina, sur la rive gauche du Niger, et son voisinage était gênant pour notre poste de Bamako. Le capitaine Delanneau l'en chassa, en octobre 1884, au cours d'une reconnaissance effectuée au nord du Bélédougou.

En même temps, nous nous préparions à tirer parti de notre installation sur le Niger pour explorer le cours de ce fleuve et l'utiliser comme voie de pénétration vers le nord du Soudan. En 1884, l'enseigne de vaisseau Froger amena du Sénégal à Bamako une canonnière démontable, le *Niger*, qu'il mit à flot en aval des rapides de Sotuba et conduisit à Koulikoro ; la navigation était possible à partir de ce point dans la direction de Tombouctou et nous en fîmes la station de notre marine fluviale. En 1885, le lieutenant de vaisseau Davoust prenait le commandement du *Niger*, et descendait le fleuve jusqu'à Diafarabé, au confluent du marigot de Diakha, entre Ségou et Mopti. La même année, l'acte de Berlin reconnaissait les droits de la France sur le bief supérieur du Niger.

Le lieutenant-colonel Frey exerça le commandement du Haut-Fleuve en 1885-

1886. Lui aussi consacra son activité à la lutte contre Samori, ainsi que nous le verrons plus loin.

GALLIENI COMMANDANT SUPÉRIEUR DU HAUT-FLEUVE (1886-1888). — LE TRAITÉ DE GOURI. — LE LIEUTENANT DE VAISSEAU CARON A KABARA

Il eut pour successeur, de 1886 à 1888, le lieutenant-colonel Gallieni, qui, fidèle à la politique qu'il avait toujours suivie, chercha à régler par la voie diplomatique notre situation vis-à-vis d'Ahmadou et de ses frères. A cette époque, l'empire créé par El-Hadj Omar se trouvait divisé en quatre royaumes, plus ou moins indépendants les uns des autres. L'un avait sa capitale à Dinguiraye et était gouverné par Aguibou, l'un des fils d'El-Hadj Omar, qui y avait succédé en 1872 à son frère Habibou. Le second, dont la capitale était Ségou, avait alors pour souverain Madani, fils d'Ahmadou, que ce dernier avait installé à sa place en 1884, lorsqu'il était allé fixer sa résidence à Nioro. Le troisième royaume était celui du Massina; à Bandiagara, sa capitale, régnait Tidiani, neveu d'El-Hadj Omar. Enfin le quatrième s'étendait sur le Kaarta et avait pour capitale Nioro; il était administré directement par Ahmadou. Ahmadou exerçait une certaine influence sur Madani, mais n'en avait à peu près aucune sur Tidiani ni surtout sur Aguibou.

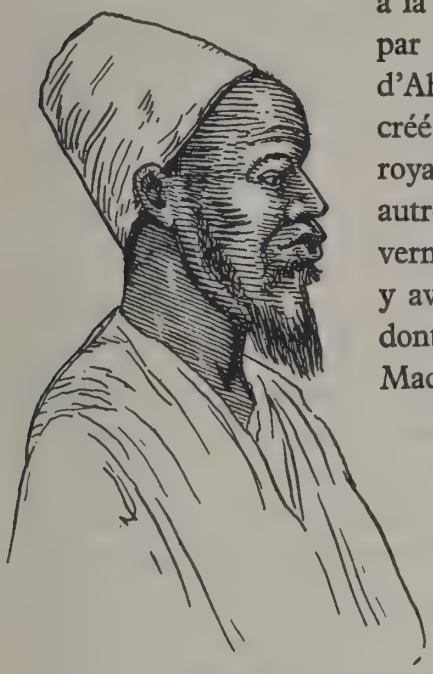

AGUIBOU
(D'après un croquis du lieutenant Plat).

Gallieni profita de ces circonstances pour s'aboucher avec le roi de Dinguiraye. Aguibou se montra disposé à suivre les conseils du commandant supérieur et, en 1886, il se plaça sous notre protectorat. Gallieni tenta ensuite d'amener Ahmadou lui-même à reconnaître notre suzeraineté et parvint à lui faire signer le 12 mai 1887 un traité de protectorat qui fut appelé le traité de Gouri, parce qu'Ahmadou le revêtit de son sceau devant Gouri, capitale du Diafounou, dont il faisait alors le siège. Ce traité eut l'avantage d'établir une trêve momentanée, qui nous permit de faire face avec plus de tranquillité au danger constitué, dans le Sud, par l'audace inlassable de Samori.

Cependant, nos officiers de marine continuaient à se montrer extrêmement actifs sur le Niger. En 1887, le lieutenant de vaisseau Caron construisait à Bamako,

par ses propres moyens, une nouvelle canonnière, qu'il appela le *Mage*, et avec elle il remonta le fleuve jusqu'à Mopti. Ayant débarqué en ce point, il se rendit à Bandiagara, où il fut courtoisement reçu par le roi Tidiani. Toutefois ce prince lui laissa entrevoir qu'il n'était pas disposé à se lier vis-à-vis de nous par un traité et qu'il lui serait désagréable de voir notre reconnaissance fluviale se poursuivre au delà de Mopti. Néanmoins Caron voulut continuer son voyage. Ayant trouvé le lac Débo, il amena sa flottille jusqu'un peu au delà de Korioumé, à hauteur de Kabara, où il mouilla le 16 août 1887. Son dessein était de mettre pied à terre et d'entrer à Tombouctou, mais il se heurta à l'hostilité des Touareg, dont l'influence sur cette ville était alors prépondérante.

EXPLORATIONS DIVERSES : BINGER

L'année 1887 fut fertile en missions et explorations importantes. Le lieutenant Reichemberg, au cours d'une reconnaissance effectuée dans le Bambouk, plaça sous notre protectorat Garan Sissoko, chef de cette province. Le capitaine Oberdorff, accompagné du lieutenant Plat et du docteur Fras, pénétrant plus au Sud, explora le Konkodougou ; tombé malade à Tembé, dans cette contrée, il devait y mourir au début de 1888, laissant le commandement de la mission au lieutenant Plat, qui, avec le docteur Fras, devait atteindre Timbo et placer le Fouta-Diallon sous notre protectorat.

C'est aussi à la fin de 1887 que le lieutenant Binger partait de Bamako pour s'enfoncer, le premier, dans les régions encore inconnues comprises à l'intérieur de la boucle du Niger, gagnant Sikasso, qu'il trouvait assiégé par Samori, demeurant un certain temps l'hôte de ce conquérant, entrant dans la ville de Kong et détruisant la légende, jusque-là admise, des fameuses et inexistantes montagnes de Kong, visitant Bobo-Dioulassou et Ouagadougou, traversant le Gourounsi, le Mampoursi et le Dagomba, atteignant Salaga, se rendant par Kintampo à Bondoukou, retournant à Kong, y rencontrant Treich-Laplène, résident de France à Assinie, descendant avec lui sur les côtes du golfe de Guinée et terminant en mars 1889, à Grand-Bassam, l'une des plus belles explorations dont l'Afrique ait été le théâtre.

Gallieni quitta le Soudan en 1888, avec la satisfaction de voir le rail atteindre enfin Bafoulabé. Il n'est pas indifférent de rechercher l'opinion que s'était faite, au sujet de l'avenir des pays qu'il venait d'administrer, ce maître en matière de colonisation. Cette opinion n'avait rien d'enthousiaste et se manifestait par beaucoup de scepticisme quant aux destinées économiques d'une contrée dont la richesse repose presque uniquement sur les possibilités agricoles de son sol et, par conséquent, sur le nombre des bras aptes à mettre celui-ci en valeur. Gallieni n'avait

pu s'empêcher de constater que la région comprise entre Kayes et le Niger était presque en entier dépeuplée, par suite des guerres qui s'y étaient succédé depuis

VISITE DU CAPITAINE BINGER AU NABA DE KARAGA
(D'après un croquis du capitaine Binger).

près d'un demi-siècle, du fait des conquêtes et des razzias d'El-Hadj Omar et de ses successeurs. Par contre, il avait foi dans le développement économique des provinces du haut Niger et surtout dans celui du Fouta-Diallon.

LE COLONEL PUIS GÉNÉRAL ARCHINARD (1888-1893) Il fut remplacé au commandement supérieur du Haut-Fleuve par le commandant Archinard, bientôt promu lieutenant-colonel. Ce dernier devait exercer ces fonctions de 1888 à 1890, puis, avec le titre de « commandant supérieur du Soudan français » et le grade de colonel, de 1890 à 1891, pour revenir ensuite au Soudan

comme général et en qualité de gouverneur de 1892 à 1893. Durant ces cinq à six années de commandement, il devait parfaire la conquête en mettant fin à l'empire toucouleur et jeter les assises définitives de cette colonie du Soudan français, dont on peut le considérer comme le créateur et dont, après lui, le colonel, puis général de Trentinian fut l'organisateur.

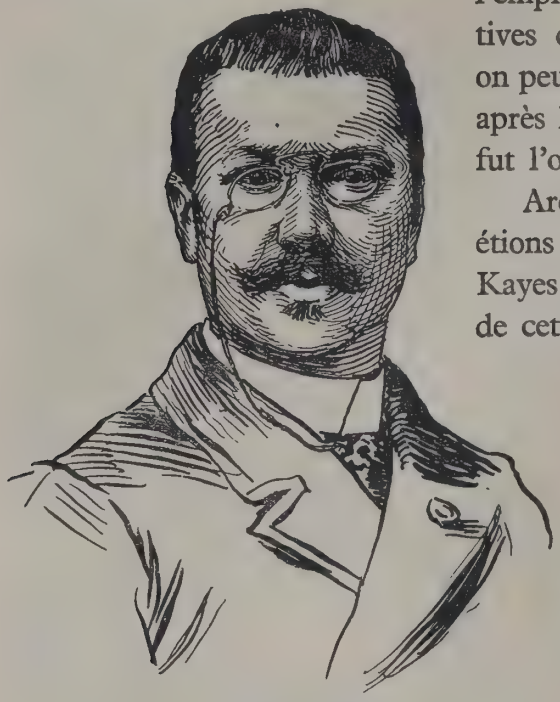

LE COLONEL ARCHINARD

Archinard arrivait à un moment où nous étions indiscutablement maîtres de la route de Kayes au Niger, mais où, au Nord comme au Sud de cette route, nous n'avions poussé encore que des tentacules, des amorces de pénétration. Ahmadou à Nioro, Madani à Ségou, Mounirou, fils de Tidiani, à Bandiagara, sans être en hostilité ouverte à notre égard, constituaient un formidable rempart à notre avance vers le Nord. Du côté du Sud, Samori, momentanément tranquille vis-à-vis de nous, demeurait inquiétant ; son ennemi Tiéba, roi de Sikasso, restait sur la réserve ; à Dinguiraye, Aguibou montrait la velléité de s'affranchir des liens qu'il avait consenti à accepter. Le long du Niger, nous étions renseignés sur le cours du fleuve, que le lieutenant de vaisseau Jayme, descendait de nouveau en 1888-1889 jusqu'à Korioumé, mais nous n'étions les maîtres des rives que jusqu'à Niamina en aval de Bamako et jusqu'à Siguiri en amont et, par delà la rive droite, nous en étions encore, avec le lieutenant Binger, à la période de l'exploration.

SOUMISSION D'AGUIBOU. — CRÉATION DU POSTE DE KOUROUSSA

L'attention du nouveau commandant supérieur se porta d'abord vers Aguibou, qu'il importait d'empêcher de faire alliance avec Samori. N'ayant sans doute pas la conscience tranquille, Aguibou, en apprenant l'avance de la colonne Archinard, évacue Dinguiraye et se transporte dans le Bambouk, à Koundian, où il s'installe en 1889. Refoulé dans le Sud par nos troupes, il se porte sur le haut Niger. Le lieutenant-colonel Archinard l'en chasse vers l'Est et lui ferme le retour dans

son ancien royaume en créant un poste à Kouroussa, en amont de Siguiri. Des bords du Milo, où il s'était réfugié, Aguibou offre sa soumission, qui est acceptée. A partir de ce moment, ce fils d'El-Hadj Omar ne devait plus se départir d'une parfaite loyauté à notre égard.

La même année (1889), le capitaine Quiquandon mettait à profit les résultats de la mission Oberdorff et établissait notre autorité dans le Konkodougou, au Sud du Bambouk.

Ainsi tranquillisé du côté du Sud, le commandant supérieur se tourne vers le Nord et commence par consolider notre voie de ravitaillement en opérant la conquête du Fouladougou, au Nord de Kita, et en faisant occuper Niamina (1889).

UNE NOUVELLE POLITIQUE : LE COMMANDANT SUPÉRIEUR DU HAUT-FLEUVE DEVIENT COMMANDANT SUPÉRIEUR DU " SOUDAN FRANÇAIS "

Ces besognes préliminaires achevées, il était prêt à entreprendre la lutte suprême contre Ahmadou et ses alliés. Aussi bien, l'opinion était de nouveau bien disposée en France à l'égard des grandes entreprises coloniales. Appelé pour la seconde fois au sous-secrétariat d'État des Colonies le 14 mars 1889, Eugène Étienne, député d'Oran, donnait alors une énergique impulsion à notre expansion en Afrique et savait en rendre l'idée populaire. Au ministère des Affaires Étrangères, M. G. Hanotaux, ancien chef de cabinet de Jules Ferry, recevait la direction du service des protectorats ; il y apportait une ferme résolution de poursuivre la politique coloniale du grand ministère. Bientôt il présentait à M. Spuller, ministre des Affaires Étrangères, un plan général de pénétration et de colonisation africaines qui devaient servir de cadre aux réalisations diplomatiques indispensables. En 1890, le prince Auguste d'Arenberg, député du Cher, fondait avec H. Percher, dit Harry Alis, le Comité de l'Afrique française, qui synthétisait ses buts en une formule apte à frapper l'esprit public : l'union de l'Algérie-Tunisie, de l'Afrique occidentale et du Congo français sur les rives du Tchad, au centre de l'Afrique. L'arrivée de la première locomotive à Bafoulabé, le 11 mai 1890, faisait comprendre la nécessité de pousser plus loin la voie ferrée et de réaliser dans son intégrité le plan tracé par Brière de l'Isle. Enfin l'on s'apercevait que les territoires annexés à la France par Borgnis-Desbordes et ses successeurs n'étaient pas qu'un simple prolongement de nos vieux établissements du Sénégal, qu'ils constituaient les premières assises d'un nouvel et vaste empire africain et cette conception s'affirma officiellement par la substitution du titre de « commandant supérieur du Soudan français » à celui de « commandant supérieur

du Haut-Fleuve », qui n'avait plus de raison d'être, le « Haut-Fleuve » étant depuis longtemps dépassé et désormais éclipsé par le Niger. C'est en 1890 que fut créé ce nom de « Soudan français », qui, après des vicissitudes diverses, devait demeurer celui de la nouvelle colonie. Avec un remarquable sens des réalités, le colonel Archinard décida de s'attaquer d'abord au royaume de Ségou, parce qu'il prévoyait avec raison moins de résistance de la part de Madani que de celle de son père, et aussi parce qu'une fois maître du moyen Niger, il aurait moins de difficultés à vaincre Ahmadou lui-même, privé des secours qui lui auraient été expédiés de Ségou.

LA LUTTE CONTRE AHMADOU. — PRISE DE NIORO

A la tête d'une colonne uniquement composée d'hommes de troupe indigènes, Archinard arrive le 6 avril 1890 en face de Ségou, et entre le même jour dans la ville que Madani venait d'évacuer. Le 11 avril, il installe comme roi de la contrée Mari Diara, héritier légitime de la dynastie bambara à laquelle El-Hadj Omar avait ravi le pouvoir, et place auprès de lui, comme résident, le capitaine Underberg. Puis, sans perdre de temps, il repasse le Niger et marche directement sur Nioro, à travers le Kaarta. Arrêté à Ouossébougou par la résistance de Bandiougou Diara, il enlève la position le 26 avril, après un rude assaut qui coûta la vie à un certain nombre de tirailleurs et au capitaine Mangin et qui se termina par un geste, à la fois héroïque et désespéré, de Bandiougou Diara, lequel se fit sauter dans son réduit plutôt que de se rendre.

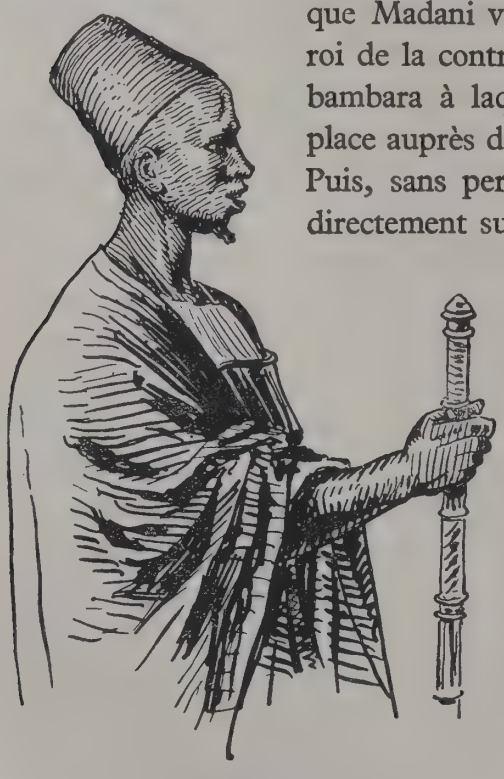

AHMADOU
(D'après un croquis de Mage).

A la nouvelle de la prise de Ouossébougou, Ahmadou cherche à retarder la marche de la colonne française en faisant opérer une diversion hardie. Il jette plusieurs de ses bandes sur notre ligne de postes, qu'elles franchissent entre Badoumbé et Bafoulabé ; traversant le Bakhoy près de Dioubéba et bousculant au passage un convoi conduit par le capitaine indigène Mamadou Racine, elles s'infiltrent entre le bas cours de cette rivière et celui du

Bafing, et viennent attaquer à la fois nos postes de Bafoulabé, de Mahina et de Talari. D'autres, passant par Koniakari, vont menacer Kayes et Bakel. Bafoulabé était défendu par le capitaine Ruault et une garnison de 124 hommes : les Toucouleurs furent mis en déroute ; ils laissaient plus de 250 des leurs sur le terrain ; de notre côté, nous eûmes 6 tués et 37 blessés.

Quant au colonel Archinard, abandonnant momentanément son objectif principal, c'est-à-dire Nioro, il s'était rabattu vers l'Ouest, afin de prendre à revers les bandes qui venaient d'attaquer Bafoulabé et celles qui se disposaient à marcher sur Kayes et Bakel. Il arrive ainsi à Koniakari, dont il s'empare le 16 juin. Les abords du Sénégal ne tardent pas à être dégagés.

Les pluies estivales interrompent les opérations. L'automne étant arrivé, le colonel envoie le lieutenant Marchand se poster dans l'Est de Nioro avec des auxiliaires bambara, pour empêcher Ahmadou de fuir dans la direction du Massina ; ces précautions prises, il se dispose à marcher lui-même sur Nioro. Ahmadou, dans l'espoir de retarder les préparatifs de la colonne, envoya des bandes faire des incursions dans les environs de Koniakari. L'une d'elles ayant pillé, le 10 décembre, le village de Oualia, près de notre poste, le lieutenant Laperrine se lance à sa poursuite à la tête de 18 spahis et de quelques cavaliers auxiliaires, l'atteint, la culbute et lui reprend son butin.

Enfin, le 15 décembre, la colonne était prête à partir ; elle comprenait un détachement d'infanterie de marine, six compagnies de tirailleurs, un peloton de spahis, douze pièces de canon et trois cents voitures Lefebvre traînées par des mulets. Archinard se met en route avec ces effectifs le 17 décembre 1890. Des partis ennemis sont rencontrés, dans le Diafounou, et mis en déroute. Le 21, on arrive à Sambakané. Là, le colonel abandonne la route du Sud, trop propice aux embuscades, et prend la route du Nord, qui traverse une région plus découverte et moins mouvementée. Ayant appris par des gens de pays qu'il a passé sans s'en douter non loin d'un groupe important de guerriers d'Ahmadou, retranché à Niogoméra, il tient à se débarrasser de ces voisins qui pourraient l'attaquer sur ses derrières. Le 23, il se porte donc sur Niogoméra avec huit canons, trois compagnies de tirailleurs et les spahis, enlève la position et met en fuite ses défenseurs.

La marche en avant est reprise. Le 30 décembre, la colonne se heurte, à quelque distance au delà de Koréga, à une masse de 10 000 ennemis que notre artillerie disperse. Le même jour, laissant en arrière le convoi et le gros de ses forces, le colonel forme une colonne légère avec trois compagnies, quelques canons

et des spahis, enlève en passant la position de Katia et, sans s'arrêter, pousse jusqu'à Nioro, qu'il trouve évacué par Ahmadou et où il fait son entrée le 1er janvier 1891.

Bodian Kouloubali, roi de Ségou

Pendant ce temps-là, tout n'allait pas pour le mieux à Ségou. Le roi Mari Diara, qui nous devait son trône, manœuvrait contre nous. Le départ d'Archinard pour le Kaarta avait fait naître en ce chef des velléités d'indépendance. Il fomenta un complot contre la vie du capitaine Underberg, qui, prévenu à temps, le fit arrêter et fusiller le 29 mai 1890.

ENTRÉE DU PALAIS D'AHMADOU A SÉGOU
(Croquis de Mage).

On crut bien faire en le remplaçant par un chef bambara du Kaarta, nommé Bodian Kouloubali, qui nous avait rendu de grands services au cours de la campagne contre les Toucouleurs. Son intronisation ne fut pas acceptée de gaieté de cœur par les Bambara de Ségou, d'abord parce qu'il n'appartenait pas à la famille royale des Diara, ensuite parce qu'il faisait partie de la fraction des Kouloubali-Massassi, rivale héréditaire de la dynastie des Diara. En dehors de l'élément bambara, ce fut encore pis. Bodian, qui avait de l'ambition, voulut étendre son autorité sur les Peuls établis entre le Niger et le Bani, et sur les Minianka, de

race sénoufo, habitant la région de Koutiala. Les uns et les autres ne voulurent pas devenir les sujets d'un prince étranger au pays. Comme Bodian se présentait comme agissant d'après nos directives, le ressentiment des Peuls et des Minianka se porta contre nous et ce qui n'était au début qu'un mouvement de mécontentement à l'égard de la personne de Bodian devint rapidement une rébellion contre l'autorité française. A l'état latent durant la seconde moitié de l'année 1890, la révolte devait éclater en 1891, peu après la prise de Nioro.

Nous avons laissé le colonel Archinard au moment où il venait d'occuper la dernière capitale d'Ahmadou. Celui-ci, nous l'avons vu, avait pris la fuite. Il pensait se réfugier au Massina, mais il trouva la route barrée par le lieutenant Marchand, et obliquant vers le Sud, se retira à Kolomina, à 30 kilomètres de Nioro. Le colonel se porta le 3 janvier 1891 dans cette direction et, le lendemain, rencontra une armée ennemie, commandée par Ali Bouri, ancien roi du Diolof, et déterminé à couvrir la fuite d'Ahmadou. Retranché dans le lit d'une rivière alors à sec, Ali Bouri se laissa canonner durant deux heures sans lâcher pied. Enfin, à la tombée de la nuit, Archinard se rendit maître de la position ; mais l'énergique défense d'Ali Bouri avait atteint le but désiré : elle avait donné à Ahmadou le temps de quitter Kolomina et de prendre la route du Nord ; il réussit à gagner le Massina, où il reprit le commandement des mains de son cousin Mounirou.

A ce moment, la révolte des Minianka battait son plein. Le lieutenant de vaisseau Hourst et le docteur Grall, étaient bloqués dans Sido, l'un des faubourgs de Diéna, sur la rive droite du Bani. Avisé de ces faits, le colonel Archinard part de Nioro en toute hâte et, à marches forcées, atteint Ségou, puis Diéna ; arrivé en vue de ce village le 23 février 1891, il s'en empare le lendemain, après une résistance acharnée des Minianka, qui nous coûta 13 tués parmi les tirailleurs, 142 blessés, dont 8 officiers et 4 sous-officiers européens. La rébellion était momentanément matée.

Nous emprunterons aux admirables *Lettres du Soudan* du lieutenant Mangin (futur général Mangin) qui reçut, à la prise de Diéna, ses premières blessures, le récit de ce beau fait d'armes où se trouvent réunis quelques-uns des grands noms de l'histoire coloniale : « Le siège traînait ; la troupe, très éprouvée, hésitait... On fit avancer la compagnie Marchand. C'était une toute petite compagnie de 60 hommes, à moitié composée de recrues n'ayant reçu aucune instruction militaire... Le sous-lieutenant de la compagnie revint tout chancelant avec un fort sillon de balle au sommet de la tête. Le lieutenant qui commandait était parti en avant presque tout seul et faillit même être pris. Marchand revint le bras droit traversé par le coude. Alors le capitaine Klobb, myope à n'y pas voir à deux pas,

descendit de cheval et marcha devant lui, droit dans la brèche, et les tirailleurs suivirent... » Trouve-t-on quelque chose de plus beau, de plus simple, de plus grand même dans Homère ? (1).

Le colonel n'avait pas le temps d'achever la pacification du pays minianka, car, aussitôt après la prise de Diéna, il lui fallut courir sus à Samori, qui menaçait nos postes du haut Niger et qu'il chassa en mars 1891 de Kankan et de Bissandougou, en le refoulant vers l'Est. Nous avions, du reste, contre les Minianka révoltés, un allié en la personne de Tiéba, roi de Sikasso, qui, voyant les succès que nous avions remportés sur Samori et Ahmadou, inclinait à se ranger du côté du plus fort. Nous ne cessions de le tenir en haleine en envoyant auprès de lui, en qualité de résidents, des officiers qui le conseillaient et le surveillaient tout à la fois. Ç'avait été d'abord, en 1890-1891, le capitaine Quiquandon. Pendant qu'Archinard délogeait Samori de Kankan et de Bissandougou, Tiéba, aidé par ce capitaine et le lieutenant Spitzer et soutenu par des auxiliaires bambara que lui avait amenés Bodian, avait enlevé le village révolté de Kinian, dans le Sud du pays minianka, après l'avoir assiégé plusieurs mois et l'avoir réduit par la famine. Après ce fait d'armes, Quiquandon, appelé à d'autres fonctions, fut remplacé auprès de Tiéba par le lieutenant Marchand, assisté du docteur Grall, puis en décembre 1891, par le capitaine Péroz, qui ne rencontra qu'un accueil assez froid auprès du roi de Sikasso, déjà lassé de nous être fidèle.

MADEMBA, FAMA DE SANSANDING

Cependant Archinard, avait été atteint le 2 avril d'un accès de fièvre bilieuse hémoglobinurique qui mettait sa vie en danger. Il poursuivait alors Samori et marchait sur Bissandougou. Refusant de s'arrêter et ordonnant de tenir sa maladie secrète, afin que nos ennemis ne pussent s'en trouver encouragés, il termina la campagne en se faisant transporter dans une civière. Souffrant atrocement, presque mourant, il continuait à diriger les opérations militaires. Celles-ci achevées, il se fit ramener à Kankan, où il arriva le 12 avril. Enfin sa robuste constitution et son indomptable énergie triomphèrent de la maladie. A peu près remis le 14 avril, il voulut encore, avant d'aller se rétablir complètement en France, procéder à la réorganisation de l'ancien royaume de Ségou. Il en détacha la province de Sansanding, dans laquelle Bodian était particulièrement impopulaire, et en fit une sorte de principauté autonome, à la tête de laquelle il plaça, avec le titre de *fama* ou roi, un commis sénégalais

(1) Général MANGIN. *Lettres du Soudan.* Préface de G. HANOTAUX. Édit. des Portiques.

des postes et télégraphes, nommé Mademba. Ce dernier nous avait donné des preuves maintes fois répétées de dévouement, de bravoure et de savoir-faire ; il s'était en particulier distingué au cours de la campagne contre Ahmadou, en construisant une ligne télégraphique sous le feu de l'ennemi et en chargeant celui-ci, au combat de Ouossébougou, à la tête d'un groupe de cavaliers auxiliaires recrutés et entraînés par lui. Archinard tenait à le récompenser ; il eut d'ailleurs, en faisant choix de lui pour administrer la province de Sansanding, la

SANSANDING. — LA POINTE DE SOMONOS
(Croquis du lieutenant Mage).

main heureuse, car le *fama* Mademba devait se rendre célèbre au Soudan par sa parfaite loyauté, son sens politique et sa légendaire hospitalité vis-à-vis des Européens.

Le colonel Archinard, malgré toute son énergie, fut contraint d'aller se retremper dans l'air de la métropole. C'est alors qu'il fit, à ses officiers réunis autour de lui, cette déclaration prophétique rapportée ainsi dans les *Lettres de Mangin* : « Le colonel nous a reçus tous ensemble, la veille du départ, couché. Il parlait doucement avec une onction et une simplicité d'apôtre. Il nous recommanda surtout la prudence et l'union, nous dit sa fierté de nous avoir commandés : « Ce n'est pas moi qui reviendrai ici l'année prochaine. Mais nous nous retrou-

verons et je ne vous dis pas adieu : il y a d'autres luttes en Europe qui nous réuniront encore, je pense. » Une calme voix de malade donnait à cette évocation à vingt lieues du Niger une certitude absolue... » Ces paroles furent dites, et ainsi commentées, vingt-cinq ans avant la Grande Guerre ! Le colonel Archinard fut remplacé, comme commandant supérieur du Soudan français, pendant la campagne de 1891-1892, par le colonel Humbert.

Vers la fin de décembre 1891, un marabout du Sahel connu sous le nom d'El-Hadj Bougouni, accompagné d'un lieutenant d'Ahmadou appelé Oumar Samba Dondel, vint attaquer Sansanding à la tête de 700 fantassins et de 400 cavaliers et mit le siège devant la ville. Mademba, pris ainsi au dépourvu dès le début de ses fonctions royales, donna la mesure de sa valeur. Après avoir soutenu le siège sans broncher pendant plus de deux mois, il risqua une sortie le 10 mars 1892 et mit ses assaillants en pleine déroute.

Chez les Minianka, la révolte s'était réveillée contre Bodian et contre nous. Mamadi Dian, ministre et général de Bodian, attiré à Bla dans un guet-apens, y avait trouvé la mort le 12 février 1892. La nouvelle de cet événement parvint le surlendemain au capitaine Briquelot, qui était en tournée dans la région. Il se dirigea aussitôt sur Bla, qu'il atteignit le 20 février, et où il installa un poste provisoire. Deux jours après, il y était attaqué par un parti d'environ 1 200 Minianka. Il n'avait avec lui que deux Européens (un sergent et un clairon), 11 tirailleurs indigènes réguliers et 268 auxiliaires bambara fournis par Bodian, dont 208 cavaliers. Après un jour de combat, les assaillants se retirèrent, mais le capitaine Briquelot, n'ayant plus de cartouches, dut se replier sur Ségou avec ses 11 tirailleurs et les deux Européens, laissant la défense du petit poste aux auxiliaires de Bodian, qui avaient encore de la poudre et des balles pour charger leurs fusils à pierre. Le 28 février, les Minianka revinrent attaquer Bla, sous la conduite de Mamourou, chef de Dougbolo, et donnèrent furieusement l'assaut ; ils réussirent à s'emparer de la redoute, construite à la hâte par le capitaine Briquelot avant son départ, et massacrèrent les 268 défenseurs.

Cette affaire malheureuse nuisit énormément à notre prestige. Elle ne fut point d'ailleurs la seule de cette nature, et le souci de protéger Bodian nous coûta autant de pertes et beaucoup plus d'ennuis que ne nous en avait coûté la lutte contre Ahmadou. Les Peuls, surexcités par une épidémie de peste bovine qui décimait leurs troupeaux et que les devins attribuaient à l'influence maligne des Français, attaquèrent et tuèrent le lieutenant Huillard, le 19 avril, près de Souba, entre le Niger et le Bani. Parti de Ségou dès le lendemain, le capitaine Briquelot

se rendit d'abord sur le lieu du massacre et y recueillit les restes de l'infortuné lieutenant ; puis il marcha sur Barouéli, où s'étaient concentrés les rebelles. Attaqué le 22 avril, il parvint à les mettre en déroute. Au mois de juin suivant, le commandant Bonnier vint dégager Barouéli et battit les Peuls révoltés en deux rencontres. Pourtant, les vaincus ne se soumirent pas ; franchissant le Bani, ils allèrent se joindre aux Minianka et les aidèrent dans leur lutte contre nous.

UN PEUL
(Dessin de G. Ripart).

Les Bambara eux-mêmes se laissaient gagner par le mouvement de révolte et une partie d'entre eux, entre Ségou et San, étaient entrés en rébellion ouverte. Ils furent battus à Koïla le 22 juin 1892. Quelques jours après, le 26 juin, le commandant Bonnier dispersait à Dosséguéla, sur la rive gauche du Niger, les bandes d'El-Hadj Bougouni et d'Oumar Samba Dondel qu'avait repoussées, trois mois auparavant, le *fama* Mademba, mais qui étaient demeurées dans la région : ainsi fut définitivement dégagé Sansanding.

Le 27 août 1892, un décret détachait du Sénégal les territoires du Soudan français et en faisait une colonie autonome, relevant directement du gouvernement métropolitain. Le colonel Archinard, par un autre décret du 12 septembre suivant, était appelé à en exercer le commandement, il rejoignit son poste vers la fin de 1892. Dans l'espoir d'obtenir de nouveau l'aide du roi Tiéba et, en tout cas, afin de l'empêcher de se joindre à nos ennemis, il renvoya à Sikasso, en novembre 1892, le commandant Quiquandon, qui avait su acquérir une réelle influence sur ce prince. Malheureusement, Tiéba devait mourir, le 28 janvier 1893, et son neveu et successeur Babemba se montra beaucoup moins maniable que son oncle, jusqu'au jour où, en 1898, son hostilité déclarée devait nous amener à lui faire la guerre.

Au moment du retour au Soudan du général Archinard, les Minianka cherchaient à entrer en relations avec Ahmadou, alors au Massina. En décembre 1892, le lieutenant Cailleau estima opportun de saper la rébellion par ses bases et se

porta contre le village de Dougbolo, principal foyer de la résistance, où le chef Mamourou s'était fortement retranché. Cet officier avait avec lui 120 tirailleurs et 300 auxiliaires fournis par Bodian, plus une pièce de 80 de montagne. Malgré l'aide de celle-ci, il dut, après plusieurs assauts infructueux, se replier sur Bla avec 11 tués et 60 blessés.

Archinard était alors occupé à achever la pacification du Kaarta et des provinces voisines. Le 27 février 1893, il créait un poste à Goumbou, à mi-chemin à peu près entre Nioro et Sansanding, afin de tenir en respect les populations du Ouagadou, et il en confiait la garde au capitaine Mamadou Racine. Ces précautions prises du côté du Nord, il se rendit à Ségou, décidé à mettre fin au régime dont l'expérience avait révélé les inconvénients et à supprimer les fonctions royales de Bodian. Toutefois, comme ce dernier, s'il s'était montré inhabile, n'avait jamais manqué de loyauté à notre égard, le gouverneur du Soudan français lui fit allouer une pension de retraite et l'envoya se fixer près de Nioro, à Sambagoré, qui était son pays d'origine. Puis il instaura à Ségou le système de l'administration directe.

Après quoi, il se lança contre les Minianka, s'empara, les 27 et 29 mars 1893, de divers villages fortifiés et fit prisonniers deux chefs des Peuls révoltés, qui furent passés par les armes. En quelques jours, il avait réussi à mater cette révolte qui durait depuis deux ans.

Fin du règne d'Ahmadou (mai 1893)

La situation ainsi éclaircie sur les deux rives du Niger et du Bani, le général Archinard, sans perdre une heure, se tourne contre Ahmadou et marche sur le Massina. A Dienné, il est arrêté par la résistance d'Alfa Moussa, qui commandait cette ville au nom du sultan toucouleur. Il la prend d'assaut le 12 avril 1893. Gagnant ensuite Mopti, il y proclame roi du Massina le propre frère d'Ahmadou, Aguibou, qui avait épousé notre parti et sur lequel on pouvait compter. Continuant sa route, il arrive à Bandiagara, qu'il trouve évacué par Ahmadou, Madani, Mounirou et leurs partisans et où il installe solennellement Aguibou, le 28 avril. Le capitaine Blachère est laissé comme résident auprès de ce prince et le lieutenant de vaisseau Boiteux est placé à Mopti pour exercer le commandement de la flottille fluviale et assurer les communications par eau entre Ségou et Dienné et entre Mopti et Tombouctou.

Quant à Ahmadou, il avait cherché un refuge chez les tribus de montagnards qui habitent entre Bandiagara et Hombori et auxquelles nous donnons communément le nom de Habé. Le 19 mai 1893, tandis que le capitaine

Blachère infligeait une sanglante défaite, à Douentza, à ses derniers partisans, ils s'enfuirent à Hombori. De là, ils gagnèrent Dori, puis Say, franchirent le Niger et s'installèrent à Dounga, entre Say et Niamey. Quelques années plus tard, Ahmadou devait se fixer dans la province de Sokoto, où il mourut en 1898. Son fils Bassirou, accompagné de quelques fidèles, se mit alors au service de l'émir de Sokoto, qu'il soutint dans sa lutte contre les Anglais. Ceux-ci s'emparèrent de sa personne lorsqu'ils occupèrent Sokoto. Peu après, en 1906, les derniers survivants de l'entourage d'Ahmadou, reprenant leur exode vers l'Est, à travers le Bornou, le Ouadaï et le Darfour, finirent par arriver à La Mecque, où ils fixèrent leur demeure.

LE GOUVERNEMENT CIVIL SUBSTITUÉ A L'AUTORITÉ MILITAIRE : GRODET GOUVERNEUR (21 NOVEMBRE 1893)

Cependant, Archinard, ayant accompli la tâche qu'il s'était assignée, était rentré en France, laissant l'intérim du commandement au colonel Combes. Celui-ci ne tarda pas à partir à son tour, remplacé par le lieutenant-colonel Bonnier, qui reprit les opérations contre Samori.

Comme celles-ci touchaient à leur fin, un décret du 21 novembre 1893 désignait M. Grodet pour exercer les fonctions de gouverneur du Soudan français. Paris, se laissant influencer par des polémiques d'un jour et sous la pression de coteries assez louches, décidait de « substituer l'administration civile à l'autorité militaire. Le nouveau gouverneur, dès son arrivée à Kayes, se hâta d'expédier au lieutenant-colonel Bonnier, le 26 décembre 1893, l'ordre de suspendre toute opération.

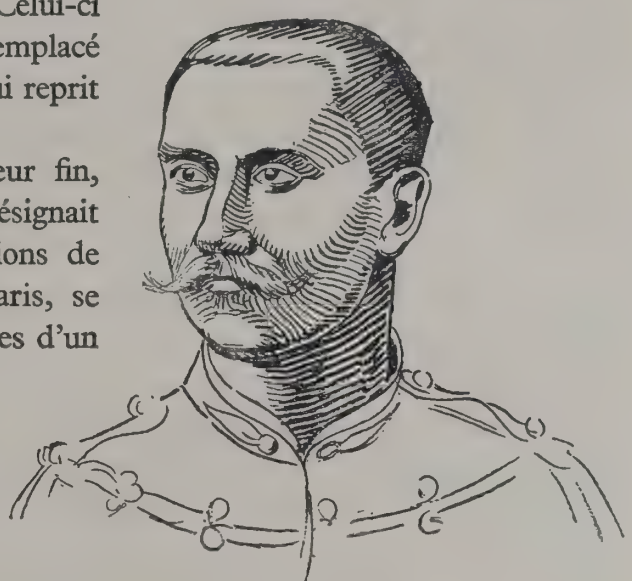

LE LIEUTENANT-COLONEL BONNIER

Le jour même où cet ordre était expédié de Kayes, Bonnier, revenant de son expédition contre Samori, apprenait à Sansanding que le lieutenant de vaisseau Boiteux était entré à Tombouctou le 16 décembre. Ignorant l'arrivée au Soudan du gouverneur Grodet et ses instructions, il estima nécessaire de se rendre de toute urgence dans cette ville, où il craignait de voir les effectifs, ridiculement

minimes, du commandant de la flottille, se trouver aux prises avec les forces nombreuses et hostiles que ne manqueraient pas de leur opposer les Touareg. L'événement devait justifier ces craintes avant même qu'elles ne fussent formulées, car Bonnier était déjà sur la route de Tombouctou lorsqu'il apprit que l'enseigne de vaisseau Aube avait été massacré le 28 décembre entre cette ville et Kabara. Il poursuivait sa route, avec plus de hâte encore, lorsque lui parvint, le 1er janvier 1894, la dépêche du 26 décembre de M. Grodet lui notifiant l'ordre d'arrêter les opérations en cours. Il répondit aussitôt qu'il ne pouvait, sous peine d'un désastre, interrompre l'expédition engagée, expédition dont, au reste, le nouveau gouverneur n'avait pas connaissance lorsqu'il avait expédié sa dépêche. Puis il précipita son mouvement et arriva le 6 janvier à Tombouctou. Nous reprendrons le récit des événements qui se déroulèrent dans cette ville et aux environs lorsque nous traiterons, un peu plus loin, de l'occupation de Tombouctou.

Cependant, dès le 29 décembre, avant d'avoir reçu la réponse de Bonnier à son télégramme du 26, avant même que Bonnier n'ait eu le temps matériel d'être touché par ce télégramme, le gouverneur Grodet lui télégraphiait d'avoir à rentrer immédiatement à Ségou. Cette dernière dépêche, qui n'atteignit Tombouctou que le 18 janvier, ne devait point y trouver son destinataire, alors massacré depuis deux jours près de Goundam par les Touareg avec toute sa colonne. Irrité au plus haut point de ne pas recevoir de réponse à ses télégrammes, bien qu'il eût dû savoir que ceux-ci, transportés par pirogues à partir de Ségou, ne pouvaient parvenir à destination du jour au lendemain, le gouverneur Grodet, sans plus attendre, relevait, le 5 janvier, le lieutenant-colonel Bonnier de son commandement et prescrivait au commandant Hugueny de ramener à Ségou la colonne Bonnier, la flottille du Niger et aussi la colonne Joffre, qui était en route pour rallier Tombouctou par voie de terre. Ainsi apparaît pour la première fois dans l'histoire le nom du futur vainqueur de la Marne. Ce pauvre Grodet avait la main malheureuse. Quelque trois semaines après, il connaissait les raisons qui avaient empêché le commandant Hugueny d'exécuter cet ordre désastreux et qui n'eut aucune suite par suite de l'énergie de Joffre. De fait, l'instauration du régime civil au Soudan se trouvait coïncider avec le début de l'une des plus rudes campagnes militaires que nous ayons jamais eues, et aussi de l'une des plus longues et des plus meurtrières : la politique de la paix à tout prix n'eut d'autres résultats que de retarder la pacification du Soudan méridional et d'entraîner la mort d'un grand nombre d'hommes, la misère de maintes populations indigènes et la ruine de vastes territoires.

LE GÉNÉRAL DE TRENTINIAN (1895-1899)

Le décret du 16 juin 1895, qui instituait la première ébauche de gouvernement général en Afrique occidentale, mit fin à la mission de Grodet. Le Soudan français continuait à former une colonie autonome, mais placée sous la haute autorité du gouverneur général, en même temps gouverneur du Sénégal qui était M. Chaudié. A sa tête était un lieutenant gouverneur, qui fut, de 1895 à 1899, le colonel, puis général de Trentinian, avec un court intérim du colonel Audéoud en 1898. Sous l'intelligente et active direction de Trentinian, la belle et féconde tradition de Borgnis-Desbordes et d'Archinard allait être reprise, la paix assurée sans que ce fût au détriment de l'avenir et la colonie dotée d'une organisation administrative et économique dont les bienfaits se font encore sentir aujourd'hui.

Tout d'abord, Trentinian s'attacha à diviser sa colonie en cercles bien délimités, à créer des postes nouveaux, partout où la chose lui parut nécessaire et à donner à tous les commandants de cercle des instructions très claires et très complètes, en vue de les guider dans l'étude et la conduite des populations indigènes, ainsi que dans la préparation de la mise en valeur du pays. Ces instructions ont servi de modèles, par la suite, dans la plupart des autres colonies de l'Afrique occidentale.

En 1895, les régions conquises par le général Archinard entre la Mauritanie et le Niger, et dont l'ensemble forme ce que l'on appelle habituellement le Sahel, étaient divisées en trois cercles : ceux de Nioro, de Goumbou et de Sokolo. En 1897, l'occupation de cette contrée, du côté de l'Est, était complétée par la création des postes de Nampala et de Bassikounou. La même année, un poste était fondé à San, sur la rive droite du Bani, à hauteur de Ségou.

En même temps, les travaux du chemin de fer étaient repris à partir de Bafoulabé et, le 24 juin 1896, Trentinian inaugurait le pont de 400 mètres construit à Mahina, sur le Bafing.

Après un court intérim du colonel Audéoud, le colonel de Trentinian, promu au grade de général, revint en novembre 1898 prendre possession du gouvernement du Soudan. Il y amena une mission de techniciens et, à la suite de leurs constatations, signala l'importance de la question cotonnière au Soudan.

Le 12 mars 1899, la voie ferrée atteignait Toukoto, à mi-chemin entre Kayes et Bamako. On avait mis près de quatorze ans à contruire le premier tronçon de Kayes à Bafoulabé, qui ne mesure que 130 kilomètres et dont la voie, extrêmement défectueuse, avait coûté 118 500 francs le kilomètre. En quatre ans, par la sage

direction de Joffre, on était parvenu à faire les 150 kilomètres de Bafoulabé à Toukoto, en ramenant les dépenses d'installation à 72 000 francs le kilomètre.

MODIFICATIONS DANS LE GOUVERNEMENT DES PAYS ENTRE LE HAUT-SÉNÉGAL ET LE MOYEN-NIGER : M. W. PONTY, GOUVERNEUR (1899)

Au moment où la colonie du Soudan français était instituée et en pleine voie de prospérité, commençait à donner de belles et sérieuses promesses, elle fut l'objet d'un nouveau remaniement par un décret du 17 octobre 1899, rendu sur la proposition de M. Decrais, ministre des Colonies. La zone méridionale était morcelée en fractions rattachées aux colonies de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Soudan ; la partie occidentale, sous le nom de « Territoires du Haut-Sénégal et du Moyen-Niger », devenait une dépendance de la colonie du Sénégal et était administrée par un délégué, résidant à Kayes, du gouverneur du Sénégal ; enfin le reste constituait des territoires militaires placés chacun sous le commandement d'un officier supérieur qui relevait du gouverneur général : le premier territoire avait son centre à Tombouctou, le deuxième à Bobo-Dioulasso ; un troisième devait être constitué en 1900, avec Zinder comme chef-lieu.

Ce décret mettait fin, naturellement, à la mission du général de Trentinian, qui laissa provisoirement l'intérim au colonel Vimard. Le nouveau régime commença à fonctionner vers la fin de 1899, et le délégué à Kayes du gouverneur du Sénégal, chargé de l'administration des territoires du Haut-Sénégal et Moyen-Niger, fut l'administrateur des colonies William Merlaud-Ponty, qui avait été le collaborateur des généraux Archinard et de Trentinian.

Dans son rapport au Président de la République, le ministre Decrais tentait d'expliquer ce bouleversement en faisant observer que le précédent régime n'était qu' « artificiel et provisoire ». Il eût été facile de démontrer que le nouveau système était bien plus artificiel et provisoire que l'ancien. L'expérience, en tout cas, le prouva. Dès le 1er octobre 1902 intervenait une première modification : exception faite des cercles passés aux colonies du Sud, l'ancien Soudan français était reconstitué, sous le nom bizarre de « Territoire de la Sénégambie et du Niger » ; le délégué de Kayes devenait « permanent » et relevait du gouverneur général, lequel était désormais distinct, comme nous l'avons rappelé plus haut, du gouverneur du Sénégal. Il n'y eut pas d'ailleurs de changement de personne et le caractère de permanence attribué au délégué par le décret de 1902 fut confirmé par le maintien à Kayes de Ponty, promu administrateur en chef.

LE MASSINA SOUMIS A L'ADMINISTRATION DIRECTE

C'est peu après que prit fin le pouvoir d'Aguibou au Massina. Il était animé d'excellentes intentions et, notamment depuis un voyage qu'on lui avait fait faire à Paris en 1900, il s'efforçait de seconder nos vues et de se plier à nos directives. Mais il n'avait pas l'étoffe d'un souverain appelé à régner autrement qu'en faisant la guerre à ses sujets. De plus, il ne comptait guère dans son royaume que des adversaires : les Peuls ne lui pardonnaient pas d'être un Toucouleur, ni les Toucouleurs d'avoir trahi la cause de son frère Ahmadou. Aussi, par un arrêté du gouverneur général en date du 26 décembre 1902, le Massina fut soumis au régime de l'administration directe et Aguibou mis à la retraite avec une position honorable. Il devait mourir en 1908.

FEMME MASSINA
(D'après un croquis de Mage).

Le décret du 18 octobre 1904, qui réorganisa enfin le gouvernement général de l'Afrique occidentale française sur ses bases actuelles, rendit au Soudan français ses anciennes limites, sauf toutefois les cercles du Sud incorporés aux colonies côtières, et son ancienne autonomie. Il redevint une colonie comme les autres, avec un lieutenant gouverneur relevant du gouverneur général et exerçant sa haute autorité sur les commandants des territoires militaires. Mais, par peur sans doute des souvenirs guerriers qu'évoquait le vieux nom de Soudan français, on n'osa pas y revenir encore et, à cette appellation pourtant passée dans le domaine public, on préféra celle, plus compliquée, de « Haut-Sénégal et Niger ». Ponty fut promu au rang de gouverneur des colonies pour la circonstance, et le chef-lieu fut maintenu provisoirement à Kayes.

A la fin de la même année, le 10 décembre 1904, le chemin de fer du Sénégal au Niger atteignait Koulikoro, son point terminus, en aval de Bamako ; il mesurait, au total, à partir de Kayes, 555 kilomètres.

III. — La lutte contre Samori
(1881-1898)

Les origines de Samori

Samori Touré était né à Sanankoro, d'une famille mandingue ou malinké assez obscure. On raconte que, son père mort, il s'était fixé à Bissandougou avec sa mère, lorsque celle-ci, vers 1860, fut capturée au cours d'une razzia par un chef du Ouassoulou nommé Sori Birama. Samori se constitua serf de ce chef pour la racheter et obtint en effet la liberté de sa mère au bout de sept années de bons et loyaux services, pendant lesquels il guerroya pour le compte de Sori Birama. A partir de 1868, il se rendit indépendant, revint dans son village natal et se proclama *almami* de Sanankoro en 1874, se posant en réformateur religieux et en prince des croyants. Bientôt, il étendit sa domination sur le Sangaran, qu'il arracha à Sori Birama en 1877, s'empara de Kankan en 1879, marcha contre son ancien maître qui voulait s'opposer à ses conquêtes, et le fit prisonnier en 1880. Après quoi, il imposa son autorité sur le Ouassoulou tout entier et sur la majeure partie du Manding.

SAMORI
(D'après un croquis du lieutenant Plat).

Il s'était peu à peu constitué une armée nombreuse, qui se composait surtout de captifs. Ceux-ci, capturés alors qu'ils étaient encore enfants, étaient élevés dans le métier des armes sous la direction de guerriers expérimentés qui étaient pour la plupart des parents de l'*almami*. Le plus grand nombre des hommes de cette armée, qu'on appelait des *sofa*, étaient armés de fusils à pierre ; quelques-uns possédaient des fusils à tir rapide ou des fusils de chasse à broche ou à percussion centrale, achetés dans le commerce. Plus tard, au cours de ses luttes avec nous, Samori réussit à s'emparer d'un certain nombre de fusils modèle 1874, dont il arma ses troupes d'élite ; il arriva même à faire copier ce modèle par ses forgerons.

LES PREMIÈRES HOSTILITÉS (1881) C'est en 1881 que commencèrent les hostilités entre ce chef, déjà redoutable, et notre corps d'occupation du Soudan. L'occasion qui devait les déchaîner fut une opération dirigée par Samori contre le village de Kéniéra, au Sud-Est de Siguiri, dans la partie orientale du Manding. Les habitants de ce village, qui étaient en relations de race et d'amitié avec les Malinké de Kita, envoyèrent dans cette dernière localité, où Borgnis-Desbordes avait fondé un poste le 7 février de la même année, des émissaires pour implorer notre secours. Le capitaine Monségur commandait alors la place de Kita. Ne voulant pas, sans ordre de Borgnis-Desbordes, alors à Kayes, engager une action militaire sur la rive droite du Niger, il se contenta d'expédier le lieutenant indigène Alakamessa auprès de Samori, pour lui demander de lever le siège de Kéniéra. Notre envoyé fut fait prisonnier par l'*almami*, puis parvint à s'échapper et rentra à Kita.

Informé de cet incident, Borgnis-Desbordes résolut de ne point laisser impuni l'affront qui nous avait été fait. Il se rendit à Kita, partit de ce poste le 16 février 1882 avec 220 tirailleurs et une section d'artillerie, traversa le Niger le 25 à Siguiri, prit contact le 26 avec une reconnaissance de cavaliers de l'*almami* qui l'accueillirent à coups de fusil et arriva le même jour sur l'armée de Samori, qui prit la fuite en apercevant la colonne. Borgnis-Desbordes avait des instructions pour ne pas engager d'opérations de grande envergure, il renonça à poursuivre l'ennemi et, le 27 février, il repassait le Niger, ayant fait en trois jours 97 kilomètres sans presque cesser de combattre ; le 17 mars, la colonne rentrait à Kita.

Telle fut notre première prise de contact avec Samori, qui devait nous tenir en éveil durant plus de seize ans.

LES OPÉRATIONS DE 1883 : AFFAIRES DE L'OYAKO La seconde, qui se produisit en 1883, fut plus inattendue et rude. Borgnis-Desbordes venait d'occuper Bamako, lorsqu'en mars, Fabou, lieutenant de Samori, détruisit la ligne télégraphique que l'on venait de poser entre Kita et Bamako et dévasta les villages qui s'étaient soumis à notre autorité. Une reconnaissance envoyée à sa rencontre est attaquée le 31 mars à quelques kilomètres de Bamako. Borgnis-Desbordes part le 2 avril pour arrêter l'avancée de Fabou et se heurte à ses bandes le même jour, au ruisseau de l'Oyako, à trois kilomètres environ au Sud de Bamako. Fabou avait avec lui 3 000 hommes, embusqués dans les fourrés qui bordent le cours d'eau et sur les hauteurs qui le dominent à l'Ouest. Le capitaine Fournier, lançant en avant sa compagnie, parvient à lui faire franchir l'Oyako, mais, menacé

d'un enveloppement, il est forcé de revenir en arrière et de repasser le ruisseau. On se battait depuis 6 heures du matin, il était midi, nos troupes montraient de la fatigue et les munitions s'épuisaient rapidement. Pour éviter un désastre, Borgnis-Desbordes doit reculer : formant sa colonne en carré, il plaça au centre le convoi et les blessés et, tout en soutenant le feu de l'ennemi, il rentre à Bamako, avec le dixième de son effectif hors de combat. Ayant refait ses forces, il repart le 12 avril avec tous les hommes valides et retrouve Fabou retranché le long de l'Oyako et sur les falaises voisines. Au lieu de l'attaquer de front comme la première fois, il tourne la position ennemie, surprend par derrière les *sofa* et les oblige à se débander et à prendre la fuite.

LE COLONEL COMBES. — L'AFFAIRE DE NIAGASSOLA (1885) Les hostilités furent suspendues, par ordre supérieur, durant le commandement du lieutenant-colonel Boylève, en 1883-1884. Elles reprirent avec le commandant Combes qui, à la fin de 1884, occupa Kangaba, en amont de Bamako, afin de couvrir ce dernier poste. Au début de 1885, il complétait la défense en édifiant à Niagassola, dans le Nord-Ouest du Manding, un fort dont il confia la garde au capitaine Louvel. Celui-ci avisé de l'approche de l'ennemi marcha à sa rencontre et le joignit près du village appelé Nafadié qui se trouve sur la route de Niagassola à Siguiri. Il y eut entre les deux troupes une horrible mêlée. Le capitaine Louvel disposait d'un canon de montagne ; après s'en être servi pour désagréger le rassemblement de l'ennemi, il chargea celui-ci à la baïonnette et demeura maître du terrain. Le lendemain, il gagna le village de Nafadié, mais il y était attaqué le jour suivant par 3 000 *sofa*, qui cernèrent la localité et mirent le siège devant le réduit en terre battue dans lequel Louvel s'était fortifié à la hâte.

Le commandant Combes se trouvait alors à Koundian, dans le Bambouk. Organisant aussitôt une petite colonne, il arriva le 10 juin devant Nafadié, délivra les assiégés et se replia avec Louvel sur Niagassola. Il ne put atteindre ce poste qu'après avoir livré plusieurs combats à des bandes de *sofa* qui essayaient de lui couper la retraite et dont une, commandée par Fabou en personne, harcela nos troupes jusqu'à 10 kilomètres de Niagassola, injuriant en langue mandingue les tirailleurs, les traitant de lâches qui refusent le combat et leur criant ces mots demeurés depuis fameux au Soudan : « *Al' tagha bou kè Niagassola!* (Allez faire vos besoins à Niagassola !) » Aux yeux des indigènes, cette affaire fut considérée comme une défaite des Français, et la réputation de Samori s'en accrut d'autant plus que, faute d'effectifs suffisants, le commandant Combes ne put reprendre l'offensive.

LE COLONEL FREY (1885-1886) ; LE TRAITÉ DE KENIEBA-KOURA

En novembre 1885, le lieutenant-colonel Frey, nommé commandant supérieur du Haut-Fleuve, arrivait à Kayes et organisait une colonne, comprenant une compagnie d'infanterie de marine, une compagnie de disciplinaires, trois compagnies et deux détachements de tirailleurs, une section d'artillerie et un escadron de spahis. Malinka-Mori, frère de Samori, avait rassemblé 8 à 10 000 guerriers, tant fantassins que cavaliers, sur la rive gauche du Bakhoy, et il poussait des pointes jusque

ENTREVUE DU LIEUTENANT BINGER ET DE SAMORI DANS LE CAMP DE L'ALMAMI (D'après le croquis du lieutenant Binger).

dans des villages proches de Bafoulabé. D'autre part, Fabou lui amenait des renforts du Manding oriental et Niagassola était cerné. La colonne Frey quitta Kayes le 20 décembre et atteignit Toukoto le 28. Là, elle se scinda en deux tronçons, le lieutenant-colonel Frey repassant sur la rive gauche du Bakhoy pour marcher contre Malinka-Mori, tandis que le commandant Combes suivait la rive droite pour aller dégager le lieutenant Péroz à Niagassola. Le lieutenant-colonel Frey arriva le 16 janvier 1886 à Galé, que Malinka-Mori avait évacué le matin même après l'avoir incendié. Poursuivant alors sa route, il arrive un soir devant un rideau d'arbres bordant la rivière Fatako. Derrière se trouvait l'armée de Malinka-Mori, dont les feux de bivouac s'échelonnaient sur plus d'un kilomètre de long. Nos tirailleurs franchissent sans bruit la rivière et ouvrent le feu

sur les *sofa* qui, brusquement tirés de leur sommeil, s'enfuient en désordre. Après un essai de poursuite sans résultat appréciable, les divers éléments de la colonne se concentrent le 22 janvier à Niagassola, où a lieu la dislocation.

Cette campagne si rapidement menée donna à réfléchir à Samori. Le lieutenant-colonel Frey n'avait pas encore quitté Niagassola qu'un conseiller de l'*almami* nommé Oumarou Diêli, se présente pour solliciter la paix de la part de son maître. Le commandant supérieur lui répond qu'il ne saurait être question de paix tant qu'il restera un seul *sofa* sur la rive gauche du Niger. Oumarou Diêli expédie alors des émissaires à tous les chefs de bandes, leur intimant l'ordre de passer sur la rive droite du fleuve. Puis Samori fit demander qu'on envoyât auprès de lui une mission chargée de signer un traité. Dans l'intervalle, le lieutenant-colonel Frey avait gagné Bamako. De ce poste, il mit en route, le 13 mars, une mission composée du capitaine Tournier, du capitaine indigène Mamadou Racine et du lieutenant Péroz, après avoir expédié à l'*almami* un projet de traité reconnaissant la souveraineté exclusive de la France sur tous les pays de la rive gauche du Niger, depuis le confluent du Tinkisso jusqu'à Niamina, les pays de la rive droite étant abandonnés à Samori. La mission rencontra ce dernier le 25 mars 1886 à Kéniéba-Koura. Les négociations, menées par le lieutenant Péroz, se terminèrent le 16 avril par la signature du projet de traité et la demande du protectorat français de la part de Samori, qui confia à la mission, à titre d'otage, l'un de ses fils — certains disent l'un de ses esclaves — nommé Tiéoulé Karamoko. Ce dernier, emmené en France par le lieutenant Péroz, y fut l'objet de beaucoup d'égards et assista à la revue du 14 Juillet dans la tribune officielle. Quelques années plus tard, ce jeune homme devait être mis à mort, sur l'ordre de Samori lui-même, qui l'accusait de démoraliser son armée en vantant sans cesse la force et le nombre de nos troupes.

Le traité de Kéniéba-Koura ne fut pas ratifié à Paris, où l'on estima non sans raison qu'en ne fixant pas la limite de nos domaines en amont du confluent du Tinkisso, nous ouvrions la porte aux incursions de Samori dans le Manding occidental et le Bambouk. Le lieutenant Péroz, promu capitaine, fut chargé d'aller en proposer un autre, plus explicite, à l'*almami*. Cet officier arriva le 14 février 1887 à Bissandougou, où Samori avait installé sa résidence et avait organisé, pour son ravitaillement en vivres, des cultures admirablement organisées, s'étendant sur 200 kilomètres carrés et occupant plusieurs milliers de travailleurs. L'*almami* envoya au-devant du capitaine Péroz ses « griots » (chanteurs et musiciens) et ses trente-quatre fils, montés sur de superbes chevaux et richement vêtus. Le lendemain, il

reçut en grande pompe l'envoyé français, entouré de ses ministres ou conseillers et de ses femmes, celles-ci couvertes de bijoux d'or. Le 25 mars, il signait le nouveau traité, reconnaissant nos droits sur la rive gauche du Tinkisso depuis ses sources jusqu'à son confluent avec le Niger, aussi bien que sur la rive gauche de ce fleuve depuis le même confluent jusqu'à Niamina, et plaçait ses États sous le protectorat de la France. Un poste fut créé à Siguiri, sur la rive gauche du Niger, près et en aval du confluent du Tinkisso, pour marquer notre prise de possession des territoires ainsi acquis.

LA GUERRE DE SAMORI CONTRE TIÉBA : ÉCHEC DEVANT SIKASSO

Débarrassé de toute inquiétude de notre côté, Samori entreprit de faire la conquête du Kéniédougou ou province de Sikasso, qui se trouvait situé dans la zone que nous lui abandonnions. Tiéba, roi de ce pays, se montrait jaloux du renom et de la puissance de l'*almami* et ce dernier, d'autre part, n'était pas fâché de rétablir son prestige local, un peu diminué du fait qu'il avait accepté de traiter avec nous, en s'emparant d'une ville réputée forte et riche. Il vint en personne mettre le siège devant Sikasso et c'est là que le rencontra le lieutenant Binger, au début de sa grande exploration. Cet officier chercha à l'amener à faire la paix avec Tiéba, lui faisant observer qu'il ne gagnerait rien à vouloir toujours guerroyer, tandis qu'en administrant tranquillement les vastes domaines sur lesquels il exerçait déjà son autorité, il deviendrait un souverain puissant et heureux, sous notre protection bienveillante. Samori écouta avec politesse ces sages conseils, se montra plein d'attentions vis-à-vis de l'explorateur, mais persista dans sa volonté de réduire Sikasso. Il n'y parvint pas. La ville était solidement fortifiée, bien défendue, abondamment approvisionnée ; les assiégés faisaient des sorties très meurtrières pour les assiégeants et, après bien des mois d'un siège inutile, Samori dut se résigner à retourner dans le Ouassoulou.

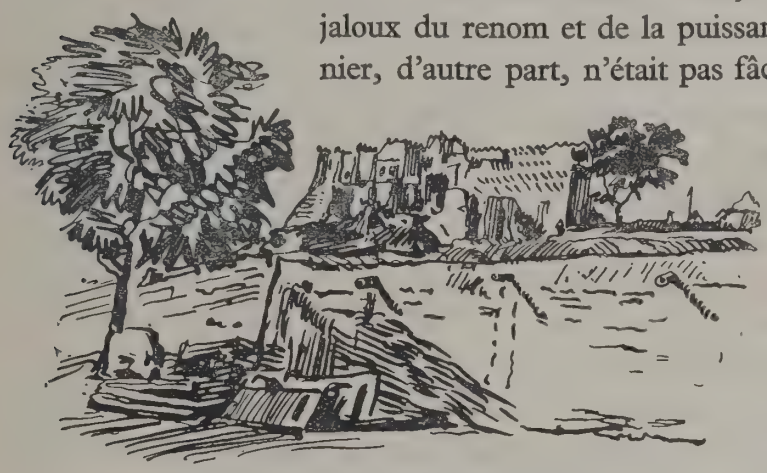

LE DIOFOUTOU, CHATEAU FORT DE SIKASSO
(D'après un dessin de l'*Illustration*).

Convention de Niako (1889) Son armée, qui faisait sa force, était aussi son boulet. Pour l'équiper, la nourrir et combler les vides qui s'y produisaient, il était astreint à l'envoyer piller des régions entières, afin de se procurer des chevaux, des animaux de boucherie, des grains, ainsi que des captifs destinés à devenir des soldats ou à être vendus en échange d'articles ou produits divers lui servant à acheter de la poudre. Lorsqu'une province était ruinée, on passait à une autre. A ce régime, le royaume que nous avions reconnu à Samori ne tarda pas à être complètement épuisé. Aussi la tentation était-elle bien forte pour lui de lancer des bandes de pillards au delà de la ligne qu'il avait acceptée comme frontière, dans ces régions de la rive gauche du Tinkisso et du Niger qui, grâce à la paix française, se repeuplaient et redevenaient prospères. En 1888, quelques *sofa* s'étaient aventurés déjà sur notre zone. En 1889, ces incursions devinrent plus fréquentes et plus audacieuses. Le lieutenant-colonel Archinard, alors commandant supérieur du Haut-Fleuve, ayant fait parvenir à Samori des remontrances à ce sujet, en lui rappelant les termes du traité de Bissandougou, l'*almami* lui renvoya le texte de ce traité, en disant qu'il le considérait comme inexécutable et, par conséquent, comme inopérant. Archinard voulut essayer encore d'arranger les choses par voie diplomatique et conclut avec Samori une nouvelle convention, dite de Niako (1889), par laquelle l'*almami* nous cédait le territoire compris entre le Tinkisso et le haut Niger et s'engageait à empêcher ses bandes de franchir ce dernier fleuve. Bien que cet arrangement fût moins favorable pour lui que le traité de 1887, Samori l'accepta de préférence parce qu'il lui semblait plus facile de surveiller le passage du Niger que celui du Tinkisso. D'ailleurs, pour lui faciliter cette surveillance, nous installions un poste à Kouroussa, sur la rive gauche du haut Niger, en amont du confluent du Tinkisso.

Reprise des hostilités. — Occupation de Bissandougou (1891) La trêve ne fut pas de longue durée. Sous prétexte que nous avions nous-mêmes violé les traités en envoyant le capitaine Quiquandon en mission auprès de Tiéba et en nous immisçant ainsi dans la politique de contrées situées à l'Est du Niger et par conséquent hors de notre zone, Samori, alors installé à Kankan, dénonçait vers la fin de l'année 1890 le traité de Niako, et concentrait des forces importantes le long de la rive droite du Niger. Le colonel Archinard ne demeura pas inactif. Le 28 mars 1891, il arrivait à Siguiri et, le 1er avril, franchissait le Niger, à Niantankoro. En apprenant la nouvelle de l'approche de la colonne, Samori s'enfuit dans la direction du Sud. Tandis qu'une petite colonne volante lui donne

la poursuite sous les ordres du capitaine Hugueny, le gros de l'expédition continue sa route, entre à Kankan le 7 avril et, traversant aussitôt le Milo, se porte sur Bissandougou. Le colonel Archinard, atteint le 2 avril d'un accès de fièvre bilieuse hémoglobinurique, ainsi que nous l'avons dit plus haut, n'avait voulu ni s'arrêter ni quitter le commandement des opérations et, se faisant porter sur une civière, il était demeuré à la tête de sa colonne. Le 9 avril, ses troupes se heurtèrent, à Ouloudougou, à un fort parti de *sofa*, qui fut mis en déroute après un dur combat. Après quelques autres engagements, la colonne atteignit Bissandougou, que l'ennemi avait incendié avant de l'évacuer. Le but qu'il s'était assigné étant atteint, le colonel Archinard, toujours gravement malade, consentait enfin à revenir sur ses pas ; il arrivait le 12 avril à Kankan, et rentrait quelques jours après, à Siguiri, après avoir laissé à Kankan un fort détachement.

LE CAPITAINE BROSSELARD-FAIDHERBE

A cette époque, le capitaine Brosselard-Faidherbe venait des rivières du Sud, avec l'intention de reconnaître les sources du Niger. Sa mission fut arrêtée du côté de Farana par Tiémoko Bilali, l'un des lieutenants de Samori, qui lui signifia la volonté de son maître de ne point le laisser poursuivre son voyage. Cet officier fut obligé de rebrousser chemin.

LE COLONEL HUMBERT : LES OPÉRATIONS DE 1891-1892. — OCCUPATION DE TOUKORO ET DE SANANKORO Le 6 janvier 1892, une nouvelle colonne était concentrée à Kankan sous les ordres du colonel Humbert, alors commandant supérieur du Soudan français. Elle en partit le 9 et se heurta le 11 à l'avant-garde des forces de Samori. Grâce à notre artillerie et à une fougueuse charge à la baïonnette, le combat se termina par la déroute des *sofa*. Mais la portion principale de l'armée ennemie était retranchée cinq kilomètres plus loin, derrière la rivière Diamanko. Le capitaine Pineau, qui commandait l'avant-garde de la colonne, fut accueilli, à son arrivée près de ce cours d'eau, par un feu violent et meurtrier. Après trois heures d'un combat violent qui dégénéra souvent en

corps à corps, la colonne parvint enfin à franchir le Diamanko et à s'établir sur un plateau dominant la vallée. Les pertes subies et le grand nombre des blessés empêchaient le colonel Humbert de poursuivre l'opération. Il alla donc se réorganiser à Bissandougou, où les blessés avaient été évacués, puis il décida de marcher sur Sanankoro, le village natal de l'*almami* et sa capitale officielle. Cette expédition, qui dut manœuvrer à travers un pays très montagneux, fut particulièrement pénible. Avant qu'elle eût atteint Sanankoro, le colonel Humbert apprit que Samori et ses forces principales s'étaient fortifiés sur la montagne de Toukoro, où l'*almami* avait concentré des approvisionnements et des munitions en quantités considérables. Il résolut d'enlever d'assaut cette position. L'opération fut exécutée le 13 février 1892, avec un plein succès, mais la nature du terrain permit à Samori et à son armée de prendre la fuite, et nous ne pûmes mettre la main que sur un important dépôt de poudre, que le colonel Humbert fit sauter. L'occupation de Kérouané et de Sanankoro termina cette campagne, qui nous rendait maîtres du berceau même de la puissance de Samori.

Déjà, les bandes de ce dernier s'étaient repliées en partie, vers l'Est et le Sud-Est, dans la région qui forme aujourd'hui le Nord-Ouest de notre colonie de la Côte d'Ivoire. Elles y avaient trouvé un allié en la personne du chef d'Odienné, qui aida l'un des lieutenants de Samori, nommé Sékouba, à s'emparer du Mahou et du Ouorodougou.

LE COLONEL COMBES REPREND LES OPÉRATIONS CONTRE SAMORI (FIN 1892) En revenant au Soudan à la fin de 1892 avec le titre de gouverneur, le général Archinard confia au lieutenant-colonel Combes la charge de reprendre les opérations contre Samori. C'étaient deux vieux adversaires qui allaient se retrouver en présence. Les *sofa* redoutaient beaucoup le colonel, dont ils avaient apprécié à leur détriment, alors qu'il n'était encore que chef de bataillon, l'impétuosité, la promptitude de décision et d'action et la rapidité de mouvement. Le nom de *Combo*, comme disaient les indigènes, était déjà célèbre au Soudan et devait le devenir plus encore, aussi bien, quoique pour des motifs contraires, parmi les tirailleurs que parmi les guerriers de l'*almami*. La colonne Combes fut brève, mais féconde. Pendant que le capitaine Briquelot, parti de Kouroussa, occupait Farana, tombait à l'improviste sur les bandes de Tiémoko Bilali et les refoulait vers l'Est, atteignait le 7 mars 1893 les sources du Niger et infligeait, à Guédé, une défaite mémorable à Tiémoko Bilali lui-même, le lieutenant-colonel Combes faisait reconnaître la vallée du Milo par le capitaine Morisson et la faisait occuper

Ce Coran m'a été donné par Samory pendant qu'il était fait prisonnier, le 9 oct.bre 1898. C'était celui qu'il tenait à la main lorsqu'il fut surpris dans sa case, le 29 septembre, par le tirailleur de l'avant garde du Capitaine Gouraud. Samory me remit son livre de prières en me disant : « Dieu t'a fait le plus fort, il m'a abandonné, je n'ai plus besoin de le prier. Le livre t'est donné. »

Le Chef de bat.on
[illegible] de Lobigeois

FEUILLETS DU LIVRE DE PRIÈRES DE SAMORI
Collection de M. Gabriel HANOTAUX.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

par le commandant Oswald, gagnait le Sangaran, envoyait le capitaine Dargelos purger le Kissi des *sofa* qui le dévastaient et fonder un poste à Kissidougou, et, s'étant débarrassé de son artillerie et de son convoi, s'enfonçait dans l'Est avec trente jours de vivres seulement, mais complètement maître de ses mouvements. Samori, fuyant devant lui, l'avait précédé dans la même direction : il s'agissait de gagner en vitesse sur l'*almami*. Traversant Odienné, que l'ennemi avait incendié et évacué, le lieutenant-colonel Combes arrive le 18 février 1893 à Nafana, qu'il trouve également en flammes. Apprenant alors que Samori a obliqué vers le Sud,

TÉNÉTOU
(D'après le croquis du lieutenant Binger).

dans la direction de Touba, il en fait autant. Le 22 février, il rejoint l'arrière-garde de l'*almami* et la culbute au passage du Siemba. Changeant alors de tactique, Samori disloque son armée et s'éparpille en petites bandes dans toutes les directions. Désespérant de pouvoir couper la retraite à un adversaire que cette dispersion rendait insaisissable, Combes rallia Kérouané, où il arriva le 10 mars. En trente-quatre jours, il avait parcouru 650 kilomètres et livré quatorze combats.

SAMORI RAVAGE LE PAYS ENTRE SIGUIRI ET SIKASSO. — LES OPÉRATIONS DU COLONEL BONNIER (1893) Après son départ, Samori s'empressa de réorganiser ses troupes et résolut d'aller exercer ses pillages dans une nouvelle région. Il prit alors comme objectif les pays compris entre Siguiri et Sikasso, et gagnant le Nord, en dévastant tout sur son passage, il tomba sur les Bambara de la province de Bougouni. En novembre 1893, le lieutenant-colonel Bonnier, gouverneur intérimaire du Soudan français, ayant appris que l'*almami* assiégeait Ténétou

et Bougouni, se porta au secours de ces localités, dans le but surtout d'empêcher notre ennemi de se rapprocher. Quand il arriva, Ténétou et Bougouni étaient déjà pris et détruits, mais le capitaine Vuillemot réussit à surprendre Samori lui-même à Faragaran. L'*almami*, néanmoins, nous échappa cette fois encore : tandis que son escorte se faisait vaillamment tuer par les spahis du capitaine Laperrine, pour lui donner le temps de fuir, il parvint à gagner le large.

SAMORI REJETÉ AU NORD DE LA COTE D'IVOIRE (1893)

Le théâtre de son action se trouva alors déplacé. Chassé successivement du Manding, puis du Ouassoulou, il la transporta dans les pays qui forment actuellement le nord de la Côte d'Ivoire. Des centres populeux, jusque-là florissants, lui permettaient de s'approvisionner en captifs qui lui servaient à se procurer des chevaux, de la poudre et des vivres et à combler les vides de son armée. De vastes étendues, cultivées avec soin par des tribus travailleuses et paisibles, lui fournissaient les provisions nécessaires. Notre occupation, restreinte encore aux districts côtiers et à la zone forestière, le laissait libre d'agir à sa guise. Il pouvait donc se considérer comme chez lui dans le nord de la Côte d'Ivoire, et il ne tarda pas à en faire le siège d'une sorte d'empire dont il était le chef redouté et obéi. Dès la fin de 1893, il se mit en relations avec les notables et les marchands de la ville de Kong, protestant auprès d'eux de son amitié pour les musulmans et les invitant à l'aider dans sa lutte contre les infidèles.

LA MÉPRISE ET LA MORT DU LIEUTENANT MARITZ

Toutefois, quelques-unes de ses bandes, demeurées dans les districts du haut Niger, y opéraient encore des razzias, tant sur notre territoire que dans des dépendances de la colonie de Sierre-Leone. De petits détachements français et anglais les pourchassaient des deux côtés d'une frontière encore mal déterminée. Ce fut l'occasion d'une fâcheuse méprise qui, lorsque la nouvelle en parvint en Europe, devait y causer une douloureuse émotion. Vers la fin de septembre 1893, le lieutenant français Maritz était parti de Farana, avec quelques tirailleurs et un certain nombre d'auxiliaires, pour traquer un parti de *sofa*. Le 21 décembre, parvenu près de Tembikounda, à proximité des sources du Niger, il apprit que des coups de feu venaient d'être échangés non loin de là, dans le pays des Kono, et il en conclut que les *sofa* auxquels il avait affaire devaient se trouver dans les environs. Le 23 décembre, au lever du jour, près de Waïma, il aperçut des Noirs armés et, les prenant pour les *sofa* qu'il cherchait, fit ouvrir le feu sur eux. Un combat s'engagea, que termina

une blessure mortelle reçue par le lieutenant Maritz. On s'aperçut alors de la méprise réciproque qui avait eu lieu : les Noirs armés que Maritz avait pris pour des *sofa* étaient des soldats faisant partie d'une colonne anglaise qui pourchassait les mêmes *sofa* que notre détachement ; de leur côté, ils avaient pris nos tirailleurs sénégalais pour des guerriers de Samori. Cette malheureuse affaire coûta la vie au lieutenant Maritz et à dix tirailleurs sénégalais, et, du côté britannique, au capitaine Lendy, à deux soldats de la *West-African Frontier Force*, à deux lieutenants, à un sergent-major et à quatre soldats du *West-Indian Regiment*.

On sut plus tard que la méprise avait été due aux indications, volontairement erronées, fournies par le chef de Waïma, un nommé Korona, qui avait représenté à Maritz les hommes du capitaine Lendy comme étant des *sofa*, et avait fait affirmer à cet officier anglais que les gens qu'il avait devant lui étaient des guerriers de Samori. Il espérait ainsi amener les deux troupes européennes à s'entre-détruire et pouvoir ensuite s'emparer de leur armement. Korona fut pris l'année suivante par le commandant du poste français de Kissidougou, qui le fit exécuter.

Le capitaine Marchand a Kong. — La mission du colonel Monteil Cette même année (1894), le capitaine Marchand, venant de Grand-Bassam par le Baoulé, arrivait à Kong à la fin d'avril. Cette ville, qui comptait alors environ 15 000 habitants, se trouvait spécialement menacée. Ses chefs, tout en ayant répondu aux avances de Samori en lui faisant bon visage, ne se sentaient point rassurés ; ils exposèrent leurs craintes au capitaine Marchand et demandèrent notre appui. Avisé aussitôt, le gouvernement métropolitain décida d'envoyer sans retard une colonne au secours de Kong. Une expédition se trouvait à ce moment concentrée entre Loango et Brazzaville, sous les ordres du lieutenant-colonel Monteil, avec, pour objectif, l'Oubangui et le haut Nil. Par une faute qui eut les plus graves conséquences, on le détourna de son but dont l'occupation eût réglé d'avance la question du Haut-Nil. Le lieutenant-colonel Monteil reçut par une simple décision administrative, l'ordre de rebrousser chemin, de se rembarquer à Loango avec sa colonne et de rallier au plus vite Grand-Bassam.

Malheureusement, des retards de toute nature s'ensuivirent. Arrivée à destination, la colonne se heurta à un obstacle que n'avait encore rencontré aucune de nos expéditions soudanaises : la traversée de la grande forêt dense qui borde la Côte d'Ivoire sur une profondeur variant de 150 à 300 kilomètres. L'absence de routes, même de pistes muletières, et la mortalité sévissant sur les bêtes de somme en cette région obligeaient à assurer le transport du matériel et le ravitaillement

des troupes à l'aide de porteurs, et il fallait réquisitionner ceux-ci parmi des populations paisibles qui, habituées depuis des siècles à une complète indépendance, souffrirent cruellement de ce premier contact avec la pénétration européenne. Ces populations, qui n'avaient jamais eu de contact avec Samori et, par suite, ne le redoutaient pas, n'avaient pas les mêmes motifs que les indigènes de la zone soudanaise pour nous prêter leurs concours contre un adversaire qui, loin d'être pour elles un danger, les approvisionnait en esclaves à des prix extrêmement avantageux, en échange de poudre ou de vivres. Aussi Monteil rencontra-t-il auprès d'elles tantôt une indifférence sournoise, tantôt une hostilité ouverte, et il dut user le meilleur de ses forces à s'ouvrir en combattant un chemin vers le Nord.

LE LIEUTENANT-COLONEL MONTEIL

Tout cela donna à Samori le temps nécessaire pour se constituer une armée considérable, à laquelle Monteil, après cinq mois de luttes épuisantes contre les indigènes de la forêt, dont on s'était fait des ennemis, n'avait plus à opposer que quelques compagnies. Il avait fallu une année entière pour atteindre ce triste résultat. C'est en effet le 12 septembre 1894 que le chef et les premiers éléments de la colonne avaient débarqué à Grand-Bassam et c'est seulement le 1er mars 1895, qu'une reconnaissance, dirigée par le capitaine Marchand, prit le premier contact avec les *sofa* de Samori.

Le 12 décembre 1894, cependant, la concentration était effectuée à Tiassalé, à une trentaine de kilomètres au sud du point où la zone semi-découverte du Baoulé s'enfonce comme un coin au cœur de la forêt dense.

La colonne comprenait alors cinq compagnies de tirailleurs sénégalais, deux compagnies de tirailleurs haoussas provenant du Dahomey, une section d'artillerie, un peloton de spahis sans montures, tous ses chevaux ayant péri, et un détachement du train avec quelques mulets en piteux état et dont les voitures ne pouvaient circuler sur les sentiers trop étroits du Baoulé.

Vers la fin de décembre, une insurrection générale éclata presque le même jour sur la route de la colonne, qui se trouva ainsi complètement fermée.

Ce fut la guerre, une guérilla invisible compliquée de la nécessité absolue de

garder les communications avec la côte. Le 15 février, quand la colonne quitta Toumodi pour marcher enfin contre Samori, elle ne disposait plus que de trois compagnies, que devait renforcer une quatrième, alors campée à Kouadiokofi ; ce poste marquait l'extrême limite de notre occupation vers le Nord.

Elle partit de Kouadiokofi le 21 février, et après plusieurs combats des plus pénibles contre les bandes supérieures en nombre qui se reformaient toujours, elle entra, le 15 mars, à Dabakala, que Samori avait évacué.

RETRAITE DE LA COLONNE MONTEIL : CAUDRELIER PREND LE COMMANDEMENT DE L'EXPÉDITION Monteil fut obligé de se replier sur Satama. Les deux jours que dura cette retraite furent remplis par une suite ininterrompue de combats contre les *sofa* qui, de tous les côtés, harcelaient la colonne sur ses derrières et ses flancs.

En arrivant à Satama, dans la nuit du 17 au 18 mars, Monteil y trouva une dépêche ministérielle qui le rappelait en France et donnait le commandement de la colonne au commandant Caudrelier ; celui-ci était laissé juge du soin de décider si les opérations devaient être continuées ou abandonnées. Après cinq jours employés à soigner les blessés et les malades, la colonne quitta Satama le 24 mars et, jusqu'au 29, date de son retour à Kouadiokofi, eut à batailler chaque jour.

Par suite de ces fautes accumulées soit politiques, soit tactiques, Samori demeurait maître de régions qui, en 1889, s'étaient données librement à nous et que nous n'avions pas su ni gagner, ni défendre. La principale responsabilité de cette triste odyssée incombe, autant à l'administration qu'à ses exécutants sur les lieux, notamment au gouverneur Grodet. Tout le monde s'était mis en travers d'une décision du Parlement pour arriver à ce beau résultat. Ce fut, à tous les points de vue, un des plus tristes moments de notre entreprise coloniale.

PRISE ET DESTRUCTION DE KONG PAR SAMORI (1895) Sitôt que la dislocation de la colonne Monteil eut rendu Samori libre de ses actions, en avril 1895, il lança ses bandes contre la ville de Kong, en dépit des assurances données vers la fin de 1893 aux chefs et aux notables de cette cité, la mit complètement à sac, brûla ses maisons, rasa ses mosquées et massacra ou réduisit en esclavage tous ceux de ses habitants qui ne purent trouver le salut dans la fuite. Beaucoup cependant parvinrent à se réfugier à Bobo-Dioulasso, mais, de l'immense agglomération qu'avait visitée le lieutenant Binger en 1888, il ne demeura que des décombres.

En juillet 1895, ayant traversé la Comoé, Sarantiéni-Mori, fils de la femme préférée de l'*almami*, s'empara de Bondoukou, y laissa comme représentant un nommé Bakari, et, poussant lui-même plus à l'Est, franchit la Volta noire et alla occuper Bôlé. De là, il envoya des émissaires à Coumassie pour nouer des relations avec Prempeh, roi des Achanti, qui était alors en délicatesse avec les Anglais. Sir W. Maxwell, gouverneur de la Côte d'Or, estima dangereuses ces tentatives de négociations et envoya dans le Nord, pour barrer la route à Sarantiéni-Mori, un fort détachement sous les ordres du colonel Northcott. Celui-ci arriva à Bondoukou en 1896. Les *sofa* qui occupaient cette ville l'évacuèrent à l'approche des troupes britanniques et se replièrent sur Bouna. Peu après le départ du colonel Northcott, en 1897, un poste français devait être fondé à Bondoukou par l'administrateur Clozel et le commis des affaires indigènes Lamblin, venus de la Côte d'Ivoire.

KONG. LA MOSQUÉE
(D'après un croquis du lieutenant Binger).

SAMORI FAIT DES PROPOSITIONS DE PAIX : NÉGOCIATIONS INFRUCTUEUSES DU CAPITAINE BRAULOT

Au cours du premier trimestre de l'année 1896 se présentaient à notre poste de Kouadiokofi trois personnages, nommés Diabi, Karfalla et Daba, envoyés par Samori. Ils firent part à l'administrateur Nebout du désir de l'*almami* de vivre en paix avec nous. M. Nebout les conduisit à Grand-Bassam et les mit en relations avec le gouverneur de la Côte d'Ivoire. Leurs ouvertures furent interprétées comme une demande de protectorat de la part de Samori.

Le gouvernement métropolitain, saisi de la question, estima opportun d'envoyer

auprès de Samori une mission spéciale qui, en reconduisant à l'*almami* ses émissaires, lui proposerait l'établissement de notre protectorat sur une région à déterminer dont nous lui reconnaîtrions la souveraineté. Le capitaine Braulot, alors au Sénégal, fut désigné par le gouverneur général Chaudié pour prendre la direction de cette mission et, éventuellement, pour remplir les fonctions de résident auprès de Samori. Il se rendit à cet effet à Grand-Bassam. On lui adjoignit le docteur Lasnet et le sous-lieutenant Simonnot, ainsi que le commis des affaires indigènes Delafosse.

La mission arriva à Kouadiokofi, le 10 mai 1896. Les envoyés de Samori ayant exprimé la crainte de la voir mal accueillie par l'*almami*, si ce dernier n'était pas prévenu à l'avance de son arrivée, le capitaine Braulot fit rédiger par Ahmat Sour, son écrivain, une lettre, avisant Samori de sa venue et lui exposant les propositions qu'il était chargé de lui faire et il donna connaissance des termes de cette lettre aux trois émissaires de l'*almami*. Diabi, qui paraissait être le principal des envoyés, protesta contre l'allusion au désir soi-disant exprimé par Samori de se placer sous le protectorat français et d'avoir auprès de lui un résident, allusion qu'avait glissée dans sa lettre le capitaine Braulot, sur la foi des déclarations qu'on disait avoir été faites à Grand-Bassam par les émissaires : « Jamais, dit en substance Diabi, l'*almami* n'a laissé entendre qu'il nourrissait un pareil désir et ni moi ni aucun de mes deux compagnons n'avons rien dit de semblable. » On présenta alors à Diabi le procès-verbal des déclarations qu'il avait faites au gouverneur de la Côte d'Ivoire et François Coulibaly lui en traduisit le texte en mandingue ; dans ce procès-verbal était consignée une phrase exposant très nettement l'intention de Samori d'accepter le protectorat français. Diabi répliqua qu'il ne mettait pas en doute la bonne foi de celui qui avait rédigé le procès-verbal, mais que, certainement, l'interprète d'occasion chargé de traduire ses paroles au gouverneur, interprète qui, dit-il, était un Sarakollé sachant assez médiocrement le mandingue et peut-être plus médiocrement le français, ne les avait pas comprises ou les avait mal traduites. Karfalla et Daba confirmèrent cette assertion. « En tout cas, ajouta Diabi en s'adressant au capitaine Braulot, si tu tiens à voir l'*almami*, enlève ce passage de ta lettre ; car, lorsque l'*almami* le lira, il entrera dans une grande colère, refusera de te recevoir et, par surcroît, me fera couper la tête ainsi qu'à mes deux compagnons, pour nous punir d'avoir dit des paroles que nous n'avons certes pas prononcées, mais qu'il nous accusera d'avoir prononcées et qu'il ne nous avait pas autorisés à prononcer. L'important est que tu voies l'*almami* lui-même ; à ce moment-là, tu pourras lui faire les propositions que tu voudras. » Et, par trois fois, sur un ton solennel, Diabi demanda au capitaine Braulot : « Veux-tu voir

l'*almami?* Si oui, déchire cette lettre et écris-en une autre ne contenant pas ce passage. » Le capitaine Braulot mit fin à l'entretien en disant : « Ce qui est écrit est écrit ! », à quoi Diabi répondit : « Qu'il soit fait selon la volonté de Dieu ! »

Puis la lettre fut confiée à François Coulibaly, qui, accompagné d'Ahmat Sour et des trois envoyés de Samori, devait aller la remettre à ce dernier et rapporter la réponse à Kouadiokofi. Le capitaine Braulot décida de conduire le petit groupe des parlementaires, avec M. Delafosse, jusqu'au village du chef baoulé Bouaké. Ce village formait alors la limite extrême de la région ne dépendant pas de l'autorité de Samori. Le vieux Bouaké accueillit fort bien Braulot et M. Delafosse. Puis les interprètes et les envoyés de Samori mis en route, Braulot et M. Delafosse retournèrent à Kouadiokofi.

La réponse de l'*almami* se fit attendre longtemps et le capitaine Braulot commençait à être inquiet sur le sort de François Coulibaly et d'Ahmat Sour lorsque, au début de juillet, ceux-ci revinrent enfin. Ils avaient été très bien reçus à Dabakala par Samori, qui leur avait montré son armée, ses ateliers d'armurerie, des fusils fabriqués par ses forgerons, et les avait traités avec beaucoup d'égards. Mais, comme l'avait prévu Diabi, il avait manifesté un grand mécontentement en lisant le passage de la lettre relatif à la demande qu'il aurait faite du protectorat français et d'un résident. Se tournant vers ses envoyés, il leur avait demandé successivement : « Est-ce toi, Diabi, qui as dit cela ? est-ce toi, Karfalla ? est-ce toi, Daba ? » Sur la réponse négative des interpellés, il avait ajouté : « En tout cas, moi, je ne l'ai pas dit et ne le dirai jamais. » Et il avait remis à François Coulibaly une lettre en arabe dans laquelle il faisait connaître au capitaine Braulot qu'on avait trompé ce dernier sur ses intentions véritables, que son seul but avait été de conclure avec nous un traité de paix, d'amitié et de commerce, qu'il voyait bien que, pour notre part, nous voulions lui imposer notre suzeraineté, et que, dans ces conditions, il n'apercevait aucune utilité à engager des conversations qui demeureraient sans résultat. Il avertissait en même temps le capitaine Braulot que, si celui-ci s'aventurait sur son territoire escorté de tirailleurs, il se verrait dans l'obligation de le traiter en ennemi, et il terminait par ces mots : « Vous pouvez me fermer la route du Sud comme vous m'avez fermé déjà celle de l'Ouest et celle du Nord, mais il me reste la route de l'Est et la terre de Dieu est large : *amen.* »

NOUVELLES NÉGOCIATIONS AVEC SAMORI ; MASSACRE DE LA COLONNE BRAULOT

Effectivement, depuis un an, Samori avait porté son action du côté de la Comoé et de la Volta et, tout en maintenant sa résidence à Dabakala,

avait envoyé son fils Sarantiéni-Mori ; il devait s'y heurter aux Anglais. La campagne qu'il soutint contre eux nous donna un peu de répit en même temps que l'espérance d'amener Samori à se cantonner sur un territoire dont les limites seraient fixées d'un commun accord et dont nous lui assurerions la possession.

Un essai de négociations, entamé par l'administrateur Bricard, n'avait pas produit de résultat, mais n'avait pas non plus donné l'impression qu'une entente fût impossible. Une mission fut donc constituée, composée d'Alphonse Bonhoure, alors secrétaire général du gouvernement de la Côte d'Ivoire, et des administrateurs Nebout et Amédée Le Filliâtre. Elle quitta Grand-Bassam en juin 1897. Parvenue à Assikasso elle apprit que Boudoukou, où nous n'étions pas encore installés à cette date, venait d'être réoccupé par les *sofa* de Bakari. Guidés par un nommé Ali Sarhanorho, se disant envoyé de l'*almami*, M. Bonhoure et ses compagnons quittèrent Assikasso le 13 juillet et atteignirent Satama, qu'ils trouvèrent occupée par les *sofa* et où Ali Sarhanorho les invita à attendre l'invitation que ne manquerait pas de leur adresser Samori.

Tandis qu'ils attendaient cette invitation qui n'arrivait pas, ils apprirent, par des conversations entre *sofa*, que trois Européens et un certain nombre de soldats indigènes venaient d'être massacrés du côté de Bouna par une troupe de guerriers de Samori, mais ils crurent qu'il s'agissait d'une rencontre entre Sarantiéni-Mori et un détachement anglais. En réalité, la nouvelle, qui était exacte, se rapportait au massacre du capitaine Braulot, du lieutenant Bunas, du sergent Myskiewicz et d'un détachement de tirailleurs sénégalais, massacre qui venait d'avoir lieu, le 20 août 1897, à quelques kilomètres de Bouna, dans des circonstances qui n'ont pas été jusqu'à présent complètement élucidées.

Envoyé de Diébougou, que nos troupes, venant de Bobo-Dioulasso, avaient occupé le 26 juillet, le capitaine Braulot avait mission d'aller, si possible, prendre position à Bouna avant que les Anglais n'aient eu le temps de s'y installer. Peu après avoir quitté Lorhosso, il rencontra Sarantiéni. Celui-ci lui ayant fait un accueil amical, Braulot lui exposa franchement le but de son voyage. En réponse, Sarantiéni-Mori confessa à Braulot que Samori, étant disposé à entrer en pourparlers avec les Français, lui avait ordonné de ne pas entrer en conflit avec nous, qu'au surplus les Anglais s'avançaient de nouveau du côté de Boudoukou et que, dans ces conditions, il avait résolu de repasser la Comoé avec toutes ses bandes et de rejoindre son père à Dabakala. En conséquence, il n'avait nullement l'intention de s'opposer à ce que Braulot occupât Bouna. Seulement, il fit observer qu'à Bouna se trouvait encore pour l'instant un de ses lieutenants, nommé Souleïmane, et que

celui-ci, sans ordres de son chef, ne recevrait pas Braulot ou le recevrait en ennemi. Pour éviter tout incident fâcheux, il proposa donc au capitaine de l'accompagner. Braulot accepta la combinaison et les deux troupes cheminèrent ensemble dans le plus parfait accord.

Durant la nuit qui précédait le jour de l'arrivée à Bouna, une dispute aurait éclaté au campement, à propos d'une femme, entre un *sofa* et un tirailleur. La dispute se serait envenimée et aurait dégénéré en une rixe générale, les *sofa* prenant parti pour leur camarade et les tirailleurs pour le leur. Réveillé par le bruit, Braulot serait sorti de sa tente et aurait cherché à mettre fin à la querelle en bousculant les plus excités des *sofa;* alors ceux-ci l'auraient tué et sa mort aurait été le signal d'un massacre général des Français et de leurs soldats, sans que Sarantiéni-Mori, prévenu trop tard, ait eu le temps d'intervenir.

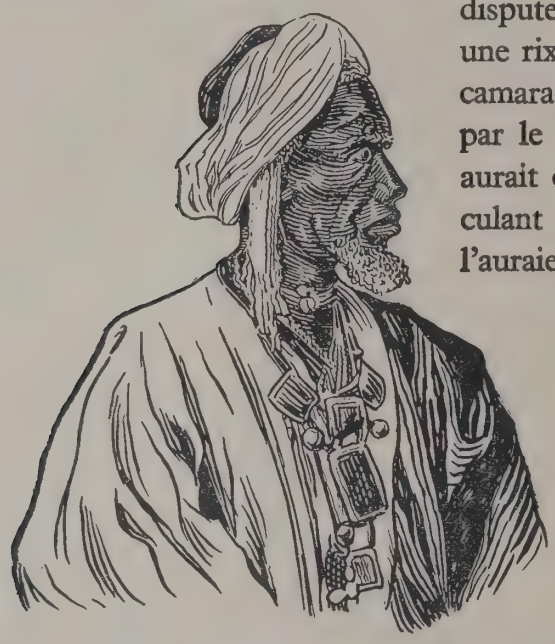

SAMORI A L'ÉPOQUE DE SA CAPTURE

Tel est le récit que fit plus tard Samori, d'après les déclarations de son fils. Il concorde en bien des points avec celui qui a été recueilli, quelque temps après l'événement, auprès des habitants de Bouna. Mais il diffère complètement de celui qui fut fait aux autorités militaires du Soudan par les quelques tirailleurs qui avaient échappé au massacre et par un nommé Ansoumana, qui servait de guide à Braulot. D'après cet homme, environ vingt kilomètres avant d'arriver à Bouna et au lever du jour, Sarantiéni-Mori aurait demandé au capitaine de faire halte durant quelques heures, pour donner le temps à des cavaliers, que lui-même enverrait en avant, d'aller prévenir Souleïmane et d'éviter ainsi tout malentendu. Braulot aurait approuvé cette suggestion, malgré l'avis du lieutenant Bunas, qui redoutait que ce ne fût une ruse de la part du fils de Samori, en vue de préparer un guet-apens de concert avec Souleïmane. Vers 10 heures du matin, Sarantiéni-Mori aurait dit que l'on pouvait repartir, les cavaliers ayant eu le temps d'arriver à Bouna, et l'on se serait remis en marche.

Peu après le passage d'un ruisseau, à six kilomètres environ à l'ouest de Bouna,

les cavaliers envoyés en avant par Sarantiéni-Mori, et sans doute aussi des guerriers de Souleïmane, venus de Bouna à la requête des premiers, embusqués dans un fourré, auraient tiré à bout portant sur Braulot, qui serait tombé de cheval, probablement blessé. Au moment où il cherchait à remonter sur sa bête, il aurait reçu un coup de sabre sur la tête et serait mort en poussant un grand cri. Ansoumana, s'étant retourné au bruit, aurait reçu de Sarantiéni-Mori lui-même, sur la nuque, un coup de sabre dont il devait porter la cicatrice, très apparente, jusqu'à la fin de sa vie et qu'il montrait volontiers, quand il racontait cette affaire, comme preuve de la véracité de son récit. Bunas aurait été tué au même moment, ainsi que Myskiewicz et le plus grand nombre des 97 tirailleurs qui escortaient Braulot, par les *sofa* qui les entouraient. Une dizaine de tirailleurs seulement échappèrent au massacre et purent regagner Lorhosso, ainsi qu'Ansoumana lui-même. Quant aux porteurs, ils auraient été tués quelques instants plus tard, et un peu plus près de Bouna, par les *sofa* de Souleïmane accourus à la curée.

Une petite pyramide en briques crues a été élevée sur le lieu du massacre par les soins des officiers français qui, quelque temps après, devaient prendre possession de Bouna. Elle se trouve à 300 mètres environ à l'est du ruisseau dont il vient d'être fait mention et repose sur un socle cubique où l'on a fixé une plaque de fonte portant cette inscription : « A la mémoire du capitaine Braulot, du lieutenant Bunas, du sergent Myskiewicz et des tirailleurs sénégalais tués à Bouna le 20 août 1897. »

Quelle qu'ait été la part de responsabilité de Sarantiéni-Mori dans cet événement, il semble certain que son père manifesta une violente colère lorqu'il en fut informé. La trahison n'était pas dans ses habitudes. De plus, il devait considérer ce massacre, n'eût-il pas été voulu, comme particulièrement fâcheux au moment où une mission française se présentait pour négocier avec lui. Ceci ne dut pas être étranger aux hésitations qu'il eut à répondre à M. Bonhoure et à l'autoriser à pousser jusqu'à Dabakala.

Ce dernier attendait toujours à Satama cette autorisation qui ne venait pas, lorsque, vers le milieu de septembre, il reçut l'ordre de retourner à Grand-Bassam pour y assumer par intérim les fonctions de gouverneur, en raison du départ en congé du titulaire. M. Nebout prit alors le commandement de la mission. Le 29 septembre arrivait enfin à Satama une lettre de l'*almami* faisant connaître qu'il attendait celle-ci à Dabakala. Les administrateurs Nebout et Le Filliâtre partirent aussitôt et ils atteignirent le 2 octobre la résidence de Samori. Ils constatèrent l'existence, tout autour du village, d'immenses plantations fort bien tenues, comme celles qu'avait autrefois observées le capitaine Péroz, aux abords de Bissandougou.

Ils furent reçus en grande pompe et avec beaucoup d'égards par l'*almami*, qui les combla de prévenances. De lui-même, il les informa du massacre de Braulot et de son détachement, s'excusant de ce qu'il présenta comme étant le résultat d'un malentendu. Il avoua même qu'il était en possession de l'armement et des vêtements des tirailleurs tués à Bouna, et qu'il s'en était servi pour équiper un peloton de *sofa*. Il fit visiter à nos compatriotes ses ateliers d'armurerie et leur fit présent d'un fusil modèle Kropatchek, dont toutes les pièces avaient été fabriquées et montées par ses forgerons. Il leur fit aussi passer en revue les troupes qu'il avait à ce moment près de lui ; elles se composaient d'un millier de fantassins, armés en majeure partie de fusils à tir rapide et défilant par rangs de vingt derrière un clairon qui sonnait une marche française, et d'un millier de cavaliers, presque tous armés de fusils à pierre, défilant par rangs de quatre.

Au cours des conversations qui suivirent, Samori exposa que son désir personnel était de vivre en paix avec nous, mais qu'il ne pourrait contraindre ses fils et ses lieutenants à respecter les clauses d'un traité qui les astreindrait à demeurer inactifs dans un territoire déterminé et à ne point faire d'incursions en dehors des limites assignées à ce territoire. D'autre part, il ne cacha pas qu'il redoutait, de la part des autorités militaires du Soudan, l'intention de tirer vengeance du massacre du détachement Braulot et qu'il estimait bien difficile, en de pareilles conjonctures, d'accepter des conditions de paix qui, sans doute, ne seraient pas ratifiées par le gouvernement français. Non sans une visible expression de mélancolie, il conclut en regrettant de n'avoir pas écouté les conseils qui, bien des années auparavant, lui avaient été donnés par les premiers Français avec lesquels il avait eu des entretiens et en disant : « Maintenant, que je le veuille ou non, je sens bien que c'est la guerre, et que ce sera la guerre jusqu'au jour de ma mort ; même si je cherchais à m'y opposer, mes fils m'y contraindraient. »

Nos envoyés n'avaient plus qu'à se retirer. Au bout de vingt jours passés auprès de Samori, MM. Nebout et Le Filliâtre prirent congé de leur hôte, qui tint à les accompagner en personne jusqu'à cinq kilomètres de Dabakala et leur remit, en plus de cadeaux consistant en bœufs et en chevaux, une lettre destinée au gouverneur de la Côte d'Ivoire, dans laquelle il renouvelait ses excuses au sujet du massacre de Braulot et de ses compagnons et protestait de ses intentions pacifiques.

Reprise des hostilités ; Samori, rejeté vers l'ouest, se concentre sur le Bandama Cependant, le refus opposé par l'*almami* à toute proposition de traité offrant pour nous des garanties suffisantes, nous mettait dans l'obli-

gation d'en finir avec une situation qui mettait obstacle à la pacification du pays.

Le commandant Caudrelier venait d'occuper Bobo-Dioulasso lorsque, au début de janvier 1898, les lieutenants Demars et Méchet, envoyés en reconnaissance au Sud de cette localité, poussèrent jusqu'à Kong, et, n'y trouvant que 300 *sofa*, les mirent en déroute et s'installèrent à leur place. Samori expédia aussitôt deux à trois mille guerriers, qui, le 12 février, vinrent mettre le siège devant le petit poste installé par les deux lieutenants. Le commandant Caudrelier, alors

SIKASSO
(D'après un dessin du *Tour du Monde*).

campé sur la haute Comoé, partit aussitôt à son secours le 24 février et, le 27, pénétrait au cœur de la place. Dès le lendemain, sans laisser aux guerriers de l'*almami* le temps de reprendre haleine, il les pourchassait vers le Sud. Il mena la poursuite jusqu'à la lisière de Baoulé, forçant Samori à évacuer en hâte Dabakala et à se rabattre vers l'Ouest, la route de l'Est lui étant désormais fermée par nos postes de la haute Comoé, de Bouna — que le lieutenant Renard venait d'occuper au début de 1898 — et de Boudoukou, et celle du Sud par nos postes du Baoulé. Le cercle se resserrait de plus en plus.

Samori concentra alors ses forces sur le Bandama, près du village de Longo et non loin de Tiémou, où il construisit en mars 1898, sur le bord même du fleuve et sur sa rive gauche, une sorte de forteresse qu'il arma des canons pris aux Anglais l'année précédente et qu'il appela *Bôribâna*, c'est-à-dire « la fuite est finie », où,

comme le mot fut pittoresquement traduit par nos tirailleurs, « y a fini f... le camp », voulant indiquer par là qu'il défendrait sa nouvelle résidence jusqu'à la mort. La suite des faits ne devait point justifier cette fière appellation.

LA PRISE DE SIKASSO (1er MAI 1898)

A la même époque se préparait un événement dont l'influence devait être considérable sur les destinées de Samori, en nous rendant maîtres de tout le Soudan méridional et en donnant à notre prestige militaire un regain important et indiscutable : nous voulons parler de la prise de Sikasso. A la fin de janvier 1898, le lieutenant-colonel Audéoud, alors gouverneur intérimaire du Soudan français, avait envoyé le capitaine Morisson auprès de Babemba, successeur de Tiéba, pour obtenir du roi de Sikasso qu'il s'abstînt de donner aide ou asile à Samori et qu'il acceptât l'installation d'un poste français dans sa capitale. Babemba avait refusé d'accéder à cette invitation et avait enjoint au capitaine Morisson, cinq jours après son arrivée, d'avoir à évacuer Sikasso dans les vingt-quatre heures. Le capitaine Morisson, considérant sa mission comme terminée, avait donc quitté la ville dès le lendemain, 1er février. Mais, le 2, il tombait dans une embuscade préparée par Babemba et se voyait, ainsi que son escorte, dépouillé de ses armes et de ses vêtements par 1 200 guerriers du roi, qui avaient pris les devants sur lui. Cet affront subi par notre parlementaire décida le lieutenant-colonel Audéoud à agir sans plus de délai contre Babemba et il chargea le commandant Pineau de rassembler à la hâte les éléments d'une colonne.

La tâche était malaisée, presque toutes nos troupes se trouvant alors engagées dans les régions de Bobo-Dioulasso et de Kong. Le commandant Pineau prit hardiment des mesures de circonstance, retint à la colonie les Européens rapatriables, emprunta des officiers aux états-majors pour les mettre aux troupes, leva des tirailleurs auxiliaires et des cavaliers volontaires, fit monter de vieux canons sans affût sur des roues de voitures Lefebvre, etc., et, le 16 mars, quatorze jours après le guet-apens tendu au capitaine Morisson, il pouvait présenter au lieutenant-colonel Audéoud une colonne de 1 400 hommes environ, dont 36 officiers et 59 sous-officiers ou canonniers européens ; or, il s'agissait d'enlever une ville de 30 000 âmes, entourée de trois enceintes concentriques en terre battue dont la plus extérieure mesurait 4 m. 50 de haut, 6 mètres d'épaisseur à la base et 6 kilomètres de tour, pourvue à l'intérieur d'un réduit fortifié et défendue par une armée de 10 000 fantassins et de 3 000 cavaliers.

Le 15 avril, le lieutenant-colonel Audéoud était sous les murs de Sikasso.

Le 17, il faisait ouvrir le feu. Les guerriers de Babemba, grâce à leur nombre, pouvaient effectuer de fréquentes sorties qui nous gênaient beaucoup, et qui se renouvelèrent jusqu'à la fin d'avril, nous obligeant à livrer en moyenne un combat par jour et nous coûtant 18 tués et 58 blessés. Cependant nos canons, à force de frapper sur les épaisses murailles d'argile, avaient ouvert trois brèches dans la grande enceinte : l'on put ordonner l'assaut pour le 1er mai.

Il eut lieu à 5 heures du matin. Vers 6 heures et demie, on enlevait la seconde enceinte. Notre artillerie dut alors cesser son feu, pour ne point démolir nos propres troupes qui se trouvaient d'autre part exposées aux balles des guerriers concentrés à l'intérieur de la ville. Leur situation fut un moment critique. Le commandant Pineau, se précipitant alors au travers d'une des brèches, va prendre le commandement des trois compagnies d'assaut, fait creuser des tranchées sur le mamelon et y fait amener et hisser deux canons de 80, qui commencent aussitôt à bombarder le *tata* ou réduit central.

LA BRÈCHE DANS L'ENCEINTE DE SIKASSO
(D'après un dessin de *l'Illustration*).

A midi, une brèche était ouverte dans la muraille du *tata*. Le commandant Pineau, à la tête des compagnies Benoît et de Montguers, se lance alors à l'assaut du réduit lui-même, qui est enlevé en vingt minutes. Babemba se fait tuer plutôt que de se rendre. Nous étions maîtres d'une place réputée imprenable et que Samori avait vainement assiégée avec une armée plus de dix fois supérieure en nombre à la colonne Audéoud.

A LA POURSUITE DE SAMORI (29 SEPTEMBRE 1898)

Lorsque la nouvelle de ce fait d'armes parvint à l'*almami*, il perdit toute son assurance, abandonna en hâte Bôribâna, et s'enfuit dans la direction du Sud-Ouest, après avoir laissé à Tiémou, pour couvrir sa retraite, son vieux lieutenant Tiémoko Bilali.

Voilà donc Samori en route pour la région montagneuse et accidentée qui borde la grande forêt entre les cours supérieurs du Sassandra et du Cavally. Il pensait y trouver un asile inviolable. Cette fuite, qui pourtant ne devait pas le sauver, se trouva motivée, car, dès le lendemain de la prise de Sikasso, le lieutenant-colonel

Audéoud avait décidé d'envoyer une partie de ses troupes contre l'*almami*. Le commandant Pineau partait en conséquence de Sikasso, le 20 mai ; le 2 juin, il arrivait à Tiémou : Tiémoko Bilali avait pris la fuite après avoir incendié le village, selon la tactique habituelle des généraux de Samori. La poursuite commença : une colonne légère, suivant l'ennemi à la trace de ses dévastations, profita de la lune pour continuer sa route une fois la nuit tombée et, vers minuit, surprit le bivouac de Tiémoko Bilali, dont les *sofa* s'éparpillèrent en désordre. Le lendemain, le commandant Pineau atteignit, sur le Bandama, l'emplacement déserté de Bôribâna. Après avoir laissé à Tiémou un détachement chargé d'y construire un poste qui, un peu plus tard, fut transporté sur le Bandama, la colonne Pineau quitta ces parages le 5 juin et rallia Bobo-Dioulassou, en passant par Kong.

Le 1er juillet, le commandant de Lartigue prenait, à Odienné, le commandement des opérations contre Samori. Il se rendit à Touba, où, le 13 juillet, il fut informé de la présence de l'*almami* dans le district de Man, sur la lisière de la forêt dense.

Ayant établi un poste à Doué, il se transporta à Beyla, qu'il atteignit le 3 août. Il y reçut une lettre par laquelle Samori implorait la paix, sollicitant l'autorisation de retourner à Sanankoro, sa ville natale. Le commandant de Lartigue répondit à l'*almami* que nous n'accepterions sa soumission qu'aux conditions suivantes : remise, à titre d'otages, de ses fils Moktarou et Sarantiéni-Mori, livraison de ses armes et munitions et reddition à merci de sa propre personne, moyennant quoi nous le laisserions se fixer à Sanankoro. Cette réponse fut portée à Samori par un agent politique à notre solde, nommé Sienko Diabaghaté. L'*almami*, en ayant pris connaissance, expliqua à Sienko qu'il ne pourrait remettre ses fils en otage, car ses guerriers, qui commençaient déjà à le lâcher, se tourneraient contre lui s'ils apprenaient qu'il voulût livrer ses fils aux Français. Sienko ne rapporta donc point la promesse de reddition de Samori, mais, en revanche, il recueillit de précieux renseignements sur la situation de ce dernier, le découragement de ses troupes, la disette qui régnait dans son camp, l'hostilité que lui manifestaient les indigènes anthropophages de la région.

Pendant ces pourparlers, le lieutenant Wœlffel et le capitaine Gaden avaient été expédiés de Beyla sur le haut Cavally, le premier le 18 août et le second le 3 septembre, afin d'empêcher éventuellement Samori de franchir ce fleuve et de se réfugier au Libéria. Le 8 septembre, le lieutenant Wœlffel apprit que des *sofa* commençaient en effet à traverser le Cavally à hauteur de Tiafesso. Le lendemain matin, il surprenait l'avant-garde ennemie dans son campement, faisait 1 800 *sofa* prisonniers, délivrait plusieurs milliers de captifs et mettait la main sur 500 fusils

à tir rapide, plus de 6 000 fusils à pierre, une vingtaine de tonnelets de poudre et autant de caisses de munitions, dont trois caisses d'obus et cinq caisses de gargousses. Deux jours après, 5 000 fugitifs de l'armée de Samori venaient se rendre au lieutenant Wœlffel à Tiafesso, où le capitaine Gaden arrivait à son tour le 11 septembre.

Ce dernier avait recueilli des renseignements sur l'endroit où se trouvait campé l'*almami* lui-même et sur les positions occupées par ses fils et lieutenants principaux. Mais il estimait insuffisantes les forces dont le lieutenant Wœlffel et lui disposaient — environ 300 fusils au total — pour tenter, avec quelque espoir de succès, la capture de Samori et de son état-major, dans une région boisée et tourmentée, propice à la guerre d'embuscades et offrant des facilités de refuge à l'ennemi. Il décida donc de concentrer son monde à Nzo et d'y attendre un renfort qu'il avait demandé au commandant de Lartigue. Celui-ci amena lui-même à Nzo ce renfort qu'il avait reçu le 6 septembre à Beyla, et qui se composait de 100 tirailleurs expédiés de Sikasso sous les ordres du capitaine Gouraud.

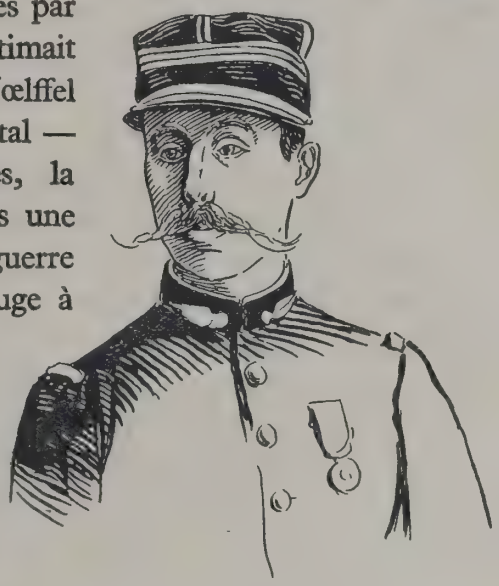

LE CAPITAINE GOURAUD
A L'ÉPOQUE DE LA CAPTURE DE SAMORI

Cet officier, un peu plus ancien que le capitaine Gaden, reçut le commandement d'une petite colonne de reconnaissance, qui comprenait 120 tirailleurs auxiliaires sous les ordres du capitaine Gaden, et les 100 tirailleurs venus de Sikasso, sous les ordres du lieutenant Mangin. Cette reconnaissance ne rencontra d'abord le long de sa route que des villages dévastés, remplis de cadavres en putréfaction. Sur le bord des ruisseaux, dont les indigènes de la région avaient empoisonné les eaux, gisaient de longues files d'autres cadavres, ceux des *sofa* ou de leurs captifs qui, dans la fuite commune, s'étaient abreuvés à ces ruisseaux. Ailleurs, dans la forêt, c'étaient les squelettes d'individus morts de faim.

Nous devons à l'obligeance du général Gouraud, Gouverneur militaire de Paris, communication des pages du rapport qu'il écrivit au lendemain même de la capture de Samori. Ce sont ces lignes que nous publions ci-après.

Des renseignements obtenus du *sofa* rencontré cet après-midi, comme des

multiples interrogatoires faits tout en marchant, il apparaît de plus en plus clairement que notre approche n'est pas soupçonnée, que Samori se garde mal sur ses derrières, se croyant sans doute suffisamment couvert par la barrière de cadavres que tout le monde croit infranchissable. La lassitude de tous est extrême, et le moral des *sofa* est évidemment très atteint. L'étoile de l'*almami* semble pâlir. L'occasion paraît bonne pour lui porter le coup suprême. Mais son prestige est encore tel que la lutte ne peut finir avec lui que par sa mort ou sa capture ; et pour l'atteindre, il est indispensable de le surprendre ; il ne nous faut pas un combat qui, si heureux qu'il soit, lui donnerait le temps de fuir et de nous échapper. Il nous faut une prise complète et brutale.

Les ordres suivants sont donnés pour la surprise :

Les deux sections de tête, la première avec le lieutenant Jacquin et le sergent Bratières, la seconde avec le capitaine Gaden, traverseront le village des femmes sans s'y arrêter, et se lanceront sans tirer un coup de fusil dans le campement. La section Jacquin le traversera au pas de course, et ira occuper le débouché opposé sur la route de Touba. La section Gaden occupera la case de l'*almami*. L'*almami* en personne est l'objectif suprême des deux sections.

Tout en les aventurant, je veux garder une réserve : aussi les troisième et quatrième sections, avec le lieutenant Mangin, se tiendront à l'entrée du village des femmes et constitueront un peloton qui me permettra de parer aux événements.

Enfin, la cinquième section, avec le sergent Maire, aura la garde du convoi.

Défense formelle est faite aux tirailleurs de tirer sans ordre un seul coup de fusil. Je recommande expressément aux commandants de sections de ne pas tirer à moins de nécessité absolue, de résistance sérieuse à briser, résistance qui, grâce à la surprise sur laquelle on peut compter, ne se produira sans doute pas au premier instant. Enfin, il est recommandé à tous de ne pas tuer l'*almami*, de le prendre vivant si possible. Si Samori, personnage mystérieux et quasi légendaire depuis de longues années pour les noirs de notre Soudan, disparaît au fond de cette forêt perdue, pas un d'entre eux ne voudra croire à sa fin.

Le bruit de sa mort a couru trop souvent, son prestige est trop grand. Si on peut le montrer prisonnier, il faudra bien y croire.

CAPTURE DE SAMORI (29 SEPTEMBRE 1898)

Départ à 5 heures. La petite arrière-garde de *sofa* est surprise dans la torpeur du réveil, et enlevée sans coup férir. La marche est plus dure que jamais : nous sommes rentrés en forêt, c'est une véritable escalade dans les rocs et les arbres abattus.

Enfin, à 7 h. 30, nous débouchons sur des pentes dénudées : à nos pieds s'ouvre une vallée verdoyante, éclairée par un gai soleil, qui nous semble radieux, au sortir du jour douteux de la forêt. L'horizon est barré par une longue croupe boisée et derrière ces bois montent à perte de vue des colonnes de fumée, indiquant un campement immense ; et j'entends avec émotion le *sofa* me dire en me les montrant :

« C'est lui ! »

Nous descendons dans la vallée, nous filons le

SAMORI APRÈS SA CAPTURE

(Croquis exécuté sur les indications des témoins, d'après *l'Illustration*).

long de la croupe, au milieu des hautes herbes ; partout des gourbis remplis d'une foule sans armes. Cachés comme nous le sommes, tous à pied, dans les hautes herbes, ces gens ne nous voient que quand nous sommes sur eux. Ils nous regardent passer hébétés. On leur crie de ne pas bouger, de se taire, de ne pas avoir peur, et l'on file. L'allure est rapide, l'instant est suprême. Pourvu qu'il ne parte pas de coup de fusil ! Nous passons coup sur coup deux marigots encaissés. Sur les bords du second, des femmes sont en train de laver. C'est le village des femmes de Samori.

Jacquin exécutant sa consigne, avec un magnifique entrain enlève sa section, traverse le village, le petit bois, et, sans se laisser intimider par la foule qui remplit l'immense campement, il y plonge avec sa petite troupe. Gaden s'y jette sur ses traces.

Il est 8 heures : partout les femmes font tranquillement la cuisine, le couss-couss du matin. Samori est devant sa case, étendu dans une chaise longue, entouré de quelques familiers, lisant selon son habitude le Coran. Tout à coup, du côté du village des femmes, des cris éclatent.

Samori se lève, aperçoit les chéchias des tirailleurs, et, saisi de stupeur, affolé, s'enfuit du côté opposé, sans prendre le temps de trouver une arme. Il court à toutes jambes à travers le camp, cherchant un cheval pour aller rejoindre la grand'-garde de ses fils, à dix kilomètres dans l'Est. Mais quatre ou cinq tirailleurs et le sergent Bratières ont aperçu ce grand vieillard bien vêtu, la tête couverte d'une coiffure exceptionnelle, une chéchia rouge serrée d'un turban blanc, et, saisis à l'idée que c'est Samori, ils se jettent avec une bravoure folle à sa poursuite au milieu de ce camp rempli de *sofa* armés.

L'*almami* est rattrapé au moment où il a franchi un ravin et va sortir du camp. Tout en courant, les tirailleurs lui crient : « Ilo ! Ilo ! Samori ! » (Halte ! Halte !) Rien ne l'arrête, il évite par un adroit crochet le premier tirailleur qui arrive sur lui. Enfin, entendant le sergent Bratières qui le serre de près, et crie lui aussi : « Ilo ! Ilo ! Samori ! » il se laisse tomber à terre, épuisé par la course et l'émotion ; le sergent le saisit aussitôt. L'*almami* dit aux tirailleurs de le tuer tout de suite, et, dans son trouble, demande au sergent s'il est le chef de la colonne. Le reste de la section avec le lieutenant Jacquin arrive au même instant, et le sergent lui remet son prisonnier.

Il était temps : le premier moment de stupeur passé, de tous côtés les *sofa* sortent en armes de leurs gourbis, mais trop tard ! La surprise a si bien réussi, tout s'est passé si vite, que les *sofa* n'ont pas eu le temps de s'apercevoir de notre petit nombre, et que Samori est déjà dans nos mains, quand ils songent à le défendre.

Jacquin ramène l'*almami* à sa case, qu'a occupée le capitaine Gaden et lui fait comprendre, en lui mettant le revolver sur la tempe, qu'au premier coup de fusil son affaire est réglée. Il s'est déjà rattaché à la vie, et, par ses gestes et par ses paroles, engage ses hommes à mettre bas les armes. En un clin d'œil, la nouvelle est connue par tout le camp, et met fin, comme nous y comptions, à toute tentative de lutte. Il n'a pas été tiré un seul coup de fusil !

Le capitaine Gouraud, arrivé à son tour au centre du camp, put procéder au désarmement de tous les *sofa* qui se trouvaient là. D'autres étaient à quelques kilomètres plus au Nord, sous les ordres de Moktarou et de Sarantiéni-Mori, gardant les routes par lesquelles on croyait qu'arriveraient nos troupes. Samori dépêcha à ses fils un cavalier pour les inviter à venir se rendre et ils obéirent aussitôt à cet ordre.

Le soir, nous avions entre nos mains tout ce qui restait de l'armée de Samori, en plus de sa personne et de celles de ses femmes, de ses fils, de ses conseillers et lieutenants. Nous avions saisi ce jour-là, sans coup férir, 600 fusils à tir rapide, 1 000 fusils à pierre, un canon (le dernier des deux canons pris à Oua), 90 caisses de cartouches et obus, 30 barils de poudre : armes et munitions furent détruites sur l'heure. Nous nous étions emparés aussi de 60 chevaux et mulets, de 250 bœufs et vaches, et du trésor de Samori, composé de bijoux et de lingots d'or dont la valeur totale fut évaluée à 250 000 francs. Enfin nous avions la charge de plusieurs milliers de captifs que nous nous empressâmes de rendre à la liberté et dont le rapatriement devait être effectué à bref délai. Le cauchemar qui pesait depuis plus de quinze ans sur l'Afrique occidentale se dissipa ce jour-là, parmi les brouillards du cirque de Guélémou. L'*almami*, ses femmes, ses fils et ses familiers furent ensuite transférés à Kayes, tandis que les *sofa* faits prisonniers étaient remis en liberté et renvoyés dans leur pays d'origine.

MORT DE SAMORI (2 JUIN 1900) Le gouvernement français décida d'exiler Samori au Gabon. Cette décision lui fut notifiée à Kayes, le 22 décembre 1898, par le général de Trentinian, gouverneur du Soudan français. Puis il fut acheminé sur Dakar par la voie fluviale. A Saint-Louis, il chercha à se tuer en se donnant un coup de couteau et on dut le transporter à l'hôpital, où, guéri de la blessure qu'il s'était faite, il se montra reconnaissant des soins qui lui furent prodigués. Lorsqu'il fut complètement remis, on l'embarqua à Dakar sur le *Tibet* et, avec sa femme favorite Sarantiéni, son fils Sarantiéni-Mori et son principal conseiller Morifing Dian, il fut interné dans l'île de Missanga, sur l'Ogôoué, en face du poste de Ndjolé. Il devait y mourir le 2 juin 1900.

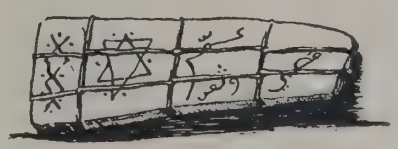

PÉNÉTRATION DES PAYS VOISINS DU SOUDAN

CHAPITRE VII

LA PÉNÉTRATION DES PAYS VOISINS DU SOUDAN ET LA FORMATION DES COLONIES DE LA CÔTE

I. — L'occupation de Tombouctou et la lutte contre les Touareg (1893-1904). — *Massacre des colonnes Aube et Bonnier.* — *Le commandant Joffre rétablit la situation* (1894). — *L'œuvre du colonel de Trentinian* (1895-1899). — *Fondation du poste de Gao* (*janvier* 1899). — *Formation de corps méharistes.* — *Firhoun, chef des Oulmidden.* — *La jonction avec l'Algérie.*

II. — La conquête de la Haute Volta et des pays entre Niger et Tchad (1887-1904). — *Exploration du lieutenant Binger* (1887-1889). — *La convention franco-anglaise du 5 août* 1890. — *La mission Monteil.* — *Nouvelles explorations* (1892-1896). — *La mission Hourst.* — *Notre protectorat sur le Mossi et le Gourounsi* (1896). — *Fin de l'occupation de la boucle du Niger* (1897). — *La marche vers le Tchad* (1897-1898). — *Belle conduite du caporal Koubi Keïta.* — *La convention franco-anglaise du* 14 *juin* 1898. — *La « Mission de l'Afrique centrale » et l'affaire Voulet-Chanoine.* — *Fondation du poste de Zinder* (1899). — *La réunion des missions de l'Afrique centrale au lac Tchad.* — *L'œuvre du colonel Péroz.* — *La mission de délimitation Moll-Tilho* (1903) *et la convention de* 1904.

III. — La Mauritanie (1875-1904). — *Les premières reconnaissances : Soleillet-*

Coppolani. — Occupation du pays des Trarza et des Brakna. — Assassinat de Coppolani (12 *mai* 1905).

IV. — La Formation de la colonie de la Guinée française (1875-1904). — *Nos premiers établissements des rivières du Sud. — Olivier de Sanderval. — Organisation des rivières du Sud. — Contestations allemandes : convention du* 24 *décembre* 1885. — *Occupation de Conakry* (1887). — *Les missions Plat et Audéoud* (1887). — *Le docteur Ballay. — Le décret du* 1er *août* 1889. — *Constitution du gouvernement de la Guinée française* (1893). — *Occupation du Fouta-Diallon* (1896). — *Acquisition des îles de Los* (1904).

V. — La formation de la colonie de la Côte d'Ivoire (1875-1904). — *Treich-Laplène, son œuvre* (1883-1890). — *Treich-Laplène et Binger. — Missions dans la région côtière* (1890-1892). — *Délimitation avec le Libéria* (1892). — *Constitution du gouvernement de la Côte d'Ivoire* (10 *mars* 1893). — *La révolte d'Assikasso. — Révolte dans la région du Toumodi. — Création de Bingerville* (1900). — *Jonction entre les districts de la côte et la région soudanaise.*

VI. — La formation de la colonie du Dahomey (1875-1904) et la dispute du Bas-Niger (1875-1904). — *Cession de Cotonou* (1878). — *Protectorat de Porto-Novo* (1883). — *Le roi Toffa. — Le roi Gléglé. — Victor Ballot résident au golfe de Bénin. — Les premières hostilités. — Les événements d'Ouidah. — Négociations avec Béhanzin. — Le Père Dorgère. — Le traité du* 3 *octobre* 1890. — *Les Dahoméens rouvrent les hostilités. — Affaire de la « Topaze ». — Le colonel Dodds commandant l'expédition. — Prise d'Abomey. — Déchéance de Béhanzin. — La guerre continue. — Propositions de paix de Béhanzin. — Agoliagbo reconnu roi du Dahomey* (1894). — *Soumission de Béhanzin* (25 *janvier* 1894). — *La pénétration intérieure : la course au Niger. — Attribution des territoires contestés entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne. — Annexion du Dahomey* (1900). — *Les rivalités franco-anglaises pour la possession du Bas-Niger. — La compagnie française de l'Afrique occidentale : Semellé, Mattèi. — La Royal Niger Co. — La mission Mizon. — La convention du* 14 *juin* 1898.

VII. — Le gouvernement général de l'Afrique occidentale. — *Les préliminaires de la constitution du gouvernement général* (1896-1904). — *Le décret du* 18 *octobre* 1904).

I. — L'occupation de Tombouctou et la lutte contre les Touareg (1893-1904)

Le 16 décembre 1893, le lieutenant de vaisseau Boiteux, commandant de la flottille du Niger, ayant laissé sa canonnière au mouillage de Kabara, entrait sans coup férir à Tombouctou et y arborait le pavillon français. Les habitants de la ville, appartenant en majorité à la race noire, lui firent bon accueil. Ils n'étaient animés d'aucune hostilité à notre égard et ne voyaient pas poindre sans plaisir le jour où notre protection les mettrait à l'abri des exactions et des pillages dont leur ville était périodiquement la victime, tantôt de la part des rois bambara de Ségou, tantôt de celle des Peuls du Massina, tantôt et surtout de la part des Touareg. Les Arabes Kounta, qui étaient installés dans le Nord-Est et dont la famille la plus illustre, celle de Bekkaï, possédait à Tombouctou une grosse influence, n'étaient pas fâchés non plus d'un événement qui semblait annoncer que les Touareg, leurs rivaux séculaires, ne feraient plus la loi au gré de leur fantaisie. Mais ces derniers se sentaient directement menacés dans leurs habitudes de rapines, et se rendant compte que nous n'avions aucune force militaire sérieuse, ils résolurent aussitôt de mettre obstacle à notre occupation.

Le lieutenant-colonel Bonnier, qui assurait alors l'intérim du gouvernement au Soudan français et qui revenait d'une expédition contre Samori, apprit à Sansanding, le 26 décembre, l'initiative quelque peu téméraire du commandant de la flottille. Il n'ignorait pas les dispositions des Touareg et il estima que, si le lieutenant de vaisseau Boiteux n'était pas immédiatement soutenu par des effectifs importants, un désastre était imminent. Il se porta donc sans délai sur Tombouctou par la voie fluviale, avec tous les éléments dont il pouvait disposer, en même temps qu'il expédiait au chef de bataillon du génie Joffre, qui était alors directeur des travaux du chemin de fer de Kayes au Niger, l'ordre de s'y rendre de son côté par voie de terre, avec des renforts prélevés sur les garnisons du haut Sénégal.

Nous avons dit plus haut comment le gouverneur Grodet, qui était encore dans l'ignorance des événements de Tombouctou, avait voulu arrêter dans leur marche les deux colonnes, sans pouvoir y parvenir, ses télégrammes n'étant parvenus à destination qu'après les faits accomplis.

MASSACRE DES COLONNES AUBE ET BONNIER

Les craintes du lieutenant-colonel Bonnier devaient d'ailleurs se trouver rapidement et malheureusement justifiées. Il venait à peine de quitter Sansanding que, le 28 décembre, l'enseigne de vaisseau Aube, demeuré à la garde du mouillage de Kabara, y était attaqué par un groupe de Touareg. Il les repoussa et, bravement, leur donna la chasse dans la direction de Tombouctou, accompagné d'un second maître d'équipage et de dix-huit laptots ou matelots indigènes. Mais, à quelques kilomètres du fleuve, au lieu dit Ouroumaïra, enveloppé par de nombreux Touareg accourus à la rescousse, il fut massacré ainsi que tous ses hommes. Une heure après, la nouvelle parvenait à Tombouctou. Le lieutenant de vaisseau Boiteux se porta aussitôt sur le lieu du combat, dispersa les Touareg et rétablit la liaison avec Kabara. Mais sa situation et celle de notre flottille n'en demeurait pas moins critique.

Le 6 janvier 1894, la colonne Bonnier faisait son entrée à Tombouctou, écartant la menace suspendue sur le sort de notre poste naissant. Bonnier, cependant, estima qu'il devait, sans plus tarder, venger l'attaque et la mort de l'enseigne Aube, et montrer aux Touareg que nous entendions demeurer les maîtres. Le 12 janvier, ayant laissé Tombouctou à la garde du capitaine Philippe, il partit en reconnaissance vers l'Ouest, où il avait appris qu'étaient rassemblés les Touareg qui avaient pris part à l'affaire d'Ouroumaïra. Il emmenait avec lui 25 à 30 officiers européens et 300 tirailleurs.

Le 14, il surprend des campements ennemis et capture des troupeaux. Le 15, il installe son bivouac sur une sorte de presqu'île, au bord d'une mare faisant partie du système lacustre du Faguibine, au lieu dit Takoubao, non loin et au Nord-Est de Goundam. Le 16 janvier, avant la fin de la nuit, le campement est envahi par un nombre considérable de Touareg, qui, s'étant avancés sans bruit jusqu'aux faisceaux et les ayant renversés, puis, ayant poussé sur la colonne endormie les bœufs qu'elle avait capturés la veille, déterminent une panique à la faveur de laquelle, et avec la complicité des ténèbres, ils massacrent Blancs et Noirs à coups de javelots et de sabres. Le capitaine Nigote, le sergent-major Beretti et huit tirailleurs indigènes, ayant pu se jeter dans la mare de Takoubao et la traverser à la nage, réussirent à rallier Tombouctou, en recueillant en route le convoi conduit par le sous-lieutenant Sarda ; six sous-officiers européens et une centaine de tirailleurs avaient également échappé par la fuite à la tuerie et regagné Tombouctou : tout le reste de la colonne avait péri et son armement, ses munitions et son matériel étaient restés entre les mains des Touareg. La nouvelle du désastre, qui parvint en France le 8 février, y souleva une très grosse émotion.

LE COMMANDANT JOFFRE RÉTABLIT LA SITUATION (1894)

Cependant, le commandant Joffre s'avançait à marches forcées à travers le Sahel. Le 20 janvier, il parvenait à Niafounké et, près de là, infligeait le 24 aux Touareg une sanglante défaite. Puis il allait à Takoubao recueillir les restes des victimes et arrivait le 9 février à Tombouctou, où, prenant le commandement de la région et des opérations, il commença par élever une série de postes de défense : il construisit à Tombouctou même un fort qui reçut le nom de Fort-Bonnier, à Kabara un blockhaus, à Korioumé et à Goundam deux stations d'appui et de surveillance. Puis, ayant pris des informations sur les tribus qui avaient participé au massacre de Takoubao et ayant su que les plus compromises étaient celle des Tenguéréguif et la fraction des Kel-Antassar placée sous les ordres du chef Ngouna, il marcha contre ces deux tribus et infligea successivement à chacune d'elles une défaite sévère au cours de la seconde quinzaine de février. En mars, le capitaine Gautheron repoussait près de Koura, sur la rive droite du Niger, une attaque des Irréghanaten, et le commandant Joffre mettait en déroute, à Koïratao et près du lac Fati, un fort parti d'Iguellad, de Tenguéréguif et d'Irréghanaten. Le 28 du même mois, plusieurs petites tribus faisaient leur soumission. En avril, une série d'opérations étaient entreprises contre les Kel-Antassar de Ngouna. Le 24 mai, Sakhaoui, chef des Igouadaren de la rive gauche, demandait l'aman, et, en juin, le commandant Joffre tournait ses efforts contre les Kel-Temoulaït de la rive droite. Lorsqu'il quitta Tombouctou, le 10 juillet 1894, les abords de la ville étaient complètement dégagés et les tribus encore insoumises se tenaient à l'écart, prêtes à accepter le fait accompli. A sa première rencontre avec un ennemi qui se croyait vainqueur, Joffre manœuvrait supérieurement.

LE COMMANDANT JOFFRE EN 1894

Le colonel Ebener lui succéda. Il se disposait à en finir avec les Iguellad et les Kel-Antassar, lorsqu'il reçut, toujours du même gouverneur Grodet, un ordre,

daté du 11 août, interdisant toute action militaire avec mission de se tenir sur la stricte défensive. Il se trouva ainsi condamné à l'inaction au moment où la continuation de notre offensive contre les Touareg, terrorisés par les succès remportés coup sur coup par le commandant Joffre, aurait singulièrement hâté l'heure de la pacification définitive. En raison de notre inaction, les soumissions acquises ne pouvaient être qu'éphémères : en 1895, les Irréghanaten entrèrent en rébellion ainsi que les Igouadaren, et, plus en aval, les Logomaten attaquaient, les 4 et 5 juin de la même année, sous la conduite de leur chef Boubakar, Ouandiédou, la mission du capitaine Toutée, qui remontait le cours inférieur du Niger.

L'ŒUVRE DU COLONEL DE TRENTINIAN (1895-1899) Les choses allaient changer d'aspect avec l'arrivée au Soudan, comme gouverneur, du colonel de Trentinian. En juillet 1895, il envoyait à Tombouctou le commandant Réjou, avec l'ordre d'assurer par tous les moyens notre domination, de recourir le plus possible à la diplomatie, mais d'employer la force chaque fois que les autres moyens se révéleraient impuissants. L'action contre les Kel-Antassar fut alors reprise et le capitaine Florentin les battit le 4 août à Farach, près du lac Faguibine, mais dut se replier sur Goundam. Deux jours après, le lieutenant Gouraud repoussa une incursion des Iguellad, qui s'étaient avancés jusqu'à la dune de Hamaria, presque aux portes de Tombouctou. Le lieutenant de spahis Bérar était tué le 6 octobre au combat de Taaraïet, mais Allouda, chef de l'une des fractions des Kel-Antassar, faisait sa soumission en décembre, tandis que Ngouna, chef de l'autre fraction, persistait à demeurer en dissidence. Des postes étaient créés à la fin de 1895 à Ras-el-ma et à Sompi, qui, avec celui de Goundam, maintenaient en respect les derniers Touareg rebelles dans l'Ouest de Tombouctou.

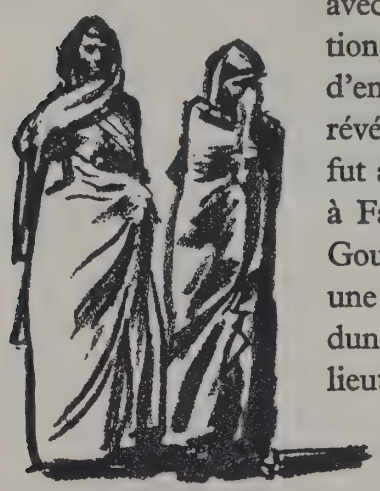

FEMMES TOUAREG
RÉGION DE BOUREM

Quant aux Kounta, ils n'avaient cessé jusqu'alors de nous donner des preuves de loyalisme. Cependant, quelques fractions de cette tribu tendaient à s'unir aux Touareg et à n'importe quels pillards sahariens pour inquiéter les populations qui nous étaient fidèles. C'est ainsi qu'en 1896 nous eûmes des Kounta pour adversaires en même temps que nous en avions d'autres pour amis.

Le 1er mars 1896, le colonel de Trentinian reçut, à Goundam, Cheïboun, *amé-*

nokal des Tenguéréguif, qui reconnut solennellement notre suzeraineté. Vers la même époque, le lieutenant de vaisseau Hourst accomplissait sa belle reconnaissance du Niger moyen et du bas Niger. Il avait réussi à gagner l'amitié de Madidou, *aménokal* des Oulmidden ou Ouliminden, ce qui lui permit d'atteindre Gao puis Say sans rencontrer de sérieuse résistance. C'était notre premier contact avec les Oulmidden et l'on pouvait en augurer d'excellents rapports pour l'avenir. Mais l'histoire de notre pénétration en pays touareg devait être fertile en surprises et en revirements de la part de ces populations au caractère complexe et versatile.

Sakhaoui, chef des Igouadaren, et Assalmi, *aménokal* des Irréghanaten, firent leur soumission cette même année (1896). Mais ces soumissions n'étaient pas toutes sincères ; en juin 1897 nous courûmes un sérieux danger. Un peloton de spahis en reconnaissance dans les environs de Tombouctou fut cerné par une bande de Kounta et de Touareg réunis et massacré presque en entier avec ses deux officiers, les lieutenants de Chevigné et de la Tour de Saint-Ygest. Une autre fois un parti ennemi poussa une pointe jusqu'à six kilomètres de Kabara. Le commandant Klobb parvint néanmoins quelque temps après à nettoyer les abords du fleuve jusqu'à Bourem : des dissidents finirent par déposer les armes.

Fondation du poste de Gao (janvier 1899) Au fur et à mesure que notre occupation gagnait du terrain, les Oulmidden manifestaient des symptômes d'hostilité et l'on décida d'installer un poste à Gao, afin de les observer et, au besoin, de les contenir. Promu lieutenant-colonel et chargé du commandement de la région de Tombouctou, Klobb se mit à la fin de 1898 en route pour Gao, qu'il atteignit le 1er janvier 1899 ; il y fit édifier un fort, après quoi, il en fit construire un autre plus en aval, à Ansongo et un troisième plus en aval encore, à Dounzou, et enfin un quatrième à Tillabéry, près de Sinder. Cette série de postes, en des lieux bien choisis, assurait la surveillance des Touareg nomadisant sur les deux rives du fleuve.

A l'intérieur de la boucle, ce sont mêmes succès. Nos reconnaissances se multiplient et nous arrivons même à recruter des partisans parmi les Touareg. Les soumissions affluent et l'*aménokal* Madidou fait demander la paix, mais il meurt avant de l'avoir conclue et est remplacé d'abord par Laoueï, puis par un de ses cousins nommé Firhoun, qui ne devait pas tarder à nous créer de sérieuses difficultés. Fort heureusement, nous avions déjà créé l'instrument destiné à briser toute résistance.

Formation de corps méharistes Depuis 1896, les autorités militaires de la région de Tombouctou s'appliquaient à former des corps de méharistes à l'imitation de ceux qui existaient déjà dans le Sud algérien et dont la nécessité s'imposait aussi pour assurer la surprise et la poursuite, à travers le désert, d'ennemis aussi mobiles que les Touareg : à leurs chameaux, il fallait opposer d'autres chameaux. Les premiers essais tentés en 1896 et 1897 n'avaient donné que de médiocres résultats. Enfin, en 1898, un peloton méhariste régulier était organisé à Tombouctou par le lieutenant de Gail et concourait fort utilement, en 1898 et 1899, à la lutte contre les dissidents touareg et kounta.

Les opérations militaires furent arrêtées en 1900, en raison d'une épidémie de fièvre jaune qui sévissait au Sénégal et qui empêcha de procéder à la relève des troupes. L'autorité locale songea alors à utiliser les bonnes dispositions du chef Hamoadi, qui venant de remplacer Abiddine à la tête des Kounta, s'était rallié à nous et offrait même de marcher contre les Oulmidden. Ses offres furent acceptées, et au début de 1901, il vint prendre nos instructions à Gao, accompagné de 900 guerriers kounta, dont 200 à cheval et 700 à méhari. Il en repartit le 22 mars dans la direction de l'Est, marchant contre le gros de la tribu des Oulmidden. Après avoir enlevé de nombreux troupeaux, il atteignit la mare de Ménaka, puis, en avril, rencontra à Tiguirirt un fort parti, qu'il mit en complète déroute. Revenant alors sur ses pas, il ramena 150 captifs enlevés à l'ennemi, 4 000 bœufs, 12 chevaux, 350 chameaux, des armes, des vêtements, des étoffes. Nouveaux rezzous, nouveaux succès en mai et en juin. A la suite de ces événements, la tribu des Oulmidden était, en général, disposée à faire la paix, et l'*aménokal* Laoueï inclinait vers la soumission. Mais Firhoun et les jeunes chefs, excités par un marabout Mohammed Ahmed, qui venait de se révéler dans la boucle du Niger, ne parlaient que de guerre à outrance. Leur parti l'emporta et, en 1902, à la suite d'une réunion de tous les notables, Laoueï fut déposé et remplacé par Firhoun, qui n'était âgé que d'une trentaine d'années.

Firhoun, chef des Oulmidden Une fois parvenu au pouvoir suprême, qui était le but de ses ambitions, Firhoun se montra d'humeur plus pacifique. Il tenait à demeurer roi, et il pensait l'être plus longtemps en se rangeant auprès de nous qu'en restant notre ennemi. Les circonstances qui avaient fait interrompre les opérations militaires n'existaient plus, la relève avait été opérée, et nos préparatifs, sur lesquels Firhoun était très bien renseigné, lui avaient donné à réfléchir. Le 12 janvier 1903, il vint se présenter au poste de Gao, et, le 23, il faisait sa

soumission et celle de tous ses sujets entre les mains du lieutenant-colonel Dagneaud.

Quelque temps après, grâce à l'intervention d'un marabout nommé Baye qui nous fut toujours dévoué, Illi, chef des Ifoghâs, faisait à son tour des offres de soumission, à la fois à Bamba, au lieutenant Pasquier, et à In-Salah, au lieutenant-colonel Laperrine. Ces offres furent agréées des deux côtés ; à la suite d'une entente entre le gouvernement général de l'Algérie et celui de l'Afrique occidentale française, et avec l'agrément de Moussa-ag-Amastane, *aménokal* des Hoggar et suzerain nominal des Ifoghâs, ceux-ci furent rattachés au territoire militaire de Tombouctou, et un poste fut créé à Kidal.

LA JONCTION AVEC L'ALGÉRIE ; LA DÉLIMITATION DE LA FRONTIÈRE A l'époque où nous a conduit ce récit, l'on était en droit de considérer la soumission générale des Touareg nigériens comme acquise, au moins provisoirement. Les postes installés un peu partout nous permettaient d'administrer les régions nouvellement conquises et il était temps de songer à tracer la limite qui devait séparer les territoires soudanais de ceux de l'Algérie. Il fut décidé que le colonel Laperrine, commandant militaire du territoire des oasis algériennes, se rencontrerait à cet effet avec un officier envoyé par le commandant du territoire militaire de Tombouctou. Le capitaine Théveniaut fut désigné pour représenter l'Afrique occidentale. On lui donna comme escorte un peloton de tirailleurs méharistes qui venait d'être organisé à Ras-el-ma. Le 16 avril 1904, il rencontrait le colonel Laperrine au puits de Timiaouine, vers la naissance de la vallée du Tilemsi, et les deux officiers convinrent de faire passer la frontière sud de l'Algérie entre ce puits et celui d'In-Ouzel, situé au Nord-Est du premier. Pour la première fois, une jonction était opérée entre nos troupes du Soudan et de l'Afrique du Nord, à travers le Sahara vaincu.

La randonnée accomplie par le capitaine Théveniaut eut, entre autres résultats, celui de fournir à l'autorité militaire de Tombouctou d'utiles expériences relativement à l'organisation définitive à donner à nos formations méharistes soudanaises. La nécessité de ces dernières devait être démontrée peu après : le 2 décembre 1904, les capitaines Aguttes et Prokos, disposant seulement de tirailleurs à pied et de spahis à cheval, avaient pu surprendre dans leur campement, à une cinquantaine de kilomètres de Tombouctou, des pillards du Nord appartenant à la tribu des Oulad-Djerir, les bousculer, leur infliger des pertes et les mettre en déroute ; mais l'absence d'hommes montés à méhari les avaient empêchés de poursuivre les fuyards et de les anéantir.

A l'aide des moyens militaires habituels au Soudan, très légèrement perfectionnés, nous avions pu conquérir les abords du Sahara. Mais, pour les garder, pour vaincre définitivement les Touareg de l'Est, aux terrains de parcours notablement plus étendus que ceux des Touareg de l'Ouest et de la Boucle, pour surveiller le désert et y faire la police, il nous fallait adapter ces moyens militaires à la nature du pays et aux façons de faire de ses habitants : ce devait être l'œuvre de la période postérieure à 1904.

II. — La conquête de la Haute Volta et des pays entre Niger et Tchad (1887-1904)

La guerre contre Ahmadou et contre Samori constituent les deux faits les plus remarquables et les plus importants de notre expansion soudanaise ; après les victoires remportées sur ces deux souverains et la chute du royaume de Sikasso, nous étions les maîtres incontestés de tout le pays qui s'étend au loin sur les deux rives du Niger, depuis les sources de ce fleuve jusqu'à la hauteur de Mopti. Restaient les vastes territoires situés à l'intérieur de la Boucle, ceux qui, débordant le fleuve à l'Est, s'étendaient jusqu'au lac Tchad et enfin ceux qui confinaient à la région saharienne et finissaient par se perdre dans le Sahara lui-même ; ceux-là aussi n'allaient pas tarder à tomber sous notre autorité.

Exploration du lieutenant Binger (1887-1889) C'est l'exploration du lieutenant Binger qui constitua le point de départ de notre emprise sur les régions situées à l'intérieur de la boucle.

Avant 1887, on n'avait sur elles en Europe, que les renseignements recueillis par Barth vers le milieu du dix-neuvième siècle, renseignements d'ailleurs relatifs seulement au nord de la boucle, et les indications obtenues indirectement, en interrogeant des indigènes. Un autre voyageur, l'Allemand Gottlob Adolf Krause, avait parcouru l'intérieur de la boucle, peu de temps avant Binger : parti de la Côte d'Or en 1886, seul et sans escorte, il avait réussi à gagner Dienné et s'était rendu de là à Bandiagara, puis à Douentza ; il traversa ensuite le Mossi et le Gourounsi, atteignit enfin Kintampo et rejoignit les rivages du golfe de Guinée en 1888. Mais les résultats de son voyage n'étaient point parvenus en Europe lorsque Binger s'aventura à son tour dans les mêmes régions et en révéla la connaissance au monde civilisé.

Il quitta Bamako le 1er juillet 1887, prit la route de Sikasso, trouva, sous les murs de cette ville, Samori en train de l'assiéger, demeura quelque temps au camp de l'*almami*, atteignit Tegréla, traversa le Folona, entra à Kong le 20 février 1888, constata l'absence des fameuses « montagnes de Kong » qui figuraient alors sur toutes les cartes, remonta vers le Nord, visita Bobo-Dioulassou, pénétra au Mossi, où il fut reçu par le *morho-naba* Sanom, redescendit vers le Sud, explora le Gourounsi et le Dagomba, passa par Salaga, de là, revenant vers l'Ouest, arriva par Kintampo à Bondoukou, retourna à Kong où il arriva le 5 janvier 1889 et rencontra Treich-Laplène, résident de France à Assinie, venu de la Côte d'Ivoire par l'Indénié et Bondoukou, prit avec lui le chemin du retour et parvint en sa compagnie à Grand-Bassam le 20 mars 1889, après un voyage de vingt et un mois, dont dix-huit sans aucun homme d'escorte.

BOUDOUKOU
(D'après un dessin de Treich-Laplène).

LA CONVENTION FRANCO-ANGLAISE DU 5 AOUT 1890

Cet admirable voyage, complété l'année suivante par une exploration du docteur Crozat à travers le pays Mossi, nous rapprochait très sensiblement du bras oriental du Niger, où nous pouvions d'un jour à l'autre nous trouver en contact avec les Anglais. Afin d'éviter les conflits possibles et sans qu'on sût positivement la valeur des territoires qui pouvaient en être l'objet ou la cause, les deux gouvernements convinrent à Londres, le 5 août 1890, d'un arrangement aux termes duquel une ligne, menée de Say, sur le Niger, à Barroua, sur le lac Tchad, devait former la limite entre les zones d'influence française et anglaise, au centre de l'Afrique, la zone anglaise comprenant tout ce qui appartenait équitablement au « royaume de Sokoto ». Cet arrangement qui parait à de graves difficultés fut jugé assez sévèrement par une opinion coloniale toujours ardente mais précieuse et qu'il fallait encourager. En fait, il devait servir de base à la négociation d'ensemble qui allait réaliser l'union de notre Empire africain.

LA MISSION MONTEIL Eugène Étienne, sous-secrétaire d'État aux colonies, se préoccupa néanmoins de tirer tous les avantages possibles de cette convention. Il voulut tout d'abord savoir exactement en quoi consistait cette ligne de Say à Barroua, tracée par les diplomates sur une carte à peu près blanche, et à cet effet décida d'envoyer sur les lieux une mission de reconnaissance. Cette mission fut confiée, en septembre 1890, au capitaine Monteil, qui s'était distingué précédemment par l'exploration du Ferlo, sous le gouvernement de Brière de l'Isle, et ensuite dans ses fonctions de chef de la brigade topographique du Haut-Fleuve.

Emmenant avec lui l'adjudant Badaire et une petite escorte de dix tirailleurs sénégalais, Monteil se rendit de Saint-Louis à Ségou, qu'il quitta en décembre 1890. Passant par San, où il signa un traité de protectorat, il se dirigea, à travers le pays des Minianka, vers Kinian, qu'assiégeait alors Tiéba, assisté du capitaine Quiquandon. Puis il gagna Sikasso et Bobo-Dioulasso, remonta la boucle de la Volta jusqu'à Koury, obliqua vers l'Est, aborda le Mossi à Yako, se rendit à Dori, où, le 22 mai 1891, il plaça le Liptako sous le protectorat français, et rejoignit le Niger à Say, qu'il atteignit le 19 août. Franchissant alors le fleuve, il gagna Argoungou, où il noua de très amicales relations avec le chef de la province, visita Sokoto et Kano et pénétra au Bornou, où il fut accueilli avec pompe par le sultan dont il put constater l'état d'indépendance absolue vis-à-vis de l'émir de Sokoto. Après un séjour assez prolongé dans le voisinage du lac Tchad, il traversa le Sahara en passant par Bilma, déboucha à Mourzouk et arriva enfin à Tripoli en décembre 1892, ayant relié son propre itinéraire à ceux du lieutenant Binger, du docteur Crozat et de Barth. Ce remarquable voyage devait nous rendre les plus grands services pour notre pénétration au cœur de la boucle du Niger et dans les régions comprises entre ce fleuve et le Tchad.

NOUVELLES EXPLORATIONS (1892-1896). — LA MISSION HOURST Pendant qu'il s'accomplissait, en 1891 et 1892, le lieutenant Marchand, en mission auprès du roi de Sikasso, explorait le Kéniédougou, la région de Bougouni et les provinces qui forment aujourd'hui le Nord-Ouest de la colonie de la Côte d'Ivoire. Celles-ci étaient également parcourues en 1892 par le docteur Crozat qui, venu de Grand-Bassam à Kong avec le capitaine Binger, l'avait quitté là pour prendre la direction de Sikasso et était malheureusement mort de maladie à Tengréla, où se trouve son tombeau.

L'occupation allait suivre de près l'exploration. En 1895, le capitaine Deste-

nave, résident de France à Bandiagara auprès du roi Aguibou, conclut un traité de protectorat avec Bagaré, *morho-naba* du Yatenga ; il obtint la soumission des Samo qui habitent le Sud de cette province et des Bobo répandus du côté de Koury, près du coude Nord de la Volta Noire ; il étendit notre autorité le long de ce fleuve, au Sud de Koury, jusqu'à Ouarkoy, et, dans l'Est de la boucle du Niger, jusqu'à Dori, où il renouvela le traité conclu par le capitaine Monteil.

Plus au Sud, en 1895-1896, les lieutenants Baud et Vergoz exploraient le Bergo, ou pays des Berba ou Bariba, au Nord du Dahomey, ainsi que la région de Say ; le commandant Decœur parcourait le Gourma ; le capitaine Toutée remontait le Niger depuis les chutes de Boussa jusqu'à Tibifarka, entre Sinder et Dounzou ; le lieutenant Baud, accompagné cette fois du lieutenant Vermeersch, faisait la liaison entre le Nord du Dahomey et le Nord de la Côte d'Ivoire par Gambaga, Oua et Bouna ; l'administrateur Alby se rendit du Dahomey à Ouagadougou par Sansanné-Mango.

Le cours du Niger, de Tombouctou au golfe de Guinée, était reconnu tout entier en 1896 par une mission française, à la tête de laquelle se trouvait le lieutenant de vaisseau Hourst, et qui comprenait en outre le Père Hacquard, récemment envoyé à Tombouctou avec le Père Dupuis pour y représenter les missionnaires de Notre-Dame d'Afrique, dits « Pères Blancs ». Ce prêtre s'était signalé antérieurement par un voyage accompli dans le Sud-Algérien, en pays touareg, en compagnie de Ferdinand de Béhagle, de M. Bonnel de Mézières ; il devait plus tard être nommé vicaire apostolique du Soudan français et périr tragiquement dans le Niger, à Ségou, en se portant au secours d'indigènes qui se noyaient.

La mission quitta Kabara en janvier 1896, triompha, par la diplomatie et l'audace, des difficultés que lui suscitèrent certaines fractions de Touareg, franchit heureusement les seuils et les rapides échelonnés entre Ansongo et Sinder, vint mouiller en face de Say le 7 avril, y fut momentanément arrêtée par la baisse des eaux et profita de cet arrêt forcé pour y construire un fort qui fut dénommé Fort-Archinard, puis, reprenant son voyage, atteignit enfin l'embouchure du Niger le 15 septembre 1896.

Pendant ce temps-là, les montagnards, dits Habé, qui habitent les falaises à l'Est de Bandiagara, s'étaient soulevés contre l'autorité de notre protégé Aguibou, roi du Massina, soutenus dans leur rébellion par les Peuls du Dakol. Un marabout nommé Hamidou Kolâdo avait pris la tête de l'insurrection ; nos troupes de Bandiagara le battirent à Sangha et il fut tué peu après par l'un des cavaliers auxiliaires fournis par Aguibou, au moment où il cherchait à fuir dans la montagne.

NOTRE PROTECTORAT SUR LE MOSSI ET LE GOUROUNSI (1896)

Le capitaine Destenave, d'autre part, avait cherché à établir notre protectorat sur les Mossi du royaume de Ouagadougou comme il l'avait établi sur ceux du royaume du Yatenga. Mais il avait échoué dans sa tentative, les habitants de Yako s'étant refusés à le laisser passer. Sur les ordres du colonel de Trentinian, le lieutenant Voulet, accompagné du lieutenant Chanoine, avait alors été envoyé de Bandiagara le 30 juillet 1896, avec un détachement de 50 tirailleurs, pour tirer vengeance de cet affront. Passant par Ouahigouya, où il était arrivé le 17 août et avait consolidé notre autorité, il avait marché résolument contre les 2 000 cavaliers du *morho-naba* Boukari Koutou, les avait mis en déroute avec ses 50 tirailleurs et les spahis auxiliaires du lieutenant Chanoine, était entré en vainqueur à Ouagadougou le 1er septembre et y avait aussitôt construit un poste et procédé au remplacement de Boukari Koutou par son frère Mazi.

Le général de Trentinian s'exprime en ces termes sur cette période peu connue de l'expansion française en Afrique :

« Bien que laissé dans l'ignorance de la marche de nos missions, je compris la nécessité d'occuper Ouagadougou avant les Anglais ; je demandai aussitôt au gouverneur général l'autorisation de me saisir de la capitale du Mossi. Après un refus formel du gouverneur, M. Chaudié (d'accord avec le général de Boilève, commandant supérieur de l'A. O. F.), j'obtins cependant de ce dernier d'utiliser comme bon me semblait les tirailleurs auxiliaires. En outre, il mettait à ma disposition quelques spahis commandés par un lieutenant nommé Chanoine.

Aussitôt cette autorisation reçue, je donnai l'ordre au capitaine Voulet de se diriger immédiatement sur Ouagadougou pour y devancer les Anglais. Le capitaine Voulet dut perdre quelques jours pour châtier le village de Habès qui avait menacé de mort le capitaine Laperrine. Mais il fit si grande hâte, qu'il arriva avant les Anglais à Ouagadougou et en s'avançant se heurta à une mission française.

Je n'hésite pas à dire que si j'avais obéi à M. Chaudié nous perdions le Mossi, une des régions les plus peuplées et les plus riches de l'A. O. F. ; c'est grâce à l'ordre donné à Voulet et grâce à celui-ci que nous possédons le Mossi. »

Ce résultat fut atteint par le ministre André Lebon, qui organisa les missions dirigées au delà des colonies de l'A. O. F. et par la convention de 1898 qui sut nous assurer ces magnifiques contrées.

Voulet s'était porté ensuite sur le Gourounsi, où il avait rencontré, à Léo, un messager de Hamaria, chef indigène de la province, qui implorait notre assistance contre le conquérant Babato. Celui-ci, fils et successeur d'un chef venu du Djerma à la tête de bandes de pillards, dévastait tout le pays. Voulet rejoignit Hamaria à Yoro, au Sud-Ouest de Léo, dispersa les bandes de Babato et conclut avec Hamaria, à Sati, le 19 septembre 1896, un traité plaçant le Gourounsi sous le protectorat de la France.

Le 20 janvier 1897, étant revenu à Ouagadougou et s'étant rendu compte de l'impopularité de Mazi, Voulet fit proclamer sa déchéance par tous les *naba* rassemblés et fit élire à sa place, en qualité de *morho-naba* ou chef suprême, un nommé Kouka, qui accepta de placer ses États sous notre suzeraineté.

Au Gourounsi, cependant, Babato avait recommencé ses pillages dès qu'il avait vu le détachement Voulet quitter le pays. Hamaria implora de nouveau notre assistance et expédia à cet effet un message au lieutenant Chanoine, que Voulet avait installé comme résident à Ouagadougou. Chanoine partit aussitôt avec trente spahis et un peloton de tirailleurs, prit avec lui en passant les guerriers de Hamaria, et, le 14 mars 1897, rencontra dans le Gandiaga les bandes de Babato et les mit en déroute. Toutefois, il fallut encore deux années avant que la paix régnât complètement dans le Gourounsi.

Nos progrès dans le bassin de la Volta furent particulièrement rapides à cette époque, sous l'impulsion énergique du commandant Caudrelier. Ayant installé à San le lieutenant Spiess comme chef de poste au cours de l'année 1897, il créa ensuite deux postes nouveaux et se porta sur Bobo-Dioulasso. De là, il envoya à Diébougou le capitaine Braulot, qui, après y avoir fondé un poste, accomplit la même besogne le 8 août à Lorhosso. Nous avons raconté plus haut comment, en poursuivant sa route sur Bouna, il fut massacré le 20 août 1897. Le mois suivant, le commandant Caudrelier occupait définitivement Bobo-Dioulasso, puis il allait établir sur la haute Comoé des postes destinés à contenir les bandes de Samori.

Fin de l'occupation de la boucle du Niger (1897). — La marche vers le Tchad (1897-1898) Vers la même époque, le lieutenant Voulet opérait une jonction, au Sud du Mossi, avec les troupes du Dahomey. Enfin, le capitaine Betbeder occupait Say, où le lieutenant Pelletier établissait un poste définitif. A la fin de 1897 on pouvait considérer comme terminée, au moins dans ses grandes lignes, l'occupation de la Haute-Volta et de tout l'intérieur de la boucle du Niger. Le moment était venu de pousser notre pénétration sur la rive gauche du grand fleuve, dans la direction du Tchad et le plan d'ensemble fut tracé par le secrétaire d'État des colonies et le ministre des Affaires étrangères, M. Hanotaux, qui avait à faire face à l'opposition la plus tenace de la part de l'Angleterre.

Ainsi qu'il était arrivé bien souvent déjà, cette nouvelle étape de notre marche vers le cœur de l'Afrique, devait être marquée par des victimes, dont le sang géné-

reux féconderait nos efforts. Ces victimes furent le capitaine Cazemajou et l'interprète Olive. Afin de bien définir notre situation vis-à-vis de l'émir de Sokoto, ils avaient été chargés, par le Comité de l'Afrique française, d'une mission à l'effet de parfaire l'étude des divers États échelonnés le long de la ligne Say-Barroua. Après avoir rencontré à Diébougou le lieutenant Chanoine, Cazemajou et Olive étaient arrivés à Say (octobre 1897). Ils se rendirent de là à Argoungou, dont le chef leur

CAVALIERS MATELASSÉS. ESCORTE DU CHEF DE BOSSO
(D'après un document de la mission Tilho).

fit, comme au capitaine Monteil, un excellent accueil et leur affirma que sa province ne relevait en aucune manière de l'émir de Sokoto. Puis ils gagnèrent Tahoua et Kouni et arrivèrent, le 11 avril 1898, à Zinder, capitale du Demagherim, où ils furent reçus avec égards par l'émir Ahmadou, souverain de cet État. Ce dernier, cependant, nourrissait à l'endroit de nos compatriotes de mauvais desseins. Le matin du 5 mai, au sortir d'une audience que lui avait accordée Ahmadou, Cazemajou était assailli par des hommes de l'émir et assommé à coups de bâtons, ainsi que l'interprète Olive, tandis que leurs domestiques, l'interprète indigène Badié Diara, le sergent Samba Taraoré, et les quelques tirailleurs, qui avaient accompagné les deux Français à l'audience de l'émir, étaient capturés et mis aux fers.

BELLE CONDUITE DU CAPORAL KOUBI KEITA

Les autres tirailleurs, au nombre de treize, étaient demeurés dans la maison qui servait de logement à la mission. Le caporal Koubi Keïta, qui se trouvait parmi eux, fut informé, par la rumeur publique, du drame qui venait de se dérouler au palais de l'émir. Aussitôt, il prend le commandement de la petite troupe et met en état de défense la maison qui va lui servir de citadelle. Les guerriers de l'émir viennent l'attaquer : il fait exécuter des feux de salve qui dégagent les abords immédiats de la maison, risque ensuite une sortie et enlève deux femmes et un enfant qu'il ramène comme otages. Le combat reprend l'après-midi, mais les assaillants sont encore repoussés, bien que leur nombre dépasse plusieurs centaines. Sur les 13 Sénégalais, 3 avaient été tués et 4 blessés ; quant à l'ennemi, il avait eu 200 morts. A la tombée de la nuit, les assiégeants se retirèrent, et 3 tirailleurs, qui étaient partis le matin au dehors de la ville, à la garde du troupeau de la mission, purent rejoindre leurs compagnons.

Une fois le combat terminé, Koubi Keïta renvoya à l'émir l'une des femmes qu'il avait prises comme otages, avec mission de signifier à Ahmadou que, s'il ne rendait pas les prisonniers faits le matin, lui, Koubi Keïta, avec ses 12 hommes (les 3 tués se trouvant remplacés par les 3 tirailleurs rentrés du pâturage), détruirait la ville de fond en comble. Cette menace, qui eût pu sembler une rodomontade, impressionna l'émir ; il avait pu constater, au cours de la journée, ce que valait une poignée de tirailleurs sénégalais. Il fit répondre à Koubi Keïta qu'il avait fait mettre à mort les deux Français parce qu'il avait entendu dire qu'ils voulaient aller faire amitié avec le conquérant Rabah, son ennemi, mais qu'il n'avait pas de griefs contre les tirailleurs ni l'interprète indigène et qu'il rendrait le lendemain les prisonniers, à condition que Koubi Keïta lui versât au préalable 1 500 thalers pour le dédommager de la perte de ses guerriers tués durant le combat. Celui-ci fit savoir à l'émir qu'il était prêt à verser la somme demandée, mais seulement quand il serait en possession des prisonniers, des corps de Cazemajou et d'Olive et de leurs effets.

Le 6 mai au matin, les prisonniers, y compris le sergent Samba Taraoré et l'interprète indigène, furent rendus. Koubi Keïta exigea de nouveau les corps et les effets des officiers et demeura sur la défensive avec son petit détachement, dont Samba Taraoré prit désormais le commandement.

Le 7 mai, Mallam Yaro, commerçant notable de Zinder, vint au nom d'Ahmadou réclamer les 1 500 thalers. Le sergent, le caporal et l'interprète Badié Diara, après s'être concertés, décidèrent de verser un acompte de 200 thalers en échange de vivres, car ils manquaient totalement de provisions et commen-

çaient à souffrir de la faim. Koubi Keïta lui-même alla remettre les 200 thalers à l'émir, et revint avec du couscous et la promesse de recevoir le lendemain les restes mortels des officiers.

Le 8 mai, ne voyant rien venir, les tirailleurs envoyèrent l'un des leurs en parlementaire auprès d'Ahmadou, pour l'avertir qu'ils allaient attaquer et incendier la ville. L'émir donna sa parole que le lendemain, sans faute, il leur ferait porter les corps des deux Français. Samba Taraoré et ses compagnons attendirent donc jusqu'au 9 mai.

Ce jour-là, au matin, la promesse de l'émir n'ayant pas été exécutée, Koubi Keïta sortit avec six hommes et marcha à l'assaut du *tata* ou forteresse qui servait de résidence à Ahmadou. Une nuée de guerriers se précipita aussitôt sur ces braves. Reculant alors jusqu'à la muraille extérieure de leur petite citadelle, ceux-ci s'y adossèrent et ouvrirent le feu. Koubi Keïta soutint le combat jusqu'à midi, bien que 3 de ses 6 hommes eussent été blessés, et força l'ennemi à se replier, après lui avoir tué 8 chefs et un certain nombre de guerriers.

Le 10 mai, Samba Taraoré eut l'audace de faire occuper les puits par Koubi Keïta et six tirailleurs et d'empêcher ainsi les habitants de s'approvisionner d'eau. Il faisait le siège de la ville alors qu'il était lui-même assiégé à l'intérieur des murs. Les journées du 11, du 12 et du 13 se passèrent sans engagement sérieux. Le 13 au soir, Ahmadou fit prévenir le sergent que, s'il ne retirait pas les sentinelles préposées à la garde des puits, il les ferait attaquer le lendemain matin par 600 hommes à la fois. Les sentinelles demeurèrent à leur poste et Koubi Keïta, qui les commandait, fut attaqué en effet, le 14 au matin. Menacé d'encerclement, il opéra sa retraite méthodiquement, à reculons et tout en combattant, put ramener ses six hommes ; mais, blessé lui-même d'une flèche empoisonnée dès le début de l'action, il succomba en arrivant à la maison, ayant donné l'un des plus beaux exemples qui puissent être cités de sang-froid, d'audace, de bravoure et de dévouement à ses officiers et à la cause française. Sa mort n'interrompit point le combat, qui se prolongea plusieurs heures encore et se termina, une fois de plus, par la déroute des guerriers de l'émir. Mais l'héroïque petit détachement avait eu deux nouveaux morts, en plus du caporal, et trois blessés, et ses munitions étaient presque épuisées.

Se partageant alors les thalers et les cartouches qui restaient et emportant les papiers de la mission dans un tonnelet dont se chargea Badié Diara, les blessés mis sur les chevaux, la petite troupe sortit sans bruit de son abri vers onze heures du soir et prit la route de l'Ouest. Dès les premières heures du jour, le 15 mai, des cavaliers accourus de Zinder étaient sur ses talons. Trois jours durant, Samba

Taraoré, Badié et leurs compagnons continuèrent leur retraite en se battant contre leurs poursuivants, sans s'arrêter même pour dormir, mourant de faim et de soif, obligés d'abattre deux de leurs chevaux pour en manger à la hâte la chair crue tout en marchant, et se désaltérer en buvant leur sang, perdant encore un des leurs tué par l'ennemi et ayant trois nouveaux blessés. Enfin, ayant atteint la frontière du Demagherim, ils virent disparaître les cavaliers d'Ahmadou, trouvèrent un accueil cordial auprès de la population et arrivèrent le 8 juillet sur le Niger à Ilo, où ils rencontrèrent le capitaine Chambert.

Peu de pages sont aussi magnifiques dans notre histoire soudanaise.

LA CONVENTION FRANCO-ANGLAISE DU 14 JUIN 1898

Notre progression le long du bas Niger fut confirmée par la convention franco-anglaise du 14 juin 1898, qui laissait Boussa à l'Angleterre mais qui, par ailleurs, nous reconnaissait la superbe acquisition du Mossi, du Gourounsi et du Gourma, ainsi que deux enclaves sur le bas Niger, fixées postérieurement l'une à Badjibo, près et en aval de Boussa, et l'autre à Forcados, au débouché de l'un des bras occidentaux du delta du fleuve. Cette convention, signée par M. G. Hanotaux le jour même où il quittait le pouvoir, assurait les communications entre l'hinterland du Sahara, la Nigeria et le Congo français, réalisant ainsi l'unité si longtemps poursuivie de notre Empire africain. Elle précisait, d'autre part, le tracé de la ligne de Say à Barroua, conclue dans des conditions qui apparaissaient peu acceptables pour nous, en ce sens que, d'après certaines indications fournies par l'explorateur Monteil et par le journal de route de Cazemajou, nous n'avions accès que par la voie d'une zone désertique et sans eau aux régions habitées sur lesquelles la convention admettait nos droits, c'est-à-dire à celles de la province de Zinder.

LA « MISSION DE L'AFRIQUE CENTRALE » ET L'AFFAIRE VOULET-CHANOINE

Voulet et Chanoine, promus l'un et l'autre capitaines à la suite de leurs brillants exploits au Mossi et au Gourounsi, furent chargés d'aller reconnaître sur place la ligne de démarcation fixée entre Niger et Tchad par la convention du 14 juin 1898, et d'étudier les rectifications à y apporter éventuellement. De plus, ils avaient l'ordre de donner la main, du côté du Tchad, à la mission Foureau-Lamy, venant de l'Algérie à travers le Sahara, et à la mission Gentil, venant de l'Oubangui par le Chari. Les trois expéditions devaient faire leur jonction précisément au centre de cet empire et coopérer à notre prise de possession

des rives septentrionale et orientale du lac Tchad, en traitant, si possible, avec Rabah, qui venait de conquérir les abords du lac, ou en le combattant si c'était nécessaire (V. *Le drame de Dankori*, par le général JOALLAND) (1931).

La mission Voulet-Chanoine, dite « mission de l'Afrique centrale », organisée dans un effort décisif par les deux ministères compétents, venait à peine de franchir le bief oriental du Niger que des accusations parvinrent à l'autorité supérieure contre son chef; celui-ci était représenté comme se livrant à des exactions sur les populations dont il traversait les territoires et comme livrant ces derniers au pillage de ses tirailleurs. Le lieutenant-colonel Klobb reçut l'ordre d'aller faire une enquête sur les agissements du capitaine Voulet; il commença cette enquête. Arrivé à proximité de Maïjirgui, où se trouvaient alors les deux capitaines, le reste de la mission étant à quelque distance plus à l'Est sous la conduite des lieutenants Pallier et Joalland, le lieutenant-colonel Klobb envoya à Voulet une lettre par laquelle il le priait de l'attendre à Donkori. Voulet fit répondre à son supérieur que, si celui-ci continuait sa marche en avant, il serait accueilli et traité en ennemi. Ne pouvant attribuer une pareille réponse qu'à l'exaltation d'un accès de folie et n'écoutant d'ailleurs que la voix du devoir, Klobb se remit en marche dans la direction de Maïjirgui, se contentant de donner à ses tirailleurs l'ordre formel de ne tirer sous aucun prétexte, même s'ils recevaient des coups de fusil. Son abnégation devait entraîner sa mort. Comme il approchait de Donkori, il fut reçu, à la lisière d'un fourré, par les feux de salve de tirailleurs auxiliaires, appostés là par Voulet et par Chanoine, avec ordre de tirer sur le lieutenant-colonel et son escorte. Klobb fut tué; son adjoint, le lieutenant Meynier, fut blessé, ainsi que plusieurs tirailleurs de l'escorte, et abandonné sur le terrain (14 juillet 1899). Les tirailleurs réguliers de la mission, qui n'avaient pas participé à ce meurtre, tinrent entre eux un conciliabule, pendant la nuit du 14 au 15 juillet. Saisis par un sentiment obscur mais net de justice et de discipline, ils s'érigèrent en cour martiale, prononcèrent la déchéance des deux officiers instigateurs du meurtre et résolurent d'aller se mettre à la disposition du plus ancien lieutenant, qui était le lieutenant Pallier. Le 15 au matin, mettant à exécution leur décision, ils se rassemblèrent à la voix de leurs sous-officiers et se préparèrent à quitter Maïjirgui. Voulet, s'apercevant de leur départ, voulut les retenir, en usant de promesses et de menaces. Les tirailleurs répondirent qu'ils ne reconnaissaient plus son autorité et, Voulet ayant insisté, ils le tuèrent, ainsi que Chanoine, puis ils reprirent leur route et vinrent rendre compte de leurs actes aux lieutenants Pallier et Joalland qui, campés à quelque

distance avec le reste de la mission, ignoraient encore le double drame (V. *A la recherche de Voulet*, par Mme KLOBB) (1931).

TOMBES DE VOULET ET CHANOINE A MAÏJIRGUI

Ceux d'entre les tirailleurs qui avaient tiré ou fait tirer sur Voulet et Chanoine se dénoncèrent d'eux-mêmes et se laissèrent arrêter, sans opposer aucune résistance, par le lieutenant Pallier. Les autres firent preuve par la suite d'un dévouement, d'un courage et d'une obéissance au-dessus de tout éloge. Ils commencèrent par guider les lieutenants Pallier et Joalland vers le lieu du massacre, où ces officiers recueillirent le lieutenant Meynier et les survivants de l'escorte de Klobb ; ils les aidèrent ensuite à s'emparer des auxiliaires, qui avaient pris la fuite lors du meurtre de Voulet et de Chanoine.

FONDATION DU POSTE DE ZINDER (1899). — LA RÉUNION DES MISSIONS DE L'AFRIQUE CENTRALE AU LAC TCHAD Après ce terrible drame, dont était victime un des meilleurs officiers de notre armée d'Afrique, le lieutenant Pallier, ayant réorganisé la mission, assisté des lieutenants Joalland et Meynier, décida de venger la mort de Cazemajou et d'Olive et se porta sur Zinder. Le 29 juillet 1899, il rencontra l'armée de l'émir à Tirméni et lui infligea une sanglante défaite. Le lendemain, la mission entrait victorieuse à Zinder, où le lieutenant Pallier jeta les fondations d'un poste qu'il baptisa Fort-Cazemajou et intronisa comme émir un nommé Hamidou. Puis, laissant à Zinder les lieutenants Joalland et Meynier, il reprit la route de nos postes du Niger.

Le lieutenant Joalland, qui devait être bientôt promu capitaine, devenait le chef de la mission de l'Afrique centrale. Grâce à son énergie, et en dépit des obstacles de toute nature qui en avaient si fortement compromis le succès, cette mission devait atteindre entièrement les objectifs qui lui avaient été assignés.

Après avoir consolidé notre situation, Joalland quitta Zinder le 3 octobre, en le laissant à la garde de l'adjudant Bouthel et de 100 tirailleurs. Emmenant lui-même avec lui le lieutenant Meynier, 130 tirailleurs montés à méhari et un

canon, il atteignait Nguigmi le 23 octobre, contournait le lac Tchad par le Nord, traversait et soumettait le Kanem, et arrivait le 10 décembre 1899 à Goulfeï, sur le Chari, où il s'arrêtait pour attendre la mission Gentil et la mission Foureau-Lamy.

La première l'y rejoignait le 9 janvier 1900, engagée déjà dans la lutte contre Rabah, qui avait cherché, mais en vain, à l'empêcher de passer.

Quant à la mission Foureau-Lamy, qui comprenait, outre Foureau, chef de la mission, 4 membres civils et 11 officiers et comptait 280 hommes d'escorte, elle était partie de Sedrata, dans le Sud Algérien, le 23 octobre 1898, avait passé par In Azaoua, Iférouane et Agadès, où, le 28 juillet 1899, elle avait imposé au sultan de l'Aïr le protectorat français, et avait atteint Zinder au mois de novembre suivant, près d'un an après son départ. Elle s'était arrêtée là pour permettre au commandant Lamy de soumettre le Gober ou région de Tessaoua, puis elle en était repartie le 26 décembre, pour atteindre Nguigmi le 5 février 1900. Suivant ensuite, par le Nord et l'Est du Tchad, l'itinéraire tracé déjà par le capitaine Joalland et le lieutenant Meynier, la mission Foureau-Lamy fit au cours du même mois sa jonction sur le Chari avec la mission de l'Afrique centrale et la mission Gentil. Le commandant Lamy, prenant alors le commandement des opérations contre Rabah, infligea à ce dernier à Kousri, le 22 avril 1900, une défaite retentissante dont on lira le récit dans un autre chapitre ; le vainqueur et le vaincu trouvèrent tous deux la mort au cours de cette journée.

Le capitaine Joalland, après la défaite de Rabah, revint à Zinder en traversant le Bornou et reprit, à la date du 10 juillet 1900, le commandement du poste et de la région. Il y fut remplacé le 3 octobre suivant par le capitaine Moll. Un arrêté du gouverneur général, en date du 25 juillet 1900, avait créé un troisième territoire militaire et avait fait de Zinder le chef-lieu de cette nouvelle circonscription.

Pendant que ces événements s'accomplissaient autour du lac Tchad, opérant la jonction entre l'Afrique occidentale et l'Afrique équatoriale, le lieutenant-colonel Pineau achevait la pacification du pays des Minianka et le commandant Plé, en compagnie du commandant allemand von Massow, procédait sur le terrain à la délimitation entre la colonie allemande du Togo et les régions qui relevaient alors du deuxième territoire militaire du Soudan français, dont le siège était alors à Bobo Dioulasso ; enfin, en 1901, le capitaine Ruby commençait l'occupation du pays des Lobi, qui ne fut achevée qu'en 1903. Gaoua fut choisi comme poste central de ce nouveau domaine.

L'œuvre du colonel Péroz

A Zinder, le lieutenant-colonel Péroz, nommé commandant du troisième territoire militaire, soumit et pacifia, sans avoir à tirer un seul coup de fusil, la région en forme de V comprise entre le Niger et le Dallol Maouri, dont le thalweg avait été substitué par la convention du 14 juin 1898 au début de la ligne artificielle Say-Barroua, acceptée en 1890.

Il se préoccupa ensuite de créer une voie d'accès vers Zinder qui permit de ravitailler ce poste et de le mettre en communication avec Dosso et Say ou avec Niamey sans qu'on fût obligé ou bien de mourir de soif en route ou bien de pénétrer en territoire anglais. En effet, la frontière résultant de la convention de 1898, à partir du point où elle quittait la vallée du Dallol Maouri, décrivait autour de Sokoto un arc de cercle de cent soixante et un kilomètres de rayon, qui ne laissait à notre disposition, en fait de passage, qu'un désert absolument dépourvu d'eau. Pour obvier à cet inconvénient, le colonel fit d'abord installer un poste à Filingué, où commençait la région désertique, et chargea le capitaine Cornu de rechercher, entre ce point et Tahoua une route sur laquelle il fût possible de trouver des points d'eau. Cet officier songea à utiliser une dépression, dite mare de Laham, que des renseignements de source indigène présentaient comme contenant de l'eau pendant la majeure partie de l'année. Parti avec 45 tirailleurs à la recherche de cette dépression, il en était encore à 20 kilomètres quand il ne disposait plus que de 30 litres de liquide pour tout son personnel. Avant de l'atteindre, il avait perdu 7 tirailleurs, morts de soif, un huitième et le guide, devenus fous à force de souffrances, se précipitèrent sur la dernière peau de bouc pour l'éventrer : il fallut les abattre à coups de fusil. Enfin, la mare fut aperçue, mais, au lieu d'eau, l'on n'y trouva que du sable légèrement humide, dont on parvint à grand'peine à extraire 50 litres d'eau douteuse au bout de deux heures de travail. Le petit détachement était momentanément sauvé, mais il fallait chercher une autre route, en attendant que celle de Laham fût jalonnée de puits. Telle fut la conclusion du rapport que fit le capitaine Cornu au lieutenant-colonel Péroz, en le rejoignant à Dosso.

Ce dernier, qui avait avec lui un effectif assez élevé d'Européens et d'indigènes, ne pouvait risquer la vie de tout ce monde en le lançant sur un chemin pareil. Il s'était donc résolu à couper l'arc de cercle imposé par les traités et avait gagné Tahoua en utilisant les vallées du Dallol Bosso et du Dallol Maouri. Il y était arrivé le 9 mars 1901, y avait installé le chef-lieu d'un cercle et avait continué sa marche vers Zinder, qu'il avait atteint le 20 avril. Il y apprit les mauvaises dispositions à notre égard de l'émir Hamidou, intronisé par nous en 1899, et

résolut de l'éloigner ainsi que son entourage. La sécurité ainsi rendue à Zinder, il créa deux postes sur la route d'Agadès, relia Zinder aux postes du Tchad par des courriers réguliers et chargea le capitaine Gaden d'escorter les caravanes qui se rendaient dans l'Aïr, afin d'inciter à la reprise du commerce dans le pays.

LES BORDS DE LA KOMADOUGOU YOOBÉ

En 1902, il fut remplacé dans le commandement du troisième territoire par le lieutenant-colonel Noël, qui fit creuser des puits le long de la route de Filingué à Tahoua par Laham, et la rendit ainsi utilisable. Cette opération, dirigée par les lieutenants Quilichini et Blanchard, fut extrêmement pénible : « Leur mission fut sans gloire, écrivait de ces deux officiers le lieutenant-colonel Noël, mais l'œuvre, continuée durant huit mois, pendant la période des plus fortes chaleurs, malgré les souffrances et les privations, vaut une action d'éclat par ses importants effets d'utilité immédiate et d'avantages futurs. »

LA MISSION DE DÉLIMITATION MOLL-TILHO (1903) ET LA CONVENTION DE 1904

Vers la fin de 1902, une commission franco-britannique fut chargée d'étudier une rectification à donner à la frontière, de façon à nous permettre d'accéder à Zinder autrement qu'en affrontant les risques du désert. La section française comprenait les capitaines Moll, Tilho, Carpinetty et Jacques, l'administrateur Hummel et le docteur Jacques ; le colonel Elliott dirigeait les travaux de la section anglaise. Les opérations sur le terrain furent commencées le 6 février 1903 à Dioundou, trois jours après l'entrée des troupes britanniques à Kano, et peu de temps avant leur entrée à Sokoto, qu'elles occupèrent le 15 mars 1903.

La commission atteignit le Tchad en janvier 1904, et termina là ses travaux. Ses membres rentraient en Europe en mai, mais on ne les avait pas attendus pour signer, le 8 avril 1904, une nouvelle convention qui, aussi bien que celle de 1898, ne nous donnait à Zinder qu'une voie d'accès impraticable. Cette convention portait, il est vrai, que, lorsque les commissaires des deux gouvernements « seront revenus et pourront être consultés, les deux gouvernements prendront en considé-

ration toute modification à la ligne frontière ci-dessus qui semblerait désirable ». On se demande pourquoi, puisque les deux gouvernements étaient dans des dispositions aussi conciliantes, ils n'avaient pas attendu quelques semaines, afin de pouvoir consulter leurs commissaires respectifs avant de tracer la frontière.

Agadès fut occupée, cette même année 1904, par le lieutenant Jean. Entre le Niger et le Tchad, comme à l'intérieur de la boucle du Niger, la conquête proprement dite se trouvait achevée.

III. — La Mauritanie
(1875-1904)

Depuis les premiers temps de notre installation sur le Sénégal, nous avions eu affaire aux Maures, mais nous nous contentions soit de traiter avec eux et de leur payer, sous le nom de coutumes, un véritable tribut, soit parfois de châtier leurs insolences en organisant des expéditions militaires qui ne dépassaient pas les rives. C'est seulement sous le gouvernement de Faidherbe qu'eurent lieu, en même temps que la suppression des coutumes, les premières tentatives d'exploration de la Mauritanie. Encore ces missions n'avaient-elles aucun caractère politique et se bornaient-elles à recueillir des renseignements.

Les premières reconnaissances : Soleillet-Coppolani

Il en fut de même durant le dernier quart du dix-neuvième siècle. Plusieurs des reconnaissances effectuées à cette époque furent d'ailleurs marquées par un insuccès plus ou moins complet. C'est ainsi que Paul Soleillet, parti de Saint-Louis en décembre 1879 pour se rendre dans l'Adrar, fut arrêté et pillé par les Maures et dut revenir en mai 1880 à son point de départ, sans résultat appréciable. Dès que l'on avait traversé le Sénégal, on éprouvait les pires difficultés, même auprès des tribus riveraines qui vivaient en paix avec nous, comme celles des Trarza et des Brakna, chez lesquelles d'incessantes rivalités intestines entretenaient une situation peu favorable au passage des explorateurs. L'émir Eli, fils du fameux Mohammed El-Habib, avait été assassiné par un compétiteur nommé Ahmed Fall. Ce dernier fut dépossédé à son tour, en 1886, des fonctions d'émir du Trarza, par Ahmat Saloum, qui parvint à acquérir une autorité un peu moins contestée.

C'est à ce moment que le lieutenant de vaisseau Raffenel, commandant l'*Ardent*,

effectua une étude méthodique de la baie du Lévrier et de la baie d'Arguin, mais sans quitter la mer. On connaît la fin tragique de Camille Douls, qui, l'année suivante, tenta vainement de pénétrer par le Nord en Mauritanie. Léon Fabert parvint, en 1894, à parcourir une partie du Trarza et la même année vit pénétrer la mission Donnet dans l'Adrar.

En 1898 arriva en Afrique occidentale l'homme qui le premier, devait, en quelque sorte, apprivoiser les Maures et nous ouvrir leur pays : Coppolani. Ce « bon géant », ainsi qu'on le surnommait, avait la foi ardente et l'audace tranquille d'un apôtre ; il avait aussi la bravoure d'un guerrier et l'habileté d'un diplomate ; à ces dons il joignait une connaissance approfondie du caractère et de la mentalité arabes et des aspects africains de la religion musulmane. Sa première mission, qu'il accomplit en 1898-1899 avec M. Robert Arnaud, fut consacrée aux régions du Sahel soudanais qui se trouvent à l'Est de ce que nous appelons officiellement la Mauritanie. Il visita les Allouch, les Mechdouf et autres Maures du Hodh et, sans employer d'autre procédé que le raisonnement et la persuasion, il les détermina à aller faire leur soumission au colonel Vimard, alors gouverneur intérimaire du Soudan français. Il continua ensuite son voyage chez les Maures et les Touareg de la région de Tombouctou, sans pouvoir pousser jusqu'à Araouane.

Dans l'intervalle, une mission scientifique dirigée par MM. Paul Blanchet et Dereims, s'était rendue de Saint-Louis dans l'Adrar, escortée par le lieutenant Jouinot-Gambetta et une vingtaine de tirailleurs. Parvenue à Atar le 6 juin 1900, elle y avait rencontré un accueil hostile. Jouinot-Gambetta, au cours d'une reconnaissance, avait été blessé, et la mission tout entière, capturée par les Maures, avait été gardée prisonnière. Elle n'avait pu être délivrée que sur l'intervention du célèbre marabout Saad-Bouh et moyennant rançon.

La même année, le 27 juin, était intervenu entre la France et l'Espagne un arrangement qui reconnaissait à cette dernière puissance des droits sur la zone comprise entre le Cap Blanc et le Cap Juby et nous la donnait comme voisine sur la baie du Lévrier et au nord de l'Adrar : c'est cette zone qui devait recevoir un peu plus tard la dénomination de Rio de Oro.

Occupation du pays des Trarza et des Brakna Notre première intervention politique effective à l'intérieur de la Mauritanie n'eut lieu qu'en 1902. Elle fut déterminée par l'obligation où nous nous trouvions de soutenir Ahmat Saloum dont certaines tribus relevant de son autorité refusaient de respecter les conventions qu'il avait passées avec nous. Une colonne, expédiée

sous les ordres du commandant Delaplane, réussit à rétablir son autorité ; Ahmat Saloum fut reconnu comme roi de toutes les fractions du Trarza ; de son côté, il accepta notre protectorat, consentit à recevoir auprès de lui un résident et abandonna les droits, remplaçant les anciennes coutumes, que ses prédécesseurs percevaient sur le trafic de la gomme. Mais, la colonne partie, les rivalités recommencèrent et ce fut en réalité l'anarchie qui continua. Coppolani fut alors chargé d'une mission spéciale, avec des pouvoirs étendus, à l'effet d'établir notre autorité parmi les Maures et d'assurer l'ordre et la sécurité dans les territoires auxquels on donna, à cette époque, le nom de Mauritanie, c'est-à-dire dans le Trarza, le Brakna, l'Adrar, le Tagant et les districts limitrophes de ces provinces. Arrivé à Dagana le 12 décembre 1902, il réussit à obtenir d'Ahmat Saloum, dont l'impuissance était manifeste, l'abandon de ses prérogatives royales, et après avoir convoqué les deux principaux personnages religieux du pays, Saad-Bouh et le cheikh Sidia, il fit rédiger par Sidia une *fetoua*, ou décision juridique, à l'effet de démontrer aux musulmans que l'installation des Français en Mauritanie était un bienfait de Dieu. Ainsi appuyé sur l'autorité religieuse du marabout le plus vénéré, Coppolani se mit à l'œuvre dès le début de 1903 et créa successivement quatre postes de pénétration à Sout-el-ma, Kroufa, Nouackchott et enfin à Boutilimit, sur la dune dont le cheikh Sidia faisait sa résidence habituelle. Au bout de quelques semaines, sans qu'on ait eu besoin de recourir à l'emploi des armes, le Trarza était solidement occupé.

MAURE ET TARGUI NOMADES

Ce résultat acquis, Coppolani poursuit au Brakna la politique qui lui a si bien réussi au Trarza et, en juin 1903, obtient à Podor, de l'émir Ahmed ould Sidi Eli, l'abandon de sa souveraineté. Un poste est installé à Aleg, d'autres suivent, en sorte que l'occupation du Brakna se trouva rapidement achevée.

Le sud de la Mauritanie ainsi occupé et pacifié, Coppolani, sans prendre de repos, va poursuivre son œuvre dans la direction du Nord.

C'était le moment où le gouvernement général allait être constitué. La Mauritanie se trouva, par le décret du 18 octobre 1904, érigée en une unité administrative distincte, dite « Territoire civil de la Mauritanie », avec, à sa tête, un commissaire du gouvernement général. Coppolani, à la date du 26 novembre 1904, fut nanti de ce titre et des fonctions qu'il comportait. Il se mit aussitôt à l'œuvre, ou plutôt il continua l'œuvre qu'il avait si bien commencée auparavant. Après avoir organisé une mission d'étude des pêcheries de la baie du Lévrier, qu'il confia au professeur Gruvel et qui devait aboutir à la création de Port-Étienne et de ses établissements de pêche, il marcha à une conquête, qu'il aurait voulue pacifique, mais qui devait lui coûter la vie, celle du Tagant. Il était accompagné de l'administrateur Robert Arnaud et des capitaines Payn et Frèrejan.

Assassinat de Coppolani (12 mai 1905) De Mal, il se rendit à Ksar-el-Barka, qu'il atteignit le 24 février 1905, et arriva le 2 avril suivant à Tidjikja, centre principal du Tagant. Il y trouva comme alliés des Kounta, parents de ceux qu'il avait visités précédemment dans le Hodh, et, comme adversaires, des Idouaïch qui avaient fui notre domination, établie sur leur pays au voisinage du fleuve Sénégal. Quant à la population même du Tagant, elle paraissait disposée à faire bon accueil à Coppolani. Mais de l'Adrar étaient venus quelques fanatiques qui voyaient d'un mauvais œil les progrès de notre politique. Une vingtaine de ces fanatiques, sous la conduite d'un chérif de l'Adrar nommé Sidi ould Moulaï Zeïn, s'introduisirent le 12 mai, à la tombée de la nuit, dans le campement où s'était installé Coppolani à Tidjikja, et l'assassinèrent dans sa tente.

Nous verrons, à l'historique du gouvernement général, quelle fut la suite des événements.

IV. — La formation de la colonie de la Guinée française (1875-1904)

Nos premiers établissements des rivières du Sud

L'ancien régime n'avait jamais perdu de vue que des établissements d'une certaine importance pourraient être formés au delà de la Gambie et l'on a vu les tentatives faites à diverses reprises pour prendre pied soit aux îles Bissagos, soit à Sierra-Leone. Aucune n'avait duré longtemps. Le régime issu de la Révolution devait aboutir à des résultats plus positifs. En même temps qu'au Sénégal on cherchait à s'éloigner des côtes pour pénétrer dans l'intérieur du pays et y faire de la colonisation agricole, les gouverneurs poursuivirent et obtinrent l'acquisition de nouveaux postes sur les côtes méridionales. Dès 1827, Roger acquit l'île de Diognè à l'embouchure de la Casamance. Deux ans plus tard, un négociant français, nommé Blanchard, voulut établir un dépôt de marchandises sur le marigot de Cagnat, dans la même région, mais les Portugais qui occupaient Ziguinchor s'y opposèrent. Tout en respectant la situation spéciale de nos concurrents, le gouverneur Pujol donna, en 1836, à Malavoix, commandant de Gorée, l'ordre de créer un poste à Carabane. Devenu à son tour gouverneur au départ de Pujol, Malavoix fit installer l'année suivante deux nouveaux postes, l'un à Sédhiou et l'autre à Diambéring, au sud de Carabane. Les emplacements nécessaires nous avaient été cédés respectivement par les indigènes les 24 mars et 1er avril 1827.

Ces travaux d'approche devaient nous conduire rapidement aux « Rivières du Sud », la Guinée actuelle. Les Landoumans du rio Nunez ayant, en 1838, maltraité des commerçants sénégalais, la goélette la *Fine* fut envoyée l'année suivante pour exiger des réparations et un traité conclu le 1er août 1839 avec le chef des Landoumans donna libre accès aux Français et à leurs ressortissants dans le rio Nunez, moyennant, il est vrai, le paiement de coutumes. Dès 1840, trois maisons françaises y étaient installées. Le lieutenant de vaisseau de Kerhallet, commandant la canonnière l'*Alouette*, consacra cette situation le 10 janvier 1842 par une convention qui renouvelait et précisait nos droits.

Nouveaux progrès en 1845. Le lieutenant de vaisseau Laffon de Ladébat agrandit notre domaine en effectuant d'abord la reconnaissance de la Mellacorée et en passant le 18 avril avec le chef Mouri Laye, une convention nous

assurant le monopole du commerce dans la vallée de cette rivière. Puis il dirigea une expédition contre les Baga, qui gênaient notre commerce dans la région du rio Nunez et obtint d'eux le 27 mai un traité analogue à celui conclu avec les Landoumans. Boki fut acquis dans les mêmes conditions, le 27 juillet 1848, par le lieutenant de vaisseau Ducrest de Villeneuve. Le roi des Landoumans ayant refusé l'année suivante de supprimer la traite des esclaves, la corvette la *Recherche* bombarda Boki au début d'avril et occupa définitivement ce point ; le roi fut détrôné et remplacé par son frère ; tous les habitants du rio Nunez reconnurent notre souveraineté. Enfin, nous prîmes pied au rio Pongo en 1851 et à la rivière Kitafini, dite encore rio Cassini, en 1857.

DROLAS DU FOGNY
INDIGÈNES DE LA CASAMANCE

Un traité conclu le 28 novembre 1865 avec Youra, roi des Nalous, nous assura la propriété de la région de Victoria, mais tous ces traités ou accords n'avaient qu'une valeur relative : les chefs indigènes étant la plupart du temps liés à la fois ou successivement vis-à-vis de plusieurs puissances européennes. C'est ainsi que le 15 février 1876 John Cotty, roi du rio Pongo, conclut un traité par lequel il reconnaissait notre protectorat, tandi que nous lui assurions une pension annuelle de 500 francs ; mais John Cotty recevait, par ailleurs, une subvention analogue du gouverneur anglais de Sierra-Leone. Cette circonstance détermina le commandement de Gorée, de qui relevaient encore les Rivières du Sud, à consolider nos droits sur le rio Pongo en établissant un petit poste à Boffa. Avec ceux précédemment créés à Bokè (rio Nunez) et à Benty (Mellacorée), cela portait à trois le nombre de nos postes dans cette partie de l'Afrique.

Telle était la situation des Rivières du Sud, lorsque notre colonie du Sénégal, que Faidherbe avait poussée jusqu'aux approches du Niger mais dont la guerre de 1870 avait retardé le développement, commença à sortir de ses limites et à envahir le Soudan. Les Rivières du Sud devaient, bien

que dans des bornes plus restreintes, participer à ce mouvement en avant.

C'est alors que fit sa première apparition dans le pays un ingénieur nommé Aimé-Olivier Pastré de Sanderval, qui devait jouer un rôle considérable dans la pénétration française au Fouta Diallon. Sans doute était-il guidé principalement par des buts personnels et par une ambition qui, d'ailleurs, avait sa noblesse ; mais il était animé, en même temps que d'une rare énergie, d'un vif sentiment de patriotisme, et il n'est que légitime de signaler les services rendus à la cause française par cet aventurier de génie, dont nous aurons l'occasion de parler, de nouveau, un peu plus loin.

Aussi bien, on en était encore à la période de l'exploration, une fois lancés loin des rivages de la mer. Tandis que Sanderval commençait à nouer des relations avec les autorités indigènes du Fouta Diallon, deux employés d'une maison de commerce de Marseille parvenaient à découvrir les sources du Niger. Le chef de cette maison, M. Verminck, avait chargé l'un de ses agents, nommé Zweifel, employé à Rotombo, dans la colonie de Sierra-Leone, de rechercher le point d'origine du grand fleuve. M. Zweifel s'adjoignit, pour l'accomplissement de cette mission, son collègue Moustier, qui représentait la maison Verminck à Boké et qui parlait couramment le soussou et le peul. Tous deux partirent de Rotombo le 8 juillet 1879, traversèrent les pays habités par les Timéné et les Limba, puis le Kouranko, arrivèrent le 16 août à Falaba sur la haute Scarcie, et, le 19 septembre, aperçurent le mont Tembi, d'où on leur dit que sortait le Niger. Enfin, le 30 septembre 1879, ils découvrirent, près du village de Foria, l'emplacement de la source principale du Tembiko, bief supérieur du Niger. Ils ne purent toutefois le visiter, les prêtres voués au culte de la source s'y étant opposés. Les deux explorateurs quittèrent Foria le 4 octobre, et, le 7 novembre, ils étaient de retour à Rotombo.

La même année, un traité avec le chef du Samoh avait agrandi quelque peu nos droits territoriaux au voisinage de la mer. En 1880, nous nous établissions dans la région de Dubréka, et nous acquérions des droits sur l'île Toumbo, où devait s'élever plus tard Conakry, le chef-lieu de la nouvelle colonie. Cette île — qui n'est plus qu'une presqu'île à marée basse — présentait une grande importance, du fait qu'elle abrite un mouillage utilisable par les navires et qu'elle commande le petit groupe des îles de Los, lesquelles appartenaient alors à l'Angleterre. Elle faisait partie du royaume du Kaloum, qui englobait également Dubréka et à la tête duquel se trouvait un chef nommé Balé Demba. Le capitaine Chapelet, commandant du poste de Benty, mettant à profit la crainte qu'avait Balé Demba de

voir son royaume annexé par les Anglais des îles de Los, détermina ce prince à placer ses États sous le protectorat français.

OLIVIER DE SANDERVAL. — ORGANISATION DES RIVIÈRES DU SUD

C'est également en 1880 que Sanderval se rendit à Timbo. Son intention était de pousser jusqu'aux mines d'or du Bouré, dans le Manding. Mais il ne dépassa pas le Fouta Diallon, où il fut retenu par les beautés pittoresques du pays, le charme du climat et l'espoir qu'il avait d'y fonder un établissement prospère. Parti du rio Grande en février 1880, il arriva le 7 avril à Timbo. Il ne tarda pas à acquérir une influence considérable auprès de l'*almami* et des notables du Fouta Diallon, qui lui cédèrent en toute propriété les hautes terres du Kahel. Il s'en fit reconnaître roi par les indigènes, avec l'agrément de l'*almami* du Fouta Diallon, y installa une ferme modèle et explora méthodiquement son royaume, pendant que deux de ses agents, MM. Gaboriaud et Ansaldy, obtenaient pour lui, le 27 juin, de l'*almami* de Timbo, la concession d'une voie ferrée devant relier le Fouta Diallon à la mer. En août, il ralliait la côte à Boké et se rendait en France, afin de s'y approvisionner en matériel. De retour au Kahel, il levait et équipait une armée qui lui servit à maintenir l'ordre dans son royaume et faisait même battre monnaie à son nom et à ses armes. Le pouvoir qu'il exerça au Kahel durant une quinzaine d'années fut réel et il l'employa efficacement à préparer l'occupation du Fouta Diallon par la France et à combattre les visées britanniques sur cette province. Il devait aider puissamment en 1888 la mission politique du lieutenant Plat et en 1889 celle du capitaine Levasseur. Enfin, en 1896, lors de notre établissement définitif au Fouta Diallon, il devait contribuer, avec son armée et ses partisans, à la défaite de notre ennemi Bokar Biro, et faire ensuite abandon à la France des droits qu'il avait acquis.

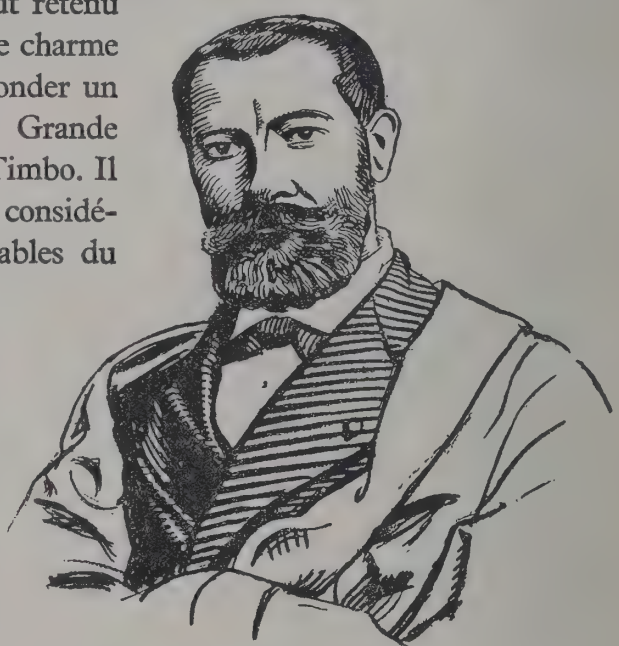

OLIVIER DE SANDERVAL

Il n'était pas indifférent pour nous qu'Olivier de Sanderval eût pu pénétrer

GUINÉE FRANÇAISE ET CÔTE D'IVOIRE

à Timbo dès 1880 et y eût fait prédominer l'influence française. En 1881, en effet, le gouverneur anglais Goldsbury, qui avait alors la charge des établissements britanniques de la Gambie, remontait ce fleuve jusqu'à Yarboutenda, et, par Kadé, arrivait en avril à Timbo. Il voulut y conclure avec l'*almami* un traité de protectorat, mais, grâce à Olivier de Sanderval, l'*almami* s'y refusa absolument et consentit seulement à signer un traité de commerce. Prévenu des desseins du gouverneur Goldsbury, Brière de l'Isle, avant de quitter le gouvernement du Sénégal, avait chargé le docteur Bayol de se rendre au Fouta Diallon et d'en obtenir le protectorat pour la France. Accompagné de l'explorateur et futur administrateur Noirot, le docteur Bayol quitta Boké le 17 mai, arriva à Timbo le 12 juillet et, le 14 juillet 1881, il concluait avec l'*almami* Ibrahima Sori un traité plaçant le Fouta Diallon sous le protectorat français. Les droits résultant de ce traité devaient être reconnus en 1882 par la Grande-Bretagne, en 1885 par l'Allemagne et en 1886 par le Portugal.

Le 28 juin 1882, une convention franco-anglaise reconnaissait nos droits sur le rio Nunez, le rio Pongo, le Kaloum, la Mellacorée, et, comme nous venons de le dire, sur le Fouta Diallon, et fixait les limites entre nos possessions des Rivières du Sud et la colonie britannique de Sierra-Leone.

Un décret du 12 octobre de la même année organisait nos établissements des Rivières du Sud et, tout en continuant à les faire relever du gouverneur du Sénégal, les plaçait sous la direction d'un lieutenant-gouverneur spécial, qui fut le docteur Bayol.

Un traité avec le chef de Bramaya, en 1883, et un autre avec le chef de Lakata, en 1884, élargirent vers l'Est et vers l'Ouest, nos territoires du rio Pongo, dont le centre était Boffa. Le 30 janvier 1884, le docteur Bayol signait avec Youra, roi des Nalou, un accord comportant la cession à la France du territoire compris entre les marigots de Caxiope et de Ropas, dans la région de Boké.

CONTESTATIONS ALLEMANDES : CONVENTIONS DU 24 DÉCEMBRE 1885

Ainsi notre prise de possession faisait quelques progrès. Mais elle allait être sérieusement contrecarrée par les ambitions allemandes, qui se faisaient jour au moment où celles de l'Angleterre semblaient s'être éteintes. Le 31 décembre 1884, prétextant que le territoire compris entre l'estuaire de Dubréka et la rivière de Bramaya ne relevait ni du Kaloum ni du royaume de Bramaya, avec lesquels nous avions des traités de protectorat, et se trouvait par suite être *res nullius*, le capitaine

allemand Scheiden annexait ce territoire. L'année suivante, des commerçants allemands établis à Dubréka signalèrent à leur gouvernement que nous n'avions pas de traités avec les cantons de Kabitaye, Koba et Korréra. Un croiseur fut envoyé aussitôt, avec mission de prendre possession de ces cantons. Il vint mouiller en face de Dubréka, et le docteur Nachtigal, chef de l'expédition allemande, fit procéder à l'occupation de Korréra, dont le chef accepta le protectorat de l'Allemagne. Or, Korréra dépendait manifestement du Kaloum, dont le roi Balé Demba s'était placé en 1880 sous le protectorat français. Le gouvernement de Berlin, saisi d'une protestation de notre ministre des Affaires étrangères, reconnut, par une convention du 24 décembre 1885, nos droits sur les territoires situés entre la rivière de Bramaya et l'île Toumbo, ainsi que sur cette dernière ; en échange, nous abandonnâmes à l'Allemagne les villages de Petit-Popo et de Porto-Seguro, sur la côte des Esclaves.

Le 12 mai 1886, le Portugal reconnaissait de son côté nos droits sur le rio Nunez et le rio Componi, ainsi que sur le Fouta Diallon, et la frontière était fixée entre ses possessions et les nôtres. Ainsi la colonie des Rivières du Sud se trouvait constituée du point de vue international, allant, sur la côte, de l'estuaire du rio Componi jusqu'à celui de la Mellacorée inclus, sans solution de continuité, et avec les portes libres du côté de l'intérieur ; seules, les six îles de Los demeuraient encore propriété de l'Angleterre : elles l'étaient depuis 1818. Des décrets du 16 juin et du 4 août de la même année augmentèrent les pouvoirs du lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud, en plaçant sous sa haute autorité, en qualité de dépendances, les établissements français de la Côte d'Or (aujourd'hui Côte d'Ivoire) et du Golfe de Bénin (aujourd'hui Dahomey).

Occupation de Conakry (1887)

En 1887 mourut Youra, roi des Nalou, remplacé par son neveu Dina Salifou, dont nous aurons à reparler plus loin. C'est cette même année, le 8 mai, que nous fîmes pour la première fois acte d'occupation sur l'emplacement de la ville actuelle de Conakry. Nous y fûmes amenés par une prétention inattendue des Anglais qui, sous prétexte que la presqu'île de Toumbo est une île à marée haute, affirmaient qu'elle faisait partie du groupe des îles de Los et, par conséquent, appartenait à la Grande-Bretagne. Pour empêcher cette singulière prétention de s'appuyer sur le fait de la non-occupation du point en litige par la France, le docteur Bayol prit possession du terrain cédé par Balé Demba en 1885.

LES MISSIONS PLAT ET AUDÉOUD (1887) L'année 1888 vit deux missions, l'une, politique, l'autre, militaire, traverser le Fouta Diallon. L'une et l'autre venaient du Soudan français et avaient été envoyées par Gallieni. Le capitaine Oberdorff, qui commandait la première, mourut en route, le 9 janvier 1888. Le lieutenant Plat prit sa succession. Arrivé le 6 mars à Timbo et le 9 à Foukoumba, la ville sainte des musulmans du Fouta Diallon, il y renouvela, le 30 mars, avec l'*almami* Ibrahima Sori, le traité de protectorat conclu en 1881 par le docteur Bayol, en faisant mentionner que le protectorat français s'étendait sur les dix *diwal* ou cantons du Fouta Diallon. Cette fois encore, Sanderval mit toute son influence à notre disposition. Le lieutenant Plat continuant son voyage atteignit Benty le 1er mai. L'autre mission partie de Siguiri sous le commandement du capitaine Audéoud, traversa le Fouta Diallon dans toute sa largeur, en donnant aux habitants l'impression de notre force militaire, et aboutit, elle aussi, à Benty.

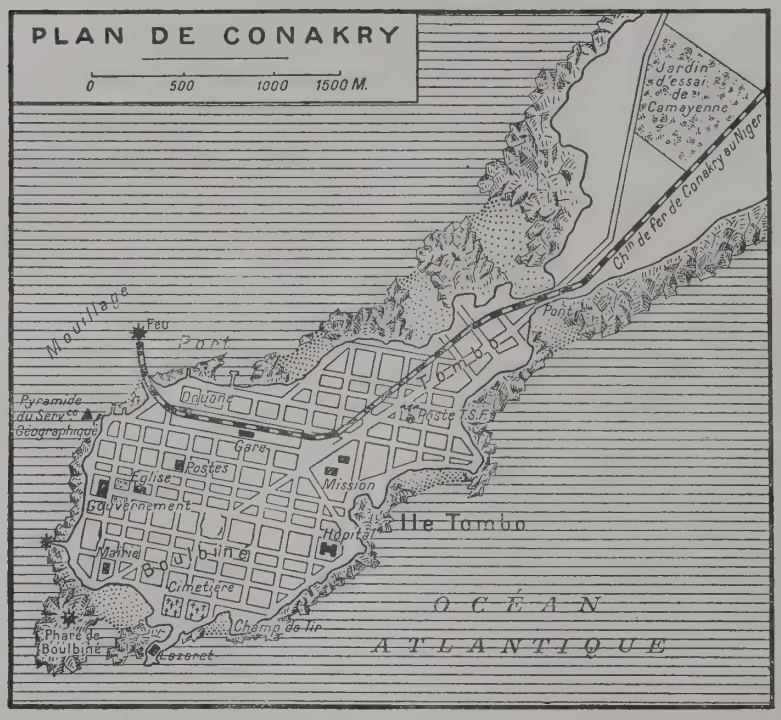

L'exposition universelle de 1889 fournissait une occasion de faire voir la civilisation française dans toute sa splendeur aux chefs des peuplades arriérées qui s'étaient placées sous notre protection.

Le nouveau chef des Nalou, Dina Salifou, fut invité à venir à Paris où il fut reçu avec les honneurs royaux. On pensait ainsi lui inculquer une idée salutaire de notre force et des progrès que nous étions en mesure de réaliser sur les rives du rio Nunez. Le résultat fut différent de celui que l'on avait escompté. Grisé par les attentions dont il fut l'objet, enorgueilli de se voir traité en égal du schah de Perse et d'être invité à côté de lui à l'Élysée et à l'Opéra, ce principicule

d'une petite peuplade nègre se crut un grand monarque. De retour dans son pays, il se livra à des fantaisies de nabab oriental, mit le trouble dans sa tribu et se révéla aussi insolent qu'incapable ; dès l'année suivante, on dut lui enlever son trône et l'interner au Sénégal, où il mourut en 1897, après avoir été officiellement destitué en 1895.

LE DOCTEUR BALLAY. — LE DÉCRET DU 1er AOUT 1889 Cependant le docteur Ballay, envoyé en mission spéciale aux Rivières du Sud pour y exercer l'intérim des fonctions de lieutenant-gouverneur durant l'absence du docteur Bayol, allait apporter au développement de la jeune colonie les hautes qualités de dévouement, et de sagesse politique qui le caractérisaient. Il commença par obtenir de Balé Siékha, successeur de Balé Demba, le 8 juillet 1889, la cession en toute propriété de l'île ou presqu'île Toumbo, dont il voulait faire le port et la capitale des Rivières du Sud et, sans plus attendre, il se mit à tracer le plan de la ville de Conakry, dont il est considéré à bon droit comme le créateur.

Peu après, le 1er août 1889, intervenait un décret, applicable à dater du 1er janvier 1890, qui modifia à certains égards la situation administrative de nos établissements de la côte occidentale d'Afrique. Le lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud, tout en continuant à relever du gouverneur du Sénégal, était autorisé à ne lui envoyer que la copie de ses rapports politiques et à correspondre directement avec le sous-secrétaire d'État des colonies : c'était le début d'une véritable autonomie. Quant aux établissements français de la Côte d'Or et du Golfe de Bénin, ils continuaient aussi à relever hiérarchiquement du lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud, mais le résident placé à la tête de chacune de ces deux unités administratives correspondait directement, lui aussi, avec le gouvernement métropolitain.

Quelques jours après la publication de ce décret était conclue la convention franco-britannique du 10 août 1889, qui, sur les bases de l'arrangement antérieur du 28 juin 1882, définissait les limites des Rivières du Sud et de la colonie de Sierra-Leone et confirmait la reconnaissance de nos droits sur le Fouta Diallon.

On se préoccupa dès lors d'assurer la pénétration économique au moyen d'une voie ferrée. Sanderval avait bien obtenu de l'*almami* du Fouta Diallon la concession d'un chemin de fer destiné à relier cette province à la mer, mais il n'avait pu trouver les moyens financiers de réaliser sa conception. Il fallait d'ailleurs étudier un tracé. Une mission fut constituée à cet effet en 1890, sous les ordres du capitaine Brosselard-Faidherbe, qui, accompagné de l'écrivain Félix Dubois et du peintre Adrien Marie,

partit de Benty en remontant la Mellacorée et en se dirigeant vers Timbo et le haut Niger : dès cette date, en effet, l'idée dominante était, non seulement de mettre le Fouta Diallon en communication avec les rivages de l'Océan, mais encore de relier la côte des Rivières du Sud au bief supérieur du grand fleuve soudanais. La mission Brosselard-Faidherbe termina ses travaux en 1891 et rapporta un projet de tracé qui, par la suite, devait subir de très sérieuses modifications, tant à l'égard de son point de départ sur la mer, qui devait être transporté de Benty à Conakry, qu'au point de vue de son lieu d'aboutissement au Niger, qui devait être reporté de Farana à Kouroussa.

A la même époque, la partie occidentale des Rivières du Sud était explorée par le voyageur Madrolle et l'administrateur de Beeckmann était envoyé en mission au Fouta Diallon pour préparer l'exercice de notre protectorat.

CONSTITUTION DU GOUVERNEMENT DE LA GUINÉE FRANÇAISE (1893)

Le 17 décembre 1891, un nouveau décret donnait à la colonie son autonomie pleine et entière, en la détachant complètement du Sénégal et en lui accordant un gouverneur titulaire, qui conservait les pouvoirs de haute juridiction sur les résidents du Grand-Bassam et de Porto-Novo, et qui fut le docteur Ballay. Le 10 mars 1893, le nom de « Rivières du Sud », qui n'avait plus sa raison d'être depuis que le territoire auquel on l'appliquait n'était plus une dépendance méridionale du Sénégal, fut remplacé par celui de « Guinée française », en même temps que les établissements de la Côte d'Or et du Golfe de Bénin étaient érigés à leur tour en colonies autonomes, sous les noms de « Côte d'Ivoire » et de « Bénin ».

MISE A L'EAU D'UNE PIROGUE : BARRE DU GRAND-BASSAM

Bientôt, grâce à l'activité du gouverneur Ballay, l'île de Toumbo se trouva couverte d'une ville régulièrement dessinée, harmonieusement bâtie, percée de larges boulevards ombragés, égayée par des jardins ; un petit port, très fréquenté, desservi par une jetée provisoire, donna de l'animation et de l'importance à

Conakry ; un pont mit l'île en communication avec la terre ferme et une route atteignait Friguiagbé en 1895. Le capitaine du génie Salesses, chargé d'en étudier le prolongement dans la direction du Niger, proposait en 1896 de la doubler d'une voie ferrée qui traverserait le Fouta Diallon et dont il devait être à la fois le promoteur et le réalisateur.

Occupation du Fouta Diallon (1896) Notre situation au Fouta Diallon, qui n'avait été jusqu'alors que diplomatique, en quelque sorte, se consolida, au cours de cette même année 1896, par une occupation effective. L'administrateur de Beeckmann y fut envoyé pour y exercer les fonctions de résident auprès de l'*almami;* il se rendit à Timbo et y trouva l'*almami* Bokar Biro, avec lequel il renouvela solennellement, le 13 avril 1896, les traités conclus avec son prédécesseur Ibrahima Sori. Mais ce Bokar Biro, qui arrivait alors au terme de sa magistrature, refusa de céder le pouvoir à Oumar Bademba, qui avait été élu par les notables à l'effet de recueillir sa succession. Une guerre civile s'ensuivit, dans laquelle Oumar Bademba avait pour lui, non seulement les droits consacrés par une vieille tradition coutumière, mais encore l'appui des principaux personnages du Fouta Diallon, notamment d'Alfa Yaya, chef du canton de Labé. Bokar Biro fut battu par son rival et dut se réfugier chez les Soussou. Mais, ayant réussi à recruter de nombreux partisans, il vainquit à son tour ses adversaires et se réinstalla en maître à Timbo.

Le gouverneur Ballay décida d'user de la force vis-à-vis de ce chef qui méconnaissait les lois de son pays. Aussitôt la saison des pluies terminée, trois compagnies de tirailleurs furent envoyées. Bokar Biro s'enfuit de Timbo, que nos troupes occupèrent sans difficulté, le 3 novembre 1896. Oumarou Bademba fut installé dans ses fonctions d'*almami* et l'administrateur de Beeckmann dans celles de résident de France. Le capitaine Muller, s'étant lancé à la poursuite de Bokar Biro, l'atteignit près de Porrédaka et lui infligea une sanglante défaite, à laquelle participèrent les troupes de Sanderval. L'agitateur réussit cependant à nous échapper, mais, capturé peu après, par des partisans de son ennemi Sori Illéli, il fut décapité par eux. Sori Illéli, à son tour, fut assassiné par les fils de Bokar Biro. L'*almami* Oumar Bademba, s'étant déclaré impuissant à faire cesser cette suite de sanguinaires vengeances et le trouble qu'elles causaient dans le pays, fut remplacé dans ses fonctions par un fils de Sori Illéli, nommé Baba Alimou. Mais nous ne laissâmes à ce dernier que son pouvoir spirituel et ses prérogatives religieuses, et le Fouta Diallon, partagé en cercles, fut administré directement par nos soins.

En novembre 1897, une tentative de révolte fut fomentée par Tierno Siré, frère de Bokar Biro. Elle fut étouffée par l'administrateur Noirot, qui avait succédé comme résident à M. de Beeckmann, et qui procéda à l'arrestation de Tierno Siré. Vers la même époque, l'explorateur Bailly, accompagné du naturaliste Pauly, tenta de pénétrer par Kissidougou dans les régions, encore inconnues, habitées par les Toma et les Guerzé ; les deux voyageurs furent massacrés le 17 mai 1898 à Zolou, dans l'arrière-pays du Libéria.

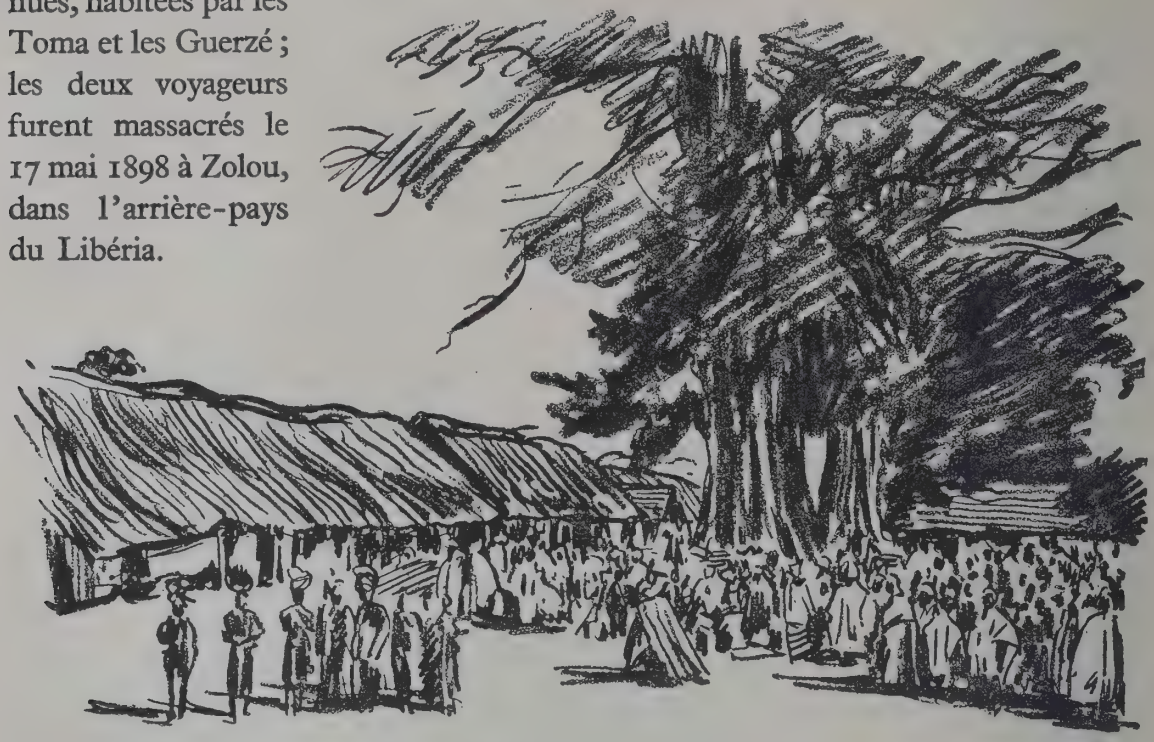

LE MARCHÉ DE KANKAN (HAUTE-GUINÉE)
(D'après un dessin du *Tour du monde* (1897).

L'année suivante, en 1899, les cercles soudanais de Kouroussa, Siguiri, Kankan, Beyla, Kissidougou furent rattachés à la colonie de la Guinée française, dont les limites se trouvèrent ainsi reportées vers l'Est au delà du Niger. A la même époque commencèrent les travaux de construction du chemin de fer, sous la direction du commandant Salesses, qui avait arrêté le tracé définitif en 1897-1898.

Le docteur Ballay, appelé en 1900 au gouvernement général au moment de la grande épidémie de fièvre jaune du Sénégal, fut remplacé en Guinée française par son plus fidèle collaborateur, M. Cousturier, qui continua à Conakry la politique du grand organisateur de la colonie.

Le seul point où la situation laissait à désirer était le Fouta Diallon. La masse de la population nous semblait acquise, mais les rivalités des grandes familles et le déclin de leurs anciennes prérogatives étaient la source ou le prétexte de troubles fréquents. On dut en 1900 procéder à l'annexion du canton de Labé et, par imitation de la politique suivie par Faidherbe au Fouta sénégalais, on réduisit l'autorité de l'*almami*, déjà fortement amoindrie, aux trois provinces de Timbo, Bouria et Kolen. L'agitation avait son principal foyer à Foukoumba : Alfa Ibrahima, qui s'en était révélé l'un des instigateurs, fut révoqué de ses fonctions de chef et remplacé par Alfa Mamadou, qui paraissait dévoué à notre cause ; mais, ayant recruté des partisans parmi les musulmans les plus fanatiques, Alfa Ibrahima tenta d'incendier le poste que nous venions de créer à Ditinn ; son fils Boubakar assassina Alfa Mamadou. Une opération de police était indispensable : elle eut pour résultat la défaite à Dalaba de Boubakar, qui fut tué au cours du combat, et l'arrestation d'Alfa Ibrahima, qui fut condamné à mort.

L'ordre, ainsi rétabli, fut menacé deux ans plus tard dans l'extrême nord de la colonie, chez les Koniagui, peuplade barbare et très arriérée. Le 18 avril 1902, le lieutenant Moncorgé, qui occupait le district compris entre Kadé et Youkounkoun, fut assassiné à Boussoura ainsi que le sergent Ricard, par des hommes d'Allouthène, chef du village koniagui d'Ithiou. Ce double meurtre ne fut vengé qu'au bout de deux ans, par le commandant Dessort, qui, le 9 avril 1904, enleva et détruisit le village d'Ithiou et, le 13 avril, battit et tua le chef Allouthène.

Acquisition des îles de Los (1904)

La même année, par une convention du 8 avril, la Grande-Bretagne nous céda les six îles de Los, dont la possession par elle, à trois milles de Conakry, était devenue un anachronisme et nous causait une gêne appréciable, sans lui rendre aucun service. Ainsi se trouva complètement constituée la colonie de la Guinée française, au moment où M. Cousturier cédait les fonctions de gouverneur à l'inspecteur des colonies Frézouls et où, d'autre part, on procédait à la réorganisation, sur les bases actuelles, du gouvernement général de l'Afrique occidentale française.

V. — La formation de la colonie de la Côte d'Ivoire (1875-1904)

Treich-Laplène et Verdier (1883-1890) Depuis 1871, la garde de nos établissements de la Côte d'Ivoire était confiée à l'armateur Verdier, de La Rochelle, qui possédait des comptoirs en cette partie de la côte et y entretenait pour son compte des agents commerciaux. Un décret de 1878 lui avait même confié les fonctions de résident, plus honorifiques qu'effectives. En fait, M. Verdier et son agent principal Aimé Brétignère qui a laissé de curieux *Mémoires*, furent les véritables gardiens du drapeau français pendant plus de vingt ans sur la côte. Après eux, un autre des agents de la même maison peut être considéré comme le véritable fondateur de la colonie.

Treich-Laplène, né à Ussel (Corrèze) en 1860, était maître répétiteur au lycée de La Rochelle, lorsque M. Verdier le prit à son service en 1883. Treich-Laplène avait la maturité d'esprit, la culture et l'énergie qui, associées à la jeunesse et à la vigueur du tempérament, permettent aux hommes de valeur de réaliser de grands desseins. Il se mit à l'œuvre avec ardeur et ne tarda pas à se révéler un colonisateur de premier ordre. Des quelques comptoirs remis à sa garde, avec des subsides infimes, il devait, en moins de sept ans, faire une colonie d'avenir.

Il commença, dès son arrivée, par fonder à Assinie une école dont, faute de personnel, il se constitua lui-même le directeur et l'unique professeur, formant un premier noyau d'interprètes et d'agents politiques qui devaient, par la suite, nous rendre de précieux services. Puis il s'occupa d'étendre notre influence en dehors du voisinage de nos comptoirs. En 1884, un traité était passé avec les chefs de Grand-Lahou et des relations nouées avec ceux de Jacqueville.

En 1885, Treich-Laplène fut chargé officiellement, par délégation de M. Verdier, des fonctions de résident de France qu'il devait assumer pendant cinq ans, jusqu'à sa mort. Avec l'aide de son secrétaire Bricard, il parvint à exercer une influence réelle sur Amatifou, roi du Sanwi. Ce prince, étant venu à mourir en 1886, fut remplacé par Akassimadou, que les Anglais établis à l'Est d'Assinie cherchèrent à détourner de la France pour s'en faire un allié dans leurs projets d'extension territoriale. La diplomatie de Treich-Laplène eut raison de la politique britannique.

A cette époque intervint le décret du 16 juin 1886, qui plaçait les établissements français de la Côte d'Or sous l'autorité du lieutenant-gouverneur des Rivières du

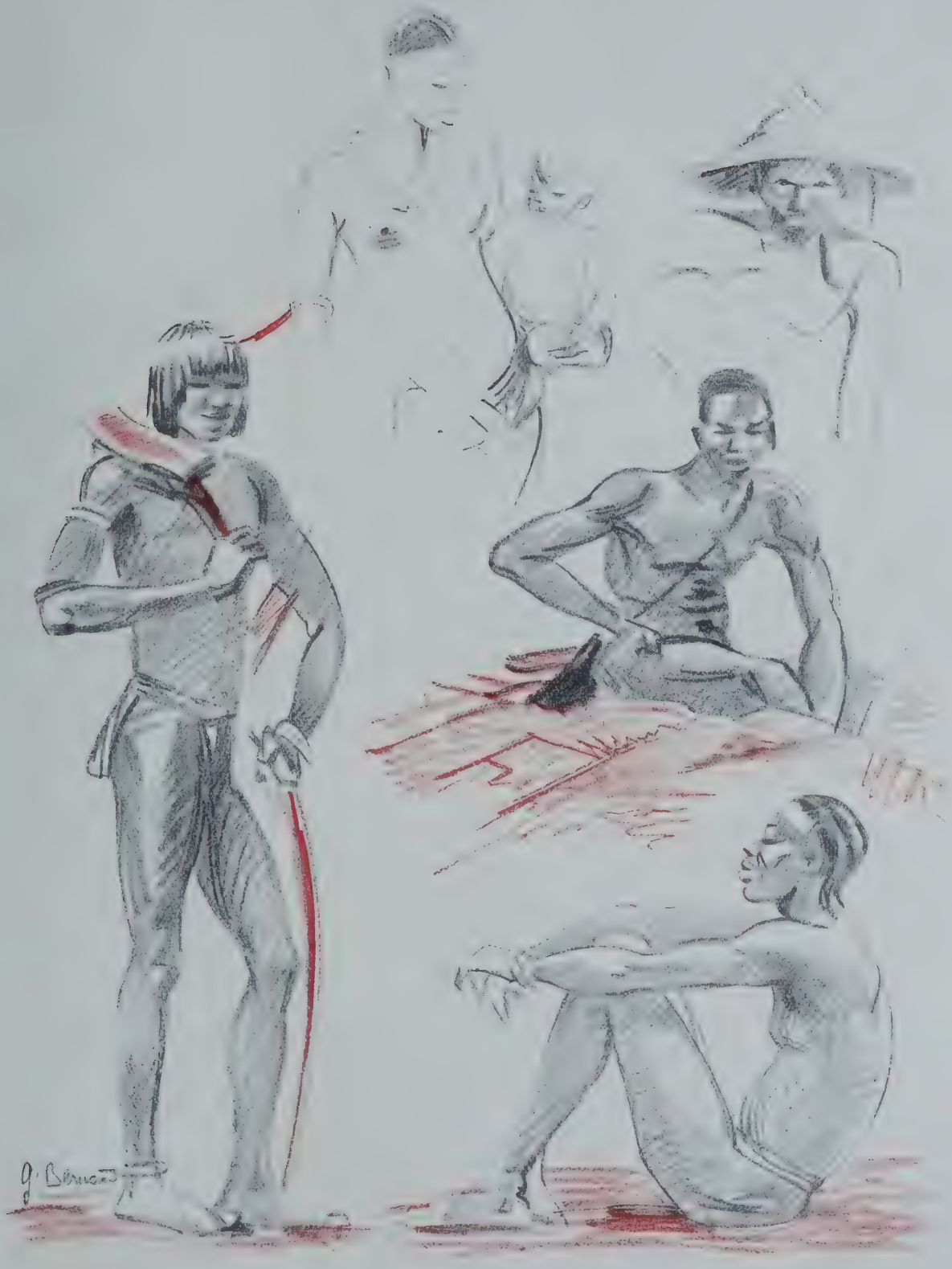

INDIGÈNES DU SOUDAN ET DU NORD DE LA COTE D'IVOIRE

Croquis original de Germaine BERNARD.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Sud, autorité lointaine et purement conventionnelle. Cela n'augmentait pas les moyens dont disposait Treich-Laplène pour faire régner l'ordre et la sécurité sur un territoire d'autant plus difficile à surveiller qu'il s'agrandissait peu à peu et que la nature boisée du pays et le caractère sauvage du plus grand nombre de ses habitants le rendaient malaisé à pénétrer et à administrer.

Il y avait aussi les Anglais. Ils cherchaient à entrer en relations avec l'Indénié et l'Abron et menaçaient de nous couper la route du Nord et, en même temps, d'annihiler nos comptoirs côtiers, qui ne pouvaient subsister qu'à condition de drainer le trafic des pays situés en arrière. Le docteur Bayol, lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud, saisit fort bien la gravité du danger et demanda à M. Verdier d'envoyer Treich-Laplène en mission dans les régions que convoitaient les Anglais, à l'effet de les placer sous le protectorat de la France. La mission fut accordée et Treich-Laplène partit d'Assinie le 2 mai 1887, se rendant dans la direction de la Comoé, qu'il atteignit à Bettié. Le 13 mai, il signait avec Bénié Kouamé, chef de ce village et du distict qui l'entoure, un traité de protectorat.

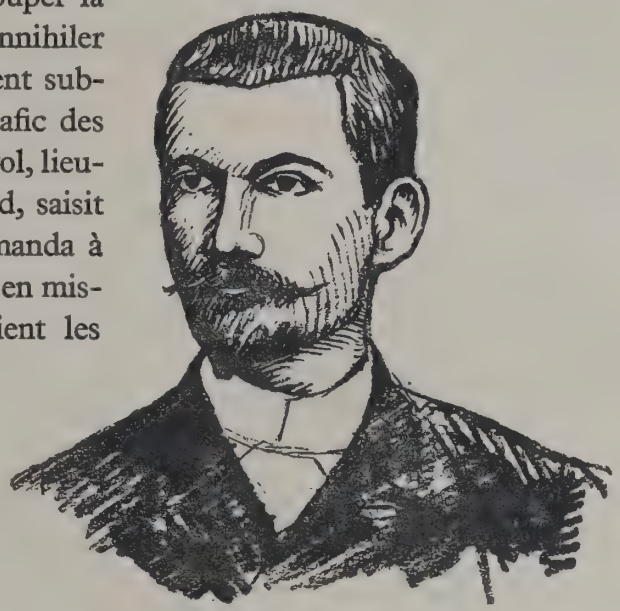

TREICH-LAPLÈNE

Puis, poursuivant son voyage, il pénètre dans l'Indénié et entame à Zaranou des négociations avec Amouakon, roi de cette province, et ses principaux vassaux. Les pourparlers traînent en longueur, et Treich-Laplène tombe gravement malade. Il tient bon néanmoins, n'interrompt pas les conversations et finit par obtenir notre protectorat sur l'Indénié par un traité conclu le 25 juin 1887 à Amouakonkrou, résidence du roi. Sans songer un instant à aller se reposer à la côte de ses fatigues et de sa maladie, il poursuit sa marche et acquiert le protectorat français sur l'Alangoua, par le traité d'Abradine (13 juillet 1887), et sur la partie de la vallée de la Comoé, comprise entre Bettié et Grand-Bassam, par les traités de Kottokrou et de Yakassé (21 juillet). Alors seulement, il se décide à rallier Grand-Bassam. Il va en France pour rendre compte des résultats de sa mission en novembre 1887, et, dès le mois suivant, rejoint son poste.

Ne pouvant plus viser à la possession des provinces situées au nord du Sanwi, les Anglais prétendaient s'annexer la partie orientale de ce dernier royaume, sous prétexte qu'elle relevait, non d'Akassimadou, mais d'un chef établi sur le territoire britannique. Le litige ne pouvait être tranché qu'en Europe, par l'organe des chancelleries. Mais, afin d'éviter une prise de possession qui eût apporté un poids effectif aux arguments mis en avant par l'Angleterre, Treich-Laplène s'aboucha avec le *district commissioner* d'Axim et, le 22 mars 1888, signa avec lui un compromis établissant la neutralité provisoire de la région en cause.

TREICH-LAPLÈNE ET BINGER

C'est vers cette époque qu'Eugène Étienne, alors sous-secrétaire d'État des colonies, chargea Treich-Laplène de se rendre à Kong pour y conduire un convoi de ravitaillement au lieutenant Binger qui, parti de Bamako le 29 juin 1887, était arrivé à Kong le 10 mars 1888 et devait y revenir après avoir exploré le Bobo, le Mossi et le Gourounsi. Treich-Laplène quitta Grand-Bassam en septembre 1888, et parvint à Bondoukou, où il signa, le 13 novembre, avec le roi Adioumani, un traité plaçant sous le protectorat français le royaume de l'Abron et la ville de Bondoukou. Il était temps, car, huit jours après, arrivait à Bondoukou le capitaine anglais Lethbridge, pour proposer à Adioumani le protectorat britannique : Treich-Laplène était déjà parti, mais son traité demeurait entre les mains du roi, qui l'exhiba à l'officier anglais ; celui-ci ne put que s'incliner devant le fait accompli.

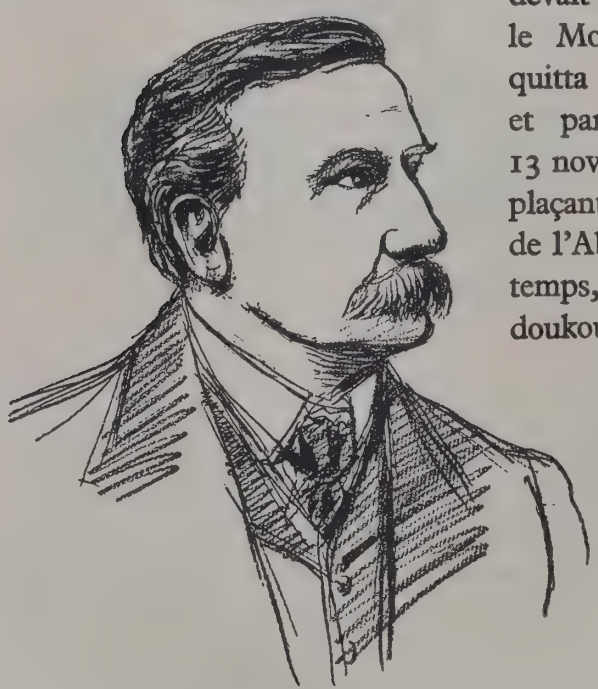

LE CAPITAINE BINGER

Quant à Treich-Laplène, malade et affaibli, sans nouvelles du lieutenant Binger, il n'en poursuivait pas moins sa mission. Enfin, le 23 décembre 1888, il arrive à Kaouaré, où il rencontre les trois principaux chefs du royaume de Kong, venus au-devant de lui et, le 24, il leur fait accepter les termes d'un traité plaçant Kong et ses dépendances sous

le protectorat français. Le 26 décembre, il entrait dans la ville, et le roi Karamoko Oulé, ayant pris connaissance du traité de Kaouaré et en ayant approuvé les clauses, faisait hisser sur sa demeure le pavillon tricolore.

Quelques jours après, le 5 janvier 1889, arrivait à son tour à Kong le lieutenant Binger, qui venait de Bondoukou et avait suivi, à partir de ce point, les traces de Treich-Laplène. Ce dernier l'avait attendu pour la signature du traité, à laquelle il fut procédé solennellement en présence des deux missions réunies.

Les deux explorateurs quittèrent Kong ensemble le 21 janvier 1889, et reprirent la route de l'Indénié ; ils conclurent en passant des traités de protectorat avec les chefs du Guimini et de l'Anno. Ils arrivèrent à Grand-Bassam le 20 mars 1889.

Treich-Laplène, qui ne s'était soutenu jusqu'alors que grâce à des prodiges d'énergie, dut s'aliter aussitôt, terrassé par un violent accès de fièvre bilieuse hémoglobinurique. Grâce à lui, nos établissements de la Côte d'Or avaient acquis une importance qui devait entraîner un changement dans leur administration. Un décret du 1er août 1889, tout en maintenant leur dépendance vis-à-vis des Rivières du Sud, leur accordait l'autonomie administrative et financière et en confiait la direction à un résident qui n'était plus désigné par M. Verdier, mais qui était nommé par le gouvernement métropolitain et correspondait directement avec lui, tout en adressant à Conakry une copie de sa correspondance. Un arrêté du 12 octobre 1889 titularisa Treich-Laplène dans les fonctions qu'il exerçait déjà en fait depuis six ans et le fit entrer officiellement dans les cadres publics avec le titre de « résident et administrateur des établissements français de la Côte d'Or ». La possession des territoires qu'il avait acquis à la France venait de nous être reconnue par la convention franco-anglaise du 10 août 1889.

Impatient de se remettre à l'œuvre, il n'avait attendu ni sa nomination, ni l'achèvement de sa guérison pour rejoindre son poste et s'était embarqué dès le 6 octobre. Il arriva à point pour réprimer une insurrection des habitants de la région de Jacqueville, qui s'étaient révoltés pendant son absence et qui avaient entraîné dans la rébellion les Adioukrou de la province de Dabou.

Cependant, épuisé par la maladie et par le travail intense auquel il se livrait en dépit d'une fièvre presque continue et du déclin de ses forces, cet homme admirable, que l'on peut considérer à juste titre comme le créateur de notre colonie de la Côte d'Ivoire, fut contraint bientôt de laisser à d'autres le soin de compléter son œuvre. Le 9 mars 1890, il venait de monter à bord de la *Ville de Maceio*, pour regagner la France, lorsqu'il expira, avant de quitter la côte à l'âge de vingt-

neuf ans. Il fut enterré à Grand-Bassam. Plus tard, les restes de Treich-Laplène furent ramenés à Ussel, où une statue lui a été élevée. Il fut remplacé, à titre intérimaire, par le docteur Péan, puis par l'administrateur Desailles.

Missions diverses dans la région cotière (1890-1892)

A peu près localisée jusqu'alors à l'est du Bandama, notre action commença, à partir de 1890, à s'exercer le long de ce fleuve et plus à l'ouest, sur les territoires habituellement désignés sous le nom de Côte d'Ivoire ; et cette appellation ne devait pas tarder à être étendue à l'ensemble de nos possessions dans cette partie de l'Afrique, jusqu'à et y compris Assinie : l'expression de « Côte d'Or » étant réservée aux territoires britanniques voisins.

LE CAPITAINE MÉNARD

Les capitaines de Tavernost et Armand remontèrent en 1890 le cours du Bandama depuis Grand-Lahou jusqu'à Tiassalé et laissèrent un poste provisoire dans la première de ces localités. En 1890-1891, le lieutenant de cavalerie Arago reconnut le cours du Sassandra depuis son embouchure jusqu'à Kouati, et les lieutenants Quiquerez et de Segonzac explorèrent les alentours de San Pedro, où le premier de ces deux officiers trouva la mort. Le capitaine Ménard, de son côté, partait de Grand-Bassam en novembre 1890, pour une mission plus importante, dont l'objet était de refaire en sens inverse, en quelque sorte le voyage que venait d'accomplir le lieutenant Binger ; parvenu à Kong en mars 1891, il traversa le Tafiré, franchit le Bandama à hauteur de Tiémou, visita Kadioha et Sakala, voulut protéger le chef de ce dernier village contre les déprédations des bandes de Samori installées à Séguéla, et fut tué par Sékouba, qui commandait ces bandes, le 14 février 1892, près de Séguéla.

Deux commerçants, nommés Voituret et Papillon, avaient essayé de nouer des relations entre Grand-Lahou et Tiassalé. Ils avaient été assassinés en juin 1891 entre Broubrou et cette dernière localité, sur le Bandama. Le lieutenant Staup, expédié de Grand-Bassam avec 50 tirailleurs, vengea leur mort le 11 mai 1892 au combat de Toussé.

Le lieutenant Binger, devenu capitaine, fut chargé à ce moment de procéder sur le terrain à la délimitation entre nos territoires et la colonie britannique voisine, conformément aux bases posées par un accord, 26 juin 1891. Mais, à partir de Nougoua, des divergences de vues sur l'interprétation à donner aux termes de l'arrangement de 1891 empêchèrent la poursuite des opérations en commun, et c'est seulement dix ans après que cette frontière devait être fixée d'une façon définitive et marquée sur le terrain.

DÉLIMITATION AVEC LE LIBÉRIA (1892). — CONSTITUTION DU GOUVERNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE (10 MARS 1893) Entre temps, un arrangement négocié par M. G. Hanotaux et le baron de Stein avait été conclu, à Paris le 8 décembre 1892, entre la France et la République de Libéria, aux termes duquel la limite entre le territoire de cet État et nos possessions était représentée par le thalweg du Cavally depuis son embouchure jusqu'au confluent — alors hypothétique et reconnu depuis inexistant — d'un cours d'eau dit Fodédougouba. Le Libéria renonçait aux prétentions qu'il avait fait valoir à l'est du Cavally et, en échange, la France déclarait faire abandon des droits qu'elle avait acquis, du fait des traités conclus autrefois avec les indigènes et notamment par Bouët-Villaumez, sur plusieurs points de la Côte des Graines, en particulier Garraway.

Un peu plus tard, le 10 mars 1893, un décret avait érigé les établissements français de la Côte d'Or en colonie autonome, sous le nom de « Côte d'Ivoire », avec chef-lieu à Grand-Bassam, et avait doté la nouvelle colonie d'un gouverneur relevant directement et uniquement du pouvoir central. Ce fut le capitaine Binger qui, au retour de sa mission de 1892-1893, fut désigné comme gouverneur. Il vint prendre possession de son poste dans le courant de l'année 1893. Dès son arrivée à Grand-Bassam il installa des postes le long de la côte à Sassandra, San Pedro, Béréby et Bliéron. Il créa en même temps un poste à Bettié, sur la basse Comoé, pendant que l'administrateur Pobéguin levait et dressait la carte de la région côtière entre le Bandama et le Cavally.

La pénétration au cœur de la colonie, dans le bassin du Bandama, était amorcée la même année par les capitaines Marchand et Manet, qui se dirigeaient sur Tiassalé en utilisant à la fois la voie du fleuve et la route terrestre partant de Dabou. Les deux officiers concentrèrent les forces dont ils disposaient sur la rive gauche du Bandama, à Nianvoué, en face de Tiassalé. Les habitants de ce dernier village, en effet, voulaient s'opposer à notre prise de possession. Considérant, non sans raison, Tiassalé comme la clef d'accès du Baoulé, ils entendaient se réserver

le monopole des transactions entre ce dernier pays et Grand-Lahou et craignaient que notre occupation les frustrât des bénéfices qu'ils avaient retirés jusqu'alors de leur situation. C'était pour ce motif qu'ils avaient fait assassiner Voituret et Papillon deux ans auparavant et c'est pour la même raison qu'ils accueillirent à coups de fusil la mission du capitaine Marchand. Celui-ci les laissa épuiser leurs munitions, le feu de leurs armes à pierre n'étant pas dangereux à travers la largeur du fleuve, puis, embarquant ses tirailleurs dans des pirogues rassemblées à l'avance, il prit d'assaut Tiassalé et obtint ensuite sans difficulté la soumission des habitants.

Après quoi, il se prépara à entrer dans le Baoulé, où aucun Européen n'avait encore pénétré. Le capitaine Manet étant parti le premier, l'embarcation qui le portait fut entraînée par les rapides du Bandama près de Tiassalé et le malheureux fut noyé. Le capitaine Marchand poursuivit sa route, franchit le Bandama à Mbribo, atteignit Toumodi et explora dans tous les sens le Baoulé, poussant même une pointe jusqu'à Zangué, en pays gouro à l'ouest de Kokoumbo, précédé, partout où il allait, d'une réputation d'intrépidité et d'audace qui le faisait considérer par les indigènes comme une sorte de demi-dieu. On l'avait surnommé *Kpakibo*, ce qui signifie en langue baoulé « fend la forêt », le fait qu'un Blanc avait pu pénétrer dans leur pays en traversant la forêt dense et ses embûches, ayant profondément étonné les indigènes. Son prestige dans cette région, réputée alors presque inaccessible et qu'il parcourut sans avoir à tirer un seul coup de fusil, une fois Tiassalé pris, était extraordinaire, et son souvenir y est demeuré tellement vivace que son passage constitue pour les Baoulé comme le début d'une ère nouvelle, et qu'aujourd'hui encore, bien qu'il ne soit pas retourné dans leur pays depuis 1895, ils calculent les dates des événements en disant de tel ou tel fait qu'il a eu lieu tant d'années avant ou après *Kpakibo*.

Parvenu à l'extrême nord de Baoulé au début de 1894, le capitaine Marchand traversa le Diammala et le Guimini, arriva à Kong en avril, y laissa le douanier Bailly, explora le Tagbana et le Kiembarha, reliant son itinéraire à celui qu'il avait parcouru précédemment dans ces contrées, et revint à Kong, d'où il repartit en hâte, afin de prévenir l'autorité supérieure des progrès réalisés par Samori dans la région. Il redescendit par le Baoulé, où nous avions déjà créé trois postes, l'un à Tiassalé, un autre à Toumodi et un troisième au village du chef Kouadiokofi, arriva à Grand-Bassam le 29 juillet 1894 et y trouva M. Cousturier, qui assurait l'intérim du gouverneur Binger, alors en France.

Nous avons dit plus haut comment les nouvelles apportées de l'intérieur par le capitaine Marchand avaient déterminé le gouvernement métropolitain à détour-

ner le lieutenant-colonel Monteil de sa mission votée par le Parlement et de l'appeler du Congo à la Côte d'Ivoire. Débarqué à Grand-Bassam, le 12 septembre, il y organisa sa colonne, prenant à son état-major le capitaine Marchand. Nous ne referons pas ici le récit de cette expédition, qui a trouvé sa place dans la partie du chapitre consacrée à la lutte contre Samori.

Du côté du Cavally, nous avions pu sans difficulté établir un poste à Tabou, parce que nous n'exigions encore à peu près rien des habitants. Mais, dans l'Indénié, l'administrateur Poulle avait été assassiné, cette même année 1894, à l'instigation d'indigènes, originaires du territoire anglais, que notre occupation gênait dans leurs transactions commerciales avec la Côte d'Or britannique. Aux portes mêmes de Grand-Bassam, entre la Comoé et la lagune d'Assinie, Amangoua, chef de Bonoua, s'opposait au recrutement des porteurs et des pagayeurs et faisait acte de rébellion ouverte. M. Lemaire, qui avait remplacé M. Cousturier dans l'intérim du gouvernement de la Côte d'Ivoire, demanda au lieutenant-colonel Monteil, encore à Grand-Bassam, de réduire ce chef à l'obéissance. Le village fut pris et Amangoua déporté au Gabon.

Le gouverneur Binger revenait peu après à son poste et tournait son attention du côté de l'Indénié révolté, tandis que la colonne Monteil avait à réprimer la rébellion du Baoulé et à marcher contre Samori. L'administrateur Bricard avait réussi, non sans peine, à ramener l'ordre dans l'Indénié, où deux postes furent créés, l'un à Zaranou et l'autre à Attakrou. M. Binger voulait faire compléter cette occupation par celle de Bondoukou, pour protéger ce point contre Samori. Le lieutenant de vaisseau Bretonnet et le mécanicien Lamblin reçurent mission de se diriger sur Bondoukou en partant du Baoulé. Il leur fallait traverser le pays des Agba ; une première tentative, faite de Kouadiokofi, échoua, les chefs des Agba étant en mauvais termes avec ceux de la région de Kouadiokofi. Le commis des affaires indigènes Delafosse, alors chef de poste à Toumodi, entra en négociations avec les Agba et obtint d'eux la promesse de laisser passer la mission Bretonnet qui, en effet, put, en partant de Toumodi, franchir sans difficulté leur pays. Mais, arrivée à la Comoé, elle ne put obtenir l'accès de Bondoukou, la population redoutant, si elle accueillait nos compatriotes, d'encourir la vengeance de Samori. A la vérité, les lieutenants Baud et Vermeersch, qui venaient du haut Dahomey, traversèrent bien en 1895 la province de Bondoukou en descendant de Bouna vers l'Indénié et Grand-Bassam, mais la ville ne devait pas être occupée par nous cette année-là et nous ne devions nous y installer que deux ans plus tard, après y avoir été précédés par Sarantiéni Mori et par les Anglais, ainsi qu'il a été relaté plus haut.

Un décret du 16 juin 1895, cependant, avait institué un gouvernement général de l'Afrique occidentale française, par le rattachement à la Côte d'Ivoire, sans autre modification à la situation de cette colonie.

En février 1896, M. Binger, alors en France, fut nommé directeur au ministère des Colonies et remplacé, dans le gouvernement de la Côte d'Ivoire, par M. Bertin, qui devait mourir un mois après son arrivée à la colonie. C'est pendant qu'il était en fonctions que fut envoyée auprès de Samori la mission Delafosse, qui ne put être reçue par l'*almami*. Au mois de mai arriva, en remplacement de M. Bertin, le gouverneur Mouttet, qui devait périr tragiquement plus tard dans la catastrophe de Saint-Pierre, à la Martinique. Le 27 septembre, un nouveau décret détachait la Côte d'Ivoire du gouvernement général et lui rendait son autonomie primitive ; trois ans après, un autre décret du 17 octobre 1899 devait la rattacher de nouveau au gouvernement général. En janvier 1897, l'administrateur Clozel fondait, au nord de l'Indénié, le poste d'Assikasso. Il entreprenait ensuite l'exploration méthodique et la mise en mains des pays compris entre la Comoé et la frontière anglaise. A l'autre extrémité de la colonie, l'administrateur Hostains reconnaissait le cours du Cavally et l'adjoint Thomann celui du Sassandra. Au cours de cette même année 1897, le 20 août, le capitaine Braulot était massacré près de Bouna en cherchant à s'y rendre de Lorhosso ; quelques semaines après, le 2 octobre, la mission Nebout-Le Filliâtre était reçue par Samori à Dabakala.

FORT BINGER
(D'après un document de la mission Hostains d'Ollone).

En 1898, la débâcle et la capture de ce chef devaient entraîner l'occupation, par nos troupes du Soudan, des territoires qui, depuis, ont formé les cercles septentrionaux de la Côte d'Ivoire. Toute cette partie de l'histoire du Soudan se

trouve intimement mêlée à l'histoire de la Côte d'Ivoire, mais nous avons raconté plus haut ces événements.

LA RÉVOLTE D'ASSIKASSO Pendant qu'ils se déroulaient dans le Nord, la situation était assez troublée au sud de Bondoukou, où notre poste d'Assikasso se trouva, en avril 1898, dans une position critique. Des indigènes du territoire anglais, venus en grand nombre dans l'Indénié et l'Assikasso pour exploiter le caoutchouc des forêts et que l'on appelait pour cette raison *poyofoué* (gens du caoutchouc), étaient fort mécontents des mesures prises par le gouverneur de la Côte d'Ivoire en vue d'empêcher l'exode de ce produit vers les marchés britanniques. De même qu'en 1894, ils avaient excité contre nous les habitants de l'Indénié et avaient fomenté l'assassinat de l'administrateur Poulle, ils incitèrent à la rébellion en 1898 les habitants de l'Assikasso et, avec l'aide de ceux-ci, mirent le siège devant notre poste, que commandait l'administrateur Le Filliâtre. L'administrateur Clozel, qui avait la charge de toute l'immense région s'étendant de Bettié à Bondoukou et qui se trouvait alors à Zaranou, accourut avec les quelques miliciens dont il disposait. Les ennemis avaient établi toute une série de barricades dans les endroits les plus difficiles de la route, laquelle ne quittait pas un seul instant la forêt dense, et, en enlevant une de ces barricades, Clozel fut grièvement blessé de quatre balles à la poitrine : il dut être ramené en arrière par ses hommes, qui firent preuve, en l'occurrence, du plus grand dévouement. De son côté, l'administrateur Lamblin, qui se trouvait à Bondoukou, avait envoyé un secours de 15 hommes, sous le commandement du sergent Samba Coumba ; ce dernier réussit à franchir les lignes des assiégeants et à entrer dans Assikasso avec son petit détachement. Grâce à ce renfort, Le Filliâtre était en mesure de tenir, du point de vue purement militaire ; mais sa situation était extrêmement critique du fait qu'il manquait absolument de vivres : lui et les autres défenseurs en étaient réduits à se nourrir de moelle de papayer et de vieilles peaux de chèvres qu'ils faisaient macérer avant de les cuire ; ils souffraient également de la privation d'eau, ne pouvant se la procurer qu'en l'allant puiser à la rivière voisine, exposés chaque fois au feu d'un ennemi particulièrement vigilant.

Après l'échec de l'administrateur Clozel, l'inspecteur de milice Barreau, à la tête de 80 hommes, s'était porté de Zaranou sur Assikasso. Mais, le 7 juin, il fut arrêté, lui aussi, par les formidables retranchements aménagés par les *Poyofoué* et dut reculer sous le feu d'un ennemi très supérieur en nombre. L'administrateur

Lamblin, qui avait expédié à Assikosso le peu de forces militaires dont il disposait, réussit à recruter à Bondoukou et dans l'Abron 400 auxiliaires, et les porta au secours du poste assiégé.

Enfin, le sous-lieutenant Laïrle, avec 75 tirailleurs, avait fait diligence depuis Grand-Bassam et accourait à la délivrance d'Assikasso, renforcé par un détachement de 25 miliciens sous les ordres de l'administrateur Joulia. En dépit d'une résistance presque forcenée, le sous-lieutenant Laïrle et M. Joulia enlevèrent l'une après l'autre les barricades établies par les assiégeants et délivrèrent le poste le 2 juillet 1898, le jour même où M. Lamblin y arrivait par le Nord : le siège avait duré soixante-trois jours.

La pacification fut facilitée par le retrait des mesures protectionnistes qui avaient été édictées en vue d'empêcher l'exportation du caoutchouc vers la Côte d'Or britannique. La convention générale passée, comme il est exposé d'autre part, entre la France et l'Angleterre, le 14 juin 1898, venait en effet de spécifier, en son article 9, que, durant trente ans, les sujets des deux nations jouiraient du même traitement, « pour tout ce qui concerne la navigation fluviale, le commerce, le régime douanier et fiscal et les taxes de toute nature », à l'intérieur d'une zone comprenant la colonie française de la Côte d'Ivoire depuis la mer jusqu'au 9° de latitude nord, la colonie britannique de la Côte d'Or tout entière, un triangle ayant comme base la frontière septentrionale de cette dernière colonie et comme sommet Ouagadougou, la colonie française du Dahomey jusqu'au 10° parallèle et enfin la Nigeria.

La situation rétablie à Assikasso, c'est du côté de Dabou qu'elle devint troublée. Le 18 août 1898, M. Le Voaz, patron mécanicien de la petite canonnière de lagune le *Diamant*, et M. Eudes, employé de commerce à Dabou, étaient assassinés par les Boubouri, fraction de la tribu des Adioukrou qui habite les cantons de Toupa et d'Osrou. On envoya contre les meurtriers deux compagnies de tirailleurs, qui en une série de durs combats perdirent 54 hommes, sans pouvoir arriver à obtenir la soumission des rebelles.

Cette constante insécurité entravait le progrès économique de la colonie : on se préoccupait de lui assurer d'autre part les moyens matériels de se développer. La Côte d'Ivoire avait besoin d'un débouché sur la mer, plus sûr et plus pratique que les baleinières utilisées pour franchir la barre, et il lui fallait aussi un chemin de fer de pénétration vers l'intérieur. On projeta donc la construction à Grand-Bassam d'un wharf qui permettrait, au moins sur un point de la côte, choisi comme chef-lieu depuis 1889, de faciliter débarquements et embarquements. D'autre part, une mission confiée au capitaine du génie Houdaille

était chargée d'étudier l'avant-projet d'un port en eau profonde à établir dans la lagune Ébrié, à Abidjan, et d'une voie ferrée destinée à traverser la forêt dense d'Abidjan à Dimbokro, sur le Nzi. Cette mission effectua ses travaux en 1898-1899.

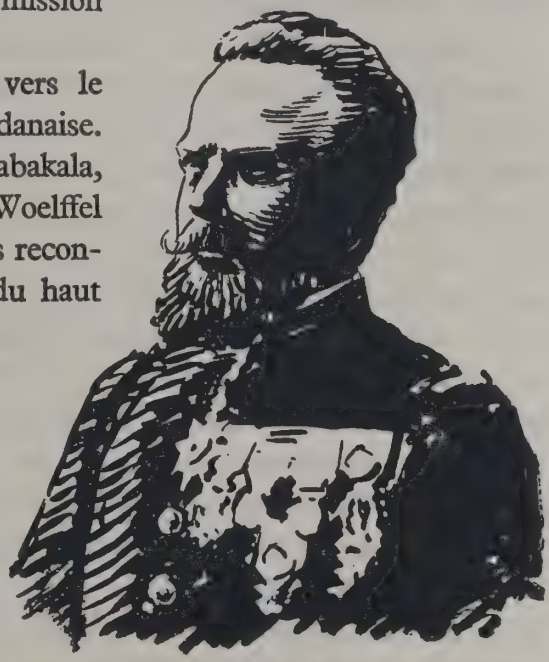

LE CAPITAINE D'OLLONE

Cependant, la progression du Nord vers le Sud continuait toujours dans la région soudanaise. En 1899 étaient fondés les postes de Dabakala, de Séguéla et de Mankono. Les lieutenants Woelffel et Mangin, partis de Beyla, exécutaient des reconnaissances dans les contrées accidentées du haut Cavally et du haut Sassandra. L'administrateur Hostains et le capitaine d'Ollone exploraient en même temps le bas Cavally, en dépit de l'hostilité d'une grande partie des indigènes rencontrés. Toute la région se révélait particulièrement difficile à pénétrer et à soumettre. Cette même année 1899, une expédition dut être envoyée, dans la zone côtière contre les Tépo révoltés. Le commandant Kolb et le capitaine Dumas enlevèrent de vive force, le 22 avril, le village d'Olodio, et le 13 juin, occupèrent Grabo, ce qui mit fin à la résistance des rebelles.

Cette année fut l'une des plus dures que connut la jeune colonie. Comme si ce n'avait point été assez des révoltes à réprimer, une épidémie de fièvre jaune s'était abattue sur Grand-Bassam, causant, au cours du seul mois de mai, vingt-quatre décès d'Européens sur une population de 75 habitants.

RÉVOLTE DANS LA RÉGION DE TOUMODI

En août, le poste de Toumodi était incendié à la faveur de la nuit par des hommes préposés à cette besogne par le chef de Lomo, Kouadio Okou, que l'administrateur Delafosse, alors commandant du cercle du Baoulé, avait voulu empêcher de se livrer à des actes de brigandage sur les caravanes commerciales traversant son village. La révolte ne parvint pas à gagner les populations de Toumodi et des environs, mais elle entraîna dans son mouvement une partie des Ngban du chef Akafou ; les communications furent coupées entre Toumodi et Tassalé ; deux miliciens expédiés

par M. Delafosse, pour porter un message destiné à informer le gouverneur de la situation, furent arrêtées par des gens de Kouadio Okou : l'un fut tué et mutilé ; l'autre, couvert de blessures, parvint à se traîner jusqu'au village fidèle d'Assonvoué. M. Delafosse, réfugié dans la hutte d'un de ses miliciens, en face des ruines de son poste, ne disposait que de six fusils et de six paquets de cartouches, la réserve de munitions ayant sauté lors de l'incendie du poste. Il recruta une vingtaine de gardes auxiliaires parmi les réfugiés du Guimini qui se trouvaient encore à Toumodi et organisa des patrouilles de volontaires parmi les indigènes même de ce village, qui jurèrent solennellement de le défendre jusqu'à la mort.

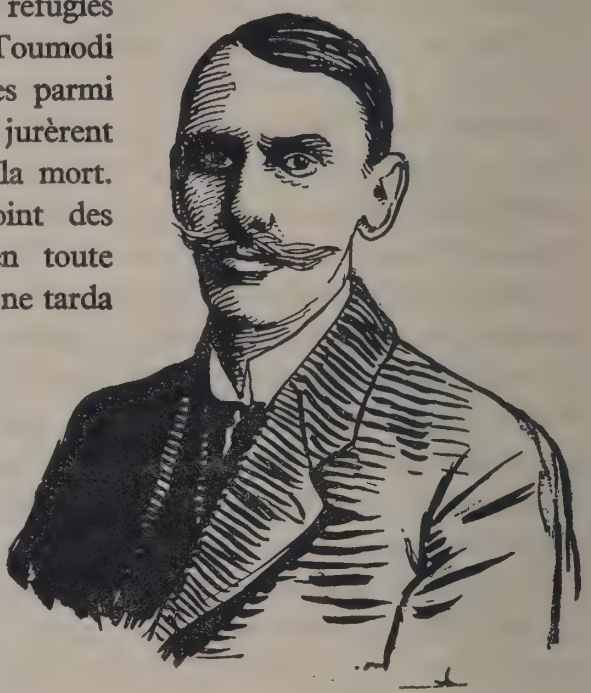

M. DELAFOSSE
COMMANDANT DU CERCLE DE BAOULÉ

Informé de ces événements, l'adjoint des Affaires indigènes Seigland se porta en toute hâte à Toumodi avec ses 8 miliciens ; il ne tarda pas à y être rejoint par le capitaine Le Maignen, avec 75 tirailleurs. Avec ces forces, accrues d'une centaine de partisans baoulés, ils enlevèrent le village de Lomo et rétablirent les communications avec le Sud. Bientôt après, arrivèrent un peloton de tirailleurs expédié du bas Cavally sous la conduite du sous-lieutenant Landeroin et une section de tirailleurs venue de l'Indénié sous les ordres du lieutenant Laforgue. Le tout formait un groupe de 250 fusils. M. Delafosse disposa d'une partie de ces forces contre le village de Gbohua, situé à l'ouest de Lomo ; assailli par des forces supérieures au passage d'une rivière et bientôt à court de munitions et gêné par le transport des blessés, le lieutenant Laforgue dut rentrer à Lomo. L'audace des rebelles s'accrut de ce qu'ils considéraient, non sans raison, comme une victoire à leur actif.

M. Delafosse reprit l'opération quelque temps après avec des forces plus considérables, dont 300 partisans recrutés parmi les Baoulé fidèles des tribus Ouaribo et Atoutou ; les ayant divisés en trois colonnes distinctes pour amener l'ennemi à disperser ses éléments, il attaqua Gbohua sur deux points différents. Après un combat rendu pénible par la densité de la végétation, deux des colonnes réunies

n'ayant que trois blessés débouchèrent vers midi sur l'emplacement de Gbohua, que Kouadio Okou venait d'évacuer. Épuisé par ce grand effort, M. Delafosse dut renoncer à poursuivre l'ennemi et revint à Lomo, où trois jours après, il eut la douleur de perdre son collaborateur Seigland, mort de ses blessures.

La prise de Gbohua rétablit notre prestige ; mais cette expérience avait démontré que le Baoulé n'était pas encore en état de recevoir l'administration civile ; le gouverneur Roberdeau décida de l'occuper militairement. Le commandant Donnat fut chargé de cette mission au début de 1900.

Création de Bingerville (1900) En même temps, Roberdeau avait décidé de transférer le chef-lieu de la colonie en un point moins exposé que Grand-Bassam aux épidémies de fièvre jaune. On fit choix d'un emplacement situé sur une berge de la lagune, au fond de l'anse d'Adjamé et, le 24 mars 1900, l'administrateur Lamblin commençait les premiers travaux d'aménagement de la nouvelle capitale, à laquelle fut donné le nom de Bingerville. Dès le mois de novembre, les divers services du gouvernement étaient transportés de Grand-Bassam au nouveau chef-lieu. En même temps, le territoire de la colonie se doublait presque, par suite de la dislocation du Soudan français et du passage à l'administration de la Côte d'Ivoire du poste de Bouna et de toute la zone dite région de Kong, qui comprenait les postes de Kong, Dabakala, Groumania (nouvellement créé), Bouaké (réuni au Baoulé), Bandama, Tombougou, Odienné, Touba, Séguéla, Mankono.

Dans le Baoulé, les choses n'allaient pas notablement mieux qu'avant l'occupation militaire, celle-ci s'étant produite sans donner aux habitants une idée suffisante de notre force. D'octobre 1900 à mars 1901, le lieutenant-colonel Aymerich fit effectuer de nombreuses reconnaissances et créer un poste à Sinzinou, mais les indigènes montraient à chaque instant qu'ils ne se considéraient pas comme réellement soumis. En 1901, nous eûmes à lutter contre les tribus des Nanafoué et des Ngban, ainsi que contre les Faafoué du district de Kokoumbo. A la suite d'une tournée d'inspection à la Côte d'Ivoire du général Combes, commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale, une action énergique fut décidée et le lieutenant-colonel Colonna d'Istria enleva de haute lutte le village de Kokoumbo et créa un poste à Bonzi. Le 3 juillet 1901, Kouadio Okou offrait sa soumission au capitaine Bastard. Mais, bientôt, les Agba à leur tour, se montrèrent menaçants.

Jonction entre les districts de la cote et la région soudanaise

Vers la même époque (1901-1902), l'administrateur Thomann se rendait de Sassandra à Séguéla, opérant ainsi la jonction entre les districts côtiers et la zone soudanaise de la colonie, à travers une région presque inconnue encore. Le long de la frontière orientale, une commission mixte franco-britannique procédait, en 1901-1903, à la révision et à l'abornement de la limite séparant la Côte d'Ivoire de la Côte d'Or ; cette opération, amorcée en 1892 par le capitaine Binger, était depuis demeurée en suspens ; elle fut menée à bien, sans aucun heurt entre les commissaires respectifs des deux nations, par M. Delafosse, assisté du capitaine Bouvet et du lieutenant Laforgue, pour la France, et par le major Watherston, assisté des capitaines des Vœux et Soden et du docteur Graham Forbes, pour la Grande-Bretagne. L'arrangement conclu à Bondoukou fut ensuite ratifié à Paris et à Londres.

Le colonel Colonna d'Istria avait repris, au début de 1902, les opérations dans le Baoulé, en lançant contre les Agba le capitaine Privey, qui enleva le village rebelle de Kouadioyakro. La révolte sévissait, cette fois, dans le Nord-Ouest du pays, principalement chez les Ouarébo de Sakassou ; les capitaines Lambert, Privey et Moreau furent chargés d'opérer contre ces nouveaux rebelles. D'autre part, entre Toumodi et Tiassalé, l'insurrection éclatait encore et Akafou, notre déjà vieil ennemi, venait attaquer le poste de Ouossou le 28 juin ; fait prisonnier, il mourait le 8 juillet 1902. Sa mort fut le signal d'un redoublement d'activité de la part des rebelles, qui tentèrent le 19 juillet une nouvelle attaque contre Ouossou. Chez les Nanafoué, le lieutenant Rivière est assiégé à Salèkro ; le capitaine Privey, qui se porte à son secours, est attaqué le 10 septembre à Zaka et force nous est d'évacuer ce poste. La situation, à la fin de 1902, était franchement mauvaise dans l'ensemble du Baoulé.

C'est à ce moment, au début de 1903, que le secrétaire général Clozel fut titularisé dans les fonctions de gouverneur, qu'il exerçait en fait depuis près de deux ans et qu'il devait conserver jusqu'en 1908. Ses efforts se portèrent principalement, à cette époque, sur le Baoulé, où notre nouveau poste de Sakassou venait d'être attaqué et où les Ngban de la région de Ouossou étaient toujours en rébellion. La prise d'assaut d'un refuge fortifié qu'ils avaient construit au sommet du mont Ouroumbo constitua une leçon salutaire et ils firent leur soumission, le 18 février 1903.

Tout était calme, par contre, dans la région de Kong, où le poste précédemment construit sur le Bandama, entre Tiémou et Nangbo, était à cette époque transféré

à Koroko ou Korhogo. Dans le cercle des lagunes, un nouveau poste était créé par M. Lamblin à Ery-Makouguié. Dans le cercle de Sassandra, M. Thomann en fondait un à Guidéko.

En même temps, le capitaine Thomasset procédait aux travaux préparatoires de l'établissement du chemin de fer, dont le tracé était adopté d'Abidjan à Dimbokro.

L'année suivante, 1904, on commença à construire la ville d'Abidjan et à poser les premiers kilomètres de la voie ferrée. Quant au port, il était toujours question de le créer à Abidjan et l'on se préoccupait de mettre la lagune en communication sûre avec la mer par le moyen d'un canal que l'on avait creusé, près de Petit-Bassam, à travers l'étroite bande de sable qui sépare la lagune du rivage maritime. Par la suite, ce projet devait être abandonné, le canal s'ensablant au fur et à mesure de sa construction.

VI. — La formation de la colonie du Dahomey (1875-1904) et les difficultés dans le Bas-Niger (1875-1904)

Nos établissements du golfe de Bénin, en 1875, se réduisaient à quelques comptoirs de commerce établis à Porto-Novo et à Ouidah. Notre protectorat sur le royaume de Porto-Novo avait cessé d'être exercé depuis 1865 et avait été officiellement abandonné depuis le 23 décembre 1868. Un traité, passé la même année avec le représentant à Ouidah du roi du Dahomey, comportait la cession de Cotonou à la France, mais il était contesté par le souverain d'Abomey et n'avait été suivi, en tout cas, d'aucune occupation. Notre domaine, à cette époque et dans cette partie de l'Afrique, ne se composait guère que de vagues souvenirs et d'incertaines espérances.

L'avènement à Porto-Novo du roi Toffa, qui avait succédé en 1874 à Makpon, devait être le prodrome d'une situation différente. Ce prince, désireux d'avoir notre appui contre les entreprises du roi du Dahomey, revint à la politique de son arrière-prédécesseur Sodji et, en 1878, s'ouvrit à notre agent consulaire de son désir de voir rétablir sur ses États le protectorat français.

Cession de Cotonou (1878). — Protectorat de Porto-Novo (1884). — Le roi Toffa En même temps, nous cherchâmes à faire confirmer les droits que pouvait nous donner sur Cotonou le traité de 1868. A cet effet, le 19 avril 1878, le capitaine de frégate Serval concluait un nouveau traité à Ouidah

avec le *yévogan* ou représentant à Ouidah du roi du Dahomey pour les relations avec les Européens, quelque chose comme son ambassadeur. Cet acte confirmait la cession de Cotonou à la France et stipulait, en son article 2, qu'aucun sujet français ne pourrait désormais être tenu d'assister à aucune coutume du royaume de Dahomey où seraient faits des sacrifices humains. Mais le roi Gléglé, alors régnant, devait affirmer par la suite que ce traité avait été passé sans son consentement, et il refusa toujours d'en reconnaître la valeur. Cependant, à la suite de l'échange de signatures entre le capitaine de frégate Serval et le *yévogan*, notre pavillon fut hissé à Cotonou et la garde en fut confiée, par un décret du 4 février 1879, à un résident qui relevait du commandant de la station navale du Gabon et qui, en l'espèce, fut notre agent consulaire de Porto-Novo.

GUERRIER DAHOMÉEN
(D'après une sculpture indigène).

En 1882, cédant aux sollicitations du roi Toffa, nous rétablîmes notre protectorat sur Porto-Novo, mais ce fut seulement l'année suivante, le 2 avril 1883, que ce protectorat fut effectivement consacré et encore un commencement d'occupation n'eut-il lieu qu'en 1884. Les fonctions de résident à Cotonou et Porto-Novo, jusque-là exercées bénévolement par un employé de commerce, furent confiées à un officier supérieur, le lieutenant-colonel Disnematin-Dorat, Mais les troupes mises à sa disposition étaient bien insuffisantes : c'est à la tête d'un effectif de 30 tirailleurs sénégalais que le colonel débarqua, le 1er juillet 1884, à Cotonou.

L'année suivante, le lieutenant de vaisseau Dormain, de la station du Gabon, affirmait nos droits sur la côte des Popo, où nous avions acquis déjà Agoué et Porto-Seguro, en signant des traités de protectorat avec les chefs de Grand-Popo et de Petit-Popo ou Anécho. Mais, peu après, la convention franco-allemande du 24 décembre 1885 cédait à l'Allemagne Porto-Seguro et Petit-Popo, en échange de la renonciation de cette puissance à ses prétentions sur plusieurs points de la région de Dubréka, aux Rivières du Sud. Cette même convention, signée à Berlin, reconnaissait les droits de l'Allemagne sur le Togo et ceux de la France sur les pays compris entre le rio Nunez et la Mellacorée.

Peut-être fut-ce le fait que nos établissements naissants du Golfe de Bénin avaient servi en partie de monnaie d'échange pour l'acquisition de droits définitifs

aux Rivières du Sud qui fit songer à les rattacher à cette dernière colonie. Toujours est-il qu'un décret du 4 août 1886 releva le commandant du Gabon de ses pouvoirs sur le résident de Cotonou et Porto-Novo, pour placer ce dernier sous l'autorité du lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud, lequel à son tour dépendait du gouverneur du Sénégal.

A cette époque, un notable de Ouidah nommé Julio da Souza, qui appartenait à une famille originaire du Brésil venue à Ouidah vers 1789, et qui occupait dans la hiérarchie administrative du royaume dahoméen le rang de *chacha*, chercha à négocier avec le roi Gléglé un traité qui aurait placé le Dahomey sous le protectorat portugais. Le gouvernement du Portugal paraissait suivre favorablement ces négociations, qui, vraisemblablement, avaient été entamées avec son approbation, sinon à son instigation. Elles échouèrent du fait de Gléglé, qui ne voulait être le protégé de personne et qu'avait impressionné les protestations soulevées à cette occasion par notre représentant à Cotonou. Sans insister davantage, le Portugal se contenta de conserver le fort qu'il possédait à Ouidah, nous reconnut la possession de Cotonou et, en 1887, notifia aux puissances ayant des intérêts en Afrique occidentale qu'il renonçait à toutes prétentions sur le Dahomey. Ainsi rassuré du côté du Portugal, le roi Gléglé profita de la circonstance pour déclarer que cette nation n'avait pas qualité pour reconnaître à la France la possession de Cotonou, attendu que cette localité faisait partie du territoire dahoméen et que les traités obtenus en 1863 et 1878 du *yévogan* par les Français n'avaient jamais reçu la ratification royale. Convaincu qu'il avait été joué par Julio da Souza, il le fit arrêter et conduire à Abomey, où le *chacha* demeura emprisonné pendant cinq ans et mourut en 1892.

LE ROI TOFFA

En cette même année 1887, l'administrateur Péreton fut nommé résident de France à Cotonou et Porto-Novo et commandant des établissements français du golfe de Bénin. Il eut à s'occuper d'incidents fâcheux survenus entre quelques-uns de nos subordonnés indigènes et des agents, également indigènes, de l'autorité anglaise, sur la frontière séparant les dépendances de Porto-Novo de celles de Lagos. L'affaire semblant prendre une assez grande importance, le gouverneur du Sénégal envoya à Lagos, pour la régler en son nom, son directeur des Affaires politiques, M. Victor Ballot. C'est ainsi que cet homme éminent fut amené à s'oc-

cuper de la Côte des Esclaves. Il devait y revenir bientôt en qualité de résident et, par la suite, devenir le véritable créateur de la colonie du Dahomey. Le 2 janvier 1888, il signait avec le gouverneur anglais Moloney une convention destinée à fixer provisoirement la frontière entre nos établissements et la colonie britannique de Lagos.

A l'administrateur Péreton succéda, en 1889, l'administrateur de Beeckmann, qui fut remplacé la même année par le docteur Tautain. Le décret du 1er août, applicable à partir du 1er janvier 1890, vint alors modifier la situation des établissements français du Golfe de Bénin qui, tout en continuant à relever hiérarchiquement du lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud, furent dotés de l'autonomie administrative et financière.

Le roi Gléglé A la même époque (1889), le roi Gléglé commença à nous manifester ouvertement son hostilité : pour répondre à des agissements d'ailleurs inconsidérés du roi Toffa, il envoya des bandes armées jusqu'à 10 kilomètres de Porto-Novo. Aux représentations qui lui furent faites par notre résident, il rétorqua qu'il n'avait pas connaissance du traité plaçant Porto-Novo sous notre protectorat. Le docteur Bayol, lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud, décida alors de se rendre en personne à Abomey, afin d'avoir des explications avec Gléglé lui-même. Ayant débarqué à Cotonou, il alla d'abord à Porto-Novo, qu'il quitta en novembre 1889, accompagné de l'interprète Xavier Béraud, pour la capitale du royaume du Dahomey. Il fut très bien reçu à Abomey par Gléglé — ou plus correctement Guélélé — mais leur entrevue se borna à un échange de civilités. Par la suite, il lui fut impossible d'obtenir du roi une audience à l'effet de l'entretenir de l'objet de sa mission ; à chacune de ses demandes, on lui répondait que Gléglé était malade, et qu'il eût à s'adresser au prince Kondo, héritier présomptif, chargé des pleins pouvoirs du roi. Le 29 décembre, après une cinquantaine de jours de vaine attente, le docteur Bayol se décida à demander audience à Kondo, qui le reçut immédiatement. La conversation se maintint sur un ton amical tant qu'il ne fut question que de Porto-Novo, mais dès que le lieutenant-gouverneur eut parlé du traité de 1878 et de nos droits sur Cotonou, Kondo se mit en colère, disant que la coutume du Dahomey interdisait au roi de céder une parcelle quelconque du territoire, que le traité de 1878, comme celui de 1868, avait été conclu par des personnalités sans mandat qui, d'ailleurs, avaient été châtiées pour s'être données faussement comme plénipotentiaires et que jamais un roi du Dahomey ne reconnaîtrait les prétentions de la France sur Cotonou. Le

docteur Bayol estima qu'il n'avait qu'à se retirer et il partit d'Abomey le soir même, se dirigeant sur Cotonou.

Quelques heures après son départ, le 30 décembre 1889 au matin, survenait la mort du roi Gléglé, auquel succéda le prince Kondo, qui prit, en montant sur le trône, le nom de Béhanzin.

VICTOR BALLOT RÉSIDENT AU GOLFE DE BÉNIN. — LES PREMIÈRES HOSTILITÉS

Entre temps, le 12 octobre 1889, M. Victor Ballot avait été nommé résident au Golfe de Bénin en remplacement du docteur Tautain ; il avait rejoint son poste le 1er décembre et avait procédé immédiatement à l'organisation définitive des services. Le 1er janvier 1890 paraissait à Porto-Novo le premier numéro du *Journal officiel des établissements et protectorats français du Golfe de Bénin.*

VICTOR BALLOT

Le 3 janvier 1890 débarquèrent à Cotonou 60 tirailleurs sénégalais avec 2 officiers. De son côté, M. Ballot recruta et organisa, le 5 février, une milice indigène comportant quatre compagnies de 100 hommes chacune. Le 18 février, 80 tirailleurs gabonais furent amenés à Cotonou par le *Sané* et, le lendemain, y arrivait du Sénégal le lieutenant-colonel Terrillon, avec deux compagnies de tirailleurs sénégalais et deux sections d'artillerie. Le docteur Bayol, qui avait présidé, depuis son retour d'Abomey, à l'occupation définitive de Cotonou, signifia cette occupation au chef du village dahoméen qui s'élevait non loin de notre poste. Le 23, les habitants de ce village se livrèrent à une manifestation hostile ; leurs maisons furent incendiées et les Dahoméens évacuèrent Cotonou. Le 24, ils revinrent en nombre, attaquèrent nos retranchements, furent repoussés et se retirèrent à Godomé. Le 1er mars, une petite colonne marcha sur Godomé et mit en fuite les Dahoméens à Zogbo. Le 4 mars, Cotonou fut de nouveau attaqué, à la faveur de la nuit, par un ennemi très nombreux, qui nous fit plusieurs blessés, mais fut mis en déroute avec de grosses pertes. Quelques jours après, le lieutenant-colonel Terrillon, parti en reconnaissance, fut attaqué à Dékamé par un fort parti dahoméen qu'il dispersa, et Cotonou se trouva dégagé.

LES ÉVÉNEMENTS D'OUIDAH. Pendant que ces événements se déroulaient à Cotonou et aux environs, d'autres, fort graves, avaient lieu à Ouidah. Le 15 février, les missionnaires catholiques établis dans cette localité recevaient de leur supérieur une lettre les avisant que les hostilités allaient éclater, le nouveau roi du Dahomey ayant décidé de nous rejeter à la mer. Les pères Dorgère et Van de Pavord se réunirent alors à la factorerie qui servait d'agence consulaire de France à Ouidah, avec les cinq Français résidant en cette ville. Le 18, les indigènes vinrent exécuter leurs danses de guerre devant la factorerie. Le 22, les notables, le *yévogan* en tête, se présentèrent à nos compatriotes, les invitant à se rendre à une assemblée où l'on devait leur donner connaissance d'un message du roi Béhanzin. Ils se rendirent le 23 au lieu qu'on leur avait indiqué et furent faits prisonniers, fouillés, ligotés et enchaînés. Le 28, on les mit en route sur Allada, dans des hamacs. Le 14 mars, Béhanzin arriva d'Abomey à Allada, fit enlever les liens des prisonniers et ordonna qu'ils fussent conduits à Abomey, où il les précéda. Ils y arrivèrent le 20 mars. On leur remit leurs chaînes pour les amener au roi, puis, sur l'ordre de ce dernier, on les détacha de nouveau et on les traita avec égards, tout en les conservant prisonniers.

Informé de ces événements et ayant appris peu de jours après que des guerriers dahoméens pillaient la banlieue de Porto-Novo, M. Ballot envoya de Cotonou à Porto-Novo de l'artillerie et des tirailleurs ; le lendemain, le lieutenant-colonel Terrillon et le capitaine Septans s'y rendaient à leur tour. Ils en partirent le 20 avril, à 6 heures du matin, avec 350 tirailleurs réguliers et 500 auxiliaires fournis par Toffa. A 7 kilomètres seulement de Porto-Novo, à l'entrée du village d'Atchoupa, la colonne prit contact avec l'ennemi, dont l'effectif fut estimé à 9 000 guerriers, dont 2 000 Amazones. Les auxiliaires, pris de panique, battirent aussitôt en retraite, laissant des morts sur le terrain. Les tirailleurs furent forcés de se former en carré pour résister aux assauts violents et répétés de l'armée dahoméenne. Celle-ci, ne pouvant entamer le carré, chercha à le tourner pour marcher sur Porto-Novo. Nos munitions devenaient rares. Il était 9 heures du matin, la fatigue et la soif commençaient à tourmenter nos hommes, qui comptaient beaucoup de blessés. Le lieutenant-colonel Terrillon prit alors le parti d'ordonner la retraite, tout en conservant la formation en carré. Vers 10 heures, comme on approchait de Porto-Novo, l'ennemi cessa ses attaques. Nous avions eu 8 auxiliaires tués au début de l'action et 53 des nôtres blessés au cours du combat et de la retraite, dont 16 Européens. Incontestablement, c'était une défaite. Le lieutenant-colonel Terrillon, invoquant des raisons de santé, demanda son rapa-

triement et fut remplacé au commandement des troupes, le 24 avril, par le lieutenant-colonel Klipfel, qui s'occupa immédiatement de fortifier Porto-Novo.

NÉGOCIATION AVEC BÉHANZIN. — LE PÈRE DORGÈRE. — LE TRAITÉ DU 3 OCTOBRE 1890

A Abomey, cependant, était arrivée, le 18 avril, une lettre du capitaine de vaisseau Fournier au *yévogan* de Ouidah ; sous la forme d'un ultimatum, elle proposait un échange immédiat des prisonniers faits par nous à Cotonou contre nos compatriotes détenus en otages. Béhanzin dicta au père Dorgère une réponse par laquelle le roi demandait à Fournier de patienter quelques jours, en raison de la lenteur des communications entre Abomey et Cotonou, et de ne pas engager encore les hostilités. Il était trop tard ; deux jours après l'arrivée à Abomey de la lettre du capitaine de vaisseau Fournier, avait eu lieu la bataille d'Atchoupa. Les otages demeurèrent donc à Abomey. Le 2 mai, Béhanzin les fit venir à Kana, où il s'était rendu, les reçut nuitamment et leur déclara qu'il avait été trompé par le docteur Bayol sur les intentions véritables des Français et qu'il ne céderait pas un seul pouce de terrain. Puis il leur remit une lettre destinée à M. Sadi Carnot, alors président de la République, dans laquelle il disait, entre autres choses : « Les Blancs sont pour le commerce ; s'ils font la guerre, ce n'est pas bon... Cotonou lui appartient [au roi du Dahomey] ; c'est Dieu qui le lui a donné et il ne peut pas laisser son territoire pour [*sic*, dans le sens de « à »] un autre... Il [le roi] a donné beaucoup de cadeaux

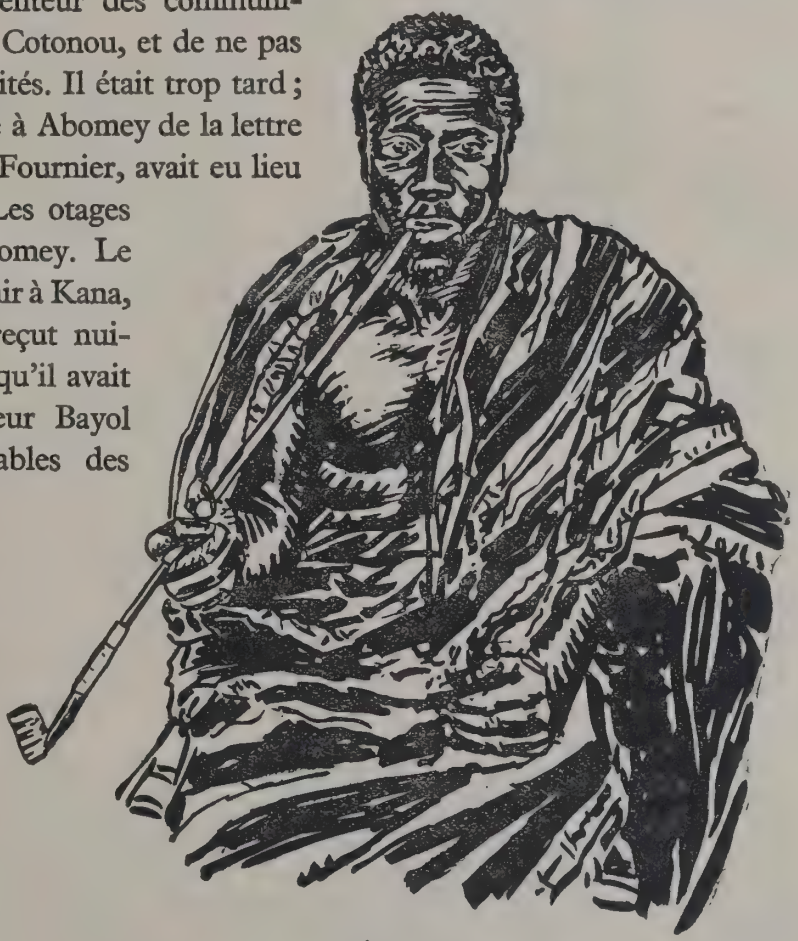

BÉHANZIN

pour M. Carnot et les offre par M. Bayol : Carnot a-t-il reçu?... M. Jean Bayol a profité pour bombarder Cotonou et massacrer les femmes, les enfants, les petits enfants, a fait jeter à la mer les femmes enceintes [il est sans doute inutile de rappeler que ces accusations étaient forgées de toutes pièces]. C'est pourquoi le Dahomey a tiré le fusil, mais il s'est défendu et n'a pas attaqué... Rendez les otages [pris] à Cotonou qui appartiennent au roi du Dahomey, et celui-ci ne dira plus rien. J'attends, pour prendre l'amitié du roi avec la France et la maison Fabre et Régis, que M. Carnot fasse tous ses efforts pour finir cette question et amener la paix. »

LE R. P. DORGÈRE

Comme preuve de ses bonnes intentions, Béhanzin rendit la liberté aux sept otages français, qui rallièrent Cotonou, porteurs de ce singulier message. Celui-ci fut acheminé vers son destinataire par les soins du capitaine de vaisseau Fournier et sans doute fut-il pris à Paris en considération, puisque, le 8 juin 1890, arrivait à Cotonou sur la *Naïade*, accompagnée du *Roland*, le contre-amiral Cavelier de Cuverville, avec le titre de commandant en chef des forces de terre et de mer dans les établissements français du Golfe de Bénin et, en dépit de ce qualificatif belliqueux, des instructions ministérielles lui enjoignant de terminer « l'incident du Dahomey » par « voie transactionnelle ». Cet amiral était chargé d'une simple mission diplomatique.

Il lui fallait un ambassadeur. Il le trouva en la personne du père Dorgère, qui, durant sa captivité, avait beaucoup fréquenté Béhanzin et se faisait fort d'obtenir de lui des conditions acceptables. Muni des pouvoirs du contre-amiral de Cuverville, le père Dorgère se rendit à Abomey, où il arriva le 23 juillet. Il en revint à la fin de septembre, annonçant que ses pourparlers avaient réussi. Sur la base de ces derniers, un traité fut conclu à Ouidah, le 3 octobre 1890. Le roi du Dahomey s'engageait à respecter le protectorat français de Porto-Novo et à s'abstenir de toute incursion sur les territoires du roi Toffa ; en ce qui concernait Cotonou, il

ne nous faisait aucune cession à proprement parler, mais reconnaissait à la France le droit d'occuper indéfiniment cette localité, à charge pour elle de payer annuellement au roi du Dahomey une somme ne pouvant excéder 20 000 francs : comme on le voit, c'était une location à durée illimitée. Enfin, il était entendu que « la France exercera son action auprès du roi de Porto-Novo pour qu'aucune cause légitime de plainte ne soit donnée au roi du Dahomey ».

A la suite de ces tractations, la paix sembla tout d'abord assurée. Les effectifs de nos troupes furent réduits. Le lieutenant-colonel Klipfel retourna le 12 décembre au Sénégal et fut remplacé par le commandant Schneider, puis par le capitaine Decœur. De son côté, le contre-amiral de Cuverville quitta Cotonou le 23 décembre, remettant à M. Ballot les pouvoirs extraordinaires qui lui avaient été confiés par le gouvernement français. Le 11 janvier 1891, M. Ballot rentrait à son tour en France, laissant l'intérim à l'administrateur Ehrmann.

Le 31 janvier arrivèrent ensemble à Cotonou le commandant Audéoud, qui venait prendre le commandement des troupes, et le docteur Ballay, qui exerçait les fonctions de lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud en l'absence du docteur Bayol, et qui venait inspecter nos établissements du Bénin. Au début de février, le docteur Ballay mit en route pour Abomey une mission chargée de porter à Béhanzin des cadeaux que lui envoyait le président de la République. Cette mission qui avait à sa tête le commandant Audéoud, et dont le père Dorgère faisait partie, fut reçue par Béhanzin avec beaucoup d'égards, et en avril, le docteur Ballay repartit pour Conakry.

Le 23 juin, un décret instituait un corps de tirailleurs indigènes, dits tirailleurs haoussas, parce qu'ils étaient recrutés, en partie, parmi des étrangers originaires des pays du Haoussa, dont l'effectif fut d'abord limité à deux compagnies. En août, on commençait à Cotonou la construction d'un wharf et d'un blockhaus. Le 9 octobre, Béhanzin envoyait toucher sa première annuité de 20 000 francs. Tout paraissait tranquille.

Cependant, le roi du Dahomey s'armait avec activité, soi-disant en vue d'une expédition qu'il méditait contre les Yorouba d'Abéokouta. Notre résident intérimaire, M. Ehrmann, signalait que Béhanzin venait d'acheter 4 800 fusils à tir rapide, 4 canons et une grande quantité de munitions à des maisons allemandes installées à Ouidah. En novembre, les troupes de ce prince se mirent en marche, non point contre Abéokouta, mais contre les Ouatchi, qui habitent au nord de Grand-Popo. M. Ehrmann ayant demandé le motif de cette agression contre une tribu qui relevait de la zone d'influence de notre protectorat des Popo, le roi fit répondre que les

Ouatchi avaient conservé chez eux 34 femmes lui appartenant, qui étaient allées chercher des vivres à l'un de leurs marchés, et que sa dignité lui commandait de tirer vengeance de cet affront.

Sur ces entrefaites un décret du 17 décembre 1891 érigea en colonie les Établissements français du Golfe de Bénin et les plaça sous l'autorité d'un lieutenant-gouverneur relevant lui-même, au point de vue hiérarchique, du gouverneur des Rivières du Sud. M. Ballot fut ce premier lieutenant-gouverneur. Il rejoignit son poste à Porto-Novo le 15 février 1892 ; treize jours après lui avoir remis le service, le 28 février, M. Ehrmann succombait aux suites d'une insolation.

LES DAHOMÉENS ROUVRENT LES HOSTILITÉS. — AFFAIRE DE LA « TOPAZE » Les guerriers de Béhanzin ne s'étaient pas contentés d'opérer des razzias chez les Ouatchi. L'audace et l'insolence du roi d'Abomey ne connaissaient plus de bornes depuis que nous avions traité avec lui d'égal à égal et accepté ses conditions et surtout depuis que, grâce à nos libéralités, il avait pu approvisionner largement son armée de fusils modernes et de munitions. En mars 1892, plusieurs de ses bandes firent irruption sur le bas Ouémé, attaquant et détruisant plusieurs villages dont un au moins, Gbéko, faisait manifestement partie du royaume de Porto-Novo. M. Ballot, désirant se rendre compte par lui-même de l'importance de l'emplacement exact de cette agression, se rendit le 27 mars sur les lieux à bord de la canonnière *Topaze*. Ayant constaté en chemin que le village de Danko, qui relevait de l'autorité de Toffa, avait été pillé, M. Ballot avait fait halte et était en train de déjeuner avec ses compagnons, lorsque, d'un groupe de 500 à 600 Dahoméens qui s'avançait vers le fleuve, sur la rive droite, une balle partit qui vint frapper une embarcation traînée en remorque. On leva l'ancre et, presque aussitôt, les Dahoméens ouvrirent un feu nourri sur la *Topaze*, nous blessant quelques hommes. Le commandant Riou fit riposter à coups de canon-revolver, les agresseurs se dispersèrent et la *Topaze* revint à Porto-Novo.

Le lendemain, 28 mars, M. Ballot adressa une protestation à Béhanzin par l'intermédiaire des représentants du roi à Ouidah. Deux jours après, ceux-ci l'avisaient qu'ils avaient fait suivre la protestation à son destinataire, mais ils notifiaient en même temps au lieutenant-gouverneur que les bords de l'Ouémé appartenaient au royaume du Dahomey et que Porto-Novo même n'était qu'une dépendance de cet État. Le 4 avril arrivait la réponse de Béhanzin lui-même, datée du 29 mars, ce qui prouvait que les communications avec Abomey étaient rapides quand le roi désirait qu'elles le fussent. Voici le texte de ce message : « A monsieur

Ballot, gouverneur de Porto-Novo. — Je vous adresse ces deux lignes pour savoir des nouvelles de votre santé et en même temps vous dire que je suis bien étonné du *récade* [message] que Bernardin [Bernardin Durand, interprète du lieutenant-gouverneur] a apporté au *cabécère* [dignitaire] Zohocon pour m'être communiqué, au sujet des six villages que j'avais détruits il y a trois ou quatre jours. Je vous

COMBAT
DE « LA TOPAZE »

(D'après un dessin de A. Paris, *Tour du Monde* (1894).

garantis que vous vous êtes bien trompé. Est-ce que j'ai été quelquefois en France, faire la guerre contre vous? Moi, je reste dans mon pays et, toutes les fois qu'une nation africaine me fait du mal, je suis bien en droit de la punir. Cela ne vous regarde pas du tout. Vous avez eu bien tort de m'envoyer ce *récade*, c'est une moquerie; mais je ne veux pas qu'on se moque de moi, je vous répète que cela ne me fait pas plaisir du tout. Le *récade* que vous m'avez envoyé est une plaisanterie et je la trouve extraordinaire. Je vous défends encore et ne veux pas avoir de ces histoires. Si vous n'êtes pas content de ce que je vous dis, vous n'avez qu'à faire tout ce que vous voudrez. Quant à moi, je suis prêt. Vous pouvez venir avec vos troupes ou bien descendre à terre pour me faire une guerre acharnée. Rien autre. —

Agréez, Monsieur le Gouverneur, mes salutations sincères. — *Signé* : BEHANZIN, roi de Dahomey. »

Informé télégraphiquement de l'attaque de la *Topaze* et de la réponse du roi aux remontrances qui lui avaient été faites, le gouverneur Ballay se rendit immédiatement de Conakry à Porto-Novo, se fit expliquer sur place la situation et rendit compte au sous-secrétaire d'État, le 22 avril 1892, que la guerre lui paraissait inévitable à très bref délai. Il réclamait, de toute urgence, des renforts importants et transmettait au gouvernement métropolitain une nouvelle lettre de Béhanzin, datée du 10 avril, plus insolente encore que la première. Dans cette lettre, qui était très longue, car le secrétaire du roi était prolixe, Béhanzin se déclarait prêt aux hostilités : « La première fois, écrivait-il, je ne savais pas faire la guerre, mais maintenant, je sais. J'ai tant d'hommes qu'on dirait des vers qui sortent des trous. Je suis le roi des Noirs et les Blancs n'ont rien à voir à ce que je fais. »

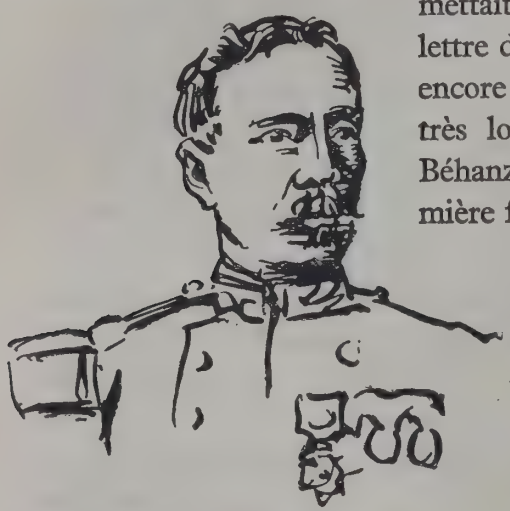

LE COLONEL DODDS

Béhanzin ne se contentait point de paroles. Il avait déjà massé 4 000 hommes devant Cotonou, autant devant Porto-Novo, 2 000 entre Ouidah et Savi (le « Xavier » des anciens voyageurs), 2 000 à Allada et 4 000 en réserve à Abomey. Enfin, il s'était ménagé d'avance des otages, en s'emparant de la personne de trois commerçants français de Ouidah.

LE COLONEL DODDS COMMANDANT L'EXPÉDITION

Le gouvernement français avait compris que toute tergiversation entraînerait un désastre et il avait décidé d'agir vite et énergiquement. Le 30 avril, le colonel Dodds était désigné pour aller exercer au Bénin les pouvoirs civils et militaires, avec le titre de commandant supérieur des établissements français du Golfe de Bénin. Le 18 mai, il arrivait à Cotonou : le même jour, le gouverneur Ballay lui faisait remise de ses attributions et mettait sous ses ordres et à sa disposition, le lieutenant-gouverneur Ballot puis il repartait pour Conakry.

Le colonel Dodds commença par réclamer la mise en liberté des trois Français détenus à Ouidah. Béhanzin n'osa pas refuser cette satisfaction, bien plus, il écrivit au colonel Dodds des lettres beaucoup plus polies que celles qu'il avait adressées

à M. Ballot, mais il n'en continuait pas moins à contester nos droits sur Cotonou et sur les dépendances de Porto-Novo et ne retirait pas ses troupes du voisinage de cette ville.

LES OPÉRATIONS MILITAIRES. — PRISE D'ABOMEY. — DÉCHÉANCE DE BÉHANZIN Le colonel ayant reçu de nouveaux renforts, prit l'offensive le 9 août 1892, en faisant nettoyer les villages de Cotonou et de Zogbo des Dahoméens qui les occupaient. La fin du mois fut consacrée à dégager les environs de Porto-Novo. Puis la colonne se mit en route, partant de Porto-Novo et franchissant l'Ouémé à Gbédé. Le 19 septembre, elle était attaquée sur la rive droite de ce fleuve, en face de Dogba, par environ 4 000 guerriers dahoméens armés de fusils à tir rapide ; elle repoussa l'ennemi après quatre heures de combat, qui lui coûtèrent quatre tués, et onze blessés, dont le commandant Faurax, qui succomba le surlendemain à ses blessures.

Tandis que le colonel Dodds poursuivait sa marche vers le Nord, le lieutenant de vaisseau de Frésigny, sur le *Corail*, et l'enseigne Latourette, sur l'*Opale*, furent attaqués le 28 septembre, comme ils remontaient l'Ouémé, par un groupe de guerriers dahoméens retranchés derrière les berges du fleuve.

Pendant un mois et demi, de Dogba à Kana, la colonne expéditionnaire eut à se battre presque journellement contre les troupes de Béhanzin, qui lui opposèrent une résistance acharnée et luttèrent avec une bravoure et une ténacité remarquables. Parmi tous ces combats, citons seulement ceux de Kpoguessa (4 et 6 octobre), d'Akpa (13 octobre), de Koto (14, 26 et 27 octobre), de Ouakon (2 et 3 novembre) de Diokoué (4 novembre), qui nous coûtèrent la vie de 11 officiers, tandis que 20 autres y recevaient des blessures. Enfin, le 4 novembre 1892, le colonel Dodds entrait en vainqueur dans Kana, la cité sainte du Dahomey. Cinq jours après, il était promu au grade de général de brigade.

Béhanzin, qui avait pris part en personne au combat du 3 novembre et s'était rendu compte de l'impossibilité où il était d'arrêter notre marche en avant, demanda la paix, s'offrant à nous remettre des otages, des fusils, des canons et une forte indemnité et envoyant au général Dodds, en guise d'arrhes, 10 000 francs en espèces, deux canons, des charges d'ignames et un doigt en argent destiné au président de la République ; mais, en échange de sa soumission, il réclamait le retrait de nos troupes. Le général Dodds refusa les cadeaux et les conditions qui les accompagnaient et fit signifier au roi que le seul moyen de terminer honorablement la guerre était d'arborer le drapeau français à Abomey et de nous livrer intégra-

lement les armes de tous ses guerriers. M. Ballot, à qui le général Dodds communiqua ces conditions, les confirma, en conseillant d'exiger en outre l'entrée de nos troupes à Abomey. Béhanzin n'ayant pas accédé à ces conditions, le général reprit sa marche en avant.

Le 17 novembre 1892, il entrait à Abomey, que Béhanzin, sur le conseil de ses ministres, avait évacué après avoir incendié le quartier royal, se repliant avec sa cour sur Atchéribé, à deux journées de marche au Nord. Le 3 décembre, le général Dodds le proclama déchu de ses pouvoirs et prérogatives, annexa à la France les territoires de Ouidah, Savi, Avrikété, Godomé et Abomey-Calavi, qui correspondaient dans leur ensemble à l'ancien royaume de Juda, et proclama le protectorat français sur le reste du royaume du Dahomey. Une quatrième compagnie de tirailleurs haoussas fut constituée. Les comptoirs de la maison allemande Wohlber et Brohm, de Hambourg, qui avaient vendu des armes et des munitions à Béhanzin pendant les hostilités, furent fermés d'office et leurs agents expulsés de la colonie ; la même mesure fut prise vis-à-vis de deux autres maisons allemandes, la compagnie Joss et Witt et la maison Gœdelt, qui s'étaient rendues coupables du même délit.

LE COMMANDANT FAURAX
TUÉ AU COMBAT DE DOGBA (19 SEPTEMBRE 1892)

Le 7 mars 1893, le wharf de Cotonou était ouvert au trafic commercial et, le 10 mars, un décret donnait son autonomie entière à la colonie du « Bénin », dont le chef, promu au rang de gouverneur, relevait directement et uniquement désormais du gouvernement métropolitain. Le 22 avril, le général Dodds s'embarquait pour rentrer en France, laissant l'intérim de commandement supérieur au colonel Lambinet.

LA GUERRE CONTINUE. — PROPOSITIONS DE PAIX DE BÉHANZIN

Le 29 avril, ce dernier reçut un message de Béhanzin. Le roi déchu, ayant vainement demandé assistance d'abord à l'Angleterre, ensuite à l'Allemagne, offrait

sa soumission à condition que nous consentions à évacuer toute la région située au nord des marais de la Lama. Le colonel Lambinet en référa par câble au gouvernement français, qui lui prescrivit de n'engager de négociations qu'avec Béhanzin en personne et une fois que ce dernier serait venu se rendre à Allada. En conséquence, le colonel Lambinet fit envoyer à Béhanzin, le 5 mai, un sauf-conduit lui permettant de traverser nos lignes et de venir se rendre à Allada, en fixant au 17 mai au plus tard la date

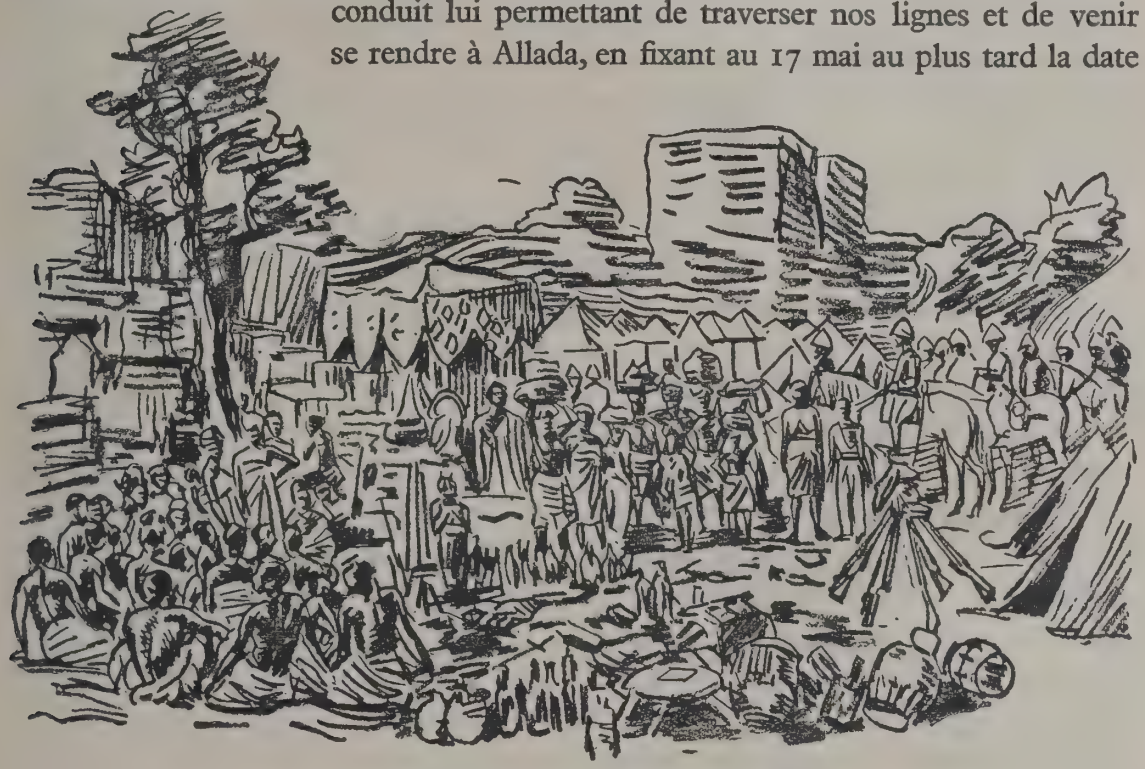

CAMPEMENT SUR LA PLACE D'ABOMEY
(D'après un dessin de Riou, *Tour du Monde* (1894).

de la réponse. Béhanzin paraissait disposé à acquiescer, mais ses conseillers l'en dissuadèrent.

Sur ces entrefaites, le colonel Dumas, successeur de Lambinet, se rendit à Abomey et fit inviter Béhanzin à se présenter à Goho, afin de faire connaître quelles étaient ses intentions véritables. Cette fois encore, les conseillers du prince lui représentèrent que son intérêt était de ne pas répondre. Ils pensaient que jamais les Français ne pourraient arriver jusqu'à Atchéribé. De plus, à l'instigation d'un indigène de Lagos, nommé Jackson, qui vivait à la cour de Béhanzin, celui-ci avait envoyé au début de juin des ambassadeurs en France, il attendait leur retour avant de prendre aucune décision. Ce Jackson lui avait fait croire qu'en

s'adressant directement au président de la République, il obtiendrait des conditions plus douces, et il avait expédié d'Atchéribé sur Lagos cinq délégués, dont un mulâtre de Ouidah nommé Hendry dans lequel il avait grande confiance. Le chef de la délégation était le Dahoméen Tchètingan. Béhanzin lui avait remis 800 livres sterling pour le président de la République, avec mission d'obtenir en échange le rappel des troupes françaises. Ces envoyés s'embarquèrent effectivement à Lagos à destination de la France, mais ils ne furent pas reçus par le chef de l'État. Bien au contraire, le général Dodds regagna la Côte des Esclaves, avec l'ordre de reprendre les opérations et de les continuer jusqu'à la capitulation ou la prise de Béhanzin.

Le général arriva à Cotonou le 30 août 1893. Parti de Porto-Novo le 14 octobre, il était le 17 à Agoni, près d'Atchéribé, où il reçut une délégation de 25 chefs dahoméens venus pour solliciter la paix. Il leur déclara qu'il ne pouvait traiter qu'avec Béhanzin lui-même et que, puisque ce dernier ne voulait pas se soumettre de bonne grâce, nos troupes le cerneraient et s'empareraient de sa personne. Et il chargea l'un des membres de la délégation, nommé Kokoro-Kakara, de transmettre ses paroles à Béhanzin. Ce dernier était disposé à se livrer aux Français afin d'épargner de plus grands maux à son peuple et il ordonna à Kokoro-Kakara de retourner à Agoni pour nous entretenir de ses intentions. Mais les conseillers du prince empêchèrent le messager de partir et le général, ne recevant point de réponse, reprit sa marche en avant.

Le 7 novembre, il parvenait à Atchéribé et entrait dans le campement de Béhanzin, que celui-ci avait évacué, fuyant chez les Mahi. Repoussé par cette tribu, le roi déchu chercha asile auprès des Dassa. Mais, abandonné de ses dernières troupes et de ses principaux ministres, chassé bientôt par les Dassa, il fut réduit à se cacher dans la brousse, changeant de lieu de refuge presque chaque jour, avec les quelques rares fidèles qui lui restaient.

AGOLIAGBO, RECONNU ROI DU DAHOMEY (1894)

Au début de 1894, Goutchili, frère de Béhanzin, se présenta aux chefs du Dahomey qui avaient fait leur soumission, et leur dit que Béhanzin l'avait désigné pour lui succéder. Au cours d'une grande réunion tenue à Ouaouè, Goutchili jura sur les divinités ancestrales que c'était bien son frère qui le voulait roi à sa place et, sur cette assurance, les chefs le conduisirent au général Dodds et le lui présentèrent comme choisi par eux pour occuper le trône du Dahomey à la place de Béhanzin. Fort de l'assentiment des notables du pays, le général reconnut la légitimité des pré-

tentions de Goutchili et le fit introniser à Abomey le 15 janvier 1894, en lui faisant accepter le protectorat français et en réduisant le territoire de son État aux pays compris entre le Koufo à l'Ouest, la région des Mahi au Nord, l'Ouémé à l'Est et les marais de la Lama au Sud. Pour marquer cette diminution territoriale, le nom de « royaume d'Abomey » fut substitué officiellement à l'ancienne expression de « royaume du Dahomey ».

Selon la coutume du pays, Goutchili, en prenant possession du trône, abandonna le nom qu'il avait porté jusqu'alors et se fit appeler désormais *Agoliagbo*, début d'une sorte de devise signifiant : « Attention, peuple du Dahomey *(agoli, agbo!);* Alada (la famille royale) a trébuché, mais n'est pas tombée, grâce aux Français. » Et il se donna comme armoiries, pour symboliser cette devise, un bras blanc tenant une croix et, au-dessous, un pied noir trébuchant sur un caillou.

Or, tout cela était imposture. Quand Béhanzin l'apprit, il s'emporta violemment, déclara que son frère avait abusé de lui et avait vendu son peuple et il le maudit ainsi que sa postérité. Ces circonstances furent loin d'être étrangères aux difficultés insurmontables que devait rencontrer Agoliagbo à se faire obéir de ses sujets.

En même temps que le général Dodds procédait à l'installation d'un nouveau roi sur un Dahomey réduit en étendue et soumis au protectorat français, il constituait en un royaume distinct, également placé sous notre protectorat, la province d'Allada. Le 4 février 1894, Ganhou Hougnon, descendant des anciens rois d'Ardres, était proclamé roi d'Allada sous le nom de Gigla. Quant aux tribus des Mahi, des Dassa et des Nago, elles furent déclarées indépendantes tant du royaume d'Abomey que du royaume d'Allada et placées aussi sous le protectorat de la France.

Soumission de Béhanzin (25 janvier 1894)

Entre temps, Agoliagbo, ayant su que son frère avait cherché refuge en une localité appelée Félinou, en avisa le général. On expédia un détachement à l'endroit désigné ; mais, prévenu de l'arrivée de nos troupes, Béhanzin, s'enfuit à Oumbègamé, près d'Abomey ; finalement, il vint se livrer lui-même, le 25 janvier 1894, au village de Yégo. Dirigé sur Cotonou, il fut embarqué sur le *Segond* à destination de Dakar, exilé à la Martinique, puis transféré en Algérie, à Blidah, où il mourut en 1906.

Le général Dodds repartit pour la France le 24 avril, laissant l'intérim au colonel Dumas. Le 22 juin 1894, M. Ballot était nommé gouverneur de la colonie, dont le nom devenait désormais « Dahomey et dépendances », et le régime civil était substitué au régime militaire.

LA PÉNÉTRATION INTÉRIEURE : LA COURSE AU NIGER

La question de l'ancien royaume du Dahomey ainsi liquidée, on allait travailler sans aucun retard à relier la nouvelle colonie à nos possessions soudanaises et à lui donner un accès sur le Niger. Les conventions du 24 décembre 1885 avec l'Allemagne, et du 10 août 1889 avec l'Angleterre n'avaient pas défini les sphères d'influence des colonies côtières au nord du 9° parallèle. Il y avait donc place à l'initiative de chaque nation et ce fut à qui se porterait le plus vite dans les régions non attribuées encore et y signerait le plus de traités, en vue de s'y assurer des droits.

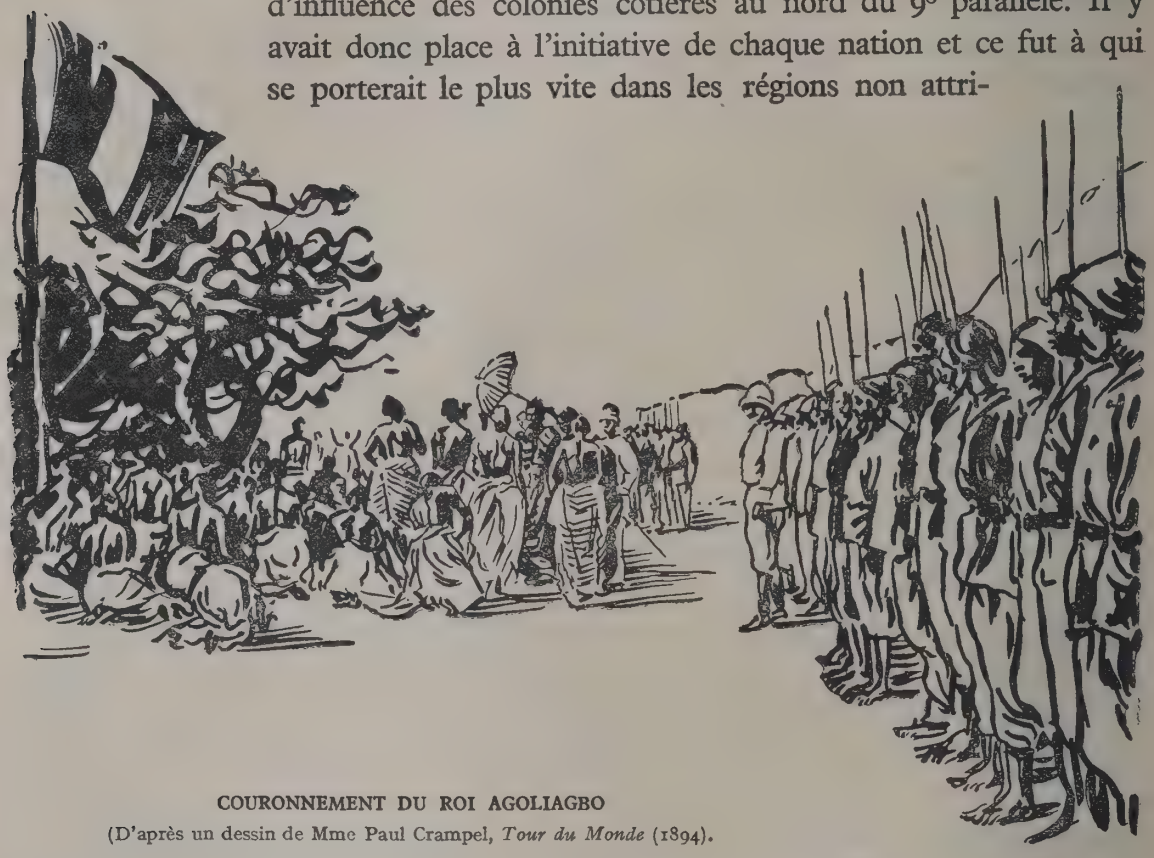

COURONNEMENT DU ROI AGOLIAGBO
(D'après un dessin de Mme Paul Crampel, *Tour du Monde* (1894).

Le gouverneur Ballot avait reçu de M. Delcassé, alors ministre des Colonies, l'ordre de devancer, si possible, les missions allemande et anglaise qui, l'une sous les ordres du docteur Grüner, l'autre sous ceux du capitaine Lugard, se dirigeaient du Sud-Ouest et du Sud-Est vers l'arrière-pays du Dahomey. Il partit de Porto-Novo le 26 août 1894 avec le commandant Decœur et tous deux se rendirent à Zagnanado. Là, ils se séparèrent. Tandis que cet officier se portait à Savalou et y fondait un poste, M. Ballot gagna Savé, où il fut rejoint le 8 septembre par le commandant Decœur. Le 16, il atteignait Agbana et y créait le poste de Carnotville,

et le 22 Savalou. Cependant, tandis que M. Ballot redescendait à la côte et que le commandant Decœur, avec le lieutenant Baud, explorait la province de Savalou, le capitaine anglais Lugard, parti d'Ibadan, se dirigeait rapidement vers le Bergo, et le docteur allemand Grüner, venant du Togo, s'avançait vers le Gourma. Renseigné sur la marche de ces deux missions, M. Ballot expédia l'administrateur Alby auprès du commandant Decœur, pour l'inviter à se hâter de gagner Nikki, principal centre du Bergo, et ensuite le Gourma et le Mossi. Mais le capitaine Lugard fut à Nikki le 20 novembre, et le commandant Decœur n'y arriva que le 25. Chacun des deux explorateurs obtint d'ailleurs un traité plaçant le Bergo sous le protectorat de sa propre nation.

Revenu à Carnotville, le commandant Decœur en repartit le 19 décembre et gagna Kouandé puis Maka. Le 1er janvier 1895, il scinda sa mission en deux groupes : les lieutenants Baud et Vergoz prirent la direction de Say, tandis que le commandant Decœur se rendait à Sansanné-Mangou. Lorsqu'il atteignit cette ville, il constata que le capitaine Lugard l'y avait précédé et avait conclu avec le chef un traité. Sans renouveler l'expérience de Nikki, le commandant Decœur crut devoir s'incliner devant le traité obtenu par son rival et quitta Sansanné-Mango le 9 janvier. Le soir même, le docteur Grüner y arrivait de son côté et, n'ayant pas les mêmes scrupules, s'empressait de faire signer par le chef de la province un traité de protectorat allemand. Dans le courant du même mois, Sansanné-Mangou recevait la visite de l'administrateur Alby qui, fort du précédent de l'explorateur allemand, obtenait sans difficulté du même chef la reconnaissance du protectorat français. Sans doute ce prince avisé se disait que, protégé à la fois par trois nations, il avait à jamais assuré sa destinée.

En quittant Sansanné-Mangou, Decœur s'était dirigé sur le Gourma. Il arriva à Pama après le lieutenant allemand von Carnap, second du docteur Grüner, qui avait signé le 14 janvier un traité de protectorat allemand avec le chef de ce village, qu'il avait pris pour le roi du Gourma. Ensuite, sur l'information qui lui avait été donnée qu'il avait fait erreur et que le roi du Gourma était le chef de Nando, alors à Kankantchari, le lieutenant von Carnap s'était porté en hâte en ce dernier village, où il conclut aussi un traité avec le chef de Nando et où il fut rejoint par le commandant Decœur. Celui-ci, dans l'intervalle, avait appris de source sûre que le roi du Gourma n'était en réalité ni le chef de Pama ni le chef de Nando, mais un nommé Bantchandé, qui résidait à Noungo, localité appelée Fada-n'Gourma par les Haoussa ; il s'y était rendu aussitôt et avait obtenu de Bantchandé un traité plaçant tout le Gourma sous le protectorat français. Cette fois nous avions, en cette

sorte de course au clocher, remporté la victoire, pour avoir eu un meilleur service de renseignements. Par Kankantchari, le commandant Decœur gagna Say, où il rejoignit le lieutenant Baud, qui y était installé depuis le 25 janvier.

De son côté, le gouverneur Ballot était reparti de Porto-Novo le 27 décembre 1894, avait mis en route la mission du capitaine Toutée, destinée au bas Niger, et était parvenu à Carnotville le 11 janvier 1895 et à Nikki le 20 janvier. Là, le roi du Bergo lui affirma que le traité passé par le capitaine Lugard était sans valeur, attendu qu'il ne portait que la signature du chef des musulmans et non celle du souverain ; le seul traité authentique était celui qu'avait obtenu le commandant Decœur.

Le 29 janvier, M. Ballot atteignait le Niger à Boussa, où il proposa au chef du pays la signature d'un traité ; mais ce prince lui en exhiba deux, revêtus de son sceau, et passés, l'un en 1885 avec la compagnie anglaise dite *National African Co*, l'autre en 1890 avec la *Royal Niger Co*, qui avait pris la suite de la précédente. Il revint alors à Nikki, puis, par Parakou, à Porto-Novo, pendant que le capitaine Mounier concluait un traité, le 24 février, avec le chef des Kotokoli et que l'administrateur Deville en signait un autre, le 8 mars, avec le chef de Kandi.

En ce qui concerne le capitaine Toutée, après avoir traversé le pays des Yorouba, il s'était installé sur le Niger, en aval de Boussa, en face de Badjibo, et y avait construit un poste qu'il appela Fort-d'Arenberg, du nom du président du Comité de l'Afrique française. Il descendit ensuite le Niger jusqu'à Egga, où il trouva les traces les plus septentrionales d'une occupation anglaise effective. Puis il retourna à Badjibo et, franchissant les rapides de Boussa, après avoir rencontré à Léaba un agent indigène qui y représentait la *Royal Niger Co*, il remonta le fleuve jusqu'un peu au delà de Sinder. Lors de son retour, le poste de Fort-d'Arenberg fut évacué à la demande de l'Angleterre, qui affirma que Badjibo faisait partie des territoires sur lesquels s'étendait l'influence de la *Royal Niger Co*.

Cependant, aux traités rapportés par nos différentes missions, les Allemands et les Anglais opposaient les leurs. Vers la fin de 1895, des négociations diplomatiques s'engagent entre Paris, Berlin et Londres, en vue d'éclaircir une situation à la vérité assez confuse.

Tandis que les chancelleries continuaient à discuter sur la valeur et la priorité des prétentions émises par les trois nations en présence, sir Taubman Goldie, président de la *Royal Niger Co*, faisait procéder par son agent général, M. Wallace, à l'occupation effective de la zone orientale du Bergo, et le docteur Grüner prenait possession de Sansanné-Mangou au nom de l'Allemagne : c'était opposer

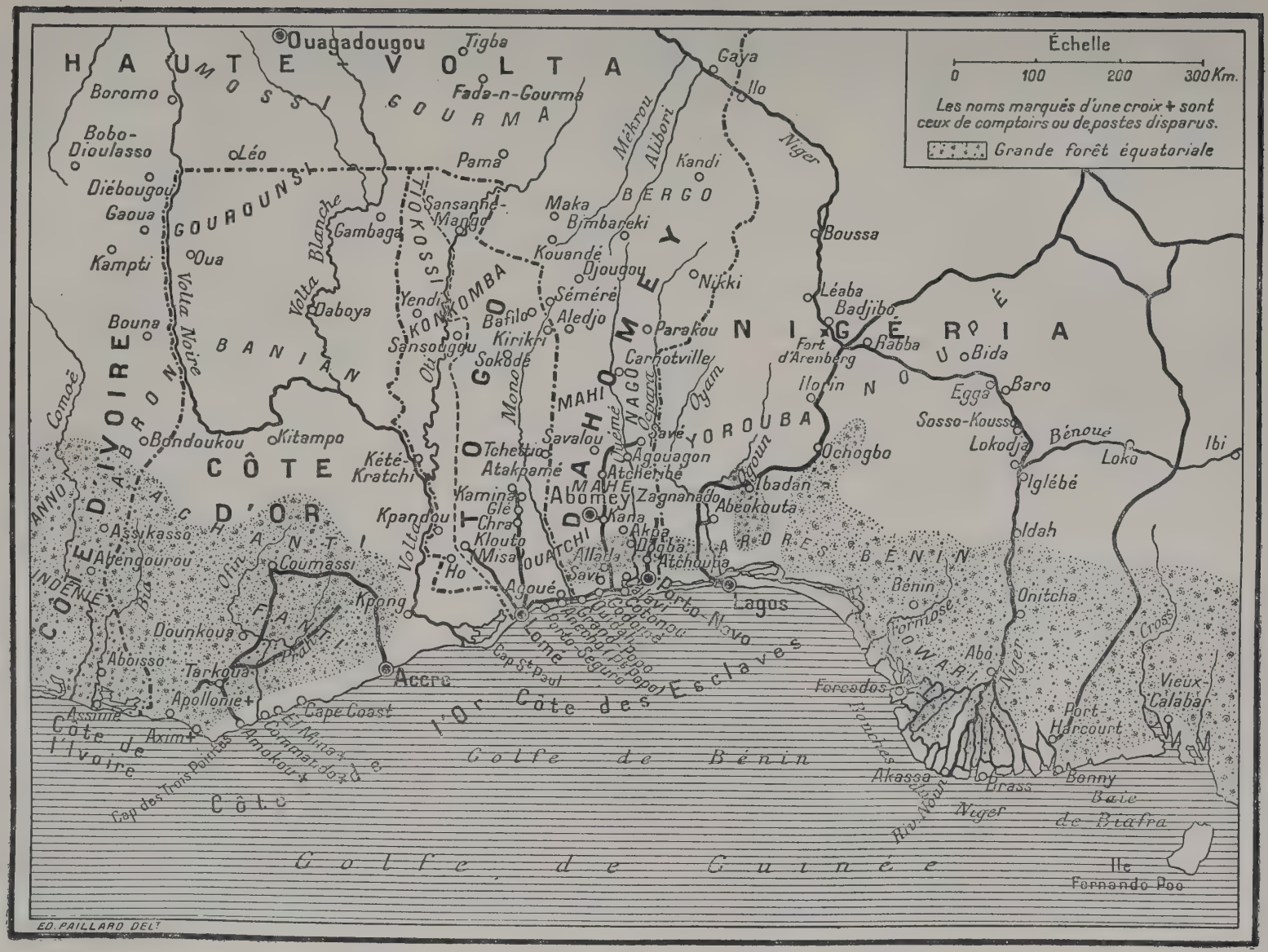

TERRITOIRES DU BAS-NIGER — DAHOMEY — TOGO — CÔTE D'OR

la force du fait accompli à la faiblesse de droits ne reposant que sur des traités douteux.

Au mois de novembre 1896, le gouverneur Ballot expédia dans le haut Dahomey deux nouvelles missions, l'une confiée aux capitaines Baud et Vermeersch et l'autre au lieutenant de vaisseau Bretonnet.

Baud et Vermeersch arrivèrent le 1er février 1897 à Fada-n'Gourma et prirent contact à Tibga avec les lieutenants Voulet et Chanoine, venus du Mossi. Ils se rendirent ensuite à Pama, où, en présence du lieutenant allemand Thierry, le chef de ce village confirma au capitaine Baud que Pama dépendait de Bantchandé, roi du Gourma, et se trouvait lié par le traité qu'avait conclu ce prince avec la France.

Attribution des territoires contestés entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne Le 24 mai 1897 commencèrent les négociations définitives entre les gouvernements de Paris et de Berlin. Elles aboutirent à la convention franco-allemande du 23 juillet suivant, signée à Paris, par le comte Munster et M. G. Hanotaux, qui nous conservait le Gourma, ainsi que le Bergo ; l'Allemagne abandonnait ses prétentions sur Aledjo, Séméré, Songouroukou et Djouou, ainsi que sur Pama ; de son côté, la France abandonnait les siennes sur Sansanné-Mangou, Gambaga, Bafilo, Kirikri et Kountoum.

Du côté de l'Est, la situation respective de la France et de la Grande-Bretagne continuait à être fort tendue. Seul, un accord explicite pouvait mettre fin aux difficultés de cette imprécision sur nos limites respectives.

Après de longs pourparlers qui, à un moment donné, menacèrent d'aboutir à une rupture, une convention décisive du 14 juin 1898 fut signée à Paris par M. Gabriel Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, et sir Edmund Monson, ambassadeur d'Angleterre, par laquelle nos droits sur le Mossi, le Gourounsi et le Gourma, ainsi que sur la partie occidentale du Bergo, étaient reconnus par l'Angleterre. Par contre, Boussa et Ilo étaient attribués à cette dernière puissance, mais un accès sur le Niger était réservé, près et en amont d'Ilo, à notre colonie du Dahomey. La même convention fixait les limites de la Côte d'Or du côté de la Côte d'Ivoire et du Soudan français, celles de la colonie anglaise de Lagos du côté du Dahomey et rectifiait la frontière entre le Niger et le Tchad. De plus, l'Angleterre nous cédait à bail, en vue de faciliter notre navigation sur le bas Niger, deux terrains dont le choix nous était laissé ; leurs emplacements devaient être fixés l'année suivante, sur les indications

du commandant Toutée, l'un en face de Badjibo et l'autre à Forcados, sur l'une des bouches du fleuve, mais ils ne furent jamais ni occupés ni utilisés (1).

La situation territoriale de notre colonie du Dahomey se trouvant ainsi définie, on procéda à la délimitation sur le terrain. La frontière occidentale fut reconnue et fixée, en 1898-1899. Quant à la frontière orientale elle avait déjà été délimitée en partie en 1890 et 1896; le commandant Toutée et le colonel anglais Lugard délimitèrent, en 1899-1900, la partie comprise entre le 10° de latitude nord et le Niger.

MARCHANDE A COTONOU
(D'après un dessin du *Tour du Monde* (1894).

Pendant que s'effectuaient ces délimitations, on s'occupait de doter la colonie de voies de communication. En 1899, le commandant Guyon étudiait un projet de chemin de fer de Cotonou vers le Niger et les travaux commençaient en 1900 à Cotonou, dans la direction d'Atchéribé, avec un embranchement sur Ouidah.

ANNEXION DU DAHOMEY (1900) Un décret du 17 octobre 1899 avait rattaché le Dahomey au gouvernement général. En 1900, le Gourma et le cercle de Say, jusque-là administrés par le Dahomey, furent enlevés à cette colonie et attribués aux territoires soudanais. La même année, le roi Agoliagbo, reconnu incapable et traître, fut déchu de ses prérogatives et interné au Gabon; ce qui restait du royaume d'Abomey fut annexé et placé sous le régime de l'administration directe. C'est également en 1900 que M. Ballot quitta la direction de la colonie qu'il avait créée : il fut remplacé par le gouverneur Liotard, qui devait rester en fonctions jusqu'en 1908, au milieu d'une sécurité parfaite.

(1) Voir tous les documents relatifs à ces conventions et le texte des traités dans G. HANOTAUX. *Le Partage de l'Afrique, Fachoda.* Paris, Flammarion, 1909, p. 295 et s.

LES RIVALITÉS FRANCO-ANGLAISES POUR LA POSSESSION DU BAS NIGER

Prolongeant le Dahomey vers le fond du golfe de Guinée, s'étend le vaste pays, arrosé par le cours inférieur du Niger et qui forme aujourd'hui la Nigeria anglaise. Il s'en fallut de peu que ce pays, lui aussi, ne devînt territoire français.

En 1875, le bas Niger et son delta semblaient constituer une sorte de territoire commercial monopolisé par la Grande-Bretagne. Trois compagnies anglaises se partageaient entre elles le trafic et étaient seules à y posséder des établissements permanents. Ces maisons étaient la *West African Co*, la *Central African Co*, et la société *Miller Brothers and Co*. En 1879, elles fusionnèrent et formèrent ensemble, pour l'exploitation du bas Niger, la *United African Co*. L'année suivante, la nouvelle société prit le nom de *National African Co*, porta son capital à un million de livres sterling et revêtit l'aspect d'une entreprise privilégiée. Toutefois elle n'avait, au moins officiellement, qu'un caractère purement privé et le gouvernement britannique, s'il la soutenait comme il faisait vis-à-vis de tous ses nationaux, n'exerçait aucune action, directe ou indirecte, sur les régions où opérait la *National African Co*. En fait ces régions se trouvaient accaparées par une maison de commerce britannique ; en droit, elles étaient ouvertes à l'initiative, privée ou publique, de toutes les nations.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE : SÉMELLÉ, MATTÉI

A cette époque, un Français, le comte de Sémellé, ancien officier de tirailleurs algériens, conçut le projet de faire concurrence à la société anglaise et de réintroduire sur le bas Niger le commerce français, qui y avait été florissant vers la fin du dix-huitième siècle, au temps du capitaine Landolphe. A cet effet, le comte de Sémellé fonda en 1880 la *Compagnie française de l'Afrique équatoriale*, dont il prit la direction, et alla aussitôt créer des comptoirs à Abo, Onitcha, Igbébé, Lokodja et Egga, sur le Niger, et à Loko, sur la Bénoué. Il mourut en mer lors de son voyage de retour, le 28 octobre 1880. Mais sa compagnie subsista et envoya en Afrique, pour y continuer l'œuvre de son fondateur, le commandant Mattéi, mis à sa disposition par le ministre de la Guerre et investi par le ministre des Affaires étrangères du titre et des fonctions d'agent consulaire de France à Brass, où se trouvait le siège de la compagnie en territoire africain.

Le commandant Mattéi, arrivé à Brass en avril 1881, commença par se mettre d'accord avec l'agent général de la *National African Co*, nommé Mac Intosh, en vue d'empêcher les deux sociétés de se nuire l'une à l'autre en excitant les indi-

gènes contre les employés de la maison concurrente. L'entente entre les deux maisons fut assez solide et les relations demeurèrent courtoises. Cependant le commandant Mattéi déployait une grande activité, fondait un nouveau comptoir à Sossokousso, en amont de Lokodja, allait rendre visite, à Bida, au roi du Noupé, et installait seize factoreries flottantes sur le bas Niger.

Son succès détermina en 1882 une autre maison française, la *Compagnie du Sénégal* (ancienne maison Verminck, de Marseille) à suivre l'exemple de la *Compagnie française de l'Afrique équatoriale* et à créer des succursales sur le bas Niger. Notre situation tendait ainsi à devenir prépondérante.

En 1883, après avoir vainement essayé de faire accepter par les chefs de Brass le protectorat français, le commandant Mattéi fonda encore deux autres comptoirs, l'un à Ibi, sur la Bénoué, et l'autre sur le Niger, à Chonga, près de Rabba, dans le Noupé.

La *National African Co* entrevit alors clairement le danger qui la menaçait : les établissements français dépassaient les siens en nombre et en importance et le courant commercial se portait visiblement sur nos factoreries, aux dépens des comptoirs britanniques. Elle exposa cette situation au gouvernement britannique, sollicitant un concours financier à l'effet de rétablir son ancien monopole. Le gouvernement anglais entra complètement dans les vues de la *National African Co.* Celle-ci, grâce aux subsides ou aux promesses de subsides qu'elle reçut des pouvoirs publics, put, du jour au lendemain, abaisser notablement le prix des marchandises qu'elle vendait aux indigènes et augmenter ses prix d'achat. Immédiatement, ils désertèrent les comptoirs français. En 1884, la *Compagnie du Sénégal* vendit ses établissements du bas Niger à la société anglaise, qui les lui acheta sans marchander.

Le commandant Mattéi sentait fort bien que sa compagnie allait être acculée à la même nécessité, à moins qu'elle n'obtînt du gouvernement français un concours analogue à celui que prêtait le gouvernement de Londres à la *National African Co.* Sollicité, le gouvernement français ne crut pas pouvoir entrer dans cette voie et, en 1885, la Compagnie française céda ses établissements à la *National African Co*, qui paya le prix demandé. Ainsi la Grande-Bretagne fut à même d'asseoir son autorité sur la merveilleuse contrée qui constitue aujourd'hui sa colonie de la Nigeria.

LA « ROYAL NIGER Co » Dès le 3 avril 1885, l'agent général Mac Intosh pouvait, en toute liberté, placer le Noupé sous le protectorat britannique, les comptoirs fondés par le commandant Mattéi dans cette province étant devenus la propriété de la compagnie anglaise. Le 10 juillet suivant, cette compagnie rece-

vait de son gouvernement une charte qui lui accordait le privilège du commerce sur le Niger et ses affluents et dans les régions limitrophes et faisait d'elle, au point de vue politique, une émanation de l'État britannique. Le 10 juin de l'année suivante, la compagnie prenait le nom de *Royal Niger Co*, et prenait en même temps possession, en vertu des pouvoirs qu'elle tenait du gouvernement anglais, des territoires sur lesquels étaient établies ses opérations commerciales. Le 5 août 1890, une déclaration franco-anglaise confirmait diplomatiquement l'état de fait, en assignant le point de Say comme limite méridionale à notre influence le long du Niger.

La mission Mizon

Cependant la navigation demeurait libre sur ce fleuve, au moins en théorie, en vertu de l'acte de Berlin, et l'on pensa en France que, si nous devions renoncer à occuper le cours inférieur du grand fleuve, nous pouvions tout au moins nous y aventurer en bateau et porter notre commerce sur les points non exploités par la *Royal Niger Co*. Ce fut l'objet de la mission conduite, en 1890-1891, par le lieutenant de vaisseau Mizon. Il pénétra dans la rivière Noun sur la chaloupe à vapeur le *René Caillié*, avec l'intention de gagner le grand bras du Niger. Mais il fut arrêté à Akassa par M. Flint, agent de la compagnie britannique qui lui fit connaître que, conformément aux stipulations de l'acte de Berlin, il avait toute liberté de naviguer sur le Niger, ses canaux et ses affluents, mais à condition de ne toucher terre nulle part sans une autorisation expresse de la *Royal Niger Co*. Mizon dut s'incliner et solliciter cette autorisation, qui lui fut d'ailleurs accordée, et il put pousser sa reconnaissance jusqu'à Yola, sur la haute Bénoué.

Il revint en 1892, à la tête d'une seconde mission, mi-scientifique, mi-commerciale, que transportaient la *Mosca* et le *Sergent Malamine*. Il conduisit ce dernier bateau à Yola, où il l'installa comme comptoir flottant, afin de se conformer aux règles posées par la *Royal Niger Co*, puis il prit le chemin du retour. L'agent général de la compagnie à charte, M. Wallace, fit valoir que Mizon avait outrepassé ses pouvoirs en cherchant à nouer des relations politiques avec l'Adamaoua et en faisant fonder un poste au Mouri par l'un de ses compagnons de mission, M. Nebout ; et, se basant sur ces prétextes, il opéra la saisie du *Sergent Malamine*.

A partir de ce moment, les incidents se multiplièrent et les relations devinrent quelque peu tendues entre la France et l'Angleterre. En 1895, le lieutenant de vaisseau d'Agoult, chargé par le gouvernement français d'aller procéder sur place à une enquête sur les faits allégués à la charge de Mizon par M. Wallace, voulut pénétrer dans les eaux du Niger à bord de l'*Ardent*, dont il avait le commande-

ment. Il s'échoua sur un banc de sable et dut solliciter de M. Mac Taggart, agent de la *Royal Niger Co*, le concours de son personnel indigène, pour remettre à flot l'aviso. M. Mac Taggart, non seulement lui refusa assistance, mais encore lui signifia qu'il n'avait pas le droit de naviguer sur le Niger à bord d'un bâtiment de guerre, l'acte de Berlin n'ayant eu en vue que la navigation à bord de bateaux marchands.

La convention du 14 juin 1898

La même année, la *Royal Niger Co* protestait contre l'érection, en face de Badjibo, par le capitaine Toutée, du poste appelé Fort-d'Arenberg, situé au confluent de la rivière Doko et du Niger, et le gouvernement anglais, se faisant l'écho de cette protestation, demandait et obtenait l'évacuation de ce poste.

Les deux theses soutenues de part et d'autre par les deux gouvernements étaient les suivantes. La Grande-Bretagne prétendait qu'en acceptant, en 1890, de limiter notre zone d'influence à une ligne allant de Say, sur le Niger, à Barroua, sur le lac Tchad, nous nous étions engagés à abandonner à l'influence anglaise tout ce qui se trouvait au sud de cette ligne entre le méridien de Say et celui de Barroua, et, par conséquent, en particulier, le Bergo et la région de Boussa, aussi bien que le Mouri, Yola et la majeure partie de l'Adamaoua. De son côté, notre ministre des Affaires étrangères, qui était alors M. Gabriel Hanotaux, interprétait la déclaration du 5 août 1890 comme limitant au royaume de Sokoto et à ce qui en dépendait équitablement les droits de l'Angleterre au sud de cette fameuse ligne Say-Barroua. Le 18 janvier 1898, il écrivait au baron de Courcel, notre ambassadeur à Londres : « Vous n'ignorez pas que, dans notre pensée, l'article 2 de la déclaration du 5 août 1890 avait pour objet de déterminer la limite de l'hinterland de nos possessions méditerranéennes et de la sphère d'influence britannique, sans cependant restreindre, pour ce qui nous concernait, la faculté d'accéder par le Sud aux territoires, autres que ceux du Sokoto, situés au sud de la ligne Say-Barroua ».

La divergence d'idées finit par se régler entre les deux gouvernements sur les bases suivantes par la convention du 14 juin 1898, dont il a été parlé d'autre part : la ligne Say-Barroua se trouvait légèrement rectifiée, son point de départ sur le Niger était reporté plus au sud, vers Ilo, mais, à partir et en aval de ce dernier point, le Niger nous était interdit dans le domaine politique et territorial. Seulement, on nous concédait le droit d'y naviguer et d'y commercer et même, en vue de faciliter notre navigation et notre commerce, on nous cédait à bail deux enclaves de petite étendue, à notre choix, sur les rives du bas fleuve. En fait, ces enclaves ne devaient jamais être occupées.

Les choses ainsi réglées par l'arrangement de 1898, le privilège de la *Royal Niger Co* n'avait plus de raison d'être. Devenue seule et entièrement maîtresse au bas Niger, la Grande-Bretagne pouvait se passer de l'instrument qui l'avait si bien servie. Le 27 juillet 1899, la Chambre des communes vota un crédit de 865 000 livres sterling pour le rachat du privilège de la compagnie à charte, qui fut dissoute, et créa la colonie britannique de la Nigeria.

Cependant, une tentative devait être faite de notre part en vue de profiter du droit de libre navigation qui nous avait été reconnu et d'utiliser la voie du bas Niger pour le ravitaillement de nos postes du Niger moyen et, éventuellement, pour l'évacuation des produits de la Boucle du Niger. En 1900-1901, le capitaine d'artillerie Lenfant réussit à conduire un convoi de ravitaillement, comprenant quinze chalands en bois et cinq en acier, depuis les boucles du Niger jusqu'à Sorbo-Haoussa, en amont de Say, sans être arrêté plus que de raison par les rapides de Boussa. On fonda à cette époque de vastes espoirs sur les possibilités qui nous étaient ouvertes par cette voie d'accès ou de sortie, et une flottille du bas Niger fut créée par un arrêté du 21 août 1902 du gouverneur général de l'Afrique occidentale française. Mais le capitaine d'artillerie coloniale Lucien Fourneau, chargé de l'organisation et de la direction de cette flottille, démontra que ce qui avait été possible à une mission officielle comme celle du capitaine Lenfant ne le serait pas pour des entreprises commerciales, en raison du coût formidable des opérations de transport, ni pour le ravitaillement régulier de nos postes, en raison des fréquents transbordements nécessités par les rapides et réclamant l'assistance d'un nombreux personnel indigène.

KOULIKORO : MARCHÉ INDIGÈNE

Le projet un instant caressé fut complètement abandonné à la suite de cette étude et une décision du 29 juillet 1904 supprima la flottille du bas Niger, qui, réunie à la flottille du haut Niger, stationnée à Koulikoro, concourut aux transports par voie fluviale entre ce point et Tombouctou et Ansongo.

Ainsi disparut, dans le domaine des chimères vite oubliées, cette question de la liberté de navigation sur le bas Niger, pour laquelle nous avions lutté si longtemps

et avec tant d'acharnement et qui nous avait valu, il faut le reconnaître, dans la convention finale, de sérieuses compensations.

VII. — Le gouvernement général de l'Afrique occidentale

Au fur et à mesure que se soudaient les unes aux autres, par l'exploration d'abord, par l'occupation progressive ensuite, nos diverses colonies de l'Afrique occidentale, naquit et se développa l'idée d'en faire un tout, au triple point de vue politique, administratif et financier. Il est permis de faire honneur à Eugène Étienne du plan grandiose dont la réalisation devait aboutir à la situation actuelle.

Les préliminaires de la constitution du gouvernement général (1896-1904) L'idée, mûrissant peu à peu, aboutit le 16 juin 1895 à la première ébauche d'un gouvernement général. Ce gouvernement ne comprenait encore que le Sénégal, la Guinée française, le Soudan en voie d'extension, et la Côte d'Ivoire naissante. Les établissements du Golfe de Bénin, devenus depuis peu la colonie du Dahomey, n'en faisaient point partie. Le gouverneur général cumulait ses fonctions propres avec celles de gouverneur du Sénégal, où, plus exactement peut-être, c'était le gouverneur du Sénégal qui était chargé des fonctions de gouverneur général ; on mettait à l'honneur la plus vieille de nos colonies africaines, en donnant à son chef des pouvoirs de haute direction et de contrôle sur les colonies plus jeunes. Un lieutenant-gouverneur à Kayes était placé à la tête du Soudan, un gouverneur à Conakry et un autre à Grand-Bassam avaient la direction de la Guinée française et de la Côte d'Ivoire. Ce fut M. Chaudié qui, de 1895 à 1900, exerça les fonctions de gouverneur général, avec résidence à Saint-Louis.

En 1896, on estima nécessaire de détacher la Côte d'Ivoire du gouvernement général, qui se trouva réduit à ce qui avait été, au début, le Sénégal et ses dépendances du haut Fleuve et des Rivières du Sud. On procédait par tâtonnements successifs. Un décret du 17 octobre 1899 faisait rentrer la Côte d'Ivoire sous la haute autorité du gouverneur général, étendait celle-ci sur le Dahomey et, en même temps, supprimait la colonie du Soudan français, dont les territoires étaient partagés entre les colonies côtières, le Sénégal y compris.

Par décret du 31 janvier 1902, M. Ernest Roume, alors directeur au ministère des Colonies, fut nommé gouverneur général en remplacement du docteur Ballay.

Le 1er octobre de la même année intervint une nouvelle réorganisation. Le gou-

verneur général cessait d'être en même temps le gouverneur du Sénégal et sa résidence était fixée, non plus à Saint-Louis, mais à Dakar, et, provisoirement, en attendant que fût construit le palais destiné à le recevoir, à Gorée : ainsi était marqué le fait que le Sénégal n'était plus la colonie privilégiée et, en quelque sorte, douée de suprématie vis-à-vis des autres. Les gouverneurs préposés à la direction de chacune des colonies du Sénégal, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey recevaient officiellement le titre de lieutenant-gouverneur, afin que fût symbolisée par là leur situation vis-à-vis du gouverneur-général. Les pays dits « de protectorat » du Sénégal, réunis avec les provinces de l'ancien Soudan français non rattachées à la Guinée et à la Côte d'Ivoire, formaient, sous le nom de « Territoires de la Sénégambie et du Niger », une sorte d'annexe du gouvernement général, avec, à Kayes, un délégué relevant, non plus du Sénégal, mais du gouverneur général. En 1903, cette organisation fut complétée par la création d'un « protectorat des pays maures » confié à un autre délégué du gouverneur général, qui fut Coppolani.

Les effets financiers du nouveau système n'allaient pas tarder à se faire sentir. L'Afrique occidentale française devenait un personnage auquel il était permis, avec la garantie de l'État, de faire ce qui n'aurait pas été possible à l'une ou l'autre de ses colonies séparément. Une loi du 5 juillet 1903 autorisa le gouvernement général à conclure un emprunt de 65 millions de francs, sur lesquels 14 500 000 francs devaient être affectés au remboursement des petits emprunts locaux du Sénégal et de Guinée, 5 500 000 francs aux travaux d'assainissement de Dakar, Saint-Louis et Rufisque, 12 500 000 francs aux ports de ces trois villes, 5 500 000 francs aux études du chemin de fer de Thiès à Kayes et à l'amélioration de la navigabilité du Sénégal et du Niger, 17 000 000 au chemin de fer de la Guinée française, 10 000 000 au chemin de fer et au port de la Côte d'Ivoire.

LE DÉCRET DU 18 OCTOBRE 1904

Enfin, le décret du 18 octobre 1904 donnait une plus grande ampleur à l'institution du gouvernement général de l'Afrique occidentale française et réajustait sa division en colonies. Le Soudan français redevenait une unité distincte, sous le nom de « Haut-Sénégal et Niger », avec un lieutenant-gouverneur résidant provisoirement à Kayes, en attendant que fût aménagé le nouveau chef-lieu de Bamako ; le Sénégal reprenait l'administration de ses pays de protectorat ; la Mauritanie constituait un territoire civil, avec un commissaire particulier. Le gouvernement général était doté d'un budget général, destiné à payer les intérêts de l'emprunt et à faire face aux dépenses

d'intérêt commun, et alimenté par les recettes douanières perçues dans les diverses colonies ; celles-ci conservaient leur autonomie administrative et leurs budgets locaux, alimentés par les impôts directs et les autres taxes.

L'Afrique occidentale française était enfin constituée. Comme consécration ou complément de cette constitution, un accord intervint le 7 juin 1905 entre les ministres de l'Intérieur et des Colonies pour établir les zones respectives d'influence du nouveau gouvernement et de nos possessions de l'Afrique du Nord. La limite des deux zones fut fixée par une ligne qui, partant du Cap Noun au sud du Maroc, se dirigeait vers Tin Zaouaten en passant entre In-Ouzel au nord et Timiaouine au sud et, là, se coudait pour prendre la route de Mourzouk. M. Gautier, professeur à la faculté d'Alger, et le géologue Chudeau, du côté algérien, le commandant Gaden pour l'autre partie furent chargés en 1905 de déterminer les points précités. Le premier arriva à Gao le 18 août et les deux autres se rencontrèrent à Iferaouane le 12 octobre.

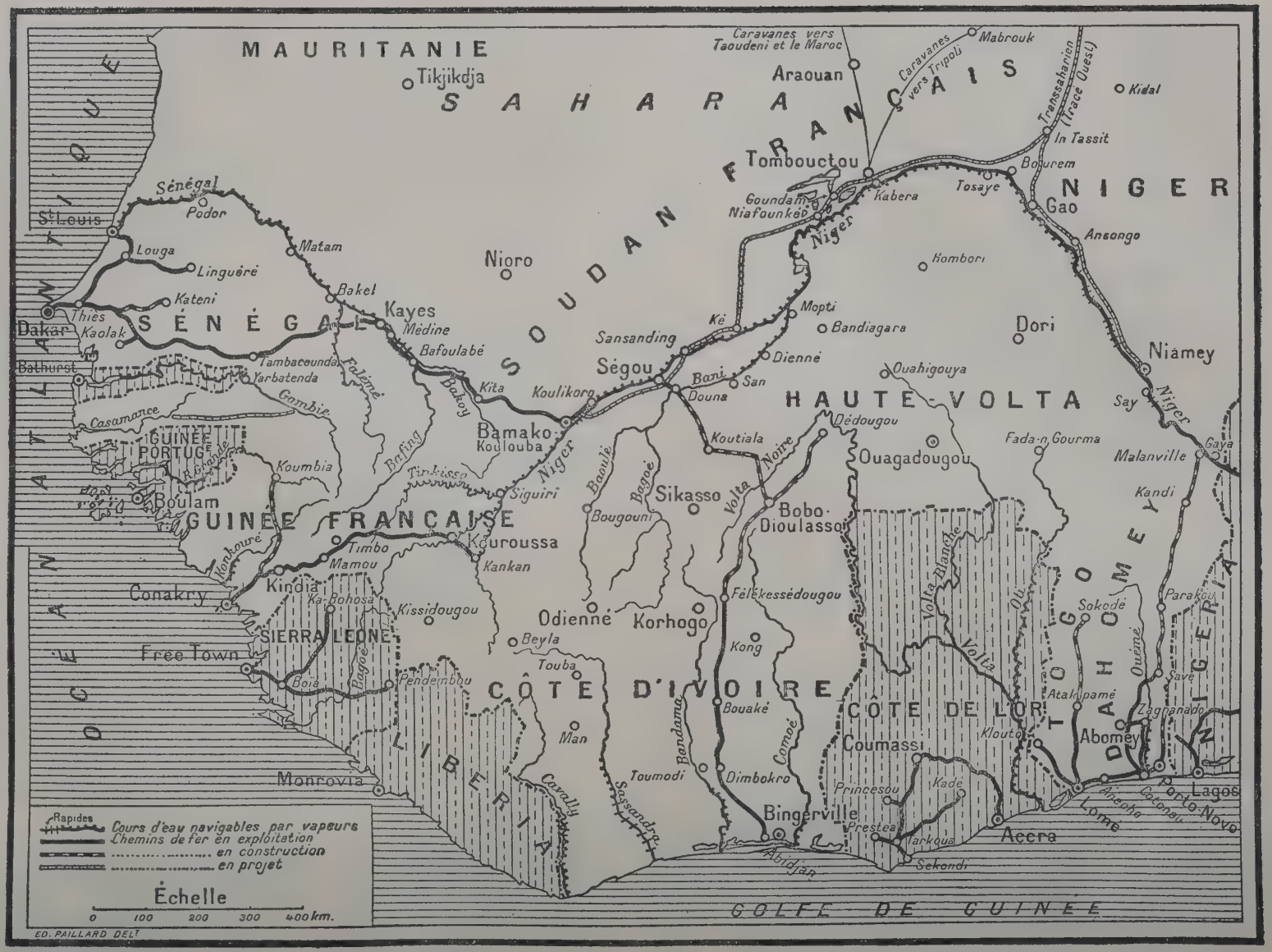

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE : CHEMINS DE FER

CHAPITRE VIII

L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE DE 1904 A 1930

I. — Les événements politiques et militaires. — *Le Sénégal. — La Mauritanie. — Le Soudan. — La jonction algéro-soudanaise. — Le Soudan sous Clozel. — Les formations méharistes. — L'affaire d'Achourat. — L'Aménokal Firhoun. — Le siège d'Agadès. — La Guinée. — La Côte d'Ivoire. — Le Dahomey.*

II. — L'administration et les faits économiques. — *M. Roume. — M. Ponty. — M. Clozel. — M. Van Vollenhoven. — M. Angoulvant. — M. Merlin. — M. Carde.*

I. — Les événements politiques et militaires

De 1904 à 1930, sept gouverneurs généraux titulaires se sont succédé en Afrique occidentale, MM. Roume, Merlaud-Ponty, Clozel, van Vollenhoven, Angoulvant, Merlin et Carde. Deux, MM. Angoulvant et van Vollenhoven n'ont fait qu'un séjour assez court ; les autres ont pu fournir des étapes plus longues. Aucun n'a été sérieusement gêné par les liens trop étroits de la métropole ni par des influences

politiques excessives ; tous ont fait preuve d'une initiative féconde et, sans bruit, sans fausse réclame, ils ont travaillé à faire de l'Afrique occidentale, notre colonie la plus rapprochée, une de celles qui attirent plus particulièrement notre attention et notre sollicitude.

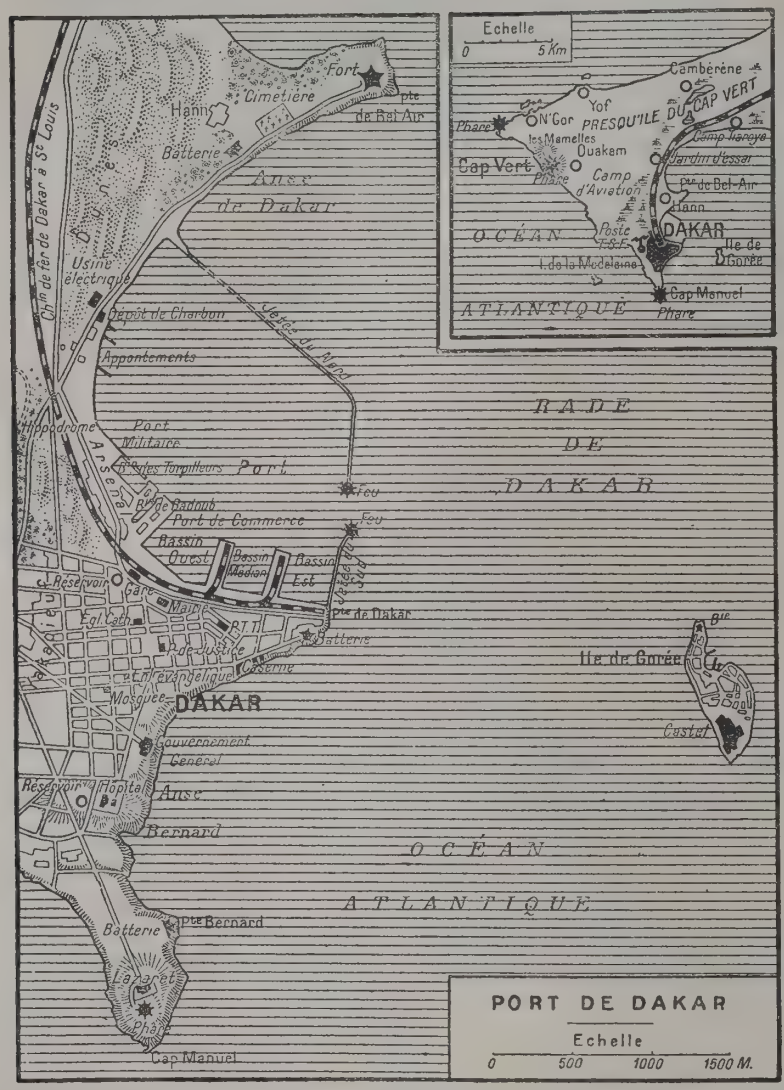

Quoique le gouverneur général ait la direction entière de la politique et la surveillance de toutes les affaires, chaque colonie qu'il contrôle a des intérêts particuliers et une histoire spéciale. Nous allons essayer de la résumer dans l'ensemble, mais, pour la clarté du récit, nous la poursuivrons d'un seul trait jusqu'à nos jours, en nous bornant à faire ressortir l'action propre de chaque gouverneur général, lorsqu'il y aura lieu. De cette façon, l'unité d'action, qui fut réelle, sera plus facile à suivre.

LE SÉNÉGAL L'histoire de la colonie du Sénégal n'offre rien de particulier, sauf l'aménagement du port de Dakar, dont les travaux avaient commencé en 1904, la création en 1917 d'une école secondaire transformée en lycée en 1920, la suppression de la dualité administrative entre les territoires d'administration directe et les pays de protectorat, enfin la création, en 1924, d'une circonscription administrative propre à la seule ville de Dakar. Désor-

GUERRIER LOBI (GAOUA)

Fusain rehaussé, original de Germaine BERNARD.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

mais ce territoire relève directement du gouverneur général. Il était naturel que la ville où il réside et où se trouve un port dont l'importance est tout autre que locale, fût placée sous sa dépendance directe et que le chef de l'Afrique occidentale ne parût point être en quelque sorte l'hôte d'un de ses lieutenants-gouverneurs. Ceux-ci, durant cette période de vingt-six ans, furent au nombre de huit ; ce sont MM. Camille Guy, Gourbeil, Peuvergne, Cor, Antonetti, Levecque, Didelot et Beurnier.

LA MAURITANIE Si la colonie du Sénégal fut particulièrement tranquille, la Mauritanie fut au contraire fort agitée. Après le meurtre de Coppolani, on estima nécessaire de lui donner un successeur militaire, le lieutenant-colonel Montané-Capdeboscq. Le nouveau commandant se rendit en hâte à Tidjikja et ne tarda pas à apprendre que l'assassinat de Coppolani avait été commis à l'instigation du cheikh Ma-el-Aïnine, chef religieux très influent, originaire de l'Adrar, alors installé dans la Saguiet-el-Hamra, en territoire espagnol, et qu'Ahmed ould Aïda, émir de l'Adrar, était de connivence avec lui. Ces deux personnages cherchaient un appui auprès de Moulaï Abd el Aziz, alors sultan du Maroc. Ils lui expédièrent un message, au reçu duquel ce sultan envoya dans l'Adrar un de ses cousins, nommé Moulaï Idris, soi-disant pour étudier la situation.

En octobre 1906, Moulaï-Idris adressa au capitaine Tissot, qui commandait le poste de Tidjikja, une sorte d'ultimatum lui enjoignant, au nom du sultan, d'évacuer le Tagant. Le capitaine ne tint nul compte de cette injonction. Alors Moulaï Idris se porta en personne dans le Tagant, à la tête de plusieurs centaines de guerriers. Tissot envoya contre lui toutes les forces dont il disposait, c'est-à-dire environ 60 tirailleurs, commandés par les lieutenants Andrieux et de Franssu. Le 24 octobre, ce détachement se heurta, à Niémelane, à 25 kilomètres au sud de Tidjikja, à une force de 900 fusils, conduite par Moulaï Idris. Les deux lieutenants furent tués ainsi que les deux sous-officiers européens du détachement et 16 tirailleurs. Les survivants se retirèrent en combattant et rallièrent Tidjikja, ramenant les blessés, au nombre de 27, mais ayant dû abandonner les corps des 4 Européens et des 16 indigènes tombés sur le champ de bataille. Enhardi par ce succès, Moulaï Idris vint mettre le siège devant Tidjikja, que le lieutenant-colonel Michard, venu de Saint-Louis, parvint à dégager au bout d'un mois. Mais il avait des ordres lui interdisant de poursuivre l'ennemi dans l'Adrar, l'effectif qu'on avait pu mettre à sa disposition étant trop faible pour tenter pareille aventure.

Au Maroc, Moulaï El-Hafid venait de renverser Abd el Alziz ; ses dispositions

paraissaient plus favorables. Notre légation de Fez fut chargée de lui faire des représentations au sujet de la conduite du cousin et envoyé de son prédécesseur. Le sultan répondit qu'il était fort surpris des événements portés à sa connaissance, que Moulaï Idris avait seulement reçu mission d'enquêter sur le point de savoir si le Tagant et l'Adrar relevaient du Maroc ou du Sénégal et que, s'il avait outrepassé ses pouvoirs, la responsabilité n'en pouvait être attribuée au gouvernement chérifien.

Sous le colonel Gouraud, nommé commissaire en 1907, l'occupation du Tagant devint un fait acquis et l'œuvre de Coppolani se trouva complétée à l'exception de l'Adrar, toujours hostile. Pour le tenir en respect, le poste d'Akjoucht fut fondé au début de 1908. Celui-ci fut aussitôt menacé par Ahmed ould Aïda. Le capitaine Repoux, qui le commandait, se porte à la rencontre de l'armée de l'émir, et est tué le 16 mars 1908. Le 8 avril, une bande de guerriers envoyée du Nord par Ma-el-Aïnine enlève un de nos convois à Damane, au sud d'Akjoucht. Le cheikh Hassana, l'un des fils de Ma-el-Aïnine, proclame la guerre sainte et déclare œuvre pie toute action ayant pour but le pillage des musulmans soumis aux chrétiens. Aussitôt se forment de nombreux rezzous, qui enlèvent les troupeaux des tribus fidèles à notre cause et coupent les lignes télégraphiques. Le capitaine Mangin, frère du futur général, qui se trouvait dans le Nord du Tagant avec une section méhariste de 30 hommes récemment organisée, est assailli le 13 juin, sur la piste conduisant de Tidjikja à Ouadane, et massacré avec toute sa troupe. Le lendemain, le même groupe se porte à la rencontre du reste de la formation méhariste, qui comprenait 31 tirailleurs montés à chameau, 11 goumiers et un convoi d'ânes et de chameaux, sous la conduite du vétérinaire Amict, et l'attaque, à 4 heures et demie du matin, à Talmest, entre El-Moïnane et Tidjikja ; les tirailleurs mettent pied à terre et se forment en carré ; les conducteurs maures du convoi, s'abritant derrière les chameaux, refusent d'approvisionner les combattants en cartouches ; ce sont les femmes des tirailleurs qui, ayant pris et ouvert les caisses de munitions, vont porter des cartouches à leurs maris sur la ligne de feu. Vers midi, l'ennemi se décide à charger. Au même instant, il est assailli en arrière par cinq hommes : c'est le sergent Ouélo Kouloubali, qui, parti pendant la nuit avec un caporal et sept tirailleurs à la recherche d'ânes égarés et les ayant trouvés et ramenés, s'est rendu compte de la situation, a laissé ses ânes à la garde du caporal et de trois hommes et, avec les quatre autres tirailleurs, s'est précipité sur le dos des assaillants. Ceux-ci, croyant à l'arrivée d'un renfort considérable, prennent la fuite. Nous avions eu 12 tués et 11 blessés.

Les attaques continuent de juillet à décembre, par des rencontres de médiocre importance en elles-mêmes, mais où nous perdons chaque jour un peu de terrain. En gagnant vers le Sud, l'hostilité des gens de l'Adrar et de la famille de Ma-el-Aïnine finit par détacher de nous des fractions jusque-là fidèles. On compte que du 16 mars au 6 décembre 1908, nous avons essuyé 125 attaques et avons eu 142 tués, dont 3 officiers et 5 sous-officiers et 47 blessés dont 7 Européens, sans parler des pertes énormes en bétail. La disproportion, hors d'usage, entre le nombre des tués et celui des blessés, montre quel avait été l'acharnement et la violence de la lutte.

GUERRIER TARGUI ET SON PAGE
(D'après un document du capitaine Aymard).

Nous ne pouvions sortir d'une situation aussi mauvaise qu'en occupant l'Adrar, d'où partait toute la résistance. La campagne ayant été décidée à la suite du voyage de M. Milliès-Lacroix, le colonel Gouraud concentra sa colonne à Moudjéria, au début de décembre 1908. L'effectif total comprenait 24 officiers, 44 sous-officiers et artilleurs européens, 1 000 combattants indigènes dont 200 montés à méhari et 800 chameaux de bât.

La campagne dura dix mois (décembre 1908-octobre 1909) et fut extrêmement rude, dans un pays aride et exposé de toutes parts aux feux brûlants du soleil. Attaquant au Nord, attaqués au Sud, Gouraud et ses lieutenants, parmi lesquels il faut citer le chef d'escadron Claudel et les capitaines Bablon et Dupertuis, eurent à lutter tout à la fois contre les Touareg au Nord et les Maures au Sud. Il fallut livrer de nombreux combats : Chommat et Amatil en décembre, Hamdoun en janvier, Labba et Ghasserent en avril, Ksar Teurchane et Ghülan en juillet, Tourine en août, qui nous coûtèrent des pertes sérieuses, mais amenèrent insensible-

ment la retraite puis la dispersion de l'ennemi. A Atar, les habitants hissèrent le drapeau blanc dès le mois de janvier. Les sédentaires, commerçants et propriétaires de palmeraies, gens paisibles et soucieux de voir leurs biens protégés, se rendaient à nous sans arrière-pensée, heureux d'être désormais à l'abri des exactions des nomades ; mais qu'importait à ceux-ci la guerre, puisqu'ils n'avaient aucune attache au sol ? Ouvertement soutenus par Ma-el-Aïnine, ils ne reculaient que pour mieux préparer une nouvelle embuscade. La seule perte qui leur fût sensible était celle de leurs chameaux et c'est elle qui provoqua de nombreuses soumissions et détermina la fin de la guerre. Ayant appris au mois d'août que les guerriers de Ma-el-Aïnine, étaient retranchés du côté d'Idjil, le colonel Gouraud organise une colonne de 500 hommes montés à chameau, quitte Atar le 6 septembre, atteint les salines le 11, y trouve quelques isolés qu'il fait prisonniers et apprend d'eux que l'ennemi, désespérant de la victoire, a quitté la contrée, qu'il s'est réfugié en majeure partie sur le territoire espagnol de Rio de Oro.

Ce fut la fin de l'expédition. Gouraud revint à Moudjeria, son point de départ, et, le 15 novembre suivant, il remettait le commandement au chef de bataillon Claudel. Les soumissions continuaient à affluer et le chef rebelle Ould Deïd se rendait le 16 décembre 1909 au commandant Gaden, à Boutilimit. Quant à Ma-el-Aïnine, il avait concentré ses forces entre la Mauritanie et le Sud marocain. C'est de là qu'il devait pousser ses bandes d' « hommes bleus » sur Tiznit, puis sur Marrakech, pour les faire se heurter le 23 juin 1910, dans le Tadla, au commandant Aubert, qui le rejeta au sud du Sous.

Le 1er janvier 1910, le lieutenant-colonel Patey avait pris la direction de la Mauritanie. Il organisa le territoire en répartissant les tribus sous le commandement de quelques chefs agréés par nous, diminua le nombre des postes fixes, qui absorbaient de gros effectifs sans utilité, et augmenta celui des refuges dits « postes de nomadisation », en enrôlant le plus possible de Maures comme goumiers ou même comme soldats réguliers. Le calme s'étant fait dans le pays, le géologue Chudeau put étudier la contexture du massif de l'Adrar, pendant que le professeur Gruvel poursuivait ses études de la faune marine, des ressources qu'offrait la baie du Lévrier et de l'installation de pêcheries à Port-Étienne. Les soumissions nouvelles reçues en 1910 furent nombreuses et importantes, sans nécessiter de mesures militaires spéciales.

En 1911 il suffit d'une simple colonne pour déterminer la prise de Tichit, à l'est de Tagant, et la capture de l'ancien émir de l'Adrar, Ahmed ould Aïda. Après quoi, le lieutenant-colonel Mouret succéda au lieutenant-colonel Patey. Des rezzous

troublant de divers côtés la tranquillité de la colonie et pouvant compromettre sa sécurité, le nouveau commandant conçut le projet hardi d'aller les frapper à la source même de leur recrutement et, mettant ce projet à exécution, il entreprit en février-mars 1913 un raid sur la Saguiet-el-Hamra, foyer de la puissance d'El-Hiba, qui avait succédé à Ma-el-Aïnine. Ce raid se termina le 10 mars par le combat de l'Oued Tagliatt. Il s'acheva par un succès pour nos armes, mais il eut des conséquences malheureuses. Violemment excité par l'attaque dont il avait été l'objet au cœur même de sa zone d'influence, El-Hiba dépêcha son frère Laghdaf auprès des Regueïbat et des Oulad Delim et, par des menaces en même temps que par des promesses, les amena à entrer tous en dissidence. Celles de leurs fractions qui, depuis leur soumission, vivaient en paix sur le territoire de la Mauritanie, repartirent dans le Nord, après avoir pillé le Trarza et l'Adrar, et les rezzous furent plus nombreux que jamais. Le 18 septembre, un détachement de méharistes était surpris au pâturage et massacré à Boutilis, dans l'Adrar, par des dissidents venus du Nord.

En avril 1914, le lieutenant-colonel Mouret fut remplacé par le lieutenant-colonel Obissier, qui chercha à pratiquer une politique d'apaisement.

Le lieutenant-colonel Gaden continua la politique prudente de son prédécesseur mort à Saint-Louis le 17 novembre 1916; sous l'administration de l'un et de l'autre, un calme aussi complet qu'on pouvait le désirer régna et les Maures contribuèrent de leur mieux au ravitaillement de la métropole en recueillant et en apportant aux escales du Sénégal de grandes quantités de substances tannantes.

L'année 1918 marqua quelques légers changements dans l'administration. Le besoin d'un chef unique se faisait sentir au Tagant où Abderrahman ould Bakkar ould Soueïd Ahmed fut investi des fonctions d'émir. En septembre, une députation des Oulad Delim du Sud marocain vint à Saint-Louis faire les offres de soumission.

Le 22 janvier 1919 arrivait à Atar un fils de Ma-el-Aïnine, nommé Talib Khiar, demandant à rentrer en grâce auprès de nous. Il fut conduit à Dakar par le cheikh Sidia, et fit sa soumission au gouverneur général. Le 23 juin mourait son neveu El Hiba, fils et successeur de Ma-el-Aïnine, demeuré notre ennemi jusqu'à son dernier jour; il fut remplacé par Meribbi Rebboh, qui continua, de sa résidence située au sud du Dara, à fomenter des intrigues contre nous. Le 9 août, le lieutenant-colonel Gaden était nommé gouverneur des colonies, tout en conservant ses fonctions de commissaire en Mauritanie.

Depuis ce temps, notre souveraineté n'a plus été contestée en Mauritanie. Toutefois, si de 1919 à 1923 la situation fut particulièrement bonne grâce à la politique d' « apprivoisement » pratiquée par le nouveau gouverneur, depuis 1923, des rezzous fréquents vinrent troubler la colonie et nous coûtèrent encore des vies humaines. Faut-il citer en 1923 le massacre de Cherick où succombèrent le lieutenant Bédmier, un caporal français et 21 tirailleurs ; en 1924, l'attaque des postes de Port-Étienne et de Chinguetti, du peloton méhariste d'Atar et du 2e peloton méhariste à Lekdim ; en 1925, l'attaque du 1er peloton méhariste à Treyfia au cours de laquelle fut tué l'héroïque capitaine de Girval ? A la suite de ces événements, des mesures d'ordre militaire et politique furent prises qui eurent les plus heureux effets ; en juillet 1926, un rezzi de 300 fusils fut complètement défait par nos goumiers de l'Adrar et nos gardes réguliers maures ; en 1927, une seconde attaque de Port-Étienne échoua et les agresseurs furent poursuivis jusqu'au rio de Oro, abandonnant des morts et des prisonniers. En 1928 enfin, un gros rezzi fut éventé dès sa formation en territoire espagnol et vigoureusement accroché lors de son apparition en Mauritanie.

SENTINELLES TARGUI
(D'après un dessin de Mme Paule Crampel).

Il est donc certain que la réorganisation de nos forces de police désertique a eu d'excellents résultats, tout en faisant observer que le rôle assigné à nos postes et à nos formations mobiles, en Mauritanie, reste difficile et ingrat parce que la plupart des bandes pillardes s'organisent loin de nos informateurs dans la colonie espagnole du rio de Oro et qu'elles trouvent un refuge assuré dans ce même territoire où il nous est interdit de les poursuivre.

Après M. Gaden, les derniers gouverneurs de la Mauritanie furent MM. Choteau et Chazal.

LE SOUDAN. — LA JONCTION ALGÉRO-SOUDANAISE

L'ancien Soudan français avait été reconstitué par le décret du 18 octobre 1904, sous le nom de Haut-Sénégal et Niger, et le gouvernement de la colonie avait été confié à William Merlaud-Ponty, qui l'administrait en fait depuis plusieurs années déjà avec le titre plus modeste de délégué. Son activité eut surtout à se manifester dans la direction de la politique saharienne et des opérations militaires qui durent être effectuées à cette époque contre les Touareg, ainsi que dans les pays situés entre le Niger et le Tchad. Le colonel Aymerich, chargé du commandement des territoires réunis de Tombouctou et de Zinder-Niamey, fit créer en 1904 trois postes entre Zinder et le Tchad, et un autre à Agadès, dans l'Aïr. En 1905, le lieutenant Ayasse atteignait Bilma, le 4 février, et y fondait aussi un poste pour surveiller le Kaouar et la route des caravanes vers le Tibesti et le Fezzan.

BATIMENT A COLONNADES A ZINDER
(D'après le *Tour du Monde* (1909).

A la fin de l'année 1905 éclata, dans le Djerma, jusque-là fort tranquille, une révolte assez sérieuse, à l'instigation d'un marabout nommé Saïdou. La rébellion gagna rapidement les alentours du Dosso et menaça tout le Djerma. On put même craindre un instant que les Touareg de la boucle du Niger ne prissent part au mouvement. Firhoun s'employa à les maintenir dans le devoir, et à la suite de quelques mouvements de troupes où deux de nos officiers trouvèrent la mort, la rébellion fut réduite au début de mars 1906 par la défaite et la mort de l'un de ses chefs nommé Oumarou.

Dans le même temps, la jonction algéro-soudanaise, jusqu'alors simplement tracée sur le papier, se trouva réalisée, d'abord par un mouvement combiné du capitaine Laperrine, parti d'In Salah, dans le Sud algérien, et du lieutenant Cortier, parti le 20 avril 1906 de Bou Djebiha dans la région de Tombouctou, puis par un

autre mouvement, plus à l'Est, où le capitaine Arnaud, parti également d'In Salah, se rencontra le 28 avril 1907 à Timiaouine avec deux pelotons méharistes venus du Soudan. Le capitaine Laperrine et le lieutenant Cortier s'étaient rencontrés au puits de Guettara : le détachement Cortier ayant traversé en trente jours un désert long de 500 kilomètres, où il n'avait rencontré qu'un seul puits d'eau avant d'atteindre Taodénit.

A partir de ce moment, la traversée du Sahara sembla devenir une sorte de simple jeu sportif : vers la fin de la même année 1907, M. Félix Dubois, sans aucun compagnon européen et sans escorte militaire, se rendait d'Alger à Tombouctou, où il arrivait le 8 décembre.

Sur un autre point de la colonie, nos frontières prenaient également une forme ou plus rationnelle ou plus définitive. Nos limites avec la Nigéria anglaise avaient été fixées d'une façon plutôt géométrique par le traité de 1898. Des conversations s'engagèrent à Londres du 16 au 25 octobre 1905, puis en mars 1906, à l'effet de mettre au point le traité. Elles aboutirent à un tracé où il était tenu compte des réalités physiques et politiques et à l'envoi sur place d'une double mission française et britannique, placée respectivement sous les ordres du capitaine Tilho et du major O'Shee. Les opérations d'abornement durèrent jusqu'en février 1908 et se terminèrent à Kouka.

LE SOUDAN SOUS CLOZEL. — LES FORMATIONS MÉHARISTES. — L'AFFAIRE D'ACHOURAT Le gouverneur Clozel fut désigné en 1908 pour prendre la succession de M. Ponty. Il s'installa au palais de Koulouba, qui fut achevé la même année et Bamako devint le chef-lieu effectif de la colonie.

Comme son prédécesseur, il eut surtout à s'occuper de la situation des confins sahariens, tant à l'ouest qu'à l'est du Niger. Aucun incident grave ni cette année ni en 1909, car on ne saurait accorder une véritable importance aux opérations du lieutenant Paquette dans le Hodh, ni à celles du lieutenant Dromard du côté de Bilma, ni enfin à celles du commandant Laverdure du côté de Baney. Toutes répondaient à des nécessités du moment, aucune à un danger réel.

Se tournant alors du côté du Nord, Clozel inaugura en 1909 un nouveau système de police, destiné à mieux assurer la sécurité des régions sahariennes. Jusqu'alors, nos formations méharistes avaient été cantonnées dans la zone soudanaise, en sorte que, la plupart du temps, les rezzous avaient déjà accompli leur œuvre lorsque ces troupes étaient averties de l'arrivée des pillards ; Clozel estima que, si nos forma-

tions méharistes étaient reportées au cœur même de la région parcourue par les rezzous, il leur serait plus facile de prévenir les pillages en courant sus aux pirates du désert avant qu'ils n'eussent pu mettre leurs desseins à exécution. Par application de ces principes, la section méhariste de Gao transporta son centre à Kidal et celle de Tombouctou, d'ailleurs quadruplée, fut transférée à Araouane. Cette dernière avait mission d'escorter chaque année la grande caravane, dite *azalaï*, qui allait chercher du sel à Taodénit, et, en outre, de surveiller le nord de la région de Tombouctou.

Chaque année, cependant, les rencontres se multipliaient entre officiers soudanais et officiers algériens. En 1908, le capitaine Colonna de Lecca s'était rendu de Zinder dans l'Ahaggar en passant par Agadès. En 1909, des courriers transsahariens fonctionnent régulièrement et tous les deux mois entre In Salah et Gao, comme entre In Salah et Zinder. La même année, le colonel Laperrine, commandant le territoire des oasis sud-algériennes, vient visiter le territoire militaire du Niger et pousse une pointe jusqu'à Niamey. La jonction s'établit aussi de façon permanente entre l'Afrique occidentale française et l'Afrique équatoriale, par l'intermédiaire de Zinder et de Fort-Lamy, et la ligne télégraphique de Niamey à Zinder est poussée jusqu'à N'Guigmi, sur le Tchad.

Certains rezzous, il est vrai, continuent à venir jeter le trouble dans les régions pacifiées. Citons simplement celui d'Adoudé-Achgour, à 120 kilomètres au nord-ouest de Bilma, à la fin de juillet 1909, et celui de Gahoum-Dirki, à 60 kilomètres de cette même localité, au mois de novembre suivant. Plus grave et plus sérieux fut celui dont le capitaine Grosdemange fut la victime le 18 novembre de la même année. Le capitaine étant à Bou-Djébiha avec une partie de la section méhariste de Tombouctou-Araouane, apprend qu'un fort rezzou de Kounta dissidents et de Beraber s'approche, venant du Tafilalet. Il part à sa rencontre et le surprend aux puits d'Achourat, le 29 novembre, à 2 heures du matin. L'ennemi se retranche derrière ses chameaux et ses bagages et ouvre un feu violent ; plusieurs de nos tirailleurs sont tués. Lorsque le jour, en se levant, permet mieux de voir autour de soi, le capitaine Grosdemange constate que le rezzou est nombreux, bien armé, et qu'il tire avec précision, ses hommes terrés dans le sable. Vers 9 heures du matin, une quarantaine de Beraber tentent un mouvement enveloppant. Le capitaine a le pied gauche fracassé par un projectile ; il ne lui reste que 20 tirailleurs, dont plusieurs sont hors de combat. Bientôt une nouvelle balle atteint le capitaine Grosdemange. Avant de rendre le dernier soupir, il demande au lieutenant Morel de l'abandonner, mais celui-ci s'y refuse et le tirailleur Lamine Kétessa traduit le sen-

timent unanime de la petite troupe en disant : « Nous y a pas moyen laisser capitaine, nous y a morts ici tous. » Vers 9 heures et demie, le capitaine expire. Au même moment, coïncidence étrange, les ennemis, fatigués par la durée du combat, épuisés par des pertes sévères, peut-être aussi manquant de cartouches, rompent leur cercle. Un feu intense de nos hommes achève de les décontenancer. Ils s'enfuient en abandonnant leurs chameaux de bât, leurs bœufs de prise et la plus grande partie de leur bagage. Le lieutenant Morel put ramener à Bou-Djébiha le corps de son capitaine.

Pendant que ces dramatiques incidents se passaient dans le Sahara, une révolte battait son plein chez les Habé. L'administrateur d'Arboussier, commandant le cercle de Bandiagara, en cherchant à désarmer les rebelles, fut attaqué dans les gorges de Pélinga et l'adjoint des affaires indigènes Veyres fut assailli et tué peu après, le 3 novembre 1909, à Kinian, au cours d'une tournée dans la région. A la fin de 1909, le commandant Cazeaux fut chargé d'une opération militaire contre les insurgés. La campagne fut particulièrement dure, en raison de la nature difficile du pays et de la résistance opiniâtre des révoltés, retranchés dans des nids d'aigles presque inaccessibles. Elle se termina cependant en 1910 par la prise du village de Kinian, la soumission des rebelles et la création d'un poste à Sangha, dans leur pays même.

Peu après, en juin 1910, eut lieu une réorganisation du territoire militaire qui, jusqu'alors, comprenait la région de Tombouctou et celle de Zinder, et avait son chef-lieu officiel à Niamey. La région de Tombouctou, tout en demeurant soumise au régime militaire, fit désormais partie intégrante de la colonie au même titre que les cercles civils et fut détachée du territoire militaire du Niger, dont le chef-lieu fut reporté à Zinder et qui constitua une unité distincte, tout en relevant encore de la haute autorité du lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal et Niger.

L'année suivante, à la demande du gouverneur Clozel, qui avait fait observer que l'éloignement de Zinder l'empêchait d'exercer utilement son autorité sur le territoire militaire du Niger, celui-ci fut détaché de la colonie du Haut-Sénégal et Niger et constitué en une unité administrative et financière autonome, à l'exemple de la Mauritanie, le commandant de ce territoire prenant le titre de commissaire du gouvernement général.

En 1913, le colonel Hocquart remplissant les fonctions de commissaire à Zinder, le commandant Lœfler procéda à l'occupation du Tibesti et fonda un poste à Bardaï. En 1914, le colonel Hocquart fut remplacé par le colonel Venel.

L'AMÉNOKAL FIRHOUN

Nous sommes maintenant obligés de revenir en arrière pour faire le récit de nos difficultés avec les Oulmidden et leur chef Firhoun de 1908 à 1915, ce récit pouvant difficilement être coupé sans perdre de sa clarté et de son intérêt.

On avait créé en 1908, dans le cercle de Gao, une circonscription spéciale, dite secteur nomade de Ménaka, pour l'administration du territoire et de la tribu des Touareg Oulmidden. Mais la tâche était rendue difficile par le nomadisme de ces derniers et par le fait que plusieurs fractions, vivant tantôt à l'intérieur de la boucle du Niger et tantôt à l'extérieur, relevaient plus ou moins indirectement de l'autorité de l'*aménokal* Firhoun, sans pourtant lui obéir au même titre que les Oulmidden proprement dits. Tel était le cas, notamment, des Igouadaren, des Kel-Temoulaït et des Imédedren de la boucle, qui, en 1908, se révoltèrent contre nous. Le colonel Laverdure, alors commandant du territoire de Tombouctou-Niamey, battit les révoltés le 10 juin à Banéi et obtint leur soumission.

FIRHOUN, AMÉNOKAL DES OULMIDDEN
(D'après un document du capitaine Aymard).

Il ne se passa rien de particulier en 1909, mais, en 1910, un rezzou d'Oulmidden assaillit une fraction des Kounta à Sellrech et à Kerchoud. Le capitaine Lauzanne, qui commandait le secteur de Ménaka, procéda alors à l'arrestation de 18 notables Oulmidden, dont le vieux Laouéï, prédécesseur de Firhoun. Ce dernier fut convoqué à Gao, pour répondre de sa conduite. Il y fut gardé jusqu'à l'arrivée du gouverneur Clozel, qui désirait s'entretenir avec lui et qui vint à Gao le 15 février 1911. Traduit devant le tribunal indigène, il fut condamné à une forte amende ; les 18 notables arrêtés se virent infliger des peines d'emprisonnement variant de 6 mois à 3 ans ; quant aux prises faites aux Kounta, les Oulmidden furent mis en demeure de les restituer. Trouvant cette sentence insuffisante, le commandant du cercle de Gao

demanda en 1912 la déportation de Firhoun. Le commandant de la région de Tombouctou transmit la demande en émettant un avis défavorable, et Firhoun fut laissé en liberté et en possession de son commandement. Mais, quelques mois plus tard, les Oulmidden étant en retard pour l'acquittement de leur impôt, le lieutenant Richard, commandant du secteur de Ménaka, rendit Firhoun responsable de cette négligence et procéda à son arrestation. Le capitaine Pasquier, alors commandant du cercle de Gao, se rendit à Ménaka et fit relâcher l'*aménokal*. Il est curieux de constater combien Firhoun était d'autant plus ménagé par les autorités militaires de la région de Tombouctou que ces autorités étaient plus haut placées dans l'ordre hiérarchique et plus éloignées de sa résidence : le commandant du secteur de Ménaka ne montrait pas en général une très grande bienveillance pour ce chef ; le commandant du cercle de Gao, quoique soupçonneux vis-à-vis de Firhoun, le traitait avec moins de rigueur ; enfin le commandant de la région de Tombouctou était toujours disposé à l'indulgence et à la confiance. Cette différence d'humeur, qui peut aisément s'expliquer, eut certainement des conséquences fâcheuses, en créant, dans notre politique à l'égard de ce chef, des flottements qui n'échappaient point à la sagacité de Firhoun.

En 1913-1914 régna, dans le nord de la boucle du Niger et dans la vallée moyenne du fleuve, une famine causée par le manque de pluies durant l'été de 1913. Cette circonstance contraignit les Oulmidden à descendre vers le Sud, où ils trouvaient quelques vivres et pour leurs chameaux de meilleurs pâturages. Lorsque les pluies de 1914 vinrent, en juillet, faire reverdir la vallée du Tilemsi, ils remontèrent vers le Nord. Ce mouvement, pourtant fort naturel, fut interprété par des esprits inquiets comme une manifestation de dissidence et motiva des reproches qui, n'étant aucunement fondés, furent vivement ressentis par Firhoun. Le fait coïncidait avec l'arrivée au Soudan des premières nouvelles de la guerre européenne. Un marabout nommé Mohammed Alamine, qui prétendait recevoir des informations spéciales par la voie de la Tripolitaine, raconta que les Français étaient battus par les Turcs et par les Allemands, alliés de ces derniers, et que le moment était venu de se débarrasser des quelques troupes que nous possédions en Afrique. Ces exhortations tombaient dans des oreilles bien préparées à les accueillir. Les Oulmidden se révoltèrent en masse, Firhoun à leur tête et, en octobre 1914, l'état de siège était proclamé dans la région de Tombouctou. Tous les Touareg voisins du Niger étant prêts à suivre Firhoun, il n'y avait pas à tergiverser. Le capitaine Ferron, venu de Gao avec 40 tirailleurs, arriva à Ménaka le 27 octobre et, le 3 novembre, s'empara de la personne de Firhoun, qu'il remplaça comme

aménokal par son frère Zohor et amena prisonnier à Gao le 20 novembre.

En décembre, le gouverneur Clozel et le chef de bataillon Cauvin, commandant de la région de Tombouctou, se rendirent à Gao pour examiner la situation et décidèrent de déférer Firhoun au tribunal de cercle de Gao, sous l'inculpation d'excitation à la révolte. Le 15 janvier 1915, ce tribunal rendit son arrêt : Firhoun et cinq notables de sa tribu étaient condamnés à dix ans de prison et vingt ans d'interdiction de séjour, pour propagation de bruits de nature à nuire à l'autorité française, tentative de soulèvement et actes de pillages à main armée. Pendant que l'ex-*aménokal* était dirigé sur la prison de Tombouctou, le commandant Cauvin alla à Ménaka et procéda sur place à une enquête qui lui inspira des doutes sérieux sur la culpabilité de ce chef ; il retrouva le marabout Mohammed Alamine et apprit que le rôle primordial, dans la tentative de soulèvement, avait été joué par ce dernier personnage. Ces considérations, consignées dans un rapport qui fut communiqué à la Chambre d'homologation de la cour d'appel, à Dakar, amenèrent les magistrats à réduire de moitié, le 9 juin 1915, la peine prononcée par le tribunal de cercle de Gao. De son côté, le commandant de la région de Tombouctou établissait un recours en grâce, qui était transmis au chef de l'État.

La réponse du chef de l'État tardait à arriver, mais l'on ne doutait pas à Tombouctou qu'elle ne fût favorable et, en janvier 1916, le commandant de la région rétablissait solennellement Firhoun dans ses fonctions d'*aménokal* à Kidal, en présence d'un groupe de Hoggar et de Chamba, venus du Sud algérien ; il fut ramené à Gao en attendant que la décision du président de la République permît de le laisser exercer les fonctions royales dont on venait de le réinvestir.

Or, dans la nuit du 13 au 14 février 1916, Firhoun et ses co-détenus s'évadèrent dans la direction de l'Est. Bientôt ils s'emparaient de trois goumiers touareg de Ménaka, en mettaient deux à la torture pour les punir de s'être engagés au service des Français et proclamaient la révolte générale des Oulmidden ; Firhoun adressa même une lettre de menaces au commandant du secteur de Ménaka. Coïncidence curieuse, la grâce de ce chef avait été signée par le président de la République le 12 février, la veille même de l'évasion, et la nouvelle en avait été transmise à Tombouctou par le télégraphe. Sans tarder, le commandant de la région envoya après Firhoun un courrier spécial, porteur de la décision présidentielle. Le messager atteignit l'*aménokal* le 25 février ; celui-ci prit connaissance du message avec un dédain marqué et chargea l'envoyé d'inviter son maître à se faire musulman s'il ne voulait pas le rencontrer comme ennemi sur le sentier

de la guerre. Puis il écrivit à Mohammed Ahmed pour lui dire qu'il allait commencer la guerre sainte.

Elle commença, en effet, aussitôt. Firhoun fit attaquer le poste de Ménaka les 13 et 28 mars, avec le concours d'une *harka* d'Oulad Djerir, venue du Sud marocain. L'une et l'autre attaques furent repoussées. Changeant alors de tactique, les Oulmidden tombent le 9 avril sur le petit poste de Filingué, où ils sont accueillis par une fusillade meurtrière. Cependant, une fois passé le premier moment de surprise, notre défense s'organise, avec la collaboration des troupes du Sud algérien.

VILLAGE DE GAO
(D'après un document du capitaine Aymard).

En moins de deux mois, le 7 mai, cinq détachements se trouvent réunis au confluent de l'oued Azaouak et de l'oued Assakaré, où les informations reçues signalaient la présence de Firhoun et du gros de ses forces. C'est là en effet que s'étaient retranchés les Oulmidden, dans une forêt marécageuse.

Le vieux Laoueï conseilla à Firhoun de se rendre, mais ce dernier refusa et se prépara au combat. Le 9 mai, avant l'aube, le capitaine Loyer, qui s'était installé sur un piton rocheux dominant la forêt, lança le gros de ses forces sur les Oulmidden en contournant celle-ci, tandis que des tireurs demeurés sur le piton retenaient sur ce point l'attention de l'ennemi. Surprise par une charge à la baïonnette, l'armée de Firhoun s'enfuit, prise de panique, et laissant sur le terrain plusieurs centaines de morts, parmi lesquels était Zohor, frère de l'*aménokal*. Nous ramassâmes 5 000 chameaux, 15 000 bœufs et 30 000 moutons, qui furent répartis à titre de récompense entre les auxiliaires touareg et chamba, ainsi que 700 femmes et enfants, dont une sœur de Firhoun, que nous conservâmes comme otages. Firhoun lui-même s'était enfui vers le Nord. Il fut tué le 25 juin 1916 par un Targui de l'Ahaggar.

Akorakor, successeur éventuel du défunt, vint annoncer sa mort en juillet au lieutenant Depiesse, à Ménaka, et lui remit en même temps le bonnet servant de couronne aux *aménokal* des Oulmidden, affirmant par là la soumission de toute la tribu. Tous les notables, dont le plus âgé et le plus respecté, l'ancien *aménokal* Laoueï, se rendirent à Gao, où leur soumission fut reçue le 1er septembre

par le capitaine Réchaussat, et Akorakor fut proclamé *aménokal* par ses pairs.

L'intérim du gouvernement de la colonie du Haut-Sénégal et Niger, au départ de M. Clozel pour Dakar, fut confié au commandant Digue, directeur du chemin de fer, qui l'exerça de 1915 à 1916. Cette période fut troublée par quatre révoltes d'inégale importance, celle des Bambara du Bélédougou en 1915, celle des Bobo et Marka des cercles de Dédougou, San et Bobo-Dioulasso en 1915-1916, et celles d'une partie des Touareg de la boucle du Niger également en 1915-1916 et des Touareg Oulmidden en 1916.

La première fut motivée, semble-t-il, par le mécontentement qu'avait causé le recrutement supplémentaire de 1914; elle se produisit presque au moment de la mort de M. Ponty et fut réprimée rapidement par les troupes stationnées près de Bamako, avant que le mouvement ait eu le temps de se propager au delà d'un petit noyau de mécontents.

La seconde trouva son origine principalement dans le mécontentement produit par le recrutement de 1915, et, subsidiairement, dans les excitations de quelques chefs jaloux de voir diminués leurs antiques prérogatives; à cela, il convient d'ajouter les bruits, semés par quelques fanatiques musulmans et exploités par les prêtres de la religion animiste, bruits tendant à faire croire que la France était à l'agonie et que le moment était venu de secouer son joug. En dépit de la source de ces bruits, les musulmans de la région, à de rares exceptions près, ne prirent point part à l'insurrection, qui conserva un caractère très nettement animiste et qui fut dirigée en majeure partie par des prêtres de la religion locale ou des devins réputés et redoutés. Elle fut très dure à réprimer et, un instant, menaça de s'étendre à un grand nombre des peuplades habitant à l'intérieur de la boucle du Niger. Après l'échec subi par une colonne qui, sans doute, ne disposait pas des effectifs ni des moyens nécessaires en face d'un ennemi farouchement déterminé à périr plutôt que de se rendre et retranché dans des forteresses presque inexpugnables, les administrateurs des cercles contaminés par la rébellion firent les plus louables efforts pour l'empêcher de se propager, tandis qu'on organisait à la hâte une importante expédition militaire. Celle-ci parvint, au prix de durs combats, à soumettre une à une les fractions révoltées et à rétablir la sécurité vers le milieu de l'année 1916.

Quant aux Touareg de la boucle du Niger, ils ne firent que continuer leurs rébellions coutumières, sans troubler sérieusement la tranquillité du pays. Notre vieil ennemi, le marabout Mohammed Ahmed, était le véritable inspirateur de tous ces mouvements, dont un nommé Mamadou Ottam fut l'agent le plus actif; tous

furent réprimés par les capitaines Fourcade et Réchaussat, sans trop de pertes de part et d'autre, mais Mohammed Ahmed lui-même parvint à échapper à nos poursuites et finit en 1917 par se réfugier dans le Fezzan, où il devait se rencontrer avec Kaosser, dont nous allons voir l'entreprise avortée contre Agadès.

LE SIÈGE D'AGADÈS Dans le territoire du Niger, l'année 1916 fut également fertile en événements aussi graves qu'imprévus. Par suite de l'obligation de renvoyer en Europe tout ce qui n'était pas strictement nécessaire à la conservation de nos domaines africains, le colonel Mourin, commissaire du gouvernement, crut plus sage d'ordonner en juillet 1916 l'évacuation du poste de Bardaï par lequel nous tenions le Tibesti et le gouverneur général approuva cette mesure, dont les conséquences furent pour ainsi dire immédiates.

Dans les derniers jours de décembre, on apprit que notre poste d'Agadès, dans l'Aïr, était investi par une armée venue du Fezzan, sous la conduite de Kaossen, chef d'une fraction des Kel-Aïr depuis longtemps en dissidence, et pourvue de deux canons, de plusieurs mitrailleuses et d'un millier de fusils modernes, le tout pris aux Italiens lors de leur retraite vers le nord de la Tripolitaine. Tegama, sultan d'Agadès, faisait cause commune avec l'ennemi.

Le capitaine Maffre, qui escortait la caravane de sel revenant de Bilma et qui ignorait la présence dans l'Aïr de Kaossen et de son armée, fut surpris à une étape d'Agadès par une colonne envoyée à sa rencontre par Kaossen ; blessé, il parvint pourtant, avec quelques tirailleurs, à échapper à l'ennemi et à gagner Zinder, où il apporta la nouvelle du siège d'Agadès, le reste du détachement fut entièrement massacré. Bientôt, on sut que Kaossen agissait par ordre du chef de la confrérie des Senoussiya, qu'il avait reçu de ce dernier l'investiture et que c'étaient ses hommes qui, en se rendant du Fezzan à Agadès, avaient assassiné à Tamanrasset le père de Foucauld.

Les quelques troupes dont disposait le colonel Mourin ne pouvaient affronter un adversaire de cette envergure. D'autre part, laisser Agadès tomber aux mains de l'ennemi eût eu les conséquences les plus désastreuses, entraîné la révolte de tous les Touareg, constitué une menace pour tout le nord du Soudan et accru les difficultés, déjà suffisamment sérieuses, de la Tunisie et de l'Algérie. On fit donc diligence à Dakar pour envoyer tous les renforts possibles. Presque tout ce qu'il y avait de tirailleurs et d'artillerie de campagne fut expédié à Zinder, on les embarqua sur un vapeur de commerce qui se trouvait en rade et qui les emmena à Lagos, d'où sir Frederick Lugard, gouverneur général de la Nigéria, prévenu, les

fit acheminer en deux jours sur Kano par le chemin de fer et de Kano à Zinder au moyen de convois de chameaux et d'automobiles. En même temps une colonne légère était expédiée de Tombouctou, et un détachement envoyé du Sud algérien. Dès que le tout fut arrivé à Zinder, le colonel Mourin prit le commandement de l'expédition, et marcha sur Agadès, qu'il délivra en mars 1917, après un siège de trois mois durant lequel notre poste, héroïquement défendu par le capitaine Sabatier, avait subi plusieurs bombardements et refoulé plusieurs assauts.

La poursuite de Kaossen et de Tegama à travers le massif montagneux de l'Aïr fut extrêmement pénible. L'ennemi ne nous cédait le terrain que pied à pied et, presque chaque jour, la colonne Mourin avait à livrer de durs combats en un pays propice aux embuscades et où le manque d'eau faisait cruellement souffrir nos troupes. Cependant Kaossen éprouva des pertes sensibles et, manquant de munitions, dépouillé par nous d'une partie de son artillerie, harcelé par les Touareg du fidèle *aménokal* du Hoggar, qui concourait avec nous à la poursuite de l'ennemi, il finit par être obligé de se réfugier au Fezzan, où il devait mourir peu après. L'Aïr et notre prestige étaient sauvés et le colonel Mourin put passer au colonel Méchet le commandement du territoire du Niger dans des conditions satisfaisantes. Le sultan rebelle Tegama devait être capturé en 1919.

Tels sont les événements d'ordre militaire qui, de 1904 à la fin de la grande guerre européenne, ont troublé notre colonie soudanaise ; depuis ce moment jusqu'à nos jours, nulle agitation sérieuse n'a secoué le pays, dont l'histoire est devenue purement administrative ou économique.

Après le commandant Digue, les gouverneurs titulaires du Soudan furent MM. Antonetti, Brunet, Olivier et Terrasson de Fougères ; ceux de la Haute Volta, MM. Hessling et Fournier ; ceux de la colonie du Niger, MM. Brévié et Choteau.

LA GUINÉE En Guinée française, la situation politique fut en général excellente de 1904 à 1907, sauf pourtant au Fouta-Djallon, où l'on dut procéder, en 1905, à l'arrestation d'Alfa-Yaya, chef du canton de Labé, qui cherchait à susciter une rébellion. Quant à la prospérité économique, elle nécessita en 1906 la création d'une chambre de commerce à Conakry.

Les années suivantes, sous les gouvernements de Liotard (1908-1910), Camille Guy (1910-1913) et Peuvergne (1913-1915), la tranquillité fut de nouveau troublée dans le Fouta-Djallon par quelques mouvements de fanatisme musulman. Mais, sous l'administration de M. Poiret, qui n'a cessé d'être lieutenant-gouverneur

de cette colonie de 1916 à 1930, la colonie entra enfin dans une voie de développement agricole qui s'accentue chaque année.

LA COTE D'IVOIRE Des questions de frontière ou d'abornement occupent d'abord l'attention du gouvernement local après l'organisation définitive du gouvernement général en 1904. Le voisinage des territoires attri-

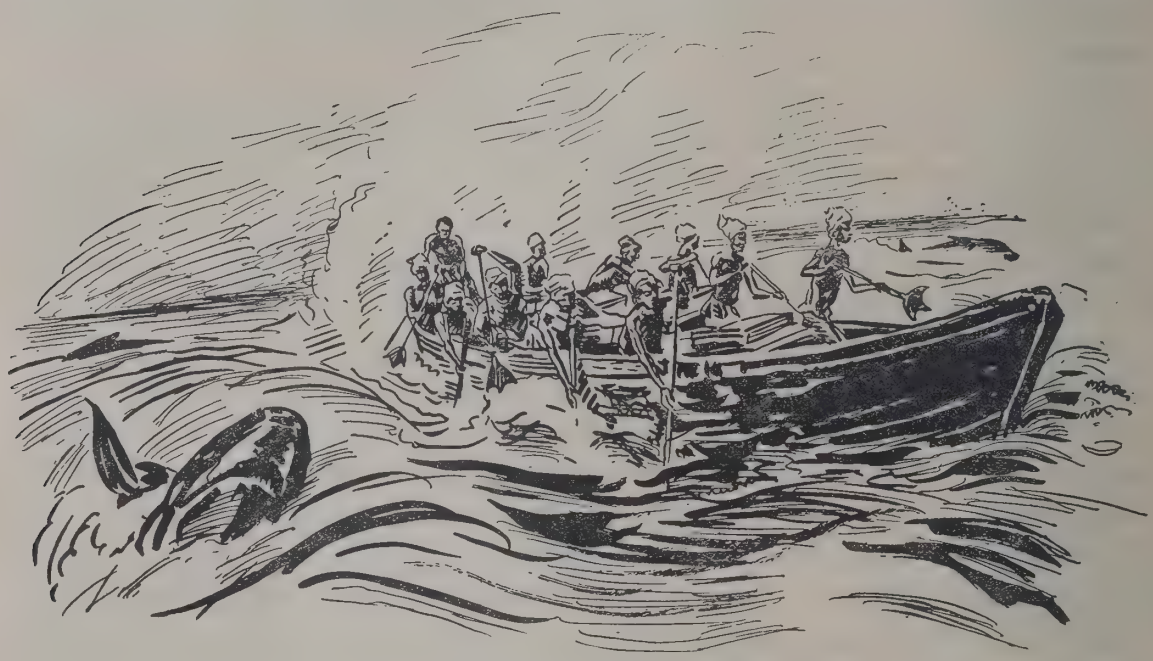

PORTO-NOVO. PASSAGE DE LA BARRE
(D'après un dessin de Mme Paule Crampel).

bués à la République de Libéria dans lesquels régnait la plus grande anarchie, ne fut pas sans nous causer nombre d'ennuis, d'autant plus difficiles à faire disparaître que la frontière entre cet État et nos colonies de la Guinée française et de la Côte d'Ivoire manquait de précision. La convention franco-libérienne du 8 décembre 1892 avait bien eu l'intention de fixer la ligne de démarcation, mais elle était inapplicable puisqu'elle indiquait comme amorce de cette ligne le Cavally depuis son embouchure jusqu'à son confluent avec le Fodédougouba et que ce dernier cours d'eau n'existait pas. Bien mieux, en 1905-1906, au cours d'une reconnaissance, le capitaine Laurent s'aperçut que ce que l'on avait pris pour le cours supérieur du Cavally était en réalité un fleuve complètement distinct appelé Nuon dans sa partie supérieure et que c'était ce fleuve et non le Cavally qui devait constituer

la frontière dans le haut pays. Cette imprécision rendait fort délicate la tâche des officiers chargés des postes frontières ; il fallait constamment se tenir en garde contre les bandes de pillards qui prétendaient faire partie du territoire de la république voisine.

La question fut réglée en 1907, au cours d'un voyage que M. Arthur Barclay, alors président du Libéria, fit à Paris. Il conclut, le 18 septembre, un nouvel arrangement relatif à la commune frontière. Le tracé, depuis la colonie anglaise de Sierra-Leone jusqu'à la source de la Nuon, était à déterminer sur le territoire de façon à tenir compte de nos droits acquis ; ensuite, c'était le cours de la Nuon qui devait servir de limite, depuis sa source jusqu'à la hauteur de Toulépleu, la frontière gagnant de là le Cavally et suivant le thalweg de ce fleuve jusqu'à son embouchure. La délimitation en fut faite en 1909 par une commission mixte.

Rien de particulièrement grave n'est à signaler dans les années qui suivent, mais la sécurité ne règne toujours pas. Si, dans le Nord de la colonie, l'autorité civile a pu remplacer l'autorité militaire dès 1904, les pays du Sud restent plus agités. Dans le Baoulé, le commandant Betsellière dut, en 1905, châtier les insolences répétées des Agba en conduisant contre eux une colonne de 400 fusils ; puis, plus près de la côte, ce sont les Ebrié qui se révoltent ; dans le haut Sassandra, les Bêté assassinent un commis des affaires indigènes et bloquent M. Bouvet, chef de poste de Daloa, dans sa résidence.

Le capitaine Schiffer, venant de Sassandra, le capitaine Thévenin et le lieutenant Ripert, venant de Séguéla, et le capitaine Rimbaud, venant de Grand-Lahou, se dirigèrent en même temps sur Daloa et le dégagèrent.

Plus à l'ouest, entre le haut Sassandra et la haute Nuon, M. Delafosse reprenait à la même époque les tentatives d'occupation qui avaient été interrompues depuis 1899. Un poste fut fondé à Danané, entre le Cavally et la Nuon.

En 1907, on procéda à l'occupation du pays des Gouro. Poursuivant son œuvre de pénétration entre le haut Sassandra et la frontière libérienne, Delafosse se rendait avec le capitaine Caveng de Séguéla à Sémien, centre principal des Ouobé, traversait le pays montagneux des Toura, parvenait à Man, où il obtenait la soumission des chefs demeurés hostiles depuis le départ de la mission Wœlffel-Mangin en 1899.

Peu après, le capitaine Caveng ayant voulu, en partant de Séguéla, joindre chez les Gouro le point d'Elengué, est attaqué et tué, le 12 juin 1907, non loin de Bouaflé, par un parti de Gouro réfractaires ; le lieutenant Ripert, qui l'accompagnait, repoussa les agresseurs et parvint à ramener à Mankono le corps de son

chef. Cet incident malheureux fut le signal d'une révolte générale des Gouro. Quelques jours plus tard, le lieutenant Beigbeder était assailli et blessé près du village de Boua. Un acte fâcheux, commis le 8 octobre par des gardes de police, devait étendre la rébellion parmi les Bêté, qui avoisinent les Gouro au sud et à l'ouest : ces gardes, s'étant pris de querelle avec le frère du chef de Laba, en pays bêté, tuèrent cet homme ; aussitôt, tous les villages de la contrée prirent les armes et les Bêté vinrent mettre le siège devant le poste de Daloa, que commandait le lieutenant Hutin. Le capitaine Schiffer, partant de Soubré, et le capitaine Doualin, venant de Sinfra, se portèrent au secours de Daloa ; ils y arrivèrent le 12 novembre 1907, après avoir eu à soutenir de vifs combats, et apprirent que le lieutenant Hutin, attiré dans un guet-apens, avait été tué le 30 octobre. D'autre part, après le départ de Soubré du capitaine Schiffer, ce dernier poste avait été attaqué et cerné à son tour, et il ne fut dégagé qu'au début de décembre par le commandant Betsellière et le capitaine Délibéros.

Ce trop bref résumé de la situation montre combien celle-ci était critique, à la fin de 1907, dans une grande partie du centre et du sud de la colonie.

M. Angoulvant succéda en 1908 au gouverneur Clozel, passé au Haut-Sénégal et Niger. M. Angoulvant, dès son arrivée à Bingerville, se rendit compte qu'à l'exception des cercles du Nord, libérés par les troupes du Soudan de la tyrannie de Samori et d'autres chefs de bande de moindre envergure, l'ensemble de la colonie n'offrait que les apparences, parfois très discutables, d'une sécurité trompeuse, parce que, sous l'empire de sentiments généreux mais utopiques, on avait voulu, au début, procéder à des annexions par des moyens pacifiques. Le résultat était que la plupart des populations du Sud et du Centre, en général d'un caractère indépendant, n'étaient que virtuellement soumises. S'inspirant de l'œuvre accomplie à Madagascar par Gallieni, le nouveau gouverneur conçut et fit adopter par le gouverneur général Ponty un plan de pacification méthodique, ce système dit de la tache d'huile. Comme M. Angoulvant resta gouverneur pendant dix ans de suite, de 1908 à 1918, cette circonstance lui permit d'achever l'entreprise qu'il s'était imposée.

Les deux premières années furent une période de préparation.

En 1908, ce fut la pénétration des pays gouro et bêté et la création des postes de Vavoua et de Zuénoula. Des opérations dans le Baoulé contre les Ayou et les Akoué, dans la région d'Osrou et chez les Dida sont les événements de l'année 1909. Le lieutenant-colonel Betsellière, le commandant Noguès, le capitaine Lalubin, les lieutenants Pellé et Bouet, les administrateurs Lamblin

et Terrasson de Fougères furent les principaux artisans de la pacification.

Les opérations militaires de plus haute envergure ne commencèrent qu'en 1910.

En principe, on devait d'abord s'attacher à réduire à merci le clan des Ngban, le plus ancien et le plus tenace de nos ennemis du Baoulé. Mais les circonstances firent porter le premier effort sur les Abé ou Abbey, tribu habitant dans le nord d'Abidjan et dont le territoire se trouvait traversé par la ligne du chemin de fer. Celle-ci était alors construite à peu près jusqu'au Nzi et la portion la plus difficile à établir, celle qui court en forêt dense, se trouvait presque achevée. Les Abé, dont le pays est coupé précisément par cette portion de la ligne, n'avaient pas fait d'opposition à la construction de la voie ni des gares, mais, n'ayant jamais été soumis, ils se tenaient à l'écart. Vers la fin de 1909, un incident imprévu causa chez ces indigènes, profondément superstitieux, une grande surexcitation. Un terrain consacré au culte des ancêtres, et dont la direction des travaux du chemin de fer ignorait complètement le caractère et la destination, avait été bouleversé par les terrassiers. Après avoir couvé quelque temps en silence, la révolte éclata au début de janvier 1910. Sur le conseil de leurs prêtres et de leurs devins, les Abé s'en prirent au chemin de fer, considéré comme responsable du sacrilège commis, et à ceux qui en usaient ou le faisaient marcher, et ils commencèrent par arrêter un train et massacrer les voyageurs qui s'y trouvaient. Le 6 janvier, M. Angoulvant apprend que 200 Abé en armes se disposent à attaquer la gare d'Agboville. Le lieutenant Dhomme est envoyé pour les châtier. Le 7 janvier, il est à Agboville, où il est rejoint le 13 par le commandant Noguès, accouru à son secours. La voie est réparée, mais en même temps on apprend que les Agba se sont révoltés dans le nord de Dimbroko. Leur mouvement est imité dans toute la région environnante chez les Attié, les Ngban, les Ouellé et bientôt c'est une insurrection générale ; elle couvre toute la forêt depuis la basse Comoé jusqu'à la vallée du Nzi.

La situation avait paru assez inquiétante pour déterminer le gouverneur général Ponty à venir en conférer sur place avec le lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire. Il arriva à Grand-Bassam le 8 février, en même temps que deux compagnies et demie de renfort sous les ordres du commandant Morel. Les troupes furent alors réparties entre Dimbokro, Agboville, la voie ferrée et Bonzi. Le commandant Noguès, rapatrié le 7 avril, fut remplacé par le commandant Maritz, qui fit fouiller méthodiquement la région insurgée, procédant au fur et à mesure au désarmement des indigènes. Ce système, continué par le capitaine Jacobi, finit par briser en juin la résistance des Abé, qui, en octobre, pouvaient être considérés comme soumis.

Les opérations contre les Ngban durèrent jusqu'au 1er août. Elles furent rendues difficiles par la nature du pays, l'opiniâtreté de nos adversaires et leur habileté à se retrancher. Après avoir été délogés, au cours du mois de mai, de leurs retraites voisines du Nzi, ils se concentrèrent, comme plusieurs années auparavant, sur la montagne dite Ouroumbo Boka, que le commandant Morel enleva d'assaut le 15 juin, grâce au concours de l'artillerie. La révolte continua encore çà et là, en dépit de quelques redditions, jusqu'à ce que la capture des principaux chefs amenât, le 31 juillet, la soumission de tous les Ngban du Sud, répandus entre le Nzi et le Bandama.

PONT DE LIANES SUR LE CAVALLY
(Document de la mission Hostains d'Ollone).

Quant à la pacification du pays des Agba, elle fut conduite par le commandant Maritz, assisté du capitaine Bouvet. Elle débuta le 1er juillet, fut marquée le 28 juillet par la prise de Dida-Mossou, principal centre de résistance des Agba et se termina par le désarmement de la population.

Dans le même temps, le lieutenant Javouhey poursuivait la soumission des Oulé, Béléfoué, Saléfoué et autres tribus établies entre ce pays et la Comoé. La défaite du chef Boni Ndiolé, le 9 septembre, et la prise du village d'Alangbakro, le 21, décidèrent de la soumission des Saléfoué. La prise de Kodokokré, le 21 octobre, détermina la déroute des Oulé de l'Est. Ceux de l'Ouest furent réduits en novembre par le capitaine Richard, ainsi que les Bombofoué. Le 5 décembre les opérations étaient terminées.

A l'extrémité occidentale de la colonie, sur le Cavally, la situation était loin d'être satisfaisante. Nos convois ou nos postes étaient souvent attaqués ou menacés. Le lieutenant Gauvain, envoyé sur les lieux avec un petit détachement, parvint à rétablir momentanément la situation, mais la pénurie des effectifs nous empêcha de procéder à une répression suffisamment forte et nous contraignit même à évacuer le poste de Pagouéhi, ce qui accrut l'audace des rebelles.

En dépit de tous ces obstacles, les travaux du chemin de fer avaient été poussés avec une grande activité, par le capitaine Thomasset et le capitaine Ballabey, et,

à la fin de 1910, il atteignit Dimbokro, sur la rive droite du Nzi, à l'orée de la zone de transition entre la forêt dense et les pays découverts du Soudan.

Au début de 1911, on se mit à la pacification du nord-ouest du Baoulé, où habitent le gros de la tribu des Nanafoué et les fractions des Yohouré, des Ayaou et des Kodé. L'opération fut confiée au lieutenant-colonel Levasseur, qui disposait de 20 officiers et 40 sous-officiers européens, de 1 100 tirailleurs et d'une pièce de canon. En janvier 1911, il lance le commandant Bourgeron contre les Nanafoué du Nord, tandis que le lieutenant Reymond procède à la soumission, plus facile, des Nanafoué du Sud. Après plusieurs combats, le commandant Bourgeron s'empare de Salékro le 1er février et y rétablit un poste. Le 15 mars, la soumission des Nanafoué du Nord et du Sud était complète. Les Yokouré et les Ayaou furent réduits de mars à juin, ces derniers après une très sérieuse résistance qui leur coûta 644 morts.

Les opérations consacrées à la conquête et à la pacification du haut Cavally furent de plus longue durée : commencées en janvier 1911 par le commandant Bordeaux, elles ne furent achevées qu'en mai 1912. Nous avions de ce côté, en effet, devant nous des populations aussi éprises d'indépendance que les Baoulé, aussi bien défendues que les Abé par la nature de leur pays et certainement plus sauvages que les uns et les autres, n'ayant eu jusqu'alors à peu près aucun contact avec les Européens, en dehors de quelques missions qui avaient simplement traversé le pays et souvent au prix de grosses difficultés. En janvier 1911, nous obtînmes la soumission du canton de Hié et nous réduisîmes par la force le canton de Yaro ; en février fut créé le poste de Logoualé, dont la fondation marqua la fin de la résistance des Dan du Sud. De mars à mai de la même année eurent lieu la conquête du pays des Guéré, et la pacification du pays des Ouobé, une révolte plus grave avait éclaté chez les Dan du district de Danané : le village de ce nom, situé à 1 500 mètres du poste, avait été attaqué par les rebelles durant la nuit du 26 au 27 juillet ; la garnison avait réussi à mettre en fuite les agresseurs, non sans que ceux-ci fussent parvenus à enlever 27 femmes et enfants ; le lieutenant Humbert, qui commandait le poste de Danané, marcha contre les révoltés, leur reprit leurs prisonniers, s'empara de 250 fusils dans le canton de Oua et mit à la raison la fraction des Kalé. Cependant la situation s'aggrava du fait que l'insurrection avait gagné les tribus des Manon et des Guerzé, qui habitent sur le territoire de la Guinée française à l'ouest des Dan. Le commandant Bordeaux dut se rendre dans la colonie voisine pour débloquer les postes de Nzo et de Lola, menacés par les rebelles. Ayant terminé cette opération en octobre, il revint en

Côte d'Ivoire pour continuer son œuvre de conquête, du 20 novembre 1911 au 25 mars 1912, entre le Zo, affluent du Sassandra, et ce fleuve lui-même, dans une région presque inexplorée encore : il s'empara de 1 395 fusils, mais perdit 6 tirailleurs et eut 32 blessés.

La période de répression et de conquête, qu'on peut considérer comme s'étant terminée au début de 1912, fut suivie d'une période d'occupation progressive, selon le système de la tache d'huile. Déjà, en 1911, on avait commencé à occuper de cette manière le pays des Dida, à l'ouest du bas Bandama, qui fut complètement en mains à la fin de 1912. L'occupation des pays bêté et gouro, commencée en juin 1911 et achevée seulement en avril 1915, nécessita l'emploi de cinq compagnies de 200 fusils chacune, qui furent réparties autour de Daloa entre les cinq secteurs de la Lobo, de Zuénoula, de Bouaflé, de Sinfra et d'Oumé ; elle ne s'accomplit pas sans résistance ni sans de nombreux engagements, qui nous coûtèrent au total 31 tués et 109 blessés ; en quatre ans, le désarmement de cette région, poursuivi sans relâche, amena la prise de 25 355 fusils : il permit de pacifier définitivement cette contrée si longtemps réfractaire et de la passer dans son entier, en 1916, à l'autorité civile.

La pacification des districts compris entre le Zo et le Sassandra et des provinces avoisinant le Cavally et la frontière libérienne exigea moins de temps, sans doute parce que la conquête en avait été effectuée d'un seul coup. Commencée en avril-mai 1912, aussitôt après la dernière opération de répression, elle fut terminée en mai 1913. Au cours de cette période, un commerçant européen, M. Huberson, qui remontait le Zo en pirogue en amont de son confluent avec le Sassandra, fut assassiné à Ouroubo ; ses meurtriers, capturés par le capitaine Lacourière, furent traduits devant les tribunaux et condamnés ; mais ce crime, commis contre un Européen, fit craindre aux populations soumises des représailles de notre part, et un certain nombre d'indigènes de notre territoire gagnèrent le Libéria. Cette circonstance, en jetant le trouble dans le pays, rendit plus délicate sa pacification et aussi plus précaire, d'autant que ceux des riverains de la Nuon et du bas Cavally qui voulaient se soustraire à notre autorité n'avaient qu'à franchir ces fleuves pour se trouver en sûreté sur un territoire sans administration où nous n'avions pas le droit de les poursuivre.

Le résultat du désarmement effectué dans l'ensemble de la colonie, de 1909 à 1915, avait été la destruction de 112 926 fusils, dont plus de 21 000 pour le Baoulé, 24 000 pour les circonscriptions du Cavally, 25 000 pour celles du Sassandra, 10 500 pour les pays voisins de la lagune Ébrié.

Depuis cette époque, sous les gouvernements successifs de MM. Antonetti et Lapalud, la Côte d'Ivoire a joui de la paix intérieure la plus complète qui a favorisé un essor économique des plus remarquables.

LE DAHOMEY

L'année 1908 fut marquée par l'arrivée du rail à Agouagon, au kilomètre 235, et par la mort de Toffa, roi de Porto-Novo, dont le fils Adjiki lui succéda sous le nom de Gbédessi, mais seulement avec le titre de « chef supérieur » de Porto-Novo. En 1909, mourait à son tour Gigla, roi d'Allada ; il ne fut pas remplacé et les provinces dont avait été constitué son royaume furent mises au régime de l'administration directe. C'est en 1909 aussi que le capitaine Fourn compléta la délimitation du Dahomey et du Togo, au nord du 7e parallèle, avec les commissaires allemands. L'ex-roi d'Abomey, Agoliagbo, interné au Gabon depuis 1900, fut rappelé d'exil en 1910, sans pour cela être réintégré dans ses anciennes fonctions ; cette mesure de clémence ne donna lieu à aucun incident fâcheux. Trois ans après mourait le successeur de Toffa et cessait d'exister, même sous un nom plus modeste, l'ancien royaume de Porto-Novo.

PORTO-NOVO

La déclaration de guerre de l'Allemagne, en août 1914, devait amener fatalement des hostilités entre le Togo et les colonies ou françaises (Dahomey et Haut-Sénégal et Niger) ou anglaise (Gold-Coast), limitrophes de cette possession allemande. Ces hostilités furent de courte durée et se terminèrent en moins d'un mois par la conquête du Togo tout entier.

Le 3 août 1914, le gouverneur allemand de ce territoire proposa à ses collègues de la Gold-Coast et du Dahomey une sorte de pacte de neutralité réciproque. Ses offres furent rejetées d'Accra et de Porto-Novo, et des dispositions furent prises aussitôt pour l'attaque à la Gold-Coast et au Dahomey, et à Lomé pour la défense. Les Allemands avaient d'ailleurs concentré déjà vers Anécho 300 Européens, un millier de tirailleurs indigènes et trois mitrailleuses. Cependant la frontière fut franchie d'abord sur un point où les Allemands n'avaient pas songé

à se garder : à l'extrême nord de leur colonie. L'administrateur Duranthon, commandant le cercle soudanais du Gourma, à la première nouvelle de la déclaration de guerre reçue par télégraphe à Fada-n'Gourma, avait rassemblé une troupe de cavaliers auxiliaires parmi ses administrés indigènes et s'était précipité sur Sansanné-Mangou, qu'il avait occupé dès les premiers jours d'août, faisant prisonnière la garnison allemande.

Du Dahomey, le chef de bataillon Maroix, commandant des troupes, envoya sur Anécho une colonne volante, sous les ordres du capitaine Marchand. Celui-ci trouva Anécho évacué. Continuant sa marche le long de la côte, il traversa Porto-Seguro, puis s'arrêta le 8 août à Messakodji, sur l'ordre du commandant Maroix, qui venait d'être informé de la prise et de l'occupation de Lomé, le chef-lieu du Togo, par la colonne anglaise du capitaine Baker, venue d'Accra.

Après entente entre les autorités française et anglaise, deux expéditions plus importantes furent organisées, comprenant des éléments anglais et français ; l'une, sous le commandement du lieutenant-colonel anglais Bryant, l'autre uniquement composée de forces françaises, commandée par le chef de bataillon Maroix. La première rencontra le 15 août les avant-postes allemands ; le 16, elle s'emparait d'un train militaire ; le 20, à Mouatché, elle apprenait que les Allemands étaient rassemblés au passage du fleuve Chra ; se portant sur ce point, le lieutenant-colonel Bryant s'y heurta, le 22 août, à une troupe de 400 tirailleurs, commandée par quelques Européens, fortement retranchée et disposant de deux mitrailleuses. Après un combat violent qui dura toute la journée, les Allemands évacuèrent leur position à la faveur de la nuit. Nous avions eu deux officiers tués et deux blessés, quarante soldats indigènes tués et quarante-huit blessés. La colonne Bryant, ayant évacué ses blessés sur Lomé, reprit sa marche en avant le 25 août et rencontra à Glé des parlementaires allemands, offrant la reddition de la place forte de Kamina et demandant en échange que leurs compatriotes, militaires et civils, fussent laissés en liberté. Le lieutenant-colonel Bryant répondit qu'il n'accepterait qu'une capitulation sans conditions. Les parlementaires ayant refusé d'entrer dans ses vues, il continua sa marche et rejoignit le 26 août à Amoutchou la colonne Maroix.

Celle-ci s'était mise en mouvement le 22 et le 23 août, en deux échelons. Le premier, sous les ordres du capitaine Durif, avait rencontré le 22, à vingt kilomètres de Tchetti, une reconnaissance ennemie dont il avait fait prisonnier le commandant ; le 23, il avait atteint le Mono, dont les Allemands défendaient le passage. Le deuxième échelon, conduit par le commandant Maroix et comportant de l'artillerie, avait rejoint le 24 le capitaine Durif sur la rive gauche du Mono

et les Allemands avaient dû abandonner leur ligne de défense. La colonne franchit le fleuve et arriva le 26 devant Kamina, à Amoutchou.

Le gouverneur allemand capitula le même jour, sans conditions, avec la reddition du territoire entier du Togo. Le 27 août 1914, les deux colonnes Bryant et Maroix entrèrent de conserve dans Kamina, où les Allemands avaient accumulé des défenses considérables et construit un poste de télégraphie sans fil. Le commandant Maroix procéda ensuite à l'occupation de Sokodé et envoya un détachement relever, à Sansanné-Mangou, les cavaliers auxiliaires de l'administrateur Duranthon.

INTÉRIEUR DU PALAIS DE ZASNANADO (DAHOMEY)

Le 30 août, une convention provisoire fut conclue à Lomé entre les autorités locales de la Gold-Coast et du Togo, aux termes de laquelle l'administration des cercles de Lomé, Klouto, Kété-Kratchi et Yendi fut attribuée aux Anglais et le reste aux Français, l'autorité étant exercée dans la première zone par le gouverneur de la Gold-Coast et dans la seconde par celui du Dahomey.

Rattachée d'abord au gouvernement du Dahomey, la partie du Togo occupée par la France en fut détachée par un décret du 21 août 1919 pour être mise sous l'autorité directe du gouverneur général ; mais le traité de Versailles, signé le 28 juin 1919, en plaçant sous le mandat de la Société des Nations les anciennes colonies allemandes, devait amener une modification dans cette organisation en attendant que la Société eût officiellement délégué à la France et à l'Angleterre le mandat pour l'administration de ce territoire ; un accord fut conclu, le 10 juillet 1919, entre les deux puissances, pour la délimitation de leurs zones respectives. L'arrangement provisoire intervenu au lendemain de la conquête fut remplacé par une convention qui faisait passer sous l'administration française le cercle de Lomé presque en entier, y compris le chef-lieu, ainsi que le cercle de Klouto, moins les districts de Ho et de Kpandou, et l'est du cercle de Kété-Kratchi ; nous conservions par ailleurs les territoires qui nous avaient été confiés par l'arrangement provisoire de 1914, sauf que nous abandonnions à la Grande-Bretagne

le canton de Sansougou, dans l'ouest du cercle de Sokodé, et la province des Konkomba, ainsi que le canton occidental des Tiokossi, dans le cercle de Sansanné-Mangou. Le réseau entier des chemins de fer construits par les Allemands, et réparés par nos soins, se trouvait dans la partie française. Lorsque les mandats eurent été effectivement conférés, un décret du 23 mars 1921 intervint, pour déterminer les attributions du commissaire de la République et le relever de la dépendance du gouverneur général de l'Afrique occidentale française, en le plaçant sous l'autorité directe du ministre des Colonies ; en même temps, le Togo sous mandat français était doté de l'autonomie financière, aussi bien qu'administrative. L'administrateur en chef Wœlffel, qui exerçait déjà les fonctions de commissaire de la République, fut maintenu à son poste ; il devait être remplacé quelque temps après par le gouverneur Bonnecarrère.

II. — L'administration et les faits économiques

M. Roume Par la constitution définitive d'un gouvernement général de l'Afrique occidentale et l'attribution à ce gouvernement de ressources financières qui lui fussent propres, M. Roume se trouva en situation d'établir un programme de travaux publics et de progrès économique qui pût s'appliquer à toute la colonie et il en commença l'exécution. Une loi du 22 janvier 1907 autorisa un emprunt de 100 millions de francs pour poursuivre la construction de chemins de fer, du port de Dakar, du port de la Côte d'Ivoire, l'aménagement des fleuves Sénégal et Niger, les installations de Port-Étienne, l'achèvement du réseau télégraphique et l'œuvre d'assistance médicale.

M. Ponty Rentré en France en octobre 1907 pour raison de santé, et ayant demandé à être relevé de ses fonctions, M. Roume fut remplacé, après un court intérim de M. Martial Merlin, alors secrétaire général du gouvernement, par le gouverneur Ponty, tandis que M. Merlin était nommé gouverneur général du Congo français. M. Ponty reçut la nouvelle de sa désignation sur le Niger, où il se trouvait en tournée, et rallia au plus vite Dakar : le palais du gouvernement général était achevé et il en prit possession. Peu après, en avril, il y recevait le ministre Milliès-Lacroix, qui avait tenu à visiter l'Afrique occidentale, poussant son voyage jusqu'au Dahomey. William Ponty devait occuper le poste de gouverneur général jusqu'à sa mort, en 1915.

Cette période de sept ans fut entièrement consacrée au développement économique de l'Afrique occidentale.

L'organisation générale, amorcée par son prédécesseur, fut complétée à l'aide de diverses mesures dont les principales, au point de vue de leur portée sociale, furent l'institution de sociétés indigènes de prévoyance en 1909 et le perfectionnement du régime judiciaire applicable aux indigènes, en 1912. Entre temps, une loi du 18 février 1910 avait autorisé un nouvel emprunt jusqu'à concurrence de la somme de 14 millions de francs, en vue de l'achèvement du chemin de fer de Thiès à Kayes, qui commencé en 1907 par les deux bouts à la fois, devait être, à la veille de son achèvement, interrompu par suite de la grande guerre.

Sans prévoir celle-ci, on s'était déjà préoccupé, en 1910, d'utiliser sur des théâtres extérieurs les troupes noires qui avaient conservé le nom de tirailleurs sénégalais, mais qui depuis longtemps étaient recrutées dans toutes les colonies du groupe. De mai à septembre 1910, le lieutenant-colonel Mangin, véritable initiateur de la force noire, parcourut tout le pays pour étudier le recrutement, la formation et l'organisation d'une armée noire pourvant servir d'auxiliaire, le cas échéant, à l'armée métropolitaine. A la suite de cette première enquête, un contingent d'hommes bien entraînés furent à la disposition du Maroc et quelques unités furent envoyées à Madagascar et en Algérie. Au moment de la mobilisation générale, en août 1914, l'Afrique occidentale possédait 14 142 tirailleurs indigènes en service sur son propre territoire et en comptait 15 600 au dehors, principalement au Maroc. Une bonne partie de ces quelque 30 000 hommes fut acheminée vers les champs de bataille de France et de Belgique et M. Ponty demanda aux populations noires un nouvel effort qui se manifesta d'août à décembre 1914 par l'enrôlement de 9 000 volontaires nouveaux.

Épuisé par vingt-cinq ans d'un labeur presque ininterrompu, William Merlaud-Ponty tomba gravement malade au printemps de 1915. Invité par le ministre des Colonies à venir en France se remettre de ses fatigues, il déclara qu'il aurait considéré comme un abandon de poste le fait de se faire rapatrier pendant la guerre et il succomba, le 13 juin 1915, à Dakar, où il fut enterré.

M. CLOZEL

Il eut pour successeur M. Clozel, qui, tout en continuant l'œuvre d'organisation de ses prédécesseurs, se donna principalement à ce qu'exigeait alors le salut de la métropole, c'est-à-dire l'accroissement numérique de ses forces militaires. Dans le cours de l'année 1915, il leva 20 000 nouveaux tirailleurs et, l'année suivante, l'Afrique occidentale en fournit encore 51 913,

ce qui portait à 110 000 hommes le total des tirailleurs provenant des diverses colonies du groupe. Ce recrutement intensif, que la nécessité issue des circonstances obligea à effectuer, détermina en plusieurs contrées des mouvements de mécontentement qui se traduisirent tantôt par des révoltes importantes, tantôt par des émigrations vers les colonies anglaises, dans lesquelles on ne procédait à aucune levée d'hommes exceptionnelle. A la vérité, les jeunes gens qui s'enrôlaient le faisaient assez volontiers, mais ceux qui les voyaient partir regrettaient les bras disparus et redoutaient de ne jamais plus les récupérer ; en sorte que les principaux mouvements de sédition engendrés par le recrutement n'eurent pas lieu au moment où se faisaient les opérations de recrutement, mais quand celles-ci furent terminées et que les hommes furent partis.

La santé de M. Clozel se trouva fort ébranlée en 1916 et l'obligea à rentrer en France. Durant son absence, l'intérim fut assuré par le gouverneur Angoulvant, mais il avait déjà rejoint son poste avant la fin de cette même année. Dans le courant de 1917, il fut remplacé par M. Van Vollenhoven. M. Clozel devait mourir subitement à Rabat, le 10 mai 1918, au cours d'une visite qu'il était allé faire au général Lyautey. Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler que c'est à Clozel, dont l'érudition et les facultés d'investigation scientifique égalaient la finesse d'esprit et la grande bonté, qu'est due l'institution du *Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française*, qu'il avait créé à Dakar à la fin de 1915 et qui a, depuis, rendu tant de services à l'histoire et à la science.

VAN VOLLENHOVEN. — ANGOULVANT Joost Van Vollenhoven, qui ne devait remplir les fonctions de gouverneur général que pendant moins d'une année, a laissé cependant dans la fédération ouest-africaine d'ineffaçables souvenirs. Arraché par le gouvernement métropolitain au front de France sur lequel il avait gagné les galons de capitaine, il arriva en Afrique occidentale avec des instructions qui lui enjoignaient de suspendre le recrutement des tirailleurs et de faire porter tout l'effort des indigènes vers la production de denrées et de matières premières dont la France avait un pressant besoin. Il était tout entier attaché à cette tâche, lorsqu'à la fin de décembre 1917, M. Clemenceau étant arrivé au pouvoir, le gouvernement métropolitain fit connaître que les besoins de la patrie exigeaient de nouveaux envois de tirailleurs indigènes. Van Vollenhoven, estimant que la reprise du recrutement compromettait le succès de l'œuvre de ravitaillement dont il avait été chargé, demanda à conférer de la question avec le ministre des Colonies et quitta Dakar le 31 décembre, laissant l'intérim au gou-

verneur Carde, son secrétaire général. Il ne devait plus y revenir. N'ayant pu s'entendre avec le ministre sur la méthode à employer, il donna sa démission au début de février 1918, et alla reprendre sa place de capitaine au front, dans la division marocaine. Il fut tué à Longpont le 18 juillet suivant.

Il fut remplacé en Afrique occidentale par M. Angoulvant qui, déjà nommé gouverneur général de l'Afrique équatoriale, cumula de 1918 à 1919 ces deux hautes fonctions avec résidence à Dakar.

FEMMES ALLANT A L'EAU
(D'après un dessin de Boudier. *Tour du Monde* (1901).

Le nouveau recrutement décidé par le gouvernement métropolitain, et à l'occasion duquel M. Diagne, député du Sénégal, fut envoyé en mission spéciale en Afrique occidentale, avec le titre et la qualité de commissaire du gouvernement, fut effectué durant le premier semestre de l'année 1918 et procura 63 000 hommes qui, ajoutés aux 110 000 fournis de 1914 à 1916, portèrent à 173 000 le nombre des soldats donnés pendant la guerre par l'Afrique occidentale française.

M. MERLIN M. Martial Merlin, qui avait été le principal collaborateur de M. Roume en Afrique occidentale et qui, ensuite, avait exercé successivement en Afrique équatoriale et à Madagascar les fonctions de gouverneur général, fut appelé en 1919 à les exercer à Dakar. Il devait y rester jusqu'en 1923, date à laquelle il fut nommé gouverneur général de l'Indochine. Son gouvernement fut marqué par une réorganisation complète de tous les services et une reprise des grands travaux publics interrompus pendant la guerre. Il convient également de signaler, en 1921, le voyage en Guinée et au Sénégal de M. Albert Sarraut, alors ministre des Colonies.

A la suite de la guerre, le gouvernement avait décidé que les diverses colonies contribueraient, chacune selon ses moyens, à fournir des contingents réguliers de soldats indigènes pour renforcer l'armée nationale, dont la réduction du service militaire aurait trop sensiblement réduit les effectifs. L'Afrique occidentale fut donc soumise à une conscription annuelle qui donna 23 000 hommes en 1920, 12 000 en 1921, 13 000 en 1922 et fut fixée provisoirement à 12 500 pour les autres années.

Lorsque M. Merlin fut désigné pour continuer ses fonctions en Indochine, ce fut M. Jules Carde, précédemment commissaire de la République au Cameroun, qui fut appelé à lui succéder.

M. CARDE Parmi les actes qui se sont accomplis depuis qu'il prit le pouvoir, il convient de citer : une série de décrets, du 30 mars 1925, qui ont fait faire un pas très appréciable à la participation des indigènes aux affaires publiques, conjointement avec les Européens, en instituant des collèges électoraux indigènes, en introduisant des membres élus au sein des conseils d'administration du Soudan français, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey, en habilitant les conseils d'administration à déléguer deux de leurs membres élus — un citoyen français et un indigène — au conseil de gouvernement de l'Afrique occidentale française, et en modifiant la constitution du conseil colonial du Sénégal, désormais composé de 26 membres élus par les citoyens français de la colonie et de 18 chefs indigènes élus par l'ensemble des chefs de province et de canton. (Décret du 13 janvier 1930.)

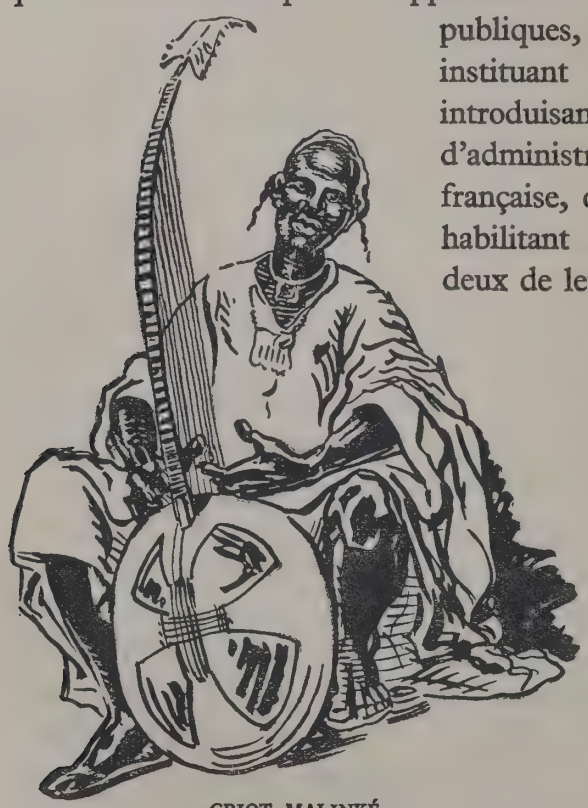

GRIOT MALINKÉ
(D'après un dessin de Mage).

Il nous reste maintenant à résumer en quelques mots les diverses mesures d'ordre administratif qui furent prises pour une meilleure organisation du pays, encore que quelques-unes d'entre elles n'aient rien de définitif.

C'est d'abord, en 1919, la création du gouvernement autonome de la Mauritanie, avec siège à Saint-Louis.

Puis vinrent les réorganisations successives du Soudan. Un décret du 4 décembre 1920 restaura la vieille appellation de « Soudan français », dont on ne s'était d'ailleurs pas déshabitué dans la pratique, et la restitua à la colonie qui, depuis 1904, portait officiellement le nom plus long et moins élégant de « Haut-Sénégal et Niger ». Le territoire militaire du Niger étant devenu un anachronisme, un autre décret, du 4 décembre 1920, lui accorda l'autonomie administrative et budgétaire, sans cependant lui donner le nom de colonie, mais en supprimant le mot « militaire » de son appellation officielle et le colonel Rueff, qui avait remplacé le colonel Michet comme commissaire du gouvernement général, passa le service en 1921 à l'administrateur en chef Brévié, nanti du titre d' « administrateur du territoire du Niger ». Enfin en 1922, ce territoire fut érigé en colonie et M. Brévié en fut le premier lieutenant-gouverneur.

Ce ne fut pas le seul démembrement du Soudan. Sous prétexte que la colonie, encore dénommée « Haut Sénégal et Niger » était trop étendue, un premier décret, du 1er mars 1919, en détacha la plupart des cercles situés à l'intérieur de la boucle du Niger (Ouahigouya, Ouagadougou et ses annexes, Dori, Fada-n'Gourma, Say, Gaoua, Bobo-Dioulasso, Dédougou), pour en faire une colonie autonome, qui reçut le nom de Haute Volta, avec chef-lieu à Ouagadougou. Un arrêté du gouverneur général du 22 janvier 1927 a distrait de celle-ci toute la région de Say sur la rive droite du fleuve pour être rattachée à la colonie du Niger, dont le chef-lieu, Nyamey, sur le Niger, était trop excentrique.

L'œuvre économique et sociale de M. J. Carde fut particulièrement importante : au début de son gouvernement, grâce à une politique financière habile lui permettant de disposer, sur les ressources propres du budget et sans recours à l'emprunt, de grosses disponibilités, les grands travaux publics (ponts, chemins de fer) furent activement poursuivis et la politique d'aménagement hydraulique du Niger amorcée. D'autre part, l'accroissement de la production des différentes matières premières — oléagineuses et textiles en particulier — fut largement encouragée par l'institution d'un plan méthodique intéressant l'ensemble de la colonie.

En ce qui concerne les œuvres sociales, il faut signaler la réorganisation générale de l'enseignement en Afrique occidentale française réalisée en 1914, la nouvelle orientation donnée en 1926 à l'assistance médicale indigène pour la diriger principalement dans le sens de la médecine préventive et de l'hygiène, et surtout la réglementation du travail indigène dans les entreprises privées et sur les chantiers

de travaux publics en vue d'une utilisation rationnelle de la main-d'œuvre disponible, si clairsemée encore sur ce vaste territoire.

Ces derniers faits nous amènent tout naturellement à parler de l'évolution économique qui s'est manifestée de 1904 à 1930 en Afrique occidentale française, et qui peut se résumer en cinq traits principaux : le développement de la culture des arachides au Sénégal ; la régression très sensible des exportations de caoutchouc ; l'essor pris au contraire par la culture du cacaoyer en Côte d'Ivoire ; l'ouverture de l'hinterland soudanais à la vie économique par la création des moyens de transport ; le commencement enfin des travaux d'hydraulique agricole sur le Niger moyen.

L'accroissement considérable de la production de l'arachide au Sénégal durant les trente dernières années est dû, d'une part, au développement de voies de communications — chemins de fer et routes — qui a permis la mise en valeur de nouvelles régions productives et l'évacuation des graines sur les ports de la colonie, et, d'autre part, à l'effort réalisé par le producteur indigène pour la culture de ce précieux oléagineux qui représente actuellement les neuf dixièmes du commerce d'exportation du Sénégal et près de 60 pour 100 du trafic total des sorties de l'Afrique occidentale. De 1900 à 1930, les exportations d'arachides sont en effet passées de 120 000 tonnes à plus de 400 000 tonnes.

Le caoutchouc qui était, avant la guerre, le deuxième grand produit de la colonie et qui paraissait devoir constituer pour la Guinée française notamment, un élément intéressant de richesses, ne figure plus que pour un tonnage minime dans les statistiques d'exportation ; c'est en effet un produit de cueillette qui a été concurrencé victorieusement par le caoutchouc de plantation d'Extrême-Orient.

Mais un autre produit, le cacao, a remplacé très avantageusement le caoutchouc dans le trafic extérieur de l'Afrique occidentale. Suivant l'exemple de sa voisine, la Gold-Coast britannique, M. Angoulvant à la Côte d'Ivoire a étendu largement la culture du cacaoyer et les exportations du cacao, qui n'atteignaient pas en moyenne 200 tonnes annuellement avant la guerre, ont dépassé 16 000 tonnes en 1929, créant ainsi dans cette colonie, déjà très favorisée pour ses produits forestiers et l'exploitation de ses palmeraies, une nouvelle source de richesses.

Alors que jusqu'en 1914 les colonies côtières seules avaient, du point de vue économique, une certaine importance, la politique du gouvernement général durant ces dernières années a été, par tous les moyens appropriés, d'accroître largement la partie « utile » de la colonie, en ouvrant à la vie économique de l'ensemble de la fédération les vastes territoires de la région soudanaise, où vit une population

foncièrement attachée à l'agriculture. Ces moyens ont consisté dans le développement des voies de communications comprenant voies ferrées et routes. Depuis 1914, 50 000 kilomètres de pistes ont été aménagés pour permettre la circulation des automobiles et actuellement on peut dire que toutes les localités de l'intérieur présentant quelque intérêt au point de vue commercial sont desservies par une route. D'autre part, le réseau ferré en direction de l'hinterland soudanais a été très développé (chemins de fer du Thiès au Niger, de la Guinée française à la Côte d'Ivoire) et il ne peut manquer, avec les années, de prendre un développement plus grand encore.

C'est que cet hinterland soudanais constitue justement, grâce au programme d'hydraulique agricole envisagé sur les rives du moyen Niger et déjà amorcé, une des régions d'avenir de l'Afrique occidentale. C'est sur cette contrée, prolongée jusqu'à ce beau Mossi, grand comme la France, et que nous a valu l'heureuse négociation de juin 1898, que se fondent les plus sérieux espoirs, par l'irrigation de terres aujourd'hui stériles faute d'humidité, de développement de cultures vivrières comme le riz, de textiles comme le coton et la laine. Avec une vue très large des possibilités d'avenir de ce pays, M. Carde n'a pas craint d'engager de sérieuses dépenses dans des travaux préparatoires actuellement terminés et dont les conclusions sont absolument probantes. Le gouvernement métropolitain, reconnaissant la haute portée d'ordre économique et même social, des ouvrages entrepris et prévoyant l'essor qu'ils sont susceptibles de donner à ces régions, a délégué en 1929 M. Maginot, alors ministre des Colonies, à l'inauguration du barrage et du canal de Sotuba qui constituaient la première expérience réalisée de ce gigantesque travail qui doit se continuer plus au nord dans la région de Sansanding, au moyen d'un crédit de 300 millions, prévus au projet d'emprunt colonial. Là, sur la rive gauche du Niger, près d'un million d'hectares actuellement incultes vont être métamorphosés en quelques années, par la magie de l'eau,

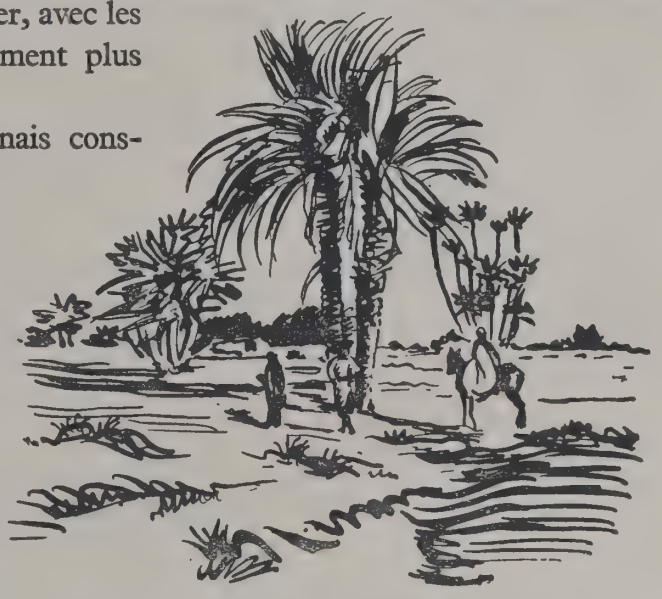

POSTE DE BAMBA
(D'après un croquis du capitaine Aymard).

en terrains de culture et en grands parcs d'élevage du mouton à laine, pouvant contribuer ainsi à l'alimentation de certaines régions de la colonie moins favorisées, et à l'essor économique général de l'Afrique occidentale française.

Sans doute, il reste beaucoup à faire avant que le vaste groupe de nos colonies ouest-africaines ait atteint le degré de progrès et de prospérité auquel la France a le devoir et la volonté de les conduire, mais quand on compare la situation actuelle à celle qu'avait trouvée le colonel Schmaltz en échappant au naufrage de la *Méduse* et même à celle qu'avait laissée le général Faidherbe en quittant pour la dernière fois le Sénégal, on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration et de reconnaissance pour tous ceux, fondateurs illustres, héros glorieux et ouvriers obscurs, qui ont été les auteurs des changements obtenus et qui ont payé, les uns de leur sang, les autres de leur santé, tous de leur enthousiaste et fécond labeur, la transformation de nos modestes comptoirs du Sénégal et de la Côte de Guinée en un empire dont la France peut être justement fière.

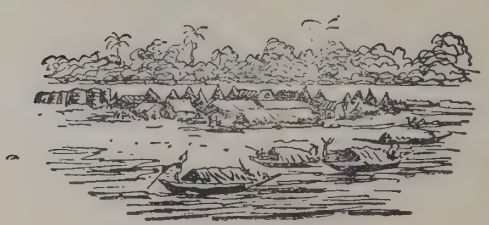

AFRIQUE ÉQUATORIALE

PAR

AUGUSTE TERRIER

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU COMITÉ
DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

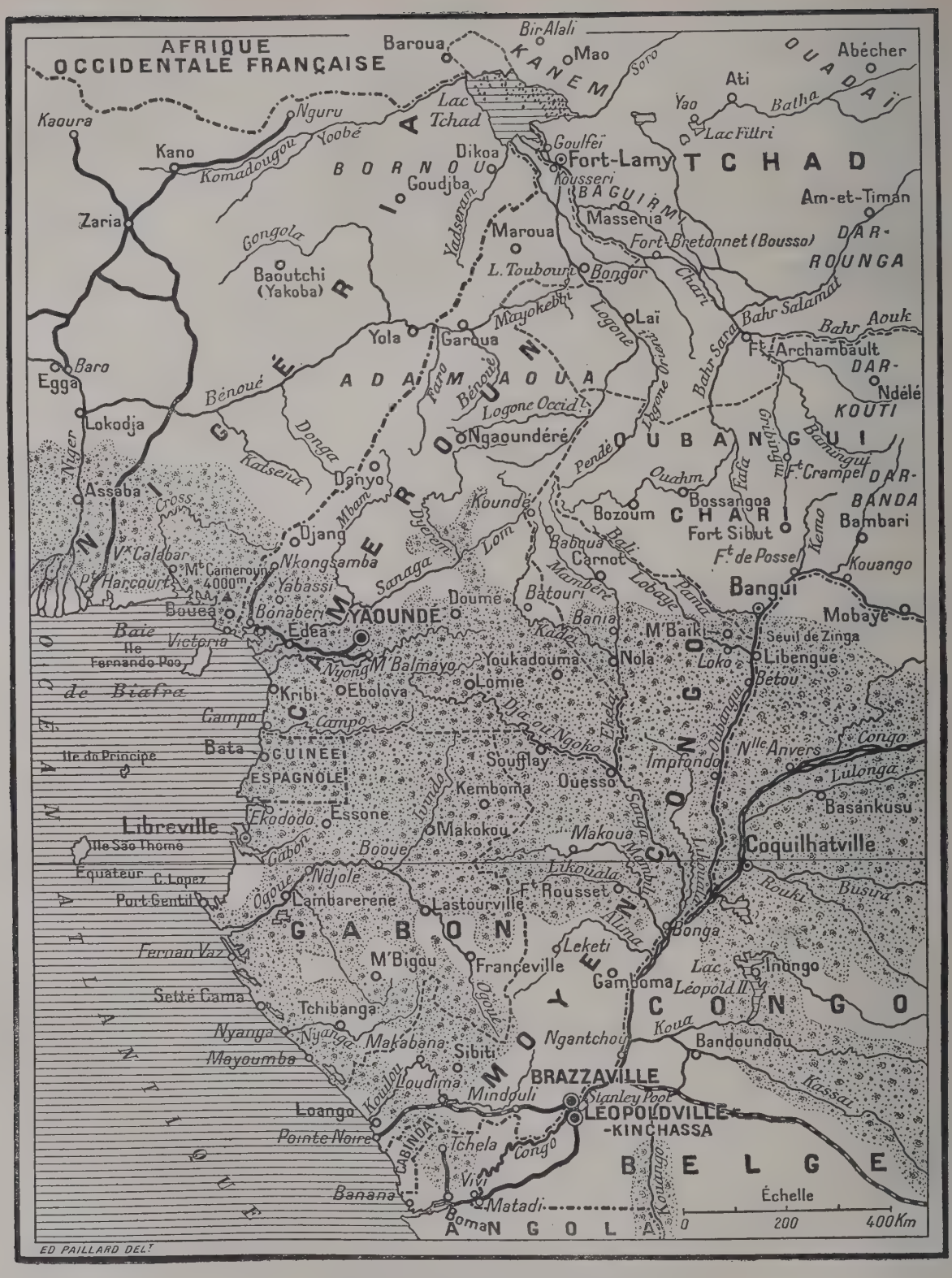

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

L'ÉTABLISSEMENT DE LA FRANCE AU GABON

Les anciens obstacles à la pénétration du Congo.

I. — L'ancienne « troque » sur la côte du Gabon. *Les premiers découvreurs : les Portugais. — Les premiers trafiquants français. — La « troque ».*

II. — La traite maritime des esclaves. *Ce que le « commerce licite » coûta d'hommes à l'Afrique. — Les indigènes eux-mêmes entretiennent la traite.*

III. — L'établissement français au Gabon. *Du droit de visite et ses conséquences : le besoin d'une base navale. — Les premiers missionnaires. — L'aventure de J.-B. Douville. — Bouët-Willaumez au Gabon. Traité avec le roi Denis. — Traité avec le roi Louis. — Fondation de Libreville. — Occupation progressive de la côte.*

IV. — Les premières explorations dans l'intérieur. *Par le Como. — Par le Mouni. — Par l'Ogooué. Les reconnaissances de du Chaillu. — Le voyage du lieutenant de vaisseau Aymes* (1867). *— Le voyage de Marche et Compiègne. — Explorations étrangères.*

Les anciens obstacles a la pénétration du Congo L'Afrique équatoriale française — qui s'appelait il y a vingt ans encore le Congo français — a été à ses débuts la création de la marine française, avant d'être l'œuvre des explorateurs.

Ce sont presque exclusivement des marins qui ont brisé la barrière qui fermait à la pénétration européenne nos pays d'Afrique centrale dont la plupart gardent

encore leurs richesses inexploitées. C'est que nulle part plus qu'ici l'homme n'a eu contre lui cet ennemi particulièrement redoutable, la géographie. Le bassin intérieur du Congo et de ses affluents a été en effet défendu contre les Européens surtout par cette disposition physique si fréquente sur les côtes du Continent Noir et qu'on a si heureusement définie *l'assiette renversée*. Les fleuves, ces chemins qui auraient dû « marcher » surtout pour faciliter l'entrée d'un pays inconnu, y sont brisés un peu avant d'arriver à la mer par des dénivellations brusques, des cataractes, des chutes, des rapides, qui interdisaient aux navigateurs toute possibilité de gagner les biefs intérieurs qui sont les plus longs et de dissiper tout de suite tant de mystères qui ne se sont éclaircis qu'à la fin du dix-neuvième siècle.

Joignez à cette première barrière une côte difficile, mal connue, hostile, elle aussi, à la navigation, offrant à peine quelques rades battues par la forte houle de l'océan Atlantique, peu sûre aussi parce que le navigateur, forcé d'y atterrir, risquait toujours d'y tomber entre les mains de tribus non civilisées et, à cette époque, cannibales.

Une autre cause de la difficulté de la pénétration était dans le monopole du trafic dont les peuplades de la côte tenaient à se réserver le bénéfice, en tant qu'intermédiaires avec l'intérieur.

Cette triple barrière a été soumise par nos marins au siècle dernier à un effort continu d'exploration, dont le couronnement a été les voyages du grand vainqueur du Congo dont la gloire exige que le nom soit inscrit le premier et le plus haut en tête de tout récit de la formation de notre colonie tropicale, Savorgnan de Brazza.

I. — L'ancienne « troque » sur la côte du Gabon

Les premiers découvreurs : les Portugais

Ce ne furent pas des navires de notre marine royale qui les premiers allèrent faire connaître sur la côte du Gabon le nom de la France, mais de hardis marins de notre marine marchande et surtout des marins normands. Ils y suivirent de près, si même parfois ils ne les devancèrent, les découvreurs portugais.

C'était en effet la grande époque de gloire de la marine portugaise qui rivalisait alors en découvertes avec la marine espagnole. Dès le quinzième siècle, les Portugais qui, malgré les affirmations imprudentes et passionnées de Humboldt, eurent tout l'honneur des premières connaissances maritimes modernes et des

premières navigations mondiales (1), avaient paru sur la côte de Guinée et commencé à pousser jusqu'à celle du Gabon et à l'Afrique du Sud. Ils avaient franchi l'équateur en 1470 et peu de temps après, deux d'entre eux, Lopez Gonsalvez et Fernan Vaz, étaient parvenus au cap Lopez actuel qui avait reçu son nom du premier et à la lagune de Fernan Vaz, située un peu plus au Sud, et qui porte le nom du second.

En 1484, le plus célèbre d'entre eux, Diégo Cam, découvrit l'embouchure

SAN SALVADOR SUR LE LEDUNDA (CONGO)
(D'après une gravure portugaise du dix-septième siècle).

du fleuve qui fut appelé d'abord Zaïre, puis Congo, du nom du royaume noir qui vivait près de là : il y éleva la première colonne marquant l'arrivée des Européens, le *padrao* de la découverte. Après avoir traité avec le roi du pays, Diégo Cam appela San Salvador la capitale qui fut transportée au dix-septième siècle à Saint-Paul de Loanda.

D'autres voyageurs suivirent, sans compter Barthélemy Diaz qui parvint au cap de Bonne-Espérance et Vasco de Gama qui devait le doubler peu après et trouver la route maritime des Indes. Partout les Portugais fondèrent des postes et des comptoirs. C'est de leur langue que vient le mot *Gabon*, car ils avaient trouvé que, par sa forme, cet estuaire ressemblait à un caban, *gabao*. Dès 1490

(1) V. les publications décisives de M. Bensaube sur la découverte de l'astrolabe, sur les premières navigations portugaises, en référence avec les précieuses études de notre éminent collaborateur, M. de La Roncière.

des missions jésuites portugaises allèrent évangéliser les noirs. Des capucins les suivirent et en 1645 on comptait près de vingt églises et sept couvents.

On reconnaissait sur cette côte trois royaumes d'indigènes d'origine bantoue, Loango ou Brama qui allait de l'Ogooué au Congo, Congo ou Kakongo ou Mani Congo qui s'étendait jusqu'au Benguela et Anzika dont l'aire était vers l'intérieur. Plus au Sud étaient mentionnés les royaumes d'Angola, de Benguela et de Mataman avec des limites plus ou moins fantaisistes. Les vieilles cartes de l'époque retraçaient l'intérieur d'après les dires des indigènes, en y distribuant un peu au hasard des forêts, des lacs, des montagnes, comme le fait la carte *Regna Congo et Angola*, d'ailleurs très consciencieuse pour les côtes, et publiée à Amsterdam « apud Heredes Joannis Jansson » et qui sépare la côte de l'intérieur par trois chaînes de montagnes, successivement appelées Sierras de Ferro, Sierras d'Argente et Sierras d'Ouro !

DON DANIEL DE SILVA, COMTE DE SOGNO (1741)
(Gravure de A. Tardieu).

Cette magnifique expansion portugaise n'avait pas un fondement assuré. Comme les Espagnols, les Portugais ont su conquérir des empires d'outre-mer, mais non pas en tirer toute la valeur ni les conserver. La décadence portugaise,

après le seizième siècle, la perte des Indes et du Cap, le repli du Portugal sur lui-même amenèrent la disparition de ces diverses fondations, et les Portugais ne furent plus connus sur la côte que pour la part importante que, dès le début du seizième siècle, ils prirent dans la traite des esclaves, surtout pour le ravitaillement du Brésil. En vain, au dix-neuvième siècle, quelques officiers et marins essaieront-ils de renouer la tradition, comme Graca (1843-1847), Serpa Pinto, Montanha et Texeira (1852-1856) qui s'efforcèrent de réveiller les « droits dormants » des premiers Européens de la côte.

LES PREMIERS TRAFIQUANTS FRANÇAIS La part faite aux admirables initiatives portugaises, ils n'étaient pas seuls à voyager sur les côtes africaines. On signale des navigateurs hollandais (et l'on croit trouver une corruption des mots hollandais *Koning Eyland* (Ile du Roi) dans le nom de la petite île du Coniquet placée dans l'estuaire du Gabon, peut-être des Anglais ; surtout il y avait des marins français, envoyés par les armateurs et marchands de Dieppe et de Rouen et, croit-on, dès le règne de François Ier. Les tabellionnages de la Haute-Normandie contiennent des documents probants sur les armements faits à Rouen pour la côte de Guinée, dès le milieu du seizième siècle avec des nefs qui portaient là-bas les noms bien français de *Grande-Martine*, *Catherine*, *Madeleine*. De 1546 à 1595 on a noté des voyages faits jusqu'à l'Angola par la *Salamandre*, la *Belle-Aventure*, la *Prumerolle*. Bientôt, de tous nos ports de l'Océan comme de ceux de la Manche, les navires marchands allaient, eux aussi, trafiquer sur la côte d'Afrique. Au dix-septième siècle, le gouvernement du roi tenta d'appliquer à ces régions lointaines le système des Compagnies de colonisation avec monopole. Une Compagnie obtint ainsi le monopole du commerce de Sierra Leone au Cap Lopez. La Compagnie des Indes occidentales et la Compagnie de Guinée le reçurent même jusqu'au cap de Bonne-Espérance et notamment sur la côte d'Angola qu'on appelait « Côte d'Angola » ou « Côtes nouvelles ». Il y eut au début du dix-huitième siècle une « Compagnie d'Angola ». Toutes échouèrent et dès 1769 la liberté du commerce avait été rétablie. A la fin du dix-huitième siècle nos marins connaissaient bien les côtes. On a noté qu'en 1785 près de soixante-dix maisons françaises chargeaient pour la côte d'Afrique. Il y en avait de Dunkerque, de Honfleur, de Saint-Malo, de la Rochelle, de Bordeaux, de Marseille, mais surtout du Havre et de Nantes. Sur les 100 à 110 navires qui chaque année allaient en Afrique occidentale, on n'en comptait pas moins de 40 pour « la côte d'Angola », chaque cargaison valait environ 150 000 livres.

La troque Ce commerce s'appelait d'un nom qui a disparu, la « troque ». C'était l'échange de marchandises contre des marchandises sans intervention d'aucune monnaie, commerce presque « muet », comme disaient jadis les premiers navigateurs phéniciens et carthaginois qui, allant trafiquer sur la côte du Maroc et peut-être jusqu'à celle du Sénégal, déposaient leurs marchandises à terre et venaient ensuite y prendre les produits que les indigènes avaient à leur tour déposés en échange. Encore fallait-il bien connaître les goûts de ceux-ci et y adapter les marchandises offertes. Ce fut toujours, chose curieuse, une difficulté pour les commerçants français trop entraînés, même encore aujourd'hui, à imposer à l'acheteur africain un produit bon et fin même si celui-ci lui préfère un produit moins soigné, une « camelote » dont il a l'habitude.

Le choix de la cargaison comprenait ordinairement des tissus de lin ou de chanvre, les fameuses toiles de Rouen, d'Évreux et de Louviers, les platilles de lin de Cholet et de Beauvais, les coutils de Normandie et de Bretagne, les toiles flamandes, les guingans, néganépaux et bajutapaux ou toiles rayées, les tissus de coton filés en Normandie ou en Picardie, les toiles de coton venues des Indes ou imitées en Angleterre, en Allemagne et même en France, bien connues sous le nom de « guinées », de « perses » et d' « indiennes », les tissus de laine et de soie, la quincaillerie et coutellerie, la verroterie et notamment les perles fausses dont les noirs ont toujours raffolé, la bijouterie fausse, les chapeaux blancs ou de couleur vive et à plumet, le tabac, les chaussures, un peu de vin et beaucoup de liqueurs, du rhum, du genièvre, du tafia, l'eau-de-vie bien connue sous le nom d'*alougou*. Il faut y ajouter les armes, les munitions, la poudre. De tout cela se composait *la pacotille*.

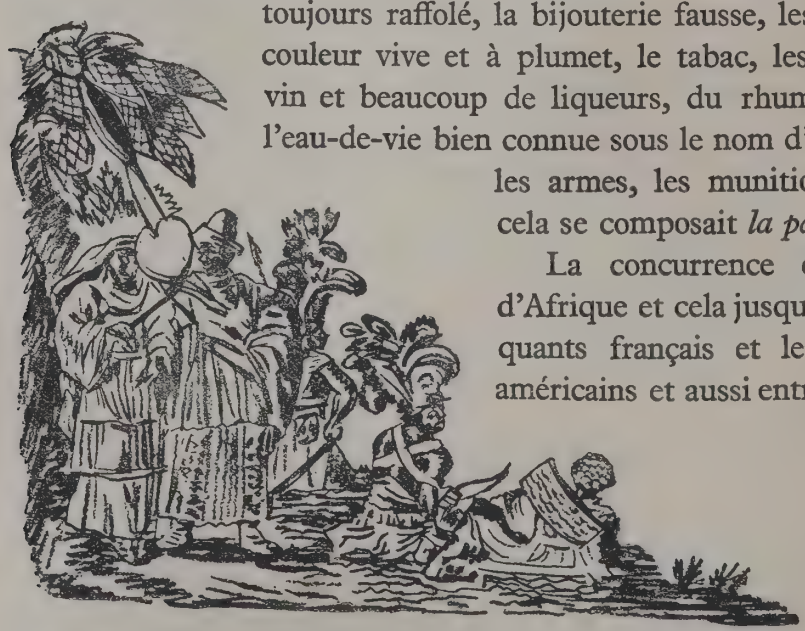

HABITANTS DU CONGO
(Cartouche d'une carte portugaise du Congo et de l'Angola) (dix-septième siècle).

La concurrence était vive sur la côte d'Afrique et cela jusqu'au Gabon entre les trafiquants français et les trafiquants anglais et américains et aussi entre les marchandises françaises et les marchandises étrangères. Le commerce français était à la fin du dix-huitième siècle nettement supérieur. Interrompu ou fort restreint pen-

dant les guerres de la Révolution et de l'Empire, il reprit son cours après 1815, mais un cours ralenti par suite de la décadence de notre marine.

En échange de nos produits, les indigènes fournissaient ceux de leur pays, la poudre d'or, l'ivoire des dents d'éléphants, de l'huile de palme, des arachides, l'orseille des noix, quelques bois, etc... L'ivoire était le plus recherché et la revente en était bonne puisqu'on a relevé un marché de 109 dents d'éléphants pesant plus de 2 150 livres et qui, prises à la côte, n'avaient coûté que 3 370 livres.

II. — La traite maritime des esclaves

Ce que le « bois d'ébène » coûta d'hommes a l'Afrique

C'était ce qu'on a appelé le « commerce licite ». Ce n'était pas le moins prospère ni le moins fructueux.

Le principal article d'exportation du vieux Gabon comme de toute la côte d'Afrique, c'était l'esclave. La vraie « troque », c'était la traite des nègres, le commerce du « bois d'ébène ».

On a peine à penser aujourd'hui qu'il y a moins de cent cinquante ans, la traite était pratiquée dans toute l'Afrique et souvent par les maisons de commerce alors tenues pour les plus honorables. Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, les trafiquants pouvaient acheter les esclaves sur toutes les côtes d'Afrique et les transporter et les vendre sans aucune limitation ni restriction. Les Portugais furent les plus actifs parmi ces négriers, mais il y en avait de toutes les nations. Ce commerce enrichissait vite et ne déshonorait pas. Les indigènes de la côte y trouvaient leur profit. Les chefs, rois et roitelets locaux achetaient des esclaves aux tribus voisines pour les revendre, mais le plus souvent ils les capturaient par la guerre et la razzia, ou bien encore accusaient quelques-uns de leurs administrés ou congénères, de sorcellerie, d'assassinat, d'adultère, etc., pour les vendre. Les enfants faisaient souvent partie des lots livrés aux navires européens pour l'Amérique, surtout pour le Brésil et Cuba.

Mais le plus douloureux pour l'honneur du monde civilisé, c'est que le fléau continua de sévir même bien longtemps après que les puissances européennes, au début du dix-neuvième siècle, eurent décidé l'abolition de l'esclavage. La traite continua dans toute l'Afrique : traite intérieure, car les populations africaines s'asservissaient les unes les autres, et les pistes étaient parcourues par les caravanes de traitants noirs allant vendre leur bétail humain sur tous les marchés d'esclaves, jus-

qu'au Moghreb, en Asie Mineure et en Turquie ; traite extérieure, car les négriers européens et américains tentèrent jusqu'au milieu du siècle dernier de continuer leur fructueux commerce en échappant aux croisières françaises et anglaises. « Les traitants espagnols et brésiliens, disait en 1845 le capitaine de vaisseau Bouët-Willaumez à la Conférence antiesclavagiste de Londres, font les commandes et les envois en marchandises dans l'intérieur de l'Afrique ; les rois africains les paient en esclaves qu'ils recrutent autour d'eux avec leurs troupes et leurs agents : c'est ainsi que se perpétue ce commerce criminel. »

La source n'a été tarie, pour l'Afrique intérieure, qu'à la fin du dix-neuvième siècle et même au début du vingtième, quand la France eut détruit les empires édifiés par les grands conquérants noirs, Ahmadou Cheikhou et Samori au Soudan, Rabah aux bords du Tchad, quand l'Italie, par l'occupation de la Tripolitaine, eut mis fin à l'exportation des esclaves vers la Turquie, quand la France eut supprimé l'esclavage au Maroc et quand le négus Tafari, empereur d'Éthiopie, eut pris les mesures nécessaires pour empêcher les dernières exportations d'esclaves qui se faisaient par la mer Rouge vers l'Arabie et le Hedjaz. Sur la côte d'Afrique et particulièrement au Gabon, la traite a continué de sévir jusqu'à ce que fussent taris, non plus les sources de l'esclavage, mais les débouchés qu'il trouvait en Amérique, mesure plus efficace pour supprimer le fléau que le blocus même le plus rigoureux. Peut-on croire que, d'après le témoignage de Sir Th. F. Buxton, président du Comité pour l'extinction de la traite et la civilisation de l'Afrique, 150 000 esclaves au moins étaient exportés *annuellement* de la côte d'Afrique en 1840, c'est-à-dire il y a moins de cent ans ? Et encore ce chiffre, qui comprenait notamment 76 330 nègres pour le Brésil et 60 000 pour Cuba et, détail douloureux, 3 375 morts dans la traversée, devait être complété par les importations fournies à Porto-Rico, au Texas et aux républiques sud-américaines. On arriverait ainsi au chiffre de 187 000 et même de 226 000 par année. On voudrait croire à l'exagération. La traite a commencé en 1517 et elle a été admise pendant trois cents ans : on évalue à 12 millions le nombre des noirs qu'elle a enlevés à l'Afrique ! La côte de

HABITANTS DU CONGO
(Cartouche d'une carte portugaise du Congo et de l'Angola) (dix-septième siècle).

l'océan Atlantique était, comme l'a écrit Georges Bruel, une ventouse accolée à l'Afrique tropicale.

La géographie des côtes de l'Afrique et particulièrement de celles du Gabon servait merveilleusement les navires négriers. Ils y trouvaient facilement abri dans des criques et les embouchures de petits cours d'eau où ils pouvaient même se dissimuler grâce au faible tirant d'eau de leurs bateaux et échapper aux croisières très vigilantes des 26 bâtiments de guerre français, des 26 bâtiments de guerre anglais et des quelques navires américains qui, sur près de 8 000 kilomètres de côte, devaient leur donner la chasse. La difficulté consistait pour le négrier à franchir ensuite les limites de la zone surveillée, mais au delà, la route était libre jusqu'à l'Amérique où le compte de l'opération était bon. M. Léon Vignols, analysant dans la *Revue d'histoire des Colonies françaises* de mai-juin 1928, un registre de bord du navire négrier l'*Actif*, dans une campagne de traite faite dans le golfe de Guinée en 1821, calculait que chaque tête de nègre ne revenait pas même à 230 francs à la côte, même en ces temps où la surveillance maritime avait déjà fait monter les prix !

LES INDIGÈNES EUX-MÊMES ENTRETENAIENT LA TRAITE

Il faut pourtant dire à la décharge, non pas certes des négriers européens, mais des puissances civilisées qui se décidèrent si tard à supprimer et à pourchasser la traite, qu'elle était singulièrement encouragée par les Africains eux-mêmes. Les traitants n'avaient pas besoin d'aller capturer les esclaves. Dès que quelques coups de canon bien connus annonçaient l'arrivée du bateau, les marchands noirs affluaient avec leurs lots d'esclaves qui souvent venaient de l'intérieur lointain à la suite de ventes et reventes successives. On vidait alors les grandes cases ou *barracons* où ils attendaient le départ ; les malheureux pris dans les profondeurs du continent mystérieux étaient amenés la fourche au cou et en une longue chaîne jusqu'au marché le plus voisin de la côte et jusqu'au port, où ces hommes qui n'étaient jamais sortis de leurs savanes étaient empilés dans des cales de navires pour être conduits dans des pays dont leur imagination primitive ne soupçonnait pas l'existence. Ainsi les marchés d'esclaves fonctionnaient dans toute l'Afrique intérieure. Les Africains s'asservissaient et se vendaient les uns les autres.

L'esclavage était au fond un mal vraiment africain. Les indigènes — les « naturels », comme on les appelait alors — entretenaient eux-mêmes le fléau qui les décimait et dont l'Europe, surtout la France et l'Angleterre, durent les guérir contre eux-mêmes. A la traite extérieure s'ajoutait la traite intérieure et avec l'an-

thropophagie, elles dépeuplaient l'Afrique. En un mot, l'Afrique était restée barbare. L'Europe seule était capable de l'élever vers la civilisation et l'humanité.

III. — L'Établissement français au Gabon

Du droit de visite et ses conséquences : le besoin d'une base navale En fait, c'est la surveillance du commerce des esclaves qui a été la véritable cause de notre établissement définitif au Gabon et par suite au Congo et en Afrique équatoriale : la marine de guerre, appelée à exercer cette surveillance incessante sur une côte longue, difficile et hostile, y chercha une base pour son action contre les négriers.

Le Gabon fournissait alors particulièrement le Brésil et Cuba, et les lots de « bois d'ébène » envoyés de cette région étaient estimés à près de 18 000 têtes par an, dont 12 800 pour le Brésil et 5 200 pour Cuba (chiffres de 1845). On connaissait les centres du trafic, Sangetang, au sud de l'estuaire du Gabon, Setté, Mayumba, Kilongo, Loango et divers points de l'estuaire du Congo et surtout de la côte méridionale, le long de l'Angola portugais.

La France avait accepté tout de suite les obligations que la lutte contre la traite entraînait pour elle, comme pour l'Angleterre, et notamment l'entretien d'une division navale. Après de longues négociations avec cette dernière puissance qui ne furent terminées qu'en 1833, elle finit par régler, en équité, la question épineuse du « droit de visite » qui permettait aux navires de guerre anglais de visiter dans un rayon déterminé les navires marchands français et réciproquement, aux navires de guerre français de visiter dans le même rayon les navires marchands britanniques.

Toutefois, la situation, égale en droit, ne l'était pas dans la pratique. Le « droit de visite » a toujours été en fait une cause d'ennuis graves pour les navires visités et de conflits souvent violents ; et nos armateurs s'en plaignaient d'autant plus que les officiers et marins anglais, assez habitués à se considérer comme les vrais et seuls maîtres de la mer, n'y mettaient le plus souvent nulle discrétion, allant jusqu'à fouiller les cales et à bouleverser la cargaison, parfois même à la détériorer. Sans doute, nos officiers et marins rendaient-ils parfois la pareille à des navires marchands britanniques. Mais les cas étaient plus rares, puisque nos navires de guerre étaient moins nombreux. De plus, les esclaves capturés et délivrés devant, d'un accord commun, être conduits et libérés dans les établissements européens

CARTE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE AU XVII^e SIÈCLE

Fragment d'une carte hollandaise, extraite de JOANNIS-JANSSONII. *Novus Atlas...* Amstelodami, MDCLVIII et années suivantes.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

les plus proches, il se trouvait que presque tous étaient conduits à la colonie anglaise de Sierra Leone dont la capitale, Freetown, se peuplait ainsi grâce à notre surveillance et à nos prises.

C'est pour parer à ces inconvénients que le gouvernement français, tout en restant fidèle à ses accords franco-britanniques sur l'impopulaire droit de visite, résolut d'augmenter les forces navales de la côte, portées à 26 bâtiments, dont le rôle serait non seulement de battre la mer, mais aussi de fouiller les criques et embouchures de rivières où s'abritaient les négriers. Il y employa de petites unités, bricks et goélettes à faible tirant d'eau. Mais épuisant vite leurs munitions et leurs approvisionnements, il était nécessaire de leur trouver un point de refuge, une station, un dépôt, une base, bref de fonder à terre un établissement français durable, et ce fut la première mission donnée au contre-amiral Montagnès de la Roque, appelé au commandement de la nouvelle division navale.

PALANQUIN
(D'après le P. Labat, *Description du Congo*).

LES PREMIERS MISSIONNAIRES Cette idée aurait pu naître et se réaliser beaucoup plus tôt. Les Français étaient bienvenus sur cette côte. Notre marine avait été en général représentée par un nombre plus considérable de « commerçants licites » que de négriers. Des missionnaires français nous y avaient fait aimer. Au dix-huitième siècle la congrégation de Paris du Saint-Esprit, fondée en 1703 à Paris, rue des Postes, par l'étudiant Claude Paillard des Places, avait envoyé des missionnaires en Afrique comme en Extrême-Orient. En 1766, le missionnaire Belgarde était nommé préfet apostolique de la mission de Loango, Kakongo et autres pays en deçà du Zaïre. Ses prêtres rayonnaient sur la côte et dans les tribus immédiatement voisines de Loango. Aucun livre sur le Gabon ne valait celui que l'abbé Proyart, qui vécut à Loango au milieu du dix-huitième siècle avait publié à Paris en 1776 sous le titre *Histoire du Loango, Kakongo et autres royaumes d'Afrique, rédigée d'après les mémoires des préfets apostoliques de la mission française.* Aussi en décembre 1805, l'amiral Linois, revenant d'une croisière dans l'Océan Indien et passant sur les côtes du Gabon, écrivait-il au ministre de la Marine : « A mon passage à Loango et Mayombe, j'ai été visité par des naturels du pays qui m'ont témoigné le désir de voir se renouer les relations avec les Français dont ils pré-

fèrent les marchandises à celles des Anglais ; plusieurs d'entre eux parlaient notre langue à se faire bien comprendre. » L'indication ne fut pas recueillie ; à ce moment les préoccupations de la France étaient tournées vers d'autres champs d'action.

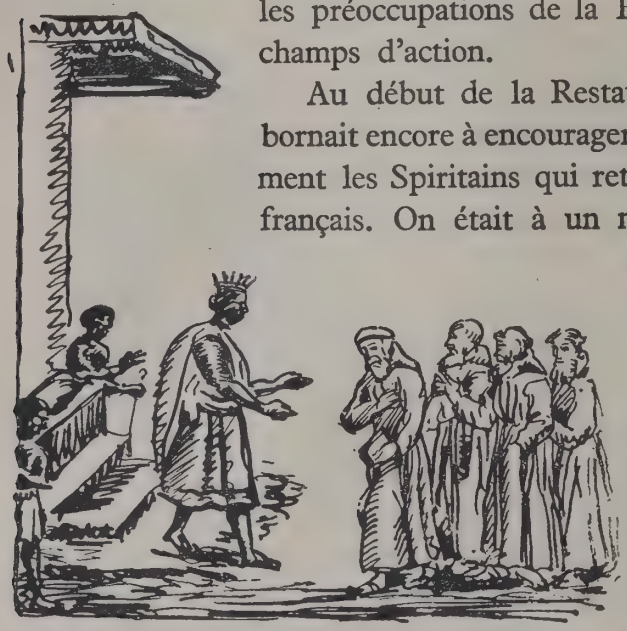

LES PÈRES CAPUCINS REÇUS PAR LE ROI DU CONGO
(D'après le P. Labat, *Description du Congo*).

Au début de la Restauration, le ministre de la Marine se bornait encore à encourager les missionnaires catholiques, notamment les Spiritains qui retournaient pour rétablir là-bas le nom français. On était à un moment d'indifférence. Le pays, lui-même, épuisé par tant de dures années de révolution et de guerre, n'avait pas encore repris intérêt à ces parages lointains. Il les connaissait mal. Avec le livre de l'abbé Proyart, celui plus ancien du P. Labat et celui du P. Labarthe qui, en 1803, décrivait la côte jusqu'au cap Lopez, la littérature gabonaise ne comptait guère à l'époque que des ouvrages publiés en italien par les missionnaires au siècle précédent et même plus anciennement, comme ceux de Odendo Lopez (1591), Michel-Ange de Gattini et Denys Carli de Plaisance (1680), Antoine Cavazzi (1690), qui décrivait les royaumes « Congo, Angola et Matampa », et surtout Zucchelli da Fradisca dont le livre *Relazioni del viaggio* et *Missione di Congo*, paru en 1712 à Venise, n'avait pas moins de 438 pages. Tous n'avaient pas été traduits en français. La vulgarisation de l'Afrique était réduite à cela.

Et l'exploration était aussi inexistante. Qui aurait pu susciter le goût des choses d'Afrique ? On ne signale, au début du dix-neuvième siècle, qu'un seul nom, celui de J.-B. Douville, et son cas fut ce que nous appellerions d'un mot à la mode aujourd'hui, le « scandale Douville ».

L'AVENTURE DE J.-B. DOUVILLE

J.-B. Douville était un explorateur français dont les récits de voyages au Congo furent très populaires en 1832. Il venait de les publier dans un ouvrage intitulé *Voyages au Congo et dans l'intérieur de l'Afrique équinoxiale* (1828-1830) *avec considérations générales*, en trois volumes accompagnés d'un atlas. Il y racontait fort bien ses observations et ses

aventures. Parti de France pour aller en Chine, il était passé à Rio de Janeiro où les récits de négociants portugais lui avaient fait abandonner son plan pour aller explorer le Congo inconnu. Il était arrivé le 18 décembre 1827 à Benguela, qui était le principal établissement portugais, et il en était reparti le 6 février 1828 pour s'enfoncer dans l'intérieur de ce qui est aujourd'hui la partie septentrionale de l'Angola portugais, dans les régions de Galungo Alto et de Couango. Il en rapportait des cartes, des renseignements géographiques et astronomiques et, plus nombreuses encore, des anecdotes qui plurent à l'opinion de l'époque comme les récits de voyages ont toujours plu au public de tous les temps. Il y décrivait d'une plume alerte les sorciers et magiciens épouvantant et dominant les noirs en dessinant à terre des cercles et des lignes, les indigènes cueillant le vin de palme aux arbres même, un chef local, le Joba du Haco, voulant le consoler de la mort de Mme Douville en lui offrant comme épouse l'une de ses filles et recevant du voyageur furieux un coup de sabre dans le dos, le marché d'esclaves de Bihé où la monnaie d'achat était le *panno* ou toile de coton de 30 pouces, ou des paquets de sel en bâtons ; ses ruses pour entreprendre un second voyage vers l'État de Cassango malgré le refus du gouverneur portugais de Loanda, le pays des Numé féroces qui ne vivent que de chair humaine et où le rang suprême ne peut être recherché que par le chef qui présente un bonnet couvert de 200 dents d'ennemis tués à la guerre ; la découverte du lac Couffoua ou lac des Morts, placé au centre de l'Afrique méridionale, long de 20 lieues, et large de 10, dont les eaux portent souvent une couche épaisse de bitume ; la grande ville de Tandi-a-Voua, située dans une île fluviale, avec ses nombreuses maisons bâties en briques cuites au soleil et ses 15 000 habitants ; les mines de cuivre de Yanvo, son arrêt à Mouené-Haï, à 1 000 milles de la côte où la fièvre le force à revenir, non sans avoir tué le Serpent-Dieu des gens de Samoiené-Haï et repoussé une troupe de lions et de panthères ; et enfin son arrivée à Ambriz presque seul, sans suite, dépouillé de tout et exténué.

Son livre eut un grand succès : c'était le premier Européen qui eût pénétré à l'intérieur et peut-être était-il parvenu jusqu'au cours du Congo. La Société de Géographie lui décerna sa grande médaille d'or pour ses découvertes publiées dans un grand et bel atlas. Mais une revue anglaise, la *Foreign Quarterly Review*, dans son numéro d'août 1832, accusa le héros africain d'imposture. Cette revue reconnaissait que Douville avait bien voyagé à l'intérieur des pays dont les Portugais tenaient la côte, mais il n'était pas allé aussi loin qu'il le disait et son second voyage était une invention pure et simple. Il ne pouvait être à cette date en Afrique, puisqu'il se trouvait en Amérique du Sud et c'était là qu'il avait recueilli, d'agents por-

tugais et brésiliens qui connaissaient l'Angola et le Congo pour y avoir fait la traite des esclaves, les renseignements d'ailleurs imprécis et souvent contradictoires amassés dans ses trois volumes ! Douville se défendit et publia dès la fin de 1832 : *Ma défense ou Réponse à l'anonyme anglais de « Foreign Quarterly Review » sur le voyage au Congo.* Il publia encore en 1833 *: Trente mois de ma vie, quinze mois avant et quinze mois après mon voyage au Congo.* Il n'arriva pas à réfuter les assertions portées contre lui.

Le géographe Henri Lebrun, qui en 1845 publiait un ouvrage de vulgarisation : *Voyages et découvertes dans l'Afrique centrale,* concluait son étude sur le voyage de Douville par ces mots à la fois accablants et réservés : « On a prouvé par des pièces authentiques, qu'à l'époque indiquée dans sa narration, Douville ne pouvait pas être au Congo puisqu'il était en Amérique. Aujourd'hui il est à peu près démontré que Douville n'a fait que mettre en ordre des documents qu'il a eus on ne sait comment, mais qui présentent le cachet de la vérité. Son tort, et il est immense, a été de s'attribuer les honneurs des découvertes qu'il faisait connaître et de raconter ces aventures comme lui étant personnelles. »

Au résumé, ni le commerce modeste que les Français faisaient à ce moment au Gabon, ni les soucis de l'exploration n'attirèrent notre établissement sur ce point de la côte africaine. Il n'avait d'autre but que d'être le point d'appui de nos navires dans la chasse aux négriers.

BOUËT-WILLAUMEZ AU GABON : TRAITÉ AVEC LE ROI DENIS

Ce fut le commandant Bouët-Willaumez qui eut l'honneur d'être chargé de cet établissement par l'amiral de la Roque. Ce grand marin qui a joué un rôle actif sur toute la côte d'Afrique avait déjà visité l'estuaire du Gabon en 1837. Il y revint officiellement au début de 1839 sur la *Malouine* et renoua bien vite des relations avec les chefs ou *ogas* des principales tribus et des villages voisins. Le 9 février 1839, à bord de son bateau, il signait avec un chef de la rive gauche, le roi Denis, le premier traité français d'établissement au Gabon. C'est comme l'acte de naissance de notre Afrique équatoriale française. Aussi faut-il reproduire ce texte où le roi Denis nous promettait « son alliance offensive et défensive » en échange de notre protection :

ARTICLE PREMIER. — Le roi Denis s'engage à céder à perpétuité à la France deux lieues de terrain, en partant de la pointe Sandy se dirigeant vers le village du roi et dans toute la largeur de la rive gauche moyennant les marchandises de traite ci-dessous dénommées.

ARTICLE 2. — La France élèvera toutes les bâtisses, fortifications et maisons qu'elle jugera convenable.

ARTICLE 3. — Le susdit roi s'engage à une alliance offensive et défensive avec la France, qui, d'un autre côté, lui garantit sa protection.

ARTICLE 4. — La présente convention une fois ratifiée en France, la prise de possession pourra avoir lieu immédiatement.

Fait en triple au village et dans la case du roi Denis, le 9 février 1839.

Le roi Denis, fort bon noir, a facilement tenu sa promesse. Cet introducteur de la France au Gabon était un personnage pittoresque, qui avait reçu son nom chrétien des missionnaires français, déjà âgé puisqu'il déclarait à nos officiers : « Mes bras étaient déjà assez forts pour manier la pagaie et remonter le cours des criques au moment où des marins blancs me racontèrent l'histoire d'un roi comme moi que ses sujets avaient fait mourir. » Le sous-lieutenant indigène N'Tchoréré, originaire du Gabon, dans une conférence faite le 1er mars 1924, aux officiers du 14e régiment de tirailleurs sénégalais, a donné du roi Denis le portrait suivant :

VILLAGE DU ROI DENIS
(D'après un croquis de Bouët-Willaumez).

De son vivant, aucun roitelet des environs n'entreprenait quelque affaire sérieuse sans venir le consulter. Les Européens qui l'ont connu parlaient de sa dignité native et de son intelligence, inculte assurément, mais supérieure en son pays ; celle-ci se faisait même remarquer par une certaine habileté matoise qui l'aida à prospérer et à vivre heureux. Intermédiaire entre les vendeurs de l'intérieur et les acheteurs portugais, favorisé dans ses marchés par l'heureuse situation de son village sur la rive d'un estuaire calme, retiré et propice aux transactions, il avait vu croître ses biens avec ses vieux ans, que rassérénaient encore les égards des puissances européennes qui convoitaient son héritage. Hospitalier, il recevait honnêtement les étrangers et restait grave sous le clinquant de ses oripeaux. Cruel, non seulement de penchant, mais aussi façonné par l'habitude d'exercer des prérogatives illimitées que nul ne songea jamais à discuter, ce modèle des monarques noirs était cependant bon et plein de cœur pour ses sujets. Il favorisa les progrès naissants de la mission française et y fit élever ses enfants.

Le roi Denis est mort en 1876, son nom étant inscrit dans l'histoire par sa signature en bas de l'acte d'établissement du 9 février 1839.

TRAITÉ AVEC LE ROI LOUIS. FONDATION DE LIBREVILLE

Le choix de la rive gauche pour l'établissement français fit bientôt apparaître de graves inconvénients. La côte était basse et marécageuse, insalubre et placée sous le vent malsain venant de la langue de terre appelée Pointe Pungara. Aussi Bouët-Willaumez visa-t-il bientôt la côte Nord, plus élevée, et offrant notamment l'avantage d'un plateau. Toute l'activité commerciale s'y était déjà portée. Là régnait le « roi Louis » dont le nom rappelait, lui aussi, le rôle de nos missionnaires. Le

18 mars 1841, Bouët-Willaumez signait avec lui à bord du *Nisus* un second traité dont le dernier alinéa est curieux.

ARTICLE PREMIER. — La souveraineté du territoire du roi Louis, situé entre le village du roi Glass et celui du roi Quabens, est concédée pleine et entière au roi des Français. Les Français auront donc seuls le droit d'y arborer leur pavillon et le roi Louis se range dorénavant sous la protection et la souveraineté de la France.

ARTICLE 2. — Le roi Louis cède de plus en toute propriété aux Français le terrain de l'ancien village de son père pour y élever telle bâtisse ou fortification qu'il leur plaira.

ARTICLE 5. — Le roi Louis ne stipule aucune condition de cadeaux d'échange et s'en rapporte tout à fait à la générosité du gouvernement français.

Les autres chefs suivirent peu à peu l'exemple. Le 27 avril 1843, le commandant Baudin obtenait la cession du village de Quabens, et de mars à juillet 1844, le commandant Darrican de Traverse venu sur l'*Éperlan* passait des traités avec les chefs de terres, îles et presqu'îles baignées par les affluents du Gabon, Glass, Datyngha, Cringead, Cobangui, Passeli, etc.

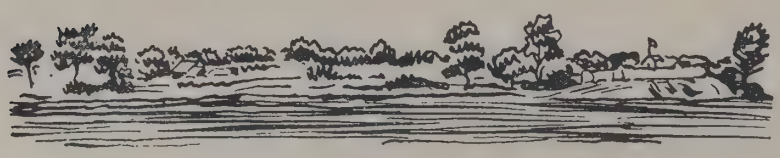

VILLAGE DU ROI LOUIS ET FORT D'AUMALE
(D'après un croquis de Bouët-Willaumez).

C'était bien un établissement fait sans la moindre contrainte et d'accord avec les indigènes et non pas une prise de possession militaire ni même une installation commerciale, bien que Bouët-Willaumez eût été accompagné en 1839 d'un délégué de la Chambre de commerce de Bordeaux, le capitaine au long cours Broquant, chargé d'étudier « les ressources commerciales du littoral africain ».

La prise de possession officielle n'eut toutefois lieu que le 11 juin 1843. L'expédition était commandée par le capitaine de corvette de Monléon et comprenait un brick, une canonnière et un navire marchand chargé du matériel. A bord se trouvait une compagnie d'infanterie de marine commandée par le capitaine Guillemain, délégué par le gouverneur du Sénégal pour installer la petite garnison et le nouveau poste, qui fut appelé Fort d'Aumale.

Le Coniquet devint l'Ile d'Orléans.

La mission catholique française prenait un nouvel essor et, en 1848, Mgr Bessieux devenait le premier évêque du Gabon.

Nos navires de guerre continuaient de naviguer sur les côtes et le 4 septembre 1845 un nouveau traité fut conclu avec le roi des tribus de l'embouchure. Mais ce qui allait donner à l'établissement son caractère définitif, ce fut la fon-

dation de Libreville. En 1849 nos navires avaient repris des esclaves à bord du brick négrier l'*Elizia*. Ils furent ramenés au Gabon et on leur donna sur la rive droite la liberté et des terres. Ainsi fut fondé un village de liberté qui fut appelé « Libreville », à l'exemple de Freetown ouvert par les Anglais aux esclaves libérés dans leur colonie de Sierra Leone. Le village s'agrandit bien vite. C'est le chef-lieu de la colonie du Gabon d'aujourd'hui et ce n'est toujours qu'un grand village, bien que les marins de l'époque et notamment l'amiral Fleuriot de Langle eussent entrevu pour lui l'avenir d'un port important.

Occupation progressive de la côte L'activité française ne se limita d'ailleurs pas à l'estuaire du Gabon. Nos navires ne cessèrent de visiter les côtes, passant des traités avec les petits chefs, de Rio Campo à l'embouchure du Congo. Un ponton militaire fut établi à l'île Nengué-Nougué et un poste de douane à l'embouchure de la Mondah.

En avril 1842, on signe avec le roi de la rivière Danger ou Mouni un traité pour la cession d'un mille de terrain et la reconnaissance de la souveraineté de la France. Paix et amitié sont renouvelées avec le même prince en 1845 ; la même année, quatre autres chefs de la rivière « reconnaissent que le seul bon commerce est celui qui se fait par l'échange des produits de la terre contre d'autres marchandises et que la vente des esclaves pour l'exportation est un trafic mauvais et criminel ; ils déclarent qu'ils le prohiberont et qu'ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour le faire cesser ou le prévenir... »

Ainsi, non seulement les chefs indigènes reconnaissent la souveraineté de la France, mais encore ils abandonnaient la traite, leur principale source de bénéfices.

Cependant, les conquêtes pacifiques continuent. Le 18 septembre 1852, ce furent les chefs du cap Esteiras (au nord de l'embouchure du Gabon) qui se placèrent sous notre domination ; en avril 1855, l'île Elobey (appartenant aujourd'hui à l'Espagne) reconnaît notre souveraineté ; en 1862, la possession des pays au sud du royaume de Denis nous est reconnue jusqu'à cap Lopez par des traités passés avec des chefs du pays. Puis, c'est le roi Glass, d'autres roitelets encore, qui suivent cet exemple. Il est à peine besoin d'ajouter que ces roitelets n'étaient pour la plupart que de simples chefs de villages, dont l'autorité s'étendait seulement sur quelques centaines d'hommes pour chacun d'eux ; de là cette multitude de traités ou conventions qui ont, peu à peu et sans coup férir, étendu et assuré notre domination. Enfin, en 1862, le contre-amiral Didelot fit admettre par les chefs du cap Lopez notre autorité sur tout le delta situé entre la pointe Pungara (rive gauche

du Gabon) et les bouches du fleuve Ogooué. Sur toute la côte les indigènes ne connaissaient plus que notre drapeau.

En France on suivait ce mouvement avec ferveur et la commission des « Comptoirs et du Commerce d'Afrique » réunie en 1851 pour donner un avis compétent sur l'utilité d'encourager nos établissements auxquels la Commission du budget de l'époque voulait marchander de maigres crédits, se prononça pour le maintien de Grand-Bassam et d'Assinie en Côte d'Ivoire, et aussi du Gabon « en raison de son importance comme point maritime indispensable et de tous les autres éléments de succès qu'il contient, lesquels n'attendent pour se produire que les occasions ou, pour mieux dire, les efforts nécessaires. »

IV. — Les premières explorations dans l'intérieur

Par le como Notre pavillon couvrait toute la côte. Allait-il y rester? Il ne pouvait en être autrement à l'heure où le problème de l'Afrique centrale mystérieuse commençait à passionner l'Europe. Les officiers de notre division navale et quelques explorateurs libres cherchaient, dès lors, à percer les ténèbres qui cachaient l'intérieur du pays. Une œuvre d'initiative, d'énergie et de science, comment n'aurait-elle pas tenté ces jeunes officiers de marine que l'inconnu même et le danger devaient attirer, ne fût-ce que pour échapper à l'ennui de la longue station? « Le service n'est pas gai, écrivait en 1866 le lieutenant de vaisseau Henri Rivière, le futur commandant des troupes d'Indochine qui devait tomber sous les coups des Pavillons Noirs. Il s'agit le plus souvent de surveiller la côte à l'embouchure d'une rivière. Or la côte est nue et sablonneuse et les rivières sont habitées par les fièvres et les crocodiles. Aussi les moindres incidents de la vie de bord prennent-ils une grande importance. On regarde les caïmans qui s'agitent dans les roseaux ou se traînent dans le limon du fleuve et, si l'on est en mer, on suit de l'œil l'aileron des requins qui par les temps calmes sort de l'eau comme un fer de lance. »

De tels hommes ne pouvaient résister à l'appel de la terre intérieure et ce fut de 1846 à 1875 trente années de tentatives ignorées pour trouver la voie de pénétration qui devait conduire aux bassins de ces grands cours d'eau dont on ne connaissait que les estuaires. On fut d'abord hypnotisé par l'estuaire du Gabon. Or le Gabon est un bras de mer et non pas un fleuve et les rivières qui s'y jettent et par lesquelles les explorateurs cherchèrent d'abord à pénétrer dans l'inté-

rieur, le Como et le Rhamboé, ne sont pas à son étiage. Si l'on jette les yeux sur une carte on voit que le grand fleuve Ogooué, alors inconnu, fait un grand arc de cercle entre la côte et le fleuve Congo et qu'après avoir coulé un instant droit de l'Est à l'Ouest, il s'infléchit vers le Sud-Ouest pour aller se jeter dans la mer bien au Sud de Libreville, au cap Lopez, le Port Gentil actuel. L'Ogooué, au lieu d'être appelé par le large estuaire du Gabon, le fuit pour aller se jeter à la mer par un nouvel arc de cercle qui le fait sortir près du cap Lopez au Nord de la lagune de Fernan Vaz. Il fallut bien du temps pour connaître ces cours capricieux, d'autant plus que les indigènes de cette région étaient hostiles à tout voyageur blanc.

Les marins français cherchèrent d'abord la voie de pénétration par le Como, affluent le plus large du Gabon qui remonte vers le Nord-Est. En septembre 1846, le lieutenant Pigeard et l'ingénieur Deschamps le remontèrent et constatèrent qu'il se rétrécissait vite et progressivement, jusqu'à ne plus avoir que 25 mètres de largeur au delà du point extrême connu avant eux : Cobangui. Les commandants Baudin et Bouët tentèrent eux-mêmes, en 1853, d'aller plus loin et atteignirent les villages du grand groupe indigène appelé Pahouins ou Mfans, situés sur le versant de monts que l'on croyait presque infranchissables et que les explorateurs portugais et espagnols avaient appelés la Sierra del Cristal : ce sont ces Pahouins, qui, venus de l'Est, d'après leurs plus anciennes traditions il y a un siècle, et confinés d'abord derrière la fameuse Sierra, finirent par le franchir et par se répandre sur tout le Gabon, dominant bien vite les M'Pongwes autochtones. Enfin, en mars 1857, l'enseigne de vaisseau Révérend du Mesnil atteignait le haut Como et en rapportait la preuve que la solution du problème n'était pas là. Ces conclusions furent encore confirmées par le voyage du lieutenant de vaisseau Braouezec en 1858-1859, du lieutenant de vaisseau Touchard en avril 1860 et du lieutenant de vaisseau Genoyer et du chirurgien Roullet qui remontèrent le Como jusqu'à en fixer approximativement la source. Cette étude du Como et de tout le système du Gabon fut poussée à fond par des reconnaissances soit contemporaines des précédentes, soit ultérieures, parmi lesquelles il convient de citer celles des commandants Méquet (1847), Vignon (1852), Guillet (1855), Hedde (1868), etc.

Par le Mouni La solution était-elle plus au Nord, par la rivière Mouni, qui est aujourd'hui en Guinée espagnole et où en avril 1842 Bouët-Willaumez et Camon avaient signé avec le roi Koako un traité renouvelé le 4 septembre 1845? Le Congo que l'on cherchait vers l'Est, le Nord-Est, le

Sud-Est, coulait-il, comme le disaient des racontars indigènes, derrière les monts de Cristal considérés comme une limite au delà de laquelle les noirs de la côte ne voulaient pas s'aventurer et encore bien moins accompagner un blanc? C'est ce qu'alla chercher en 1856 un voyageur américain, d'origine française, Paul Belloni du Chaillu, plutôt chasseur (surtout de gorilles) qu'explorateur et qui avait déjà voyagé et chassé sur les côtes et dans les rivières du Gabon. Parti de l'embouchure du Mouni pour aller chercher les grands singes et accessoirement le cours du Congo, Paul du Chaillu remonta la rivière, traversa les premiers chaînons des monts de Cristal et arriva chez les Mfans qui l'accueillirent bien, puis chez les Ostrébas qui le repoussèrent. Reconnaissant encore d'autres affluents du Mouni, il revint à la baie de Corisco, à l'embouchure de ce fleuve, et rentra au Gabon. Les reconnaissances du voyageur espagnol Iradier devaient confirmer en 1875-1877 l'inutilité du Mouni comme voie de pénétration.

Ainsi la preuve était faite que ni le Como ni le Mouni ni la baie de Mondah, ni aucun affluent du Gabon, n'ouvraient l'arrière-pays. Il fallait chercher ailleurs.

Par l'Ogooué. — les reconnaissances de du Chaillu C'était le problème de la reconnaissance de l'Ogooué.

Ce fut encore Paul du Chaillu qui le premier révéla l'existence de ce fleuve. De 1857 à 1859 il fit plusieurs reconnaissances qui lui permirent de reconnaître quelques affluents, d'explorer le Rembo et le delta du fleuve. Il était heureusement parti de la lagune de Fernan Vaz qui se confond avec l'embouchure de l'Ogooué et devait pénétrer dans le bassin de la Ngounié, l'un des plus grands affluents de gauche. C'est là que les indigènes lui avaient dit que cette Ngounié allait se jeter dans un grand fleuve appelé *Ogabaï* ou *Ogowai :* c'est de ce nom, rapporté la première fois par du Chaillu, qu'on a fait *Ogooué.*

Le ministère de la Marine avait accepté que des missions tentassent la pénétration et il y avait affecté un aviso à faible tirant d'eau, le *Pionnier.* En juillet 1862 le lieutenant de vaisseau Serval et le docteur Griffon de Bellay commencèrent à remonter le fleuve, mais bientôt le bateau s'échoua et ils durent continuer en pirogues, au milieu de populations hostiles, si bien qu'ils durent revenir à cause de la baisse des eaux. Quelques mois après, en décembre 1862, ils reprenaient la tentative en partant cette fois en baleinière par la Rhamboé. Mais le docteur Griffon de Bellay, malade, dut abandonner la marche et Serval, resté seul, la continua pour arriver le 17 décembre, épuisé de fatigue, au village d'Orongo, tout

près de l'Ogooué, qu'il avait atteint le premier aussi loin dans l'intérieur, un peu au-dessus de Lambaréné.

D'autres tentatives accrurent peu à peu les connaissances sur la route de pénétration. En 1864 les lieutenants de vaisseau d'Albigot et Touchardre montèrent le Rembo et le lieutenant de vaisseau Genoyer allait par terre du bassin de Bogoé à l'Ogooué !

En 1865 ce fut Paul de Chaillu qui, parti une fois encore de Fernan Vaz, faillit élucider le problème des sources de l'Ogooué en s'enfonçant dans l'Est à travers le pays des Aschango et des Njadi, et aurait pu atteindre quelques jours après le haut Ogooué si la maladresse d'un de ses noirs qui tua un indigène en nettoyant un fusil n'avait dressé les populations contre lui et ne l'avait obligé à fuir vers la côte, poursuivi par les Njadi.

COIFFURE DE FEMME INPONGIRÉE
(D'après un dessin des voyages de Paul de Chaillu).

Paul du Chaillu a raconté ses voyages dans des volumes qui ont fait à l'époque un bruit d'autant plus grand que les crânes de gorilles et autres magnifiques trophées de chasse qu'il avait rapportés leur faisaient une belle publicité. La Société de Géographie lui décerna en 1862 un de ses prix.

Mais les critiques ne tardèrent pas à s'abattre sur lui, sur ses récits et sur ses observations scientifiques. Son premier voyage déjà lui valait l'accusation d'avoir exagéré, et le grand voyageur allemand Henri Barth s'occupait à refaire la carte de voyages de P. du Chaillu en raccourcissant ses prétendus itinéraires. Le docteur Griffon du Bellay lui reproche d'avoir fait des lieux qu'il disait avoir visités « un dessin très pittoresque, mais peut-être un peu risqué, un vrai dessin de chasseur ». Chasseur, oui, explorateur, non, disait-on de lui. Et plus tard le marquis de Compiègne ira jusqu'à attaquer non seulement sa véracité, mais aussi sa valeur morale.

D'autres voyageurs s'attachèrent encore à connaître l'Ogooué, tel que le négociant anglais Walker qui atteignit, en 1866, le confluent de l'Ogooué et de l'Okano, dans le pays de celui qu'on appelait le « Roi Soleil » N'Combé.

LE VOYAGE DU LIEUTENANT DE VAISSEAU AYMÈS (1867)

Le couronnement en fut le voyage du lieutenant de vaisseau Aymès en 1867. Les instructions de l'amiral Fleuriot de Langle, qui vint au Gabon en 1867, reçut le salut du

vieux roi Denis presque centenaire et visita une partie du cours de l'Ogooué, étaient d'ordre politique :

Vous vous disposerez, écrivait à Aymès l'amiral Fleuriot de Langle, à visiter les eaux intérieures de l'Ogooué, qui servent de déversoir aux grands fleuves qui viennent de la partie intérieure de l'Afrique équatoriale... Le but de votre exploration doit être de pénétrer dans les eaux de l'Okanda, d'étudier

VILLAGE APOUYÉ
(D'après les voyages de Paul de Chaillu).

des voies terrestres qui peuvent joindre le bassin de Rhamboé et celui de l'Okanda, de faire des traités d'amitié et de commerce, de souveraineté même avec les populations limitrophes de ces rivières.

Aymès s'engagea le 25 avril 1867 dans l'Ogooué avec le *Pionnier*. La navigation fut difficile. Le bateau s'échoua. Renfloué, il dépassa Orango, le point atteint par Serval en 1862, et ensuite la pointe Fétiche où les indigènes croyaient que jamais un blanc ne parviendrait. Aymès continua, remplaçant même ses mécaniciens malades par le pharmacien de la marine Barbedor. Mais, les eaux baissant, il mouilla à nouveau à la pointe Fétiche et pénétra chez les Irengas, population jusqu'alors fermée, dont le roi Rakenga ou Rénoqué, par traité du 10 mai 1867, reconnut « pour chef le représentant de la France ayant pour quartier général le Gabon ». Revenu

à la fin de mai au Gabon, le lieutenant de vaisseau Aymès, accompagné du docteur Lartigues, étudie encore en janvier 1868 les déversoirs de l'Ogooué dans la lagune de Fernan Vaz, et conclut de nouveaux traités avec divers chefs de la région.

Ainsi la carte s'étendait peu à peu, mais le problème du cours moyen et supérieur et des sources de l'Ogooué restait entier.

LE VOYAGE DE MARCHE ET COMPIÈGNE (1873) La guerre franco-allemande arrêta un temps les explorations et faillit aboutir à l'évacuation du Gabon pour raisons d'économie. Dans les premières années qui la suivirent, la marine resta d'abord indifférente. Mais les tentatives allaient reprendre grâce à une initiative entièrement privée, celle d'Alfred Marche et du marquis de Compiègne, que subventionne un naturaliste français, M. Bouvier. Arrivés au Gabon le 8 mars 1873, les deux hardis voyageurs atteignirent la pointe extrême de l'estuaire Aymès, Adoulinnanlago, résidence du roi Soleil N'Combé qui venait de signer un traité avec l'amiral Le Courault du Quilio, venu en inspection dans le fleuve ; ils furent bien accueillis par Rénoqué, le roi des Irengas avec qui Aymès avait traité, et avec lui, en quatre pirogues, ils remontèrent le fleuve, bien accueillis par les Apinjis, dépassant Lopé, point extrême que venait d'atteindre l'Anglais Walker et l'Allemand Schultez, trouvant enfin un bief navigable, quand le 10 mars, parvenus à l'embouchure de l'Ivindo, c'est-à-dire du grand affluent de droite de l'Ogooué, ils furent attaqués par les Mfans Ossyébas. Les noirs de la mission, Galloas et Okandas, s'empressèrent de fuir et les deux voyageurs ne purent les retenir. Ils durent rentrer à la côte où ils arrivèrent le 24 mai 1874.

Si le marquis de Compiègne abandonnait la partie pour aller en Égypte comme secrétaire général de la Société khédiviale de Géographie — cet homme éminent qui s'était distingué en 1870 devait y mourir tragiquement en 1877 tué en duel — Marche songeait à reprendre la route, d'autant plus qu'à ce moment des tentatives, abritées sous le pavillon scientifique, dénonçaient des ambitions étrangères suspectes ce qui prouvaient bien que nos marins avaient été bien inspirés en signant avec les chefs indigènes ces traités d'amitié et de protection dont la forme à la fois naïve et solennelle faisait parfois sourire.

EXPLORATIONS ÉTRANGÈRES En effet on vit arriver au Gabon l'expédition anglaise des frères Grandy, qui n'a pas marqué, et deux expéditions scientifiques allemandes. Si elles ne firent pas beaucoup d'explorations, elles produisirent d'abondants travaux scientifiques. Le docteur Ad. Bastion (1874-1875) diri-

geait « l'expédition allemande à la côte de Loango ». Le docteur Paul Gussfeldt, accompagné des docteurs Falkenstein et Pechuel-Loesche, dirigeait aussi en 1873-1876 « l'expédition de Loango » envoyée par une « Société allemande pour l'exploration de l'Afrique équatoriale » et il fit des études dans la région de Nyanga et le Mayombe. L'Allemagne envoya encore après eux en 1875 le docteur autrichien Oskar Lenz, que devait rendre célèbre un voyage à Tombouctou en 1880. Lenz gagna l'Ogooué, atteignit chez les Okandas le point de Lopé, puis le confluent de l'Ofoué. Mais il se heurta, lui aussi, à l'hostilité des Ossyébas qui, à ses avances et à ses cadeaux répondaient que, pour chacun de leurs tués au cours de l'attaque de la mission Marche-Compiègne, ils voulaient le sang d'un blanc. Lenz put encore parvenir jusqu'à la rivière Sébé. Mais, abandonné par ses porteurs, il dut s'arrêter et rentrer.

Il était temps que le pavillon français fût porté à l'intérieur. C'est l'œuvre nouvelle que commence l'arrivée du grand explorateur qui, du vieux Gabon, allait faire le Congo français.

Ainsi la tradition française, créée sur la côte du Gabon, par les marins normands et poursuivie par les navigateurs et les missionnaires, avait abouti dans la première moitié du dix-neuvième siècle à l'établissement officiel de la France au Gabon dans l'unique dessein de permettre à notre marine la chasse aux négriers. Puis, peu à peu, marins et explorateurs français avaient commencé l'assaut de l'intérieur de l'Afrique équatoriale par des cours d'eau mal connus et difficiles, et à travers des populations hostiles et barbares. Ils avaient non seulement reconnu à fond les côtes, mais lancé déjà des coups de sonde dans l'inconnu de l'intérieur et commencé la route de pénétration.

Ces précurseurs, ces pionniers, dont l'effort est résumé par l'œuvre du grand marin qui en a été l'inspirateur le plus ardent, Bouët-Willaumez, ont préparé la marche et le succès de Savorgnan de Brazza.

CHAPITRE II

L'ÉTABLISSEMENT DE LA FRANCE AU CONGO ET LES TROIS MISSIONS DE BRAZZA

(1875-1890)

I. — Le secret de l'Ogooué. — *Brazza.* — *Brazza propose d'aller reconnaître l'Ogooué.* — *Arrivée à Lambaréné. Séjour au pays des Osyébas et des Adoumas.* — *Au confluent de la Lébagni et de la M'Passa. La marche vers l'Alima.* — *L'Alima.* — *Chez les Batékés.* — *La retraite.*

II. — L'établissement au Congo et la route d'accès du Niari-Kouilou. — *Stanley.* — *Le Congo et ses affluents.* — *Léopold II et ses conceptions coloniales.* — *Le congrès de Bruxelles* (1876). — *L'association internationale africaine.* — *Stanley au service de l'association. Le Comité d'études du Haut-Congo.* — *Brazza retourne au Congo* (*décembre* 1879). *Fondation de Franceville.* — *Dans la Léfini. Arrivée chez Makoko. Traité avec ce prince.* — *Arrivée à N'tamo* (*Brazzaville*). — *Retour à la côte par la région du Niari-Kouilou.* — *Rencontre avec Stanley.* — *Brazza retourne à Franceville.* — *Son retour en France.* — *Le sergent Malamine et Stanley. Stanley fonde Léopoldville.* — *Rapports entre Stanley et de Brazza.* — *Popularité de Brazza.*

III. — La mission de l'Ouest africain. — *La troisième mission de Brazza* (1883) ; *occupation de Loango et Pointe-Noire.* — *Les territoires contestés du Congo*

et du Niari-Kouilou. — L'œuvre accomplie. Les collaborateurs de Brazza.

IV. — L'ACTE DE BERLIN ET LE PARTAGE DU BASSIN DU CONGO. *Caractère extra-juridique des acquisitions congolaises. — Les réclamations du Portugal. Son accord du 26 février 1884 avec l'Angleterre. — Les protestations de la France. L'Allemagne dans la question congolaise. — Reconnaissance comme État de l'Association internationale du Congo. — Conférence de Berlin, 15 novembre 1884-26 février 1885. — Constitution de l'État indépendant du Congo. — Le droit de préférence de la France. — Règlements de frontières entre l'Association internationale et le Portugal (14 février 1885) et la France (5 février 1885); entre la France, le Portugal (17 mai 1885) et l'Allemagne 24 décembre 1885). — La constitution de l'Oubangui. L'accord franco-belge du 29 avril 1887. — La conférence de Bruxelles (juillet 1890).*

V. — LE CONGO FRANÇAIS EN 1890. *Constitution du « Congo français » (30 avril 1891). — Formation administrative. Commerce. Budget. — Quelques explorateurs : Lastours, Rouvier, Crampel, Alfred Fourneau.*

I. — LE SECRET DE L'OGOOUÉ

RAZZA était d'origine italienne, de la famille des comtes de Brazza Cergneu-Savorgnan, famille dont les fiefs étaient situés dans la région d'Udine. Son père, Ascanio, avait voyagé en Afrique, en Turquie et en Égypte. Peintre et sculpteur de talent, il n'avait pas voulu rentrer dans sa terre sous l'occupation autrichienne et s'était fait admettre dans la noblesse romaine. Pierre était le septième fils vivant de la nombreuse famille. Sa mère était une femme d'une intelligence remarquable, d'une haute culture et d'une très grande bonté, et qui devait mourir peu après son glorieux fils, dont on avait dû lui cacher la fin.

Il était né à Rome le 25 janvier 1852. « Pietro-Paolo-Francesco-Camillo » est connu de nous sous le nom qu'il porta pendant toute sa vie, Pierre Savorgnan de Brazza.

Vers l'âge de treize ans, il visita le capitaine de vaisseau marquis de Montaignac, de passage à Rome, pour le supplier de décider sa mère à le laisser entrer dans la marine française. Avec la recommandation du pape Pie IX à qui son oncle, le cardinal de Brazza, l'avait présenté, il alla continuer ses études à Paris, chez

les jésuites, et fut admis à l'École navale en 1868 à titre étranger. Il fit comme aspirant la guerre de 1870-71 dans l'escadre de la mer du Nord, puis la campagne de la répression de l'insurrection de Kabylie de 1871 en Algérie.

PALABRE AVEC RÉNOQUÉ
(D'après un croquis de de Brazza).

Attaché à l'état-major de l'amiral Le Courault du Quilio, il partit pour l'Atlantique Sud avec l'amiral à bord de la *Vénus*, commandée par le futur amiral Charles Duperré. L'amiral avait tenu à se rendre un compte personnel de la question de l'Ogooué reconnu déjà à quelque distance de son embouchure par le lieutenant Aymès et dont le récit avait paru cette année même dans la *Revue Maritime et Coloniale* de 1874 : Aymès avait même conclu des traités avec Rénoqué, chef des Irengas, et N'Gombi, chef des Galoas. Brazza, déjà renseigné, remonta à son tour, un instant, le cours du fleuve.

BRAZZA PROPOSE AU MINISTRE D'ALLER RECONNAITRE L'OGOOUÉ

Ce court voyage avait précisé en lui l'irrésistible appel de l'exploration, et, le 23 juin 1874, il adressait à l'amiral de Montaignac, ministre de la Marine et des Colonies, un projet de voyage qui témoigne dès ce moment de ses qualités d'énergie et de son coup d'œil, document historique à inscrire au frontispice de l'histoire de l'établissement de la France au Congo. Il n'avait encore que vingt-trois ans.

A bord de la *Vénus*, le 23 janvier 1874.

Monsieur le Ministre,

A mon arrivée dans nos possessions du Gabon, voyant dans l'exploration du cours navigable de l'Ogooué une grande importance commerciale, je me décidai à entreprendre ce voyage dès que les circonstances me le permettraient.

Recueillant les renseignements qui, par la suite, auraient pu m'être utiles, j'ai acquis la conviction que l'Ogooué, en amont des premiers rapides, est encore un fleuve très considérable, qui s'enfonce au loin dans l'intérieur.

L'Ogooué présentant ainsi, à mon avis, une voie à l'exploration de l'intérieur de l'Afrique, mon projet s'est beaucoup étendu. Après avoir fait les croquis hydrographiques de la partie du cours qui offre de l'intérêt au point de vue commercial, je compte le remonter aussi loin que possible. S'il n'a pas un cours aussi considérable que je le pense, je le quitterai et, sans penser au retour, je m'enfoncerai vers le S.-N.-E. ; à bout de ressources, je m'arrêterai chez les différentes peuplades et, apprenant leur langue, lentement il est vrai, je pourrai peut-être continuer ma route à la recherche des lacs ou du fleuve par où doit s'écouler la grande masse d'eau qui tombe sous l'équateur...

Je voulais d'abord être le seul blanc de l'expédition. Mais je crois maintenant que j'augmenterais de beaucoup les chances de réussir si je pouvais m'adjoindre un autre blanc, deux tout au plus ; blancs, qui ayant déjà, comme moi, vécu sous un climat semblable, croiraient pouvoir résister aux fatigues de l'expédition. Il serait très avantageux qu'un de mes compagnons possédât une certaine instruction, car alors, l'exploration ne serait pas arrêtée si l'un de nous deux venait à faire défaut...

C'est à la Pointe-Fétiche, où l'Okanda se jette dans l'Ogooué, que commencerait réellement l'expédition, et elle commencera, je pense, par sa partie la plus difficile. Dans un pays malsain, parmi les peuples qui monopolisent la traite et qui doivent craindre de perdre le monopole de nos marchandises, si les blancs remontent le fleuve, ce que conseille une prudence bien raisonnée, c'est de s'enfoncer résolument vers l'intérieur, en remontant le plus rapidement possible le cours du fleuve et n'ayant, avec les villages riverains, que les relations strictement nécessaires...

J'ai beaucoup de confiance dans ce projet, qui me soustraira rapidement à l'influence d'un pays que je crois plus malsain que le haut du fleuve et qui me transportera chez des peuples inconnus et peut-être plus hospitaliers que ceux qui avoisinent les blancs.

Je continuerai ensuite ma route, prenant dans les tribus où je passerai des noirs pour remplacer ceux qui seront partis. Là je serai presque à la merci des peuplades riveraines, mais je pense me trouver chez des peuples auprès desquels un blanc aura un certain prestige.

Jusqu'où pourrai-je m'avancer, d'abord en pirogue, ensuite à pied? Je ne sais. Je ne puis prévoir les événements qui peuvent entraver cette expédition, mais je ne crois pas devoir rentrer au Gabon si certains objets indispensables venaient à me manquer dès le commencement du voyage ; je ferais alors connaître ma position à M. le gouverneur du Gabon et j'attendrais dans le pays ce qui m'est nécessaire. Je serai ainsi dans les meilleures conditions pour continuer ensuite ma route.

Je connais, monsieur le Ministre, les dangers auxquels je m'expose et, quoique pendant mon séjour sur la côte d'Afrique ma santé n'ait pas été altérée par les fatigues que, en prévision de cette expédition, je me suis imposées, je sais que la santé même la plus robuste n'affronte pas impunément, dans ces climats, des fatigues et des privations pareilles. Je sais aussi qu'il faut que je sois très heureux pour que le résultat que j'espère vienne couronner mes efforts. Néanmoins, fermement décidé et avec un ardent désir de réussir, je l'entreprends et je n'aurai pas été inutile si l'Ogooué aura eu sa première victime, car un autre, plus heureux, reprendra la route que j'aurai ouverte.

Je suis, etc...

P. Savorgnan de Brazza,
aspirant de 1re *classe.*

Ce rapport déposé entre les mains du commandant de la *Vénus*, Brazza demanda à rentrer en France pour l'appuyer auprès du ministre. Ce fut alors qu'il obtint sa naturalisation. Français, il l'était de cœur depuis longtemps. « Savez-vous, disait-il

un jour à l'un de ses amis, quand je me décidai à me faire naturaliser Français? Ce fut au lendemain de Sedan. » Il semble que la prise de Rome par les Italiens et la suppression du pouvoir temporel du pape aient dû précipiter sa résolution. Il fut donc naturalisé. Mais, de ce fait, il redevenait simple matelot français. Il dut passer l'examen de capitaine au long cours et fut alors nommé enseigne de vaisseau à titre auxiliaire.

Cependant le rapport qu'il avait rédigé au Gabon avait été envoyé au ministre et suivi d'un projet plus détaillé le 14 décembre 1874. L'avis du Dépôt des Cartes et Plans de la Marine fut favorable et contenait cette phrase à la fois encourageante et un peu sceptique : « Nous ne pouvons pas prévoir jusqu'à quel point M. de Brazza pourra s'enfoncer dans l'intérieur de l'Afrique ; peut-être même, avec suffisamment de résultats obtenus, serait-il préférable de revenir sur ses pas pour en assurer la conservation plutôt que de s'exposer à tout perdre par trop d'audace ; mais en tout état de cause, nous croyons qu'il est bon d'encourager les hommes pleins de bonne volonté et d'ardeur qui, avec une certaine témérité, se lancent dans des régions qui n'ont pas été parcourues et ouvrent à ceux qui leur succéderont des voies dont l'importance ultérieure ne saurait être prévue à l'avance. » La décision du ministre, conforme à celle du service, par lettre du 25 février 1875, annonçait à Brazza que son projet était approuvé et ses demandes satisfaites ; la Marine lui avancerait sa solde d'une année et lui adjoindrait un aide-médecin, un quartier-maître, douze laptots (marins indigènes) du Sénégal et un chef laptot, deux Gabonais et deux Pahouins, plus des intruments scientifiques et un modeste armement. « J'espère, concluait l'amiral de Montaignac, que, par votre zèle et votre dévouement aux intérêts de la science et de notre commerce, vous justifierez la confiance dont je me plais à vous accorder le témoignage. »

Les préparatifs de départ furent rapidement pressés. Brazza emmenait avec lui l'aide-médecin auxiliaire de la marine Noël Ballay et le quartier-maître Hamon. Il s'était adjoint aussi comme naturaliste Alfred Marche, revenu de sa mission avec le marquis de Compiègne sur l'Ogooué et jusqu'à l'Ivindo.

ARRIVÉE A LAMBARÉNÉ. — SÉJOUR AU PAYS DES OSYÉBAS ET LES ADOUMAS

Partis de Bordeaux le 10 août 1875, Brazza et ses compagnons, après un arrêt à Dakar, étaient le 20 octobre au Gabon et gagnèrent tout de suite Lambaréné, le point extrême des établissements européens sur l'Ogooué. Ils y étaient à pied d'œuvre, pour recruter pirogues et pagayeurs, afin d'atteindre le plus vite possible le point de Lopé, près du confluent de l'Ivindo, où Marche et de Com-

piègne s'étaient arrêtés deux ans et demi plus tôt et que le voyageur autrichien Oskar Lenz, essayait de dépasser à force de cadeaux.

Arrêté à ce point le 17 février 1876, Brazza en fit son quartier général. Il fallait maintenant pénétrer plus avant et la grosse difficulté du voyage apparaissait. Elle était dans les dissensions des tribus voisines entraînées à se faire la guerre et à s'enlever les unes aux autres des esclaves. Bien accueilli par les Okandas de Lopé avec lesquels nos relations étaient déjà anciennes, comment le voyageur blanc serait-il reçu par leurs voisins et ennemis, les Ossyébas? Cette peuplade faisait partie du groupe des Fans qu'on a appelés aussi les Pahouins et en qui on s'accorde à reconnaître aujourd'hui une grande tribu venue de l'Afrique orientale il y a cent ou cent cinquante ans — plusieurs fois cent lunes, disent-ils eux-mêmes — et qui, assez guerrière, a refoulé les populations anciennement établies dans une grande partie du Congo et du Gabon. Ce sont des terriens et c'est par ironie que les populations du fleuve leur ont donné ce nom d'Ossyébas, qui veut dire « fils du fleuve ». Brazza déploya ici toute sa diplomatie et sa patience. Il se concilia ainsi le chef Mamiaka qui lui fit visiter les chutes de Booué et le fit conduire par son neveu Zabouret jusqu'au pays des Sébés. Ainsi l'étape des Ossyébas était franchie et Brazza parvenait sans plus de difficultés à l'étape suivante, celle des Adoumas.

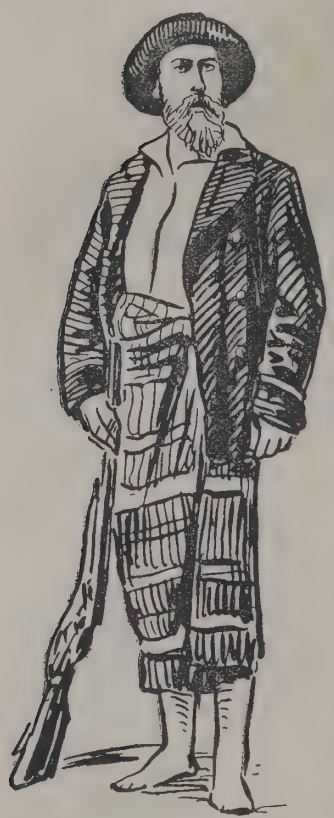

LE DOCTEUR BALLAY
EN TENUE D'EXPLORATEUR

Le docteur autrichien Lenz, qui depuis deux ans était rejeté d'une peuplade à l'autre, en profita pour y suivre le voyageur français. Il y a, dans la correspondance de la mission Brazza, une lettre curieuse du docteur Ballay qui, adressée de Lopé le 21 juillet 1876 au commandant supérieur du Gabon, indiquait ainsi la priorité de son chef :

Quelques jours après son départ, le docteur Lenz, qui se trouvait ici depuis plus d'un an sans avoir trouvé le moyen d'avancer, profitant de la route que venait d'ouvrir M. de Brazza, suivait sa trace, à quelques jours de distance, et arrivait ainsi à rejoindre M. de Brazza au pays des Adoumas. Pendant que M. de Brazza s'occupait de faire redescendre les Adoumas pour chercher le matériel de l'expédition, le docteur Lenz s'avançait à trois journées de pirogue au delà du point atteint par M. de Brazza, mais dans un pays qui ne présentait aucune difficulté ; le docteur Lenz est de retour et rentre au Gabon.

M. de Brazza n'est pas encore revenu, nous l'attendons tous les jours. Les Ossyébas ont tiré quelques coups de fusil sur la pirogue du docteur Lenz lors de son retour, mais cette attaque ne présentait pas la moindre importance.

J'ai tenu, commandant, à vous rendre compte de ces faits immédiatement et sans attendre le retour de M. de Brazza, afin que le mérite d'avoir franchi le premier passage difficile revînt à qui de droit et ce mérite revient à M. de Brazza et à lui seul.

Rejoint à Doumé, chez les Adoumas, par le docteur Ballay et par Alfred Marche qui, après une reconnaissance vers la rivière Lékélé, dut partir malade pour rentrer en France en avril 1877, Brazza fut retenu longtemps par la mauvaise volonté des Adoumas. Ne l'accusaient-ils pas d'avoir apporté la variole qui sévissait dans le pays? « Les blancs ont encore bien d'autres maladies dans leurs caisses ! » disaient les plus hostiles. Il fallut recourir à un stratagème pour pouvoir se dégager d'eux. Faisant partir Ballay et Hamon par des pirogues chargées de caisses pleines, Brazza resta avec des caisses vides. Les Adoumas laissèrent alors partir ce voyageur qui n'avait plus rien à leur donner. Accompagné de ses seuls laptots, Brazza remonta à son tour l'Ogooué non sans chavirer plusieurs fois. Bientôt il rejoignait Ballay et les reste de la mission aux chutes Poubara, et là apparaissait à ses yeux une grande déception. Ce fleuve de l'Ogooué, dans lequel on espérait trouver une voie de pénétration jusqu'au cœur de l'Afrique, se divisait en deux branches, l'Ogooué proprement dit Lebagni et la M'Passa, et ces deux branches, encombrées de chutes et de rapides, diminuaient d'importance au point d'être traversées à gué.

Au confluent de la Lebagni et de la M'Passa. — La marche vers l'Alima

Ce fut le moment le plus dur du voyage. Brazza et Ballay étaient déçus, mais non pas découragés. Malgré leurs fatigues, malgré la diminution de leur pacotille, malgré la fièvre qui les atteignait sans les abattre, ils résolurent de continuer et de « tenter, écrivait Brazza, de soulever le voile sous lequel se cachait l'immense contrée inconnue qui nous séparait des régions du haut Nil et du Tanganyka ». Ils auraient pu se souvenir à ce moment du conseil prudent du rapport du chef du Dépôt des Cartes, qui conseillait au voyageur de revenir sur ses pas avec les premiers résultats obtenus « plutôt que de s'exposer à tout perdre par trop d'audace ». Mais le problème se présentait à eux sous une forme et une attraction nouvelles. Tant pis si les difficultés devaient être plus grandes :

Maintenant, il nous fallait nous frayer une route par terre et transporter nos bagages à dos d'hommes. Quels moyens allions-nous employer dans un pays où chaque village est en guerre avec son voisin

et où il est rare de voir un homme qui ait franchi l'horizon du village où il est né? Comment se procurer des porteurs dans un pays où il n'y en a pas?

A partir de ce moment les explorateurs durent en plus marcher pieds nus :

Depuis quelques temps déjà, nous venions d'éprouver une cruelle déception. La caisse en fer-blanc soudée qui renfermait nos provisions de chaussures et que nous croyions parfaitement étanche, s'était remplie d'eau dès les premiers naufrages que nous avions essuyés sur l'Ogooué. Lorsque nous l'ouvrîmes à Poubara, son contenu était absolument hors de service, en sorte qu'après avoir laissé sur la route les lambeaux de nos vieilles chaussures, nous en fûmes réduits à marcher pieds nus. Ce mode de locomotion, qui semble si naturel chez les noirs, était très dur pour nous ; cependant il fallut nous y résigner pendant près de sept mois. Nous commencions à nous y faire lorsque nos vêtements en lambeaux laissèrent nos jambes exposées aux atteintes des broussailles et des buissons épineux.

La saison des pluies n'était pas encore terminée, qu'impatients de continuer notre voyage, nous nous mettions en route sans avoir souci des ondées qu'un ciel inclément versait chaque soir sur nos corps fatigués.

Dès lors la marche devint plus rapide ; en vingt jours nous traversâmes le pays des Umbétés pour entrer dans celui des Batékés où, de nouveaux porteurs libres s'étant offerts, nous eûmes une dernière fois la complaisance d'accepter leurs services.

A ce moment, Ballay et Hamon se trouvaient assez loin en arrière. Resté seul avec trois hommes sur le courage desquels je ne pouvais compter, je dus prendre des mesures pour préserver les marchandises dont j'avais la garde.

Heureusement ces faits s'étaient produits à la chute du jour ; après avoir fait une sorte de retranchement de mes bagages, je voulus au moins être prêt pour une attaque de nuit et j'enterrai en avant de la position une caisse de poudre à laquelle il serait facile de mettre le feu.

Cette opération nocturne, entourée des précautions que réclamait la circonstance, eut un tout autre effet que celui que j'avais imaginé. Les Batékés, d'abord intrigués de mes allures, puis croyant que je me livrais à quelque exorcisme, furent tout à coup saisis d'une frayeur superstitieuse. Le mot de « fétiche » ayant été prononcé, tous mes maraudeurs se reculèrent le plus loin possible de l'endroit où j'étais et finirent par me laisser la paix.

Cependant le nombre des porteurs réguliers était insuffisant ; il fallait faire trois voyages pour un, c'est-à-dire ne transporter à la fois que le tiers des marchandises. On arrivait cependant, non sans peine, à faire deux étapes en cinq jours.

En cheminant de la sorte, nous atteignîmes une petite rivière appelée par les indigènes N'gambo. Sa largeur ne dépassait pas 20 mètres, mais elle était très profonde et courait dans la direction de l'Est.

En suivant son cours, nous arrivâmes à une rivière plus importante dans laquelle elle versait ses eaux. Cette nouvelle rivière, qui coule également vers l'Est avec une légère inflexion vers le Nord, est appelée l'Alima.

L'ALIMA

L'Alima est l'un des affluents de droite du Congo, et ils étaient ainsi passés du bassin de l'Ogooué dans celui du grand fleuve alors inconnu et que Stanley venait de reconnaître et de descendre sans qu'ils s'en doutassent encore. L'Alima avait là près de 100 mètres de large. Brazza crut que

ce cours d'eau conduisait vers quelque grand lac intérieur « au Sud du Ouadaï ». Était-il prudent de s'y aventurer ?

LES LAGUNES DE L'ALIMA

Je ne me reconnus pas le droit, a dit M. de Brazza, d'engager, sans leur consentement, mes compagnons de route dans une entreprise aussi téméraire. Je les consultai et retrouvai en eux cette énergie et cette abnégation qui ne se sont pas démenties un seul instant dans toutes nos épreuves.

La route qui nous était ouverte allait nous entraîner au centre du continent inconnu. Nous nous résolûmes à tenter l'aventure, même au péril de notre vie et à marcher devant nous, cherchant une issue vers l'Est, sans songer un seul instant à revenir sur nos pas.

CHEZ LES BATÉKÉS Descendant l'Alima en pirogues, la mission se trouvait alors chez les Batékés dont elle ignorait que leur territoire allait jusqu'au Congo et qu'ils avaient pour ennemis leurs puissants voisins les Apfourous ou Bafourous. Ceux-ci se montrèrent d'abord méfiants, puis résolument hostiles et les huit pirogues furent attaquées à coups de fusil par tous les villages du fleuve. Le dernier de ces combats faillit être fatal à la mission :

Le soleil avait disparu à l'horizon et la nuit allait bientôt être noire ; elle était la bienvenue, car elle nous permettait de protéger notre descente. Mais notre espérance fut trompée, nous venions d'être aperçus par une pirogue envoyée en reconnaissance et nos mouvements furent signalés aux villages qui se trouvaient en aval.

La passe dans laquelle nous allions nous engager était formidablement défendue et dominée par de nombreux villages sur les deux rives. Les habitants, à l'annonce de notre arrivée, poussaient des clameurs formidables et semblaient prêts depuis longtemps à l'attaque.

Il aurait été téméraire de s'engager dans une affaire de nuit contre des gens qui connaissaient la rivière et avaient sans doute pris toutes leurs mesures pour nous barrer le passage. Nos pirogues allèrent s'adosser à un banc d'herbes flottantes et attendirent. Soit que les Apfourous eussent deviné notre projet, soit qu'ils voulussent se tenir en éveil, des feux nombreux furent allumés sur chaque rive et nous enlevèrent tout espoir de passer inaperçus à la faveur de la nuit.

La nuit fut continuellement troublée par les clameurs, les chants de guerre, le son du tam-tam et les ombres qui circulaient à distance autour de notre groupe. On entendait vers l'Est le bruit des pagaies ; c'étaient les pirogues des établissements d'aval qui remontaient le fleuve pour prendre part à la lutte. On les entendait chanter que nous étions de la viande pour leur festin de victoire. En pré-

sence de ces préparatifs, je jugeai prudent de prendre position sur la rive où mes laptots se trouvaient plus libres de leurs mouvements que dans nos embarcations.

Au point du jour, nous vîmes déboucher d'une pointe qui masquait le bas du fleuve, une trentaine de pirogues chargées de noirs armés de fusils. Cette flottille se distribua régulièrement sur les deux ailes, de manière à nous attaquer des deux côtés à la fois. Quand les Apfourous furent arrivés à une distance d'une quarantaine de mètres, le feu commença de part et d'autre. Nous avions quinze fusils entre des mains suffisamment exercées. La rapidité de notre tir et la précision de nos armes eurent bientôt raison de nos ennemis ; quelques minutes s'étaient à peine écoulées, qu'ils cherchaient un prompt salut dans la fuite.

Nous pûmes jouir alors de quelque répit, mais il fallait prendre une résolution rapide. Mon intention était de profiter du premier moment de stupeur des Apfourous pour franchir le passage, mais un inventaire de nos munitions me démontra qu'elles seraient rapidement épuisées avant que nous fussions arrivés au terme de l'immense route...

Notre ignorance du pays, la faiblesse de notre escorte, ne nous permettaient pas de nous frayer un passage de vive force le long du fleuve. Ce n'eût plus été du courage, mais une témérité insensée dont le moindre inconvénient, sans compter les risques que couraient nos existences, était de compromettre les résultats que nous avions acquis. Vous ne vous étonnerez donc pas de ma décision de quitter l'Alima peuplé de tribus si acharnées à notre perte.

J'ai regretté depuis lors de n'avoir pas obéi à ma première inspiration, lorsque j'appris par le récit des voyages de Stanley, qu'en moins de cinq jours nous nous serions, par une pointe hardie, engagés dans les eaux du Congo, au lieu d'aboutir à quelque impasse lacustre où nous aurions été à la merci des Apfourous.

LA RETRAITE Ainsi, à cinq journées de marche du Congo, l'effort était définitivement brisé. On sut plus tard que l'hostilité de ces Apfourous venait du contact trop rude qu'ils avaient eu quelques mois auparavant avec la mission Stanley descendant le Congo.

La mission dut quitter à pied ce pays hostile et fit retraite chez les Batékés et vers les rivières Obo et Lébaï N'gouco, d'où le docteur Ballay et le quartier-maître Hamon rentrèrent sur l'Ogooué avec la partie la moins valide du personnel. On était en juillet 1878. Resté avec six laptots et dix porteurs, Brazza alla encore reconnaître la rivière Licona. Mais l'approche de la saison des pluies et aussi la maladie et la fatigue et le faible moral de l'escorte l'obligèrent à s'arrêter à la rivière Lebaï Ocona, à 55 kilomètres au Nord de l'équateur. Le 11 août 1878, il « reprenait tristement » le chemin de l'Ogooué, où il retrouva le docteur Ballay et Hamon, et il rentra avec eux au Gabon où ils apprenaient qu'ils étaient arrivés bien près du Congo révélé par Stanley :

Lebaï Ocona, dans la langue du pays, signifie la rivière de sel. En effet, ce produit si précieux en Afrique est obtenu là des indigènes par l'évaporation de l'eau des petits ruisseaux qui descendent de collines riches en sel. Cette découverte m'amenait à douter de l'existence des lacs de la région du Ouadaï auxquels je pensais que l'Alima devait nous conduire. Le problème de l'hydrographie africaine me semblait de plus en plus obscur, car je ne pouvais imaginer que le Congo roulât ses ondes majestueuses

en face de moi, dans la direction du soleil levant. De mieux informés que moi doutèrent eux-mêmes de ce fait extraordinaire lors des premières affirmations de Stanley. Pour mon compte, à peine eus-je pris connaissance de la traversée de cet explorateur, que tout s'illumina subitement : cette succession de cours d'eau que je venais de traverser aboutissait au grand fleuve de Livingstone et de Stanley.

Je compris alors que la découverte de l'Alima qui devient navigable non loin du point où s'arrête la navigation des pirogues dans l'Ogooué, était d'une importance considérable, non seulement au point de vue géographique, mais encore au point de vue commercial.

LA ROCHE FÉTICHE DE L'OGOOUÉ
(D'après un croquis de S. de Brazza).

Notre persistance à ne pas borner notre exploration au cours de l'Ogooué et à la pousser plus loin malgré l'état de dénuement dans lequel nous nous trouvions, était donc couronnée d'un résultat qui dépassait nos espérances.

Brazza tirait lui-même dans ces quelques lignes l'enseignement de cette première mission qui a été la plus difficile et la plus pénible et que récompensa la croix de chevalier de la Légion d'honneur qui lui fut décernée le 3 janvier 1879.

L'Ogooué n'avait plus de secret. C'est par là que Brazza allait maintenant marcher au Congo que Stanley venait de découvrir.

II. — Notre établissement au Congo et la route d'accès du Niari-Kouilou.

STANLEY Rarement exploration produisit des conséquences aussi inattendues et aussi étendues que celle qui, au mois d'avril 1877, amenait au débouché dans l'océan Atlantique du vieux Zaïre ou Congo, l'explorateur anglo-américain Stanley parti de la côte orientale d'Afrique. L'estuaire seul, découvert dès le quinzième siècle par le Portugais Diego Cam, était connu et toutes les curiosités avaient été arrêtées par les chutes qui le précédaient. Son énorme débit donnait bien à penser qu'il recevait une large part des eaux tombées sous l'équateur. Mais son origine et son cours étaient ignorés, insoupçonnés. Et l'on appre-

nait soudain qu'il y avait là un admirable fleuve étalant ses eaux sur une longueur de 4 600 kilomètres et offrant à la navigation 3 000 kilomètres de biefs navigables ! Toutes les idées et toutes les cartes en étaient transformées, bouleversées. Mais la politique allait être, elle aussi, mise en action par cette révélation qui ouvrait un monde nouveau au cœur de l'Afrique.

Stanley n'en était pas à ses débuts et l'opinion publique en Europe et aux États-Unis s'était passionnée pour les détails du premier voyage où il avait révélé ses qualités d'explorateur en allant retrouver le grand voyageur Livingstone parti en 1865 de Zanzibar pour une nouvelle exploration vers les grands lacs, et dont on était sans nouvelles depuis 1868. Les détails de ce premier et retentissant voyage étaient dans le souvenir de tous (1).

Lorsqu'après s'être rencontrés à Oujigi, sur les bords du lac Tanganyka, les deux hommes se séparèrent le 14 mars 1872, Livingstone, qui devait mourir là-bas le 4 mai 1873, croyait toujours que le grand fleuve qu'il avait atteint et qui coulait Sud-Nord, la Lualaba, allait se jeter dans le Nil.

C'était pour résoudre ce problème que Stanley, mis en goût par le succès de son premier voyage, était revenu à la côte orientale d'Afrique, toujours aux frais du *New-York Herald* et aussi du journal anglais le *Daily Telegraph*, à la fin de 1874. Il était parti le 17 novembre 1874 de Bagamoyo, avec une troupe de 350 Zanzibarites bien armés et un matériel complet d'armes et de vivres et tout l'argent qu'il désirait. Pendant près de trois ans on était resté sans nouvelles de lui. Soudain, le 17 octobre 1877, le *Daily Telegraph* annonça son arrivée sur la côte occidentale d'Afrique, à l'embouchure du Congo ! Les détails affluèrent sur cette extraordinaire découverte. Ayant atteint d'abord Nyangoué sur le fleuve Lualaba, Stanley s'y était embarqué sur son vapeur *Lady-Alice* qui avait déjà flotté sur les lacs Victoria et Tanganyka et avait suivi le fil de l'eau non sans se heurter à l'hostilité violente des indigènes riverains et des Arabes chasseurs d'esclaves contre lesquels il avait dû soutenir plus de trente combats sanglants ; il avait perdu au cours du voyage ses deux compagnons européens et plus de la moitié de son escorte, et il avait failli mourir de maladie et d'épuisement. Mais il avait eu la surprise de voir soudain les eaux ne plus couler vers le nord mais se diriger vers l'ouest en décrivant un immense arc de cercle à travers brousse et forêts ; elles l'avaient amené, le 9 avril 1877, après un dernier et redoutable effort pour franchir les trente-deux

(1) Sur la découverte des sources du Nil et sur les voyages de Livingstone et de Stanley, voir l'exposé de Ch. DE LA RONCIÈRE dans la *Géographie historique de l'Égypte*, premier volume de l'*Histoire de la Nation Égyptienne* par Gabriel Hanotaux. Édit. Histoire nationale, in-4°.

chutes où son dernier camarade Francis Pocock s'était noyé, à l'embouchure du Congo, qu'il voulait appeler le Livingstone !

LE CONGO ET SES AFFLUENTS

Quel émoi dans le monde savant ! Ce journaliste, ce simple reporter, avait renversé toutes les notions admises sur l'Afrique centrale et résolu le problème que les explorateurs partis de la côte orientale discutaient et étudiaient depuis si longtemps.

Le Congo apparaissait dans toute sa majesté ; il livrait son secret. Né au sud-ouest du lac Tanganyka, il coule d'abord droit au nord, reçoit de nombreux affluents, dont la Lualaba qui lui apporte les eaux du lac Moéro et la Lukuga qui lui déverse celles du lac Tanganyka, offre un cours impétueux de 1 000 mètres de largeur, mais, encombré de rochers et de rapides, franchit les sept cataractes auxquelles Stanley a donné le nom de Stanley Falls ; et ensuite, grossi de nombreux affluents dont plusieurs sont considérables, l'Arouhouimi à droite et la Lomami à gauche, atteint une largeur de plusieurs kilomètres, enfle son débit, s'infléchit vers l'ouest puis le sud-ouest et, grossi encore d'affluents qui sont de vrais fleuves comme l'Oubangui à droite et le Kassaï, à gauche, il se précipite vers l'océan Atlantique : avant de l'atteindre il s'étale en un vaste lac de 450 kilomètres carrés de superficie, appelé depuis le Stanley-Pool, il perce la chaîne du Mayumbe en se frayant à travers les gorges difficiles des Monts de Cristal une route qui subit une dénivellation brusque de plus de 250 mètres et où sa largeur se rétrécit à 200 ou 300 mètres avec trente-deux cataractes et il en sort en bouillonnant, dans un courant en tourbillon que les commandants de navires appellent le Chaudron et qu'ils traversent à toute pression, pour s'étaler enfin dans un large estuaire situé entre les rives qui sont aujourd'hui la côte belge (Banane) et la côte portugaise (San Antonio). Ainsi sur 4 500 kilomètres ce fleuve offre deux biefs navigables, dont le plus inférieur a 1 700 kilomètres. On pouvait supposer que les grands affluents dont Stanley avait relevé les confluents portaient à 15 000, peut-être à 25 000 kilomètres la voie navigable qui s'ouvrait dans un pays immense, riche en produits naturels, bien arrosé et très peuplé.

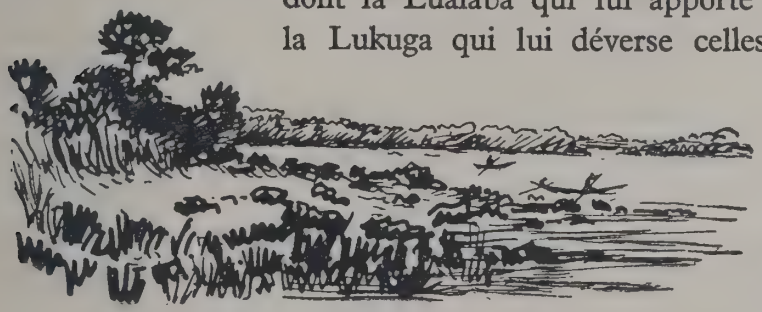

LE CONGO A N'GANTCHOU AU NORD DU STANLEY POOL

LÉOPOLD II ET SES CONCEPTIONS COLONIALES

La découverte de Stanley, surprenante pour tous, produisit à Bruxelles une impression plus profonde et y eut des répercussions immédiates. Léopold II, roi des Belges, était aux écoutes : sa haute intelligence, son patriotisme, sa ténacité avaient déjà, même avant la retentissante découverte, commencé l'exécution du plan qui devait faire de la Belgique une grande puissance coloniale.

Léopold II avait toujours montré le désir très vif de pousser la Belgique dans cette voie de l'expansion extérieure. On dit que, revenu alors qu'il était duc de Brabant, d'un voyage en Orient, Léopold II avait offert à M. Frère-Orban, alors ministre des Finances, une pierre ramassée dans les ruines de l'Acropole et sur laquelle il avait fait graver ces mots : « Il faut une colonie à la Belgique. » Il l'avait redit dans un discours au Sénat. Devenu roi, il en avait fait sa devise. Il estimait que la Belgique, pays manufacturier et commerçant, n'ayant plus ses moyens d'expansion depuis sa séparation d'avec la Hollande, devait, pour prospérer, chercher des débouchés dans les mondes nouveaux qui se révélaient à ce moment sur la terre, à la suite des découvertes des explorateurs.

C'est vers l'Afrique qu'il tourna ses regards, suivit avec passion les premières découvertes des grands voyageurs et bientôt ses amis et confidents commençaient dans l'opinion et dans la presse une propagande africaine que le plus dévoué d'entre eux, M. Émile Banning, amorça au début de 1876 par un article de *l'Écho du Parlement* dont la conclusion disait : « Le désert livre ses secrets ; le grand mystère de l'Afrique intérieure se révèle de jour en jour. Aucun insuccès partiel, aucun désastre particulier n'arrêtera désormais l'élan. Une génération ne s'éteindra plus que le voile ne soit levé et la lumière faite. Or, la conquête de la science devient promptement celle de la culture morale et intellectuelle, de l'industrie et du commerce. Comme l'Amérique et l'Australie, l'Afrique a certes son jour marqué dans les desseins de la Providence et bien des symptômes semblent annoncer que ce jour est proche. »

LE CONGRÈS DE BRUXELLES DE 1876

C'était l'annonce d'un acte prochain du roi dont on savait que Banning était le porte-parole. En effet, quelques mois après, Léopold II invitait un certain nombre de personnalités géographiques de l'Europe à se réunir en un Congrès à Bruxelles. Il eut lieu du 12 au 19 septembre 1876 avec un grand éclat. La France y était représentée par l'explorateur saharien Henri Duveyrier et l'explorateur gabonnais marquis de Compiègne, l'Angleterre par l'explorateur Cameron, l'Allemagne par les explorateurs Nachtigal,

Schweinfurth et Gerhard Rohlfs. L'Italie, l'Autriche et plusieurs sociétés géographiques et scientifiques, y figuraient également. Une importante délégation belge comprenait des confidents dévoués du roi Léopold, MM. de Laveleye, le baron Lambermont, Couvreur, Goblet d'Alviella, Banning. Léopold II ouvrit les séances par un discours où il déclara que l'objet de la Conférence était « d'ouvrir à la civilisation la seule partie de notre globe où elle n'ait point encore pénétré, de percer les ténèbres qui enveloppent des populations entières, croisade digne de ce siècle de progrès », « de combiner les efforts, de tirer parti de toutes les ressources, d'éviter les doubles emplois. » Il se défendit d'avoir été « guidé par des vues égoïstes », tout en souhaitant que Bruxelles devînt « le quartier général de ce mouvement civilisateur ». Enfin il traça ainsi le programme de la Conférence :

« Désignation précise des bases d'opération à acquérir, entre autres, sur la côte du Zanzibar et près de l'embouchure du Congo, soit par conventions avec les chefs, soit par achats ou locations à régler avec les particuliers ;

« Désignation des routes à ouvrir successivement vers l'intérieur et des stations hospitalières, scientifiques et pacificatrices à organiser comme moyens d'abolir l'esclavage, d'établir la concorde entre les chefs, de leur procurer des arbitres justes, désintéressés, etc...

« Création, l'œuvre étant bien définie, d'un Comité international et central et de comités nationaux pour en poursuivre l'exécution, chacun en ce qui le concerne, en exposer le but au public de tous les pays et faire au sentiment charitable un appel qu'aucune bonne cause ne lui a jamais adressé en vain. »

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE AFRICAINE

La Conférence avait donc le caractère d'une œuvre internationale humanitaire sans aucune visée proprement belge. Ainsi naquit l'Association Internationale africaine dont l'objet était d'assurer l'exploration de l'Afrique avec les voyageurs isolés comme agents et des stations hospitalières et scientifiques comme points d'appui, et de lutter contre la traite des esclaves. L'Association avait à sa tête une commission formée du président des principales Sociétés de Géographie et d'une délégation de deux membres envoyés par les divers Comités nationaux qui allaient se constituer dans les divers pays. Un Comité exécutif prenant la direction du mouvement : le roi en était le président. Les Comités nationaux devaient, dans les divers pays, réunir de hautes personnalités, grouper des fonds et provoquer la sympathie des gouvernements et de l'opinion publique. L'Association avait adopté pour ses

envoyés et ses stations un drapeau bleu étoilé d'or. Dès le mois de novembre 1876, le Comité belge commença son action.

Il est aujourd'hui hors de doute, et aucun écrivain belge ne le contesterait plus, que dès ce moment, sous l'apparence d'une œuvre internationale et exclusivement humanitaire, le roi Léopold II suivait déjà son projet de donner à la Belgique une colonie. C'est dans cette vue qu'il s'attachait à réaliser une conception nouvelle, celle d'une Association Internationale avec Comités nationaux, dont le caractère juridique embarrassa fort les hommes d'État et les professeurs de droit international de l'époque. Était-ce un État? Quelle était sa mission? Seulement découvrir ou bien conquérir, exercer des droits de souveraineté?

STANLEY AU SERVICE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE. — LE COMITÉ D'ÉTUDES DU HAUT-CONGO Survint brusquement, en août 1877, la découverte stupéfiante du Congo par Stanley. Dès lors Léopold II eut la vision de l'avenir, ce que ses historiographes ont appelé le coup d'œil du génie. Il comprit que l'heure des explorations scientifiques et humanitaires était passée et que l'Association Internationale africaine devait jouer un rôle politique dont la Belgique aurait le bénéfice. Aussi, quand Stanley, acclamé, débarqua à Marseille en janvier 1878, il y trouva deux envoyés du roi Léopold, le général américain Sanford et le baron Greindl, chargés de l'inviter à passer au service de l'Association Internationale africaine. Stanley ferma d'abord l'oreille à ces propositions. C'est à l'Angleterre qu'il offrit son concours pour prendre le contrôle du fleuve « qui est et restera, avait-il écrit, dans le *Daily Telegraph* du 12 novembre 1877, la grande route commerciale vers l'ouest de l'Afrique centrale ». Il sollicita les plus hautes personnalités officielles et commerçantes et vanta dans les milieux d'affaires de Londres, de Liverpool et de Manchester l'occasion que l'Angleterre pouvait saisir d'intervenir heureusement dans la question du Congo. Il ne fut pas écouté. « Certains, a écrit lady Stanley, le traitèrent de Don Quichotte, d'autres d'aventurier, de flibustier. » Plus vigilant, plus hardi, Léopold II ne perdait pas Stanley de vue et, au mois d'août 1878, l'explorateur américain, tout meurtri de l'indifférence de l'Angleterre, entrait au service de l'Association Internationale africaine.

Le roi et Stanley s'entendirent. Il fallait agir vite, loin et librement. On ne pouvait compter alors ni sur le concours de la Belgique qui n'était pas encore devenue officiellement coloniale et qui laissait son roi diriger seul et à ses frais personnels l'affaire congolaise, ni même sur l'Association Internationale africaine

dont le rôle était mal défini et dont les Comités nationaux, notamment celui de Paris, présidé par Ferdinand de Lesseps, n'auraient pas admis une sorte d'évolution vers une mission politique. Aussi le roi et Stanley firent constituer le 23 novembre 1878, un « Comité d'Études du Haut-Congo », exclusivement belge, au capital d'un million de francs, qui avait pour objet de construire un chemin de fer à travers la région des cataractes du Congo et de créer dans le Haut-Congo des établissements de commerce. Des banquiers belges, sollicités par le roi, formèrent le capital du nouveau Comité. Voie ferrée, commerce, simple apparence. Stanley, déjà en route pour le Congo, reçut à son arrêt à Gibraltar la visite du colonel Strauch, officier de la mission militaire du roi, qui, en grand secret, l'invita à « solliciter des indigènes la cession de certains droits de souveraineté » et lui conseilla d'aller vite, car on se méfiait des projets français et des projets de Brazza. Le but se précisait aux yeux des initiés ; en attendant la constitution d'un État nègre, dont Léopold II devait être le souverain, l'Association Internationale africaine et le Comité d'Études du Haut-Congo « masquaient pour le monde, écrit le comte Louis de Lichtervelde dans son livre *Léopold II*, l'anonymat sous lequel agissait une volonté désormais sûre d'elle-même ».

JEUNE FEMME ADOUMA
(Croquis d'après nature d'E. Laethier).

Au début de 1879 Stanley s'embarquait une troisième fois pour l'Afrique sur l'*Albion*. Cette fois encore il partait officiellement pour Zanzibar en faisant dire que là était son point de départ comme à ses deux précédentes expéditions. Mais, une fois sa troupe recrutée à Zanzibar, il reprit la mer, remonta vers la Méditerranée, la traversa et prit la route directe du Congo. Le 31 août 1879, il débarquait dans l'estuaire, à Banane, avec son personnel et son matériel, et cinq petits bateaux à vapeur démontables, qui devaient lui donner la maîtrise du Stanley-Pool et du grand bief navigable qu'il avait découvert deux ans auparavant. Il se lança avec son énergie habituelle à l'assaut des cataractes. Ses intentions étaient précises : ouvrir entre Vivi et le Stanley-Pool, à travers montagnes et ravins, une route parallèle au Congo, transporter par là les bateaux démontables, arriver le premier au Stanley-Pool et prendre possession du fleuve et de ses deux rives au nom du Comité d'Études du Congo en devançant toute autre puissance.

Le rêve de Léopold, duc de Brabant se réalisait, le projet de Léopold II s'exécutait : la Belgique aurait une colonie, le Congo, tout le Congo !

BRAZZA RETOURNE AU CONGO (DÉCEMBRE 1879). FONDATION DE FRANCEVILLE

Or, quand Stanley, ayant mis de longs mois à franchir avec son lourd matériel les cataractes du Bas-Congo, arriva enfin au Stanley-Pool, quelle ne fut pas sa stupeur de trouver sur la rive gauche du fleuve, à N'Tamo, le drapeau français flottant au-dessus d'un poste occupé par le sergent sénégalais

FRANCEVILLE
(D'après un dessin de l'*Illustration*) (1884)

Malamine et installé là dix mois auparavant par Brazza ! Le drapeau français claquait d'ailleurs sur tous les villages et sur les deux rives du fleuve.

Que s'était-il passé?

L'activité coloniale de Léopold II, l'évolution de l'Association Internationale vers l'action politique et commerciale, et les préparatifs du départ de Stanley n'avaient pas échappé à ceux qui, à Paris, se préoccupaient de ce qui concernait le Congo. Brazza, notamment, devinait l'objet réel de la forte expédition emmenée en Afrique par Stanley. Il n'avait appris que dans la dernière partie de sa première mission la découverte du fleuve par le reporter américain, mais il en avait tout de suite compris l'importance politique. Il n'en regrettait que plus amèrement l'hostilité des Bafourous qui l'avait arrêté à cinq jours du Congo. Le prix de tant d'efforts serait-il perdu? Une solution s'offrait à la France : utiliser la voie de pénétration Ogooué-Alima ouverte de 1875 à 1878 pour aller prendre position sur le cours même du grand fleuve.

Brazza s'offrit pour accomplir ce coup de sagesse et d'audace et pour installer

en même temps les deux missions scientifiques et hospitalières du Comité français. A opposer aux millions de Stanley, il avait un crédit de 100 000 francs voté par le Parlement, et les subventions toujours bien légères de la Société de Géographie et du Comité français. Le ministère de la Marine lui fournissait son personnel.

Dès le 27 décembre 1879, Brazza s'embarquait à Liverpool pour le Gabon. Il y retrouva plusieurs de ses anciens compagnons de voyage indigènes et grâce à ses deux collaborateurs, Noguez mort plus tard à la peine et Michaud, il remonta l'Ogooué pour se rendre de nouveau au confluent de la M'Passa où il fondait près de Nghimi la première station du Comité français de l'Association Internationale : Franceville.

DANS LA LEFINI. — ARRIVÉE CHEZ MAKOKO. — TRAITÉ AVEC CE PRINCE

Puis, visant le Congo, il attaqua l'un de ses affluents, la Lefini. On lui parlait partout de l'existence dans le voisinage d'un roi important, Makoko, établi à quelque distance du Congo, entre le village de Ngantchou sur le fleuve et celui de Mbé dans l'intérieur. Le pouvoir de ce roi, lui disait-on, portait sur l'importante tribu des Batékés qui occupent la plus grande partie de la rive droite du fleuve, débordent même sur la rive gauche et s'étendent dans l'intérieur sous le nom d'Achicouyas et Balalis jusqu'à l'Ogooué. Son autorité était reconnue de tous. Continuant le voyage à pied à travers les marécages, Brazza rencontre un envoyé du roi qui lui dit : « Makoko connaît depuis longtemps le grand chef blanc de l'Ogooué, il sait que ses terribles fusils n'ont jamais servi à l'attaque et que la paix et l'abondance accompagnent ses pas. Il me charge de te porter la parole de paix et de guider son ami. » Il fallut organiser un radeau pour descendre la Lefini. Puis à Fafa des chutes barrèrent de nouveau la rivière et on marcha pendant deux jours sur un plateau inhabité. Mais quelle récompense au bout de ce rude effort : C'était le Congo !

Brûlé par le soleil, plusieurs fois égaré et me croyant perdu, je commençais à menacer mon guide, lorsqu'à 11 heures du soir, après une dernière marche forcée, notre vue s'étendit sur une immense nappe d'eau dont l'éclat argenté allait se fondre dans l'ombre des plus hautes montagnes. Le Congo venant du Nord-Est où il apparaissait comme l'horizon d'une mer, coulait majestueusement à nos pieds sans que le sommeil de la nature fût troublé par le bruit de son faible courant.

C'était là un de ces spectacles qui imposent au voyageur un religieux silence et, dans ce silence, un cœur de Français battait plus fort, en songeant qu'ici allait se décider le sort de sa mission.

Brazza se résolut alors à faire visite au roi Makoko qui résidait à quelque distance à l'intérieur entre Mbé et Ngantchou, ce dernier point situé sur le fleuve, un

peu au-dessous de son confluent avec le Kassaï. Le récit de sa réception, qui eut un vif succès à Paris, est pittoresque :

Après avoir procédé à un « astiquage » général et revêtu nos meilleures loques, nous ne faisions, ma foi, pas trop mauvaise figure, et, tandis qu'Ossia allait frapper sur les doubles cloches de la porte du palais pour prévenir de l'achèvement de nos préparatifs, je fis faire la haie à mes hommes qui, suivant l'usage du pays, portaient les armes le canon incliné vers la terre.

Aussitôt la porte s'ouvrit. Un grand nombre de serviteurs étendirent devant mes ballots de nombreux tapis et la peau de lion, attribut de la royauté ; on apporta aussi un beau plat en cuivre de fabrication portugaise, datant de deux ou trois siècles, sur lequel Makoko devait poser les pieds ; puis, un grand dais de couleur rouge ayant été disposé au-dessus de ce trône improvisé, le roi s'avança, précédé de son grand féticheur, entouré de ses femmes et suivi de ses principaux officiers.

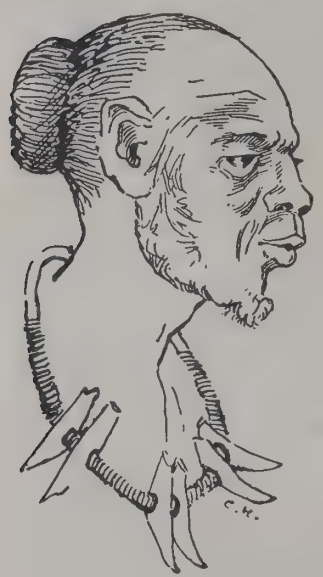

M'POHOUTABA, PREMIER FEUDATAIRE DE MAKOKO

(Croquis pris à M'Bey en mars 1884, par M. de Chavannes).

Makoko s'étendit sur sa peau de lion, accoudé sur des coussins ; ses femmes et ses enfants s'accroupirent à ses côtés. Alors, le grand féticheur s'avança gravement vers le roi et se précipita à ses genoux, en plaçant ses mains dans les siennes ; puis, se relevant il en fit autant avec moi, assis sur mes ballots en face de Makoko. Le mouvement de génuflexion ayant été successivement répété par les assistants, les présentations étaient accomplies. Elles furent suivies d'un court entretien dont voici à peu près le résumé :

« Makoko est heureux de recevoir le fils du grand chef blanc de l'Occident, dont les actes sont ceux d'un homme sage. Il le reçoit en conséquence ; et il veut que lorsqu'il quittera ses États, il puisse dire à ceux qui l'ont envoyé que Makoko sait bien recevoir les blancs qui viennent chez lui non en guerriers, mais en hommes de paix. »

Voici le texte du traité Makoko qui eut un si grand retentissement :

Le roi Makoko, qui a la souveraineté du pays situé entre les sources de l'embouchure de la Lefini et Ncouna, ayant ratifié la cession de territoire faite par Ngampey pour l'établissement d'une station française, et fait de plus cession de son territoire à la France, à laquelle il fait cession de ses droits héréditaires de suprématie ; désirant, en signe de cette cession, arborer les couleurs de la France, je lui ai remis un pavillon français, et, par le présent document fait en double et revêtu de son signe et de ma signature, donné acte des mesures qu'il a prises à mon égard, en me considérant comme le représentant du gouvernement français.

Fait à Nduo, au village de Makoko, le 10 septembre 1880.

L'enseigne de vaisseau,
chef de la mission de l'Ogooué et du Congo intérieur.
Signé : P. Savorgnan de Brazza.

ARRIVÉE A N'TAMO (BRAZZAVILLE)

L'explorateur fit proclamer et ratifier le traité par les chefs et vassaux de Makoko dans une cérémonie où il planta un drapeau tricolore devant la case du roi.

Après quoi, la mission descendit le fleuve en pirogue, et cinq jours après elle arrivait au Stanley-Pool appelé *Ncouna* par les indigènes et sur la rive droite duquel se trouve le dernier village avant les rapides de Kintam ou N'tamo. C'était le but du voyage. Le 1er octobre 1880 l'acte de prise de possession était signé solennellement et contresigné par Ngaliémé et les chefs. En voici le texte :

Au nom de la France, et en vertu des droits qui m'ont été conférés, le 10 septembre 1880, par le roi Makoko, le 3 octobre 1880 j'ai pris possession du territoire qui s'étend entre la rivière d'Iné et Impila. En signe de cette prise de possession, j'ai planté le pavillon français à Okila en présence de Ntaba, Scianho-Ngackala, Ngacko, Juma-N'voula, chefs vassaux de Makoko, et de Ngalième, le représentant officiel de son autorité en cette circonstance. J'ai remis à chacun des chefs qui occupent cette partie du territoire un pavillon français, afin qu'ils l'arborent sur leurs villages en signe de ma prise de possession au nom de la France. Ces chefs, officiellement informés par Ngalième de la décision de Makoko, s'inclinent devant son autorité et acceptent le pavillon et par leur signe fait ci-dessous donnent acte de leur adhésion à la cession du territoire faite par Makoko. Le sergent Malamine, avec deux matelots, reste à la garde du pavillon et est nommé provisoirement chef de la station française de Ncouna.

Par l'envoi à Makoko de ce document fait en triple et revêtu de ma signature et du signe des chefs ses vassaux, je donne à Makoko acte de ma prise de possession de cette partie de son territoire pour l'établissement d'une station française.

Fait à Ncouna, dans les États de Makoko, le 3 octobre 1880.

L'enseigne de vaisseau,

Signé : P. Savorgnan de Brazza.

Ont apposé leur signe :

Le chef Ngalième, représentant de Makoko ;

Le chef Scianho Ngackala, qui porte le collier d'investiture donné par Makoko et commande à Ncouna sous la souveraineté de Makoko ;

Le chef Ntaba ;

Le chef Ngacko ;

Le chef Juma Nvoula.

C'est cette station que la Société de Géographie de Paris a immédiatement et justement baptisée Brazzaville. Le traité Makoko s'étendait aux deux rives du fleuve, si bien que les chefs de la rive gauche firent demander à Brazza que des pavillons leur fussent donnés à eux aussi.

Retour a la cote par la région du niari-kouilou

Mais si la position était bonne, la route prise pour y parvenir était longue, difficile, impraticable à des communications régulières et rapides. Où chercher la véritable voie conduisant de Brazzaville à l'Atlantique ? Ce nouveau problème se posa tout de suite à Brazza, d'autant plus que les indigènes lui parlaient d'une route passant par la vallée du N'Djoué pour aller se jeter dans la rivière Niari. Ces deux noms

lui étaient inconnus. Il fallait les vérifier. Brazza n'hésita pas à aller étudier cette voie de pénétration dont on lui parlait et il laissa le 3 octobre 1880 à Brazzaville le caporal sénégalais Malamine qu'il élevait au grade de sergent avec trois hommes et un drapeau tricolore pour garder le poste et représenter notre prise de possession.

Puis il chercha la route vers le Niari inconnu. Mais tout de suite il se heurta à des populations hostiles qui, possédant là des mines de cuivre (ce sont les mines actuelles de Mindouli), le forcèrent à se rabattre au Sud-Est et à suivre la rive droite du Bas-Congo à travers d'autres villages, non moins inhospitaliers.

LA RENCONTRE AVEC STANLEY

Le voyage, très pénible, fut pourtant animé par la rencontre non loin de Vivi de Stanley qui montait vers le Stanley-Pool, où il comptait bien arriver le premier. La rencontre ne fut pas agréable à Stanley. Il avait pris ses dispositions pour barrer le chemin à tout Européen qui viendrait de la côte atlantique, mais il n'avait pas prévu qu'un blanc pût venir de l'intérieur. Il comprit alors « l'énorme faute qu'il avait commise en ne suivant pas les ordres du roi Léopold qui lui avait enjoint d'aller occuper les deux rives du Pool dès son retour au Congo ». L'installation d'un poste français sur le Pool déjouait tous ses calculs. Il n'a pas caché sa déception en racontant plus tard avec un peu d'ironie méchante le modeste appareil dans lequel voyageait Brazza. Par contre son heureux concurrent a raconté ainsi cette entrevue fameuse dans la conférence qu'il fit le 23 juin 1882 à la Société de Géographie.

Messieurs, le hasard a réuni un instant deux hommes, deux antithèses ; la rapidité et la lenteur, la hardiesse et la prudence, la puissance et la faiblesse, mais les extrêmes se touchent ; leurs sillons différents, tracés avec la même persévérance, convergent au même but : le progrès.

Et ces deux hommes ont reconnu les dures nécessités de leur tâche ; ils se rendent justice : votre missionnaire s'honorera toujours du cordial accueil que lui a fait le plus intrépide explorateur de l'Afrique.

Le 15 décembre 1880 Brazza était de retour à Libreville avec le traité Makoko. Le docteur Ballay et le personnel désigné pour les deux stations qui venaient d'être fondées n'étaient pas encore arrivés. Brazza avait bien le droit d'aller se reposer en France. « Mais non, écrit-il, je ne pouvais pas, je ne le pouvais pas, je ne devais pas abandonner sans ressources nos stations et les braves gens que j'avais à 800, à 1 200 kilomètres dans l'intérieur. Et vingt-quatre heures après mon arrivée au Gabon je repartais avec ma petite troupe. »

BRAZZA RETOURNE A FRANCEVILLE ET ATTEINT PAR LE SUD LA VALLÉE DU NIARI. — SON RETOUR EN FRANCE Au mois de février 1881 il était de nouveau à Franceville. Il y organisa les relations entre l'Ogooué et l'Alima et l'installation d'une troisième station française et créa le poste de Diélé sur l'Alima. Puis il remit la station de Franceville à l'enseigne de vaisseau Louis Mizon, désigné par le Comité français, et se dirigea au Sud pour chercher une fois encore la vérité sur le Niari qu'on lui avait décrit comme la vraie voie de pénétration. Un mois après il arrivait sur les bords de ce cours d'eau et il apprenait qu'il n'était qu'un

POSTE DE GARDE : ORIGINE DE LA CRÉATION DE BRAZZAVILLE
(D'après un croquis de M. de Chavannes).

affluent du Kouilou dont le débouché sur l'Océan, un peu au Nord de Loango, était connu depuis plusieurs siècles sous le nom de Quillou ! Un nouveau secret était révélé. C'était bien la voie la plus courte entre Brazzaville et l'Océan, la future route du Mayombe, par où se feront toutes les communications de Loango à Brazzaville. Coupant enfin la rivière Loudima et mal accueilli par les villages, Brazza arrive enfin sur la côte de l'Atlantique à Landana où il fut chaleureusement accueilli par la Mission catholique et les colons français. Le 7 juin 1882, il était de retour en France.

Ainsi, en deux ans et demi, Brazza, seul cette fois (le docteur Ballay n'avait pu le rejoindre assez tôt à cause du retard du matériel), avait atteint le fleuve Congo, ajouté à nos territoires un pays aussi étendu que le tiers de la France, relevé 4 000 kilomètres d'itinéraires, reconnu des voies de communication et de pénétration, rapporté des observations scientifiques et installé deux stations du Comité français. Mais surtout, il avait porté le drapeau au Congo, affirmé la prise de possession de territoires des deux rives du Stanley-Pool dépendant de l'autorité de Makoko et créé le poste français qui devenait Brazzaville !

LE SERGENT MALAMINE EN OPPOSITION A STANLEY. — STANLEY FONDE LÉOPOLDVILLE

Un incident émouvant était venu souligner l'importance de cette fondation et aussi la priorité de l'installation française sur le Stanley-Pool.

Stanley, arrivé à la fin d'août 1879, sur l'*Albion*, à l'estuaire du Congo, y avait débarqué sa petite armée de Zanzibarites, son lourd matériel et ses cinq bateaux démontables et il s'était aussitôt employé avec toute son énergie, à faire passer toute sa mission dans le Stanley-Pool afin d'être en mesure d'y affirmer la priorité de la prise de possession des deux rives par la double entité, Comité belge de l'Association Internationale africaine et Comité d'Études du Haut-Congo qu'il représentait, et d'y lancer ses bateaux. Le transport de cet énorme matériel était très lent : « Ce fut, a écrit le géographe belge Wauters, une époque de terribles épreuves. L'expédition allait lentement dans ce pays sans routes, par les marais, par les ravins inondés, se frayant un chemin à la mine à travers le roc, à la hache à travers les forêts. » L'énergie de Stanley devait vaincre ces obstacles, mais non pas le temps. Déjà il avait eu le sentiment de son retard en rencontrant Brazza et en apprenant qu'un poste français avait été fondé sur le Pool. Ce n'est qu'à la fin de juillet 1881 qu'il y arriva. Le drapeau français flottait sur le petit poste dont Brazza avait laissé la garde au sergent Malamine ; celui-ci l'avait fidèlement assurée avec ses deux hommes depuis dix mois, suivant la consigne qu'il avait reçue le 3 novembre 1880 dans les termes suivants :

> Le sergent Malamine est nommé provisoirement chef de la station française de Ncouna ; il gardera ce poste jusqu'au jour où il sera remplacé par le chef définitif.
>
> Comme chef de la station française de Ncouna, le sergent Malamine doit, dans la mesure de ses moyens, protection, aide et assistance aux voyageurs européens qui viendraient dans la contrée, quelle que soit leur nationalité.
>
> Le sergent Malamine fixera sa résidence soit à Okila, soit au village d'Otiulu ou à n'importe quelle autre place voisine, sans toutefois sortir des États de Makoko.
>
> *L'enseigne de vaisseau, commandant provisoire des Stations françaises du Haut-Ogooué et du Congo intérieur,*
> *Signé :* P. SAVORGNAN DE BRAZZA.

Malamine avait dignement rempli sa mission, une première fois déjà, envers deux missionnaires évangélistes anglais, MM. Crudington et Bentley, qui étaient arrivés au Pool trois mois après le départ de Brazza. Les indigènes, qui ne voulaient avoir affaire qu'aux Français, aux Fallas, comme ils les appelaient, leur firent un accueil hostile et leur auraient fait peut-être un mauvais parti si Malamine n'était intervenu pour les protéger jusqu'à ce qu'ils eussent quitté le pays.

Le 27 juillet 1881 ce fut Stanley qui arriva avec quatre Européens (dont deux

officiers belges) et 70 Zanzibarites bien armés. Malamine ne fut pas ému par ce déploiement de force et il résista, avec autant d'énergie que de tact, aux menaces et même à des pourparlers d'embauchage qui ressemblaient à des tentatives de corruption. Les indigènes s'étaient associés à son attitude.

L'hostilité de ceux-ci à l'égard de Stanley était si grande qu'il ne se trouva bientôt plus en sécurité suffisante sur la rive droite du fleuve et dut songer à passer sur la rive gauche. Là, un chef, nommé Itsi, quoique relevant de Makoko, affectait des airs d'indépendance. Après quelques pourparlers conduits du côté indigène avec toute la prudence nécessaire, Stanley quitta la rive droite à Manianga et vint déboucher au Stanley-Pool, au village d'Itsi. C'est là qu'en décembre 1881 il fonda Léopoldville et installa en face du poste du Sénégalais Malamine un poste confié au Souhali Douala. Les cinq steamers, l'*En-Avant*, la *Belgique*, le *Royal*, l'*Espérance* et la *Jeune-Africaine*, furent du moins heureusement lancés sur le Pool et dans le bief navigable.

Rapports entre Stanley et de Brazza

Stanley, rentré en Europe en 1882, a marqué, à la suite de cet incident, un dépit que ce grand explorateur ne sut pas cacher et qui contrastait avec le langage si courtois de M. de Brazza à son égard. Invité à Paris dans un dîner solennel donné par un groupe d'Anglais et d'Américains à l'Hôtel Continental, il se laissa aller, dans son discours, contre celui qui l'avait battu sur le Pool à des insinuations et à des ironies qui prouvaient son ressentiment, invectivant même « le gentleman italien au service de la France dont les manœuvres l'avaient enveloppé dans un nuage de mystification ». Il ajoutait : « Lorque je l'ai vu pour la première fois sur le Congo en 1880, il se présenta à mes yeux sous la figure d'un pauvre va-nu-pieds, qui n'avait de remarquable que son uniforme en loques et un grand chapeau déformé. Une petite escorte le suivait avec 125 livres de bagages. Cela n'avait rien d'imposant. Il n'avait pas même l'air d'un personnage illustre déguisé en vagabond, tant sa mine était piteuse. J'étais loin de me douter que j'avais devant moi le phénomène de l'année, le nouvel apôtre de l'Afrique, un grand stratégiste, un grand diplomate et un faiseur d'annexions. La Sorbonne le reçoit, la France l'applaudit. Que dis-je? Le monde, y compris l'Angleterre, l'admire. » Ce soir-là, Brazza avait été introduit plus tard dans la salle du banquet et, tendant la main à Stanley, il avait déclaré, aux applaudissements de tous, qu'il voyait en lui « non pas un antagoniste, mais simplement un travailleur dans le même champ » et il leva son verre aux efforts unis de toutes les nations sous tous les drapeaux pour la civilisation de l'Afrique.

LA POPULARITÉ DE BRAZZA Cette réponse accrut encore la popularité dont jouissait Brazza et dont profitait l'œuvre à laquelle il s'était dévoué. L'opinion publique s'était passionnée pour l'effort de ce conquérant pacifique de trente ans et enthousiasmée pour son succès. Les journaux reproduisaient les principales scènes du voyage en des dessins parfois même un peu naïfs et aussi son portrait, non pas quelque photographie indiquant sa figure énergique et fine de seigneur italien de la Renaissance, mais un dessin représentant l'explorateur à la barbe inculte, au large chapeau de feutre, les pieds nus, les vêtements déchirés, tel que Stanley l'avait rencontré. Le nom même de son ami Makoko, dont on s'amusait, ajoutait encore à l'engouement du public. Brazza proclamait dans sa conférence le 23 juin 1882 à la Société de Géographie : « La clef du Congo intérieur, c'est-à-dire de ce réseau fluvial par lequel on drainera toutes les richesses de l'Afrique équatoriale, cette clé est Brazzaville et la voie la plus avantageuse de Brazzaville à l'Atlantique est celle que nous avons découverte dans notre dernier voyage. » Le 22 octobre, à une conférence au cercle Saint-Simon, présidée par Henri Martin, il disait : « La question de l'esclavage n'est pas chose facile quand on ne veut pas employer la violence : au début, j'ai dû racheter des hommes à prix d'argent. Je leur disais : « Vas maintenant, tu es libre ». Ils m'ont facilité le chemin... » Et déjà il préconisait la construction d'une voie ferrée destinée à joindre Brazzaville à la côte de l'Atlantique par la vallée du Niari-Kouilou : « Quand une voie ferrée demanderait, disait-il, pour joindre la côte au point de jonction des grandes routes du centre, une dépense d'un million par kilomètre, elle vaudrait que l'on fît ce sacrifice. »

Le gouvernement et le Parlement ne pouvaient rester indifférents. Les Chambres ratifièrent par une loi, en novembre 1882, le traité Makoko. Le petit roi Batéké, dont le vrai nom n'apparaît pas, est resté inconnu. Makoko est un titre et non pas un nom.

III. — La mission de l'Ouest-Africain

LA TROISIÈME MISSION DE BRAZZA (1883). — OCCUPATION DE LOANGO ET POINTE-NOIRE Aussi, le 21 mars 1883, M. de Brazza partait pour la troisième fois en mission pour le Gabon et le Congo. Sa mission était cette fois officielle et un peu mieux dotée. Elle dépendait du ministère de l'Instruction publique, que le gouvernement avait désigné pour laisser à l'expédition un caractère scientifique ; elle s'appelait la « Mission de l'Ouest africain » et M. de Brazza recevait le titre nouveau de « Commissaire du Gouvernement de la République française dans

l'Ouest africain ». De plus le Comité français de l'Association Internationale africaine faisait remise à l'État des stations qui avaient été établies en son nom à Franceville et Brazzaville et du nouveau poste déjà installé dans les mêmes conditions dans l'Alima par l'enseigne Louis Mizon.

De même l'État se montrait plus généreux pour l'action au Congo ; la loi de finances du 10 janvier 1883 attribuait à la mission 1 275 000 francs au titre du ministère de l'Instruction publique, du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Marine, et celle du 8 août 1883 y ajouta 780 000 francs au titre de l'exercice 1884. Le ministère de la Guerre accordait une certaine quantité d'armes démontées et hors d'usage pour servir de monnaie d'échange, et un petit bateau, l'*Olumo* (nom indigène du fleuve Congo), était mis au commandement de Brazza. L'expédition allait comprendre 30 fonctionnaires civils, chefs de services, chefs ou sous-chefs de postes ou de stations, 30 militaires, marins ou ouvriers spéciaux, 150 laptots sénégalais et avec eux le sergent Malamine que l'enseigne de vaisseau Mizon avait fait revenir de Brazzaville quelques mois auparavant, et enfin 100 Kroumen ou noirs porteurs de la côte de Guinée.

Cette troisième mission, bien composée et outillée, allait procéder à la prise de possession et à la première organisation administrative de la jeune colonie.

Parti de France le 21 mars 1883, Brazza arrivait au Gabon le 25 avril.

Pendant son absence, le docteur Ballay, en juillet 1882, avait remonté l'Ogooué avec sa chaloupe à vapeur, s'était ensuite porté sur l'Alima et l'avait descendue en pirogue jusqu'au confluent du Congo, nouant des amitiés avec les diverses tribus de la région. Le 26 août 1883, M. de Chavannes venant de Franceville l'avait rejoint à Diélé. L'enseigne de vaisseau Mizon, placé d'abord au commandement de la station de Franceville, était allé installer le troisième poste, celui de l'Alima, et, suivant les instructions de Brazza, il regagnait la côte par une route nouvelle de Franceville au Kouilou : il rentrait en France en 1883, après deux ans de reconnaissances et de découvertes. Mais surtout le gouvernement, voulant exploiter la découverte faite par Brazza d'une voie de pénétration de l'Atlantique au Congo par le Niari-Kouilou, avait envoyé le lieutenant de vaisseau Cordier à bord du *Sagittaire*, pour occuper le port de Loango et divers points de la côte, notamment Pointe-Noire. C'était une mesure de riposte à une action de l'Association Internationale africaine qui avait abouti à la fondation de huit postes de l'Association par Grant Eliott, dans le bassin du Kouilou.

Le premier soin du nouveau commissaire de la République fut d'aller examiner cette situation dont il apercevait tout le danger pour nos communications avec

Brazzaville. L'intervention des agents de Stanley la compliquait singulièrement ; Brazza confirma notre occupation de Loango et bientôt une vingtaine de postes assuraient notre domination sur la côte qui fut confiée à M. Albert Dolisie et plus tard au lieutenant Decazes.

Puis il confia l'Ogooué à M. Rigail de Lastours en y fondant des postes nouveaux, Ndjolé, Ashouka, Madiville. Il pouvait alors s'occuper du Congo même et de la pénétration. Il alla donc rejoindre, sur l'Alima, Ballay qui ne cessait de négocier avec les tribus, notamment les Apfourous, pour organiser les communications faciles et régulières avec le grand fleuve : du poste de Diélé, Ballay s'embarqua

LOANGO
(D'après le *Tour du Monde* (1885).

sur l'Alima jusqu'à son confluent puis remonta à Ngantchou, le point du fleuve le plus voisin de la résidence de Makoko. Par la même voie de l'Alima et du Congo, Brazza l'y rejoignait en mars 1884 avec M. de Chavannes. Makoko fit à son ami une réception splendide à propos de la remise de la ratification du traité.

LES TERRITOIRES CONTESTÉS DU CONGO ET DU NIARI-KOUILOU. — BRAZZA REGAGNE LA CÔTE

Une solennité de même ordre eut lieu à Brazzaville où la France n'était plus directement représentée depuis, qu'en 1882, l'enseigne Mizon en avait rappelé le sergent Malamine. Brazza s'y rendit en avril 1884 par le canot à vapeur avec Ballay et M. de Chavannes, pendant que par terre un vassal de Makoko, M'pohoutaba, était envoyé par Makoko pour le représenter et faire la remise en son nom. Bien accueilli par les indigènes, Brazza jouait ici une partie difficile Sur la rive gauche que le traité Makoko englobait dans sa cession, se trouvaient trois ou quatre petits postes que Stanley avait fait établir au nom de l'Association Internationale, notamment Léopoldville, postes que Makoko parlait de faire attaquer pour en déloger nos concurrents ; d'autre part, pendant le séjour de Brazza en France, cette même Association s'était empressée d'occuper la vallée du Niari-

Kouilou. Brazza comprit tout de suite qu'il fallait parer au danger en proclamant nos droits, même sur la rive gauche. Il le fit avec décision :

Voulant de suite rendre nette notre situation réciproque, je cherchai immédiatement à entrer en pourparlers avec le représentant de M. Stanley : on fit la sourde oreille à toutes mes propositions d'entente.

Vainement, j'allai par trois fois à Léopoldville : trois fois on prétexta d'une absence. J'invitai alors à venir me voir : on était malade ; j'écrivis : on me répondit toujours d'une manière évasive et sans avoir l'air de comprendre.

Lassé de ces faux-fuyants, qui répondaient mal à mes dispositions et à la franchise de mon attitude, j'envoyai M. de Chavannes faire une dernière fois mes offres d'entente, et le lendemain, dans un palabre solennel, le délégué de Makoko, me présentant les chefs des deux rives du Congo, leur ordonnait de n'obéir qu'à moi ; puis, prenant les mains de tous, il les mettait dans les miennes en signe d'abandon.

Cette cérémonie n'était du reste que la répétition de celle qui avait eu lieu à mon premier voyage en 1880. Le procès-verbal en fut dressé et communiqué le lendemain au représentant de l'Association. Il fut répondu à cet envoi par une lettre peu courtoise ; mais, habitué à ce genre de procédé, je déclarai que j'en référerais à mon gouvernement, que je demandais un arbitrage, et je partis. Nos droits étaient établis, la solution seule était ajournée.

Outre qu'il était strictement de mon devoir de faire valoir dans leur intégralité les droits de la France, en gardant à Brazzaville la clef du Congo supérieur, j'avais un sûr moyen de rentrer en possession de la vallée du Niari Quillou et des 360 kilomètres de côtes que le comité avait occupés entre le Setté-Cama et le Chiloango.

Le 1er juin 1884 Brazza repartait de Brazzaville, laissant le poste et la région aux mains expertes de M. de Chavannes. La situation ainsi réglée, Brazza, après quelques jours de repos, s'attacha à l'extension vers le Nord et, gagnant le Congo par l'Alima, il y trouvait Albert Dolisie occupé à faire de bonne besogne, à nouer des relations et à conclure des traités avec les premières tribus de l'Oubangui. Lui laissant le canot à vapeur, Brazza, tranquille de ce côté aussi, rentra à la côte.

L'ACTIVITÉ DE BRAZZA. — L'ŒUVRE ACCOMPLIE Le bilan était déjà important. D'une part nos droits à Brazzaville étaient consacrés et assuraient le rétablissement de notre situation au Niari-Kouilou et d'autre part notre influence allait s'étendre progressivement sur la rive droite du Congo au nord de l'Alima, au nord même de l'équateur sur les tribus de l'Oubangui. Mais il fallait en plus explorer plusieurs régions et « produire une action aussi loin que possible dans le Haut-Congo pour avoir en main à l'heure voulue des éléments de compensation ». Ce furent encore trois mois d'activité intense où Brazza se prodigua « courant, comme il l'a dit lui-même », d'un point à l'autre, réglant une difficulté à Loango, causant politique à Vivi, veillant au ravitaillement de tous, donnant partout des conseils et des ordres. » Les missions et reconnaissances étaient envoyées

de tous côtés, notamment celle de MM. Jacques de Brazza et Pécile vers le Nord-Ouest. A l'activité du chef répondait partout l'élan de ses collaborateurs.

C'est au milieu de cette œuvre que Brazza fut informé le 15 juillet 1885 que le ministère de l'Instruction publique mettait fin à la mission de l'Ouest africain. Un événement diplomatique venait de modifier toute la situation du Congo : les puissances avaient signé à Berlin le 26 février 1885, un Acte international qui la réglait pour l'avenir et qui s'accompagnait de plusieurs traités de partage entre les puissances intéressées, et elles avaient reconnu à la place de l'Association Internationale africaine, un nouvel État, l'État indépendant du Congo. Le Commissaire de la République dans l'Ouest africain était appelé à Paris à la suite de ce grand changement. C'était le ministère de la Marine qui devait reprendre la suite de ses travaux et la charge de la situation locale.

Avant de rentrer, Brazza alla encore inspecter la situation de l'Oubangui où Dolisie avait déjà pénétré jusqu'au 3e degré au Nord de l'équateur. Il descendit à Brazzaville, rejoignit la côte à Banane, puis le 18 octobre 1885 Libreville, où il remit ses pouvoirs à M. Pradier, gouverneur du Gabon, et enfin gagna la France.

La troisième mission Brazza était terminée. La première avait dissipé le mystère de l'Ogooué, la seconde avait établi la France au Congo et au Niari-Kouilou, la troisième venait de consolider toutes les positions acquises, de commencer l'organisation méthodique des conquêtes faites et d'engager vigoureusement l'extension vers le Nord. Dix années avaient été employées à acquérir ces résultats.

L'œuvre de Brazza n'était d'ailleurs pas terminée et il devait donner encore plusieurs années de sa vie à ce Congo français qu'il venait de fonder. Mais désormais il était le chef d'une colonie à organiser et à administrer, et non plus simplement l'explorateur et le coureur de brousse.

La constitution et l'essor de la colonie du Congo français allaient être pour lui les plus belles des récompenses. Il fut nommé officier de la Légion d'honneur le 13 août 1885 à trente-trois ans. Une popularité universelle l'entourait. Son conflit avec Stanley y avait ajouté : en lui la « manière » française s'était victorieusement opposée à l'audace un peu brutale de son rival américain. On se répétait les détails pittoresques des voyages et des récits de Brazza et de ses compagnons. Brazza écrivait peu. Il préférait l'action au livre. Il n'existe de lui aucun récit complet de ses voyages, sauf une relation parue dans quelques fascicules du *Tour du Monde*, le texte des trois grandes conférences qu'il donna à la Société de Géographie à chacun de ses retours, quelques courts articles et les

lettres qu'il adressait surtout à sa mère. M. Napoléon Ney a réuni ces documents dans un volume publié en 1887 sous le titre *Conférences et Lettres de Savorgnan de Brazza*. Les difficultés de ses voyages y apparaissent dans un style simple et pourtant coloré : on y devine la volonté et l'énergie de l'explorateur et aussi la douceur et la sensibilité d'une âme très fine et très humaine.

En quelques traits par exemple, il y peint une situation ou un incident pittoresque comme ce déjeuner de Lambaréné du 1er janvier 1876 dont il se souvient, écrit-il à sa mère, parce que ce fut le seul jour de l'année où il mangea du pain, ou bien il campe plaisamment quelque fantoche noir, comme ce roi des Irengas Renoqué qui « se promène dans son village avec un magnifique chapeau haut de forme et une non moins magnifique couronne de marquis en cuivre doré ornée de pierres précieuses en cristal et fixée au haut de ce chapeau ». Sa bonne humeur sait résister à tous les incidents fâcheux, tornades, échouements, retards, etc. « Tu t'étonneras sans doute, écrit-il encore à sa mère, de trouver tant de taches d'huile sur ma lettre. Mais comme je ne suis pas très à mon aise pour l'écrire, tu m'excuseras ; j'ai pour lampe une vieille boîte de sardines pleine d'huile de palme et les mille papillons et autres insectes qui abondent dans ce pays arrivent, attirés par la lumière, et finissent par tomber dans l'huile dans laquelle ils font le diable. Ils viennent ensuite se poser sur mon papier (1). »

FEMME AOUANDJI
(Croquis original de E. Laethier).

Quel courage, non seulement devant la menace du fusil ou de la sagaie hostiles, mais aussi devant la maladie ou la blessure !

Aux chutes de Booué, ma pirogue chavira. Il fallut travailler longtemps dans l'eau pour sauver son chargement, et j'y gagnai la dysenterie qui ne m'a pas laissé trop gras. Par-dessus le marché je m'étais blessé sérieusement le pied gauche sur une roche. Un charlatan de l'endroit appliqua sur la plaie un onguent qui me fit enfler le pied, gros comme la jambe. Privé de médicaments et de ma trousse que j'avais laissée aux officiers belges de la mission Stanley, je pris mon couteau et taillai dans le morceau jusqu'à un centimètre de profondeur, supprimant tout ce qui n'avait pas une couleur de chair fraîche. J'en fus quitte pour deux mois d'inaction et, en arrivant à Franceville, au mois de février 1881, je fus le premier voyageur à qui notre station hospitalière ait rendu service.

(1) Voir aussi la Biographie de Brazza par son beau-frère, le général de Chambrun, parue en 1930.

Et quel sang-froid !

En arrivant à 5 heures du soir, au village de Kimbendge, nous rencontrons les dispositions les plus mauvaises, les plus hostiles à notre égard. On nous refuse de l'eau, du feu, et une place pour nous reposer, même hors du village ! Tandis que je discutais avec le chef, mes hommes, excités de leur côté par les naturels, s'échauffaient ; l'un d'eux, menacé, veut montrer la puissance de nos armes en déchargeant son fusil contre un arbre, et au même moment reçoit une balle qui lui traverse le poignet. On court au milieu des cris et du cliquetis des armes ; c'est un combat dans les plus mauvaises conditions. En vain, pour l'arrêter, j'arrache à l'un de mes Sénégalais le fusil qu'il vient d'enlever à un naturel et je le remets au chef ; celui-ci le prend, me vise, me manque, les balles sifflent de tous côtés, et nous comptons six blessés avant de pouvoir nous abriter et battre en retraite.

Déjà et dès le premier jour apparaît dans les lettres comme dans les actes de ce jeune officier son amour pour les indigènes, sa volonté de les arracher à la barbarie et à l'esclavage et de les préserver des dangers de l'alcool, cet *olougou* dont ils commençaient à abuser et qu'ils lui demandent à grands cris, son espoir de les élever moralement et matériellement, bref, ce qui sera la base de sa politique indigène quand il gouvernera le Congo. C'est pacifiquement qu'il fait ses voyages et qu'il attire peu à peu les diverses tribus. Il ne fait jamais usage de ses armes que pour repousser une attaque comme celle des Apfourous. Aussi sa réputation le précède et rend ses tentatives d'apprivoisement plus faciles. Le grand commandant — comme disent les indigènes — est reçu en ami. M. Georges Brousseau, qui faisait partie de la Mission de l'Ouest africain, rapporte dans ses *Souvenirs de la Mission Savorgnan de Brazza*, ce chant improvisé dans une de ces réceptions par un chanteur qui oppose la bonté de Rocamambo (Brazza) au souvenir laissé par Boula Matari (Stanley).

Solo

Blancs beaucoup sauvages :
Pas manger sauterelles, crapauds,
Pas connaître fétiche

Chœur

Pauvres blancs ! pauvres blancs !

Solo

Boula Matari (1) loin de nous :
Lui beaucoup méchant blanc
Noirs pas aimer lui.

Chœur

Méchant blanc ! Méchant blanc !
Joli blanc ! Joli blanc !

Solo

Rocamambo parmi nous
Noirs amis des blancs
Blancs amis des noirs

Chœur

Grands blancs ! Grands blancs.

Mais ce qui valait à Brazza peut-être le plus de popularité en France, ce qui frappe le lecteur d'aujourd'hui dans ses conférences et dans ses lettres, c'est

(1) Stanley.

l'affection qu'il porte à ses collaborateurs et qu'ils lui rendent en un dévouement presque fanatique. C'était une équipe d'élite dont les membres pouvaient quelquefois, sous le coup du rude climat et de la fièvre, se jalouser, se critiquer et même se dénigrer, mais qui tout entière suivait aveuglément le chef. Ce dévouement allait jusqu'à l'épuisement, jusqu'à la mort. En quelques lignes, Brazza en retrace quelques exemples émouvants et presque tragiques. Le quartier-maître Le Briz est mort sur le Congo : « En brave marin il était mort comme il l'eût fait sur le pont de son vaisseau un jour de bataille. Quand vint la dernière minute : « Je « m'en vais, dit-il d'une voix ferme encore ; vous direz à M. de Brazza que j'ai « toujours fait mon devoir. » Quelle éloquence simple et poignante dans ce récit de la mort à Madiville de M. Rigail de Lastours, l'un des premiers et des meilleurs collaborateurs de Brazza dans l'Ogooué et dont le nom a été attribué au poste appelé Lastoursville :

S'il est une situation cruelle, c'est bien celle de se voir placé entre le cœur et la raison, entre les devoirs d'humanité et le devoir absolu de poursuivre sa tâche sans regarder derrière soi.

Un de mes plus zélés collaborateurs se mourait et me suppliait de l'assister à ses derniers moments ; le courant de foudre de l'Ogooué pouvait me porter près de lui en moins de deux jours ; j'hésitai un instant, puis le cœur l'emportant sur la raison, je sautai en pirogue, et arrivai à temps pour serrer encore une main qui semblait vouloir se souder à la mienne dans une dernière étreinte, pour fermer les yeux qui s'éteignirent dans les miens.

M. de Lastours était un Français dans toute l'acception du mot, un de ces dévoués aux grandes idées, un de ces hommes au chaleureux courage qui aiment leur patrie par-dessus tout.

Puissent aujourd'hui ces paroles payer à ceux qui dorment là-bas le juste tribut de regrets qu'on n'est pas en droit d'accorder au cours de l'œuvre. Ce n'est qu'après la lutte qu'on peut songer à compter ses morts et à les pleurer. Les nôtres gardent éternellement sur les rives de l'Ogooué et du Congo le nom de la France, martyrs de la foi patriotique et du dévouement au pays, muettes sentinelles endormies dans les plis du drapeau national.

LES COLLABORATEURS DE BRAZZA

Brazza, dans ses conférences, ses lettres et ses rapports, s'est toujours attaché à mettre en lumière l'effort de ses collaborateurs comme pour les associer à sa propre mémoire dans le souvenir de ceux qui profiteront demain de leurs efforts. Il a ainsi confié à l'histoire un certain nombre des noms de ceux qui sont morts là-bas ou qui y ont peiné avec lui. C'est l'honorer lui-même que de répéter ici ceux qu'il a désignés dans les rares documents que nous tenons de lui. Ce furent d'abord le docteur Noël Ballay qui termina sa belle carrière africaine comme gouverneur général de l'Afrique occidentale française, les deux futurs gouverneurs Charles de Chavannes et Albert Dolisie qui furent les véritables lieutenants du chef ; ce furent ensuite Beauguillaume, Blondel, le docteur Benoist, Borderie, Jacques de Brazza, Georges Brous-

seau, Buffet, Camuset, V. Chollet, Costa ; le lieutenant de cavalerie Decazes, Dévy, Didelot, Michel Dolisie, Dufourcq, Dutreuil de Rhins, Dusseaux, Delaroche, Eckennann, Flicotteau, Froment, Foucher, Alfred Fourneau devenu gouverneur des colonies, le quartier-maître Guiral, le quartier-maître Hamon, Husson, Jégou, Kleindienst, de Kerroual, Laneyrie, Laporte, de Lastours, ancien élève de l'École des Mines, Lescau, Le Briz, de Laforest, Lefèvre, Lebeyrie, le sergent Malamine, Manas, Manchon, de Meurville, J. Michaud, P. Michaud, tous deux anciens élèves des Arts et Métiers, Michelez, ancien élève de l'École polytechnique, de Montagnac, Marche, Marbru de la Barre, Mizon, Noguez, Oursel, Pécile, Pouplier, Pierron, le capitaine Plaigneur, Pobeguin, Ponel, Roche, Roux, H. Rochefort, Rouvier, Roux, docteur Swebich, Sescau, Taburet, G. Thoiré, Thollon, Tabuteau, Vittu de Kerraoul, Weistroffer. Et sans doute bien des noms manquent à cette liste de précurseurs déjà trop oubliés et qui marchaient derrière le chef pour une solde de 150 francs par mois, sans pain, sans vin, sans médecin, et le plus souvent, avec le ciel pour toit ! Ce sont les fondateurs du Congo français.

Un dernier trait s'ajoute à ce portrait de Brazza : son désintéressement. C'est de ses ressources personnelles qu'il paya une bonne partie des dépenses de sa première mission et même des deux autres : « L'argent que j'ai laissé au Gabon, écrivait-il de Lopé le 27 février 1876 au commandant supérieur de Libreville, n'étant pas suffisant pour subvenir aux dépenses que j'ai faites aux factoreries de la Pointe-Fétiche, j'écris à ma famille d'envoyer par la première occasion 5 000 francs au Gabon qui seront déposés à mon compte au Trésor. » C'était la première atteinte à son avoir personnel, d'autres atteintes suivirent jusqu'à épuisement total.

Telle était l'œuvre qui de 1875 à 1885 avait porté au Congo et jusqu'à l'Oubangui nos vieux établissements créés en 1839 au Gabon, et tel était l'ouvrier.

IV. — L'acte de Berlin et le partage du bassin du Congo

Caractère extrajuridique des acquisitions congolaises

La conquête du Congo avait été rapidement et heureusement menée sur place, grâce à l'exploration. Il restait à la régler diplomatiquement. Car désormais la France et le Portugal ne sont plus seuls côte à côte dans cette partie de l'Afrique. De nouveaux compétiteurs se sont présentés pour en recueillir des morceaux et une rivalité internationale très ardente a succédé à la concurrence des explorateurs.

C'est de Bruxelles que le mouvement vint cette fois encore. Stanley marchant

PIERRE SAVORGNAN DE BRAZZA

D'après la peinture originale de Madame la Marquise de CHAMBRUN.

(De Brazza, à une table d'échecs, lit sur une carte l'itinéraire de la Mission Gentil).

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

à la conquête du Pool et du fleuve intérieur, ne savait pas exactement pour qui il luttait, et si le drapeau bleu étoilé d'or qu'il portait vers l'Afrique centrale était celui de l'ancienne Association Internationale africaine ou du Comité d'Études du Haut-Congo qui, en 1883, était devenu « l'Association Internationale du Congo » et qui affirmait déjà plus ouvertement les visées politiques du roi des Belges. L'important était de prendre là-bas des positions solides et Stanley recevait l'ordre d'aller toujours plus vite et plus avant, afin de compenser l'établissement des Français sur la rive droite. Les collaborateurs, notamment le commandant Hannsens et lui, signaient en hâte et partout plus de cinq cents traités avec des chefs indigènes « de façon à pouvoir satisfaire un jour, écrit M. de Lichtervelde, dans son livre *Léopold II*, le formalisme juridique des chancelleries européennes ». C'était le système des annexions au pinceau qui fut beaucoup pratiqué par toutes les puissances en Afrique comme il l'avait été par les Américains pour légitimer leurs prises de possession chez les Peaux-Rouges. « Les sauvages auxquels Stanley avait affaire, écrit encore M. de Lichtervelde, n'avaient peut-être pas une notion très précise de la portée de l'acte qu'on leur proposait de souscrire ; plusieurs manifestaient une horreur superstitieuse pour l'encre et le papier ; mais Boula-Matari, comme on appelait là-bas le grand blanc, connaissait l'art de convaincre. Il avait avec lui des réserves d'étoffes et de superbes articles de traite. Avec une patience ingénieuse, il n'épargna aucun effort pour que son titre de premier occupant et de pacificateur qui constituait le fondement moral de son droit fût renforcé par des documents nombreux propres à satisfaire les graves personnages d'Europe, qui attachent une extrême importance à la forme des contrats. »

Les cartes étaient donc jouées sur place. Il fallait maintenant les abattre sur le tapis vert des diplomates.

LES RÉCLAMATIONS DU PORTUGAL ET SON ACCORD DU 26 FÉVRIER 1884 AVEC L'ANGLETERRE

Un réveil des ambitions coloniales du Portugal porta la question devant l'Europe. C'est à ses navigateurs, on le sait, qu'étaient dues les premières explorations de la côte d'Afrique ils y avaient établi des comptoirs qui avaient disparu vers la fin du siècle dernier, sauf sur quelques points de la « côte d'Angola » et aussi, au nord de l'estuaire du Gabon, le port de Cabinda qu'on appela longtemps le « paradis des négriers ». Après la découverte du Congo, et devant les compétitions soulevées entre Stanley et Brazza pour l'attribution du bassin du Niari-Kouilou, le Portugal protesta au nom de ses droits historiques et s'adressa à l'Angleterre. Celle-ci s'empressa naturel-

lement d'accueillir ses suggestions afin d'entraver le partage du bassin du Congo par un groupe de puissances dont elle ne ferait pas partie, et le 26 février 1884, à Londres, lord Granville signait avec le ministre de Portugal, M. Martins d'Antas,

LA CÔTE D'ANGOLA
(D'après un dessin du *Tour du Monde*).

un traité reconnaissant la souveraineté du Portugal entre le 8e degré et le 5e d. 12 de latitude Sud, c'est-à-dire sur l'estuaire et le cours du fleuve jusqu'à Noki et sur les possessions des tribus fixées le long de la côte et aux bords du fleuve et établissant une commission mixte anglo-portugaise pour rédiger des règlements concernant la navigation et la police du Congo.

LES PROTESTATIONS DE LA FRANCE. — ENTRÉE DE L'ALLEMAGNE DANS LA QUESTION CONGOLAISE

Cette convention, qui n'a pas été ratifiée, souleva des protestations générales et immédiates. L'émotion fut vive en Belgique, car le traité anglo-portugais fermait aux Belges l'accès de l'estuaire, et leur interdisait toute communication entre le fleuve et la mer. La France fit connaître, dès le 13 avril 1884, qu'elle ne l'acceptait pas. Mais la protestation la plus inattendue et la plus énergique vint d'Allemagne. Le prince de Bismarck déclara, lui aussi, dès le 18 avril, qu'il y faisait opposition. C'était l'entrée de l'Allemagne dans la question congolaise. Le développement croissant de sa navigation et les intérêts importants que les maisons de Hambourg et de Brême avaient déjà acquis sur la côte d'Afrique,

l'avaient insensiblement amenée à donner un caractère officiel à ses établissements récents au Cameroun, au Togo et dans le Sud-Ouest africain. Bismarck était d'autre part très favorable au roi des Belges et à ses projets coloniaux, soit par sympathie pour les Cobourg, soit dans la pensée d'hériter un jour des conquêtes congolaises. Peut-être aussi tenait-il à donner sur ce point quelque satisfaction à la France, envers laquelle il tentait, à ce moment, une politique de séduction et d'attraction où il la suivait, en quelque sorte, sur le terrain colonial. Il proposa bientôt qu'une Conférence internationale fût convoquée pour régler la question du Congo.

LES ÉTATS-UNIS, L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE RECONNAISSENT COMME ÉTAT L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DU CONGO (1884)

Le 8 novembre 1884, à la veille de la Conférence qu'il avait convoquée à Berlin, il faisait signer par son ambassadeur à Bruxelles, le comte de Brandenbourg, avec le colonel Strauch, président de l'Association Internationale du Congo, un traité reconnaissant l'Association, arborant son drapeau bleu avec étoile d'or au centre, comme un État ami contre la promesse de la franchise de tous droits pour les importations allemandes au Congo. Dans les mêmes conditions, les États-Unis l'avaient déjà reconnu le 10 avril précédent.

Avec la France la négociation était plus délicate en raison de la compétition qui s'était élevée sur place et de l'occupation par l'Association Internationale de notre route d'accès du Niari-Kouilou. Cependant, le 16 octobre 1882, le cabinet Duclerc avait fait au roi des Belges une déclaration conciliante : « Suivant le désir que Votre Majesté a bien voulu me faire exprimer, écrivait-il, il est convenu qu'aucun obstacle ne sera apporté aux relations entre les stations établies ou à établir par l'Association Internationale africaine et le Comité d'Études du Congo. Le passage de l'une à l'autre desdites stations par le territoire situé entre le Stanley-Pool et les rivières Mpila et Djoué, ne sera soumis par nous à aucune charge ni entrave, soit quant aux personnages, soit quant aux articles transportés en transit. » Depuis lors les événements avaient amené le gouvernement français à porter un intérêt toujours plus vif aux choses du Congo. Jules Ferry surtout comptait bien développer au profit de la France l'œuvre de Brazza. D'ailleurs il ne croyait pas à la consistance ni à l'avenir de l'Association Internationale, dont le statut juridique si imprécis lui paraissait inexistant et dont il escomptait la liquidation : il pensait qu'elle finirait par se mettre sous le patronage d'un grand État et il s'arrangeait pour que cet État fût la France. Il accepta donc d'aller à la Conférence de Berlin, mais après avoir fait attribuer à la France par l'Association Internationale un droit de

préférence en cas de liquidation. Le colonel Strauch lui en donnait l'assurance par une lettre du 23 avril et Jules Ferry en prenait acte par une réponse du lendemain.

En cette réponse, Jules Ferry ne faisait même pas de réserve pour le Niari-Kouilou, tellement il était persuadé que l'Association Internationale ne durerait pas et que les territoires contestés nous reviendraient à la liquidation.

Et pourtant ces trois accords que l'Association Internationale venait de conclure avec les États-Unis, la France et enfin l'Allemagne, avaient singulièrement modifié la situation de l'Association. Elle sortait peu à peu de l'imprécision où elle s'était d'abord dissimulée et, forte surtout de l'appui de l'Allemagne, admise par les grands États grâce à la diplomatie tenace et habile du roi des Belges qui la présidait, elle s'était fait admettre à égalité à la Conférence qui allait s'ouvrir. Bien plus, elle avait répandu la conviction que sa transformation en un État régulier, neutre, mais autonome, était désirable. Les États-Unis et l'Allemagne les premiers, proclamaient que c'était la seule solution possible, et la meilleure.

LA CONFÉRENCE DE BERLIN (15 NOVEMBRE 1884-26 FÉVRIER 1885) La Conférence africaine, convoquée par le prince de Bismarck, se réunit à Berlin le 15 novembre 1884 et aboutit à l'accord du 26 février 1885 qui a reçu le nom d'Acte de Berlin. Il assura d'abord à toutes les nations la liberté du commerce dans ce qu'on appelle le « bassin conventionnel du Congo », lequel, il faut le remarquer, s'étend jusqu'à des zones situées en dehors de ce bassin, même jusqu'à l'océan Indien et qui est ainsi défini :

1° Dans tous les territoires constituant le bassin du Congo et de ses affluents. Ce bassin est délimité par les crêtes des bassins contigus, à savoir, notamment, les bassins du Niari, de l'Ogooué, du Chari et du Nil, au Nord ; par la ligne de faîte orientale des affluents du lac Tanganyka, à l'Est ; par les crêtes des bassins du Zambèze et de la Logé, au Sud. Il embrasse, en conséquence, tous les territoires drainés par le Congo et ses affluents, y compris le lac Tanganyka et ses tributaires orientaux ;

2° Dans la zone maritime s'étendant sur l'océan Atlantique depuis le parallèle situé par 2° 30″ latitude sud, jusqu'à l'embouchure de la Logé, la limite septentrionale suivra le parallèle situé par 2° 30″, depuis la côte jusqu'au point où il rencontre le bassin géographique du Congo, en évitant le bassin de l'Ogooué, auquel ne s'appliquent pas les stipulations du présent acte.

La limite méridionale suivra le cours de la Logé jusqu'à la source de cette rivière et se dirigera de là vers l'Est jusqu'à la jonction avec le bassin géographique du Congo ;

3° Dans la zone se prolongeant à l'Est du bassin du Congo, tel qu'il est délimité ci-dessus jusqu'à l'océan Indien, depuis le 5e degré de latitude Nord jusqu'à l'embouchure du Zambèze au Sud. De ce point la ligne de démarcation suivra le Zambèze jusqu'à cinq milles en amont du confluent du Shiré et continuera par la ligne de faîte séparant les eaux qui coulent vers le lac Nyassa des eaux tributaires du Zambèze, pour rejoindre enfin la ligne de partage des eaux du Zambèze et du Congo.

La liberté de navigation est attribuée à toutes les nations sur les côtes, sur le Congo et sur tous les affluents. L'égalité commerciale leur est également attribuée : leurs marchandises ne peuvent être frappées d'aucun droit différentiel et d'ailleurs elles n'auront à supporter « d'autres taxes que celles qui pourraient être perçues comme une équitable compensation de dépenses utiles pour le commerce » ; notamment, elles ne supportent aucun droit d'entrée ni de transit. L'acte interdit aussi tout monopole ou privilège en matière commerciale. Engagement est pris par toutes les puissances ayant des possessions congolaises de « veiller à la conser-

LIBREVILLE
(D'après un croquis de Boudier, *Tour du Monde*) (1901).

vation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence et de concourir à la suppression de l'esclavage et surtout de la traite des noirs » ; de protéger sans distinction de nationalité ou de culte les institutions et entreprises religieuses, scientifiques ou charitables ; de protéger spécialement les missionnaires chrétiens, les savants et les explorateurs ; de garantir la liberté de conscience et la tolérance religieuse. La traite des esclaves est formellement interdite. Un chapitre spécial règle la liberté de navigation du Congo et aussi du Niger.

Une question importante était celle de la neutralité des territoires compris dans le bassin conventionnel. Elle fut ainsi réglée par l'article 19 :

> Afin de donner une garantie nouvelle de sécurité au commerce et à l'industrie et de favoriser, par le maintien de la paix, le développement de la civilisation dans les contrées mentionnées à l'article 1er et placées sous le régime de la liberté commerciale, les Hautes Parties signataires du présent Acte et celles qui y adhéreront par la suite s'engagent à respecter la neutralité des territoires ou parties de territoires dépendant desdites contrées, y compris les eaux territoriales, aussi longtemps que les puissances qui exercent ou qui exerceront des droits de souveraineté ou de protectorat sur ces territoires, usant de la faculté de se proclamer neutres, rempliront les devoirs que la neutralité comporte.

Enfin l'Acte de Berlin, pour mettre fin aux rivalités des explorateurs et aux

compétitions fondées sur les traités indigènes, détermine ainsi les conditions de validité des occupations nouvelles dans les territoires sans maître :

ART. 34. — La puissance qui, dorénavant, prendra possession d'un territoire sur les côtes du continent africain situé en dehors de ses possessions actuelles, ou qui, n'en ayant pas eu jusque-là, viendrait à en acquérir, et de même la puissance qui y assumera un protectorat, accompagnera l'acte respectif d'une notification adressée aux autres puissances signataires du présent acte, afin de les mettre à même de faire valoir, s'il y a lieu, leurs réclamations.

La Conférence avait ainsi établi ce qu'on a appelé un « droit africain ». C'était d'abord l'internationalisation du bassin du Congo au point de vue économique. En outre, la France, le Portugal, et l'Association Internationale qui allait grandir en un État nouveau, avaient la charge de découvrir, explorer, conquérir et bientôt pacifier et organiser les territoires congolais : toutes les puissances en auraient le bénéfice pour leur commerce et leurs nationaux.

CONSTITUTION DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO. — LE RÊVE DE LÉOPOLD II RÉALISÉ L'œuvre de la Conférence de Berlin ne consista pas tout entière dans l'Acte général du 26 février 1885. Latéralement, pendant qu'elle tenait ses séances, les représentants du roi Léopold exerçaient une action intense et heureuse pour faire aboutir la conception du roi et substituer enfin un État à l'entité juridique imprécise qui s'abritait sous le drapeau bleu de l'Association Internationale. Le traité conclu le 8 novembre 1884 entre l'Association Internationale et l'Allemagne servit de modèle à ceux qu'elle signa avec l'Angleterre, l'Italie, l'Autriche-Hongrie, les Pays-Bas, l'Espagne, la France, la Russie, la Suède et Norvège, le Portugal, le Danemark et la Belgique elle-même. Pendant trois mois les représentants de Léopold II, le baron de Lambermont, Émile Banning, le colonel Strauch et Eudore Pirmez, luttèrent contre l'opposition du Portugal et de la France pour la consécration des prétentions de l'Association Internationale, surtout afin d'obtenir l'accès au Bas-Congo. Le roi dut même un instant menacer d'abandonner l'œuvre congolaise et il fit disputer pied à pied toutes les revendications qui s'imposaient en faveur de la France et du Portugal. Enfin, le 23 février 1885, jour de la clôture de la Conférence, l'Association Internationale du Congo, reconnue par toutes les puissances, adhéra officiellement à l'Acte général. Elle faisait place à l'État indépendant du Congo placé sous la souveraineté du roi des Belges Léopold II.

On sait ce qu'est devenu l'État ainsi créé. C'est aujourd'hui le Congo belge, colonie de la Belgique. En moins de dix ans après la Conférence toute géographique

et humanitaire de Bruxelles de 1876, Léopold II, roi des Belges, devenait ainsi, en 1885, souverain de l'État indépendant du Congo. Il lui fallut vingt-trois ans pour transmettre cet État, dont il était souverain et propriétaire, à la Belgique. Peu coloniale à l'époque, celle-ci reculait devant la charge d'un État africain qui ne payait même pas ses frais et pour lequel le roi-souverain dut souvent solliciter des crédits et des emprunts : « Sire, lui disait un jour le financier Malou, je n'ai ni la foi ni l'espérance : comment voulez-vous que j'aie la charité? » Il fallut que le Congo, pacifié, non sans fortes et longues expéditions, organisé et mis en valeur, non sans vives critiques sur ses méthodes d'administration, commençât à révéler ses richesses culturales et minières pour que l'opinion publique belge comprît enfin la grandeur de la politique et la beauté du geste de son roi. Une loi du 18 octobre 1908 prononça enfin l'annexion. Avant de mourir, le 17 décembre 1909, Léopold II avait réalisé le rêve de sa jeunesse. La statue qui lui a été élevée à Léopoldville et que son neveu, le roi Albert, est allé inaugurer là-bas avec la reine Élisabeth en juin-juillet 1928, était bien due à ce grand prince, à ce grand Africain.

LE DROIT DE PRÉFÉRENCE DE LA FRANCE

A travers ces hésitations et ces tractations, le gouvernement français avait toujours sauvegardé le droit de préférence de la France sur les territoires du Congo. Le 5 février 1895, M. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, avait signé à Paris avec le baron d'Anethan, ministre de Belgique, un accord établi en prévision de la cession qu'on croyait alors prochaine de l'État indépendant du Congo à la Belgique. Il y était stipulé que le gouvernement belge reconnaissait à la France un droit de préférence sur ses possessions congolaises en cas d'aliénation de celles-ci, à titre onéreux en tout ou en partie. En plus, cet acte confirmait expressément le droit de préférence de la France ; enfin, il était déclaré que devait faire par la suite l'objet d'une négociation préalable entre la France et la Belgique, tout échange des territoires congolais avec une puissance étrangère ainsi que toute location de ces territoires aux mains d'un État étranger ou d'une Compagnie étrangère investie de droits de souveraineté. Le gouvernement belge ajoutait qu'il ne serait jamais fait de cession à titre gratuit de tout ou partie de ces mêmes possessions. Le droit de préférence de la France a été encore garanti par un nouvel accord franco-belge signé à Paris le 23 décembre 1908 et qui a reproduit à peu près textuellement celui du 5 février 1895 en stipulant qu'il s'applique à la totalité des territoires du Congo belge.

RÈGLEMENTS DE FRONTIÈRES. — a) ENTRE LE PORTUGAL ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE (14 FÉVRIER 1885) On se doute bien que parmi les conventions passées par l'Association Internationale avec les puissances pour faire reconnaître son existence et sa promotion au rang d'État, les deux plus délicates avaient dû régler sa délimitation avec ses voisins immédiats, le Portugal et la France. Les négociations avaient été d'ailleurs quelque peu liées et aboutirent à trois conventions de délimitation, celle du 5 février 1885 entre la France et l'Association Internationale et celle du 17 mai 1885 entre la France et le Portugal.

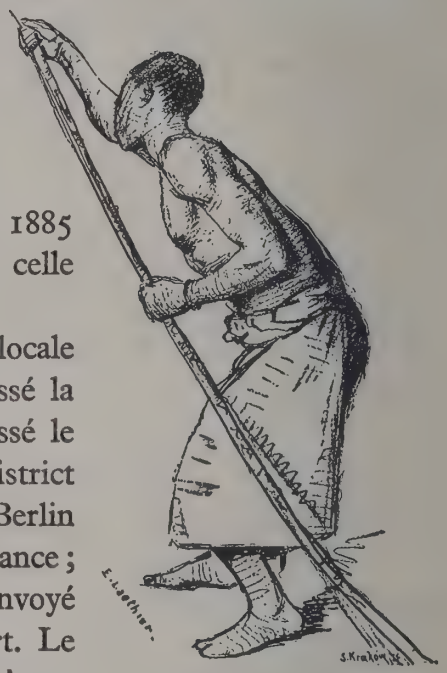

PIROGUIER ONDOUMBO
(Dessin d'après nature de Laethier),

Celui-ci avait affirmé ses droits par une action locale et des prises de possession. Il avait même dépassé la limite historique du 5°12′ de latitude Sud, dépassé le fleuve Tchiloango au Nord de Cabinda, occupé le district de Massali, et au cours même de la Conférence de Berlin la rive gauche de la Loemé revendiquée par la France ; à l'estuaire du Congo il avait occupé Banane et envoyé quelques navires prendre position devant ce port. Le traité passé le 14 février 1885 entre le Portugal et l'Association Internationale régla la frontière entre eux : au Nord du fleuve, le Portugal se voyait reconnaître le district de Cabinda, l'une de ses plus anciennes positions, celle qui répondait à l'ancien royaume du Cacongo : au Sud, le cours du Congo servait de frontière jusqu'à Noki et la limite allait ensuite rejoindre le cours du Couango. Le Portugal gardait donc sa bonne place sur la rive gauche de l'estuaire du fleuve.

b) ENTRE LA FRANCE ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE (5 FÉVRIER 1885) Avec la France la situation était encore plus délicate. Elle était compliquée par la rivalité Brazza-Stanley, par les revendications françaises sur la rive gauche du Stanley-Pool et sur le bassin du Niari-Kouilou. Les négociations conduites par le baron de Courcel, assisté de Noël Ballay en l'absence de Brazza, qui, à ce moment, poursuivait sa troisième mission, aboutirent à un accord signé à Paris le 5 février 1885 par Jules Ferry, ministre des Affaires étrangères et le comte Paul de Borchgrave d'Altenau, secrétaire du roi des Belges. La France reconnaissant le drapeau de l'Association Internationale comme celui d'un gouvernement

ami, souscrivait à sa neutralité. En revanche, elle recevait les avantages accordés aux diverses puissances par les précédents traités (liberté et égalité commerciales, franchises, etc.). Enfin la délimitation des deux États était fixée comme suit :

La rivière Chiloango depuis l'océan jusqu'à la source la plus septentrionale :
La crête de partage des eaux du Niari-Kouilou et du Congo jusqu'au delà du méridien de Manyanga ;
Une ligne à déterminer, et qui, suivant autant que possible une division naturelle du terrain, aboutisse entre la station de Manyanga et la cataracte de Ntomno Mataka, en un point situé sur la partie navigable du fleuve ;
Le Congo jusqu'au Stanley-Pool ;
La ligne médiane du Stanley-Pool ;
Le Congo jusqu'à un point à déterminer en amont de la rivière Licona-Nkunda ;
Une ligne à déterminer depuis ce point jusqu'au 17° degré de longitude Est de Greenwich, en suivant, autant que possible, la ligne de partage d'eaux du bassin de la Licona-Nkunda, qui fait partie des possessions françaises ;
Le 17° degré de longitude Est de Greenwich.

Ainsi la France recouvrait le Niari-Kouilou et la côte de Loango et prenait place sur le Bas-Congo comme sur le Pool. Mais elle reconnaissait à l'Association Internationale son accès à la mer et elle lui abandonnait les droits sur la rive gauche du Stanley-Pool qu'elle tenait du traité Makoko.

c) ENTRE LA FRANCE ET LE PORTUGAL (17 MAI 1885)

Le Congo français avait ainsi réglé sa frontière avec son voisin de l'Est. Avec le Portugal, qui avait dessiné une avance un peu envahissante dans le Nord de ses établissements de Cabinda, la négociation ne fut pas moins difficile. Pourtant c'était le baron de Courcel qui avait servi de médiateur à Berlin entre le Portugal et l'Association Internationale. Il avait réussi à faire admettre par celle-ci les revendications portugaises sur Cabinda et Molembé, deux points auxquels le gouvernement de Lisbonne tenait particulièrement à cause de l'ancienneté de l'occupation et de leur inscription au nombre des pays portugais dans la constitution de ce pays, et aussi sur Landana. Aussi insistait-il pour que la frontière Nord de la province de Cabinda fût fixée au 5e d. 12′ de latitude Sud comme le Portugal le demandait lui-même autrefois. Finalement la France a fait au Portugal l'abandon d'une partie de la rive droite du Chiloango. Un traité signé à Paris le 12 mai 1886, par M. Girard de Rialle, ministre plénipotentiaire, et le capitaine de vaisseau O'Neill pour la France, d'Andrade Corvo, ministre de Portugal à Paris, et le capitaine du génie Roma du Bocage pour le Portugal, a tracé la frontière ; et ainsi se trouva constituée ce qu'on appelle l'enclave portugaise de Cabinda qui dort aujourd'hui sans histoire

entre le Congo français et le Congo belge comme un souvenir du temps où le Portugal découvrait l'Afrique occidentale, et dominait la côte du Gabon et l'embouchure du Zaïre.

d) ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE (24 DÉCEMBRE 1885)

Restait enfin le troisième voisin, celui de l'Ouest, le jeune Cameroun allemand, dont le développement allait créer en Afrique une nouvelle frontière franco-allemande. Le docteur Nachtigal, qui avait été chargé de prendre possession du Cameroun, n'avait pas manqué d'étendre le plus vite possible son action dans le Sud, vers l'équateur, allant ainsi au-devant de notre occupation et de notre extension. Mais le prince de Bismarck ne voulait point de conflit local au moment où il appelait la France à participer à la Conférence africaine qu'il voulait réunir à Berlin pour appuyer les visées du roi des Belges et faire pièce à l'accord anglo-portugais du 26 février 1884. Après le 13 septembre 1884, en proposant à la France une entente pour la Conférence africaine, il écrivait à notre ambassadeur, le baron de Courcel, ces assurances conciliantes : « Les actes d'occupation récemment accomplis sur la côte occidentale d'Afrique nous y ayant mis en rapport de voisinage avec des colonies et des établissements français nous désirons régler, d'accord avec le gouvernement français la situation qui résulte des prises de possession effectuées dans ces parages par des commissaires allemands. Si parmi celles-ci il s'en trouvait qui pourraient ne pas s'accorder avec les droits et la politique de la France, nous n'avons pas l'intention de les maintenir. »

L'accord fut signé à Berlin le 24 décembre 1885, il réglait les divers points alors litigieux entre la France et l'Allemagne aux colonies, sur la côte des Esclaves (Dahomey), les rivières du Sud (Rio Nunez et Mellacorée), en Océanie et tout particulièrement dans le golfe de Biafra, c'est-à-dire au Cameroun d'aujourd'hui. Voici le texte du paragraphe relatif à cette région :

Le gouvernement de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne renonce, en faveur de la France, à tous droits de souveraineté et de protectorat sur les territoires qui ont été acquis au sud de la rivière Campo par des sujets de l'Empire allemand et qui ont été placés sous le protectorat de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne. Il s'engage à s'abstenir de toute action politique au Sud d'une ligne suivant ladite rivière, depuis son embouchure jusqu'au point où elle rencontre le méridien situé par 10 degrés de longitude Est de Greenwich (7°40′ de longitude Est de Paris, et, à partir de ce point, le parallèle prolongé jusqu'à sa rencontre avec le méridien situé par 15° de longitude Est de Greenwich (12° 40′ de longitude Est de Paris).

Le gouvernement de la République française renonce à tous droits et à toutes prétentions qu'il pourrait faire valoir sur des territoires situés au nord de la même ligne ; et il s'engage à s'abstenir de toute action politique au nord de cette ligne.

IMPRÉCISION DES FRONTIÈRES DU NORD. — LA CONTESTATION DE L'OUBANGUI. — L'ACCORD FRANCO-BELGE DU 29 AVRIL 1887

Le jeune Congo français avait ainsi ses premières frontières avec ses trois voisins. Cependant, une nouvelle compétition de frontière se posa presque tout de suite avec le jeune État indépendant du Congo. La frontière à partir du Congo était indiquée en termes bien vagues dans l'accord du 5 février 1885. Or, Français et Belges avaient commencé la poussée vers le Nord. Les Belges avaient eu là un officier très remarquable, le capitaine Edmond Hanssens, qui semblait avoir fait sienne la devise du premier bateau lancé par Stanley : En avant ! De ce précurseur les Belges racontent encore avec émotion que, Stanley malade en septembre 1882 et laissant le commandement au professeur allemand Pechuel-Loesche (qui était venu naguère au Gabon comme explorateur d'apparence purement scientifique) et celui-ci étant effrayé de ses responsabilités, l'officier belge l'avait encouragé à aller, comme il le proposait, exposer lui-même la situation au roi, l'avait remplacé à la tête de l'expédition et avait remonté le Congo jusqu'à Bonono chez les Bayanzi. Hanssens avait été après Grenfell l'un des premiers à pénétrer dans l'Oubangui. Mais, les explorations françaises étaient également très actives grâce à M. Albert Dolisie et Brazza était allé lui-même les encourager avant de rentrer en France.

GUERRIER MANDJIA
(Croquis d'après nature de Mignon).

Le différend était grave. L'accord du 5 février 1885 avait fixé, comme frontière des possessions françaises à l'Est, une ligne allant à partir d'un point à déterminer en amont de la rivière Licona-Nkunda jusqu'au 17e degré de longitude Est de Greenwich en suivant autant que possible la ligne de partage des eaux du bassin de la Licona-Nkunda « qui fait partie des possessions françaises ». A ce moment la Licona-Nkunda était connue par la découverte qu'en avait faite Brazza en 1878 et par la carte qu'il en avait dressée : elle coulait de l'Ouest à l'Est sous l'équateur, elle s'infléchissait vers le Sud-Est sous le nom de Nkunda et allait rejoindre le Congo par 0° 28″ de latitude Sud ; la ligne de faîte se trouvait donc à une faible distance en amont du confluent et la jonction avec le 17e méridien Est de Greenwich devait s'effectuer sur un faible parcours. Or, les explorations du missionnaire anglais Grenfell venaient de faire connaître qu'il y avait là un grand affluent du Congo, l'Oubangui, déjà aperçu par Stanley et Hanssens, et qu'il se jetait dans le Congo au point théorique que la carte officielle annexée au traité

fixait au 0° 28″ comme confluent de la Licona. L'erreur géographique inscrite dans la carte du traité était évidente. La rivière dont le bassin nous était attribué, c'était bien l'Oubangui. Mais les Belges le contestèrent d'autant plus qu'un de leurs envoyés, le lieutenant Massan, établissait que la Licona de Brazza débouchait dans le Congo sous le nom de Likouala bien plus au Sud par 1° 20″ de latitude Sud. Brazza qui était allé étudier la question sur place, et le gouvernement français, soutenaient que c'était l'Oubangui qui était visé par la convention et que son bassin devait donc revenir à la France.

Le différend finit par des concessions réciproques qui aboutirent à un accord signé à Bruxelles le 29 avril 1887. Le partage adopté pour le Congo était étendu à l'Oubangui : la rive droite à la France et la rive gauche à l'État indépendant. Le protocole l'appliquait en ces termes :

> Depuis son confluent avec le Congo, le thalweg de l'Oubangui formera la frontière jusqu'à son intersection avec le 4e parallèle Nord.
>
> L'État indépendant du Congo s'engage vis-à-vis du gouvernement de la République française à n'exercer aucune action politique sur la rive droite de l'Oubangui, au nord du 4e parallèle. Le gouvernement de la République française s'engage, de son côté, à n'exercer aucune action politique sur la rive gauche de l'Oubangui, au Sud du même parallèle, le thalweg formant dans les deux cas la séparation.

Toutefois l'avantage obtenu s'accompagnait d'une concession. La France admettait que le droit de préférence qu'elle avait acquis sur les territoires de l'Association Internationale par l'engagement du 23 avril 1884 ne serait pas applicable à la Belgique si elle se décidait à annexer le Congo. Cette fois le jeune Congo français avait de tous côtés ses frontières, parfois provisoires, mais complètes, sauf au Nord où il allait pouvoir continuer à s'étendre.

LA CONFÉRENCE DE BRUXELLES (JUILLET 1890)

Cette période d'intense activité diplomatique se termina par un nouvel Acte international délibéré dans une Conférence réunie à Bruxelles et qui fut signée le 2 juillet 1890. Il avait pour but « de mettre un terme aux crimes et aux dévastations qu'engendre la traite des esclaves africains, de protéger efficacement les populations aborigènes de l'Afrique et d'assurer à ce vaste continent les bienfaits de la paix et de la civilisation ». L'Acte qui ne s'applique pas au seul Congo indique les mesures à prendre pour réprimer la traite, restreint l'importation des armes à feu, règle la traite sur mer et le droit de visite et aussi l'importation des spiritueux. La Conférence de Bruxelles allait déterminer, surtout dans l'État indépendant du Congo, une campagne de longues années contre les grands chasseurs d'esclaves.

V. — Le Congo français en 1890

Les transformations de notre administration au Congo. Constitution du " Congo français " (30 avril 1891) Constituée par l'exploration et délimitée par une diplomatie tenace à travers tant d'obstacles et de compétitions, la jeune colonie du Congo français avait pris, pendant cette période de formation qui se clôt en 1890, non seulement sa forme, mais une sorte d'organisation première, encore embryonnaire et en tout cas bien dépourvue de moyens.

Nos anciens établissements du Gabon avaient dépendu des commandants en chef de la division navale des côtes de Guinée dont la résidence était à Gorée (Sénégal), ces amiraux et commandants qui ont déployé tant d'énergie dans l'exploration et la police de ces longues côtes inhospitalières, et dont les plus célèbres au Gabon ont été Montagnès de la Roque, Bouët-Willaumez, Fleuriot de Langle, Didelot, et Le Courault du Quilio. A partir du décret du 4 août 1860, l'administration des comptoirs de la Côte d'Or et du Gabon fut centralisée au Gabon entre les mains d'un commandant particulier assisté d'un commissaire adjoint de la Marine. Le 24 janvier 1881 un décret avait confié l'administration de nos possessions de la Guinée et du Gabon à un officier supérieur de la Marine qui portait le titre de « commandant supérieur des établissements français du golfe de Guinée ».

Avec la troisième mission de Brazza un premier pas fut fait dans le sens d'une organisation de la colonie proprement dite. Au moment où, nommé lieutenant de vaisseau, il partait à la tête de ce qu'on appelait la Mission de l'Ouest africain, Brazza recevait du ministère de l'Instruction publique le titre de « commissaire du gouvernement dans l'Ouest africain ». Nouvelle réorganisation le 16 décembre 1883 : les établissements du golfe de Guinée étaient divisés en deux : le Gabon, administré par un commandant particulier duquel relevaient Cotonou et Porto-Novo, et les établissements de Grand-Bassam et d'Assinie en Côte d'Ivoire.

La solution large, qui devait donner à Brazza sa pleine autorité administrative, fut esquissée dans le décret du 27 avril 1886 qui dotait le Gabon, sous l'autorité du Commissaire du gouvernement, d'un lieutenant-gouverneur ; celui-ci fut d'abord et longtemps Noël Ballay. Un décret du 29 juin 1886 alla un peu plus loin : il nom-

mait M. de Brazza « commissaire général du gouvernement » et lui donnait la direction des deux colonies, Gabon et Congo français, avec chacune leur autonomie sous sa direction. C'est en cette qualité que Brazza repartit au Congo en février 1887 : il devait en revenir malade en janvier 1888, mais sans abandonner de France la direction du travail d'organisation et d'exploration de la colonie.

Enfin, un décret du 11 décembre 1888 réunit définitivement le Gabon au Congo et un décret du 30 avril 1891 donna à nos possessions de l'Ouest africain le titre de Congo français. C'était la première étape décisive dans la formation du gouvernement général de l'Afrique équatoriale française.

LA CONSTITUTION ADMINISTRATIVE. — LE COMMERCE. — LE BUDGET

Si absorbés que fussent Brazza et ses collaborateurs par le besoin d'explorer et d'arriver les premiers dans la prise de possession, l'organisation intérieure et la mise en valeur de la colonie n'avaient pas été négligées. Les organes reconnus nécessaires étaient installés et peu à peu, souvent avec des moyens de fortune, l'outillage et les cadres se développaient.

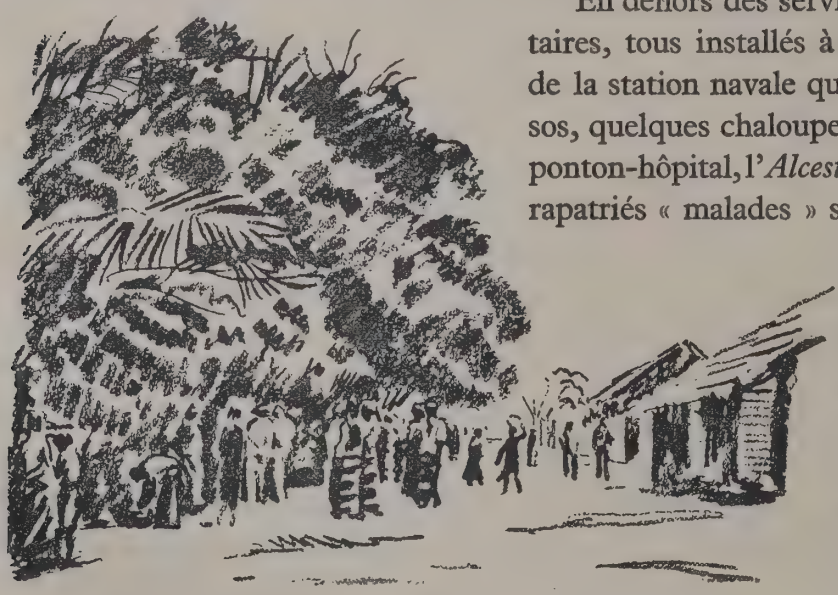

MARCHÉ A BRAZZAVILLE
(D'après un dessin de Boudier exécuté d'après un croquis de la mission de Brazza).

En dehors des services centraux et sédentaires, tous installés à Libreville, et en plus de la station navale qui comprenait trois avisos, quelques chaloupes à vapeur et un vieux ponton-hôpital, l'*Alceste*, où les fonctionnaires rapatriés « malades » se guérissaient de leur « congolite » et de leur misanthropie, Brazza avait fait créer par un décret du 27 février 1889, à côté des administrateurs coloniaux et résidents ordinaires, tout un personnel spécial affecté à l'intérieur et qui comprenait des chefs de station, des chefs de poste, des chefs d'exploration et même des agents de culture. Ce personnel devait non seulement occuper et administrer, mais aussi développer l'agriculture

et le commerce. Toute son étude des ressources culturales était déjà faite ou entreprise et les premiers résultats en étaient donnés avec une précision remarquable dans la première notice publiée sur la colonie et qui parut à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889. « Le sol du Congo, y lisait-on, est d'une richesse incomparable. » Et encore ceci qui semble écrit d'hier : « Ce n'est ni en quelques mots ni même en quelques années qu'on arrivera à l'emploi de tous les végétaux, et la patience, qui est la première règle des entreprises coloniales, est ici de toute nécessité. Le pays est riche, il produit de plus en plus et avec un peu de persévérance nous en pourrons tirer, avant qu'il soit longtemps, un parti considérable dont profiteront notre commerce et surtout notre industrie. »

Le commerce, qui se faisait surtout par Libreville et par Loango, s'était élevé en 1887 à 7 millions et demi de francs, dont 3 millions d'importations et 4 millions et demi d'exportations. La France y tenait une faible place, faute d'une ligne de navigation régulière : elle ne figurait que pour 650 000 francs aux importations et 250 000 francs aux exportations. Le reste allait en Angleterre ou à Hambourg. Le Congo exportait déjà à ce moment avant tout du caoutchouc, de l'ivoire et du bois. En face de maisons anglaises, portugaises, allemandes et hollandaises très nombreuses et puissantes, le commerce français était déjà représenté par des maisons sérieuses. Avec les fonctionnaires, explorateurs et marins, avec les missionnaires qui ont contribué à répandre l'influence française à ces heures difficiles, ces entreprises ont été les précurseurs de la colonisation du Congo ; leurs noms : Daumas, Béraud, Sajoux, Pecqueur, Adhiba, Pène, Sors, Brandon, Lagleyz et Gravier méritent d'être rappelés ici. Des lignes directes de navigation créées par la loi du 15 mars 1887 entre le Havre et Marseille d'une part et Loango avec diverses escales, allaient bien vite augmenter le trafic.

Le budget aussi prenait corps. Il avait débuté en 1843 par une recette de 4 000 francs. L'État lui accorda bientôt une subvention qui, après la guerre de 1870, fut réduite de 100 000 francs à 52 000 francs. Mais déjà les recettes locales consistant surtout en droits de consommation et droits de douane, s'élevaient en 1872 à 50 000 francs. En 1890, elles s'élevaient à un million et demi de francs provenant surtout de taxes douanières et de consommation. Les dépenses étaient prévues au même chiffre et près de 650 000 francs devaient aller aux postes de l'intérieur.

QUELQUES EXPLORATEURS. — LASTOURS, ROUVIER, PLEIGNEUR, CRAMPEL, ALFRED FOURNEAU Pendant ces cinq dernières années de la période de fondation (1885-1890), Brazza avait continué à poursuivre l'inventaire de sa

colonie. Tous les fonctionnaires devaient le plus possible rayonner dans la brousse et fournir des rapports et des cartes. Chacun des collaborateurs de Brazza a été quelque peu explorateur à cette époque ; la carte et la pénétration se sont faites ainsi par l'effort de tous que continuaient d'enflammer l'ardeur et le patriotisme du chef.

Quelques-unes de ces expéditions ont été particulièrement fructueuses.

Rigail de Lastours, ce jeune ingénieur des mines, qui avait été pour Brazza dans l'Ogooué un lieutenant si précieux, cherchant à s'éclairer vers le Nord et ayant reconnu en 1883 l'inutilité de la rivière Nkoni comme voie de pénétration, se préparait à se porter dans la région comprise entre l'Ogooué et la Bénoué, affluent du Niger, quand il succomba prématurément. Son projet fut repris par Jacques de Brazza, frère du commissaire, et Pécile. Ils passèrent du bassin de l'Ogooué dans celui du Congo, recoupèrent la Licona que Brazza avait atteinte naguère, dépassèrent l'équateur jusqu'au 2e d. 30' de latitude Nord et revinrent par la Likouala. Jacques de Brazza succomba peu après aux fatigues de ce voyage.

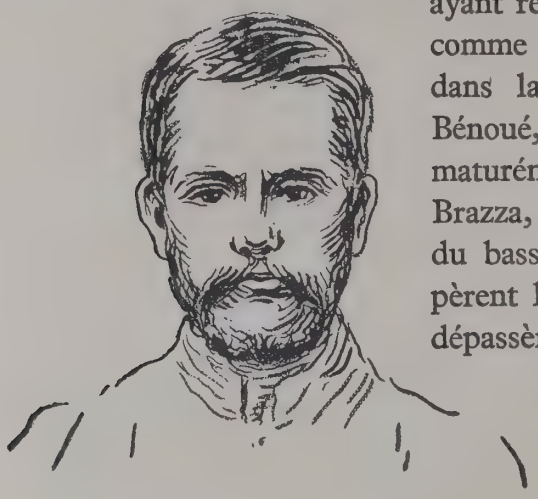

RIGAIL DE LASTOURS

Dans la précieuse région du Niari-Kouilou où Ballay et le lieutenant de vaisseau Rouvier firent d'utiles observations astronomiques, Brazza, poursuivant son projet d'y établir non seulement la route régulière de Loango à Brazzaville, mais une voie ferrée, y envoya en 1886 l'ingénieur Léon Jacob qui rapporta les premiers projets de chemin de fer, et le capitaine Pleigneur qui malheureusement se noya dans des rapides en juillet 1887.

En 1888 le secrétaire de M. de Brazza, Paul Crampel, fut chargé de reprendre une fois encore les projets de Lastours et de Jacques de Brazza, de se porter vers le Nord et de revenir par la côte Atlantique. Parti de Lastoursville le 12 août 1888, il arriva en septembre, après avoir coupé la rivière Dilo, à Kandjama, au confluent de l'Ivindo et de la rivière Liboumbi découverte par Jacques de Brazza. Bien accueilli par les Pahouins, il put atteindre, en franchissant la ligne de faîte entre le bassin de l'Ogooué et celui du Congo, une rivière qu'il a appelée le Djah et qui est la Ngoko, affluent de la Sangha et par suite du Congo. Il se tourna vers l'Ouest pour gagner l'Atlantique. Il découvrit ainsi les sources de l'Ivindo, puis

la rivière Nkom, affluent du N'tem qu'il descendit sur un radeau. Mais il se trouvait en pays de plus en plus hostile ; les indigènes avaient dû se défendre contre les incursions du lieutenant allemand Kund venu du Nord et ils soupçonnaient Crampel de les prendre à revers, d'accord avec leur ennemi. Aussi Crampel, qui n'avait avec lui que deux laptots sénégalais et quelques porteurs indigènes, fut attaqué sur son radeau et gravement blessé. Il eut l'énergie de ramener son personnel à travers un pays de marécages et de forêts et finit par aboutir sur la côte, à Batah, entre l'embouchure du Campo et celle du Bénito. Il rapportait de précieux renseignements sur cette région où nous devions avoir plus tard une contestation de frontière avec les Espagnols du Rio Mouni.

En 1889, M. Alfred Fourneau partait de Ndjolé et d'Ashouka sur l'Ogooué, suivit la ligne de faîte séparant les bassins des fleuves côtiers de celui de l'Ivindo, recoupa l'itinéraire Crampel, reconnut les sources du Ntem, se porta vers le Nord, parcourut la région formant frontière avec le Cameroun et arriva à la côte à Campo en octobre 1889.

Bien d'autres reconnaissances furent menées pendant ces cinq années par les divers administrateurs, chefs de station, chefs d'exploration qui peu à peu établissaient ainsi la carte de notre nouvelle colonie en parcourant la brousse et les savanes de l'Ogooué et du Congo et ces redoutables marécages qu'on appelle le « potopoto » et où l'on dira plaisamment plus tard que les concessions de terres pourraient se donner non pas au kilomètre carré, mais au million d'hectolitres.

Ajoutons que le Congo français, de 1886 à 1890, n'avait pas manqué à sa tâche qui était une tâche de transition : organisation de la nouvelle colonie, création de moyens d'accès, préparation au nouvel effort d'extension et même, dans la limite des moyens dont on disposait, commencement de cette extension : ouverture de la piste directe Loango-Brazzaville — rétablissement de la voie Ogooué-Alima, réduite à un demi-abandon ; transport, montage et lancement des vapeurs *Alima, Djoué, Oubangui;* — installation de nouveaux postes entre Loango et Brazzaville et aussi sur l'Oubangui ; — construction à Brazzaville de la Résidence, d'un abri pour les vapeurs ; établissement de maisons de commerce et de la mission catholique ; reconnaissances dans les bassins du Niari, du Djoué, de la Basse-Sangha et de l'Oubangui, etc.

Si ce travail de préparation a pu sembler d'une marche lente, ce n'est pas que le personnel ne s'y dévouât, mais les moyens dont il disposait étaient limités ; le Parlement marchandait les crédits nécessaires. Des attaques sournoises de l'œuvre de Brazza obligèrent ce dernier à revenir en France et à y séjourner quelque

temps. Ces attaques avaient peut-être leur source véritable à l'étranger où des rivaux complotaient pour faire échouer notre entreprise ou la limiter, afin d'avoir toute liberté d'action : le chemin de fer Matadi-Léopoldville risquait d'être menacé, si les travaux de Jacob aboutissaient à une réalisation. C'est au point que Brazza, en 1887, après un court voyage dans l'Ogooué qui le conduisit jusqu'à Diélé, d'où il comptait aller s'occuper de la Sangha et de l'Oubangui, fut obligé de rentrer hâtivement en France pour défendre ses crédits et amorcer la création d'une Société d'études pour faire aboutir la ligne de navigation Havre-Marseille-Congo.

C'est par cette succession d'efforts que devait s'effectuer la nouvelle et ardente poussée qui allait se ruer à la fois dans le bassin du Tchad et jusqu'au bassin du Nil et étendre jusqu'à l'Afrique centrale le domaine congolais acquis de 1875 à 1885 par les trois missions de Brazza.

CHAPITRE III

LE MOUVEMENT AFRICAIN DE 1889-1891 ET LE CONGO FRANÇAIS

L'élan colonial. — Le Comité de l'Afrique française. — Les trois voies d'expansion nouvelle du Congo.

L'ANNÉE 1889 et les deux suivantes ont été un moment décisif de l'essor colonial français. L'imagination populaire s'était exaltée pour l'œuvre des grands explorateurs. Les noms et les figures de Brazza vainqueur du Congo, du capitaine Binger vainqueur du Soudan, des colonels Borgnis-Desbordes, Gallieni et Archinard qui avaient porté le drapeau au Niger, étaient sympathiques à tous. Le Tonkin avait cessé d'être impopulaire et l'Algérie reprenait avec prudence dans le Sud la pénétration lente qu'avait brusquement interrompu en 1881 le massacre de la mission Flatters. Le Quai d'Orsay, où M. G. Hanotaux venait d'entrer au service des protectorats, reprenait énergiquement, sur toute la planète, pendant qu'il était temps encore, l'œuvre esquissée par Jules Ferry.

L'ÉLAN COLONIAL

Le « colonial » était à la mode. La vogue allait surtout aux explorateurs, aux conquérants. Leurs rapports, leurs récits, leurs conférences retentissaient dans la presse. Les plus hautes personnalités

du monde savant et même de la politique assistaient à leur réception dans les gares de Paris ou aux séances solennelles que la Société de Géographie tenait en leur honneur dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Ils se retrouvaient aussi aux « déjeuners du 10 » que la Société de Géographie commerciale avait déjà organisés chaque mois. Ils avaient même, depuis longtemps, un centre de réunion plus intime, une modeste crèmerie de la rue Mazarine, appelée « La Petite Vache », où ils amenaient des savants comme Milne-Edwards, le prince Roland Bonaparte, des sommités médicales comme Trélat et Dejerine, des journalistes comme Harry Alis, des écrivains, des géographes comme Reclus, et où les convives de passage regardaient avec surprise ces hommes en costume classique d'explorateur, veston fermé à la coloniale, large cravate, échanger de table en table des mots étranges : Oubangui, Tipoye, Makoko, Lamido, etc. ; bien des vocations de voyageurs naissaient là. La propagande de la Société antiesclavagiste de France et de la Société africaine et la prédication des missionnaires ajoutaient encore à la curiosité du public pour l'Afrique. Des publications spéciales vulgarisaient les récits africains, le *Tour du Monde* dans le grand public, le *Journal des Voyages* dans la jeunesse.

Le mouvement n'était pas fait uniquement d'aspirations politiques, ou de nécessités géographiques et scientifiques. La préoccupation économique s'y mêlait. Toutes les puissances européennes éprouvaient alors le besoin d'assurer à leur production industrielle croissante des débouchés nouveaux et autant que possible privilégiés. Elles avaient sous les yeux l'essor des filatures cotonnières de Liverpool et de Manchester et l'effort tenace de la politique britannique pour leur réserver des monopoles de vente dans les pays nouveaux. Nos grandes chambres de commerce ne cessaient de convier les pouvoirs publics à imiter cette politique.

L'élan était encore accentué par la compétition très vive des autres nations. L'Acte de Berlin de 1885 et les premiers règlements intervenus entre puissances rivales au Niger et au Congo semblaient avoir surexcité les ambitions et déclenchaient une concurrence qui allait devenir très vive. L'Angleterre y tenait contre nous la première place. Au Niger, elle nous barra résolument la route vers le Sud par la convention du 5 août 1890, qui traça en ces contrées entre son expansion et la nôtre la ligne théorique de Say (sur le Niger) à Barroua (sur le Tchad). A côté d'elle, la France voyait surgir les ambitions nouvelles de l'Allemagne et aussi celles du jeune État indépendant du Congo. C'était toute l'Europe industrielle et commerciale qui se montrait avide de débouchés nouveaux.

Eug. Étienne à la Chambre (discours du 1er décembre 1891), Jules Ferry

lui-même au banquet offert le 5 juillet 1892 à l'explorateur Mizon, résumaient les désirs de toute une élite et les aspirations d'une bonne partie du pays, en faisant valoir à la fois la valeur matérielle et la beauté morale de l'expansion coloniale.

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

Ce fut l'objet et la première œuvre d'une association nouvelle, créée en 1890, le Comité de l'Afrique française. Il fut comme l'aboutissant d'un mouvement général d'idées qui ignorait encore sa propre force et son étendue. Sa fondation même eut un caractère de hardiesse et d'originalité qui plaisait aux esprits alors si curieux d'initiative et de nouveauté. Il était né en dehors de l'action du gouvernement et pour la précéder et la mettre en mouvement. Au début de 1890, sous l'inspiration d'un publiciste de talent, M. Percher (pseudonyme : Harry Alis), rédacteur au *Journal des Débats*, un petit groupe de Français patriotes et désintéressés avait réuni les fonds nécessaires pour l'envoi en Afrique centrale d'une expédition confiée à l'explorateur Paul Crampel qui, en 1888-1889, avait déjà dirigé une reconnaissance dans le Nord du Congo. Parmi eux notamment se trouvaient MM. le prince Auguste d'Arenberg, député, Édouard Aynard, député, le comte Greffulhe, député, le marquis de Moustier, député, Edmond de Rothschild et Armand Templier, directeur de la maison Hachette. L'expédition était déjà partie quand fut signée la convention franco-anglaise du 5 août 1890 qui limitait notre expansion du Niger au lac Tchad et quand se firent jour de nouvelles ambitions anglaises, allemandes et belges vers l'Afrique centrale. Sur tous les points d'Afrique où la France avait des établissements, ses intérêts étaient menacés. Dans le Sud algérien, au Soudan, au Niger, au Congo, dans l'Oubangui, partout, notre drapeau risquait d'être devancé par une de ces priorités d'occupation ou même simplement d'exploration que l'Acte de Berlin avait mises comme conditions à la prise de possession éventuelle d'un territoire sans maître. Le partage du Continent Noir allait inéluctablement se faire au bénéfice des plus diligents. Aussi, répondant à la proposition formulée par Harry Alis, les souscripteurs de la mission Crampel, qui avaient également subventionné une mission au Niger confiée au lieutenant de vaisseau Mizon, décidèrent d'étendre leur action à toute l'Afrique, et constituaient le 18 novembre 1890 sous le titre de *Comité de l'Afrique française* une association dont l'objet était défini par la courte déclaration suivante :

Nous assistons à un spectacle unique dans l'histoire : le partage réel d'un continent, à peine connu, par certaines nations civilisées de l'Europe.

Dans ce partage, la France a droit à la plus large part, en raison de l'abandon qu'elle a consenti

aux autres nations de ses droits sur l'Afrique orientale et des efforts qu'elle a faits pour le développement de ses possessions de l'Algérie-Tunisie, du Sénégal et du Congo.

Déjà la convention anglo-française consacre l'union, à travers le Sahara, du Sénégal et de l'Algérie. Le même document nous donne pied au nord du lac Tchad, que nous allons atteindre du Congo, par le Baguirmi. Il faut que l'extension de notre influence à ce dernier pays consacre l'union, à travers le Soudan, du Congo français, du Sénégal et de l'Algérie-Tunisie...

C'est pourquoi les souscripteurs des expéditions africaines en cours ont résolu de former un Comité, qui, sous le nom de « Comité de l'Afrique française », s'efforcera, par tous les moyens en son pouvoir, de développer l'influence et le commerce français dans l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Nord.

Il va sans dire que le but du Comité, constitué dans une pensée purement patriotique, en dehors de tous les partis, est absolument désintéressé et étranger à toute préoccupation d'affaires.

HARRY ALIS

Aux premiers fondateurs s'étaient adjoints un certain nombre de personnalités politiques, commerciales, militaires ou scientifiques, entre autres le général Borgnis-Desbordes, qui avait établi la France au Niger, le capitaine Binger, célèbre par son exploration dans la boucle du Niger, le lieutenant de vaisseau Caron qui revenait de visiter Tombouctou, le général de Galliffet, Paul Leroy-Beaulieu, Boutmy, Milne-Edwards, Georges Picot, membres de l'Institut, J. Charles-Roux, Félix Faure et J. Siegfried, députés, Georges Patinot, directeur du *Journal des Débats*, le comte de Fels, Henri Péreire, Melchior de Vogüé, de l'Académie française. Le prince Auguste d'Arenberg prenait la présidence du Comité, dont le secrétariat général fut confié à Harry Alis jusqu'à sa mort tragique en duel en mars 1895.

Rarement appel en faveur d'une œuvre nationale obtint-il un succès égal à celui qui annonçait la fondation de ce Comité. Il était venu à l'heure nécessaire pour réunir les aspirations et les initiatives. Il répondait aux vues du sous-secrétaire d'État des Colonies, Eugène Étienne, il inspirait confiance à tous ceux qui, au loin, travaillaient en ordre dispersé.

Avec le Comité de l'Afrique française, la Société de Géographie de Paris, la Société de Géographie commerciale, la Société africaine de France, la Société

antiesclavagiste et les sociétés de Géographie de province qui faisaient retentir dans toute la France le mouvement colonial de Paris, l'année 1890 a marqué la pénétration française dans toute l'Afrique. L'appel du Comité de l'Afrique française, répété par tout le parti colonial de l'époque, a suscité de toutes parts des vocations et des initiatives fécondes.

LES TROIS VOIES D'EXPANSION NOUVELLE DU CONGO Ce fut l'œuvre française au Congo qui bénéficia le plus de cette poussée d'expansion. De cette date partent les trois grands mouvements qui de 1890 à nos jours ont fait toute l'histoire de l'Afrique équatoriale française, tracé ses frontières et réuni son territoire à ceux de l'Afrique française du Nord et de l'Afrique occidentale française : la marche au Nord et la conquête du lac Tchad ; la marche au Nord-Ouest et la conquête de la Sangha ; et la marche au Nord-Est jusqu'aux limites du bassin du Nil.

La pénétration vers l'Afrique centrale s'est faite surtout par la voie des fleuves. L'Afrique équatoriale a un réseau fluvial qui a été utile dans un pays si fermé par sa contexture physique, son climat et ses populations sauvages et hostiles, mais qui est compliqué. Il a fait le bonheur des géographes par l'intérêt des problèmes qu'il posait, et leur désespoir à cause de la complexité même de ces problèmes ! Ce n'est pas un ou deux « éventails de rivières » qu'il offre, c'est tout un enchevêtrement d'éventails grands et petits, distribuant fleuves et rivières vers l'océan Atlantique, vers le Niger-Bénoué, vers le Chari-Tchad, dans le haut Mbomou. Ces affluents sont souvent torrents et parfois à sec, et leurs bassins se pénètrent souvent au point qu'on a pu s'acharner à trouver une communication directe permanente et navigable entre deux d'entre eux, celui du Niger et celui du Tchad.

La conquête française allait suivre à partir de 1890 les trois grands axes de ce réseau hydrographique, le Chari, la Sangha et l'Oubangui-Mbomou, porte du Nil équatorial.

CHAPITRE IV

LA MARCHE AU NORD ET LA CONQUÊTE DU LAC TCHAD

(1890-1900)

I. — Les missions Paul Crampel, Jean Dybowski et Casimir Maistre. — *La Mission Paul Crampel. — Dans le bassin du Chari. — Les empires noirs du Tchad. — Le sultan d'El Kouti. — Rabah : ses origines. — Rabah au centre de l'Afrique. — La mort de Crampel et le drame d'El Kouti (avril* 1891). — *La mission Dybowski. — La mission Maistre.*

II. — La première mission Gentil. — *Le Baguirmi. Le sultan Gaourang. — Gentil au Tchad. — Le traité avec Mohammed es Senoussi* (1898).

III. — Le massacre de la mission Bretonnet. — *Rabah envahit le Baguirmi. — Bretonnet. — Ferdinand de Behagle. — Bretonnet rejoint Gaourang. — Le désastre de Togbao* (17 *juillet* 1899).

IV. — La seconde mission Gentil et la défaite de Rabah. — *La mission se concentre à Fort-Archambault* (27 *octobre* 1899). — *Attaque à Kouno* (28 *octobre*). — *Gentil prépare la marche en avant. — Jonction avec les missions Joalland-Meynier et Foureau-Lamy. — La bataille de Kousseri et la mort de Rabah* (22 *avril*). — *A la poursuite de Fadel-Allah. — Dislocation de la colonne. — Création du territoire militaire du Tchad.*

la conquête du lac Tchad ! Ce fut en 1890 la devise de la nouvelle croisade africaine. C'était vers le Tchad que dès le mois de mars 1890, Paul Crampel s'était mis en route par le Congo et l'Oubangui, allant dans l'inconnu. Il était parti depuis plus de quatre mois quand la France et l'Angleterre signèrent le 5 août la déclaration par laquelle la France acceptait entre le Niger et le Tchad la frontière tracée de Say à Barroua de manière à laisser à l'Angleterre « tout ce qui appartient équitablement au royaume de Sokoto », c'est-à-dire la Nigeria d'aujourd'hui, c'est-à-dire la part du lion.

C'est après cette bataille diplomatique perdue pour nous qu'étaient enfin envoyées d'autres missions françaises à la conquête, elles aussi, du lac Tchad. Le capitaine Monteil, de l'infanterie de marine, était parti du Sénégal en octobre 1890 et parvenu sur le Niger à Say le 19 août 1891 pour accomplir l'admirable voyage qui, par Sokoto et Kano, le conduisit en mars 1892 au lac Tchad d'où il revint par le Sahara et la Tripolitaine, joignant l'océan Atlantique à la mer Méditerranée. Le lieutenant de vaisseau Mizon était parti de France en septembre 1890 pour le Niger dont il devait remonter le cours inférieur et l'affluent de gauche, la Bénoué, pour essayer de passer dans le bassin du Chari et du Tchad. Les déceptions de la déclaration franco-britannique faisaient regretter que ces missions n'eussent pas été envoyées un an plus tôt. On espérait du moins qu'elles se réuniraient aux bords du grand lac.

On avait alors des notions encore bien imprécises sur le Tchad. Il avait été exploré pour la première fois en 1823 par le major Denham, le docteur Oudney et le lieutenant Clapperton venus de la Tripolitaine par Mourzouk et Bilma. Plus tard, plusieurs voyageurs y accédèrent. Mais il était connu surtout par les explorations détaillées et très scientifiques des Allemands Henri Barth (1853) et Nachtigal (1870-1871). Aujourd'hui il a révélé tous ses secrets, surtout depuis les études scientifiques du colonel Tilho. C'est une cuvette de 24 000 kilomètres carrés avec 2 500 kilomètres d'îles. Sa surface d'eau est d'environ 18 000 kilomètres carrés, soit 42 fois plus que celle du lac de Genève. Si sa profondeur va parfois à 6 mètres, elle n'est en moyenne que d'un mètre cinquante. La partie Nord s'assèche au point d'avoir été presque abandonnée par l'eau en 1907. Les variations de niveau dépendent des précipitations atmosphériques et surtout des apports de ses affluents, notamment de celui du Sud, le Chari. Il a des eaux légèrement salées. Ses rives sont encombrées d'une végétation épaisse

de roseaux, de papyrus, de nénuphars et notamment d'un arbuste résistant, l'ambadj. Aucune richesse, plus ou moins mystérieuse, ne pouvait récompenser l'attirance que le Tchad exerçait dès ce moment sur tous les voyageurs français.

Son principal affluent, le Chari, n'était pas mieux connu. Ce fleuve puissant a 1 100 kilomètres de longueur et son bassin compte 660 000 kilomètres carrés. Son débit annuel moyen est de 25 300 mètres cubes, mais s'élève aux hautes

LA COLONNE MONTEIL AU TCHAD
(D'après un dessin de l'*Illustration*).

eaux et pluies de 40 000 mètres cubes. On admet que son cours supérieur est le Bamingui, « Eau beaucoup », qui prend sa source loin dans le Sud-Est à 800 mètres de hauteur : ce pourrait être tout aussi bien le Bahr Sara ou quelque autre de ses grands affluents. Plusieurs de ceux-ci sont de véritables fleuves avec des sous-affluents importants : sur la rive droite le Bangoran, l'Aouk et le Bahr Salamat ; sur la rive gauche le modeste Koukourou (rivière des Perroquets) près duquel se produira l'un des épisodes du massacre de la mission Crampel ; le Gribingui, qui a 410 kilomètres et qui va être la voie d'accès de la poussée française ; le magnifique Bahr Sara, qui avec son cours supérieur appelé Ouahm a 830 kilomètres de longueur et un bassin de 90 000 kilomètres carrés et qui offre avec son sous-affluent de droite, la Fafa, un bief navigable tel qu'il est question d'amener à

ce confluent, vers Batangafo, un futur chemin de fer de l'Oubangui vers le Chari ; le Logone, véritable fleuve, également navigable, qui vient des montagnes du Cameroun, coule sur 965 kilomètres de long, avec des largeurs variant de 450 à 1 500 mètres aux hautes eaux et reçoit de longs et forts sous-affluents : le Ba Illi et le Logone oriental ou Penndé.

Mais le lac Tchad et ses voies d'accès n'étaient pas simplement dans la pensée de nos explorateurs destinés à assurer aux divers établissements français des côtes de l'Afrique une extension plus ou moins grande dans leur arrière-pays, mais à les réunir tous en un bloc allant du Moghreb méditerranéen au Congo. La France se portait au partage de l'Afrique dans l'espoir d'un empire d'un seul tenant. C'était un plan à la fois logique, simple et précis, qui couronnait bien la renaissance coloniale de la France. Le lac Tchad était le lieu géométrique de ce plan.

VUE DU TCHAD
(D'après une gravure du voyage au Tchad du major Denham, 1823).

Cette idée était déjà dans beaucoup d'esprits à partir de la reprise de la marche du Soudan français vers le Niger et de notre première avancée du Congo vers l'Oubangui ; c'est vers le Nord que Brazza, revenu comme commissaire général après ses trois grandes missions, avait orienté les premiers de ses collaborateurs en installant sur l'Oubangui, dès 1885, M. Albert Dolisie et quelques chefs de station et d'exploration qui établirent les premiers postes. Il avait tracé un jour devant ses collaborateurs, sur une carte d'Afrique un trait bleu allant de Brazzaville au Tchad et à Alger en disant : « Voilà le Congo français ! »

Ce serait ici le lieu de montrer Brazza, non plus avec cet aspect d'explorateur déguenillé qu'a buriné Stanley, mais en Europe, à Paris, dans son rôle d'homme de conviction, de propagandiste, de conquérant des esprits et des intérêts. C'est un profil de sa physionomie si noble et si complexe, que l'histoire ne doit pas laisser se perdre. Écoutons un de ceux qui l'ont entendu, compris et aimé : « Je vois encore entrant en coup de vent, dans mon bureau des protectorats, alors que notre programme africain était sur le chantier, ce jeune officier aux yeux ardents, à la figure longue et à la barbe hirsute, au langage raboteux. Il apparaissait, dans notre scep-

tique Paris, comme un prophète du désert. Quel homme ! Et comme nous l'admirions, et comme nous l'aimions !.. Maigre et long, le dos voûté, les yeux infiniment doux, il était, sous ces apparences délicates, l'homme de la décision, de l'énergie, de la persévérance inlassable. Quand dans son langage hésitant, tout coupé de silences et de détours imprévus, comme une sente africaine, il déployait lentement, péniblement ses vastes projets, quand il soulevait les voiles qui, pour tout autre que pour lui, cachaient encore le « continent noir », quand il mettait le doigt sur la carte, vierge de noms et qu'il disait : « Il faut aller là ! », l'exécution, dans sa bouche, paraissait si simple qu'on eût dit qu'il n'y avait qu'à le suivre pour toucher le but ; et, si sa pensée remontait devant vous un de ces fleuves dont tous, et lui-même parfois, ignoraient le cours, une Sangha, un Oubangui, s'il traçait sa route future, accompagné de quelques porteurs sur ces rivages inconnus, si sa foi ardente vous avait convaincu et qu'il partît,... la porte fermée, vous vous disiez dans l'angoisse : « Reviendra-t-il? » Et, après des années d'attente et d'espoir désespéré, il entrait sans bruit, timide, modeste, disant : « J'en reviens ». Alors on était saisi, en vérité, du sentiment de la grandeur humaine, celle qui sait agir sans parler et fonder sans détruire, celle qui sait charmer le troupeau des hommes par la douceur de l'humanité. Ce grand ami de l'Afrique l'a prise, j'ose dire, parce qu'il l'a aimée (1). »

VILLAGE DE PÊCHEURS BONDJOS
(D'après la mission Crampel).

Eugène Étienne, sous-secrétaire d'État des Colonies, s'inspirait de ces vues et de ces découvertes dans le discours qu'il prononçait à la Chambre des députés le 10 mai 1890. Paul Crampel, Harry Alis dès 1889 et le Comité de l'Afrique française en 1890 donnèrent à la formule de la réunion : Algérie-Soudan-Congo toute son ampleur et en firent devant l'opinion française une réalité précise. Elle a pris justement le nom de « Plan Crampel », puisque le jeune explorateur qui avait été secrétaire et élève de Brazza et sans doute influencé par ses conceptions, l'a mise à la base de sa mission de 1890-1891 et qu'il est mort

(1) Gabriel HANOTAUX, *L'Empire colonial français*, chez Plon, 1929. Introduction, p. X.

pour en tenter l'exécution. Voici en quels termes élevés Paul Crampel la définissait :

Les résultats à obtenir sont de deux sortes : géographiques, politiques.

Au point de vue géographique, nous avons à étudier la grande zone inconnue qui s'étend au Nord de l'Oubangui. C'est le dernier blanc important à remplir dans la carte d'Afrique. On peut considérer cette région comme le centre orographique de l'Afrique.

Vers le Tchad, nous couperons les itinéraires de Barth, de Nachtigal et de quelques autres voyageurs. Cela permettra vérification et mutuel contrôle. Du Tchad à Agades, nouvelle région presque inconnue. Enfin, nous n'avons que des données « par renseignements » sur le pays des Touareg de l'Ouest.

J'arrive aux résultats politiques qui sont pour moi les plus importants. Je m'efforcerai de jalonner ma route de traités, de les échelonner à tous les degrés de latitude, de manière à établir une ligne française continue entre les possessions françaises du Congo, du Soudan et de l'Algérie. Je me donnerai tout entier à cette entreprise, mais aussi avec la plus entière loyauté, sans chercher à me prévaloir de résultats que je n'aurais pas réellement obtenus, en sauvegardant à tout prix le renom de loyauté et de bonne foi que jusqu'ici les Français ont su garder en Afrique comme partout. Vous me connaissez assez pour savoir que je n'userai qu'à la dernière extrémité, et seulement pour des mesures de salut de l'armement que j'emporte

La France doit se hâter de réclamer sa part dans le partage du continent noir. Il n'y a, pour cela, qu'un assez mince effort à faire : au Nord, établir, par l'occupation du Touat, notre domination sur le Sahara ; à l'Ouest, continuer notre pénétration dans la boucle du Niger et vers Tombouctou ; au Sud, développer notre ligne de postes, de l'Oubangui jusqu'au lac Tchad. Les deux premiers actes de pénétration peuvent être le fait de l'action directe du gouvernement, mais il en est autrement au Sud, où, si nous n'agissons pas avec rapidité, les Allemands du Cameroun ou les Anglais de la Bénoué, avançant vers l'Est, nous couperont la route. Il faut donc agir sans tarder..

En dehors des résultats directs qu'il peut avoir, mon voyage sera — que je réussisse ou que je meure, — le symbole de ce que la France doit exécuter dans l'avenir.

En France, on ne se passionne point pour des théories compliquées ; il faut une formule simple et un fait qui la synthétise, la concrétise pour ainsi dire. Eh bien ! la réunion sur les bords du Tchad de nos possessions de l'Algérie-Tunisie, du Soudan français et du Congo, sera cette formule et mon voyage sera le fait symbolique.

Paul Crampel était déjà au Congo quand son départ fut annoncé ; il fallait aller vite et discrètement à cause des concurrences étrangères possibles.

I. — Les missions Paul Crampel, Jean Dybowski et Casimir Maistre

La mission Paul Crampel L'homme qui allait ouvrir la route française du Tchad était déjà connu par l'exploration qu'il avait accomplie en 1888-1889 chez les Pahouins ou Mfans du Nord du Congo. On savait que, sans compagnons, sans ressources, et presque sans armes, il y avait fait une reconnaissance dangereuse et féconde en résultats et qu'il en était revenu avec une grave blessure, poursuivi sur la rivière Djah par des tribus sauvages

et faisant ensuite à travers les marais une marche forcée de 300 kilomètres. Il n'avait que vingt-sept ans. Melchior de Vogüé, qui l'avait bien connu, a noté sa force de rayonnement en décrivant « sa belle tête d'étudiant florentin, fine et féminine, son air méditatif et maladif, l'air du normalien pâli sur les livres qu'il était, sans rien du coureur d'aventures qu'il voulait être ». Il cachait sous cette apparence d'apôtre une énergie tenace et un enthousiasme qui répandaient autour de lui la conviction.

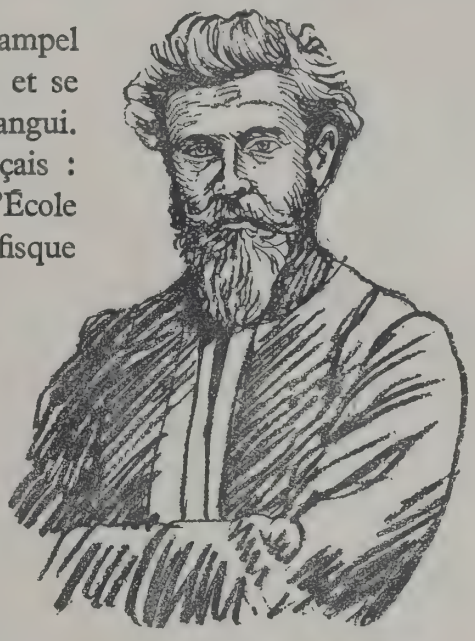

PAUL CRAMPEL

Parti de France à la fin de mars 1890, Crampel arrivait sur le Congo à Brazzaville le 10 août et se mettait immédiatement en route pour l'Oubangui. Sa mission comprenait avec lui quatre Français : MM. Lauzière, ingénieur, ancien élève de l'École Centrale ; Albert Nebout, chef de gare à Rufisque (Sénégal), chef de caravane ; Gabriel Biscarrat, commissaire de police à Dakar, chef d'escorte, et Orsi, sous-chef de caravane, plus un kabyle étudiant en médecine, Mohammed ben Saïd, interprète d'arabe, le Targui Ischekkad ag Rhali, une petite Pahouine Niarinzhe, que l'explorateur avait ramenée à Paris de son précédent voyage, 29 Sénégalais formant l'escorte et 90 indigènes servant de porteurs. Le Targui Ischekkad ag Rhali était venu dans le Sud Algérien pour attaquer les Mouadhi dépendant de notre poste d'El Goléa avec un groupe d'autres Touareg Taïtoq et Kel Ahnet. Le rezzou avait été battu et huit des pillards capturés et emmenés à Alger. Comme sa mission espérait revenir du Tchad à l'Algérie par le Sahara, Crampel pensa qu'un de ces Touareg pourrait lui servir de guide et il alla à Alger d'où il ramena Ischekkad. Libéré et appelé à faire un beau voyage, le Targui multipliait les marques de dévouement à Paul Crampel. Cependant, en Afrique, il fut l'un des premiers à le trahir.

DANS LE BASSIN DU CHARI

Le 25 septembre 1890 la mission était sur l'Oubangui, à Bangui, alors point extrême de l'occupation française, dont le chef de poste Musy avait été attaqué et tué le 3 janvier précédent par les indigènes. Crampel s'employa quelque temps à rétablir la situation et à

faire la carte du coude de l'Oubangui, allant jusqu'au confluent et au cours inférieur de la rivière Kouango pour conclure des traités d'amitié avec les chefs. Il avait établi son point de départ sur l'Oubangui à Dioukoua-Mossoua, entre les confluents de la Kemo et du Kouango, et bientôt la mission s'était mise en route vers le Nord. Les premières nouvelles arrivées dans l'hiver 1890-1891 étaient bonnes, mais attristées par le décès de MM. Orsi et Lauzière, morts de maladie. Bientôt M. Albert Nebout, chef de caravane, apprenait que son chef avait pénétré dans le bassin du Chari, quitté ainsi les pays fétichistes pour entrer en pays musulmans et était déjà parvenu dans le pays d'El Kouti où il avait été bien accueilli par un chef appelé Mohammed es Senoussi ; il y attendait, pour reprendre la marche en avant, vers le Tchad ou le Ouadaï, l'arrivée des deux autres échelons de sa mission, l'un commandé par Biscarrat et l'arrière-garde confiée à M. Nebout ; ce dernier accélérait l'allure, d'autant plus que les lettres de Crampel laissaient entrevoir des démêlés avec son personnel et des désertions. La dernière lettre de l'explorateur reçue le 10 mai 1891 était ainsi conçue :

Cher Monsieur,

Je ne puis rester plus longtemps dans un endroit où la tristesse et les privations font de moi un squelette.

Je pars chez un grand sultan — à 200 kilomètres Nord, environ. Mon voyage ne durera guère que vingt-cinq jours ; je serai donc revenu ici avant que vous arriviez vous-même. Cette excursion aura trois résultats essentiels : 1° acheter des animaux ; 2° nous ouvrir définitivement la route ; 3° rapporter des vivres.

Je pars avec cinq hommes, et quels hommes !

Je laisse gardien du poste Ischekkad. Demba Ba reste avec lui jusqu'à l'arrivée du razzi. Il reconduira vers vous l'équipe qui vous sera alors donnée.

Inutile de vous le répéter, cher Monsieur, n'est-ce pas? faites l'impossible pour aller vite. Vous me trouverez en triste état : je compte bien sur votre présence pour me remettre.

Bien vôtre.

M. Nebout devait encore recevoir le 22 mai deux lettres de Biscarrat, pleines d'inquiétudes sur le sort de Paul Crampel. Forçant l'allure, il n'était plus qu'à 30 kilomètres de M'potro quand lui arriva la nouvelle du désastre : Crampel et Biscarrat avaient été massacrés ! La nouvelle était apportée par un indigène dévoué, le cuisinier bassa Thomas, au service de Biscarrat. Il donnait des détails précis. Le 23 mai un jeune indigène loango était arrivé à M'potro et avait annoncé à Biscarrat que Crampel et Mohammed ben Saïd avaient été assassinés chez les Senoussi ; Biscarrat s'était mis en défense, mais le 25 mai les Musulmans de Senoussi l'avaient attaqué dans sa case et massacré. Le bassa Thomas s'était caché

pour s'enfuir et aller prévenir le dernier Français de la mission qui, avec ses huit Sénégalais, ne pouvait compter résister aux Musulmans fanatisés par leur succès et déjà armés des fusils volés à Crampel et à Biscarrat. Et ce fut la retraite. Albert Nebout revenait le 4 juin 1891 sur l'Oubangui et le 15 juillet à Brazzaville. Une boîte de cigares de la mission parvint à Tripoli au ministère des Affaires Étrangères où elle est conservée, et c'est tout !

Quels étaient les causes et les auteurs du massacre? On a connu la vérité après la pacification et l'occupation de la région du Tchad. Crampel et Biscarrat étaient les premières victimes françaises de l'invasion de l'Afrique centrale par un conquérant, esclavagiste et guerrier, un Attila noir qui pendant vingt années a dépeuplé toute la région du lac Tchad et a fini par tomber sous les coups des troupes françaises : Rabah.

LES EMPIRES NOIRS DU TCHAD Entre le Niger et le Haut-Nil et au Sud du lac Tchad florissaient alors des empires noirs qui, malgré leurs luttes intestines, maintenaient leur indépendance. C'était, à l'Ouest du Tchad, le Sokoto avec ses grandes villes de Sokoto et de Kano ; au Sud-Ouest du lac, le Bornou dont la capitale Kouka était aux bords mêmes du Tchad, et l'Adamaoua qui descendait dans le Sud jusqu'aux régions qui forment actuellement le Cameroun oriental ; au sud du lac le Baguirmi, dont les rois ou *mbangs* avaient Massénya pour capitale ; à l'Est le puissant empire du Ouadaï dont les sultans redoutés résidaient à Abéché, et enfin le Darfour avec sa capitale El Facher, et voisin des provinces équatoriales du Haut-Nil qui formaient, sous l'autorité souvent discutée du Khédive d'Égypte, le Soudan égyptien. A côté de ces grands empires et sous leur domination gravitaient de moindres États qui assuraient leur existence par les tributs qu'ils payaient tantôt à l'un, tantôt à l'autre de leurs puissants voisins et surtout par les esclaves qu'ils leur fournissaient et qu'ils arrachaient par milliers aux populations païennes. L'Islam avait en effet pénétré dès le quatorzième siècle au Darfour et au Ouadaï et avait rayonné dans les empires du Tchad. La guerre sainte ou *djihad* était un prétexte religieux qui couvrait la traite. Tous ces petits pays étaient un réservoir d'esclaves pour les conquérants islamisés.

LE SULTAN D'EL KOUTI Au nombre des petits États qui vivaient ainsi de leur mieux à la lisière des grands se trouvait le sultanat d'El Kouti, situé près du Haut-Chari, entre le Bamingui et l'Aouk, au Sud du Ouadaï et

du Rounga. Il avait été créé en 1830 par un sultan de ce dernier pays pour son gendre Djougoultoum, lui-même second fils d'un roi du Baguirmi et qui, à la mort de son père, avait échappé par l'exil à l'affreuse tradition baguirmienne qui voulait qu'à l'avènement d'un nouveau roi celui-ci fît crever les yeux de ses frères afin de les empêcher de devenir des prétendants. Ce fut le Dar Kouti (« terre forte »). Il dépendait du Sultan du Dar Rounga et de celui du Ouadaï, plus ou moins tributaire de celui-ci ou de celui-là et parfois des deux. Il allait connaître sous Rabah une domination plus tyrannique.

GUERRIER LANGOUASSI

(D'après un croquis de M. Nebout. Mission Crampel).

RABAH : SES ORIGINES Rabah-Rabeh ou Rabi — comme l'appelaient les indigènes et ses soldats — venait du Nil, d'une tribu des environs de Khartoum. Les flatteurs le disaient parfois de race royale et la pire injure qu'on pût lui faire était de l'appeler fils d'esclave. Il était fils d'un ébéniste originaire du Sennaar et appelé Fadel Allah, lequel fut enrôlé de force dans les troupes soudanaises de l'Égypte avec son fils qui fut tambour et homme de troupe. S'étant libéré, il alla dans le Bahr-el-Ghazal, libre, disent les uns, engagé ou même vendu par son père, disent les autres, à un marchand d'ivoire et surtout d'esclaves appelé Ziber ou Zoubeir ou Zoubir. Il put faire son éducation auprès de ce négrier.

Ce Ziber était le type des marchands d'esclaves dont le commerce a dépeuplé l'Afrique centrale. C'est par le Haut-Nil en effet que ses pareils tiraient des populations païennes les milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qu'ils exportaient en Tripolitaine, en Égypte et jusqu'en Arabie. Les razzias étaient organisées par ces marchands en djellabas d'une façon aussi méthodique que celles des négriers qui jadis faisaient la traite maritime sur la côte d'Afrique.

Ces djellabas avaient de véritables comptoirs appelés *zéribas* à cause des haies d'épines qui les entouraient ou *dem*. C'étaient des marchés d'esclaves. Bientôt ce commerce fut accaparé par des trafiquants venus du Nil, de Khartoum, les Bahara, qui réunissaient autour d'eux des bandes d'aventuriers et allaient pousser leurs razzias plus loin encore vers l'Ouest et le Sud. Ziber était l'un des plus actifs et des plus puissants. Rabah devint l'un de ses domestiques, puis de ses

soldats et son porte-étendard. Le gouvernement égyptien dut compter avec Ziber et le neutraliser en lui donnant, en décembre 1870 le gouvernement du Bahr-el-Ghazal, puis en le laissant envahir en 1873 le Darfour et occuper la capitale El-Facher, ce qui lui valut le titre de pacha. Mais, attiré au Caire pour recevoir l'investiture, il y fut retenu puis interné à Malte, à Gibraltar, enfin au Caire et à Khartoum. Son fils Soleyman essaya de reprendre son pouvoir et se révolta contre les Égyptiens. Mais, battu en mai 1879 à sa zériba de Dem Ziber par l'Italien Gessi pacha, gouverneur du Bahr-el-Ghazal pour l'Égypte, il finit par se soumettre. Une partie de ses compagnons et de ses soldats ne voulurent pas le suivre. Parmi ceux-ci Rabah était l'un des plus ardents. Il faisait entrevoir aux autres le champ que l'Afrique centrale offrait à leurs pillages. Il les entraîna derrière lui et ainsi, en 1879, commença son aventure.

RABAH AU CENTRE DE L'AFRIQUE

Il avait déjà sous ses ordres, à cette époque, huit unités de combat de 120 fusils chacune et composées surtout de Kreichs et de Dinkas. Fuyant le Darfour où il redoutait les coups de Gessi pacha, il s'avança vers l'Ouest en commençant par le Dar-Kouti qu'il ravagea et dont il occupa la capitale, Châ. Dès ce moment il appliquait la méthode qui lui a si longtemps réussi : saccager les pays qu'il rencontrait et annexer à ses bannières comme *bazinguers*, ou soldats, les hommes valides.

CONVOI D'ESCLAVES
(D'après un document de la mission Gentil).

Pendant plus de dix ans ses razzias mettent en coupe réglée toute la région Fertyt, le pays Sara, le Baguirmi et le Bornou. Garçons et filles enlevés par milliers sont vendus aux marchés contre la poudre et les munitions ; des pays entiers sont convertis en déserts et les djellabas peuvent continuer un commerce d'autant plus fructueux que, réprimée presque partout, la traite humaine n'est plus pratiquée que dans ces régions qui doivent alimenter tous les marchés d'esclaves.

De sa cruauté on donnait comme exemple qu'il n'avait pas hésité à faire égorger

l'une de ses femmes, la mère de ses fils préférés, Fadel Allah et Niébeh, sur un soupçon d'adultère.

En 1883 le sultan du Ouadaï, Youssef, voulut détruire cet aventurier dont la puissance grandissait et qui, étendant de tous côtés ses pillages, avait frappé des populations à lui soumises. L'armée qu'il envoya contre lui sous les ordres de l'aguid Cherfeddine fut battue, et Rabah se rua avec 15 000 personnes, sur le Haut-Chari, le Bamingui, le Gribingui, menaçant même les populations voisines de l'Oubangui ! Puis il remonta vers le Nord, suivant le cours du Chari, s'établissait en 1886 à Denzé d'où il alla de nouveau se heurter à Am-Timane à une armée ouadaïenne et se rapprocha du Chari en 1889 pour s'établir un instant sur la rive droite du fleuve à Korbol.

INDIGÈNE DE L'OUBANGUI (Mission Gentil).

Sa réputation s'étendait déjà si loin que le grand mahdi du Soudan égyptien, Mohammed Ahmed, celui qui en 1884 avait chassé les Égyptiens du Nil après le massacre de Gordon Pacha à Khartoum, essaya de l'attacher à sa cause et d'en faire son lieutenant, son « aguid », pour l'Afrique centrale. Rabah refusa. C'est pour lui-même qu'il rêva d'un vaste empire allant du Ouadaï au Tchad par le Baguirmi et le Bornou et s'étendant plus tard sur le Ouadaï lui-même.

Au cours de ses randonnées pendant son séjour au Dar-Kouti, il était entré en relations avec un neveu de Kober, le sultan de ce pays. C'était un homme jeune et ambitieux, Mohammed, appelé Es Senoussi à cause de son adhésion à la grande confrérie des Senoussia. Au début de 1890, pour punir le vieux Kober d'avoir payé tribut au Ouadaï, Rabah alla de nouveau à Châ, renversa Kober et installa à sa place son neveu Mohammed es Senoussi comme sultan du Dar-Kouti, en le dégageant de toute obligation envers le Ouadaï. Il s'était assuré la fidélité de Senoussi en mariant une fille du nouveau sultan Hadjia, avec son fils Fadel Allah et en lui donnant une de ses femmes. Puis il était retourné au Chari et s'était installé, en mars 1891, sur la rive gauche du fleuve près des monts de Niellim, au village du chef Gaye. De là il surveillait ses conquêtes et en préparait de nouvelles vers le Nord et le Nord-Ouest.

LA MORT DE CRAMPEL ET LE DRAME D'EL KOUTI (AVRIL 1891)

C'est dans cette situation que Paul Crampel était tombé en arrivant à la fin de mars 1891 à Châ où Senoussi résidait. Crampel était accompagné de l'étu-

diant en médecine Mohammed ben Saïd, du Targui Ischekkad, de la petite Pahouine Niarinzhé, de 32 miliciens sénégalais et de quelques porteurs. C'était le premier échelon de la mission que Crampel avait partagée en trois groupes afin d'en faciliter le ravitaillement. Ses armes, à elles seules, étaient une proie tentante pour ce pays où le moindre fusil faisait prime. Senoussi resta quelque temps indécis. Devait-il s'assurer la protection des Français qui l'aideraient puissamment contre Rabah et contre le Ouadaï, les deux maîtres entre lesquels il était comme écrasé? S'assurerait-il au contraire la faveur de Rabah en détruisant la mission et en recueillant ses miliciens sénégalais et ses armes? Un rapport très détaillé du capitaine Julien, publié dans le *Bulletin de la Société des Recherches congolaises* (1927, n^os^ 7 et 8), a reconstitué, d'après les témoignages recueillis sur place, toutes les circonstances du drame. — Crampel, sentant la trahison flotter autour de lui, même parmi ses hommes, insistait auprès de Senoussi pour continuer son voyage vers le Ouadaï.

Hypnotisé par le but et la grandeur du projet, Crampel ne se rendit pas compte pendant son séjour à Châ, de l'état d'esprit, des sentiments divers de son escorte. Les miliciens vivant dans l'abondance et pour lesquels le beau sexe avait bien des faiblesses, se souciaient peu de se lancer à nouveau dans l'inconnu, et d'aller finalement à une mort certaine, comme les habitants se plaisaient à le leur dire. Le mécontentement était de plus accentué parmi les Toucouleurs au nombre de douze, dont le fanatisme se réveilla au contact d'un élément qui leur était favorable et bienveillant.

Le sultan Senoussi, comme son entourage, connaissaient l'état d'esprit des miliciens, particulièrement des Toucouleurs. Malgré cela, ils n'osent leur faire aucune proposition tant ils sont persuadés que devant le danger général, le sentiment du devoir serait le plus fort. Aussi bénissent-ils Allah, lorsqu'un soir, le Targui et deux Toucouleurs parlant l'arabe proposent au sultan Senoussi, en leur nom et en celui de leurs camarades, la trahison pure et simple...

La mort de Crampel est résolue. On annonça donc au malheureux explorateur que les éléments pour son transport au Ouadaï, ainsi que ceux nécessaires à son deuxième échelon étaient réunis, qu'il n'avait plus qu'à désigner le jour et l'heure.

Crampel, prêt depuis longtemps, est tout joyeux. Il écrit à son deuxième échelon de se porter sur le Koukourou, où il rencontrera les moyens mis à sa disposition par le sultan Senoussi. Le troisième échelon doit également se porter en avant pour occuper le campement évacué par le deuxième...

Le jour du départ de Châ, les porteurs prennent les charges ; Crampel et le docteur Mohammed Saïd se font transporter comme de coutume en tipoye...

Crampel, heureux de constater que les événements vont au gré de ses désirs, ne se doute de rien. De son côté, le sultan Senoussi lui prodigue ses meilleurs vœux et lui souhaite un bon voyage.

Enfin, la petite colonne s'ébranle en assez bon ordre entre 8 et 9 heures du matin, se dirigeant sur le Djengara, affluent de gauche de l'Aouk, distant de la résidence du sultan de 8 à 10 kilomètres.

Aussitôt le départ de Crampel, Senoussi monte à cheval, suivi d'un millier d'hommes armés de lances. Il s'arrête dans un bois, éloigné de 2 à 3 kilomètres de l'endroit sur le Djengara choisi par Crampel pour sa grand'halte et où la rivière devait être traversée ensuite. Les Senoussiens se rapprochent et se dissimulent. Étendu dans son tipoye, de même que le docteur Saïd, il prend les devants pour s'engager dans le gué du Djengara. Les porteurs, de connivence, simulent le désordre : le Targui et les 12 Toucouleurs se tiennent un peu à l'écart ; les 20 autres miliciens éparpillés cherchent en vain à

rassembler les porteurs. A ce moment, quelques centaines d'hommes armés de sagaies, de hachettes et de couteaux, se jettent brusquement sur la colonne en désarroi. Crampel, tombé, ou plutôt projeté violemment à terre avec son tipoye, cherche à se dégager ; mais le roungalien Karifeine, un des lieutenants et conseillers du sultan, lui porte un rude coup de hachette sur le crâne et Allah Djabou, jeune esclave marba, favori du sultan, lui transperce le flanc avec sa sagaie. Crampel est égorgé, puis sa tête et son corps sont jetés dans le Djengara.

Le docteur Mohammed Saïd a beau crier en arabe qu'il est musulman, il subit le même sort par les soins du roungalien Mohamed Balasto. Il en est de même des 20 miliciens fidèles. Les malheureux, éparpillés, portant vivres et bagages, ayant les fusils soit amarrés avec le lourd barda sur la tête, soit en bandoulière, n'opposent aucune résistance ; ils sont égorgés et jetés dans la rivière. Le Targui, les 12 miliciens traîtres et la Pahouine, ainsi que les charges, reprennent le chemin de Châ.

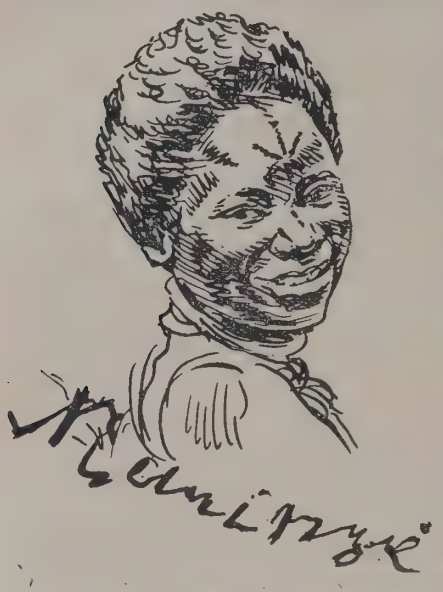

NIARINZHÉ
LA PAHOUINE DE LA MISSION CRAMPEL

M. Albert Nebout, renseigné et alerté, avait pu sauver et ramener le troisième échelon et échapper au désastre.

Le coup avait rapporté à Senoussi plus de cent fusils, 20 000 cartouches, des revolvers, des marchandises. Prudemment il en informa Rabah, qui lui envoya tout de suite un de ses lieutenants pour réclamer toutes les prises. Mais il n'en livra qu'une partie, 60 fusils, 10 000 cartouches, des pistolets, quelques caisses et la petite Niarinzhé que Rabah donna à son fils Fadel Allah, laquelle devait être retrouvée plus tard dans les débris de l'armée rabiste battue. Rabah reçut aussi 10 des 12 miliciens Toucouleurs traîtres. Senoussi garda le reste du butin.

LA MISSION DYBOWSKI

Ce désastre, dont la nouvelle publiée à Paris en juin et d'abord démentie fut confirmée dans les premiers jours d'août 1891, pouvait entraîner pour de longues années la fermeture de la voie de pénétration que Paul Crampel venait d'ouvrir en y dévouant sa vie. Ainsi en avait-il été du Sahara en 1881 après le massacre de la mission Flatters. Mais l'effort représenté par la mission Crampel n'était plus isolé. Le Comité de l'Afrique française avait résolu une action suivie et méthodique. Avant qu'on connût le drame d'El Kouti, il avait soumis au gouvernement, en décembre 1890, le programme suivant : organiser dans le bassin du Chari une expédition qui, appuyant la mission Crampel, pousserait au delà du coude nord de l'Oubangui la ligne des

postes qui atteignaient alors le 4e degré nord. Une nouvelle base d'opération, c'est-à-dire un nouveau poste serait créée sur le Chari ou l'un de ses affluents. Dès que ce poste serait établi, le gouvernement français, s'appuyant sur l'acte de Berlin, serait en mesure de déclarer aux puissances l'occupation effective de cette région et la placer dans notre sphère d'influence.

La mission fut confiée à M. Jean Dybowski, professeur à l'École d'Agriculture de Grignon, qui avait déjà rempli des missions d'études au Sahara algérien.

M. Dybowski arriva en juin 1891 à Brazzaville. Peu de jours après il y apprenait le massacre de la mission Crampel. Il décida d'aller la venger et s'engagea sur la route d'El-Kouti avec ses compagnons MM. Brunache, administrateur adjoint des communes mixtes d'Algérie, Henri Bobichon, chef de poste, et Briquez, agent de la colonie, et guidé par M. Albert Nebout qui était revenu le 13 juillet à Brazzaville avec la nouvelle des drames d'El-Kouti et de Mpoko. Partie de Bembé sur l'Oubangui, la mission atteignit à la fin de novembre, la région du chef Mpoko où avait été tué Biscarrat. Un ancien Sénégalais de la mission Crampel, retrouvé là, fit connaître qu'un groupe de musulmans coupables était dans la contrée. Aussi, pendant la nuit du 22 novembre 1891, la mission tomba à l'improviste sur les musulmans campés près de là, en tua plusieurs et dispersa la bande. Quelques jours après, ne pouvant retrouver les restes de Biscarrat dispersés après l'assassinat, elle exhumait ceux de Lauzière pour les ramener à l'Oubangui. Le nom de Pic Crampel fut donné au rocher qui domine le village de Makourou. Le retour fut ensuite décidé et le 30 décembre 1891 la mission était rentrée à Bangui. Elle avait entre temps passé des traités avec les chefs Zouli, Yabanda et Mpoko. De nombreux renseignements géographiques et scientifiques s'y ajoutaient en plus des observations de M. Chalot, attaché scientifique.

LA MISSION MAISTRE

Mais déjà, à ce moment, une troisième mission, formée dans les mêmes conditions s'avançait pour reprendre la route du Tchad.

La nouvelle du massacre de la mission Crampel avait produit en France un rebondissement de l'opinion en faveur de la pénétration vers le Tchad. Il faut continuer ! Tel était le cri unanime. On répétait les phrases de Paul Crampel à son départ : « En dehors des résultats directs qu'il peut avoir, mon voyage, que je réussisse ou que je meure, sera le symbole de ce que la France doit exécuter dans l'avenir. »

Le Comité de l'Afrique française jugea donc qu'il fallait sans tarder renforcer

la mission Dybowski et il décida d'organiser une nouvelle mission. Les offres de service ne lui manquaient pas. Le Comité fit choix d'un jeune explorateur déjà connu pour ses voyages à Madagascar avec le docteur Catat, M. Casimir Maistre, alors âgé de vingt-trois ans. Le 30 mars 1892, M. Casimir Maistre était à Brazzaville à pied d'œuvre ; il y rencontra M. Dybowski que son état de santé obligeait à rentrer en France et qui venait d'établir un poste sur l'Oubangui à l'embouchure de la Kémo. Le 24 avril sa mission en repartait sur les deux canonnières *Djoué* et *Alima* pour l'Oubangui et se concentrait au poste de la Kémo. Elle comprenait six Européens, M. Casimir Maistre, chef de la mission, M. Brunache, venu de la mission Dybowski et second de la mission, MM. Clozel, le futur gouverneur général de l'Afrique occidentale, alors secrétaire des communes mixtes d'Algérie, Briquez, Ferdinand de Béhagle, capitaine au long cours, et Albert Bonnel de Mézières, 60 laptots sénégalais formant l'escorte et 115 porteurs et domestiques indigènes, en tout 180 personnes environ.

VILLAGE FORTIFIÉ DE MÉBÉKÉ
(Document de la mission Maistre).

Le voyage, commencé le 9 juin 1892 sur l'Oubangui, au poste des Ouaddas, s'acheva fort heureusement à Ibi sur la Bénoué le 6 mars 1893.

Les débuts de la marche au pays des Ndris se passa sans incident et Maistre signa des traités avec plusieurs chefs. Arrivée le 4 octobre au village de Mandjatezzé, le premier du pays de la tribu des Saras, elle s'enfonça dans le pays, renonçant faute d'embarcation à suivre la direction du Nord et du Tchad et marchant vers l'Ouest, à travers des régions presque inconnues où elle réussit à conclure des traités, coupant les grands affluents de gauche du Chari, le Bahr-Sara, puis le Logone, le pays des Toummoks, celui des Gaberis, celui des Lakas, visitant

Laï (21 novembre), pour parvenir en janvier sur la Bénoué et le 29 janvier 1893 à Yola.

En rentrant en France en mai 1893, la mission rapportait un bagage scientifique de premier ordre, que Maistre exposait ainsi : « La route qu'a suivie en allant de la Kémo à la Bénoué l'expédition dont le Comité de l'Afrique française m'avait confié le commandement est entièrement nouvelle, et coupe par le milieu un vaste espace resté blanc jusqu'à présent sur la carte entre l'Oubangui, le Baguirmi et l'Adamaoua ; pendant que nous parcourions en sept mois de marche à pied la distance qui sépare nos postes du Haut-Oubangui de la partie la plus méridionale de l'itinéraire de Nachtigal, puis celle-ci, des régions de l'Adamaoua visitées par Barth, Flegel et le lieutenant Mizon, nous nous sommes trouvés constamment au milieu de contrées inexplorées et parmi des populations inconnues. » La mission avait défini les grandes branches du Chari, le Gribingui et le Bamingui qui en forment le cours supérieur, le Bahr-Sara et le Logone qui en sont les grands affluents de gauche. Plus importants encore étaient les résultats politiques. Peu après le retour de Maistre en France, le gouvernement ratifiait les traités qu'il avait passés et qui donnaient à la France la possession des pays campés entre l'Oubangui au Sud, le Baguirmi au Nord et l'Adamaoua à l'Ouest. Le traité passé sur le Logone dans la grande ville de Laï était particulièrement heureux. Tous ces documents allaient apporter des arguments décisifs à notre diplomatie pour régler avec l'Allemagne les frontières du Cameroun et barrer la route à des prétentions inadmissibles.

Ainsi la mission Maistre avait rompu le charme qui semblait nous fermer l'accès du Chari et du bassin du Tchad. Elle couronnait l'œuvre que Brazza avait engagée depuis 1890 par la Sangha.

II. — La première mission Gentil

La solution de l'accès au Tchad n'était pas par terre, mais par eau. Une route marchait toute seule vers le lac tant convoité : c'était son affluent le Chari, dont les précédentes reconnaissances et surtout la mission Maistre avaient découvert l'origine dans des rivières assez rapprochées au Nord du coude de l'Oubangui. Ainsi le comprit l'explorateur qui allait avoir l'honneur de porter le drapeau au lac Tchad, Émile Gentil.

Enseigne de vaisseau, exalté comme la plupart de ses jeunes camarades par

la gloire de Brazza, déjà entraîné par un séjour de plus de deux ans au Gabon à la station navale, Émile Gentil avait failli partir avec Paul Crampel. Nommé administrateur des colonies sur la proposition de M. de Brazza, il avait fait auprès de lui une campagne dans la Sangha, puis avait été envoyé dans l'Oubangui pour commander la région entre Ouadda et Mobaye. C'était au moment où le commandant Mizon venait de voir échouer, à la suite de l'hostilité de la Compagnie royale du Niger, la seconde tentative qu'il avait faite à la fin de 1892 pour atteindre le lac Tchad par la voie Niger-Bénoué. Gentil obtint de M. Delcassé, ministre des Colonies, l'autorisation de reprendre la tentative. Mais au moment où il allait partir, les difficultés diplomatiques qu'avaient soulevées la tentative de Mizon et son rappel, s'opposèrent au départ d'une nouvelle mission par le Niger. C'est donc par le Congo que Gentil était amené à monter le vapeur démontable qui avait été préparé pour essayer de trouver une voie d'accès navigable au Tchad.

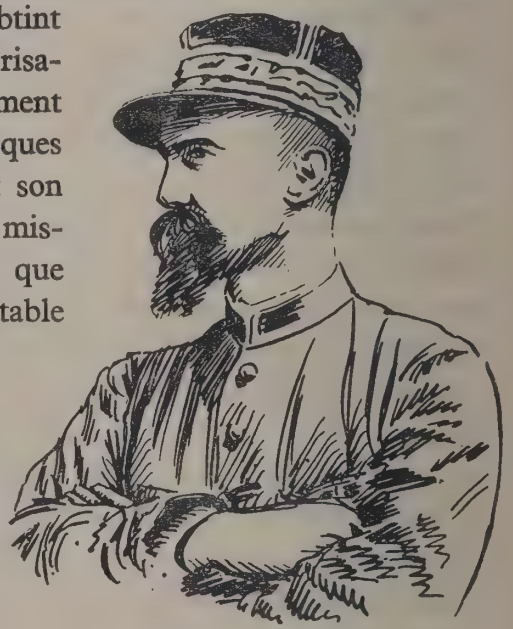

ÉMILE GENTIL

La difficulté était de faire passer ce vapeur du bassin de l'Oubangui au bassin supérieur du Chari. C'était un bateau de 18 mètres de long, de 4 mètres de large et de 40 centimètres de tirant d'eau, à hélice, démontable en sept parties qu'on rivait avec des boulons. Il avait été baptisé le *Léon-Blot*. Au moment où Gentil songeait à aller au Tchad, comme il parlait de son rêve à un jeune agent du Congo qui était de ses amis, Léon Blot, celui-ci, très excité, lui aussi, par la grande idée de la pénétration, se leva de sa chaise et s'écria : « Je sais bien qui ira au Tchad. C'est moi ! » Parti quelque temps après pour suivre Brazza dans la Sangha, il y était mort. Gentil avait mis sous son nom la chance de son bateau. La mission passa plusieurs mois à établir un premier poste de base au terminus de la navigation de la rivière Tomi que Maistre avait traversée deux fois, Krébédjé, aujourd'hui appelé Fort-Sibut, du nom d'un médecin décédé au cours de la seconde mission Gentil. De là, Gentil gagna la Nana, premier affluent du Gribingui, y établit en septembre 1896 un poste appelé Nana-A, puis un second, Nana-B, où le *Léon-Blot* put être remonté. Enfin, le 8 juin 1897, après plusieurs convois amenés de l'Oubangui par les collaborateurs de la mission, MM. Fredon, Joulia, Prins, le

Bihan, Gentil créait sur la rive droite du Gribingui le poste qui allait servir de base et qui fut appelé Fort-Crampel.

Le 21 août 1897 Gentil s'embarquait sur le *Léon-Blot*, remorquant ses deux baleinières *Vival* et *Rose*. Il emmenait avec lui le mécanicien Huntzbuchler qui avait accompagné Mizon au Niger, M. de Mostuéjouls, l'interprète arabe Ahmed ben Medjkane, venu lui aussi de la mission Mizon, 50 laptots d'équipage et 4 domestiques. Le poste de Fort-Crampel, avec 80 hommes, était confié à M. Fredon.

Le 30 août, la mission débouchant du Gribingui dans le Bamingui, la route était libre. Les populations riveraines n'étaient pas hostiles et le 17 septembre le *Léon-Blot* était à Bousso (Fort-Bretonnet d'aujourd'hui), c'est-à-dire dans le Sud de l'Empire du Baguirmi.

Le Baguirmi. — le sultan Gaourang La situation politique que Gentil trouvait était délicate. Tout proclamait la puissance de Rabah et surtout la crainte qu'il inspirait. Cet empire du Baguirmi avait particulièrement éprouvé les effets de sa colère. C'était un vieil empire connu surtout par le voyage de Nachtigal. Situé sur la rive droite du Bas-Chari, il était peuplé de tribus autochtones fortement mélangées dès le quinzième siècle d'immigrants venus de l'Est, Arabes et Fellatas. Le premier sultan, qui s'appelait Birmi-Bessé ou Dalou Birmi (« le jeune rhinocéros ») et qui se rattacherait à la famille des Koréichites de la Mecque, régnait au début du seizième siècle et avait déjà sa capitale à Massenya. L'histoire du Baguirmi n'est, comme celle des autres États noirs, qu'une longue suite de luttes intestines et de guerres avec les voisins. Depuis 1883, le souverain du Mbang était Abder-Rhaman Gaourang, alors âgé de vingt-trois ans.

Or, en 1893, poursuivant son invasion dévastatrice et marchant vers le Bornou et les autres espoirs de l'Ouest du Tchad dont il savait la richesse, Rabah s'était établi à Bousso, sur le Chari. Les relations avec le sultan Gaourang avaient été d'abord cordiales : ce n'était point le Baguirmi qu'il visait alors, et d'ailleurs ce sultan lui adressait des messages pleins d'amitié et de flatteries. Mais Gaourang avait accueilli deux personnages que Rabah avait gardés auprès de lui comme otages, qui s'étaient évadés avec leurs armes et avec lesquels il avait des liens de parenté. Très courageusement, Gaourang avait répondu à Rabah qui réclamait les fusils des évadés que, « les détenant de par la grâce de Dieu et du Prophète, il ne les donnerait qu'à plus fort que lui. » Ce fut la guerre. Avec ses neuf bannières, fortes d'un millier de fusils à peine, mais bien commandées et disciplinées, Rabah attaqua et mit en déroute l'armée baguirmienne qui comptait 400 fusils,

1 000 cavaliers armés de lances et 3 000 fantassins munis d'armes blanches. Gaourang alla s'enfermer dans la ville de Mandjaffa (Fort-de-Cointet d'aujourd'hui). Il y subit un siège de cinq mois que l'intervention d'une colonne de secours venue du Ouadaï en janvier 1874 ne put briser. Finalement le sultan s'enfuit pendant la nuit avec quelques fidèles et se réfugia à Goulfeï près du Tchad. Cette victoire amena dans les bannières de Rabah des recrues si nombreuses qu'il éleva le nombre de ses bannières de 9 à 12, ayant chacune de 80 à 120 fusils. Aussi se porta-t-il immédiatement contre le Bornou. Là encore la discipline, la valeur guerrière et le fanatisme de son armée eurent raison du nombre. Le sultan Hachem fut vaincu et, aussitôt après, assassiné par son neveu, le cheick Echari. Rabah ruina Kouka et transféra la capitale du pays à Dikoa (mai ou juin 1894), plus proche des factoreries européennes du Niger-Bénoué, plus proche aussi de l'Amadaoua, à égale distance du Chari et de sa frontière ouest. De là il tenait sous sa menace la rive droite du fleuve et l'empire tout entier du Baguirmi.

PALAIS DU SULTAN GAOURANG
(Document de la mission Gentil).

GENTIL AU TCHAD

Aussi la nouvelle de l'arrivée des Français par le fleuve fut-elle accueillie avec enthousiasme par les Baguirmiens menacés. A la première lettre reçue de Gentil, Gaourang répondit en lui envoyant trois notables qui l'invitèrent à se rendre auprès de lui dans sa capitale Massenya. Entrant dans un bras du Chari, le Bahr Erguig, Gentil laissa à Madjé ses compagnons et les bateaux, et à cheval il se rendit à Massenya, qui est à quelques kilomètres du fleuve, où l'accueil fut très chaleureux. Gaourang signa avec empressement un traité de protectorat par lequel le Baguirmi conservait son autonomie, mais s'engageait à participer aux dépenses d'occupation, à reconnaître notre droit d'administrer le delta du Chari et à renoncer à toute expédition contre les populations fétichistes. Gentil resta quinze jours auprès de lui. Le sultan essayait de le détourner

d'aller au Tchad, craignant pour la petite mission une attaque de Rabah. Les gens de Massenya assuraient aussi que le lac était plein de dangers : au centre, disaient-ils, un tourbillon immense engloutissait toutes les pirogues, les Boudoumas qui en habitaient les îles étaient de dangereux pirates. Gentil passa outre et, emmenant deux Baguirmiens, le *Léon-Blot* repartit, regagna le Chari, le descendit en passant sans incident devant les villes rabistes de Kousseri et Goulfeï et, le 1er novembre 1897, la mission arriva au lac Tchad. Ce fut un émerveillement que Gentil nous conte dans son livre : *la Chute de l'Empire de Rabah*. Il songea un instant à reconnaître ce lac immense, mais le pays était aride, on allait manquer de bois pour alimenter la chaudière du *Léon-Blot;* le retour fut décidé. Il fut rapide et se passa sans incidents.

Ainsi s'inscrivait dans les annales de l'Afrique équatoriale française une troisième date glorieuse après l'établissement au Gabon par Bouët-Willaumez en 1839 et l'établissement au Congo par Brazza en 1875 : c'était l'établissement au lac Tchad par Gentil le 1er novembre 1897. En moins de soixante années, malgré tant d'inconnu et d'obstacles, le drapeau avait atteint le centre de l'Afrique.

En rentrant en France après trente-neuf mois d'absence, Gentil laissait au Tchad une situation favorable. Il confiait sur place la direction des affaires à son collaborateur Huntzbuchler qui malheureusement mourut quelque temps après. Le Baguirmi était lié à nous par un traité et Gentil lui envoyait un résident, M. Prins ; il ramenait avec lui à Paris deux ambassadeurs de Gaourang. Les populations du Chari avaient vu passer le bateau français et le disaient au loin.

Le traité avec Mohammed es Senoussi (1898)

La situation s'était également éclaircie du côté de Mohammed es Senoussi. L'habile sultan de Kouti, qui avait quitté sa résidence de Châ pour s'installer en 1896 à Ndélé entre le Bangoran et l'Aouk, avait vite compris que l'heure des Français était venue et qu'il devait aller à eux en se faisant pardonner le massacre de Crampel et de Biscarrat. Aussi, en juin 1897, il avait envoyé à Gentil, au poste de Gribingui deux ambassadeurs, El-Hadj Mohammed Tekour et un Tripolitain nommé Salah ; la lettre qu'ils apportaient au chef des Français exprimait la crainte d'hostilités de notre part. Quant à l'affaire Crampel les deux envoyés, interrogés, déclarèrent que le détachement Crampel avait été massacré par un des chefs de bannière de Rabah et que, si Senoussi avait fait tuer Biscarrat, c'était par ordre de Rabah, et pour sauver sa propre tête. Parti avec une lettre de Gentil exprimant ses intentions pacifiques et son désir d'entrer en relations commerciales avec les musul-

mans, El-Hadj Tekour était revenu encore une fois au poste de Gribingui à la fin d'août et il était reparti pour Ndélé avec un traité d'amitié que Senoussi avait bien vite accepté, parce qu'il lui conférait le pardon de son rôle dans le massacre de Crampel, et la protection de la France en échange de sa soumission complète à l'influence française. M. Prins était allé le 6 janvier 1898 au Kouti auprès de Senoussi et en avait rapporté la signature du traité dont Senoussi n'eut qu'à se féliciter puisqu'il lui assurait une rente et des armes, outre le pardon. Aussi Gentil avait-il demandé et finalement obtenu du nouveau soumis l'adjonction de deux envoyés à ceux qu'il avait ramenés du Baguirmi, El-Hadj Mohammed Tekour, qui avait si activement travaillé à établir la paix entre Senoussi et les Français, et un homme du Dar-Rounga, El-Azreg ; Baguirmiens et Senoussis furent fort bien accueillis à Paris et assistèrent notamment à la revue de Moulins qui termina les grandes manœuvres en présence du président de la République.

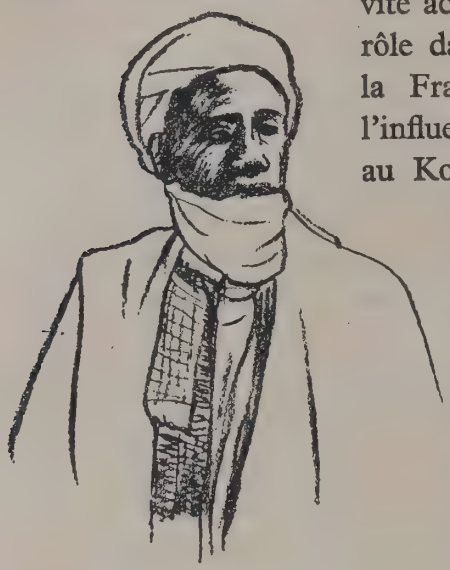

EL-HADJ MOHAMMED TEKOUR
(Document de la mission Gentil).

On assurait par ces relations la neutralité de Mohammed es Senoussi dont l'hostilité en flanc de notre ligne de pénétration du Chari eût été redoutable à ce moment. Personne ne se laissait tromper par ses protestations de dévouement et de fidélité. Mais son pardon était un sacrifice à la sécurité de la marche en avant.

III. — Le massacre de la mission Bretonnet

Rabah envahit le Baguirmi

Rabah avait tout de suite compris la portée du voyage de Gentil au Baguirmi et au Tchad. Quand ses cavaliers étaient venus lui annoncer le passage d'un bateau français sur le fleuve et lui demander s'il fallait l'attaquer, il avait deviné lui, qui sur le Haut-Nil avait vu des embarcations à vapeur, qu'il allait s'affronter avec son véritable ennemi et il avait voulu faire capturer le bateau qui ne l'effrayait pas comme ses compagnons qui n'en avaient jamais vu ; mais le *Léon-Blot* était passé et la mission Gentil avait pu aller et revenir sans être inquiétée. Il entrait donc en guerre

contre les Français, malgré même ses conseillers et notamment le fidèle et vieux Bou-Baker qui, d'après le capitaine Julien, lui déclara qu'il valait mieux s'entendre avec les Français, car un horoscope de Rabah avait prédit que, dans la septième année de son règne au Bornou, le conquérant en guerre contre les Nassaras (Nazaréens, c'est-à-dire Chrétiens) serait tué dans une sortie et sa puissance réduite à néant.

Bretonnet Aussitôt que Gentil fut parti, Rabah envahit de nouveau et ravagea le Baguirmi pour punir le sultan Gaourang de l'accueil qu'il avait fait aux Français. Gaourang avait dû battre en retraite sur le Chari, après avoir incendié sa capitale Massenya, et il s'était établi à Kouno en amont de Bousso. Il en avait appelé à la protection qui lui avait été promise par Gentil. Un nouveau chef arrivait à ce moment au Chari. Le lieutenant de vaisseau Bretonnet, déjà connu comme second de la deuxième mission Mizon au Niger, venait d'être nommé administrateur des Colonies de 3e classe et désigné pour faire l'intérim d'Émile Gentil comme commandant de la région du Chari. Parti de France en octobre 1898 en ramenant les ambassadeurs du Baguirmi et de Senoussi d'El-Kouti, Bretonnet arriva au début d'avril 1899 à Fort-Crampel après avoir relevé l'administrateur Rousset qui avait excellemment assuré l'intérim. Le gouvernement lui prescrivait d'aller au secours de Gaourang et d'attendre des renforts. Tout de suite, le lieutenant d'infanterie Durand-Autier fut désigné pour aller résider auprès de Gaourang en remplacement de M. Prins.

Ferdinand de Béhagle La situation au Chari venait d'être compliquée par l'arrivée entre les mains de Rabah d'un explorateur français, Ferdinand de Béhagle. Capitaine au long cours, homme cultivé et énergique mais aventureux, son séjour en Algérie l'avait enthousiasmé pour les choses de l'Islam et les problèmes de l'Afrique. Il était parti avec bonheur dans la mission Maistre du Congo au Niger par la Bénoué et il eût voulu que cette mission, au lieu d'obliquer vers l'Ouest, marchât au Tchad. Dès son retour à Paris il avait repris l'idée de traverser l'Afrique, du Congo à la Méditerranée par le lac Tchad, et il était enfin parvenu dans l'Oubangui à la fin de 1897 à la tête d'une mission commerciale organisée par le Syndicat du Tchad, et dont M. Mercuri était le second. Gentil, qu'il avait rencontré rentrant en France, s'était engagé à l'aider à condition qu'il promît de s'abstenir de toute intervention dans la politique et de se conformer strictement à son programme commercial. Mais de Béhagle était convaincu qu'il pourrait

agir utilement et pacifiquement sur Rabah et qu'il fallait aller contrebattre auprès de lui toute possibilité de propagande anglaise. C'était un conquistador parmi les conquérants. Quelle gloire eût été la sienne s'il eût pu seul éclaircir le mystère dont la marche victorieuse de Rabah était entourée et même faire de lui un allié de la France. Mais Paul Bourdarie, qui a décrit dans une communication à l'Académie des Sciences coloniales la vie agitée de cet explorateur, rappelle, qu'en 1894, à un Congrès de l'Association pour l'avancement des sciences, de Béhagle disait : « Ce Rabah, qui ne paraît pas être un agent anglais, comme on l'a dit tout d'abord, vient de créer dans les régions abandonnées à l'influence de la France un vaste empire africain qui n'a d'autres ennemis naturels que les nôtres. Depuis longtemps nous devrions avoir auprès de lui un représentant attitré !... Son entrée en scène simplifie notre action en Afrique et réalise la création de ce royaume musulman dont le colonel de Polignac a fait depuis longtemps et si éloquemment la base de notre prépondérance en Afrique. Je salue son avènement qui apporte à notre pays une espérance de plus. » De telles idées, qui n'avaient fait que s'exalter en lui, devaient l'amener à rompre la promesse qu'il avait faite, à suivre son rêve et aller droit à Rabah dans l'espoir de le séduire et de l'amener à nous. Cela se passait entre le départ de Gentil et l'arrivée de Bretonnet. Aussi, après avoir fait diverses reconnaissances et envoyé son second, M. Mercuri, auprès de Senoussi, Béhagle était parti en avant, accompagné par l'administrateur Prins jusqu'à la frontière du Bornou. Le 27 mars 1899 il était arrivé à Dikoa chez Rabah qui, après un accueil assez bienveillant, irrité par les protestations violentes de l'explorateur qui ne voulait pas lui donner ses marchandises et ses armes, le retint prisonnier.

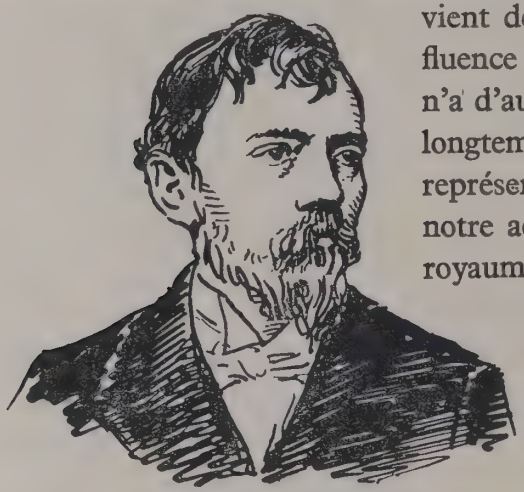

FERDINAND DE BÉHAGLE

BRETONNET REJOINT GAOURANG

Pour secourir Gaourang et essayer de ramener de Béhagle, Bretonnet partit le 1er mai de Fort-Crampel, y laissant le chef d'exploration Perdrizet et emmenant avec lui le lieutenant d'artillerie de marine Braun, le maréchal des logis d'artillerie de marine Martin, l'interprète algérien Hassan, et 15 miliciens. Il passa d'abord à N'délé où le sultan du Dar-Kouti s'était établi depuis deux ans et où il ramena l'ambassade venue

à Paris. Il y laissa M. Mercuri en qualité de résident (mai 1899) et bien vite il gagna le Chari et rejoignit à Kouno le sultan Gaourang dont l'inquiétude était toujours plus grande.

Ce mouvement de Bretonnet n'avait fait qu'encourager Rabah. Il savait par ses espions la situation difficile de Gaourang et des Français à Kouno, quittant Dikoa confié à son fils Fadel Allah et où Bretonnet croyait qu'il se trouvait encore, il s'était avancé dès le début de juin 1899 au-devant des Français. Le danger était nettement apparu au lieutenant Durand-Autier que Bretonnet avait envoyé en baleinière à Mend-Jaffa avec une lettre invitant Rabah à libérer de Béhagle, et qui était revenu bien vite annoncer l'arrivée de l'ennemi.

LE DÉSASTRE DE TOGBAO (17 JUILLET 1899)

Le 15 juillet 1899, celui-ci apparaissait en force et Bretonnet évacuait Kouno pour se retirer dans les rochers de Niellim-Togbao. Et ce fut le 17 juillet le massacre de la mission Bretonnet ! Ce jour-là, Rabah avait quitté Kouno vers les 3 heures du matin. Sur les 9 heures et demie, il est devant Togbao, avec 12 000 hommes et 2 345 fusils. La lutte est impossible et la retraite s'impose. Mais Bretonnet dit que pour l'honneur de la nation il vaut mieux mourir sur place. Bientôt notre petite troupe est entourée de tous côtés. Bretonnet est frappé à mort et succombe peu après. Le lieutenant Durand-Autier, qui recueille sa succession, est tué à son tour ; 40 de nos miliciens, sur 43, sont massacrés. Échappèrent les Baghirmiens qui nous accompagnaient, mais en pleine déroute.

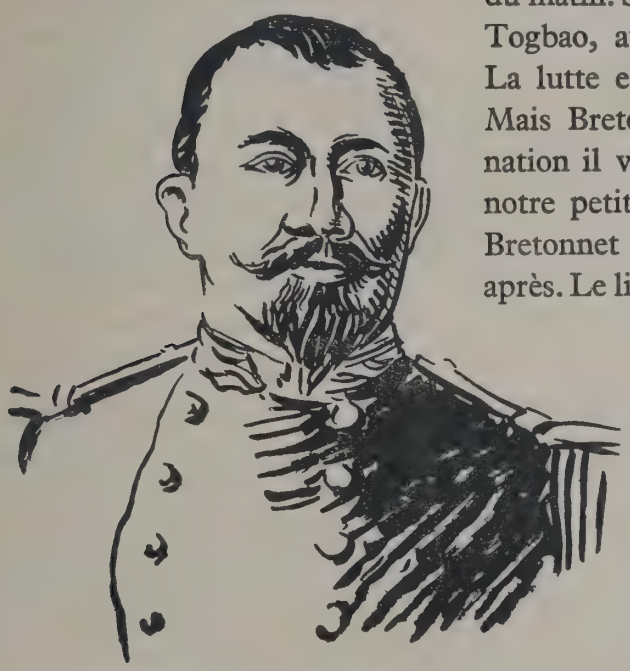

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU BRETONNET

Un peu de gloire a été encore jeté sur le drame de Togbao par le dévouement du sergent sénégalais Samba Sall. Le capitaine Julien le raconte ainsi :

Le lendemain de cette mémorable journée, Rabah fait comparaître le sergent Samba Sall, un des trois prisonniers survivants. Ils sont grièvement touchés, et le moins blessé, le sergent Samba Sall, avait le bras droit cassé par deux balles, sans

compter les égratignures. Un ex-milicien de Crampel servant d'interprète, le dialogue suivant s'engage :

« RABAH. — Combien étiez-vous de Sénégalais ?

« LE SERGENT. — Quarante-quatre.

« RABAH. — Comment ! Quarante-quatre ?

« LE SERGENT. — Oui, quarante-quatre ! Y compris moi.

« RABAH. — Tu n'es qu'un menteur ! Durant la bataille, j'en ai compté deux cents et ne suis pas arrivé au bout.

« LE SERGENT. — Le mensonge est défendu. Je dis la vérité ; d'ailleurs, la preuve est facile à faire, puisque, outre les trois prisonniers, tous sont morts sur le rocher ; il n'y a donc qu'à faire compter les cadavres. »

Rabah, honteux de n'avoir eu affaire qu'à une poignée, et qui redoute la vérité pour son prestige, giflant Samba Sall.

« — Tais-toi, chien ! Kafer, esclave des maudits chrétiens !... Alors, je suis un menteur, moi, le sultan Rabah, le soutien de l'Islam ?... Je te dis que j'en ai compté deux cents, sans arriver au bout !.. A qui feras-tu croire que sept blancs et quarante-quatre Sénégalais seulement ont pu tenir tête près d'une journée à dix mille braves, m'en tuant cinq cents ?

« LE SERGENT. — .....

« RABAH. — Es-tu musulman ?

« LE SERGENT. — Oui, par la grâce de Dieu et de son Prophète notre Seigneur Mohamed ! Sur lui soit le salut et la prière !

« RABAH. — C'est bien ; alors, tu vas me servir. Tu apprendras à mes soldats la façon de combattre des Français. Je te donnerai femmes, chevaux, tout ce que tu voudras.

« LE SERGENT. — Mon pays est à la France ; je ne servirai rien autre.

« LE TOUCOULEUR, *interprète, à Samba Sall.* — Si je traduis tes paroles, ta tête sautera.

« LE SERGENT, *lui répondant.* — Cela m'est égal. J'aurais dû rester avec mes camarades ; donc, mourir aujourd'hui, c'est peine évitée pour demain.

« RABAH, *à l'interprète.* — Que dit-il ?

« L'INTERPRÈTE, *à Rabah.* — Allah prolonge tes jours, Seigneur ! Il désire la nuit pour réfléchir.

« RABAH. — C'est bien. Emmène-le, tu réponds de lui. Mais qu'il se décide, sinon, sa tête sautera ! »

Le sergent Samba Sall est reconduit, le bras disponible fortement attaché au cou. Son gardien, qui est aussi son compatriote, lui montre ses femmes, ses esclaves, ses chevaux ; il l'engage à servir Rabah pour jouir des mêmes faveurs et former, avec les autres Sénégalais, la garde personnelle et intime du Sultan.

« — Je donnerai une réponse demain s'il plaît à Dieu ; en attendant, conduis-moi sur le rocher pour contempler une dernière fois les traits de mes camarades morts hier. »

Ce désir exaucé, il prie son gardien, en descendant du monticule, de lui donner la liberté pour satisfaire certains besoins naturels. Samba Sall se glisse aussitôt derrière les broussailles et se faufile dans une touffe épineuse au bord d'un large marigot, au Sud de la position.

C'était le 18 juillet, vers 4 heures du soir. L'alarme est lancée, des recherches sont faites en vain ; les gens passent contre la cachette sans s'en préoccuper. Enfin, la nuit arrive et étend ses voiles, favorables à une fuite. Samba Sall était sauvé.

Rabah était tout de suite revenu à Kouno avec ses blessés dont son fils Niebeh atteint au pied et qui depuis lors fut boiteux. Il transmit l'annonce de sa victoire, encore amplifiée, dans ses domaines et chez ses voisins, jusqu'au Ouadaï. En même temps, convaincu qu'il était débarrassé des Français, il ordonna à Fadel

Allah de tuer de Béhagle. La route lui était ouverte, écrivait-il à Senoussi d'El-Kouti pour essayer de le ramener, et il allait pouvoir se mettre en route pour le Haut-Chari, le Bamingui, le Gribingui, et peut-être entrer en campagne contre les Français de l'Oubangui. Le succès de Togbao était exploité dans lettres et messages avec tout le lyrisme oriental habituel.

IV. — La seconde mission Gentil et la défaite de Rabah

La mission se concentre a Fort-Archambault (27 octobre 1899)

Dès les premières nouvelles inquiétantes arrivées de la marche de Rabah, le retour d'Émile Gentil au Chari avait été décidé. Nommé commissaire du gouvernement il repartait de France le 25 février 1899 avec des officiers, des fonctionnaires et prenait au Sénégal un renfort de 200 hommes. En route il apprenait les difficultés surgies sur le fleuve. La nouvelle du drame de Togbao lui arriva au moment où il s'empressait de faire accélérer les renforts destinés à appuyer Bretonnet. Dès le 3 août le capitaine (plus tard colonel) Julien était parti avec le lieutenant Galland et une compagnie de tirailleurs auxiliaires et bientôt suivirent deux compagnies de miliciens du Congo commandées l'une par le capitaine de cavalerie de Cointet et le lieutenant de tirailleurs algériens (aujourd'hui général) Kieffer, l'autre par le capitaine d'infanterie de Lamothe (devenu plus tard général). Le commandement des troupes était donné au capitaine de cavalerie (aujourd'hui général) Robillot qui avait également servi au Soudan. C'est le 16 août à Tounia-Kankao (Gasura) que le sergent Samba Sall faisait connaître à M. Gentil, sur le *Léon-Blot*, le désastre auquel il avait seul échappé.

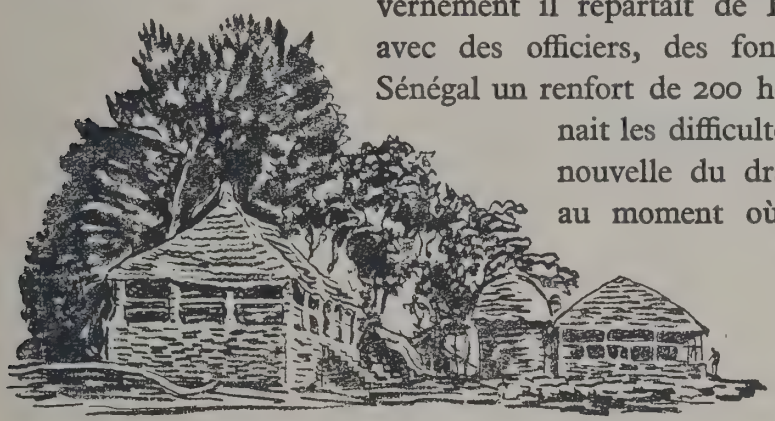

POSTE DE GRIBINGUI
(D'après un dessin de Saren, mission Gentil).

Immédiatement le capitaine-commandant fit établir un poste fortifié auquel fut donné le nom de Fort-Archambault du nom d'un officier de la mission, le premier mort dans la pénétration au Chari. Ce poste allait devenir la base de la mission

du Chari qui s'y concentra le 27 octobre, dirigée par M. Gentil, assisté du chef d'exploration Perdrizet, commandée au point de vue militaire par le capitaine Robillot et appuyée sur la flottille qui assurait ses communications et son ravitaillement et dont le *Léon-Blot* était au commandement de M. de Mostuéjouls. Le médecin des colonies Allain et le médecin de la marine Ascornet assuraient le service médical. A Fort-Crampel, Gentil avait constitué une région civile du Haut-Chari composée des cercles de Krébedjé et du Gribingui avec la résidence de Ndélé, et l'avait confié à l'administrateur Bruel assisté des administrateurs Rousset et Perdrizet et du chef d'exploration Pinel : leur mission était de ravitailler la colonne et de recruter des porteurs.

LES BORDS DU CHARI PRÈS KOUNO
(Mission Gentil).

Rabah se tenait alors à Kouno, à cent kilomètres de là, avec le gros de ses forces enorgueillies comme lui par le succès de Togbao. L'ancien domestique de Ziber pacha trouvait encore d'autres causes d'exaltation dans des intrigues venues à lui à ce moment de la part du cheikh El-Mahdi es Senoussi, le chef de la grande confrérie religieuse des Senoussia, alors installé en Tripolitaine à Djarboub. C'est de ce personnage que lui arriva en août, à Kouno, un certain Chérif, Mohammed Saleh, lequel flatta son orgueil en lui disant, écrit le capitaine Julien, que « le Sultan des Osmanlis, l'unique khalife du Prophète, s'adressait à lui pour sauver l'Islam menacé dans le Centre-Afrique par ces infidèles de Français » et que « l'Angleterre est là, sur le Niger, pour le soutenir, tout au moins moralement ». C'était exactement la thèse opposée à celle de l'infortuné de Béhagle. Cette démarche ajoutait encore à la confiance de Rabah appuyée sur ses 16 000 combattants bien entraînés et disciplinés.

La mission du Chari voulut tout de suite éprouver l'adversaire. Le 23 octobre le capitaine Robillot sortait de Fort-Archambault avec une colonne forte de 350 fusils et de 2 canons. Cinq jours après, la colonne traversait le champ de combat de Togbao, et retrouvait sur les rochers les squelettes de Bretonnet et de ses compagnons.

ATTAQUE DE KOUNO (28 OCTOBRE) Le lendemain, 28 octobre, l'attaque fut tentée contre Kouno dont Rabah occupait le centre. L'action engagée à 9 heures du matin ne se termina qu'à la nuit ; sur 344 hommes en ligne, tant des troupes que de la flottille, nous eûmes exactement 46 tués, dont le maréchal des logis de Possel, et 106 blessés. C'était 45 pour 100 de notre effectif hors de combat. Nous restâmes néanmoins maîtres du champ de bataille, mais Kouno ne fut pas pris. Rabah avait subi des pertes trop considérables pour continuer la lutte, pas assez pour se considérer comme vaincu. Lorsque, au cours du combat, un de ses officiers, blessé à mort, lui proposa une dernière sortie, il se contenta de lui montrer les cadavres qui l'entouraient en lui disant : « Vois cela et dis-moi si c'est possible. »

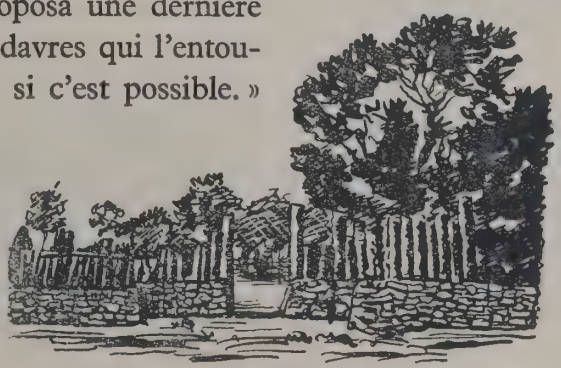

PORTE DU TATA DE KOUNO
(Mission Gentil).

GENTIL PRÉPARE LA MARCHE EN AVANT Quelques jours après, le 8 novembre, la mission revenait à Fort-Archambault, où elle était rejointe par Gaourang et les débris de son armée, 400 Baguirmiens presque en guenilles, dont la présence eût pu être utile quelques jours auparavant, au combat de Kouno, tout au moins pour « faire nombre ». Ce combat avait du moins diminué le prestige de Rabah parmi les populations fétichistes et en effet, dès le 8 novembre, Rabah avait évacué Kouno pour se reporter plus au Nord.

Gentil commença à préparer la nouvelle campagne, après avoir donné le nom de Fort-de-Possel au poste de la Kémo sur l'Oubangui en souvenir du sous-officier. Il apparaissait que des renforts et une minutieuse préparation étaient nécessaires pour porter à l'ennemi le dernier coup. Gentil alla jusqu'à Bangui où le nouveau commissaire général du Congo français, M. de Lamothe, s'était rendu et avait mis à sa disposition le capitaine d'artillerie Bunoust et les lieutenants Larrouy et Martin, membres d'une mission topographique dirigée par le commandant Gendron.

ARRIVÉE AU TCHAD DE LA COLONNE JOALLAND-MEYNIER Le 10 janvier 1900, au village de Sada, près de Fort-Archambault, un officier de la mission du Chari, le lieutenant Kieffer, faisait faire l'exercice à ses tirailleurs sénégalais, quand tout à coup il vit arriver un officier français venu du Nord-Est. C'était l'un de ses camarades de Saint-Cyr, le lieutenant O. Meynier de l'infan-

terie de marine (aujourd'hui général), membre de la mission de l'Afrique centrale, annonçant que cette mission, commandée par le lieutenant d'artillerie de marine (aujourd'hui général) Joalland, était arrivée du Soudan et de Zinder par le Nord du lac Tchad et qu'elle se trouvait devant Goulfeï, ville tenue par les Rabistes près du delta du Chari. Meynier avait fait 700 kilomètres en quatorze jours, à travers un pays inconnu et souvent hostile, pour apporter cette bonne nouvelle. Il annonçait encore que la mission saharienne suivait de près. « Kieffer, écrivait plus tard le général Meynier, dans son livre *les Conquérants du Tchad*, ne pouvait en croire ses yeux. Quinze jours auparavant, en effet, parvenait à Sada un

ARRIVÉE DU LIEUTENANT MEYNIER A SADA
(D'après un dessin de Massias, *Tour du Monde* (1900).

télégramme annonçant ma mort et sa stupeur était bien compréhensible. »

Cette arrivée du lieutenant Meynier, c'était l'exécution du premier point d'un plan que le gouvernement français avait arrêté en 1898 et qui était la réalisation pure et simple du plan de Brazza, du rêve de Crampel et des coloniaux de 1890 : « A la conquête du Tchad ! » bref de la devise qui avait entraîné toute l'action africaine de la France : la jonction sur le lac Tchad, de l'Algérie, de l'Afrique occidentale française et du Congo. La convention franco-britannique du 14 juin 1898, qui devait être suivie après l'incident de Fachoda d'une convention additionnelle du 21 mars 1899, avait, en délimitant définitivement les zones française et britannique en Afrique, fondé l'empire africain sur ses bases immuables.

Maintenant il fallait en finir avec Rabah. Trois missions avaient donc été envoyées vers le lac Tchad : l'une, la mission saharienne de l'Algérie à travers le Sahara et dirigée par l'explorateur Fernand Foureau et le chef de bataillon Lamy ; l'autre, la mission de l'Afrique centrale du Niger par Zinder et dirigée au début par les capitaines Voulet et Chanoine ; la troisième, la mission du Chari, de l'Oubangui par le Chari, et dirigée par le commissaire de gouvernement Émile Gentil.

Celle-ci était naturellement arrivée la première au contact de Rabah. Elle savait que les deux autres marchaient vers le Tchad et qu'elles devaient, par conséquent, décongestionner le front du Chari et détourner une partie des troupes rabistes vers le Nord-Est. Mais elle était, comme Paris même, depuis longtemps, sans nouvelles de la mission saharienne ; quant à la mission de l'Afrique, centrale on n'en avait que de mauvaises nouvelles, celles du douloureux drame du 14 juillet 1899 à Dankori où les deux chefs de la mission s'étaient rebellés contre leur rappel et avaient tué le colonel Klobb qui leur en apportait l'ordre (1)... Gentil pouvait même en attendre des complications plutôt que de l'aide. Quelle joie d'apprendre, au contraire, que les survivants de la mission allaient lui apporter un précieux réconfort !

En effet la situation tragique créée par le drame de Dankori avait été rétablie sur place par les officiers restés fidèles au devoir. La mission elle-même fut reprise et sauvée par l'énergie et la prompte décision de l'un des officiers de la mission de l'Afrique centrale, le capitaine d'artillerie de marine Joalland, et du lieutenant Meynier, venu de Tombouctou avec le colonel Klobb et qui avait été blessé auprès de son chef. Le colonel Klobb devait prendre le commandement de la mission et une dépêche ministérielle trouvée dans ses papiers lui disait qu'il était nécessaire d'arriver le plus vite possible au Tchad pour conclure un traité avec le Kanem et rejoindre la mission du Chari. Partis de Zinder, ayant avec eux 150 tirailleurs, les deux officiers, par une marche de 525 kilomètres en vingt et un jours, étaient arrivés au Tchad le 22 octobre 1899 : ils l'avaient contourné par le Nord, avaient traversé le pays du Kanem qui borde la rive orientale du lac, et le 10 décembre ils étaient devant Goulfeï, sur la rive droite du delta du Chari. Ils n'avaient pu envoyer de courriers au-devant d'eux et le lieutenant Meynier apportait ainsi à ses camarades de la mission du Tchad la nouvelle qu'ils n'avaient plus rien à redouter des révoltés de Zinder et qu'au contraire la mission de l'Afrique centrale leur apportait un renfort de 150 tirailleurs bien entraînés.

Arrivée au Tchad de la mission Foureau-Lamy

A la fin de février 1900, une autre bonne nouvelle achevait de rétablir la situation. La mission saharienne était à son tour arrivée le 24 février devant Goulfeï par la même route que Joalland et Meynier. C'était la mission dirigée, au point de vue scientifique, par l'explorateur saharien Fernand Foureau et commandée, au point de vue militaire, par

(1) V. *Les Conquérants du Tchad*, par le colonel Meynier. — *Le drame de Dankory*, par le général Joalland. — Mme Klobb, *Un drame colonial : A la recherche de Voulet*. Édition Argo.

le chef de bataillon d'infanterie Amédée Lamy. Elle avait été organisée par le ministère de l'Instruction publique, grâce à une forte subvention accordée par la Société de Géographie de Paris, sur un legs fait pour cet objet par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées Renoust des Orgeries et à une participation du Comité de l'Afrique française qui avait également subventionné la mission du Chari et la mission de l'Afrique centrale. Elle comprenait au départ de Biskra, le 27 septembre 1898, 321 hommes, dont 4 civils : le chef, Fernand Foureau, bien connu par ses nombreuses explorations au Sahara, le député Charles Dorian, MM. Villatte et Leroy, 11 officiers et le chef de bataillon Lamy, les capitaines Verlet-Hanus et Britsch, morts plus tard au champ d'honneur de la Grande Guerre, le capitaine indigène Oudjari, mort au Maroc en 1911, les capitaines et lieutenants devenus aujourd'hui les généraux Reibell, Rondenay, de Chambrun, le médecin inspecteur Fournial, le colonel Métois, le commandant de Thezillat, le médecin militaire Haller. Les soldats étaient presque tous choisis dans le 1er tirailleurs algériens. Cette mission avait traversé le Sahara et était arrivée à Zinder le 2 novembre 1899, soit après plus de treize mois de désert au milieu des pires difficultés : la soif, l'hostilité des Touareg, etc. De Zinder elle avait obliqué vers le lac Tchad qu'elle avait atteint le 2 février 1900 et avait repris la route de Joalland et de Meynier. Joalland s'était rendu au-devant de la mission saharienne qu'il avait rejointe à Debenenki le 18 février. Bientôt les deux missions étaient réunies sous les ordres du commandant Lamy qui disposait ainsi de 450 bons soldats.

FERNAND FOUREAU

Le 3 mars, il enlevait le village de Goulfeï. Six jours après, le lieutenant Rondenay attiré par Fadel Allah dans une embuscade, s'en dégageait brillamment.

JONCTION DES TROIS MISSIONS (21 AVRIL 1900) Gentil était accouru à Fort-Archambault au reçu de ces bonnes nouvelles. Immédiatement, le 13 mars, toute la mission du Chari se mettait en route vers le Nord. Le 21 avril,

à Kousseri, gros village de la rive gauche du fleuve, l'un des centres les plus importants de Rabah, les trois missions faisaient leur jonction. Le fanion de l'Algérie, le fanion du Soudan, le fanion du Congo se réunissaient en un drapeau tricolore unique. La réunion des trois colonies si ardemment désirée en 1890, était accomplie dix ans après. C'était la quatrième date historique de l'Afrique équatoriale française : Gabon 1839, Congo 1880, lac Tchad 1897, Afrique française unique, 1900 ! Gentil décrit ainsi dans son livre cette rencontre émouvante :

Nous sommes enfin en face de Kousseri. Une foule immense se trouve campée sur la rive droite du Logone. Ce sont les Arabes bornouans qui ont fui avec tous leurs troupeaux et sont venus s'installer à l'abri de la citadelle. Il y a là au moins 10 000 personnes et des troupeaux de bœufs et de moutons en grand nombre.

Dès que nous sommes signalés, tout ce monde se porte au-devant de nous. Les femmes poussent des « youyou » perçants, les hommes brandissent leurs lances et tirent des coups de fusil. Confiant au capitaine Robillot le soin de s'occuper de l'opération du passage du fleuve, laquelle est d'ailleurs très simplifiée par le grand nombre de pirogues qui se trouvent accostées sur le rivage, je traverse le Logone pour me rencontrer sur la rive gauche avec le commandant Lamy qui m'y attend entouré de tous ses officiers.

Je laisse à penser quelle émotion profonde s'empare de nous tous. De semblables sensations ne se décrivent pas. Nous ne parlons pas, à vrai dire, mais les étreintes et les poignées de main qui se distribuent sont tellement chaleureuses qu'elles en disent plus que de longs discours... La jonction des trois missions est donc un fait accompli. C'est la première fois que dans les annales coloniales on ait à citer un fait semblable...

En vérité, une belle page d'histoire venait de s'écrire là. Elle réalisait définitivement le programme d'action, conçu par Brazza, poursuivi énergiquement par le gouvernement et par tous les passionnés de l'Afrique, au premier rang le Comité de l'Afrique française, auquel s'étaient consacrés tant de dévouements, et qui avait déjà coûté tant de vies humaines... depuis Flatters, Crampel et Casemajou, jusqu'à Bretonnet et de Béhagle.

LA BATAILLE DE KOUSSERI ET LA MORT DE RABAH (22 AVRIL) Ce grand événement allait être consacré par une victoire éclatante : la mort de Rabah et l'écroulement de son empire. Tout fut réglé, le soir même, dans une conversation entre Gentil, commissaire du gouvernement, et le commandant Lamy qui demandait l'autorisation d'attaquer Rabah dès le lendemain afin d'empêcher que la concentration des trois missions le décidât à fuir. On était, il est vrai, sur le territoire de la zone théorique d'influence allemande. Mais le nouveau sultan du Bornou, intronisé par la mission saharienne, demandait lui-même qu'on le délivrât de l'envahisseur. Gentil donna, vu ses pleins pouvoirs, l'ordre que le commandant Lamy prît le commandement de toutes les troupes, en ajoutant que « l'ob-

jectif de la colonne sera toujours Rabah qui sera attaqué partout où il se trouvera ». Le soir même Lamy prenait ses dispositions et faisait connaître à chaque officier son rôle dans l'attaque décisive (1).

L'armée de Rabah était alors au maximum de sa valeur. Elle était composée d'éléments variés, Arabes, Bornouans, Ouadaïens, fétichistes enrôlés de force et aussi ceux du début, les Kreich et les Khartoumiens du Nil. Ils étaient groupés en unités formées de 50 à 300 hommes selon la valeur du chef et représentant chacune une bannière : elles avaient en effet des bannières de couleurs différentes portant des inscriptions religieuses et appelées birek. Rabah avait lui-même la « tête des bannières », *Ras el Bouarek*, le drapeau central : il disposait aussi de deux bannières constituant sa garde et commandées par des hommes courageux et sûrs comme Ahmed ould Brahim tué à Kouno ou Resk Allah qui devait tomber à Kousseri ; il y ajoutait une sorte de garde intime, formée des Sénégalais qui avaient trahi Crampel, de Kreich et de Bandas chargés de sa sécurité personnelle, ses gardes du corps. Les deux principaux chefs étaient ses fils Fadel Allah et Niebeh dont il avait si férocement égorgé la mère. Les autres comme Bou Baker et Gadem étaient le plus souvent des compagnons de ses débuts, rivés à sa fortune. Dans chaque bannière le chef, le *Saheb el Birek*, disposait de lieutenants ou *ouakil* et de sous-officiers ou *boulouk*, qui commandaient les soldats ou *askars*. Très souvent, par méfiance, Rabah mêlait à une bannière partant en razzia quelques éléments d'une autre, afin d'empêcher le chef de songer à se révolter ; il y plaçait aussi quelques esclaves dévoués qui lui rendaient compte de tout. Il distribuait lui-même les punitions afin d'assurer la discipline dont il avait appris, par l'expérience des troupes soudanaises et par ses succès sur les bandes ouadaïennes, qu'elle était la force de son armée. L'armée rabiste avait ainsi l'apparence de troupes régulières et instruites presque à l'européenne, ou tout au moins à l'égyptienne.

Rabah allait jouer sa dernière carte. Il s'était établi à 6 kilomètres du village de Kousseri, au village de Lakhta qu'il avait fortifié. Il avait auprès de lui ses treize meilleures bannières commandées par ses lieutenants les plus valeureux, ceux du moins qui n'avaient pas succombé dans les durs combats de Togbao et de Kouno, Hamadeb Gadem, Djoubara, et y compris les deux bannières de sa garde personnelle commandées par Djaber et Resk Allah ; en tout, 1 850 fusils, plus trois canons. Il avait gardé peu de lanciers dont le combat de Kouno lui avait

(1) Émile GENTIL, *La Chute de l'empire de Rabah*. Hachette, 1902.

montré l'inefficacité contre des Français. Il y manquait 6 bannières restées à Dikoa avec Niebeh, blessé à Kouno, et 9 confiées à Fadel Allah sur le Logone et que Rabah avait vainement essayé d'appeler d'urgence avant la bataille. Mais il n'attendait l'attaque que pour le 23 avril.

Ce fut le dimanche 22 avril, au matin, le lendemain même de la concentration des trois missions, que Lamy attaqua. Le tata de Rabah formait un vaste carré palissadé de 800 mètres de côté, protégé par une levée de terre de 70 centimètres. La mission saharienne, commandée par le capitaine Reibell, devait exécuter un mouvement tournant sur la gauche, pendant que la mission de l'Afrique centrale commencerait l'attaque sur la droite : la mission du Chari, commandée par le capitaine Robillot, était tenue en réserve pour appuyer l'attaque ; en dernier échelon les Barguimiens du sultan Gaourang. Le commandant Lamy répéta ses instructions aux officiers : « Tout le monde a bien compris ? Je vous remercie, Messieurs. »

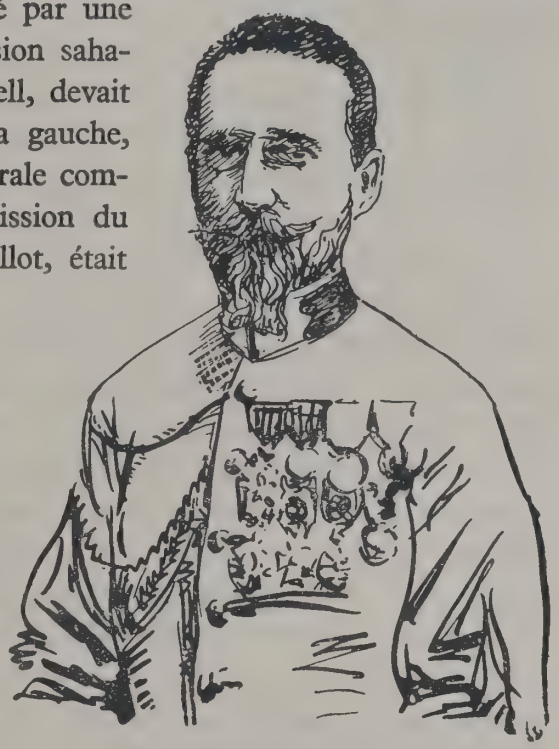

LE COMMANDANT LAMY

A 9 heures du matin, les troupes étaient formées à un kilomètre du tata ; la mission de l'Afrique centrale commença le combat, surprenant l'ennemi qui bien vite réagissait, et bientôt toutes les troupes s'avancèrent, appuyées par le tir de l'artillerie. Leur élan était magnifique, enfin à midi la charge fut lancée. Gentil, qui assistait au combat, le décrit ainsi :

La charge sonne vibrante, entraînante. La 1re compagnie (Galland) s'élance sur la palissade ; son chef est blessé d'un coup de lance ; la 2e (de Cointet) vient derrière au pas gymnastique ; son capitaine, beau comme un héros, est en tête, superbe d'allure, son sabre à la main. Pressé par ses hommes qui se ruent à l'assaut, il se retourne vers eux : « Ne me dépassez pas, surtout ! » Et tous, les uns poussant les autres, ils abordent les palissades...

La compagnie de Lamothe, qui vient derrière, a la chance de trouver devant elle une porte ouverte qui lui donne passage. Elle entre dans le tata ; les 1re et 2e compagnies y sont aussi. L'ennemi, bousculé, ne peut tenir et abandonne la place pour s'enfuir. Les tirailleurs de Joalland et ceux du Chari poursuivent les fuyards à la baïonnette. C'est une vraie boucherie aux portes trop étroites pour laisser passer toute cette foule hurlante, grouillante, qui cherche à fuir le massacre. La journée est à nous, le tata est pris.

Tout semble fini

Mais à ce moment, pendant que Lamy, à cheval, avec le capitaine Robillot et le lieutenant de Chambrun auprès de lui, était dans l'intérieur du tata, Rabah, qui tout d'abord avait pris la fuite, était revenu avec quelques fidèles et, de l'extérieur, à travers les pièces de la palissade, ces derniers tirèrent sur le groupe d'officiers. On vit Lamy grièvement blessé tomber de son cheval ; auprès de lui le capitaine de Cointet avait été tué et le lieutenant de Chambrun était blessé d'une balle qui lui avait cassé le bras. La dernière décharge avait abattu le chef victorieux ! Transporté dans la propre tente de Rabah, Lamy souffrait, sans se plaindre, d'une balle qui lui avait traversé le bras et atteint la poitrine. Gentil était allé immédiatement auprès de lui. « Et Rabah ? demanda le blessé. En a-t-on des nouvelles ? » A cette heure on le croyait en fuite. Quelques instants après, pendant que le capitaine Reibell, qui avait pris le commandement, faisait poursuivre les fuyards, Gentil apprenait que Rabah était mort.

Le tirailleur qui l'avait tué était un de ses anciens soldats, déserté depuis quelque temps et engagé par le capitaine Joalland. Il vint raconter que, se lançant à la poursuite des fuyards, il avait aperçu un homme paraissant blessé qui cherchait à se dissimuler derrière les buissons. De peur qu'il ne s'échappât, il lui tira un coup de fusil qui l'atteignit en pleine tête. Il s'approcha alors de sa victime dans laquelle il reconnut Rabah. Il lui coupa la tête et l'apporta à Gentil en guise de trophée.

On put annoncer la nouvelle à Lamy dont l'agonie, déjà commencée, s'éclaira d'un sourire. Le capitaine Reibell a décrit ses dernières heures en ces termes :

Le commandant était couché sur un lit bas ; son visage était d'une pâleur mortelle ; ses yeux, dont l'éclat si vif et si particulier derrière les verres du lorgnon était d'ordinaire à peine soutenable, semblaient comme voilés. On avait enlevé sa veste ; sa chemise était maculée de sang ; le bras gauche, brisé, était entouré de bandelettes ; la balle avait pénétré ensuite dans la poitrine d'où elle n'avait pu être extraite. Je fus épouvanté de l'altération des traits du blessé. Comme je lui serrais la main droite avec effusion, il me demanda si nos pertes étaient nombreuses et, toujours soucieux avant tout de la conservation de ses troupes, il me prescrivit de faire faire l'appel et de lui rendre compte du nombre des morts, de l'état des blessés. J'ajoutai que Rabah avait été tué. « Est-ce bien vrai ? » me répondit-il, et sans paraître croire à cette nouvelle. Il se plaignait de violentes douleurs et souffrait de la chaleur et de la soif. On lui donnait à boire et un spahi éventait son visage. Les bords de la tente, relevés, laissaient passer au ras du sol une brise assez fraîche. Je sortis pour aller faire le recensement prescrit.

Je faisais de fréquentes visites à la tente du commandant ; je trouvais ce dernier de plus en plus abattu. Chez une nature ayant autant de ressort que la sienne, c'était un indice terrible. Je l'entends encore dire, lui qui n'avait pas l'habitude de se plaindre, en s'adressant au docteur Haller, empressé auprès de lui : « Docteur, je souffre horriblement. » Rien ne saurait rendre l'accent, si profond et si triste, dont ces mots furent prononcés. Le docteur Haller, en sortant de la tente, me prit la main entre les siennes et me la serra fortement, sans pouvoir rien dire et en pleurant.

Lamy mourut pendant qu'on le transportait avec les autres blessés vers Kousseri. Il fut enterré au milieu de ses soldats. Lamy était l'un des plus brillants officiers de l'armée d'Afrique. Il avait fait campagne non seulement en Algérie et en Tunisie, mais au Congo et à Madagascar et il avait fait partie de la maison militaire du président de la République Félix Faure. Il n'avait que quarante et un ans. Son souvenir est resté cher aux Africains. Son nom a été donné au chef-lieu de la colonie du Tchad : Fort-Lamy. Ses lettres ont été publiées en un beau livre par son second, le capitaine Reibell ; une petite carte qui y est jointe montre l'itinéraire suivi sur la terre par Lamy dans ses diverses campagnes : il va d'Alger au Congo, au Tchad, à l'Afrique du Sud, à Madagascar et jusqu'au Tonkin.

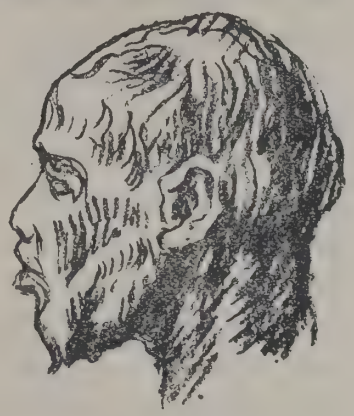

RABAH MORT
(D'après un document de la mission Gentil).

A côté du commandant le capitaine de Cointet avait été tué. Nos pertes comprenaient encore le capitaine Galland, les lieutenants de Chambrun et Meynier, blessés, 19 indigènes tués, et 53 blessés.

Les pertes des rabistes étaient considérables et le tata était devenu un vrai charnier ; parmi les morts se trouvaient plusieurs chefs de bannière. Des étendards, les canons de la mission Bretonnet et de nombreux prisonniers restaient entre nos mains. Les morts de Togbao étaient bien vengés.

A LA POURSUITE DE FADEL ALLAH

Il fallait tout de suite exploiter la victoire. Fadel Allah était resté à Logone avec quelques bannières et allait y regrouper les fuyards. Dès le 25 avril le capitaine Robillot était lancé à sa poursuite, mais trouvait Logone évacué. Le fils de Rabah s'était réfugié à Dikoa auprès de son frère Niebeh. Le capitaine Reibell alla l'y chercher. Mais là aussi la place était vide. La colonne continua et atteignit les fuyards à deux reprises en leur infligeant de nouvelles pertes. Cette poursuite, menée jusqu'à Isgué, aux frontières du Mandara, ramena près de 8 000 prisonniers, parmi lesquels Hadjia, femme de Fadel Allah et fille de Mohammed es Senoussi d'El-Kouti à qui elle fut rendue plus tard, et la Pahouine Niarinzhé qui faisait partie dix ans auparavant de la mission Crampel et qui avait été donnée à Fadel Allah. Celui-ci, en fuite, rassemblait les débris de l'armée de son père, et il faudra encore une campagne pour l'abattre.

LA MORT DE DE BÉHAGLE On sut aussi à Dikoa la fin de l'aventure de Ferdinand de Béhagle dont on retrouva là plusieurs serviteurs prisonniers depuis l'emprisonnement de leur maître, et quelque temps après, Gentil inspectant Dikoa, rassemblait tous les éléments du drame. Rabah, à qui l'explorateur avait été conduit à Dikoa, eut avec lui une violente querelle où il fut même traité de chien et d'esclave. Il fit mettre de Béhagle aux fers. C'est après le massacre de Bretonnet à Togbao que, se croyant débarrassé des Français, il envoya à Fadel Allah, à Dikoa, l'ordre de tuer le prisonnier, qui fut pendu le 15 octobre 1899 sur la place du marché. Conduit au supplice, de Béhagle fit preuve d'un admirable courage et, s'adressant à Fadel Allah et aux autres, il leur dit : « Je vais mourir et n'ai point peur. Quant à vous autres, rappelez-vous toutes mes paroles : dans quelques mois vous serez ou morts ou fugitifs. » La prophétie s'est réalisée. De Béhagle, trop aventureux explorateur aveuglé par son rêve, est mort en brave. A Dikoa, aujourd'hui sous la domination britannique, le Souvenir Colonial français a fait édifier, d'accord avec les autorités britanniques, un monument avec une plaque qui rappelle ses dernières paroles. Son nom a été donné plus tard au poste créé à Laï sur le Logone.

DISLOCATION DE LA COLONNE. — CRÉATION DU TERRITOIRE MILITAIRE DU TCHAD Le 24 mai 1900, la campagne était terminée et la colonne d'opérations disloquée. La mission saharienne rentra en France par le Congo, et le capitaine Joalland retourna au Soudan. Un poste était fondé sur la rive droite du Chari : ce fut Fort-Lamy. Le nom de Fort-Bretonnet fut donné à Bousso, celui de Fort-de-Cointet à Mandjaffa. Ainsi, de Fort-de-Possel sur l'Oubangui aux rives du Tchad, les étapes de la navigation du Chari rappellent ceux qui sont tombés sur la route. Le Parlement sanctionna l'effort des trois missions par une loi spéciale qui attribuait la médaille coloniale avec agrafe « Centre Afrique » à tous ceux qui avaient pris part aux opérations.

BATELIERS DU TCHAD
(D'après un dessin de Mme P. Crampel).

Des décrets du 5 et du 8 septembre 1900 créèrent sous la direction du com-

missaire du gouvernement un « Territoire militaire des Pays et Protectorat du Tchad » ayant son autonomie, et qui allait s'ouvrir à la pacification de nos armes et à l'exploration de nos officiers et de nos soldats. Car, pendant que les colonnes marchaient, les renseignements, les mémoires et les cartes commençaient à faire mieux connaître les pays du Chari et du Tchad. Ces études étaient également poussées par les fonctionnaires de la mission, les administrateurs Georges Bruel, chef de la région, Rousset, Pinel, Perdrizet, les inspecteurs de milice Langlais et Meyran, le chef de station Landre, les chefs de poste Costa, Bobichon et Castel qui étaient chargés dans la région civile du Haut-Chari d'assurer le ravitaillement des colonnes et des postes et d'organiser le pays. Ainsi l'exploration scientifique et l'organisation administrative s'ajoutaient à la conquête et à la pacification. L'œuvre d'Émile Gentil au Tchad était terminée. Cette deuxième campagne avait duré dix ans. Le 25 février 1901 il était de retour en France.

La France avait conquis le lac Tchad. Elle détenait la plus grande longueur de ses rives, la moitié Est de la rive méridionale, toute la rive Est, la rive Nord et la rive Ouest jusqu'à la frontière britannique, à Barroua. Dix années avaient suffi à assurer cette prise de possession, et la jonction désormais certaine du Congo avec le Soudan et l'Algérie. Le bloc africain était fait.

La chute de l'empire de Rabah (c'est le titre du livre d'Émile Gentil) — a été comme la destruction des grands conquérants noirs du Soudan : Ahmadou Cheikhou, Mahmadou-Lamine et Samori, un éclatant service rendu par la France à la civilisation. Ce rude effort nous a coûté la vie de vaillants Français ; mais il a préparé, pour nous, les voies à la colonisation de la région du Tchad ; il a préservé l'Afrique centrale et tropicale tout entière de longues années de massacres et de dévastations. La paix française était née de la victoire de Kousseri.

MORT DU LIEUTENANT DE VAISSEAU BRETONNET

Combat de Togbao (17 juillet 1899).

CHAPITRE V

LA MARCHE AU NORD-OUEST A LA CONQUÊTE DE LA SANGHA

La Sangha. — La pénétration allemande. — La pénétration française. La mission Alfred Fourneau. — Brazza dans la Haute-Sangha. — La mission Mizon dans l'Adamaoua. — Entente de Brazza avec les lamidos de l'Adamaoua. — Passage de la mission Maistre dans l'Adamaoua. — La mission Clozel. — La mission Ponel. — Les prétentions allemandes. La convention anglo-allemande du 14 août 1893. — Protestations françaises. L'accord franco-allemand du 4 février 1894. — Les résultats de la mission Clozel. Fondation de Carnot (1894). — La mission Fourneau-Fondère.

la conquête de la Sangha ! Ce fut le second épisode de la grande expansion du Congo français portée en 1890 vers l'inconnu de l'Afrique centrale. Pendant que les missions du Comité de l'Afrique française, puis les missions du Chari réalisaient la poussée vers le Nord, le Chari et le lac Tchad, Savorgnan de Brazza, commissaire général au Congo français, engageait et exécutait avec ses collaborateurs la poussée vers le Nord-Ouest et la Sangha où déjà, en 1888, cherchant l'Oubangui, Albert Dolisie avait fait par hasard une première reconnaissance.

LA SANGHA La Sangha est l'un des principaux affluents de droite du Congo dans lequel elle se jette un peu en aval du confluent de l'Oubangui et en amont de celui de l'Alima par un vaste delta placé entre les confluents de la Likouala aux Herbes, au Nord, et de la Likouala Mossaka, au Sud, rivière que Brazza avait atteinte en 1878 et notée sous le nom de Likona, alors qu'il cherchait à s'étendre de ce côté.

La Sangha provient d'un nœud orographique fort intéressant placé au-dessus du 6° latitude Nord et qui lance en éventail autour de lui des contreforts montagneux et des rivières qui font de lui comme le château d'eau de toute la région entre le Chari et l'Atlantique. C'est le massif de Yaé, haut de 800 à 1 400 mètres et qui envoie la Sanaga ou Lom à l'océan Atlantique, la Bénoué au Niger, le Logone et la Ouahm Bahr Sara au Chari et quelques affluents même à l'Oubangui. Au Sud il détache deux rivières importantes, la Mambéré et la Kadéï qui se réunissent à Nola pour former la Sangha. La Kadéï et la Sangha ont une longueur de près de 1 300 kilomètres. Avec la Mambéré, la Sangha atteint 1 790 kilomètres. Celle-ci se grossit de plusieurs affluents, dont le principal lui vient du Nord-Ouest sur sa droite, la Ngoko, ou plus exactement le Djah, cette rivière de 1 300 kilomètres que Paul Crampel avait atteinte en 1888-1889 et qui conflue près d'Ouesso. La Sangha est là un fleuve de 800 mètres de large, d'une profondeur de plus de 3 mètres et d'un débit moyen de 1 700 mètres cubes. A son confluent, ce débit atteint 4 000 mètres cubes. Elle serait donc une admirable voie de pénétration si elle n'était coupée dans sa partie supérieure entre Nola et Bania par les rapides difficilement franchissables de Djoumbé.

Brazza avait tout de suite aperçu que par là il pouvait utilement chercher une nouvelle route qui, comme récemment l'Ogooué et l'Alima pour le bassin du Congo, le conduirait dans la région alors inconnue qui s'étend vers le Tchad entre l'Oubangui au Sud, le Chari à l'Est, la Bénoué au Nord et le Cameroun à l'Ouest. On savait vaguement d'après Barth, Nachtigal et Flegel qu'il y avait là un grand empire noir, l'Adamaoua, fondé au début du dix-neuvième siècle, vers 1815-1820, par des Foulbés musulmans rejetés de l'Est. Conduits par un chef nommé Adem ou Adamaoum, ils avaient établi leur capitale à Yola, sur la Haute-Bénoué, et ils étaient descendus dans le Sud en faisant la conquête lente des populations fétichistes autochtones. L'explorateur allemand Nachtigal en avait parcouru le Nord en 1872 et son compatriote Flegel y avait voyagé en 1882, mais leurs voyages n'avaient pas eu de résultats politiques. Il était urgent d'éclaircir le mystère de ce blanc de la carte. Brazza espérait aussi, en reconnaissant la Sangha

et son bassin, y trouver une voie d'accès soit à la Haute-Bénoué, soit même à quelque fleuve descendant vers le bassin du Chari et par conséquent au Tchad.

LA PÉNÉTRATION ALLEMANDE A cette espérance s'ajoutait une préoccupation d'ordre politique et national. C'était de devancer la pénétration allemande. Depuis 1884 les Allemands, si longtemps réfractaires à la politique coloniale, s'étaient établis au fond du golfe de Guinée et y avaient fondé entre les possessions britanniques du Bas-Niger et notre Gabon une colonie, le Cameroun, dont on savait déjà qu'ils ne se borneraient pas à occuper les côtes. On l'avait bien deviné lors des négociations qui avaient précédé la première délimitation franco-allemande faite par la convention du 24 décembre 1885 après la Conférence africaine de Berlin. Cette convention avait bien déterminé d'une façon précise la limite Sud du Cameroun allemand tracée par une ligne suivant le cours de la rivière Campo depuis son embouchure jusqu'à l'intersection du méridien 7° 40′ Est de Paris (10° Est Greenwich) et à partir de ce point le parallèle prolongé jusqu'à sa rencontre avec le méridien 12° 40′ Est de Paris (15° Est Greenwich). Mais à l'Est de ce méridien 12° 40′ la convention ne fixait point de délimitation et le champ restait libre aux explorations et aux entreprises des deux pays. Après quelques échanges de vues, on était resté dans l'indécision. Chacune des deux puissances avait voulu réserver l'avenir, comptant sur l'initiative et les succès de ses explorateurs et sur la priorité de découverte et d'occupation. Brazza savait que les Allemands s'efforceraient de s'étendre vers l'Est et d'atteindre ou même de dépasser le méridien 12° 40′ Est de Paris ; allaient-ils jusqu'à rêver d'accéder au Tchad ?

Dès 1885, ils avaient envoyé vers l'intérieur deux missions, l'une par le Nord des établissements du Cameroun sur la côte et confiée au docteur Schwarz et l'autre par le Sud : elles échouèrent. Il s'était fondé à Berlin en 1885 une sorte de Comité de l'Afrique allemande (Afrikanische Gesellschaft in Deutschland) ; poussé par la découverte intéressante de l'Oubangui que le missionnaire anglais Grenfell avait remonté jusqu'au premier rapide (4° 21′ 30″ de latitude Nord), le comité présenta au gouvernement impérial, le 19 janvier 1886, un mémoire signalant l'importance de cette découverte, et demandant des subventions pour acheter un vapeur à lancer sur le Congo afin d'établir des stations allemandes sur l'Oubangui et d'acquérir des territoires entre l'Oubangui et le Cameroun. Un projet de mission parallèle avait été présenté le 11 décembre 1885 par le docteur Zintgraff, revenu d'une mission scientifique au Congo, pour faire la même

tentative en partant du Congo même vers le Cameroun. L'extension de notre Congo vers le Nord-Ouest aurait couru alors un réel danger. Heureusement, le gouvernement impérial refusa toutes ces propositions ; son ambition n'allait pas aussi loin ; il n'entrevoyait encore que l'installation côtière sur l'Atlantique.

En 1887, une expédition fut confiée au capitaine Kund et au lieutenant Tappenbeck. Ils remontèrent le cours du Nyong jusqu'au méridien 12° 90' Est, mais ne purent atteindre le bassin du Congo qu'ils visaient. A leur retour vers la côte ils furent attaqués par les indigènes. Tappenbeck était allé ensuite fonder une station à Yaoundé entre le Nyong et la Sanaga ; il y mourut en juillet 1889. Le capitaine Morgen qui succéda à Kund ne fut pas plus heureux : il s'avança dans l'Est vers l'Adamaoua et essaya de gagner Tibati, mais le petit sultan du pays lui refusa l'accès de sa ville et l'obligea à se rabattre vers le Nord pour aller aboutir à la Bénoué. Même sort advint à la mission envoyée par le Nord : conduite par le docteur Zintgraff (1888-1889), elle tenta aussi de pénétrer dans l'Adamaoua, mais elle dut se replier et se retirer à Ybi, sur la moyenne Bénoué. Une seconde tentative de Zintgraff en 1890-1891 aboutit au même échec.

FEMMES DES BORDS DU CHARI
RÉGION DE KOUSSOURI
(D'après un dessin de J. Lavée).

Le gouvernement impérial ne voulut pas demeurer sur ces insuccès. Une expédition plus forte fut confiée au capitaine von Grafenreuth qui avait succédé au capitaine Morgen : il fut tué par des rebelles en novembre 1891 devant Buéa dans les monts Kameron avant d'avoir pu progresser dans l'intérieur. Son successeur, le lieutenant Ramsay, n'arrivait pas à dépasser Yaoundé. La manière forte dont les Allemands usaient dès ce moment envers les indigènes et la réputation qui déjà les devançait, portaient leurs fruits et les empêchaient de franchir la chaîne montagneuse qui sépare le Cameroun de ce bassin du Congo où ils cherchaient à nous devancer.

LA PÉNÉTRATION FRANÇAISE. — LA MISSION ALFRED FOURNEAU

Pendant ce temps, la pénétration française par le Sud avait un meilleur succès.

Dès 1890 à bord du vapeur *Ballay*, M. Cholet, administrateur, pénétrait dans la Sangha jusqu'au confluent de la Ngoko et signalait son importance que déjà M. Albert Dolisie avait entrevue et que M. Ch. de Chavannes avait reconnue

en 1885. Aussitôt de Brazza avait formé deux missions d'études. L'une, dirigée par MM. Gaillard et Husson, reconnut le cours de la Ngoko à partir de son confluent avec la Sangha. L'autre, confiée à l'administrateur Alfred Fourneau, avait pour instructions de rejoindre la Sangha au point extrême abordé par M. Cholet, puis de marcher au Nord vers le Niger et le lac Tchad en ayant soin de suivre le méridien 12° 40' du traité franco-allemand de 1885. La mission, composée de MM. Alfred Fourneau, administrateur, Blom et Thiriet, chefs d'exploration, de 23 laptots sénégalais armés et de 65 porteurs loangos, se trouva réunie le 5 mars 1891 au confluent de la Sangha et de la Ngoko, au poste d'Ouesso qui venait d'être fondé. Marchant au Nord par la rive droite de la Sangha, elle franchissait le Kadeï le 21 avril et atteignait le 5° de latitude Nord. Attaquée furieusement le 10 mai par les Bouhans du village de Zaourou Koussio et des régions voisines, la petite mission dut soutenir un vigoureux combat où M. Thiriet fut tué, MM. Alfred Fourneau et Blom sérieusement blessés. Il fallut se replier. Les survivants purent trouver quelques pirogues et s'embarquer sur la Mambéré et la Sangha, pagayant nuit et jour, et arrivant enfin à Ouesso le 18 mai. Avec Thiriet, 18 indigènes avaient été tués, les deux autres Européens et 30 indigènes blessés. Mais le chef de la mission avait pu sauver tous ses papiers et ses travaux.

BRAZZA DANS LA HAUTE-SANGHA Brazza était revenu au Congo en septembre 1891 avec tous les renseignements sur les efforts des Allemands. Il fallait aller vite là comme vers le Tchad et comme vers le Haut-Oubangui. La concurrence des nations était de plus en plus âpre. Il prit donc sous sa direction la pénétration dans la Sangha. La remontant à bord du vapeur *Djoué*, il parvint le 12 janvier 1892 à Bania où il établit un nouveau poste. Il arrivait ainsi par le Sud-Ouest, au contact de cet Adamaoua tant convoité par les Allemands et par nous-mêmes et il venait d'explorer la Haute-Mambéré et la Kadeï, quand à la fin de mars 1892 lui arriva la nouvelle qu'un Européen descendu du Nord, venu de la Bénoué à travers l'Adamoua, l'y avait devancé, mais que cet Européen n'était pas un Allemand, mais un Français, son ancien camarade du Congo, le lieutenant de vaisseau Louis Mizon !

LA MISSION MIZON DANS L'ADAMAOUA Louis Mizon avait été l'un des premiers explorateurs de l'Ogooué et du Congo. Il y était parti au service du Comité français de l'Association Internationale africaine, y avait commandé le poste de Franceville et fait plusieurs reconnaissances. Il était détaché en 1890 à

l'Observatoire de Paris. On sait que c'est cette année qu'intervint, à la date du 14 juin, la convention qui réglait les intérêts de l'Allemagne et de l'Angleterre en Afrique orientale ; elle contenait une phrase inquiétante sur l'extension possible des zones d'influence de ces deux pays dans le voisinage du lac Tchad. On savait à Paris que les Allemands du Cameroun s'avançaient de nouveau vers l'intérieur. Pour appuyer l'action espérée de la mission Crampel, ne convenait-il pas de porter un effort direct vers le Sud-Ouest du lac Tchad et vers l'Adamaoua, tandis que Crampel s'avancerait vers le lac par le Sud et Monteil par l'Ouest ? C'est la mission que sollicita Mizon. Son projet était hardi : se faire débarquer à l'embouchure du Niger avec un petit vapeur, remonter à toute allure le Niger et son grand affluent de gauche, la Bénoué, qui remonte vers le Nord-Est jusqu'au Sud-Ouest du Tchad et qui fait ensuite une boucle au Sud dans l'Adamaoua ; atteindre la rivière Mayo-Kebbi, affluent de la Bénoué, et le lac ou marais de Toubouri dont le grand explorateur allemand Henri Barth aurait admis qu'il pût se déverser dans le bassin du Chari, et pénétrer ainsi jusqu'au Tchad. Une mission commerciale et scientifique aurait libre accès et libre navigation dans le Niger et la Bénoué d'après l'Acte de Berlin. L'important était d'aller vite pour profiter des hautes eaux.

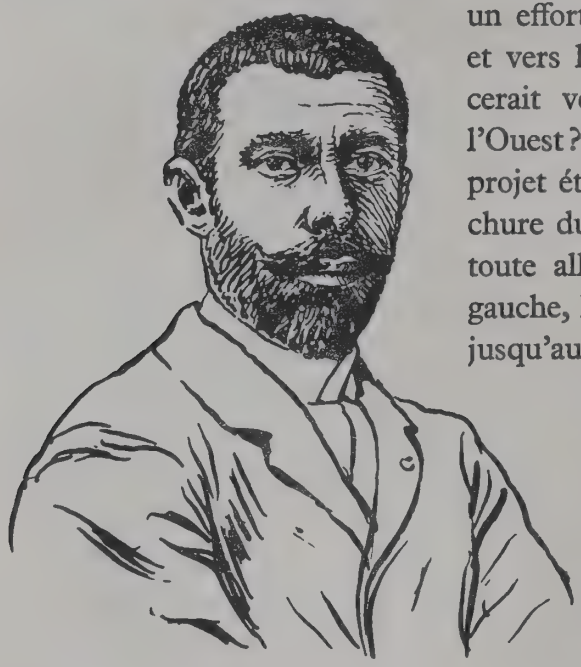

PAUL MIZON

La mission fut rapidement constituée. Les fonds furent faits une fois encore par les souscripteurs qui avaient fait ceux de la mission Crampel, et qui devaient constituer quelques mois plus tard le noyau du Comité de l'Afrique française, et par une société commerciale, le Syndicat du Haut-Benito, présidé par M. Léon Tharel. Et le 10 octobre 1890, Mizon débarquait aux bouches du Niger avec son second, le capitaine Silvestre, M. Tréhot, agent commercial, un sergent fourrier de la flotte et un quartier-maître mécanicien, deux interprètes algériens, une vingtaine de porteurs, sur son canot à vapeur de 8 mètres de long, le *René-Caillié*, et cinq canots en toile, plus 240 ballots de marchandises. Le tout s'engageait dans le grand fleuve pour gagner la Haute-Bénoué, peut-être le Tchad et tout au moins

la Sangha et le Congo, en se plaçant sous la protection de l'Acte de Berlin de 1885. Cette protection fut tout de suite une désillusion et une dérision et peut-être fut-ce à sa défaillance que la mission dut les pires difficultés qu'elle eut à supporter pendant tout le voyage, difficultés que l'énergie tenace de Mizon put seule vaincre. L'autorité maîtresse dans le Bas-Niger et jusque dans la Bénoué, ce n'était pas une autorité officielle britannique, c'était une société commerciale, la Royal Niger Company, laquelle faisait là ses affaires, et de plus était nantie d'une charte lui concédant des droits de quasi souveraineté, comme la fameuse Chartered de l'Afrique du Sud. Elle avait de la part du gouvernement anglais un monopole commercial dans le fleuve. Que venait faire ce hardi Français qui invoquait un acte diplomatique pour passer à travers un pays réservé? Sa présence était une gêne, un danger. On le lui fit bien voir; Mizon se heurta à toutes les difficultés possibles. Les représentants de la Royal Niger Company lui refusaient assistance et faisaient le vide autour de lui en excitant les indigènes. Ils ne lui refusaient pas le droit de naviguer, mais il n'avait pas celui d'accoster et de trafiquer avec les indigènes. On lui refusait même celui d'acheter du bois pour faire marcher la chaudière de son petit canot! Malgré tant d'obstacles, Mizon pénétra dans la Bénoué et le 20 août 1891 il arriva à Yola, capitale de l'Adamaoua, sur la Haute-Bénoué. Il y fut excellemment reçu par le sultan Zoubir (Djiberou), et, grâce à sa protection, il put aller visiter le Mayo-Kebbi en septembre et revenir, convaincu qu'il y avait une communication possible par cette voie et le marais de Toubouri, entre le bassin du Niger-Bénoué et celui du lac Tchad, mais que son bateau n'y pourrait pas passer.

FEMME BLANCHE JOULANI
(D'après un document de la mission Mizon).

Il fallait donc s'en aller par terre à travers l'Adamaoua pour rejoindre la Sangha! Le 15 décembre 1891, Mizon repartait de Yola avec le texte provisoire d'un traité conclu avec Zoubir, et franchissant la ligne de partage des eaux entre le bassin du Niger-Bénoué et celui de la Sangha et du Congo, il arriva le 29 janvier 1892 à Ngaoundéré, ville de 25 000 habitants, que l'on signalait depuis longtemps comme le grand marché de la région, notamment pour l'ivoire, et que l'Alle-

mand Flegel avait vue en 1882, mais sans pouvoir y entrer. Le lamido ou gouverneur, Mohammed Abbou ben Aïssa, couramment traité en sultan plus qu'en gouverneur dépendant de Yola, lui fit un excellent accueil et Mizon poursuivit sa route par Koundé et par Gaza pour déboucher dans le haut bassin de la Sangha, entre la Kadeï et la Mambéré. Le 7 avril 1892 il rencontrait de Brazza à une cinquantaine de kilomètres en amont du confluent de ces deux rivières au petit îlot de Comaza.

Ainsi une jonction était faite entre le Niger et la Bénoué d'une part, et la Sangha et le Congo français d'autre part.

Entente de Brazza avec les lamidos de l'Adamaoua

Brazza avait tout de suite compris le parti qui pouvait être tiré de cette situation en faveur de l'extension du Congo français vers le Nord-Ouest et peut-être vers le lac Tchad. Appuyée sur ces États musulmans de l'Adamaoua, notre action pouvait gagner tout de suite la Bénoué et les rivières tournées vers le Chari. Aussi engagea-t-il envers le lamido Mohammed Abbou ben Aïssa de Ngaoundéré et le sultan Zoubir de Yola et les petits chefs locaux, une habile politique d'approche et d'apprivoisement qui fut une véritable politique de protectorat. Depuis plusieurs années les lamidos tentaient d'établir ou d'étendre leur domination sur les tribus fétichistes du Sud-Est de l'Adamaoua, se heurtant à la résistance d'un chef redoutable Bafio, chef des Bouhans, celui qui en mai 1891 avait fait attaquer la mission Alfred Fourneau. Le plus habile était d'entrer dans leur jeu pour les mettre dans le nôtre. Brazza, qui était allé fonder un nouveau poste à Gaza, en trouva l'occasion dans l'arrivée d'un délégué du lamido, le serki Nfada, qui vint le visiter pour continuer les bonnes relations établies par Mizon et pour lui demander d'aller à Ngaoundéré. Le commissaire général se montra décidé à soutenir les aspirations du lamido que représenterait sur place le chef Ngouachobo favorable aux musulmans, même contre la résistance des fétichistes dirigés et excités par des rebelles comme Djambala et le Bafio. Il ramena donc le Serki avec lui à Bania, le reçut avec honneur et il le mit en présence de Ngouachobo. Les deux hommes s'entendirent aisément ; Ngouachobo reprit auprès du lamido de Ngaoundéré les fonctions de chef de guerre et assura par là notre prépondérance dans le Sud-Est de l'Adamaoua. Bientôt après, une opération énergiquement menée contre le Bafio et ses 3 000 guerriers par MM. Goujon et Blom en débarrassa le pays.

De cette politique musulmane fondée sur le protectorat, Brazza avait donné

les directives dans une lettre qu'il adressait le 24 mars 1891 à l'administrateur de Brazzaville :

Dans ces régions situées au Nord, au Nord-Est et à l'Est des fleuves Oubangui et Sangha, où les populations sont dans un état politique social et religieux plus avancé, il est à désirer, il faut même que nous arrivions à nous assurer, de la part de l'élément indigène, un concours qui nous a fait défaut parmi les populations fétichistes.

Une fois renseignés par nos explorations sur l'organisation et le groupement des indigènes et sur l'influence relative des chefs qui les dirigent, notre action politique peut se manifester par une protection effective accordée à quelques-uns de ces chefs, en échange de l'acceptation de notre protectorat et de ses conséquences notamment dans les relations futures de ces petits potentats indigènes avec des nations européennes, ces relations devant se faire par notre intermédiaire.

Quant aux relations intérieures, les chefs protégés devront s'abstenir de toute hostilité entre eux et s'engager à recourir à notre médiation pour régler leurs différends. La remise aux chefs protégés d'un pavillon portant la marque spéciale ou l'emblème adopté par le pays protégé représentera notre protectorat. La présence d'une garde d'honneur du pavillon constituera la force effective mise à leur disposition pour accroître leur autorité et les défendre au besoin contre les entreprises de leurs ennemis...

A la fin de 1892, l'action de Brazza fut encore facilitée par l'arrivée de la petite vedette *Courbet*. Non sans peine, et après douze jours d'efforts, l'enseigne de vaisseau Gentil, Frédon et le mécanicien Besançon parvinrent à la faire passer en amont des rapides. Brazza s'y embarqua le 23 octobre avec MM. Blom, Ponel et le serki Mfada, et le 31 il parvenait à l'extrême point de la navigation de la Membéré, à Baboua, par 5° 7′ de latitude Nord.

Passage de la mission Maistre dans l'Adamaoua

Pendant que cette politique de collaboration avec les Foulbés s'affirmait sur la Sangha, une autre heureuse intervention française se produisait dans le Nord de la future frontière. C'était l'arrivée sur la Bénoué de la mission Casimir Maistre envoyée en 1891 par le Comité de l'Afrique française pour reprendre l'œuvre de la mission Paul Crampel massacrée. Maistre et ses compagnons, après avoir atteint le Gribingui et manquant de bateau pour descendre le Chari, avaient marché vers l'Ouest, débouché en novembre 1892 dans la vallée du Logone, visité Laï, traversé en décembre le plateau rocheux qui sépare le bassin du Chari-Tchad de celui de la Bénoué-Niger, franchi le pays des Lakas en traitant avec les divers chefs, passé le 10 janvier 1894 à Lamé, débouché dans le Haut-Adamaoua et atteint la Bénoué le 21 janvier 1893 un peu en amont de l'embouchure du Mayo-Kebbi. Reçue à Yola par un représentant du sultan Zoubir alors en expédition, la mission avait dû continuer sa route à pied à cause de la baisse des eaux. Elle avait retrouvé près du Niger le 2 mars M. Albert Nebout, second de la deuxième mission Mizon, qui

attendait le retour de son chef parti dans le Mouri. Puis elle était rentrée en France, mai 1893, rapportant 5 000 kilomètres d'itinéraires, dont 1 500 en pays nouveau et aussi les traités qu'elle avait conclus entre le Logone et la Bénoué et qui firent de toute la région comprise entre l'Oubangui au Sud, le Chari à l'Est, le Baguirmi au Nord et l'Adamaoua à l'Ouest un pays français.

Ayant laissé un instant, en août 1893, le commandement à son collaborateur

UN MARCHÉ DANS L'ADAMAOUA
(Mission Maistre. D'après un dessin de M. Perret, *Tour du Monde* (1893)

Goujon, Brazza revint dans la Sangha en décembre avec le docteur Cureau et MM. Blom et Pottier. De nouveau, il déploya toute sa méthode d'apprivoisement aussi bien avec les fétichistes du bas qu'avec les musulmans du haut. Au début de 1894, établi à Berberati, il avait détaché Goujon à Ngaoundéré auprès du lamido qui ne cessait de l'inviter à aller auprès de lui. Il était allé lui-même à Koundé en avril-mai 1894. Sur toute la ligne de pénétration le mot d'ordre était : politique de protectorat, l'attraction des musulmans foulbés et haoussas, la politique musulmane.

LA MISSION CLOZEL C'était dans cette pensée que de Brazza avait autorisé la venue à la fin de 1893 d'une nouvelle mission confiée à M. F.-J. Clozel, l'ancien membre de la mission Maistre, qui avait pour programme

de tracer le plus à l'Ouest et le plus au Nord possible de nos postes de la haute Sangha, un nouvel itinéraire à opposer aux prétentions étrangères, et d'entrer en relations avec les sultans, lamidos et populations musulmanes entre la Sangha, la Bénoué et le Tchad. Clozel était lui aussi un islamisant et il avait déjà fait dans la mission Maistre la preuve de son expérience. Comme une sorte de passeport auprès des Musulmans, il emportait une *fetoua*, une « consultation » donnée pour lui par les chérifs de la Mecque et qu'il n'eut pas l'occasion d'utiliser.

LA MISSION PONEL Enfin de Brazza avait les meilleures nouvelles de la mission de Ponel dans l'Adamaoua. Il l'avait envoyé pour apprivoiser en quelque sorte et attirer le lamido Abbou ben Aïssa de Ngaoundéré et même le sultan de Yola Zoubir, qui tous les deux avaient bien accueilli Mizon. Ponel partit le 26 décembre 1892 du poste de Batouri, établi au Nord de Bania. Il n'avait avec lui que quatre Sénégalais. A Ngaoundéré le 15 février 1893 il fut fort bien reçu par Abbou : le lamido ne voulant avoir affaire qu'aux Français, et il le prouva en refusant plus tard l'entrée de la mission allemande dans sa ville même. Par contre, à Yola où Ponel arriva le 10 avril, l'accueil du sultan Zoubir fut malveillant et presque hostile. Il était visible que l'agent de la Royal Niger Company, M. Bradshaw, qui alla jusqu'à refuser de vendre des vivres à Ponel, avait agi sur l'esprit du Sultan et détruit les dispositions favorables aux Français en lui disant qu'ils voulaient lui prendre l'Adamaoua. Ponel, édifié et renseigné, rentra sur la Sangha en mai.

Ainsi, au début de 1894, de Brazza et les explorateurs français avaient acquis à la France une forte position tout le long du Cameroun, de la moyenne Sangha jusqu'à la Bénoué. La priorité de leurs découvertes et de leurs occupations encerclait pour ainsi dire la colonie allemande d'une ligne appuyée dans le Nord sur les résultats des missions Mizon, Maistre et Ponel, et dans le Sud sur les postes établis notamment à Nola, à Bania, à Djambala, à Batouri, à Berbérati, à Gaza, à Tchekani et jusqu'à Koundé.

LES PRÉTENTIONS ALLEMANDES. — LA CONVENTION ANGLO-ALLEMANDE DU 14 AOÛT 1893 En vain de nouvelles missions allemandes s'acharnaient à la même époque à pénétrer dans l'Est. C'était sans grand succès. Le lieutenant von Stetten en février 1893 s'était vu refuser par le sultan de Tibati l'accès de son pays, et avait dû gagner Yola par la voie la plus courte. Un « comité du Cameroun » s'était fondé en Allemagne à l'exemple du Comité de l'Afrique française. Il

envoya par le Niger et la Bénoué, le lieutenant von Uchtritz et le docteur Passarge qui visitèrent de novembre 1893 à janvier 1894 une partie de l'Adamaoua oriental. Ils atteignirent le pays de Boubandjidda, Maroua et Ngaoundéré, mais sans pouvoir traiter avec les chefs et lamidos. Aucun explorateur allemand n'avait pu dépasser le 15° Est de Greenwich.

Si faible qu'eût été le rendement de leurs missions, les Allemands n'en défendaient pas avec moins d'âpreté leurs prétentions et leurs aspirations. Ils soutenaient depuis longtemps que le méridien 12° 40' Est de Paris (15° Est de Greenwich), formait la limite d'ores et déjà reconnue par la convention franco-allemande de 1885 jusqu'à sa rencontre avec le lac Tchad ; que par conséquent tous les pays à l'Ouest de ce méridien, notamment une partie du Bornou, les deux rives du Bas-Chari et son embouchure dans le Tchad et l'Adamaoua en entier, étaient déjà reconnus allemands, et que les négociations diplomatiques ne pouvaient donc plus porter que sur le pays à l'Est de cette ligne. Ils en concluaient que tous les agents français, Brazza, Mizon, Maistre et Ponel, qui avaient politiquement opéré à l'Ouest de cette ligne avaient agi en violation de la convention de 1885, loin d'acquérir de nouveaux titres à la France.

FEMME LAÏ
(Mission Maistre).

Un appui inattendu leur vint à ce moment de l'Angleterre. De même qu'elle avait avancé en 1884 le pion portugais sur l'échiquier congolais contre la France et le futur État indépendant du Congo, elle tenta de jouer ici le pion allemand contre les efforts français vers le Tchad. Elle avait pourtant déjà limité nos tentatives sur la rive occidentale du lac Tchad en nous faisant accepter par la convention franco-britannique du 5 août 1890, la reconnaissance d'une ligne allant de Say sur le Niger, à Barroua sur le lac Tchad, et qui nous interdisait désormais toute expansion dans les grands sultanats de Sokoto et du Bornou où le passage de la mission Monteil montra un peu plus tard qu'elle n'avait pourtant encore acquis aucune espèce d'influence réelle. Or, de son côté aussi, l'Allemagne, ayant insinué son jeune Cameroun entre les possessions britanniques du Bas-Niger et nos possessions du Congo français, essayait de rayonner. Bien vite l'Angleterre l'arrêta par une convention signée à Berlin, le 14 août 1893. Cette convention traçait d'abord la frontière occidentale du Cameroun allemand par une ligne partant de la côte atlantique près de Vieux-Calabar et montant au Nord-Est jusqu'au lac Tchad à l'intersection du 14° Est de Greenwich avec la rive Sud de ce lac mais en décrivant un large

arc de cercle autour de la ville de Yola pour que celle-ci restât anglaise. Nous revendiquions pourtant Yola, la Haute-Bénoué, le Bornou oriental et le Mouri. Le nouvel accord anglo-allemand nous excluait de toutes ces régions sans que nos revendications eussent été même écoutées ou discutées, mais plus encore, la convention réglait sans nous l'expansion possible de l'Allemagne vers l'Est, vers le Chari, vers le Tchad. Comme elle avait voulu reconnaître en 1884 le Bas-Congo au Portugal, l'Angleterre, appuyant les visées de l'Allemagne, déclarait simplement que « les pays situés à l'Ouest de la ligne de démarcation tombaient dans la sphère d'intérêts anglais, et ceux situés à l'Est dans la sphère d'intérêts allemands ». L'Allemagne s'engageait seulement à ne pas combattre l'influence anglaise à l'Est du bassin du Chari, notamment dans le Kordofan, le Darfour et le Bahr-el-Ghazal, c'est-à-dire dans le Haut-Nil. L'Angleterre renonçait à agir dans le bassin du Chari et laissait l'Allemagne libre de s'y étendre jusqu'à la limite du bassin du Nil !

PROTESTATIONS FRANÇAISES. — L'ACCORD FRANCO-ALLEMAND DU 4 FÉVRIER 1894

L'évidence de nos droits était trop nette pour qu'ils pussent être ainsi négligés ; on ne pouvait supprimer la ligne des postes créés par de Brazza, les relations établies par Mizon et Ponel avec Ngaoundéré, et les traités de la mission Casimir Maistre entre le Chari-Logone et la Bénoué. Le gouvernement allemand l'admit d'autant plus vite que la politique générale de l'Allemagne envers la France s'était

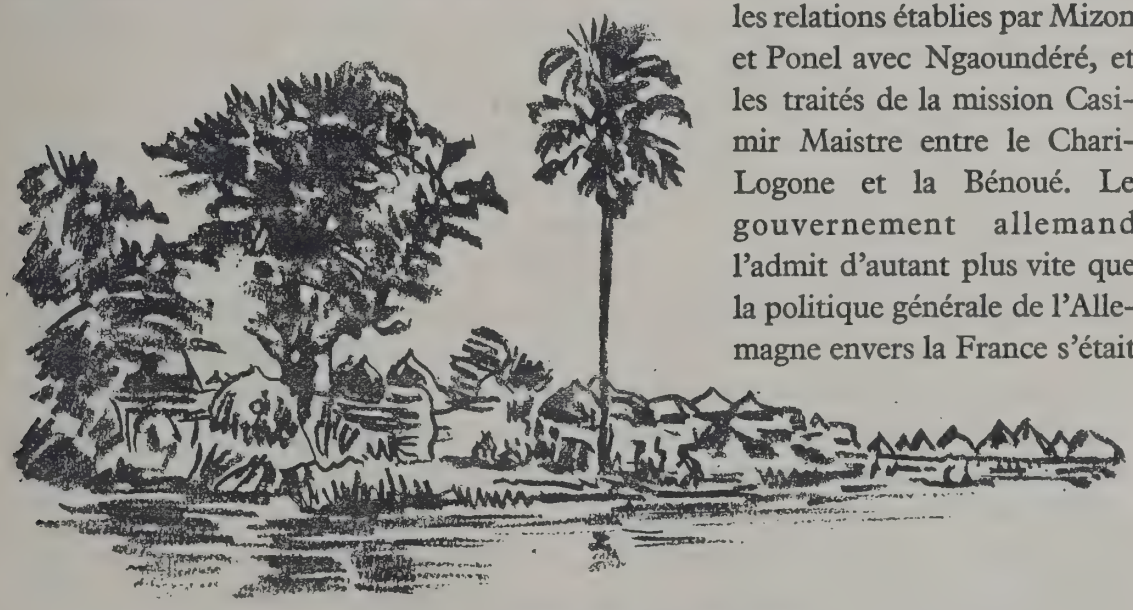

VILLAGE DE GARENKI SUR LE BAHR SARA
(Mission Maistre).

un peu détendue à la suite de la visite récente de l'escadre russe de l'amiral Avelane à Toulon et de l'orientation nouvelle que tentaient de donner alors aux

relations franco-allemandes l'empereur d'Allemagne et son chancelier, le général de Caprivi. Ce fut l'Allemagne qui demanda l'ouverture de nouvelles négociations et il fut tout de suite convenu qu'elles seraient engagées à Berlin.

Elles furent très difficiles au début. Les deux techniciens allemands se montraient intransigeants. Nos délégués, Haussmann et Monteil, avaient beau exposer que le nombre, l'importance et la précision des positions acquises par nos explorateurs dépassaient considérablement les résultats des missions allemandes, que le poste créé par de Brazza à Gaza n'était pas comme le disaient les cartes allemandes par 12° 10' Est de Paris, mais par 13° 23', c'est-à-dire à l'Est du méridien 12° 40' indiqué par la convention de 1885 ; que, par conséquent, tous les postes établis par de Brazza dans le bassin de la Sangha étaient bien situés dans la zone que la convention de 1885 n'avait pas voulu partager, mais laisser ouverte à la compétition des deux puissances. Malgré les concessions amiables faites par les délégués français, les négociations allaient être rompues quand, sur l'intervention énergique du quai d'Orsay, un ordre direct de l'Empereur — c'est le colonel Monteil qui le raconte dans ses *Quelques feuillets de l'Histoire coloniale* — prescrivit aux délégués allemands de donner satisfaction aux demandes françaises. Le protocole fut donc paraphé par les quatre négociateurs le 4 février 1894. Le 15 mars il était confirmé par un acte signé par notre ambassadeur Jules Herbette et le baron de Marshall, secrétaire d'État des Affaires étrangères de l'Empire d'Allemagne.

L'accord était fait de concessions réciproques. En ce qui concernait la Sangha et la Bénoué, la base en était la suivante : accès de la France au point extrême de la navigation sur la Bénoué, afin de conserver la possibilité d'atteindre le lac Tchad par la voie du Niger, et accès de l'Allemagne à la Sangha navigable de façon à pouvoir naviguer sur cette rivière et atteindre le bassin du Congo. En ce qui concernait le Bas-Chari, le traité attribuait la rive gauche à l'Allemagne et la rive droite à la France : l'Allemagne gardait l'Adamaoua et Ngaoundéré, mais elle reconnaissait à la France la ligne des postes établis par de Brazza d'Ouesso à Koundé et les pays où Maistre avait conclu des traités.

Des annexes à l'accord prévoyaient le cas où des erreurs géographiques devaient être corrigées et des avantages compensatoires donnés à l'une ou à l'autre partie.

Si la France devait renoncer à toute expansion vers l'Adamaoua et le Bornou, elle conservait tout le reste des acquisitions dues à ses explorateurs, l'accès à la Bénoué et au Mayo-Kebbi par Bifara, Lamé, Koundé et les postes par lesquels de Brazza avait barré la route à l'extension du Cameroun vers l'Est. Les explorateurs avaient ici encore bien travaillé par des méthodes pacifiques et au prix de rudes

souffrances. Dans la séance de la Chambre du 10 juillet, M. Francis Charmes, en lisant le rapport favorable à la loi qui approuvait le traité, au nom de la Commission des Affaires étrangères, adressa des remerciements aux artisans de l'œuvre, à de Brazza et à ses collaborateurs, à Mizon, à Maistre et à ses compagnons de voyage, ainsi qu'au Comité de l'Afrique française.

Les coloniaux allemands étaient moins satisfaits, bien que l'Allemagne eût obtenu l'accès au Chari et, par la Sangha, au bassin conventionnel du Congo. Ils avaient accepté avec peine, malgré la pointe jusque sur la Sangha, la limitation au 12° 40′ Est de Paris. Ils regrettaient particulièrement l'abandon de Koundé, Lamé et de Bifara et l'angle rentrant que le territoire français faisait dans le Haut-Cameroun jusqu'à la Bénoué. Sur les bords du Chari la frontière venait accéder au fleuve par un tracé horizontal le long du 10° parallèle et formant un angle aigu avec le cours du Chari : « Oh ! ce bec de canard, disait le docteur Kayser, délégué allemand, le jour même de la signature, les coloniaux allemands ne me pardonneront jamais de l'avoir accepté. » C'était vrai, et la frontière orientale du Cameroun à peine esquissée par l'accord franco-allemand du 24 décembre 1885 et précisée par celui du 4 février-15 mars 1894, devait subir, en 1911, une nouvelle forme par l'amputation des territoires si chèrement et si vaillamment acquis par le Congo français et cédés à l'Allemagne à la suite de l'incident d'Agadir.

CASES PEINTES
(Mission Maistre).

LES RÉSULTATS DE LA MISSION CLOZEL. FONDATION DE CARNOT (1894)

La bataille pour la frontière de l'Ouest de notre colonie était terminée. Brazza, qui l'avait conduite en y sacrifiant sa santé, rentra à Brazzaville le 30 septembre 1894, ayant ajouté la Sangha au Congo dans la liste des gains que la France devait à son action personnelle. Il avait pu mener cette rude campagne de 1891 à 1894 grâce à sa prodigieuse activité et au dévouement passionné de sa nouvelle équipe, tout en contrôlant les efforts de pénétration tentés sur les autres

avancées du Congo français et ceux de l'administration proprement dite de la colonie confiée directement à ses lieutenants Charles de Chavannes et Albert Dolisie.

Il ne quitta pas la Sangha sans donner le 15 septembre 1894 à l'adresse de M. Goujon qu'il laissait comme commandant de la nouvelle « Région de la Haute-Sangha » des instructions précises qui sont une belle page de politique indigène. Elles prévoyaient les moindres détails de l'action politique dans cette région. Elles ont terminé la carrière propre d'explorateur de Brazza qui devait désormais durant les quatre dernières années de sa carrière coloniale occuper des fonctions politiques et administratives, lui permettant d'organiser les pays devenus, grâce à lui, terres françaises et poursuivre leur extension vers le Tchad et vers le Nord-Est.

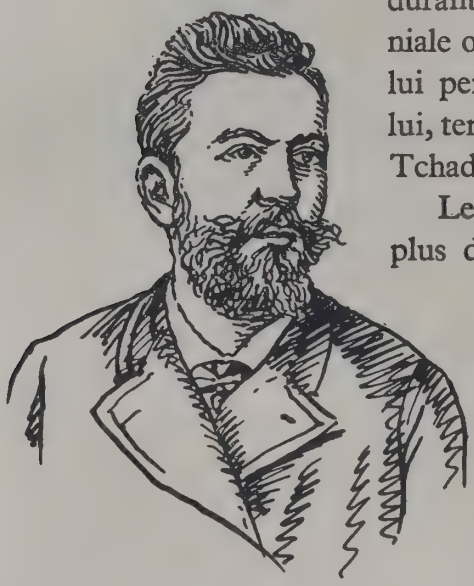

F.-J. CLOZEL

Le programme initial de la mission Clozel n'avait plus d'objet. Brazza, alors au poste de Berberati, au Nord-Ouest de Bania, le chargea, comme suite à la reconnaissance que Ponel avait faite en juin 1892 jusqu'au Bali, d'aller établir sur la Haute-Mambéré un poste destiné à servir de base d'opérations, et de chercher dans l'Est un cours d'eau navigable appartenant au système fluvial du Tchad. Le 24 août 1894, Clozel partait de Berberati en compagnie de son second, le docteur Herr, du sergent Gérardin et d'un interprète algérien : il laissait là le jeune Vival que sa santé forçait de rentrer à la côte. Après avoir été bien accueilli par le chef Ngouachobo, depuis longtemps rallié, et par Bafio qui venait enfin de nous faire sa soumission, il parvint au confluent de la Mambéré et de la Nana et, près du village de Tendira, il édifia le 25 septembre 1894 le poste auquel fut donné le nom de « Carnot » en l'honneur du président de la République assassiné quelques mois plus tôt à Lyon. Bientôt la mission passait dans le bassin du Tchad, reconnaissait le Bali vu par Ponel et arrivait le 15 décembre à la rivière Wôm, large de 60 mètres, profonde de 1 m. 50 à 2 m. 80, dominée au Nord par les monts Karé et que Clozel crut pouvoir identifier avec l'une des branches supérieures de ce grand fleuve Logone qu'il avait traversé deux ans auparavant avec la mission Maistre. L'absence de toute embarcation empêcha la mission de descendre la rivière qu'elle avait découverte et de reconnaître ainsi que cette Wôm ou Ouahm

n'est pas une branche supérieure du Logone, mais le cours supérieur d'une autre importante rivière, le Bahr Sara, qui va se jeter dans le Chari un peu en aval de Fort-Archambault. La mission rentra en janvier à la Sangha. Le chef d'exploration Perdrizet devait dès 1899 établir le véritable cours de la Ouahm-Bahr Sara.

PASSAGE DE LA MISSION MAISTRE DANS LES MARAIS DE KASSINDA
(D'après un dessin d'Al. Paris. *Tour du monde* (1893).

LA MISSION FOURNEAU-FONDÈRE

Déjà on songeait à atteindre la Sangha par d'autres voies. En 1898, l'administrateur des colonies Alfred Fourneau, accompagné de l'administrateur des colonies Fondère, du lieutenant d'artillerie Lucien Fourneau et du docteur Camille Spire, médecin des troupes coloniales, fut chargé d'une étude permettant de jeter les bases d'un avant-projet de chemin de fer entre Libreville et la Sangha. Partie de Ouesso en février 1899, la mission traversait le pays Missenga, reconnaissait la Haute-Mossaka, le bassin de l'Ivindo et les pays situés au Nord de l'Ogooué. Elle arrivait à Libreville en juin 1899, rapportant environ 1 200 kilomètres d'itinéraires et de nombreux documents sur les régions parcourues. Le résultat de cette exploration fut la con-

clusion motivée présentée par M. Alfred Fourneau qu'une voie ferrée pouvait être construite de la Sangha au Gabon.

Mais la région de la Sangha, où pourtant les explorations continuèrent, allait rester tranquille et un peu ignorée jusqu'à la nouvelle offensive diplomatique allemande qui, en 1911, allait momentanément, y détruire l'œuvre de de Brazza, de Mizon et de Maistre.

CHAPITRE VI

LA MARCHE VERS LE NORD-EST ET LA QUESTION DU HAUT-NIL

I. — L'Angleterre dans le Haut-Nil. — *La question du Soudan égyptien.*

II. — Tentatives vers le Nil de l'État indépendant du Congo. — *Les ambitions croissantes de l'État indépendant. — Les premiers établissements français sur l'Oubangui. — Victor Liotard. — Les visées de la France vers le Haut-Nil. — Monteil commandant supérieur du Haut-Oubangui. — L'Angleterre introduit l'État indépendant dans le bassin du Nil : convention du 12 mai 1894. — La réaction française. L'accord franco-belge du 14 août 1894.*

III. — La mission Marchand et l'incident de Fachoda. — *Le projet d'accord de 1894. — La déclaration d'Édouard Grey. — Le capitaine Marchand propose d'aller à Fachoda (17 juin 1895). — L'Angleterre affirme sa volonté de reconquérir le Soudan égyptien. — Les instructions données à la mission. — Arrivée à Fachoda (10 juillet 1898). — La reconquête par les Anglais du Soudan égyptien : la victoire d'Omdurmam. — Marchand et Kitchener. — Les négociations franco-anglaises. — La convention du 21 mars 1899. — L'évacuation du Bahr-el-Ghazal.*

A marche vers le haut Nil !

Ce fut le troisième et peut-être le plus émouvant épisode de l'expansion du Congo français de 1890 à 1900. Là aussi explorateurs et conquérants firent des prodiges et là aussi leur œuvre se heurta à la concurrence d'autres nations. Elle aboutit à deux incidents diplomatiques très vifs, un règlement de frontières en 1894 avec l'Angleterre et l'État indépendant du Congo et un conflit aigu avec l'Angleterre pour la possession du haut Nil que la mission du capitaine Marchand, poursuivant la pénétration française décidée depuis 1890, avait atteint en juillet 1898 à Fachoda.

La rencontre des trois puissances devait amener une crise dès que la pénétration française et belge s'élançerait vers le Nord dans le haut Oubangui. Une fois de plus la géographie devait commander l'histoire.

L'Oubangui, ainsi appelée du nom de la tribu des Boubanguis qui en habitent les rives, la « rivière puissante », comme la nomment les indigènes, formée par la rencontre du M'bomou et de l'Ouellé devant le poste des Abiras, est l'un des principaux affluents de droite du Congo dans lequel il se jette près de Liranga. Ainsi que l'avait pressenti le géographe français Desbuissons dès le Congrès de Berlin, il en est même le principal affluent, si l'on considère, selon les lois de la géographie, que l'Ouellé ou Makona avec ses 750 kilomètres n'est que son cours supérieur et qu'il n'y a donc là qu'un seul fleuve, l'Oubangui-Ouellé, long de 2 460 kilomètres. Mais, pour des raisons politiques, les Belges ont soutenu et fait admettre que le nom d'Oubangui ne doit s'appliquer qu'au cours en aval du confluent du M'bomou et de l'Ouellé, ce qui reportait bien plus au Nord à notre détriment les limites de l'État indépendant du Congo. L'Oubangui large parfois de 1 000 à 2 000 mètres, parfois réduit à 300, avec un débit moyen de 3 300 mètres cubes, serait une belle voie de pénétration s'il n'était coupé, comme la plupart des rivières congolaises, par des rapides dont les principaux sont ceux de Bangui, de l'Éléphant, de Mobaye et de Guélorget. Il reçoit sur sa droite de gros affluents, notamment la Kotto qui a 700 kilomètres, le Kouango, la Kémo qui avec son affluent la Tomi a servi de point de départ à plusieurs missions du Tchad, l'Ombella et le Mbali dont le confluent est un peu en aval de Bangui, le chef-lieu actuel de la colonie de l'Oubangui-Chari. Quant au M'bomou, qui ne devrait être considéré que comme un affluent de droite et qui est admis comme branche supérieure au même titre que l'Ouellé, c'est une rivière

de 750 kilomètres de longueur qui atteint dans son cours inférieur 600 à 800 mètres de largeur, avec un débit de 675 mètres cubes, navigable aux hautes eaux pour les pirogues et les baleinières et qui reçoit lui-même sur sa droite des sous-affluents intéressants : le Bokou très sinueux et le Chinko long de 500 kilomètres.

A vol d'oiseau les affluents de droite de l'Oubangui-M'bomou forment une sorte de large peigne dont les dents, qui sont des rivières plus ou moins navigables, vont s'enfoncer dans la ligne de plateaux peu élevés qui séparent leur bassin de l'inextricable réseau de rivières et de marais dont le Bahr-el-Ghazal porte les eaux au Nil. Par terre les communications sont faciles de l'un à l'autre bassin, car la ligne de faîte est peu élevée et c'est par là que les marchands d'esclaves et djellabas de Khartoum et du Haut-Nil avaient de tout temps fait passer les razzias qui dépeuplèrent les plaines de l'Est du bassin du Chari.

I. — L'Angleterre dans le Haut-Nil

La question du Soudan égyptien

Le haut Oubangui, où Français et Belges accédaient en 1890, constituait inéluctablement une voie d'accès vers les pays du Nord-Est et les affluents de gauche du Haut-Nil et l'attirance était d'autant plus forte que, depuis l'occupation de l'Égypte par les Anglais en 1881, nous n'avions cessé de réclamer l'évacuation et la fin de l'occupation, selon les engagements pris par l'Angleterre. En 1884, à la suite de la prise de Khartoum par les mahdistes et de la mort de Gordon pacha, l'Égypte qui, depuis 1820, occupait la haute vallée du Nil, perdit, de ce fait, tout contact avec ces territoires. La question du Soudan et du Haut-Nil fut de nouveau en suspens, et elle se trouva, en quelque sorte, rattachée aux découvertes et aux occupations de l'Afrique centrale. Cependant, il y avait, dans la province la plus méridionale, dite Équatoria, un gouverneur égyptien d'origine allemande, Édouard Schnitzer, plus connu sous le nom d'Emin pacha qui ne se laissa pas aisément déposséder, quelque ordre qu'il reçût du khédive lui-même, agissant sous la pression anglaise. A la fin de 1889, seulement, il finit par se replier à Zanzibar. Il semblait donc que l'Angleterre allait être éventuellement maîtresse du terrain, mais elle avait compté sans l'Allemagne, le nouvel État du Congo et la France elle-même. Les accords des 14 juin et 1er juillet 1890, qui cédaient à l'Allemagne l'île d'Héligoland en Europe et la colonie du Tanganika, désintéressèrent l'Allemagne. L'Italie, qui avait également quelques visées dans la vallée du Nil, reçut en compensation le long

de la mer Rouge une certaine étendue de pays, qui constitue aujourd'hui sa colonie de l'Erythrée (conventions des 24 mars et 15 avril 1891).

Restaient la France et le nouvel État du Congo. L'expansion normale de ces deux puissances devait les porter vers le Nord, l'Oubangui et le Soudan égyptien.

II. — Les tentatives vers le Nil de l'État indépendant du Congo

Les ambitions de l'État indépendant

C'est un fait singulier que la tranquille désinvolture avec laquelle le jeune État indépendant du Congo a tenté, à partir de sa constitution, de sortir des limites qu'il avait lui-même acceptées dans les actes internationaux qui l'avaient constitué. La tactique de Léopold II était d'aller de l'avant, d'occuper n'importe quoi et dans n'importe quelles conditions, comptant sur sa diplomatie, sur les rivalités des grandes puissances et sur sa chance pour gagner quelque nouveau morceau d'Afrique. Le procédé lui avait déjà réussi. Dans l'acte de neutralité qui définissait les limites de l'État indépendant il avait annexé, sans qu'aucune puissance y vît clair et protestât, le bassin méridional du Kassaï, le Katanga et le bassin du Ruzizi. Il avait essayé de s'annexer par décret, au détriment des Portugais, le bassin oriental du Kwango et en avait finalement conservé une partie. Il avait projeté de faire porter le drapeau bleu au lac Nyassa. Comment le Haut-Nil ne l'eût-il pas tenté?

CHILLOUKS (VALLÉE DU NIL)

A deux reprises, étant duc de Brabant, en 1853 et en 1862, il avait visité l'Égypte. Il l'avait revue en allant aux Indes. Le grand Nil le séduisait. Les mines d'or de la reine de Saba, supposées en Abyssinie, le fascinaient. En janvier 1884, déjà il avait voulu engager dans l'Association Internationale africaine Gordon pacha, revenu récemment du gouvernement général du Soudan et qui, après avoir accepté,

reprit sa liberté pour aller de nouveau commander à Khartoum contre l'insurrection mahdiste, récemment éclatée et dont il fut l'une des premières victimes. La tentative belge vers le Nil ne se précisa qu'en 1891. Le capitaine Van Kerckhoven et le lieutenant Mitz, après avoir concentré leurs troupes à Djabbir, marchèrent vers le Haut-Nil. Le capitaine mourut en route accidentellement le 10 août 1892. Mais le lieutenant Mitz poursuivit ; il reçut en septembre 1892 la soumission d'anciens officiers et soldats d'Emin pacha, et le 6 octobre il atteignait le Nil à Borou entre Doufilé et Ouadelaïn, l'ancienne résidence d'Emin qu'il occupa, devançant ainsi les Anglais. En janvier 1894 le capitaine Francqui prenait le bassin nilotique par le Bahr-el-Ghazal où il envoyait plusieurs reconnaissances. Une attaque des mahdistes avait été repoussée et Francqui s'apprêtait à aller occuper dans le Bahr-el-Ghazal Dem-Ziber et Mechra-er-Rek. Il fallait donc compter, sur le Haut-Nil, avec les Belges que le *Times* traitait, désormais, de flibustiers !

LES PREMIERS ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS SUR L'OUBANGUI. — VICTOR LIOTARD

Il fallait compter aussi avec les Français.

Notre essor vers le Nord, accusé dès 1890 vers le Tchad et vers la Sangha, s'était affirmé aussi le long de la rive droite de l'Oubangui à nous reconnue par la convention franco-congolaise du 29 avril 1887. Ballay, le commandant Rouvier, le capitaine Pleigneur avaient déjà fait flotter le drapeau français de ce côté lors de leur mission de délimitation avec les Belges. Puis Brazza y avait envoyé son collaborateur Albert Dolisie et la montée française n'avait pas tardé à s'accélérer. En 1889 un poste avait été établi à Bangui, qui ne comprenait alors que quelques cases au bord du fleuve, au milieu de tribus hostiles et cannibales, en face du poste belge de Zongo. Ponel avait franchi les rapides de Bangui en 1890 et poussé jusqu'au 5e parallèle. Paul Crampel, allant vers le Chari, avait également étudié le fleuve, et les travaux de ces deux explorateurs avaient servi à dresser la première carte française détaillée de cette partie du cours de l'Oubangui allant jusqu'à Diokoua-Mossoua. M. Gaillard avait également rayonné au Nord de Bangui. Puis Léon de Poumayrac avait créé en 1891 le poste des Abiras au confluent du M'bomou et de l'Ouellé. Enfin, en avril 1890, Brazza avait envoyé là un de ces hommes qui dans l'histoire de l'expansion coloniale sont toujours venus à leur heure et à leur place : Victor Liotard, alors pharmacien de la marine et âgé de trente-deux ans, et qui allait diriger l'action française dans cette région à laquelle son nom restera attaché. Il avait déjà fait des reconnaissances au Gabon et il était chargé d'une vague mission scientifique du ministère de l'Instruction publique, mais Brazza avait deviné

ses qualités et dès 1890 — Liotard lui-même l'a raconté en 1898 — il l'avait chargé « d'occuper progressivement les territoires dans lesquels nous avions accès, notamment le haut Oubangui, et d'en faire une région française ayant une porte ouverte sur le Nil. » Liotard accomplit cette mission en deux séjours, l'un de 1890 à 1894 et l'autre de 1895 à 1898. L'élève Liotard se montra bien vite digne de son maître Brazza et, avec le titre assez étrange et très peu administratif de « directeur délégué du commissaire général dans le haut Oubangui », il engagea tout de suite avec quelques collaborateurs d'élite, dont le plus assidu a été l'administrateur Henri Bobichon, une pénétration destinée à rallier politiquement les chefs de la rive droite au drapeau français que dès ce moment ils appelaient du nom touchant de « Pavillon Justice ». Il y eut ainsi dans l'Oubangui une sorte de « politique des sultans ». C'était un rayonnement lent, méthodique, pacifique parmi les tribus Zandés, les Niam-Niam de Schweinfurth, dirigés par les sultans tels que Sémio ou Rafaï et les Sakkaras soumis au sultan Bangasso, tous roitelets plus ou moins esclavagistes cherchant à sauver leur mise entre les Égyptiens d'autrefois, les Madhistes triomphants, Rabah qui grandissait et les Français et les Belges qui venaient.

EMBOUCHURE DE LA SANGHA
(D'après un dessin du *Tour du Monde*).

Mais la base même de ce rayonnement, Bangui, manquait de sécurité ; des incidents tragiques l'avaient prouvé : en 1890 Musy, chef du poste de Bangui, avait été tué et mangé, et Paul Crampel avait dû venger sa mort avant de monter au Chari ; le 17 mai 1892, le chef du poste des Abiras, de Poumayrac, étant allé visiter le chef Sakkara Pakourou, avait été tué au retour dans un engagement avec les Boubous, peuplade de la rive droite de la Kotto : son escorte, composée de 6 Sénégalais, 30 Sakkaras et quelques Yakomas et Bongos avait été également massacrée ; tous avaient été mangés.

LE DUC D'UZÈS Ce massacre avait été heureusement vengé par Liotard grâce au concours de la mission dirigée par le duc Jacques d'Uzès. Venu au Congo dans la pensée de traverser l'Afrique, le jeune duc, qui était accompagné du docteur Jean Hess et du lieutenant Julien, avait dû renoncer à son

projet à la suite d'une forte révolte des Arabes du haut Congo qui venaient de massacrer la mission belge Hodister, et il avait porté ses projets vers le M'bomou. Il ne put malheureusement continuer son exploration, étant mort, en juin 1892, à la côte où il était allé pour faire venir quelques renforts et ravitaillements pour sa mission.

Les empiétements belges sur le territoire français

L'hostilité et la barbarie des indigènes n'étaient pas les seules difficultés auxquelles devaient s'appliquer la force morale et l'énergie de Liotard et de ses collaborateurs. Un « contesté » entre l'État indépendant du Congo et la France était venu l'aggraver. Nos agents se trouvaient bien vite en butte à des agissements inquiétants venus de leurs voisins du Sud, les « Congolais », comme on les désignait à cette époque où cet État n'était pas encore colonie belge. Déjà l'État indépendant avait soutenu la thèse d'après laquelle le cours de l'Oubangui, indiqué comme frontière par l'accord franco-congolais du 29 avril 1887, s'arrêtait au confluent du M'bomou et de l'Ouellé, que cet Ouellé, malgré les constatations de l'explorateur russe Junker et les conclusions du géographe belge A.-J. Wauters et du géographe français Desbuissons, n'était pas le cours supérieur de l'Oubangui, mais un affluent, et que le vrai cours était le M'bomou ; la frontière de 1887 devait donc, d'après les Belges, suivre ce dernier cours d'eau et non l'Ouellé, ce qui reportait bien plus au Nord le territoire congolais. Et ils avaient bien vite occupé la région entre l'Ouellé et le M'bomou.

La patience et la bonne volonté de nos agents pouvaient bien aplanir les petits incidents de frontière, mâts de pavillon abattus, querelles et parfois coups de fusils entre indigènes, etc... qui étaient si fréquents quand deux pays africains n'avaient que le cours d'une rivière pour les séparer. Mais bientôt la situation empira. Les prétentions des voisins de la rive gauche, ce que M. Robert de Caix dans son livre *Fachoda* a appelé si justement la « fureur d'annexion » du souverain et des agents de l'État indépendant du Congo, posait le principe même de la délimitation. Ce n'était plus simplement le M'bomou que les Congolais réclamaient, c'était le Chinko et au delà, et ils ne cachaient plus que leurs postes étaient déjà poussés plus loin dans le Nord. A leurs yeux la frontière de l'Oubangui, tracée par la convention franco-congolaise du 29 avril 1887, s'arrêtait au confluent du M'bomou et de l'Ouellé. Si on leur faisait observer qu'en tout cas ils dépassaient le 4° degré de latitude Nord inscrit dans les documents constitutifs de l'État indépendant du Congo, ils essayaient de nous offrir leur aide et celle des sultans qu'ils avaient ralliés pour appuyer, disaient-ils, nos propres entreprises de pénétration vers le haut M'bomou et vers le Bahr-el-Ghazal. En attendant ils agissaient, avançaient et ils occupaient d'après

la formule audacieuse de Léopold II. Comme il rêvait de s'établir sur le Nil, il rêvait aussi d'aller jusqu'au Tchad. Dès l'été de 1891, nos agents signalaient les incursions belges dans notre zone et l'établissement de postes qui allaient s'enchevêtrer avec les nôtres. Les capitaines Van Gèle et Roget avaient passé des traités avec les sultans Bangassou et Djabbir. Les protestations de Liotard et de Dolisie restaient sans effet. Les commissaires de l'État indépendant, MM. Delcommune et Le Marinel, n'en tenaient aucun compte.

VICTOR LIOTARD

Bientôt les missions congolaises, de plus en plus actives, ne connurent plus de limites. C'est ainsi qu'en 1893, sous la direction du commandant Van Kerkhoven, ces reconnaissances s'étendirent au delà du Chinko comme au Bahr-el-Ghazal. Le lieutenant de la Kéthulle de Ryhove, qui résidait auprès du sultan Rafaï, pénétra hardiment en juin 1893, avec le lieutenant Nilis, jusqu'au bassin nilotique de l'Ada, affluent occidental du Bahr-el-Arab, lui-même affluent du Nil ; ils établirent un poste à Katuaka et rapportèrent même un traité passé avec un sultan local pour l'exploitation des mines de cuivre de Hofrah en Nahas. Plus encore, les Congolais avaient cherché à appuyer sur Rabah leurs tentatives de pénétration. Parti de Bangassou sur le M'bomou en mars 1894 avec 3 Européens, 151 laptots et 400 porteurs, le lieutenant Hanolet était chargé de rayonner dans le pays des Kreichs, au Dar-Rounga, au Dar-Kouti et auprès de Rabah. Il avait pénétré dans le bassin oriental du Chari, franchi le Bangoran et établi un poste à Mbélé, un peu au Sud-Est de Ndélé, la capitale Senoussi d'El-Kouti ; il avait même poussé jusqu'au marché de Kuka, à l'entrée du Dar-Rounga, par 9° 40′ de latitude Nord, point extrême atteint par les incursions belges.

Ainsi la « désinvolture » des Congolais — c'est le mot que nous employions à cette époque — les avait conduits à occuper des territoires incontestablement reconnus à la France et à menacer de couper les communications entre le bassin du Chari et celui du M'bomou. Notre voie d'accès vers le Bahr-el-Ghazal et le Nil allait être barrée.

Les visées de la France dans le Haut-Nil. La France naturellement surveillait avec attention un problème qui, se rattachant à la question d'Égypte, restait toujours en suspens. Dès 1890, les instructions données à Liotard par Brazza se précisaient dans des instructions dont la lettre du 5 février 1891 adressée à l'administrateur de Brazzaville : « Quant à notre action vers le Nord-Est le simple fait de pousser de ce côté nos explorations jusqu'aux affluents du haut Nil a une importance considérable. » Cette orientation s'accentua en 1893, alors que M. Delcassé était sous-secrétaire d'État des Colonies, et elle fut particulièrement marquée par M. Sadi Carnot, président de la République, qui s'intéressait beaucoup aux questions africaines.

Monteil commandant supérieur du haut-Oubangui Le président Carnot avait vu dans toute son ampleur le plan français d'action sur le Nil tel qu'il devait être engagé plus tard — trop tard — après sa mort. Le 26 mai 1893, trois semaines après que Monteil avait été désigné pour l'Oubangui, il avait entretenu des questions africaines Casimir Maistre, qui venait de conduire la mission du Congo au Niger par le Chari et la Bénoué. En présence du prince Auguste d'Arenberg, Sadi Carnot avait interrogé avec précision de ce sujet le jeune explorateur, à peine revenu de sa longue et dure mission et, en 1894, c'est sous son influence personnelle, que M. G. Hanotaux, non parlementaire, mais chargé du service des protectorats au quai d'Orsay, fut appelé au ministère des Affaires Étrangères.

Monteil, en particulier, fut chargé d'organiser les postes français de l'Oubangui. Le haut Oubangui constituait désormais un territoire autonome détaché du Congo français et Monteil prenait le titre de Commandant supérieur du haut Oubangui. L'exécution du projet parut s'engager. Le 10 juin 1893 le commandant faisait partir de France le premier échelon de sa mission, placé sous les ordres de son second, le capitaine Decazes, ancien compagnon de Brazza ; à la fin d'août partait le capitaine Julien avec un second échelon. Personnel et matériel allaient monter en toute hâte dans l'Oubangui. Le plan avait été envisagé comme pouvant se réaliser progressivement tandis que la question du haut Nil n'était pas soulevée. C'était une question de rapidité et de discrétion, comme l'avaient été tant d'autres questions africaines. Puisque le Soudan égyptien était *terra nullius* et que les visées d'annexion de l'Angleterre se lisaient dans toute sa politique récente, la France qui avait toujours été et qui restait fidèle au principe de l'intégrité de l'Égypte et de sa suzeraine la Turquie, était fondée à chercher ses contacts avec le Nil même, pour le jour du règlement final ; en même temps, elle allait défendre ses

positions contre les entreprises de l'État indépendant du Congo qui, débordant au Nord de ses frontières conventionnelles, tentait de s'insinuer entre l'Angleterre et la France dans le Bahr-el-Ghazal et jusque dans l'Est du bassin du Tchad. Ainsi pourrait être réparée, dans une certaine mesure, la faute commise par la défaillance française de 1881 en Égypte et reprise notre intervention dans l'affaire égyptienne.

L'OUBANGUI
(D'après un croquis de Ch. Castellani).

La conception de ce plan était hardie. Malheureusement l'exécution ne fut pas poussée avec la même décision. Le commandant Monteil avait rapidement achevé les préparations de sa mission et il allait s'embarquer le 10 octobre 1893 pour rejoindre ses premiers échelons. La veille de son départ arriva à Paris un télégramme de Brazza, commissaire général du Congo, disant que les Belges de l'État indépendant du Congo menaçaient d'employer même la force pour empêcher la mission Monteil de gagner l'Oubangui et conseillant de surseoir au départ du commandant. C'était la conséquence des incidents locaux du haut Oubangui, on en prit texte pour ajourner le départ : Monteil fut envoyé à Berlin pour négocier avec les Allemands la nouvelle frontière du Cameroun.

LE CAPITAINE DECAZES DANS LE HAUT-OUBANGUI

Pendant qu'à Paris les diplomates de l'État indépendant essayaient d'endormir notre vigilance par l'offre vague d'une collaboration sur le Nil en dehors des Anglais, là-bas le second de la mission Monteil, le capitaine Decazes, avait, à la fin de 1893 et au début de 1894, la tâche délicate et pénible de soutenir nos droits en face des entreprises des agents de l'État indépendant. Du poste des Abiras il dirigea une expédition contre les Boubous qui avaient assassiné M. de Poumayrac et fit reconnaître la région, la Kotto, le M'bomou, le Chinko, les pays Sakkaras par les officiers et fonctionnaires qui en petit nombre maintenaient là-bas notre situation. Tous attendaient l'arrivée de Monteil et l'ordre d'avancer. Ils ne recevaient de Paris que l'instruction d'éviter les incidents dans les territoires contestés et d'attendre les résultats des conversations diplomatiques de Paris et de Bruxelles. Celles-ci n'avaient encore abouti qu'à un protocole signé le 20 mars 1894, disant que les deux gouvernements, français et belge, « s'efforceraient de résoudre au moyen d'une négociation directe

le différend territorial » et nommeraient des délégués chargés de rechercher les bases d'une entente et qu'en attendant des ordres télégraphiques, prescriraient aux agents sur place de respecter réciproquement leurs positions.

L'ANGLETERRE INTRODUIT L'ÉTAT INDÉPENDANT DANS LE BASSIN DU NIL : CONVENTION DU 12 MAI 1894

Tous ces mouvements avaient été suivis avec attention à Londres ; pour parer aux deux dangers, la politique britannique s'avisa de neutraliser l'un par l'autre en introduisant l'État indépendant du Congo, dans le bassin du Nil et en faisant de lui une sorte de tampon entre ce bassin et les ambitions françaises. Ce fut l'objet d'une convention anglo-congolaise du 12 mai 1894 dont la publication soudaine vint troubler la sérénité et la confiance du gouvernement français. Par cette convention, la Grande-Bretagne donnait à bail au souverain du Congo, pour être occupée et administrée par lui pendant la durée de son règne, la rive gauche du Nil depuis Mahagi sur le lac Albert jusqu'à Fachoda, ainsi que la partie du bassin du Bahr-el-Ghazal limitée à l'ouest par le 25° méridien et au nord par le 10e parallèle. A la mort de Léopold II, une partie des territoires ainsi cédés, comprise entre le Nil et le 30° méridien, ferait retour à l'Angleterre, tandis que l'État du Congo (ou ses ayants droit) resterait propriétaire ou locataire emphythéotique de toute la portion du bassin du Bahr-el-Ghazal comprise entre le 25° et le 30° méridien. De plus, était cédée au Congo belge une route de 25 kilomètres de largeur entre la frontière la plus proche de l'État, et Mahagi sur le lac Albert. En retour de ces concessions, l'État du Congo donnait à bail à l'Angleterre une bande de terrain de 25 kilomètres de large longeant sa frontière Est et allant de l'extrémité Sud du lac Albert-Édouard à l'extrémité Nord du Tanganyka sur une longueur d'environ 2 degrés et demi : par cette dernière clause l'Angleterre pensait faire tomber le seul obstacle qui pouvait s'opposer même après que le Congo portugais eût été définitivement séparé et coupé de la colonie de Mozambique à l'établissement de la voie ferrée britannique du Cap à Alexandrie. Cet accord faisait du Congo « le mandataire de la politique britannique et l'introduisait comme tenancier de l'Angleterre dans le bassin du Nil ».

La première protestation vint de l'Allemagne. Elle s'était laissé mettre hors du bassin du Nil. Mais elle ne pouvait admettre une bande de territoire anglais au lieu de l'État indépendant comme frontière occidentale de sa colonie qui eût été ainsi entièrement entourée de territoires britanniques. Dès le mois de juin satisfaction lui était donnée et la bande de 25 kilomètres annulée.

LA RÉACTION FRANÇAISE. — DISCOURS DE M. G. HANOTAUX

Pendant que des négociations suivaient leur cours et que notre diplomatie s'employait loyalement à chercher une formule d'entente, un fait grave s'était produit : l'État indépendant traitait sans nous et contre nous avec l'Angleterre, il obtenait de cette puissance, qui n'avait aucun droit sur eux, certains des territoires qui étaient en litige diplomatique entre lui et nous ! Bien plus, il violait le droit de préférence reconnu à la France en cédant en échange une bande de son propre terrain à une tierce puissance, l'Angleterre.

Que n'avait-on marché plus vite et donné l'ordre à Monteil de se porter sur les lieux?... Les sentiments français se traduisirent par une interpellation développée, le 7 juin 1894, devant la Chambre des députés par M. Eugène Étienne et qui affirma l'unanimité française devant ce coup de surprise. M. Gabriel Hanotaux venait d'être nommé ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Charles Dupuy ; il exposa avec une énergie émue la position du gouvernement français et l'excellente thèse juridique sur laquelle elle était fondée. Il énuméra les firmans ottomans en vertu desquels la souveraineté de l'Égypte avait été étendue sur le Soudan et rappela les traités qui avaient garanti l'intégrité de l'Empire ottoman. C'était alors l'un des principes fondamentaux de notre politique extérieure, celui que nous avions soutenu dans les affaires d'Égypte, de Tripoli, etc. La France avait toujours été fidèle à ce principe. Elle n'avait pas voulu le sacrifier même aux offres que l'État indépendant du Congo lui avait faites deux ans auparavant en faisant briller à ses yeux un partage possible du Soudan égyptien. Ces avances qui révélaient le double jeu de la tentative congolaise misant à la fois sur la chance de l'Angleterre et sur celle de la France, M. Gabriel Hanotaux les mit en pleine lumière et il déclara avec un parfait sang-froid qu'aux yeux de la France la convention comportant concession à bail et cession de terrain était *nulle et non avenue*.

Son langage, empreint d'énergie et de loyauté et qui prouvait que la longanimité française ne pouvait supporter plus longtemps la désinvolture des signataires de l'accord anglo-congolais, recueillit l'adhésion de la Chambre qui affirma, dans un ordre du jour précis, sa confiance dans le gouvernement pour faire respecter nos droits en Afrique. Le vote avait été rendu à l'unanimité, sauf les voix de quelques socialistes restés avec M. Jaurès dans l'abstention.

Cette fois des actes allaient suivre les paroles. Sur l'insistance de M. G. Hanotaux le Parlement vota un crédit de 1 800 000 francs « pour renforcer nos postes sur le haut Oubangui et les relier à la côte par des communications télégraphiques et fluviales ». Un décret du 13 juillet 1894 signé par M. Delcassé, ministre des

Colonies, plaça le haut Oubangui et les territoires situés à l'Est d'une ligne allant de Bangui au point où le Logone est coupé par le 10e parallèle sous les ordres d'un commandant supérieur correspondant directement avec le ministre des Colonies, mais communiquant le double de ses rapports au commissaire général. C'était la mission de nouveau confiée au lieutenant-colonel Monteil. Il recevait enfin l'ordre d'embarquement et, le 16 juillet, il quittait la France pour aller prendre avec des renforts le commandement de la mission dont il avait été chargé un an auparavant et dont l'incertitude gouvernementale avait si longtemps retardé le départ. Devant la volonté expresse du Parlement cette mission, dans son cadre d'exploration extensive, allait-elle enfin s'accomplir ?

L'ACCORD FRANCO-BELGE DU 14 AOÛT 1894

En Angleterre et en Belgique la position prise par la France donna lieu à une tentative d'intimidation qui n'a pas été connue du public. Lord Dufferin, alors ambassadeur d'Angleterre à Paris, eut une entrevue des plus pénibles avec M. G. Hanotaux et comme en 1830, lors de l'expédition d'Alger, parla de regagner Londres en faisant le geste de tirer de sa poche une lettre de rappel. La bonne grâce mutuelle des relations personnelles reprit vite le dessus, et le roi Léopold fut abandonné à lui-même. Le roi avait compris de son côté l'étendue de sa faute et l'incident fut le point de départ d'une modification complète de ses relations avec la France qui, dès lors, furent empreintes d'une parfaite entente et cordialité. Le 14 août 1894, MM. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères et Haussmann, directeur au ministère des Colonies, pour la France, Devolder et le baron Goffinet, délégués de l'État indépendant, signèrent à Paris une convention stipulant que la frontière du Congo français et de l'État indépendant serait constituée par le M'bomou jusqu'à sa source et ensuite par la ligne de partage des eaux du Congo et du Nil jusqu'au 30° Est de Greenwich : les postes fondés par l'État indépendant au nord du M'bomou revenaient donc à la France. A partir du point où la ligne de partage des eaux est coupée par le 30° Est de Greenwich la frontière devait suivre ce méridien jusqu'au 5° 30' de latitude Nord et enfin longer vers l'Est ce parallèle jusqu'au Nil. L'État indépendant s'engageait à renoncer à toute occupation et à n'exercer à l'avenir aucune action politique à l'Ouest et au Nord de la ligne ainsi déterminée. Cette ligne laissait d'ailleurs aux Congolais l'enclave de Lado sur le Nil. Elle ne devait leur servir à rien : si le capitaine Chaltin occupa Redjaf le 18 février 1897, l'expédition envoyée sous les ordres du commandant baron Dhanis et qui visait Fachoda se heurta en avril 1897 à une révolte

des troupes congolaises qui l'obligea à battre en retraite vers Stanley-Falls. Tous les efforts furent impuissants. L'État indépendant n'avait plus rien à espérer sur le Nil, et une convention anglo-congolaise du 9 mai 1906 ne fera, plus tard, que consacrer le retrait définitif du drapeau bleu des territoires nilotiques dont la possession avait hanté les rêves de Léopold II.

La mission Monteil détournée vers la Côte d'Ivoire

Cette convention franco-belge de 1894, qui assurait définitivement nos frontières et nos bons rapports avec l'État indépendant du Congo et par suite avec la colonie belge qui lui a succédé, écartait cet État de notre route et nous ouvrait l'accès au Nil. L'alerte qu'elle achevait heureusement aurait dû déterminer de notre part une action rapide et forte dans cette direction. Mais de nouveau l'élan, pour des raisons qui n'ont jamais été expliquées clairement, fut brisé. Le lieutenant-colonel Monteil était arrivé le 7 août 1894 à Loango avec plusieurs officiers et des renforts quand il reçut, le 22 août, un câblogramme du ministère des Colonies qui lui annonçait la conclusion de l'accord franco-belge, et, contrairement au vote du Parlement, l'envoyait avec la plus grande partie de ses effectifs à la Côte d'Ivoire pour combattre notre vieil et redoutable adversaire Samori et secourir la ville de Kong investie par les sofas de l'almamy. On supprimait tout simplement, par un coup d'autorité, la mission Monteil vers le Nil ! Là haut, dans l'Oubangui, le commandant Decazes, que Monteil avait envoyé en échelon d'avant-garde et qui devait être son second, réoccupait avec ses collaborateurs les postes de Bangassou et de Rafaï évacués par les agents de l'État indépendant et s'attachait à rallier à nous les populations de la rive droite du M'bomou. Il continuait la pénétration lente au Nord-Est, que Liotard avait engagée et conduite avec tant de tact et de succès. L'éventualité d'un conflit n'était-elle pas écartée ?

Du moins, la direction sur place fut de nouveau confiée à Victor Liotard, nommé gouverneur des colonies et qu'un décret du 20 octobre 1894 appelait aux fonctions nouvelles de commissaire du gouvernement dans les territoires français limités à l'Ouest « par une ligne allant de Bangui à El-Facher », la capitale du Darfour, et il s'embarqua immédiatement pour rejoindre son poste. Mais, des quatre compagnies de tirailleurs que Monteil devait emmener, deux seulement étaient montées au M'bomou. « L'éventualité d'un conflit étant écartée, disait de nouveau M. Chautemps, ministre des Colonies, à la Chambre, le 2 mars 1895, il n'y avait plus à diriger vers le M'bomou que les effectifs suffisants pour occuper les postes que les autorités congolaises allaient nous remettre. »

LE COMMANDANT MARCHAND A FACHODA

D'après le tableau de P. Philippoteaux. Le Caire. Novembre 1898.
(Musée permanent des Colonies.)

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Ce devait être une nouvelle période de quelques mois d'inaction, alors que le temps pressait plus que jamais... Si la mission Monteil n'eût pas été retardée, puis détournée, si elle fût partie en 1893 ou au plus tard en 1894, elle eût atteint le M'bomou et, profitant de la bonne préparation de Liotard et de Decazes, elle eût débouché au Bahr-el-Ghazal avant la fin de 1895 : elle fût sans doute arrivée au Nil avant 1896, alors que l'Angleterre, comme nous allons l'indiquer, n'avait nulle intention de s'opposer à notre expansion dans cette région. Il n'y eût pas eu d'incident de Fachoda puisque aucune force anglaise ne se fût trouvée sur les lieux.

Du moins Liotard, dès son arrivée, activait-il la réoccupation des sultanats. Le lieutenant Vermot s'était installé à Rafaï à la fin de 1894. Liotard occupa Semio le 10 juillet 1895. Il commençait à déborder sur le Bahr-el-Ghazal et y avait fait fonder en février 1896, dans le bassin du Soueh, un poste auprès du sultan de Tamboura par le capitaine Hessinger, qui fut assassiné quelques mois après. L'action locale était exercée lentement, prudemment. Toujours avec la même prudence et en faisant la tache d'huile, Liotard visait ensuite Dem-Ziber, l'ancienne capitale de la province du Bahr-el-Ghazal, et, à la suite d'une bonne préparation politique menée par l'officier interprète Grech, il faisait occuper le 7 avril 1897 l'ancienne moudirieh de Lupton-Bey à Dem-Ziber, d'où il nouait des intrigues avec les petits sultans locaux afin de s'ouvrir la route de terre vers le pays des Mahdistes : en même temps il rayonnait vers l'Est dans l'intention d'étendre son action sur tout l'ancien bassin du Bahr-el-Ghazal. De Tamboura, Hossinger, après avoir fait reconnaître une partie du Soueh, avait fondé le poste de Kodjili (Fort-Gouy). En mars 1897, le lieutenant Gouly put atteindre la rivière Nam-Djaoun ou Roah et voir le chef Mbia, chez lequel il mourut et dont le village allait être occupé le 1er janvier 1898 par le capitaine Roulet. L'action méthodique et lente de Liotard asseyait ainsi solidement les bases de la pénétration nilotique, dont il avait été chargé dès 1891.

Mais cette poignée de pionniers suffisait-elle devant les difficultés de la tâche? Le plan français, le grand projet de pénétration vers le Nil, allait-il tomber en sommeil ou tout au moins en veilleuse?

III. — La mission Congo-Nil ou Marchand et l'incident de Fachoda

Le réveil de l'Angleterre. — Le projet d'accord de fin 1894

Il fut réveillé par le renversement soudain de la politique britannique alertée par les aspirations et les tentatives françaises.

M. G. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, avait été à la fois ferme et prudent en détruisant par une simple déclaration la convention de cession à bail. Mais il ne fallait pas laisser les choses s'envenimer. A la suite de la conversa-

CARTE DU SOUDAN ÉGYPTIEN

tion avec lord Dufferin où il avait senti que l'Angleterre n'insisterait pas, il ouvrit dans un esprit d'arrangement une négociation de plus large envergure. Les affaires coloniales donnaient lieu à des frictions sans nombre avec l'Angleterre : protectorat tunisien, rivalités en Afrique occidentale et sur le Niger, difficultés à Madagascar, etc. On discutait aussi sur la vallée du Nil, « ce qui prouvait bien, a écrit M. Gabriel Hanotaux dans son ouvrage *Fachoda*, qu'on reconnaissait tout au moins que la situation juridique de ces provinces était sujette à litige ». Le ministre français proposa de procéder à un règlement progressif de ces difficultés, mais dans un esprit de large entente et de cordialité conforme aux relations générales existant entre les deux puissances. Ces sentiments furent bien accueillis en Angleterre et la négociation générale dont il était question s'ouvrit à Paris entre MM. G. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, et Haussmann, directeur au ministère des Colonies, pour la France, et M. Phipps, ministre de Grande-Bretagne à Paris. Pour ce qui concerne spécialement la question Congo-Nil, ces négociations aboutirent, en janvier 1895, à un acte qui délimitait les possessions égyptiennes sur le cours du Nil à Khartoum, les régions plus méridionales restant ouvertes à l'effort particulier de chaque puissance. Mais le Conseil des ministres français, sous la présidence de M. Casimir Perier et pour les mêmes raisons, sans doute, qui avaient détourné la mission Monteil de son but, refusa de ratifier le projet du traité. Le gouvernement anglais, de son côté, se déroba et cette négociation qui eût mis fin au conflit du Nil de même qu'il servait de point de départ au règlement des autres difficultés (Niger, Tunisie, Madagascar) n'eut pas de suite. Seule la situation générale française, très critique alors, empêcha M. Hanotaux de donner sa démission. Le conflit était rouvert.

Les déclarations d'Edward Grey

C'est dans cette situation indéterminée qu'une déclaration inattendue attira l'attention sur une nouvelle orientation possible de la politique britannique dans les affaires du haut Nil. Sous l'influence de Cecil Rhodes la politique anglaise s'attachait à la décevante formule du « Cap au Caire ». Après avoir écarté de sa route par la violence ou l'habileté le Portugal, l'Allemagne, l'Italie et l'État indépendant du Congo, laisserait-on la France s'opposer à la formule de Cecil Rhodes et s'établir sur le Nil en travers de sa route ? Les tentatives britanniques d'occupation du Soudan égyptien par le Sud-Est avaient échoué. C'est par le Nord qu'elles allaient désormais être reprises et sous le double couvert des droits de l'Égypte occupée et des prétentions de l'Angleterre occupante. A la France, appuyée sur la théorie de l'intégrité terri-

toriale de l'Égypte et de sa suzeraine la Turquie, elles opposeraient l'Égypte elle-même. Parlementaires et journaux britanniques sommaient le gouvernement de s'expliquer. Déjà, le 11 mars 1895, interrogé par un député qui lui demandait si la sphère d'influence britannique couvrait tout le cours du Nil, sir Edward Grey, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, avait répondu : « Non, mais les sphères d'influence égyptienne et britannique ensemble couvrent tout le cours du Nil. » Le 28 mars 1895, sir Edward Grey, de nouveau interrogé, fut encore plus net. Précisant et complétant sa déclaration du 11 mars, il dit, — et son langage devait peser plus tard lourdement sur le conflit de Fachoda :

PLAGE DE LIRANGA
(D'après un croquis de Ch. Castellani).

Nous n'avons aucune raison de supposer qu'une expédition française ait reçu des instructions pour essayer d'atteindre la vallée du Nil. J'irai plus loin : je dirai que, en raison de nos revendications fondées sur les arrangements que nous avons passés et en raison aussi des revendications de l'Égypte, dans la vallée du Nil, et que, étant donné enfin que ces revendications et les vues du gouvernement à ce sujet sont pleinement et clairement connues du gouvernement français, je ne crois pas possible que ces rumeurs méritent créance, parce que la marche en avant d'une expédition française, munie d'instructions secrètes et se dirigeant de l'Afrique occidentale vers un territoire sur lequel nos droits sont connus depuis si longtemps, ne serait pas simplement un acte inconséquent et inattendu ; le gouvernement français doit savoir parfaitement bien *que ce serait un acte inamical* (unfriendly) et qu'il serait considéré comme tel par l'Angleterre.

On a su depuis par la publication des *Mémoires* de lord Grey publiés depuis la guerre de 1914 et par conséquent longtemps après les événements du Congo, que sir Edward Grey, arrivant au pouvoir et ayant été surpris par la question qui lui était posée, n'avait pas le dossier sous les yeux et que sa réponse ne s'appliquait pas exactement à la question débattue. Pour l'Angleterre, ce fut une heureuse faute. Mais on comprend la surprise du gouvernement français qui en était toujours à la négociation de janvier 1915 et à la limitation à Khartoum des revendications égyptiennes.

LES EXPLICATIONS DE LORD KIMBERLEY M. G. Hanotaux s'empressa de demander des explications au gouvernement britannique sur cette thèse nouvelle qui revendiquait pour l'Angleterre, par une déclaration unilatérale, toute une région de l'Afrique sur laquelle elle n'avait ni occupation ni droit. Lord Kimberley, secrétaire d'État des Affaires étrangères du cabinet Roseberry, reconnut tout de suite, en le confirmant par une déclaration écrite adressée à M. de Courcel, ambassadeur de France, que les paroles de sir Edward Grey qui avaient soulevé en France et en Angleterre une si vive émotion, étaient celles d'un « simple sous-secrétaire d'État et non pas du ministre lui-même ». Quant au fond des choses, « ce que sir Edward Grey avait dit du cours du Nil ne devait pas être considéré comme équivalant à une prise de possession, ses affirmations représentant seulement la thèse, la prétention *(claim)* de l'Angleterre. Cette thèse, cette prétention étaient combattues par la France qui restait libre de ne pas les accepter et qui, en les contredisant, maintiendrait assurément sa position antérieure. La question restait donc ouverte au débat. » En même temps, sir Edward Grey rectifiait sa déclaration en écrivant au *Times* qu'il avait voulu dire que la sphère d'influence de l'Angleterre et celle de l'Égypte *ensemble* couvraient la vallée du Nil. Au surplus, ajoutèrent les hommes d'État britanniques, l'Angleterre ne cherchait qu'à récupérer pour l'Égypte elle-même les provinces soudanaises : ne s'était-elle pas engagée à évacuer l'Égypte, un jour ou l'autre ? La diplomatie française, en restreignant ainsi tout de suite l'importance de la déclaration Grey, marquait un point que M. Gabriel Hanotaux précisa ainsi dans une déclaration portée au Sénat :

La thèse française, ce n'était pas, comme on l'a dit par une erreur fondamentale, le droit du premier occupant : elle ne se renfermait pas, non plus, dans la défense pure et simple des droits du sultan et du khédive ; elle constatait ce qui existait en fait, une situation complexe et embrouillée, admettait qu'il y avait lieu de l'examiner de bonne foi, au mieux des intérêts de tous et dans un esprit de concorde. *En attendant, chacun conservait sa liberté.*

A cette mise au point qui maintenait la liberté de chacun, il ne fut rien répondu à Londres. Ce nouvel incident était réglé.

Puisque lord Kimberley avait reconnu que « la question restait ouverte au débat », l'avantage pouvait être à la priorité de l'exécution sur place. Mais celle-ci, de notre côté, resta encore une fois indécise pendant quelques mois. Quels nouveaux regrets à ce moment qu'on eût arrêté la mission Monteil à son départ de 1893, puis de 1894, vers l'Oubangui et le Nil pour l'envoyer au secours de Kong dans cette campagne contre Samori qui avait été un échec lamentable !

LE CAPITAINE MARCHAND PROPOSE D'ALLER A FACHODA (17 JUIN 1895). — LA MISSION DÉCIDÉE

Le 17 juin 1895 M. Hanotaux, de nouveau ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Ribot, reçut verbalement du capitaine d'infanterie de marine Marchand, déjà connu par les belles pages de guerre et d'exploration qu'il avait vécues au Soudan français et à la Côte d'Ivoire, un projet d'occupation de Fachoda et de la rive gauche du Nil. Le jeune officier fixait là le point stratégique qui permettait de dominer le haut Nil, le Bahr-el-Ghazal et le Sobat. Le projet qu'il dressa et soumit à M. Chautemps, ce dernier ministre des Colonies, fut présenté en septembre 1895 à l'examen des deux ministères, mais resta sans réponse. M. Hanotaux avait conçu le projet de reprendre, sous une autre forme, la négociation interrompue et d'agir surtout par les voies diplomatiques. Une crise ministérielle se produisit et M. Berthelot succéda à M. G. Hanotaux dans un cabinet Bourgeois. A la suite de certaines circonstances qui n'ont pas été élucidées et qui mirent la France et l'Angleterre en présence d'une rupture, M. Berthelot donna sa démission et fut remplacé par M. Léon Bourgeois au Quai d'Orsay. C'est alors, le 24 février 1896, que M. Paul Guieysse, ministre des

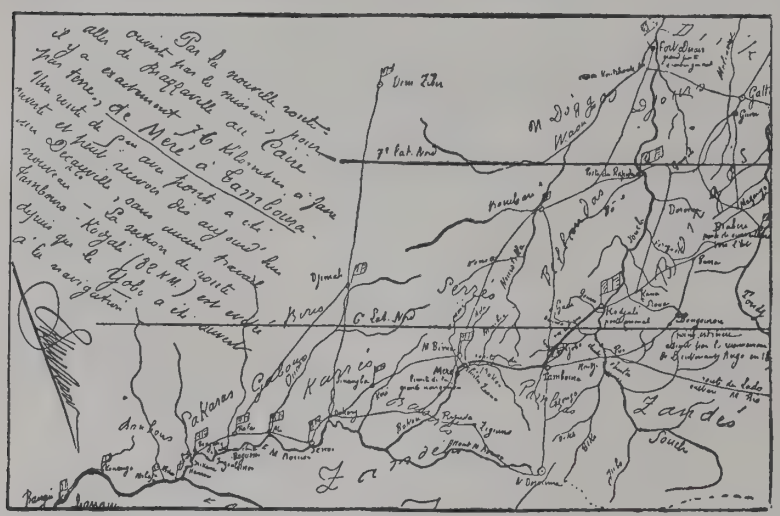

CARTE DESSINÉE PAR LE COMMANDANT MARCHAND AVANT LE DÉPART DE LA MISSION
(D'après Castellani, *Marchand l'Africain*).

Colonies dans le cabinet Léon Bourgeois, décida d'envoyer la mission Marchand et signa ses instructions, instructions donnant au vaillant explorateur l'ordre de se porter sur le Nil avec pour objectif Fachoda et pour voie de retour Djibouti. Marchand, comprenant la grandeur de sa tâche, ne perdit pas de temps. Dès les mois d'avril et mai 1896, les premiers échelons de la mission avaient été mis en route et le chef annonçait son départ pour le mois de juin.

L'ANGLETERRE AFFIRME SA VOLONTÉ DE RECONQUÉRIR LE SOUDAN ÉGYPTIEN (14 MARS 1896) Mais, déjà, l'Angleterre avait pris, de son côté, une résolution analogue. Le 14 mars 1896, elle avait annoncé qu'elle allait reconquérir par les armes Dongola, la première grande ville du Soudan occupée par les Mahdistes. Dongola sans doute n'était qu'une étape, et le but, après Khartoum, pouvait être le haut Nil visé par les Français.

Jamais l'occasion n'avait été plus favorable pour l'Angleterre : l'armée égyptienne était réorganisée et encadrée par le commandement anglais ; le mahdisme se désagrégeait au témoignage de Slatin pacha, longtemps prisonnier du Mahdi et récemment évadé d'Omdurman ; les provinces équatoriales s'arrachaient l'une après l'autre à la tyrannie du second Mahdi ; d'autre part, le désastre subi par les Italiens à Adoua sous les coups des Éthiopiens le 1er mars 1896 pouvait amener Ménélik à tenter une avance sur le Sobat et le Nil. L'importance du Soudan s'affirmait tandis que le rêve « du Cap au Nil » semblait prendre corps. La puissante expédition commandée par le sirdar égyptien, sir Herbert Kitchener, s'élançait en disposant des moyens de la riche Angleterre pour arriver la première sur les territoires contestés du Soudan.

LES INSTRUCTIONS DONNÉES A LA MISSION La mission Marchand, officiellement mission Congo-Nil, n'avait rien d'un « coup de tête » ou d'une provocation. Mais il faut bien reconnaître et, on le sut par la suite, que la politique du cabinet Bourgeois à l'égard de l'Angleterre avait été des plus risquées, des plus périlleuses. Un moment on avait accepté l'idée d'une rupture, situation critique que M. G. Hanotaux, rappelé bientôt au ministère avec le cabinet Méline, devait avoir la tâche difficile de retourner. Ceci dit, l'intervention de la mission Marchand dans le bassin du Nil s'appuyait sur une position juridique très forte et que le gouvernement anglais lui-même avait reconnue. Elle n'était, en somme, que la continuation de l'effort français engagé vers le M'bomou et le Nil depuis notre arrivée sur l'Oubangui en 1890. C'est ce que disaient très nettement les

instructions données au capitaine Marchand le 24 février 1896 par M. Guieysse.

La mission, qui allait ainsi renforcer et étendre l'action de M. Liotard, devait tenter, en évitant les conflits armés sur la route, d'arriver le plus vite possible à Fachoda et d'y devancer à la fois l'expédition anglaise Colvile, qui cherchait à s'avancer de la côte orientale d'Afrique par le grand fleuve, et surtout la reconquête du Soudan que la politique anglaise allait certainement pousser à fond.

LE COMMANDANT MARCHAND

Le sens de ces instructions fut encore précisé par celles que donna le nouveau ministre des colonies, M. André Lebon, ministre dans le cabinet Méline, constitué en avril 1896, tandis que M. G. Hanotaux manœuvrait pour dégager la politique générale de la France. En même temps que, par un décret du 19 juin 1896, le ministre des Colonies conférait à M. Liotard le grade de gouverneur des colonies, il prenait un arrêté lui subordonnant la mission Marchand et, dans une dépêche du 23 juin 1896 au premier de ces agents, il définissait les attributions et le rôle de l'un et de l'autre en précisant une fois pour toutes la continuité, les moyens et les buts de la pénétration qui allait se poursuivre dans des conditions nouvelles. Les premiers échelons de la mission Marchand s'étaient embarqués le 25 avril, les 10 et 25 mai 1896. Le 26 juin Marchand s'embarquait lui-même à Marseille pour le Congo avec, pour but, Fachoda.

LA COMPOSITION DE LA MISSION

On ne saurait mieux résumer l'épopée africaine que fut la mission Congo-Nil, populaire sous le nom de « Mission Marchand » qu'en lui appliquant ces mots par lesquels Étienne Lamy, dans sa préface au *Journal de route du docteur Emily*, présentait ce livre : « Une odyssée qui a des pages d'Iliade. » Celles-ci furent écrites surtout à Fachoda même. L'Iliade

conduisit la mission du Congo au Nil ou plutôt de l'océan Atlantique à la mer Rouge à travers des obstacles que la vieille Afrique semblait accumuler devant les hommes audacieux qui, du Sud-Ouest au Nord-Est, allaient traverser le continent noir, ses réseaux fluviaux, ses marais et ses montagnes.

Ces difficultés n'étaient pas au-dessus de l'énergie et de l'expérience du jeune chef et de la poignée d'officiers qui l'entouraient. Ils étaient, dans le sens le plus élevé du mot, des « Africains ». Le capitaine d'infanterie de marine J.-B. Marchand s'était déjà fait connaître dans les expéditions du Soudan, par une mission délicate auprès du roi soudanais Tiéba, par une exploration du Baoulé et par le rôle qu'il avait joué dans la préparation et l'exécution de la colonne que le colonel Monteil avait été chargé de conduire en Côte d'Ivoire contre les incursions de Samori et au secours de la ville de Kong. Africains aussi et Soudanais pour la plupart — plusieurs venaient aussi de la colonne de Kong — les jeunes et ardents officiers qui constituaient autour de lui une équipe très complète et très homogène, son second, le capitaine d'artillerie de marine Germain, le capitaine de cavalerie Baratier, les lieutenants d'infanterie de marine Charles Mangin, Emmanuel Largeau, commandant la compagnie d'escorte ; le lieutenant Simon des tirailleurs algériens, qui dut être évacué pour maladie et fut remplacé en mai 1886 par le lieutenant Fouque, l'enseigne de vaisseau A.-H. Dyé, le médecin de deuxième classe de la marine J. Emily et l'interprète militaire Landeroin. Quatre bons sous-officiers d'infanterie de marine complétaient le cadre français : l'adjudant de Prat, les sergents Dat, Venail et Bernard.

DE LOANGO A BRAZZAVILLE Le 24 juillet 1896 la mission était au complet à Loango, y compris la compagnie de 150 tirailleurs sénégalais que le lieutenant Mangin était allé recruter au Sénégal et au Soudan. C'était le point de départ sur l'océan Atlantique. De là, il fallait d'abord gagner Brazzaville et le Congo navigable et y transporter les 5 000 charges de la mission ; c'était la vieille route des caravanes, la route du Mayombe avec un détour pour quelques éléments de la mission par le Niari-Kouilou, la route du portage que chacun, même Européen, devait faire à pied, « avec son pied », comme disent les noirs. Déjà en temps normal que de mécomptes et de complications du fait du portage !

Marchand s'attendait à ces complications. Mais, première difficulté inattendue et supplémentaire : la route était coupée ! A la suite de dissentiments avec l'administration, le chef du village de Makabendidou, Mabala, s'était révolté. Des caravanes avaient été attaquées et pillées. Les porteurs avaient jeté leurs charges sur

la piste et dans la brousse et refusaient le portage. Il fallait d'abord conquérir la route officielle. De Brazza en chargea la mission, proclama l'état de siège le 31 août, et une campagne fut rapidement menée. Le résultat fut l'ordre rétabli et aussi l'amenée à Brazzaville, non seulement des 5 000 charges de la mission, mais encore de 5 000 autres charges appartenant à l'administration ou à des commerçants et qui gisaient sur la route. Mais c'était aussi pour la mission un retard de deux mois. En novembre 1896 enfin elle était concentrée à Brazzaville sur le Congo.

DANS L'OUBANGUI Bien vite la mission monta dans l'Oubangui, dépassa Bangui et arriva en mars 1897 au poste des Abiras situé au confluent du M'bomou et de l'Ouellé. Elle avait là ses 6 000 charges, ses chalands, et la canonnière *Faidherbe* que l'enseigne Dyé avait pu faire passer en amont des rapides de Bangui. Tout cela allait monter par le M'bomou à travers les sultanats de Bangassou, Rafaï et Sémio ralliés à nous par la bonne politique de Liotard, pour suivre ensuite la route qui était dans le programme de Marchand. Nouvelle difficulté inattendue et supplémentaire : dans sa longue et minutieuse préparation Marchand avait décidé de prendre la voie de terre au Nord du M'bomou, celle qui passait par Dem-Ziber, l'ancienne moudirieh (préfecture) de Lupton-bey, afin de gagner par terre le Bahr-el-Arab, gros affluent de gauche du Nil, et d'éviter ainsi les marais du Bahr-el-Ghazal dont il connaissait les difficultés de navigation par les récits des explorateurs. Or, étant à Mobaye en avril, il recevait une lettre de M. Liotard qui bouleversait tout son programme. Le commissaire du gouvernement faisait connaître qu'il négociait à ce moment l'occupation de Dem-Ziber et il priait donc Marchand, dans l'intérêt de l'œuvre commune, de renoncer à la voie de terre par Dem-Ziber et de prendre la voie fluviale par le poste de Tamboura récemment

BANGUI EN 1896
(D'après une peinture de Ch. Castellani).

fondé sur le Soueh et dans la direction de Mechra-er-Rek. Marchand savait qu'il allait tomber ainsi dans la mer de marais et de roselières du Bahr-el-Ghazal avec risque d'aboutir à un cul-de-sac. Néanmoins il se conforme à l'ordre donné : il prend la décision de faire passer la mission et sa flottille par terre du bassin de l'Oubangui dans celui du Nil ! Ce tour de force paraissait irréalisable. Il fut accompli en deux mouvements : tout d'abord il fallut atteindre le point navigable le plus extrême des eaux de l'Oubangui, puis passer dans celles du Bahr-el-Ghazal.

C'était, des Abiras au Soueh, 1 000 kilomètres à franchir. Le M'bomou dans son cours inférieur n'est pas navigable ; au-dessus il est inconnu. La reconnaissance du bief hostile fut faite avec soin. Le *Faidherbe* avait été démonté. On avait relevé tous les obstacles et aménagé des routes de fortune le long des plus difficiles. Et, tantôt naviguant sur les courts biefs praticables avec l'aide des piroguiers que les administrateurs Henri Bobichon et Georges Bruel recrutaient et guidaient, tantôt traînée à la corde par près de 1 800 indigènes sur les routes qui tournaient les chutes, la flottille passa la zone difficile jusqu'à Baguessé. Elle trouva là, par bonheur, un bief navigable insoupçonné qui, en 800 kilomètres, lui permit d'atteindre le 3 septembre 1897, la rivière ou plutôt le ruisseau de Méré au confluent de l'Ada et du Bokou. La mission était ainsi à 35 kilomètres de la ligne de partage des eaux du Congo et du Nil, à 80 kilomètres de Tamboura, à 150 kilomètres de Kodjili.

DANS LE BAHR-EL-GHAZAL Un nouvel effort s'imposait dans les mêmes conditions pour passer des eaux extrêmes de l'Oubangui aux eaux extrêmes de Soueh. Marchand était allé lui-même à la recherche du point navigable.

Il partit le 5 août dans le but de se renseigner sur la situation des Belges à Lado et des Anglais à Ouadelaï, il fit en trois jours une reconnaissance de 350 kilomètres et revint avec la conviction que la flottille pouvait passer. Et du point terminus de la navigation sur l'Oubangui à l'embarcadère de Kodjili sur le Soueh, elle le traversa, en effet, en moins d'un mois. En même temps, il occupait Fort-Desaix, à 7 kilomètres en aval du Soueh et du Bahr-el-Ghazal. Durant toute la fin de 1897 et les premiers mois de 1898 le gros de la mission séjourna à Fort-Desaix, en attendant que la hausse des eaux permît la reprise de la marche vers le Nil. Il passa ce temps à reconnaître le pays et à créer quelques postes secondaires.

Enfin, le 4 juin, le capitaine Marchand quittait Fort-Desaix. Cinq embarcations légères en acier et en aluminium emmenèrent ce premier échelon de l'expédition par la route que Baratier, Landeroin et Largeau venaient de reconnaître et

au cours de laquelle les deux premiers avaient failli se perdre dans les marécages : la descente du Soueh, la traversée du vaste marais qui constitue son embouchure avec le Bahr-el-Ghazal, puis la navigation sur ce fleuve jusqu'au Nil blanc et Fachoda. Cette marche dans les marais particuliers à travers une région malsaine, tantôt sous un soleil de feu et tantôt sous les tornades, par des rivières où les hommes devaient se jeter à l'eau pour faire avancer les embarcations, fut la période la plus pénible de la mission. Mais Marchand et ses camarades étaient soutenus par la certitude que cette fois ils arrivaient au but de leurs efforts. Le dimanche 10 juillet 1898, à cinq heures du soir, la mission arrivait à Fachoda.

ARRIVÉE A FACHODA (10 JUILLET 1898)

Ainsi, après tant de retard, deux ans après le départ de France, le but était atteint : Fachoda, centre d'un réseau fluvial navigable de 2 500 kilomètres composé du grand Nil, du Sobat et du Bahr-el-Ghazal, Fachoda, l'antique métropole Denab des Éthiopiens, l'ancienne moudirieh égyptienne, forte jadis d'une citadelle bien construite

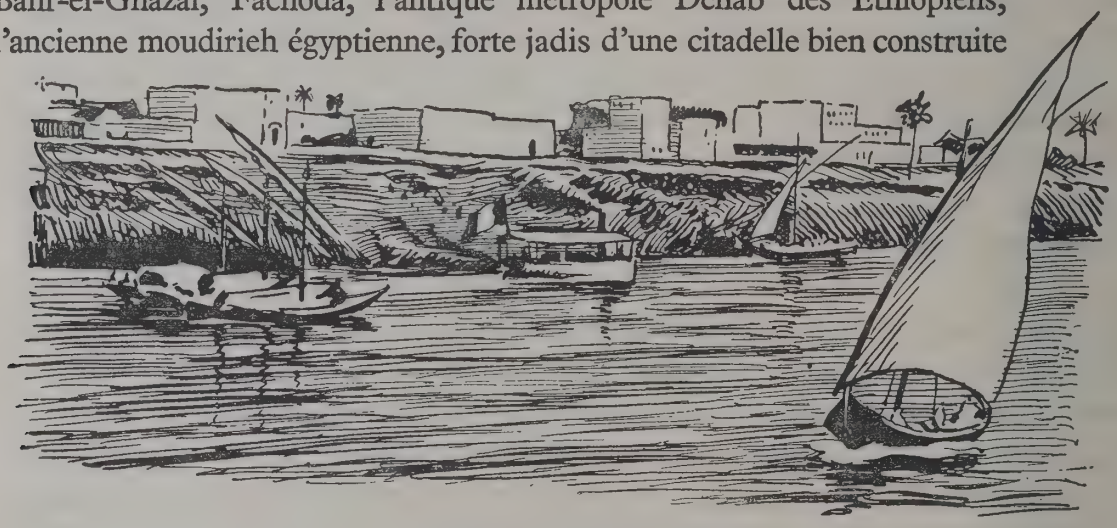

LE « FAIDHERBE » DEVANT FACHODA
(D'après une peinture de Ch. Castellani).

et d'une garnison qui avait compris jusqu'à 800 hommes de 1863 à 1884. Le drapeau français fut solennellement hissé.

Mais Fachoda maintenant n'était qu'une ruine. Les Mahdistes avaient passé là et tout détruit. La citadelle ne montrait plus que des murs délabrés. Dans le voisinage se trouvaient des peuplades Chillouk indifférentes ou peut-être hostiles devant le petit nombre de ces Français qui osaient venir disputer le Nil aux Mahdistes. Où étaient ces Mahdistes ? On ne savait. La mission campait dans

l'inconnu. Le premier soin fut de faire édifier un fort solide sur l'emplacement de l'ancien fort égyptien, au bord du Nil.

L'arrivée à Fachoda, c'était la fin de l'exploration proprement dite, de l'odyssée de l'Atlantique au Nil. Mais c'était le commencement des difficultés politiques, militaires et internationales. Certes la mission était solidement établie avec un fort ravitaillement, ses jonctions assurées par le *Faidherbe* avec les postes du Bahr-el-Ghazal. Mais qu'allait-elle voir devant elle? Où étaient les Éthiopiens espérés? Qu'étaient devenus les Mahdistes incertains et avec lesquels les Français du Bahr-el-Ghazal avaient pu éviter jusqu'à ce jour tout conflit? Où en était enfin la conquête anglaise du Soudan commencée en 1896?

Quand l'enseigne Dyé, envoyé avec le *Faidherbe* sur le Sobat pour aller chercher les Éthiopiens attendus, revint à Fachoda, ce fut une déception pour la mission : rien ne lui viendrait de l'Est, ni renforts, ni ravitaillement. Les alliés qu'on espérait trouver là, manquaient. Elle était seule, obligée de faire front à ce qui allait venir contre elle du Nord.

L'ATTAQUE DES MAHDISTES Comme nous le verrons au chapitre consacré à la Côte des Somalis, les Éthiopiens amis n'avaient pu arriver; par contre, les Mahdistes, jusque-là incertains, apparurent en ennemis.

Ils avaient un poste à Reng, à 75 kilomètres en aval de Fachoda, et de là ils envoyèrent une colonne portée sur deux vapeurs blindés : le *Safieh* et le *Tewfik*, et sept chalands. Le 25 août au petit jour le poste de Fachoda les voyait surgir. Amis ou ennemis? On ne tarda pas à être fixé. C'étaient deux vapeurs et plusieurs dahabiehs montés par les Derviches. Ils prétendent débarquer; notre tir d'artillerie les arrête. Leurs navires sont criblés de balles, et bientôt hors de service. Les Derviches, hors de combat, ne s'obstinent pas : ils abandonnent la partie.

Après cette victoire, il y eut quelques jours de tranquillité pendant lesquels le *Faidherbe* arrivait avec le capitaine Germain, le reste de la mission, un supplément d'approvisionnement, deux canons, et l'assurance que grâce à nos postes tout était tranquille dans le Bahr-el-Ghazal.

Puis ce fut tout autre chose : l'arrivée du sirdar Kitchener et des troupes égyptiennes.

LA RECONQUÊTE PAR LES ANGLAIS DU SOUDAN ÉGYPTIEN : LA VICTOIRE D'OMDURMAN Les événements avaient marché sur le Nil de 1896 à 1898 pendant que la mission Marchand de l'Atlantique gagnait si péniblement Fachoda.

La reconquête du Soudan, décidée par les Anglais au début de 1896, à la suite des informations reçues sur la désagrégation et la faiblesse du mahdisme et en vue de parer à la menace d'intervention des Français ou des Belges dans le haut Nil, avait été menée énergiquement et méthodiquement par le général Kitchener, qui exerçait les fonctions de sirdar (commandant en chef) de l'armée égyptienne. Les trois campagnes de 1896, 1897 et 1898 avaient abouti à des succès et le couronnement en avait été la défaite complète de l'armée Mahdiste devant Omdurman le 2 septembre 1898 et la réoccupation de Khartoum perdu dix ans auparavant.

Or, le lendemain même de la reprise de Khartoum, arrivait le *Safieh* revenant du combat de Fachoda, désemparé, vaincu, perforé, abîmé, et qui, aussitôt capturé par les Anglo-Égyptiens, raconta la bataille qu'il avait livrée à des Européens. Quels Européens ? Dans la coque on retrouvait des balles marquées Bs et les Anglais en concluaient que ces marques signifiaient *Bruxelles* et indiquaient donc des Belges, ignorant que ces lettres étaient la marque de notre fonderie d'armes de Bourges. Pourtant Kitchener se doutait bien que Marchand devait être devant lui sur le Nil. Il avait suivi toutes les informations répandues sur la mission Congo-Nil : au mois de décembre 1897 le bruit avait été, peut-être intentionnellement, lancé qu'elle avait été massacrée et bien vite les journaux français l'avaient démenti, mais en donnant tous les détails alors connus sur sa marche.

MARCHAND ET KITCHENER FACE A FACE

Aussi, sans plus attendre, Kitchener, qui venait d'être nommé lord en récompense de sa victoire, se mit en route par le Nil avec quelques officiers, cinq canonnières, deux bataillons de soldats égyptiens, une compagnie de highlanders et une batterie d'artillerie. Que pesaient devant une pareille armée les 120 tirailleurs et les deux canons de Marchand ? En approchant de Fachoda, Kitchener envoya « au chef d'une mission européenne, à Fachoda », une lettre l'informant de son arrivée. Une lutte diplomatique, courtoise, mais serrée, allait s'engager entre les deux soldats, tous deux vainqueurs des Mahdistes. Marchand, par une lettre du 9 septembre, répondit au général en le félicitant de sa victoire, en lui faisant connaître que, par ordre de son gouvernement, il avait occupé le Bahr-el-Ghazal, puis le pays chillouk jusqu'à Fachoda, et en lui apprenant son succès du 25 août sur les Mahdistes. « Je vous présente donc mes souhaits de bienvenue dans le haut Nil, concluait-il, et je prends bonne note de votre intention de venir à Fachoda où je serai heureux de vous saluer au nom de la France. » Ce même jour (19 septembre) la flottille

anglo-égyptienne arrivait devant Fachoda. Marchand, dont le rapport n'a jamais été publié et qui n'a pas écrit de livre sur sa mission, a pourtant publié quelques articles dont l'un, paru dans *le Figaro* du 26 août 1904, donne ainsi le compte rendu de cette entrevue où le jeune chef fit preuve d'énergie, de sang-froid et de diplomatie devant le général britannique qui essayait de l'intimider :

Une dizaine de bateaux apparaissaient à l'horizon. Ils portaient le drapeau égyptien ; les hommes y étaient entassés sur des ponts étagés.

Le premier de ces bateaux s'approcha du fort en arborant le pavillon parlementaire. Nous facilitâmes son accostage et nous aidâmes à poser une passerelle qui établit une communication entre le bord et la terre ferme.

Par cette passerelle descendit un officier anglais. C'était lord Cecil, fils du marquis de Salisbury. Il venait m'informer de l'arrivée du sirdar de l'armée égyptienne, et m'inviter, étant d'un grade inférieur, à faire, conformément aux règles internationales, la première visite au général.

Il n'y avait rien d'insolite dans cette démarche. Je me rendis aussitôt auprès du général Kitchener.

Il était seul sur la passerelle de son bateau, un poste très élevé d'où le regard s'étendait au loin.

Je saluai ; le général salua et vint vers moi, la main tendue ; il me fit asseoir et me complimenta. Il parlait bien le français, mais avec lenteur, cherchant ses mots, semblant traduire des pensées qu'il avait eues en anglais. Sa phrase était claire, mais chargée de tournures étrangères, et il avait l'accent bien connu de ses compatriotes. En parlant de la France, il disait : « le Franse. » Il prononçait Angleterre comme s'il y eût mis un *h* aspiré : « Hang-leterre. » Au cours de notre conversation, il me nomma toujours « major » (il disait « madjor »), bien que je ne fusse alors que capitaine.

— Major, me dit-il après les préliminaires, je suis le sirdar de l'armée égyptienne, commandant au nom de S. A. (il prononçait « Haltess ») le Khédive et de la Sublime Porte. Je suis en possession des territoires appartenant à S. A. le Khédive.

— Mon général, je suis le capitaine Marchand, de l'armée française. Je suis venu ici sur l'ordre du gouvernement français.

— Il n'y a pas ici de général anglais, major. Je suis le sirdar de l'armée égyptienne. Je n'agis que pour S. A. le Khédive et pour la Sublime Porte qui reconquièrent leur domaine. Je suis venu planter ici le drapeau égyptien.

— Mon général, l'Égypte avait abandonné ces territoires et y avait renoncé à la souveraineté. La France n'a jamais reconnu cette revendication...

— Quelles sont vos intentions, major ?

— J'attends des instructions de mon gouvernement, mon général.

— Vous ne voulez pas vous retirer après la magnifique exploration que vous avez faite ?

— Non, mon général, j'attends les ordres...

— Il y a longtemps que vous êtes sans nouvelles de France ?...

— Quelques mois, mon général... Mes ordres sont d'attendre ici...

— Major, je mettrai à votre disposition mes bateaux pour rentrer en Europe par le Nil.

— Mon général, je vous remercie, mais je ne puis pas accepter... J'attends mes ordres de mon gouvernement.

— Il s'est passé beaucoup de choses depuis que vous êtes en route...

— Mon général, quoi qu'il soit arrivé, la France, qui n'a pas pour habitude d'abandonner ses officiers, m'enverra des ordres.

— Major, il faut que je place à Fachoda le drapeau de S. A. le Khédive...

— Mon général, je suis prêt à l'arborer moi-même sur le village...

— Sur le fort, major.
— Je ne puis pas le permettre, mon général, puisque le drapeau français y est.
— Et si mes instructions me prescrivaient d'arborer sur le fort le drapeau de S. A. le Khédive?
— Je serais obligé de m'y opposer, mon général.
— Savez-vous, major, que de cette affaire pourrait sortir la guerre entre la France et l'Angleterre?...

ENTREVUE DU CAPITAINE MARCHAND ET DU SIRDAR KITCHENER
(D'après un croquis original publié par *l'Illustration*).

Je m'inclinai, sans répondre. Le général Kitchener se leva ; il était très pâle, je me levai aussi. Il promena son regard sur sa nombreuse flottille où les hommes, deux mille au moins, étaient pressés les uns contre les autres. Puis il se retourna vers notre fort, au sommet duquel on voyait briller des baïonnettes.

Cette inspection muette passée, le général eut un geste large du bras au-dessus de sa flottille, puis abaissant la main vers notre fort, il me dit avec lenteur :

— Major, la suprématie...

— Mon général, la suprématie militaire ne peut s'établir que par le combat...

— Vous avez raison, major... Mais il faut que j'arbore le drapeau de S. A. le Khédive... Sur le fort, vous ne voulez pas?

— C'est impossible, mon général... Placez-le sur le village...

— Je crois, major, que la conversation officielle est terminée, maintenant...

— Comme il vous plaira, mon général.

LE DRAPEAU ÉGYPTIEN RÉTABLI A FACHODA

Le drapeau égyptien fut donc hissé sur le bastion de l'enceinte extérieure de l'ancienne citadelle et le colonel anglais Jackson bey fut installé comme caïmacan au nom de l'Égypte. Le sirdar remonta ensuite le Nil, établit un poste sur le Sobat et remonta enfin vers Khartoum en informant par lettre le capitaine Marchand que le pays était sous l'autorité militaire, et que par conséquent tout transport de matériel de guerre sur ce fleuve était interdit. Le but du sirdar était évidemment de lasser la ténacité du chef de la mission française et de l'amener à accepter un retour immédiat et amiable par le Nil afin de résoudre l'incident. Les autorités anglaises allèrent jusqu'à annoncer à Londres et à Paris que la situation de la mission était critique et que sans l'arrivée des troupes anglo-égyptiennes elle eût été massacrée par les mahdistes !

Il faut reconnaître pourtant que les relations entre Français et Anglais sur place étaient bonnes. Ceux-ci ne pouvaient se défendre d'une grande admiration pour leurs camarades français qui avaient si vaillamment traversé l'Afrique et qui se groupaient si résolument autour de leur drapeau. On fraternisait entre les deux postes voisins. Au général Kitchener qui, à sa rentrée vers le Nord, lui avait envoyé une caisse de vins, Marchand répondait spirituellement par un envoi de salades prises dans le jardin du poste français de Fachoda.

LES NÉGOCIATIONS FRANCO-ANGLAISES

Mais à Londres et à Paris, l'incident avait éclaté avec une violence qu'accroissaient encore la crise intérieure qui, à ce moment, divisait la France, et aussi les nouvelles tendancieuses et même fausses que la presse impérialiste britannique répandait et exploitait avec fureur. A diverses reprises, depuis un an, le gouvernement britannique avait tenté de sonder les projets français et notamment le 10 décembre 1897, sir Edward Monson, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, avait repris la conversation à ce sujet avec M. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, qui, le 24 décembre, lui avait répondu par les réserves que le gouvernement français n'avait jamais manqué d'exprimer toutes les fois que les questions afférentes à la vallée du Nil avaient

pu être mises en cause. A ce moment même, en juin 1898, les deux gouvernements signaient amicalement la convention du 14 juin qui réglait tous les différends existant entre les deux puissances dans l'Ouest et le Centre africain. A diverses reprises, au cours des longs entretiens qui avaient amené cet accord, il avait été convenu que les négociations se poursuivraient ensuite au sujet de l'Afrique orientale, au delà du lac Tchad. Le 9 septembre, à la nouvelle de la victoire d'Omdurman, l'ambassadeur d'Angleterre à Paris communiquait à notre ministère des Affaires étrangères un télégramme de lord Salisbury disant que « tous les territoires soumis au khalife passent, après les événements de la semaine dernière, aux gouvernements britannique et égyptien », et que « le gouvernement de la reine est d'avis que ce droit n'admet pas de discussion ». L'évacuation immédiate de Fachoda était demandée, exigée par le Parlement et par la presse britannique. Le débat courtois de Fachoda entre Kitchener et Marchand était transposé sur un terrain diplomatique mouvementé et ardent.

Les deux thèses s'opposaient ; mais ce n'était pas la première fois que ces débats avaient abouti à des solutions satisfaisantes. Depuis des années, M. G. Hanotaux négociait pied à pied avec l'Angleterre et partout, à Tunis, à Madagascar, à Obock, en Indochine, on était arrivé à des résultats favorables. Les relations avec l'Angleterre avaient repris leur état normal. Il fallait négocier, et il était entendu qu'on négocierait. Or, le lendemain de la signature de la convention du 14 juin, M. G. Hanotaux était renversé avec le cabinet Méline. M. Delcassé, ancien ministre des Colonies, lui succédait aux Affaires étrangères.

M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, successeur de M. Hanotaux, déclara à sir E. Monson, ambassadeur d'Angleterre, que « le capitaine Marchand est un officier d'infanterie de marine qui a été chargé à la fois d'opérer la relève des troupes ayant achevé leur temps de service et d'assurer, sous la haute direction du commissaire du gouvernement Liotard, l'occupation et la défense des régions que la convention franco-congolaise nous a notamment reconnues » et que « le seul chef de la mission est M. Liotard » ; « cette mission, qui lui a été confiée par moi-même comme ministre des Colonies, remonte à 1893, c'est-à-dire à une date bien antérieure aux déclarations de sir Edward Grey ». Cette base de négociation, un peu nouvelle, il faut le reconnaître, était appuyée par M. Liotard, débarqué en France en septembre 1898 et qui rappelait que, dès 1890, Brazza l'avait chargé d'occuper progressivement les territoires dans lesquels nous avions accès, notamment le haut Oubangui, et d'en faire une région française ayant porte ouverte sur le Nil, que M. Delcassé lui avait continué la même mission en 1893,

si bien que nous avions poursuivi depuis 1890 « cette œuvre dont le résultat le plus clair est la présence dans le Nil de l'expédition dirigée par M. le commandant Marchand ». En vain le capitaine Baratier fut-il appelé au Caire d'abord, à Paris ensuite, pour apporter les rapports de Marchand et exposer l'œuvre accomplie là-bas. En vain Marchand, nommé chef de bataillon, vint-il lui-même au Caire pour appuyer par ses informations et ses télégrammes la thèse française. En vain même notre ambassadeur à Londres, le baron de Courcel, demanda-t-il en quoi la présence de nos troupes à Fachoda était « plus incompatible avec l'autorité du khédive que la présence des troupes anglaises dans d'autres parties des territoires plus incontestablement égyptiens que le Bahr-el-Ghazal où la domination égyptienne n'avait duré que trois ou quatre années ». La thèse française, qui eût pu s'appuyer sur le projet de convention Phipps-Hanotaux, non ratifiée il est vrai, mais reconnue à double reprise par les autorités anglaises et par lord Kimberley, se heurtait à une opinion britannique de plus en plus excitée et qui, par le retard apporté à la discussion, pesait lourdement sur les sentiments d'abord plus favorables de lord Salisbury.

Le gouvernement et l'opinion britanniques mettaient au-dessus de toute décision le rappel de Marchand et l'évacuation du poste français de Fachoda. Soudain la négociation arriva à un point mort. On était en présence d'une mise en demeure... Le 4 novembre 1898, le Conseil des ministres français décidait l'évacuation de Fachoda. Marchand obtint, du moins, de pouvoir rentrer non pas par la route d'aller, mais par l'Éthiopie et Djibouti d'où le croiseur *d'Assas* le ramena en France à la fin de mai 1899 parmi des ovations qui, du moins, atténuèrent en lui et en ses camarades la douleur de l'effort vaillamment accompli, au delà même de toute espérance, mais rendu vain par l'ambiguïté de la question du Nil et par les retards incroyables apportés dans l'exécution des vues françaises dans cette question spéciale. La politique britannique avait obtenu en un bref incident le résultat qu'elle avait longtemps visé par d'autres moyens depuis l'explosion du mahdisme : le Soudan égyptien lui était ouvert sans concurrent. Les visées britanniques n'avaient plus à compter qu'avec les aspirations de la souveraineté et de l'indépendance égyptienne. Les eaux du Nil blanc et du Nil bleu et les champs de coton de la Ghezireh étaient désormais acquis aux maîtres de l'Égypte. L'affaire de Fachoda assurait, pour le moment, à l'Angleterre ce résultat. Heureusement la convention de juin 1898 assurait, d'autre part, à la France l'unité de son empire africain. Quant à la fameuse ligne du « Cap au Caire », elle était pour longtemps, peut-être pour toujours, rejetée dans les limbes.

LA CONVENTION DU 21 MARS 1899

Après le rappel de la mission Marchand, deux mois de détente et d'apaisement s'écoulèrent. Dès le début de janvier 1899 les pourparlers franco-britanniques furent repris à Londres par notre nouvel ambassadeur, M. Paul Cambon, avec le gouvernement de lord Salisbury. Dès sa première entrevue en date du 12 janvier, notre ambassadeur donnait son impression sur les bases possibles de l'accord :

L'opposition du gouvernement britannique à un établissement politique dans la vallée du Haut-Nil est toujours aussi vive. Si nous voulons arriver à un accord, il conviendra de nous borner à la recherche d'une route commerciale vers le Haut-Nil et de nous assurer en échange de nos concessions sur ce point une bonne délimitation de notre zone d'influence à l'Est du Tchad.

M. Delcassé et M. Paul Cambon demandèrent une frontière qui suivît la ligne de partage des eaux du Congo et du Nil en laissant à la France tout le Ouadaï et à l'Angleterre tout le Darfour, et à la France encore l'intégralité du Tibesti, du Borkou, de l'Ounyanga et de l'Ennedi. L'accord fut signé à Londres le 21 mars 1899. Il constituait une annexe de la convention franco-anglaise du 14 juin 1898 relative au Niger.

La déclaration du 21 mars 1899 reconnaissait, comme limite du Congo français, la ligne de partage des eaux séparant les bassins du Congo et du Nil, du nord des sources du M'bomou jusqu'au 10e latitude Nord, puis une ligne à déterminer ultérieurement entre les territoires dépendant du Ouadaï et devant rester français, et les territoires dépendant du Dar-Four et devant rester anglais : on ignorait alors la situation politique et géographique exacte des divers États ou Dars, Massalit, Tama, Guimr, Sila, situés le long de cette frontière théorique. Au Nord du 15° de latitude Nord, le 24° de longitude Est de Greenwich devait être la limite jusqu'au point où il serait coupé par une ligne droite orientée Sud-Est venant du point où le 16° de longitude Est de Greenwich coupe le Tropique du Cancer.

L'ÉVACUATION DU BAHR-EL-GHAZAL

L'accord du 21 mars 1899 ne consacrait pas seulement l'évacuation de Fachoda. Il vidait le bassin du Nil et celui du Bahr-el-Ghazal de toutes les positions françaises qui s'y étaient développées depuis la première action de Liotard et qui servaient en quelque sorte de base à la pointe poussée jusqu'à Fachoda par la mission Congo-Nil. Il y avait eu là toute une expansion, résolue, mais silencieuse, qui avait fortement établi dans l'ouest des territoires du Bahr-el-Ghazal les positions françaises. C'était la suite de la pénétration que Victor Liotard avait commencée dès 1893 et qui l'avait conduit d'abord à l'occupation des sultanats de Bangassou, Rafaï et Semio, puis à celle

de Tamboura par le capitaine Hossinger en mars 1896, en plein bassin du haut Nil, et enfin à l'occupation de Dem-Ziber, la moudirieh de Lupton bey, en avril 1897. Il faut rappeler que Hossinger avait fait reconnaître une partie du Soueh et fondé le poste de Kodjali (Fort-Gouly). Le lieutenant Angot avait poussé des reconnaissances vers le Tondj. Liotard parti pour la France, sa mission avait été remise à un collaborateur digne de lui par ses qualités comme par sa modestie, le docteur Ad. Cureau, qui lui avait été adjoint en mars 1896 et lui avait succédé en août 1897. Tout de suite Cureau avait compris que, pendant que la mission Marchand allait en flèche vers le Nord, il fallait consolider à l'arrière et surtout étendre vers l'Est la position française.

LE M'BOMOU
(D'après un tableau de Castellani).

Ce fut la mission confiée au capitaine Roulet arrivé avec un renfort de tirailleurs et qui tout de suite se porta vers Fort-Desaix en soutien éventuel de la mission Marchand. Puis il fut chargé de pénétrer dans l'Est et de chercher un aboutissement sur le Nil dans les environs de Gamba-Schambé. Le 19 décembre le capitaine Roulet se mettait en route vers l'Est ; le 1er janvier 1899, il fondait un poste à Mbia sur le Roah. La marche fut immédiatement reprise à travers un pays difficile, et le 20 mars 1899 la petite colonne arrivait au Nil, à Gamba-Schambé, sur l'emplacement même que les Égyptiens, puis les Mahdistes, avaient occupé. Un poste y était établi et immédiatement le capitaine Roulet se préoccupait d'organiser une ligne de postes entre Fort-Desaix et Gamba-Schambé, si bien que l'organisation de la région du Bahr-el-Ghazal comprenait trois cercles : le cercle du Roah avec postes à Gamba-Schambé, Abu-Kuka, Ayack et Mbia ; le cercle du Bahr-el-Ghazal avec postes à Fort-Desaix, sur la Longo, la Waou, les Rapides, Mechra-er-Rek et Djour-Gattass ; le cercle du Soueh avec postes à Fort-Hossinger (Tamboura), Fort-Gouly et M'Bima. Au total l'occupation du Bahr-el-Ghazal, celle qui avait été réalisée par le docteur Cureau

avec le capitaine Roulet et 200 tirailleurs à peine, comprenait treize postes en jonction et bien échelonnés entre Fort-Desaix et le Nil. Mais les ordres étaient formels. Tout le bassin du Nil passait aux Anglo-Égyptiens, il fallut détruire cette organisation et évacuer ces postes, notamment celui de Gamba-Schambé où, une seconde fois, le drapeau français avait flotté sur le haut Nil.

C'était le repli définitif et complet sur le M'bomou et le haut Oubangui. Le Commissaire du gouvernement Liotard fut envoyé comme gouverneur au Dahomey. Le docteur Cureau, puis M. Henry, exercèrent par intérim les fonctions de Commissaire du gouvernement dans le haut Oubangui, après eux M. Henri Bobichon fut nommé délégué du commissaire général avec les attributions et les pouvoirs de lieutenant-gouverneur. La colonie nouvelle de l'Oubangui-Chari-Tchad fut constituée en gouvernement avec M. Merwart comme lieutenant-gouverneur.

Maintenant que l'incident de Fachoda a repris ses véritables proportions et que le nom de ce lieudit lui-même a disparu et a été remplacé, sur la carte, par celui de Kodok, maintenant que l'indépendance de l'Égypte a été reconnue et que le projet du Cap au Caire est apparu pour ainsi dire irréalisable, on mesure la disproportion entre le bruit fait autour de cette affaire et les intérêts réels qui y étaient engagés. Si l'on eût su se hâter, négocier et conclure, elle n'eût été qu'un des nombreux incidents de la concurrence coloniale entre deux pays qui en avaient réglé bien d'autres et dont les étroites relations de voisinage et d'amitié, un instant envenimées, ont toujours survécu à tant de passions superficielles si dangereusement remuées.

Ceci dit, ajoutons que si, de 1890 à 1900, l'expansion française vers le Nord-Est, n'avait porté le drapeau dans le bassin du Nil que pour la gloire, elle avait du moins assuré l'extension du Congo français sur le haut Oubangui et à l'Est du lac Tchad. Là encore, les ouvriers avaient été excellents et l'œuvre africaine française subsiste dans sa magnifique unité.

CHAPITRE VII

LA PACIFICATION ET LA DÉLIMITATION DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

(1900-1930)

I. — La situation politique et la délimitation du « Vieux Congo ». *La délimitation du Mouni. — La sécurité intérieure progressivement établie.*

II. — La frontière mouvante du Cameroun allemand. — *Les conflits de frontières. — Le traité du 4 novembre* 1911.

III. — La pénétration du haut Oubangui.

IV. — La pacification et l'occupation du bassin du Tchad. — *La fin des Rabistes. La tranquillité au Baguirmi. — Les Senoussistes. — Le Ouadaï. — La destruction des Senoussistes. — L'affaire de Bir Alali. — Première occupation d'Aïn Galakka dans le Borkou* (1907). — *L'occupation définitive du Borkou* (1913-1914). — *Le colonel Largeau. — La fin du senoussisme. — L'occupation du Ouadaï. Le prétendant Acyl. — Prise d'Abéché* (2 *juin* 1909). — *Expédition dans le Dar-Massalit. Le massacre de l'Ouadi Kadja. — La marche en avant du colonel Moll. — Le désastre de Doroté* (9 *novembre* 1910). — *La révolte contre Acyl. Fin de l'empire du Ouadaï. — Convention franco-anglaise du 8 septembre* 1919. — *La fin du sultan d'El Kouti.*

ENDANT les dix années de la grande expansion du Congo vers l'Afrique centrale, l'exploration, les armes, la politique indigène et la diplomatie avaient tracé les grandes lignes des frontières de notre domaine congolais, si largement étendu. Les fondations et les murs de la maison étaient solidement bâtis : l'intérieur et la toiture devaient être achevés. Ce fut l'œuvre des quinze années qui précédèrent la guerre 1914-1918.

I. — La situation politique et la délimitation du « Vieux Congo »

La délimitation du Mouni

Le nom de « Vieux Congo » restera toujours attaché, pour ceux qui ont connu les débuts de l'Afrique équatoriale française, aux parties méridionales du groupe, celles que Brazza avec son équipe avait acquises jusqu'en 1890 et qui forment à peu près aujourd'hui les colonies du Gabon et du moyen Congo. La délimitation réglée depuis 1887 et 1894 du côté du Congo belge devait s'achever au regard de la petite enclave portugaise de Cabinda et de la colonie espagnole du Rio-Mouni.

Pour la première, ce fut l'objet d'un accord franco-portugais facilement conclu le 25 janvier 1901.

Avec les Espagnols la négociation fut plus délicate. Partis des îles de Corisco et d'Elobey, ils avaient envoyé des explorateurs assez loin dans l'intérieur et revendiquaient les bassins des rios Mouni et Benito, où pourtant depuis longtemps nos officiers de marine avaient établi la priorité de nos droits. La convention franco-espagnole du 27 janvier 1900, qui a réglé également les frontières du Sahara espagnol et du Rio de Oro avec notre Mauritanie, a donné aux Espagnols de larges satisfactions en leur reconnaissant le pays compris entre le Cameroun allemand d'alors, le 1° de latitude Nord et le 9° de longitude Est de Paris, en maintenant toutefois pour nous un droit de préférence en cas de cession.

Le « Vieux Congo » avait ainsi ses frontières.

La sécurité intérieure progressivement établie

A l'intérieur même de ces frontières, si depuis 1900 jusqu'à 1910, ce ne fut pas la sécurité absolue, ce fut plutôt faute d'occupation effective que par suite de mouve-

ments indigènes nettement hostiles et caractérisés ; il n'y eut jamais entente entre les tribus pour nous faire la guerre. Ce fut un état général d'insubordination plutôt que d'insurrection. Cet état, il est vrai, se traduisit parfois par des explosions inquiétantes, dues le plus souvent à l'esprit des indigènes rebelles à toute autorité étrangère, mais quelquefois aux colons eux-mêmes. L'une des plus curieuses et qui fit en ce temps-là un certain bruit, fut celle de la N'Goko Sangha, où les indigènes paralysaient soi-disant notre activité commerciale.

Le gouverneur Martineau, commissaire général par intérim, envoya dans la région deux colonnes conduites l'une par le capitaine Prokos et l'autre par le commandant Garnier, qui rétablirent aisément la paix.

Sur d'autres parties du territoire, où notre autorité effective ne s'étendait pas au delà de la limite de nos postes, le gouverneur général Merlin ramena le calme en occupant progressivement le pays par une série de petites colonnes, sans gloire mais fort utiles, auxquelles sont restés attachés les noms du commandant Sicre, du lieutenant Drouan, du capitaine Debieuvre, des capitaines Cureau et Geoffroy. Depuis ce redressement méthodique, qui a coûté de rudes efforts, mais peu de pertes à nos troupes, la paix a régné sur toutes ces régions, même aux heures les plus difficiles de la grande guerre.

II. — La frontière mouvante du Cameroun allemand

Les conflits de frontière

Les Allemands n'ont jamais été en Afrique des voisins de « tout repos ». Par le traité du 15 mars 1894 la France avait pourtant sacrifié aux nécessités du bon voisinage une bonne partie des avantages et des priorités qu'elle tirait des missions de Brazza, Mizon et Maistre. Au fur et à mesure que les Allemands occupaient leur Cameroun, leurs aspirations grandissaient et troublaient bientôt les frontières. Nous nous efforcions de bien préciser celles-ci pour éviter les heurts. Une commission mixte de délimitation fonctionna sur place de 1900 à 1902. La France y était représentée par le docteur Cureau, l'ancien auxiliaire de Liotard dans le haut Oubangui et le haut Nil, devenu administrateur des Colonies, et dont la science et la conscience forcèrent l'admiration des Allemands.

Les conflits de frontière surgirent tout de même, notamment dans le Sud du Cameroun, à Missoum-Missoum, et les deux gouvernements résolurent alors de procéder à une reconnaissance et à une délimitation sur place. Le commandant

Moll dans l'Est du Cameroun, et le capitaine Cottes dans le Sud, procédèrent à cette reconnaissance avec des missions allemandes et il en résulta une nouvelle convention franco-allemande du 18 avril 1908 qui renonçait à la frontière de 1894 en adoptant des cours d'eau à la place des lignes théoriques, et en supprimant aussi dans le Sud du Tchad l'extrémité du « bec de canard » formé au Nord du 10e parallèle entre le Chari et le Logone.

LE TRAITÉ DU 4 NOVEMBRE 1911

Cette nouvelle frontière ne fut établie que pour trois ans. L'Allemagne impériale était lancée à fond depuis l'incident de Tanger (1905) contre la politique de rapprochement franco-britan-

PALMERAIE SUR LA LIKOUALA
(D'après un dessin de Boudier).

nique et d'action française au Maroc, et en juillet 1911 l'envoi d'une canonnière allemande à Agadir dans les eaux du Sud marocain amena une crise qui eût pu se dénouer par la guerre sans l'esprit de conciliation dont fit preuve le gouvernement français.

L'Allemagne avait sur l'Afrique centrale des visées qui ne furent bien connues que plus tard, par les documents publiés depuis la guerre. Elle rêvait d'une conjonction entre son Cameroun et ses possessions de l'Afrique orientale. Une sorte de Mittel-Afrika allemande eût barré la route à la jonction britannique du Cap au Caire. Aussi, pour prix de son adhésion à la situation de la France au Maroc, elle exigea, au traité du 4 novembre 1911 qui termina la crise d'Agadir, la cession de deux prolongements du Cameroun qui venaient aboutir l'un sur le Congo entre les deux Likoualas en lui donnant le cours inférieur de la Sangha, l'autre sur l'Oubangui, le long de la Lobaye, en amont de Bangui, avec un débouché de quelques kilomètres auprès de Zinga. Notre colonie était ainsi séparée en trois tronçons

qui ne se joignaient plus que par les fleuves. L'Allemagne recevait encore de notables extensions territoriales dans le bassin du haut Bahr-Sara et le Logone dont le cours devenait frontière. Des points qui avaient joué un grand rôle dans l'expansion du Congo vers l'Ouest comme Ouesso, Bania, Carnot, passaient aux Allemands. La rétrocession à la France du reste du « bec de canard » n'était, même au point de vue national, qu'une bien légère compensation : nous cédions 275 000 kilomètres carrés pour en recevoir 15 000 ! Le sacrifice était dur ! En vain, dans la séance de la Chambre des députés du 14 décembre 1911, le comte Albert de Mun s'opposa-t-il dans un éloquent discours à la mutilation que le Congo allait subir. La politique générale de la France parut commander ce sacrifice. L'intégrité de l'Afrique équatoriale était la sévère rançon du Protectorat marocain.

La grande guerre régla cette nouvelle usurpation territoriale. Nos troupes y mirent fin en conquérant le Cameroun, et l'article 119 du traité de Versailles prononça le retour pur et simple à la France des territoires cédés. Ils ont repris leur ancienne place dans l'Afrique équatoriale française et la frontière, restaurée, ne sépare plus l'Afrique équatoriale française que d'un Cameroun placé sous le mandat et le drapeau de la France.

III. — La pénétration du haut Oubangui

Dans le bassin de l'Oubangui et du M'bomou, notre ancien champ d'action, devenu la colonie de l'Oubangui-Chari, se réduisait en fait à l'occupation de la vieille route du Tchad joignant l'Oubangui au Chari et à la route de l'Oubangui-M'bomou par les sultanats du fleuve. Là aussi il fallait manifester la volonté et la force françaises sans rien brusquer.

D'avril à juillet 1909, le capitaine Jacquier alla explorer l'arrière-pays de la Kotto et du Kouango en installant des postes à Bria et à Bambari et en détruisant les bandes d'un chef ennemi, Baram Bakié, dont le repaire fortifié de Ndahaye fut enlevé le 10 mai. Puis le capitaine Devaux, en mai 1910, réduisit les Yacjas et brisa le chef Mbia. En 1912 ce fut dans l'Ouest de la colonie, dans les circonscriptions du Kouango, de la Kandjia-Kouango et dans la circonscription d'administration civile de la Kémo que fut poursuivie la soumission des Togbos, Langouassis et Dekoas, voisins de la route du Tchad. Une jonction était faite en juin 1910 avec l'officier anglais installé à Kafiakingui, de l'autre côté de la frontière par le capitaine Modat, chargé du Dar-Kouti, avant que cet officier intervînt,

comme on le verra, pour la paix du Tchad en brisant le sultan Senoussi. Enfin, d'octobre 1910 à février 1911, le capitaine Jacquier et le lieutenant Martin firent dans le haut M'bomou de fructueuses opérations et occupèrent la vallée du Mbari. Des postes étaient créés çà et là. Les divers éléments du bataillon de l'Oubangui-Chari avaient rempli leur mission : bientôt les territoires allaient passer à l'autorité civile.

IV. — La pacification et l'occupation du bassin du Tchad

La fin des rabistes. — la tranquillité au Baguirmi

Ici, l'effort fut plus grand, plus long, plus sanglant, plus glorieux aussi, et il a couronné notre établissement dans l'Afrique centrale.

GAOURANG, SULTAN DU BAGUIRMI

La chute de l'empire de Rabah avait libéré du côté de l'Ouest notre expansion au Tchad. Une vigoureuse opération acheva l'effet de la victoire de Kousseri. Le premier acte du premier commandant du nouveau territoire militaire du Tchad, le lieutenant-colonel Destenave, fut d'envoyer une reconnaissance rapide à la poursuite des deux fils de Rabah, Fadel-Allah et Niébé, qui s'étaient réfugiés dans le Bornou théoriquement allemand, mais encore inoccupé, et essayaient de reconstruire la puissance rabiste autour de Dikoa. Vigoureusement menée par les routes du Sud, malgré les marécages et les inondations qui lui barraient la route, la petite colonne surprit et défit les rabistes à quelques kilomètres de Dikoa : le principal chef de bannière Hite fut tué dans le combat. Fadel-Allah avait fui jusqu'à Bourgouman, en plein Bornou anglais. L'escadron du capitaine Dangerville l'y atteignit à Goudjba le 23 août, le battit et le tua. Cette fois c'était bien la fin : Niébé et le reste des bandes firent leur soumission.

D'autre part, au Baguirmi, notre protégé, le sultan Abden-Lamou Gaourang jouissait en paix de notre protection et installait sa capitale à Tchekna en remplacement de Massenya détruite. Il est mort en 1918 après avoir vu tomber ou

disparaître tous les grands acteurs noirs du drame du Tchad, Rabah, Senoussi, Doudmourah, Fadel-Allah, qui n'avaient pas comme lui misé dès le début et franchement sur la chance de la France. Son fils Mohammed, né en 1894, et qui a visité la France en 1905, règne aujourd'hui sans histoire sur le Baguirmi.

L'occupation française s'établissait méthodiquement sur le Chari et sur le Logone. Dès ce moment, le Centre et l'Ouest ne nous donnèrent plus aucune préoccupation grave.

Les senoussistes Mais au Nord, à l'Est et même au Sud, le nouveau territoire militaire ne voyait que des menaces déclarées ou obliques.

Au Nord, c'était l'hostilité résolue de la Senoussia, cette grande confrérie islamique qui a tenu sous sa domination et son exploitation pendant toute la fin du dix-neuvième siècle et les débuts du vingtième les vastes territoires situés entre l'Égypte, la Tripolitaine, le Sud-Algérien et les régions de l'Est du lac Tchad, et notamment la Libye aux trois quarts désertique. C'est à la Mecque que le cheikh Mohammed ben Senoussi, originaire de l'Algérie, avait fondé en 1835 une secte nouvelle dont il transporta bientôt la zaouia dans l'arrière-pays de la Tripolitaine, à Djarboub où il mourut en 1895. C'était le Mahdi, le saint qui devait rénover l'Islam. Son second fils, Si Cheikh el-Mahdi, lui succéda et continua sa politique. Installé à Kébabo dans l'une des oasis du groupe de Koufra, il envoyait ses mokaddems (lieutenants) et ses khouans (frères) vers l'Aïr, le Zinder, le Kanem, fondant des zaouias et recueillant des aumônes le plus souvent forcées, rançonnant les caravanes tripolitaines et recrutant esclaves et captives. Se portant plus près encore de ces pays où sa confrérie avait tant d'avenir, il s'installa à Gouro dans le Nord du Borkou. Il avait ainsi devant lui et presque sous sa main, vers le Sud-Est le Ouadaï et peut-être l'empire voisin non moins important, le Dar-Four, et au Sud et au Sud-Ouest, l'Ennedi, le Kanem, tous pays que la France s'était vu attribuer par la convention franco-anglaise du 21 mars 1899, mais qu'elle était loin d'occuper encore.

Libérée de Rabah elle allait s'attacher à y établir ses droits. C'est alors que Si Cheik el-Mahdi envoya un de ses meilleurs mokaddems, Barrani (l'étranger), fonder une zaouia en plein Kanem septentrional, près du lac Tchad, à Bir-Alali. Le Kanem, comme le Borkou, l'Ennedi et le Ouadaï, s'ouvrit sans difficultés à la Senoussia et Barrani groupa bien vite autour de sa zaouia des Touareg chassés de la région de Zinder par l'avance française, des Tedas descendus des montagnes du Nord,

des Arabes Ouled Iliman venus autrefois du Sud-Algérien. C'était un foyer actif de fanatisme ardemment tourné contre les Français maudits, ces Nassaras (chrétiens) installés au Sud sur le Chari et aux bords du lac. De ce côté l'hostilité était évidente et immédiate.

Le Ouadaï Vers l'Est elle était probable. Le grand empire du Ouadaï que Rabah n'avait pas osé attaquer était pour nous l'inconnu. On en savait l'histoire et l'importance surtout par le voyage du grand explorateur allemand Nachtigal qui l'avait visité en 1873. C'est dans les dernières années du dix-huitième siècle qu'une tribu appelée Kodoï ou Sennouya s'était imposée aux autres et avait proclamé le premier souverain du Ouadaï : Mohammed Saleh, en 1785. L'histoire de l'Empire avait été pendant le dix-neuvième siècle, à l'intérieur, une série de révoltes de palais : tout nouveau souverain crevait les yeux de ses frères et de ses parents capables d'une compétition ; à l'extérieur c'était la lutte perpétuelle contre les attaques du Dar Four, voisin de l'Est, ou du Baguirmi, ennemi de l'Ouest, plus tard, contre les bandes des Mahdistes de Khartoum et enfin les bandes de Rabah. Le Ouadaï prétendait absorber les divers petits États qui l'entouraient. Le plus célèbre de ces souverains, Mohammed Chérif, qui était allé au Hedjaz en 1834, avait étendu sa domination jusqu'au Bahr-Salamat et au Tchad, et fondé la capitale Abéché (la Réjouie), en remplacement de l'ancienne capitale Ouara. Au moment où nous arrivions au contact du Ouadaï, ce pays venait encore de traverser une crise de compétitions et d'anarchie. A la mort du sultan Youssef (1898), qui avait refusé de se soumettre à Rabah, son fils Ibrahim avait été proclamé, quoique né d'une mère forienne (du Dar Four), contrairement à la tradition nationale. Mais une révolte menée par des grands dignitaires ou aguids, l'aguid Cherfeddine chargé de la frontière du Salamat et le puissant djerma Othman, sorte de connétable, l'avait remplacé en 1900 par le fils d'un ancien sultan Ahmed Abou el-Ghazali. Mais, dès 1901, celui-ci voyait à son tour se dresser contre lui un compétiteur jeune et ardent, Acyl, petit-fils de l'ancien grand sultan, Mohammed Chérif, fortement soutenu par le djerma Othman. Puis, un nouveau sultan, Doudmourah, âgé de vingt-cinq ans, fils du sultan Youssef, était proclamé en décembre 1901. Quelle serait envers nous l'attitude de Doudmourah, obligé peut-être de faire pardonner par un nationalisme ardent sa naissance d'une mère étrangère, et quelle serait celle du djerma Othman, son puissant protecteur ?

Enfin — troisième menace — le sultan Senoussi d'el-Kouti, quoique on lui eût pardonné le massacre de la mission Crampel, malgré les avantages qu'il tirait du

traité de protectorat à lui consenti par Émile Gentil, restait indécis, suspect, habile à tirer profit de notre amitié, organisant des razzias de captifs et de butin dans son repaire de Ndélé, presque sous les yeux de notre résident.

Tel était le réseau d'hostilités et d'intrigues contre lequel le jeune territoire militaire du Tchad allait avoir à se défendre et auquel il devait mettre fin pour protéger nos établissements et nos alliés.

Ce fut une œuvre de près de quinze années d'efforts et de campagnes.

LA DESTRUCTION DES SENOUSSISTES. L'AFFAIRE DE BIR-ALALI

Installé en toute sécurité dans l'oasis lointaine de Gouro, appuyé sur le Kanem par son lieutenant Barrani et sur le Ouadaï par son lieutenant Mohammed Sunni, maître ainsi du Borkou et de l'Ennedi grâce à ses fidèles goranes, Cheikh el-Mahdi croyait pouvoir braver les Français. Aussi repoussa-t-il les propositions de paix qu'on lui faisait porter. Nos émissaires étaient tués ou gardés prisonniers.

Le colonel Destenave commandant du territoire militaire, envoya donc au Kanem une forte colonne. Mais le 9 novembre 1901, un détachement de 200 hommes commandé par le capitaine Millot se portant vers le Nord où des rassemblements étaient signalés, se heurta au nord de Mao à un ennemi nombreux et, après un vif combat, n'arriva à se dégager qu'après avoir perdu le capitaine Millot et cinq indigènes. Deux postes furent fondés, l'un à Ngouri (Fort-Millot) et l'autre à Mondo. Le 20 janvier 1902, une colonne de 500 hommes, aux ordres du commandant Tétard, attaquait la Zaouia de Bir-Alali, protégée par des tranchées nombreuses et défendue par des guerriers fanatisés. L'assaut alla jusqu'au corps à corps et près de 150 défenseurs armés de fusils à tir rapide se firent tuer à leur poste de combat. Le succès nous coûtait la mort du lieutenant Pradié et de six tirailleurs.

L'adversaire ne désarma pas et le poste français établi près de Bir-Alali (Fort-Pradié) ne cessait d'être alerté par des attaques dont Barrani conduisit lui-même vainement la première le 1er juin. La mort de Cheik el-Mahdi es Senoussi, décédé à Gouro, et son remplacement par son neveu Ahmed ben Chérif, semblèrent enflammer encore le fanatisme des Khouans. Le 3 décembre 1902, l'un des chefs senoussistes, Abou Aguila, se jeta à l'improviste et avec tous ses fanatiques sur le petit poste. Son courage, son prestige, sa chance, sa « baraka » exaltaient ses guerriers, et parmi eux, ses cent Touareg, particulièrement farouches, avaient creusé entre le poste et le puits une tranchée où ils s'étaient mutuellement lié les jambes pour ne pas reculer ; 4 000 adversaires s'abattaient sur la petite garnison composée d'une compagnie de tirailleurs sénégalais. Le capitaine Fouque et le

lieutenant Poupard tinrent tête, puis le 4 décembre contre-attaquèrent à la baïonnette avec un élan qui bouscula et mit en déroute les guerriers d'Abou Aguila :

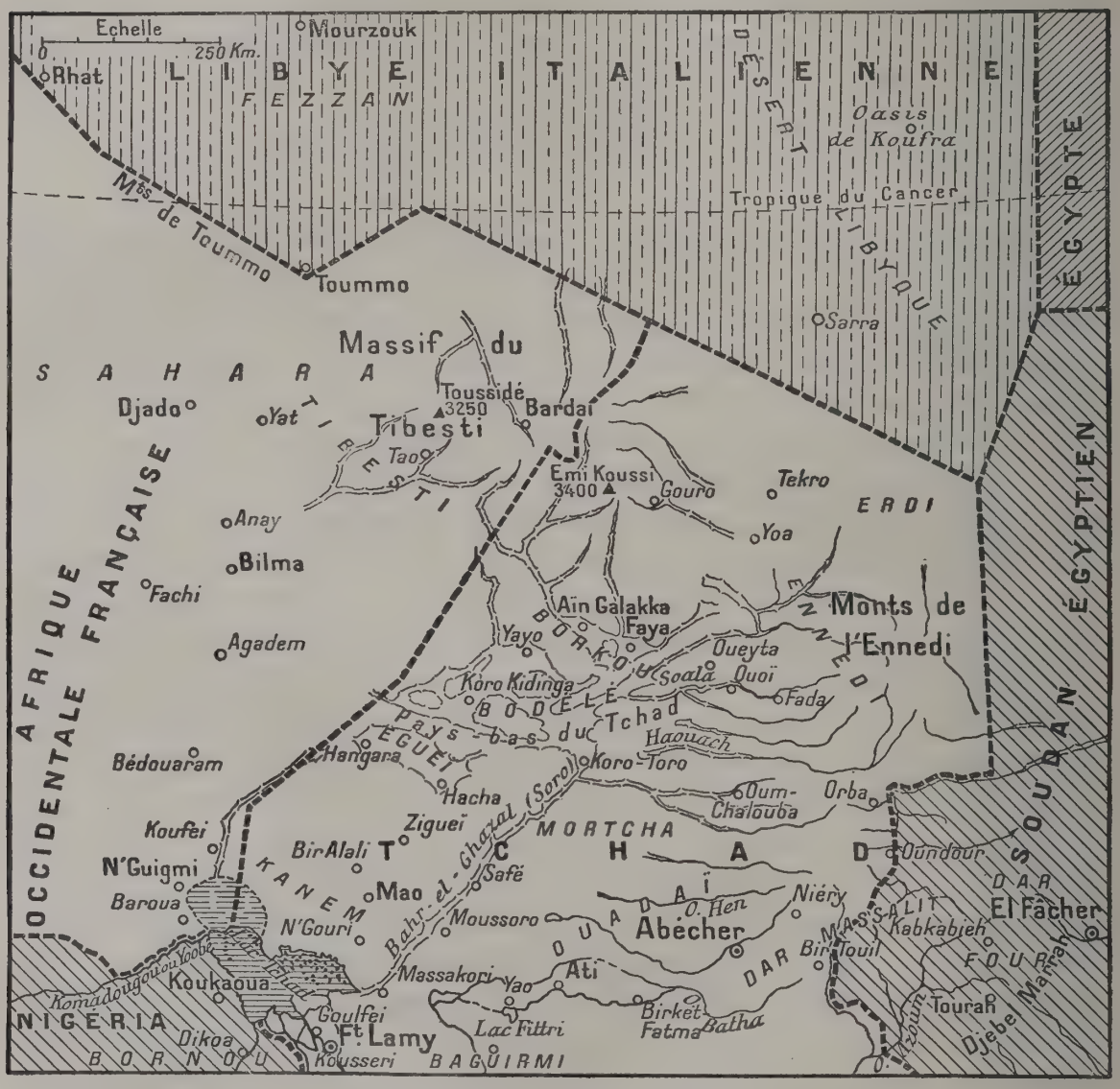

OCCUPATION DU BASSIN DU TCHAD

on retrouva le cadavre de ce chef près de la tranchée où les Touareg s'étaient fait bravement tuer, sans reculer d'un pas. Nous avions 43 tués et le capitaine Fouque avait été grièvement blessé.

Ces sanglants combats chassèrent la Senoussia du Kanem et amenèrent les séden-

taires à soumission. Une heureuse mesure fut la création au Kanem d'un peloton de méharistes dont les randonnées portèrent très loin la surveillance et le rayonnement de nos armes. Bien tenue par son chef, le capitaine Bablon, la circonscription du Kanem était protégée par les incessants raids que, pendant le commandement du lieutenant-colonel Gouraud (1904-1906), les méharistes des lieutenants Poupard, Georges Mangin, poussèrent dans le Manga et chez les Ouled Sliman et les Tedas.

PREMIÈRE OCCUPATION D'AÏN-GALAKKA, DANS LE BORKOU (1907). — SUCCÈS ET REVERS Ce n'était qu'une trêve. La Senoussia avait transporté sa zaouia principale dans une oasis plus rapprochée, mais qu'elle croyait inabordable : Aïn-Galakka, en plein Borkou, à 600 kilomètres du lac Tchad. Mohammed Sunni et Barrani s'y jugeaient cette fois invulnérables malgré la réputation de nos méharistes dont l'allant et la quasi ubiquité faisaient l'admiration et la crainte des Sahariens les plus éprouvés. Et voici que ces méharistes prononçaient une attaque inattendue sur la zaouia lointaine ! En effet le lieutenant-colonel Largeau, appelé une seconde fois au commandement du territoire (1906-1908), avait décidé de se donner de l'air du côté du Borkou. Le capitaine Bordeaux, commandant de la circonscription du Kanem, avait dès 1906 conduit ses troupes jusqu'à Oum-Loubia, à 70 kilomètres d'Abéché, et en 1907 il était parti pour mener une reconnaissance à Oueyta. Une fois entré dans l'Ennedi, il avait occupé la zaouia de Faya, puis hardiment il s'était porté sur celle d'Aïn-Galakka où Barrani était établi avec ses bandes. Le 20 avril la zaouia était attaquée, bombardée, investie, dans un combat très dur où Barrani fut tué ; le lendemain elle était occupée : les Senoussistes avaient fui, ayant appris que, même dans leurs palmeraies lointaines, ils n'étaient plus à l'abri de nos méharistes, de nos spahis et de nos tirailleurs.

Pour exploiter ce succès, les méharistes s'empressèrent d'escadronner plus loin encore dans le Borkou et l'Ennedi. En août et septembre les lieutenants Ferrandi et Gauckler les conduisaient dans l'Ouadi-Haouan. Puis en mai-juin 1909, le lieutenant Ferrandi reconnaissait le Mortcha avec 45 tirailleurs, en passant par Koro-Toro et en stationnant quelques jours à Oum-Chalouba, chez les Nekazzas dont il forçait la soumission.

Malheureusement les choses se gâtèrent de nouveau de ce côté, au moment même où, sous le commandement du lieutenant-colonel Millot (1908-1909), nos troupes résolvaient brusquement la question du Ouadaï par la prise d'Abéché. En effet, si, en mai 1909, le lieutenant Ferrandi réussissait à conduire un troisième raid jus-

qu'à Oum-Chalouba, une nouvelle attaque tentée à la fin de 1908 par le capitaine Cellier contre Aïn-Galakka avait échoué. De plus, en novembre 1909, au moment même où le nouveau commandant du territoire, le colonel Moll, se mettait de France en route pour le Tchad, le peloton méhariste du Kanem subissait un grave échec. Le 27 novembre 1909 une partie du détachement de méharistes du poste de Zigueï, installée au pâturage de Ouachenkalé, à 45 kilomètres au Sud-Ouest de Ziguéï, se croyant en sécurité, fut attaqué à 3 heures du matin par les bandes de Abdallah Tower, le nouveau chef d'Aïn-Galakka, qui enlevèrent et pillèrent le camp ; le lieutenant Moutot, gravement blessé, était obligé de reculer en perdant 34 tués et 22 blessés.

Absorbé par les événements du Ouadaï, le commandement ne put agir tout de suite et dut ajourner sa revanche. C'était bien le Borkou et le montueux Ennedi dressés contre les Français du Kanem. Pendant que le Mahdi était allé s'établir à Koufra, il laissait devant nous deux lieutenants énergiques, Abdallah Tooueur au Borkou et Si Salah Abou Kreimi au Kanem.

Le colonel Largeau, nommé une troisième fois en 1911 au commandement du territoire, jugea l'heure propice pour liquider l'hostilité de la Senoussia en même temps qu'il rétablissait la situation au Ouadaï. Le commandant Hilaire alla reconnaître l'Ennedi, s'empara, le 14 mai, des troupeaux du chef Kassen et le 20, à Kefra, il mettait en déroute Si Salah lui-même. Plus loin encore, en juillet, le commandant Colonna de Leca alla jusqu'au nord de l'Ennedi, jusqu'à la frontière théorique de l'accord franco-anglais de 1899, en pays presque inhabité.

Un élément inattendu était venu compliquer encore la situation. Des réguliers turcs, sous le commandement du capitaine Rifky, essayaient de se faufiler derrière les senoussistes, afin d'affirmer les prétentions turques sur le Borkou et s'étaient installés à Yen, près d'Aïn-Galakka. Ces malheureux étaient là sans ressources, à la merci des senoussistes et sous la protection un peu apitoyée des officiers français. Le colonel Largeau avait protesté contre leur présence dans ces régions, tout en leur permettant, par civilisation et humanité, de vivre en attendant que les diplomates eussent tranché la question. L'établissement de l'Italie en Libye supprima la question.

Mais il fallait aboutir.

L'OCCUPATION DÉFINITIVE DU BORKOU (1913-1914)

LE COLONEL LARGEAU

Venu en France à la fin de 1912, le colonel Largeau avait démontré au gouvernement qu'il était indispensable de mettre fin à cette

guerre d'usure et de nettoyer définitivement le Borkou des bandes de la Senoussia. On décida la colonne du Borkou pour 1913-1914.

L'occasion était propice. L'Afrique occidentale française demandait, elle aussi, qu'on en finît avec l'insécurité de la frontière de l'Est. Au mois de juin 1913, le ministre des Colonies, avec approbation du Conseil des ministres, autorisait le colonel Largeau « à étendre notre action administrative sur le Borkou ». La colonne, réunissant les contingents du Kanem et du Ouadaï, soit 33 Européens, 400 tirailleurs et 300 auxiliaires indigènes, fut concentrée à Youggué dans le Djourab à la fin de novembre. Le colonel Largeau, avec le chef de bataillon Tilho comme chef d'état-major et le capitaine Ferrandi comme adjoint, avait excellemment préparé et disposé ses unités et était entouré d'officiers bien préparés à cette campagne. L'ennemi s'attendait plutôt à une attaque sur Faya. Le colonel jugea qu'il valait mieux frapper tout de suite au plus fort de sa position et marcher sur la zaouia retranchée d'Aïn-Galakka dont la chute mettrait fin à toute autre résistance. Avec Mohammed bou Arida pour chef, c'était de là qu'étaient partis tous les rezzous récents. Le 26 novembre 1913, au soir, la colonne parvint devant la zaouia totalement surprise, et le 27 au matin l'attaque commença par une préparation d'artillerie qui ouvrit des brèches dans l'enceinte. Puis ce fut l'assaut, et à une heure de l'après-midi le drapeau flottait, définitivement cette fois, sur le repaire senoussiste en flammes et en ruines. L'affaire avait été dure. Elle nous coûtait 3 Européens tués, le capitaine Maignan, le lieutenant Berrier-Fontaine, l'adjudant Lagrion ; 13 indigènes tués, et 23 blessés. Les senoussistes laissaient sur place de nombreux morts, parmi lesquels Mohammed bou Arida.

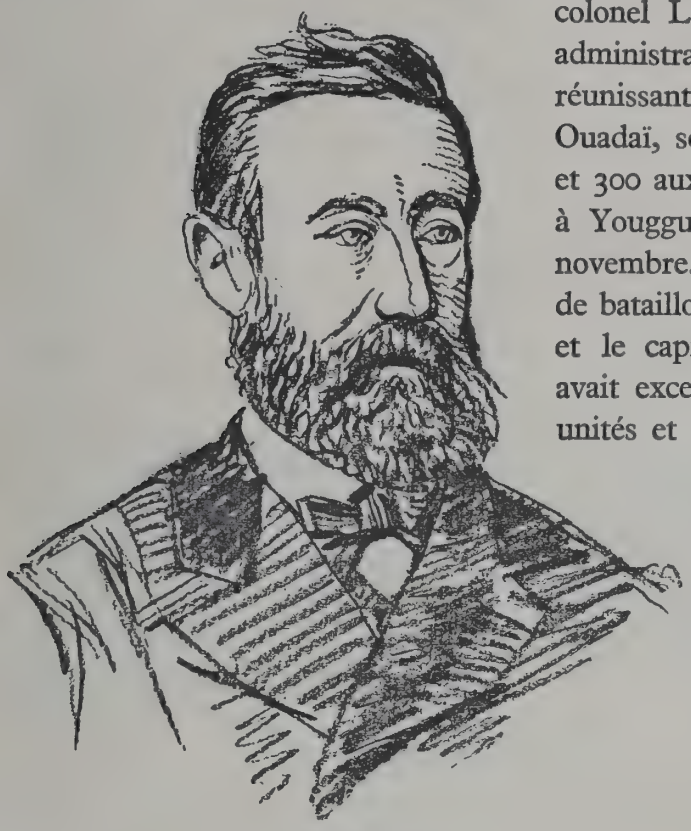

LE COLONEL LARGEAU

Il fallait profiter de ce succès et essayer de saisir Mohammed Sunni qui

continuait de diriger de Gouro la propagande senoussiste. La colonne commença par occuper Faya le 3 décembre et elle surprenait et enlevait le 14 décembre la palmeraie et la zaouia de Gouro. Mais le chef senoussiste avait eu le temps de fuir à cheval. Toutes les routes menant vers la Libye étaient désormais tenues par les postes qui étaient installés dans les diverses palmeraies si rapidement et si vigoureusement enlevées.

LA FIN DU SENOUSSISME EN AFRIQUE ÉQUATORIALE Le 7 janvier 1914, la colonne du Borkou était disloquée à Faya ; elle avait mis fin à la question de la Senoussia en Afrique équatoriale française. Depuis lors quelques postes tiennent cette marche avancée de notre colonie, et nos méharistes y font une police active et silencieuse. De bien faible valeur économique, ce Borkou et cet Ennedi nous servent à assurer la tranquillité de nos pays du Tchad et du Kanem jusqu'au Ouadaï. En 1930, le Tibesti a été détaché de l'Afrique occidentale française pour être rattaché à la colonie du Tchad et à l'Afrique équatoriale française. C'est le régiment de tirailleurs du Tchad qui fournit tous les éléments de cette rude police rendue plus difficile encore par les immigrations venues du Fezzan à la suite de l'avance des Italiens et de l'occupation de l'arrière-pays de la Libye par leurs troupes.

L'OCCUPATION DU OUADAI. LE PRÉTENDANT ACYL Pendant plusieurs années, la politique du territoire militaire du Tchad envers le grand empire noir de l'Est fut toute d'expectative.

Le prétendant Acyl, qui, pour n'avoir pas les yeux crevés, avait fui devant le succès de son cousin Doudmourah, avait tout de suite misé sur le jeu français. Réfugié aux frontières du Ouadaï et de nos possessions, il avait demandé au colonel Destenave son appui et son investiture. Il fut agréé comme candidat sympathique à la France et, installé au Medogo avec une bande de fidèles, il continua d'observer les événements d'Abéché, mais en vivant sur le pays. Il en abusa de telle sorte qu'il fut arrêté en juin 1903 et exilé à Fort-Lamy. Mais il sut regagner la confiance des autorités du territoire et revint ainsi sur le front ouadaïen pour continuer ses intrigues et aussi, malheureusement et à notre insu, ses exactions et ses déprédations.

Ce front, sur lequel nous observions à ce moment une immobilité prudente, était assez souvent mis à feu et à sang par les incursions ouadaïennes. Doudmourah avait reconstitué à son profit l'unité de l'empire, en s'appuyant fortement sur deux puissants dignitaires : le djerma Othman et l'aguid Mohammed, comparables par

leur influence à ces grands leudes qui, autrefois, appuyèrent nos rois et pouvaient au besoin les renverser. Dès 1903 le colonel Largeau avait établi des postes de surveillance à Yao sur le Fittri, à Bokoro et à Boullory et nos spahis ne cessaient d'escadronner à la poursuite des bandes ouadaïennes. Le 15 mai 1904, le lieutenant Dufour avait infligé une défaite sérieuse aux gens de l'aguid Salamat. Une violente attaque fut même menée le 31 janvier 1906 contre le poste de Yao où le lieutenant Repoux avec 40 tirailleurs, tint tête à une troupe nombreuse et bien armée. Au début de 1908, le commandant Julien et le capitaine Jérusalémy accusèrent une progression sensible par le Batha, mais ils trouvèrent devant eux une résistance qu'ils durent briser aux combats de Dogotchi et de Djouah.

PRISE D'ABÉCHÉ (2 JUIN 1909) Là encore les événements tout à coup se précipitèrent. Cette ville d'Abéché, contre laquelle on redoutait d'avoir à employer une forte, longue et difficile colonne, allait tomber entre nos mains dans un coup de surprise et presque sans pertes, comme un fruit mûr ! En mars 1909, le lieutenant-colonel Millot avait fait une tournée dans l'Est de nos territoires et constaté l'influence croissante du prétendant Acyl qu'il autorisa à se transporter à 100 kilomètres plus à l'Est de sa résidence de Barouella et d'Ati, jusqu'à Birket-Fatmé.

MARCHÉ D'ABÉCHÉ

C'était un nouveau bond vers le Ouadaï. Des reconnaissances françaises établirent la protection de cette avancée vers l'Est. Les Ouadaïens y répondirent par des concentrations de troupes dont l'objectif était évidemment d'enlever Birket-Fatmé et de capturer Acyl. Le capitaine Fiegenschuch décida de les briser et organisa une colonne qui devait « pousser en avant, écrivait-il, aussi loin que possible pour mettre un terme à la menace ouadaïenne ». Partie le 23 mai 1909 de Birket-Fatmé, la colonne, composée de 12 officiers et sous-officiers européens, de 250 tirailleurs et de 300 partisans aux ordres d'Acyl, fonda d'abord un poste à Am-Hadger, limite du Ouadaï. Puis, renseigné sur

l'indécision des Ouadaïens, Fiegenschuch décida de marcher sur l'ennemi, le bouscula et le refoula le 1er juin à l'Ouadi-Chank dans un combat très vif où il fut grièvement blessé. « En avant sur Abéché ! » cria-t-il au lieutenant Bourreau qui prenait le commandement à sa place. Le matin (2 juin) la colonne brisa encore la résistance des Ouadaïens presque sous les murs de la ville et commençait à la bombarder quand les habitants terrifiés firent dire que Doudmourah avait fui avec ses fidèles et qu'ils se soumettaient. Bientôt le drapeau français flottait sur le palais du sultan et sur la ville la veille encore toute mystérieuse. La campagne n'avait coûté que 7 tirailleurs ou irréguliers tués et une trentaine de blessés.

Acyl proclamé sultan Bien vite les soumissions affluèrent. Acyl était proclamé sultan. Le commandant Brisset était nommé commandant militaire et les officiers procédaient à la pacification et à la soumission des diverses provinces. Le lieutenant Lucien poussa même dans le nord jusqu'à Oum-Chalouba et Arada.

Mais une grave question se posait vers l'Est. Où finissait l'autorité du Ouadaï ? Il y avait là une série de petits États dont le Ouadaï avait toujours revendiqué la souveraineté, mais qui parfois se déclaraient indépendants, ou bien que l'empire du Dar-Four réclamait comme siens. L'avènement d'Acyl leur fut notifié. La prise de possession effective était d'autant plus nécessaire que l'accord franco-anglais du 21 mars 1899, en attribuant le Ouadaï à la France et le Dar-Four à l'Angleterre, n'avait pu, faute de renseignements, tracer la frontière entre ces deux pays. Aussi le lieutenant Georg alla porter le drapeau à Goz-Beïda au Dar-Sila, où le sultan Bakhit lui fit bon accueil. Le lieutenant-colonel Millot alla installer un sultan nouveau et dévoué à Nieri, chef-lieu du Dar-Tama. Le Dar-Guimr et le Dar-Rounga paraissaient soumis.

Expédition dans le Dar-Massalit. — Le massacre de l'Ouadi Kadja (janvier 1910) Seul restait incertain le plus important de ces Dars, le Dar-Massalit, dont le sultan Tadjeddine, installé dans sa capitale Dridjel se réservait, appuyé d'ailleurs par l'hostilité nette du sultan du Dar-Four, Ali-Dinar, qui, de sa capitale lointaine El-Facher, sommait le commandant d'Abéché d'évacuer le Ouadaï. Il fallait connaître la situation exacte du Massalit et les intentions de son sultan. C'est pour y parvenir que le capitaine Fiegenschuch, commandant la circonscription du Ouadaï, se mettait en route à la fin de décembre 1909, avec une

colonne composée de trois officiers et deux sous-officiers européens, une centaine de tirailleurs et quelques partisans. Une lettre du sultan du Massalit, Tadjeddine, rassurait le capitaine sur ses intentions et, pour endormir plus encore sa méfiance, une seconde lettre lui était apportée le 4 janvier 1910 au bivouac de la colonne sur l'Ouadi-Kadja pour le prier d'attendre un jour avant d'avancer afin que le campement nécessaire fût prêt. C'était l'annonce du guet-apens où la petite colonne allait sombrer. Pendant que la colonne avançait lentement, les Massalits l'entourèrent et, à un signal, se jetèrent sur elle dans un passage étroit : le capitaine Fiegenschuch, les lieutenants Delacommune et Vasseur, le maréchal des logis Breuillac, le sergent Béranger, cent tirailleurs, quatre-vingts partisans étaient tués. Neuf tirailleurs seulement et une dizaine d'auxiliaires échappèrent à ce massacre.

LA MARCHE EN AVANT DU COLONEL MOLL

Le lieutenant-colonel Moll qui venait de France pour prendre le commandement du territoire, apprenait ce drame à son arrivée ; il prit tout de suite les mesures nécessaires pour calmer l'agitation que le massacre de l'Ouadi-Kadja menaçait de répandre dans tout le Ouadaï et qui ranimait l'hostilité du Massalit, l'incertitude du Sila et jusqu'aux espérances de Doudmourah détrôné. La menace la plus forte vint par le Dar-Tama, où près de 4 000 Foriens (gens du Dar-Four) s'avançaient jusqu'à 50 kilomètres d'Abéché en brûlant les villages et en razziant un fort butin et des esclaves ; avec une colonne de 200 tirailleurs, le capitaine Chauvelot atteignit les bandes foriennes le 7 avril à Guéréda, les mit en déroute et libéra ainsi le Tama de ses envahisseurs. Au même moment, Doudmourah lui-même essayait de rentrer en scène par le Nord, et le capitaine Chauvelot allait, le 22 avril, le déloger de Kapka. Retourné avec les Massalits, le déchu essaya encore en mai d'entrer au cœur du Ouadaï par l'Est et pénétra jusqu'à Bir-Taouil. On sentait qu'il y avait entente entre lui, Tadjeddine du Massalit et Ali-Dinar du Dar-Four.

L'heure n'était-elle pas venue de briser cette résistance ? Le 4 novembre 1910, le colonel Moll, qui avait reçu du gouverneur général de l'Afrique équatoriale l'autorisation d'agir au moment qui serait favorable, partit avec une colonne composée de 310 tirailleurs et canonniers et une section d'artillerie. Son intention était de marcher contre les forces de Tadjeddine et Doudmourah signalées aux environs de la capitale Dridjel. En même temps il formait une colonne secondaire confiée au capitaine Arnaud et composée de 3 officiers et 130 tirailleurs et dont la mission était de se porter par le Nord, afin de barrer la route à Doudmourah, de dresser contre lui les populations et d'essayer de le capturer.

Rapidement la colonne principale se porta sur l'Ouadi-Kadja, où elle rendit les honneurs aux morts du guet-apens du 4 janvier, puis vers Dridjel et, pour trouver l'eau, elle installa son campement près de là, à Doroté.

LE DÉSASTRE DE DOROTÉ (9 NOVEMBRE 1910). — LE COLONEL LARGEAU RÉTABLIT LA SITUATION Vers 9 heures du matin, au campement, le lieutenant-colonel Moll apprit soudain qu'au delà de la crête située devant lui, des masses ennemies arrivaient à toute allure. La formation de combat fut prise, mais le colonel n'ouvrit pas tout de suite le feu, comptant frapper plus fort et de plus près dans la horde hurlante de cavaliers et de fantassins confondus, — 4 000 hommes au moins armés de fusils, de lances et de sagaies, qui s'avançaient en courant précédés de Tadjeddine et de ses principaux aguids. Le feu commença ; mais il affola nos chameaux qui se débandèrent sur une partie du campement. Le carré était envahi ! Ce fut alors un horrible corps à corps où officiers et tirailleurs se défendaient individuellement et héroïquement. Le colonel Moll tomba l'un des premiers. Au lieu de mener à fond la poursuite, les Massalits se mirent à piller le campement, ce qui permit aux officiers survivants de rallier une centaine de tirailleurs, de former le carré et de reprendre le camp dévasté. A 11 heures et demie l'engagement prenait fin. Le colonel Moll et sept officiers ou sous-officiers français et 40 tirailleurs étaient tués, ainsi que 600 Massalits et Tadjeddine, notre implacable adversaire.

Le capitaine Chauvelot, qui avait pris le commandement, organisa le service de sûreté de la colonne. La colonne secondaire n'arrivant pas, il décida le retour : les blessés furent hissés sur les quelques chevaux qui restaient, les canons traînés à la bride, les munitions et vivres transportés par les tirailleurs, tout le reste brûlé. Le lendemain la colonne secondaire rejoignait enfin : elle avait opéré dans le Nord, puis avait été retardée, et enfin détournée un instant de sa marche vers la colonne principale par de faux renseignements. Le 10 décembre les deux colonnes étaient de retour à Abéché.

Le retentissement de cette douloureuse affaire risquait de mettre une fois encore en péril notre établissement au Ouadaï même. Il fallait d'urgence redresser la situation. Le soin en fut confié au colonel Largeau qui, pour la troisième fois, allait au début de 1911 prendre le commandement du territoire. Le chef de bataillon Maillard, qui avait pris l'intérim, organisait une colonne de 520 tirailleurs chargée de protéger la frontière ouadaïenne contre les incursions des Massalits. Le 25 janvier 1911, dans la même plaine de Doroté, il mettait en déroute les

contingents de Doudmourah et du successeur de Tadjeddine, Andoka, qui s'enfuirent vers le Dar-Four où nous n'avions pas le droit de les poursuivre. Le prestige français était rétabli et la colonne, rentrée le 2 mars à Abéché, y rapportait les ossements des victimes des drames de l'Ouadi-Kadja et de Doroté pour les inhumer en terre française.

LA RÉVOLTE CONTRE ACYL. — FIN DE L'EMPIRE DU OUADAÏ Mais ce fut au Ouadaï même que la révolte éclata peu après que le colonel Largeau fut arrivé à Fort-Lamy, siège du commandement, mars 1911. Acyl, roi fainéant et ivrogne, s'était entouré d'une bande de fidèles sans scrupules qui exploitaient la ville et le pays et se partageaient les grands commandements territoriaux. Il pillait les villages, razziait les troupeaux, levait de lourds impôts. La révolte fut marquée par l'assassinat du docteur Pouillot le 5 juin, à Ngazéré. Le commandant Hilaire fut chargé de la répression. Toute une série de petites rébellions furent brisées pendant une campagne de deux mois avec de très faibles effectifs. Le Sila, où le sultan Bakhit s'était montré hésitant malgré ses anciennes promesses, fut occupé le 1er janvier par une colonne qui y établit un poste permanent.

FEMMES ARABES DES BORDS DU TCHAD

Mais le résultat essentiel allait récompenser ces efforts. Partout vaincu, découragé, abandonné, résigné, attiré aussi par nos démarches politiques et nos promesses de pardon, Doudmourah abandonnait soudain la lutte. Il alla se livrer à notre discrétion au poste de Bir-Taouil. Quelques jours après il était interné à Fort-Lamy où il a vécu, oublié et renié par les siens, jusqu'à sa mort en 1928.

Quant à Acyl il avait bien signé une convention par laquelle il s'engageait à

renoncer aux errements qui avaient provoqué la révolte de 1911, mais l'ancien chef de bande l'emportait toujours en lui sur le sultan. De nouveau les exactions reprirent, et les abus et les plaintes et, plus graves encore, des relations secrètes avec les Massalits et la Senoussia. Le 9 juin 1912, Acyl fut arrêté, détrôné et envoyé à Fort-Lamy comme son cousin Doudmourah, et finalement interné à Laï sur le Logone où il vit avec une dotation honorable.

Le dernier sultan du Ouadaï avait disparu de la scène. La crise ouadaïenne, remontant à notre arrivée au Chari, mais vraiment ouverte par le coup de main de la prise d'Abéché n'avait ainsi duré que trois ans, malgré l'hostilité du pays et des voisins de l'Est et malgré les intrigues de la Senoussia.

L'administration directe était établie au Ouadaï. Dorénavant son histoire n'était plus que d'ordre administratif.

CONVENTION FRANCO-ANGLAISE DU 8 SEPTEMBRE 1919

Il ne restait plus qu'à attribuer définitivement soit à la France soit à l'Angleterre les petits États non attribués par l'accord de 1899. Ce fut l'objet d'une nouvelle convention franco-britannique signée le 8 septembre 1919 à Paris. La France obtenait le Dar-Tama, le Dar-Sila et le Dar-Kouti, et l'Angleterre le Dar-Guimr et le Dar-Massalit. La frontière ainsi tracée était encore imprécise sur certains points. Une commission mixte de délimitation fit sur place la reconnaissance géodésique et l'abornement de 1921 à 1923. Les résultats en furent consignés dans un protocole du 19 janvier 1924 dûment approuvé par une déclaration franco-britannique signée à Londres le 21 janvier 1924.

Depuis lors les relations n'ont cessé d'être courtoises entre les autorités françaises et britanniques et il arrive même fréquemment que des officiers et des fonctionnaires français, pour revenir de la colonie du Tchad en France, passent par la voie du Dar-Four et du Nil.

LA FIN DU SULTAN D'EL KOUTI

Restait Mohammed es Senoussi d'El-Kouti.

L'assassin de la mission Crampel avait, pour ainsi dire, passé à travers les balles qui s'étaient échangées dans le bassin du Chari, du Tchad et du haut Oubangui, pendant les dernières années du dix-neuvième siècle. Le traité de protectorat qu'Émile Gentil lui avait accordé avait même été amélioré par un nouveau traité conclu le 27 février 1903 par l'administrateur en chef A. Fourneau et par lequel le sultan s'engageait à fournir un tribut de caoutchouc, d'ivoire, de chevaux, de bœufs et de moutons et à assurer l'entretien du résident français, contre une

rente en argent et en marchandises et quelques armes. Mais, retors, perfide, et d'ailleurs fort intéressé, Senoussi ne cessait d'éluder ses engagements et, en cette même année 1903, les capitaines Mahieu, Brunet et Ruef, n'avaient pu vaincre son inertie et sa duplicité qu'en se faisant accompagner d'une escorte de tirailleurs. Bien plus, Senoussi avait repris ses incursions et ses razzias d'esclaves dans tous les pays voisins. Aussi en octobre 1909 une compagnie de tirailleurs fut envoyée à Ndélé avec le capitaine Modat pour appuyer nos remontrances. Senoussi signa le nouveau traité que le capitaine Mongin lui présenta en demandant même s'il n'y en avait pas d'autres à signer, tellement il y attachait peu d'importance, et au même moment son fils Adoum faisait une razzia chez les Saras. Parfois, sous une menace plus directe, il promettait une fois encore de renoncer à ses razzias, mais c'était un leurre. Tout un parti de la guerre s'était créé autour de son fils Adoum. Revenant d'une tournée qu'il avait faite en mai-juin 1910 jusqu'à Kafiakingi chez les Anglais voisins, le capitaine Modat s'était convaincu de la mauvaise foi de Senoussi. L'ordre d'en finir était arrivé au capitaine Modat qui disposait de 3 officiers et 230 tirailleurs contre les bannières de Senoussi : plus de 2 000 fusils. Le 7 février 1911 à l'aube une attaque fut lancée contre les tatas situés au fond de la cuvette de Ndélé. Arrivé en présence de Senoussi et d'Adoum, le lieutenant Grunfelder, entre en conversation avec eux ; menacé, il abat Adoum d'un coup de revolver, puis engage avec Senoussi une lutte corps à corps et il l'abat d'un coup de revolver. Les bazinguers se défendirent pendant toute la journée. Mais le soir la résistance, qui nous avait coûté 9 tués et 20 blessés, était brisée.

Quinze jours après, toute la population du Kouti était soumise. Une dernière bande, réunie autour de Kamoun, fils de Senoussi, tint encore quelque temps la brousse autour de Ouanda-Djallé d'où le capitaine Souclier la dispersa en décembre 1912.

Le massacre de la mission Crampel et de longues années de razzias étaient châtiés. Le Dar-Kouti n'existait plus. Les populations traditionnellement résignées à l'esclavage devenaient enfin libres.

CHAPITRE VIII

L'ÉTABLISSEMENT DU MANDAT FRANÇAIS SUR LE CAMEROUN

Les Allemands prennent possession du Cameroun (14 *juillet* 1883). — *Les explorateurs et gouverneurs allemands.* — *La conquête franco-anglaise* (1914-1916). — *La coordination des efforts.* — *Le partage du Cameroun.*

L'Allemagne s'était éveillée en 1883 aux aspirations coloniales, et le prince de Bismarck, qui avait dit jadis que toute l'Afrique ne valait pas les os d'un grenadier poméranien, avait accédé aux sollicitations instantes des Chambres de commerce et des Sénats des villes de Hambourg et de Brême qui rappelaient les grands voyages de Barth, Nachtigal et Flegel dans l'arrière-pays et l'établissement de maisons de commerce hanséatiques dans le fleuve Cameroun. D'urgence et sans bruit le chancelier avait envoyé un commissaire impérial à la côte d'Afrique, un Africain de haut mérite, l'explorateur Nachtigal, alors consul général à Tunis, avec mission d'occuper diverses parties de la côte, notamment entre le delta du Niger et le Gabon ; Nachtigal, parti sur un navire de guerre, la *Mœwe*, avait pris possession du Togo le 5 juillet et du Cameroun le 14, après avoir passé des traités avec les chefs indigènes.

LES ALLEMANDS PRENNENT POSSESSION DU CAMEROUN (14 JUILLET 1883)

Ainsi avait été fondée la colonie allemande du Cameroun, devenue aujourd'hui pays sous mandat B confié pour la plus grande partie à la France et pour le reste à l'Angleterre, et qui, quoique séparée administrativement de notre Afrique équatoriale française, a été et est encore trop mêlée à sa vie pour que l'histoire n'en soit pas retracée ici.

L'Allemagne s'était donc insérée entre les possessions naissantes de l'Angleterre au Niger et de la France au Gabon et au Congo. Elle exigea sa part et tout de suite deux conventions diplomatiques la lui tracèrent. Par la première, conclue le 7 mai 1885, l'Angleterre abandonnait au nouveau venu tout le massif du Cameroun et une frontière partant de la côte jusqu'aux rapides de Vieux Calabar dans l'intérieur, qu'un accord du 2 mai 1886 prolongea jusqu'aux environs de la ville de Yola, sur la Bénoué. Par la seconde convention, signée le 24 février 1885, la France reconnaissait au Rio Campo la frontière entre le Cameroun et le Congo français.

LES EXPLORATEURS ET GOUVERNEURS ALLEMANDS

La domination allemande sur le Cameroun a duré trente ans, de 1884 à 1914. Son histoire compte trois hommes remarquables, l'explorateur Nachtigal qui l'a fondée et qui a envoyé les premières missions d'exploration et d'occupation dans l'intérieur ; le gouverneur von Puttkamer qui, de 1895 à 1907, en a dirigé l'exploitation économique en y développant les plantations, surtout celles du caoutchouc, et en instituant deux grandes compagnies à charte, la Nord-West Kameroun Gesellschaft et la Sud-Kameroun Gesellschaft ; et le ministre des Colonies Dernburg qui vainquit l'indifférence du Reichstag et de l'opinion publique allemande pour les colonies en général et surtout pour le Cameroun. Sous son impulsion, les trois derniers gouverneurs, Seitz (1907-1910), Gleim (1910-1912) et Ebermaier (1912-1914), s'efforcèrent de développer la colonisation par les plantations, comprenant bien que le Cameroun n'était pas un pays de peuplement où l'Allemagne pût songer à déverser des immigrants, mais une colonie d'exploitation destinée à lui fournir des matières premières et à acheter les produits de son industrie. Des chemins de fer et des routes étaient en voie d'exécution. La main-d'œuvre indigène était abondante et, d'ailleurs, par des procédés d'une réelle brutalité, elle était asservie aux plus durs labeurs. La domination allemande s'exerçait par la force qu'appuyait la présence d'une troupe coloniale nombreuse et bien entraînée, la Schutztruppe.

C'est en cet état que le Cameroun allemand allait recevoir le choc de la guerre et voir changer ses maîtres et ses destinées.

LA CONQUÊTE FRANCO-ANGLAISE (1914-1916)

Il y a eu entre la conquête du Cameroun par les Alliés anglais, belges et français et la Grande Guerre, un curieux parallélisme. Si l'affaire a été réglée en dix-huit mois, elle a reproduit en petit les mouvements des grands fronts : actions séparées, succès et insuccès, et finalement victoire grâce à la concentration des forces et à l'union des troupes. On avait cru au début que la campagne serait facile. Mais l'ennemi opposa partout une résistance de sanglier, facilitée par les dispositions du terrain et surtout par les forêts et les marigots à travers lesquelles les colonnes françaises durent progresser, se débattre et se battre pendant de longs mois.

L'Afrique équatoriale française se dressa d'autant plus ardemment à l'appel de la mobilisation, que la guerre mettait en évidence les conséquences stratégiques des deux antennes abandonnées aux Allemands sur l'Oubangui et le Congo par la convention de 1911, et de la coupure de la colonie en trois parties ainsi opérée il y avait trois ans. M. Estèbe, gouverneur général intérimaire, fit sans tarder réoccuper Bonga, Zinga et le Nord du Gabon. De son côté, le général Aymerich, commandant supérieur des troupes de l'Afrique équatoriale française, apprenant que les Allemands avaient occupé le poste d'Ouesso, sur la Sangha, le fit reprendre le 31 août par le commandant Joly.

Le retour de M. le gouverneur général Merlin dans la colonie le 7 septembre 1914 allait déclancher tout de suite la reprise du Nouveau-Cameroun et une première offensive en coup de sonde et restreinte par les frontières de l'Afrique équatoriale française. Ce fut la mission de quatre colonnes françaises qui allaient opérer sur les frontières pendant que le corps expéditionnaire franco-anglais, formé des troupes britanniques du général Dobell et des troupes françaises de l'Afrique occidentale commandées par le colonel Mayer, attaquerait par la côte. Une première coopération allait ainsi s'engager, mais sans plan d'ensemble bien ordonné.

Les colonnes françaises s'élancèrent avec joie à la reconquête des régions perdues en 1911. Au nord du Gabon, dont la capitale Libreville fut protégée dès le 19 septembre par l'occupation de Cocobeach, et où, dès le 3 septembre, les Allemands avaient attaqué un de nos détachements à Mimbang en tuant le chef de bataillon Dubois de Saligny, la situation fut un instant critique. Mais les colonnes Le Meillour, Miquelard et Defert rétablirent la situation.

Dans la Sangha, le colonel Hutin, à travers un pays difficile, parvint à enlever Nola le 18 octobre. Pour le dégager et le soutenir, le général Aymerich alla de Ouesso, avec des troupes françaises et belges transportées par flottilles, attaquer le 25 octobre le poste allemand de N'zimou : il se heurta à une forte résistance

au cours de laquelle le gouverneur Lucien Fourneau fut grièvement blessé de deux projectiles. Après un rude combat de deux jours, cette forte position tombait entre nos mains le 28 octobre.

Dans le Logone, le colonel Morisson nettoyait toute l'antenne Nord concédée aux Allemands et s'engageait déjà sur la route de la capitale Yaoundé en enlevant Bertoua.

Dans le Nord le colonel Largeau, après une première attaque infructueuse sur Kousseri, avait enlevé le 20 septembre le réduit allemand de Kousseri, délivré Laï occupé le 21 août par l'ennemi, et déclenché, sous le commandement du colonel Brisset et en conjonction avec des troupes anglaises venues de la Nigéria, une colonne qui alla bloquer le fort de Mora, occupa Maroua le 14 octobre et poussa sa marche vers le Sud, ayant ainsi libéré les anciens territoires cédés en 1911, et envahi le Cameroun même.

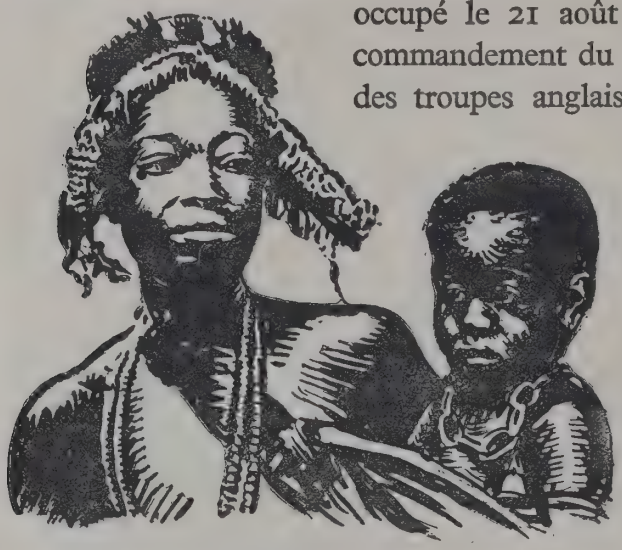

FEMME PAHOUINE
(Croquis original sur nature).

Pendant ce temps sur la côte, la colonne expéditionnaire Dobell-Mayer avait débarqué le 26 septembre à Douala, occupé cette ville, et commencé avec la colonne française Mayer et la colonne britannique Gorges des mouvements en avant qui lui permettaient d'occuper Yabassi, Edéa, Buéa, mais en se limitant à l'occupation effective de ces premières régions conquises.

La tactique du colonel Zimmermann, chef des troupes ennemies, consistait à résister partout et le plus possible grâce aux organisations de défense bien préparées depuis plusieurs mois déjà, à attaquer très souvent et surtout en pays forestier et marécageux, à évacuer les positions et à fuir dès qu'elles n'étaient plus tenables. Il était à craindre que ces divers détachements pussent se réunir et obtenir ainsi la supériorité du nombre. Les Alliés devaient donc, eux aussi, attaquer partout, pour fixer l'ennemi sur les diverses parties du front. Leurs colonnes avaient moins de mobilité, il leur fallait donc plus de cohésion. Ce fut la tactique qui peu à peu s'imposa partout et qui réussit grâce aux efforts du gouverneur général Merlin et du général Aymerich et qui, après dix-huit mois de campagne, amena la victoire totale.

Une coopération déjà plus efficace des troupes alliées fut donc décidée dans

une conférence qui fut tenue à Douala, le 12 mars 1915, entre le général Dobell et M. Lucien Fourneau, lieutenant gouverneur du Moyen-Congo, représentant l'Afrique équatoriale française. Des dispositions furent arrêtées pour l'action commune et sur tous les points des colonnes repartirent à l'assaut du Cameroun. Au Gabon, le commandant Miquelard enlevait Oyem et Bitam, et, en juillet, il tenait la ligne du Ntem ; mais le colonel Le Meillour n'avait pu enlever Akoafim. A la tête des colonnes de la Sangha et de la Lobaye, le général Aymerich manquait de ravitaillement et le terrain lui était plus redoutable que les Allemands : les colonnes Hutin et Morisson finissaient par se joindre et par former la colonne Est-Cameroun après occupation de Lomié et de Doumé. Mais, par suite de retards, la colonne Morisson avait dû enrayer son offensive et celle du détachement qu'elle avait lancé en avant. Au Nord, la colonne du Nord-Cameroun du colonel Brisset, rejointe par le général anglais Cunliffe, finit par faire capituler Garoua le 10 juin, grâce à un canon de 95 envoyé par le général Largeau. La colonne se remit en marche par Ngaoundéré et Tibati, clefs du plateau du Cameroun, se reliant ainsi aux troupes de la colonne française Est-Cameroun. De la colonne expéditionnaire Dobell, le colonel Mayer était allé enlever, le 11 mai, Eséka, terminus du chemin de fer et quartier général du commandement allemand, et en contact avec la colonne anglaise Haywood, elle s'approchait de Yaoundé.

CAVALIERS FOULBÉ (NORD DU CAMEROUN)
(Croquis original sur nature).

Cette offensive, habilement concentrée, avait forcé l'ennemi à se resserrer. Mais le triple commandement des généraux Dobell sur la côte, Cunliffe dans le Nord et Aymerich dans l'Est, empêchait d'utiliser à fond les efforts de ces colonnes marchant presque dans l'inconnu. La coordination n'était pas suffisante et la saison des pluies arrivait. Le général Dobell, qui avait encore plus de 1 000 fusils contre lui dans le Sud-Ouest du Cameroun, suspendit les opérations.

Puis il demanda lui-même une nouvelle conférence avec le gouverneur général Merlin et le général Aymerich.

LA COORDINATION DES EFFORTS Elle eut lieu les 25 et 26 août 1915 à Douala et cette fois elle fut décisive. L'offensive générale et coordonnée fut décidée avec Yaoundé pour objectif. Les deux détachements du corps expéditionnaire : la colonne anglaise Haywood et la colonne française Mayer, bien appuyées sur Eséka et sur Woum-Biagas, brisèrent les dures résistances de l'ennemi et arrivèrent le 1er décembre à Foumban. La colonne Brisset et la colonne Cunliffe, venues du Nord, occupaient l'une Tibati, l'autre Yobo. La colonne de l'Est-Cameroun trouvait une fois encore devant elle les pires difficultés, la forêt hostile et inondée, pleine d'embûches, d'embuscades et de troncs d'arbres en travers des rares pistes, des marigots débordés et bourbeux, et aussi un ennemi très mordant et presque insaisissable. Sous l'action du général Aymerich les deux colonnes poussèrent de l'avant et le 4 décembre le colonel Hutin occupait la forte position que l'ennemi avait organisée à Mougouri.

Cette fois, le cercle se fermait autour de Yaoundé. Le 1er janvier la colonne Haywood occupait la ville et le 8 le général y arrivait à son tour avec les vaillantes troupes des colonnes Nord-Cameroun et Est-Cameroun. L'ennemi avait pu fuir. Le colonel Zimmermann, ses officiers et ses derniers soldats, échappant à la vigilance des colonnes alliées, réussirent à gagner la frontière de la Guinée espagnole et allèrent se faire interner dans ce pays neutre. Quelques jours après, dans le Nord, le fort allemand de Mora, investi depuis quinze mois, capitulait.

La conquête du Cameroun était terminée.

LE PARTAGE DU CAMEROUN Les Allemands ainsi chassés du Cameroun, les Alliés devaient régler le sort de la colonie.

Dès l'occupation de Douala la France et l'Angleterre avaient établi au Cameroun un condominium pour assurer l'administration des territoires progressivement occupés. La campagne finie, elles s'accordèrent pour la solution du partage qui seule permettait à chacune d'elles d'administrer selon ses « méthodes » en toute liberté, et un accord du 14 mars 1916 détermina les frontières des zones d'influence respectives : outre les territoires cédés à l'Allemagne en 1911, la France recevait en charge la presque totalité du Cameroun, l'Angleterre se réservant uniquement une bande limitrophe de la Nigéria et une partie du Bornou ; le port de Douala revenait à la France, celui de Victoria à l'Angleterre. L'accord était

avantageux pour la France, dont il récompensait les sacrifices en effaçant l'humiliation des cessions congolaises de 1911. Le gouvernement désigna comme commissaire de la République le général Aymerich qui commença dès 1916 la réorganisation des territoires conquis ; puis le 5 septembre 1916, le gouverneur des colonies Lucien Fourneau, le glorieux blessé de Nzimou, qui, avec sa grande expérience des choses d'Afrique, réussit en trois ans à rétablir l'ordre et la paix, à rallier les populations encore frémissantes de la guerre, bref à réparer par une politique pacifique et ferme les ruines de la guerre.

Vinrent l'armistice et les négociations de la paix. Le sort des colonies allemandes fut réglé dans les délibérations de Versailles. Tout de suite l'accord s'y était fait entre les puissances alliées et associées sur « l'incapacité coloniale » de l'Allemagne. La conférence avait été très émue des faits de barbarie et des atrocités commis dans les colonies allemandes et qui provenaient d'une brutale politique indigène de l'Allemagne. Les témoignages abondaient et affluaient de toutes ses anciennes colonies. Ceux qui provenaient du Cameroun étaient particulièrement formels. S'il était juste de reconnaître que les autorités allemandes y avaient fait d'utiles efforts en matière d'assistance médicale et notamment dans la lutte contre la maladie du sommeil, il faut ajouter que l'indigène y était soumis à un régime fondé sur la force, excluant les principes d'humanité. Les documents sont sur ce point nombreux et affligeants.

Aussi le traité de Versailles du 28 juin 1919 prononça-t-il la déchéance de l'Allemagne. Par l'article 125, celle-ci renonçait purement et simplement aux territoires qu'elle avait obtenus par la convention franco-allemande du 4 novembre 1911. Par l'article 119, l'Allemagne renonçait encore en faveur des principales puissances alliées et associées à tous ses droits et titres sur ses possessions d'outre-mer. La répartition était déjà faite par les négociateurs alliés, et une déclaration franco-britannique du 10 juillet 1919 confirma l'accord provisoire du 4 mars 1916 et fixa définitivement la frontière franco-britannique.

Mais, en attribuant les anciennes colonies allemandes à diverses puissances alliées, le traité de Versailles les grevait par l'article 22 du Pacte de la Société des Nations, d'une obligation qui en modifiait singulièrement le caractère juridique : celle du « mandat ». La gestion de ces territoires devait être subordonnée à un contrôle et à certaines conditions déterminées : distinction du territoire « sous mandat » du territoire de l'État mandataire, distinction des finances de l'un et de l'autre, sauvegarde de la nationalité des indigènes de territoire sous mandat, interdiction de les soumettre au service militaire, etc... Cette forme du

mandat appliquée au Cameroun comme au Togo, est celle du mandat B.

Sous la réserve de ces obligations toujours strictement remplies et dont il est rendu compte chaque année à la Commission des mandats de la Société des Nations, la France a donc pris en mains, dès 1919, la gestion du Cameroun français en organisant son administration et sa mise en valeur. Ce fut l'œuvre des deux commissaires du gouvernement sous régime de mandat, M. J. Carde et M. Marchand. La paix française règne au Cameroun et, grâce à l'amélioration du port de Douala, grâce aux chemins de fer et aux routes, dont l'une permet à la colonie de l'Oubangui-Chari d'avoir un débouché direct vers le port de Douala, la production agricole s'est puissamment développée, notamment en bois, en cacao, en oléagineux, en tabac et en caoutchouc.

Appuyé sur un budget sain dont les recettes oscillent autour de 70 millions de francs, le Cameroun, qui a été le théâtre de tant de rivalités, depuis lors, n'a plus d'histoire.

CHAPITRE IX

LA FORMATION ADMINISTRATIVE ET L'ESSOR ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

Formation administrative de l'A. E. F. — La dernière mission de De Brazza (1905). *— L'œuvre des explorateurs. — La misère économique de l'A. E. F. — Du régime concessionnaire. — Les emprunts. Le chemin de fer. Le port de Pointe-Noire. — Des horizons nouveaux.*

L'HISTOIRE administrative et économique de l'Afrique Équatoriale française a été tourmentée et lente comme son histoire politique. C'est que le « vieux Congo » a toujours été, de la part de la métropole, la victime d'une sorte d'indifférence inconsciente qui s'est marquée par une pénible indécision et a trop longtemps frappé la colonie d'une stérilité en plein contraste avec le développement régulier et rapide de nos autres possessions d'Afrique.

Les causes en étaient multiples, il y avait d'abord l'éloignement : comment ne pas se désintéresser d'une colonie aussi lointaine et risquer des capitaux dans une possession mal desservie par de rares courriers et sur laquelle on n'avait ni cartes ni rapports ? De plus le Congo n'a pas connu à ses débuts l'intérêt soulevé dans l'opinion par la pénétration armée du Tonkin et du Soudan, par les combats retentissants et les colonnes hardies et périlleuses qui y portaient notre drapeau :

elle s'était bien enthousiasmée un instant pour le duel engagé entre Brazza et Stanley, mais elle n'en voyait que le caractère national et en quelque sorte sportif ; la formation lente et méthodique, coûteuse aussi, d'une colonie française sous l'équateur lui paraissait une charge sans récompense. Tant d'autres plus voisines, mieux placées sous les regards de la métropole, appelaient l'effort de celle-ci. Il fallut de longues années d'expériences souvent infructueuses pour sortir du malaise et c'est aujourd'hui seulement que la colonie en sort vraiment, après avoir réalisé sa formation administrative et nettement marqué son essor économique.

Formation administrative de l'A. E. F. — La dernière mission de de Brazza (1905)

La formation administrative de l'Afrique Équatoriale française ne s'est, en réalité, affirmée qu'au début de ce siècle.

Longtemps sous la dépendance des marins qui dirigeaient nos établissements de toute la côte d'Afrique, ceux du Gabon et du Congo ne reçurent leur acte de naissance que lorsque Brazza, après avoir dirigé la mission de l'Ouest africain, prit en 1883 le titre et les fonctions de Commissaire du gouvernement dans l'Ouest africain. Trois ans après, par un décret du 27 avril 1886, il était nommé Commissaire général du gouvernement au Congo français, et un lieutenant gouverneur, son fidèle collaborateur Noël Ballay, était nommé lieutenant gouverneur du Gabon à Libreville, fonctions dans lesquelles devaient lui succéder les deux autres lieutenants principaux de Brazza, M. Charles de Chavannes en 1889 et M. Albert Dolisie en 1894.

Brazza resta en fonctions jusqu'au 2 janvier 1898, continuant d'animer la colonie qu'il avait fondée, entraînant l'admirable équipe de collaborateurs, d'explorateurs et d'administrateurs qu'il avait formée. Des heures nouvelles s'ouvraient pour le Congo, celles de la mise en valeur ; le gouvernement estima à cette époque que l'œuvre de Brazza était achevée et que le repos était bien dû à près d'un quart de siècle d'une vie tout entière dévouée à l'Afrique et passée en luttes sous les tropiques, à peine interrompues par quelques luttes non moins ardentes pour le bien de la colonie en de rares et utiles séjours dans la métropole.

Brazza ne devait revoir qu'une seule fois la fille qu'il avait donnée à sa patrie d'adoption et ce fut au cours de ce voyage qu'il mourut. En 1905, à la suite du retentissement qu'avaient eu en France des incidents soulevés au Congo par les conséquences du régime d'exploitation introduit dans la colonie, une mission d'enquête lui fut confiée, alors que sa pensée et son activité restées entières se tournaient à ce moment vers l'Afrique du Nord qu'il habitait et vers le Maroc alors à

peine entré dans les vues de la politique française. Sept ans après son départ, son Congo avait bien changé. Il était secoué par les diverses nécessités de la mise en valeur et par les âpres problèmes qu'elle soulevait, notamment celui des transports qui exigeaient un emploi du portage souvent poussé jusqu'à l'abus. Ce n'était plus la préoccupation presque unique de l'indigène qui animait les nouveaux Congolais. Brazza, dont la santé s'était considérablement altérée dès les débuts de ce voyage, s'en trouva affecté et inquiet. Faisant allusion aux abus qui avaient marqué l'exploitation de certaines parties du Congo belge et fait donner parfois au caoutchouc recueilli sur l'autre rive du fleuve le nom terrible de « caoutchouc rouge », il s'écriait souvent et écrivait « qu'on ne fasse pas du Congo français une nouvelle Mongalla ! »

CHARLES DE CHAVANNES

Il dut interrompre son enquête et s'embarqua malade pour rentrer en France. Son état s'aggrava sur le bateau qui le ramenait, malgré les soins de Mme de Brazza qui l'avait accompagné dans sa mission et c'est un mourant qui débarqua à Dakar où il expira le 14 septembre 1905. L'Afrique avait repris et terrassé celui qui l'avait vaincue.

Son corps fut ramené en France où des obsèques nationales lui furent faites à Paris le 3 octobre 1905. Combien plus éloquente encore, dans sa forme lapidaire, est cette inscription que rédigea pour sa tombe M. Charles de Chavannes et qui figure sur le tertre de terre d'Afrique dans laquelle il repose aujourd'hui au cimetière qui domine la ville d'Alger. La voici :

En des obsèques nationales célébrées à Paris au milieu d'un grand concours de peuple le 3 octobre 1905, la France pleura le fils d'adoption qui avait su, presque seul et sans armes, lui conquérir un empire immense dans l'Afrique inconnue à force de tranquille audace et de foi invincible par la Patience et la Bonté. Sa mission est pure de sang humain. Il succomba le 14 septembre 1905 au cours d'une dernière mission entreprise pour sauvegarder les droits des indigènes et l'honneur de la nation.

Sa veuve fit élever ce monument.

Africains en passant, saluez ce tombeau.
Celui qui dort ici fut le tendre génie
Qui se pencha vers vous dans sa marche bénie,
Et d'une humanité librement rajeunie
Promena sur vos fronts le splendide flambeau.

Ses successeurs au Commissariat général furent successivement MM. de Lamotte (1897), Albert Grodet (1901), Émile Gentil (1904) et Martial Merlin (1908).

Bien vite M. Merlin comprit qu'un effort résolu était nécessaire pour faire sortir le vieux Congo de la stagnation où il végétait, de cette espèce de *poto-poto* administratif et économique où croupissaient ses richesses et ses possibilités. « C'est la Cendrillon coloniale, disait-il, laissez-la paraître et vous verrez sa beauté. » Il lui fit d'abord donner un nouveau nom. En 1909 il devint gouverneur général du Congo français et en 1910 il prit le titre de gouverneur général de l'Afrique Équatoriale française, appellation nouvelle et définitive, qui égalait la colonie à sa sœur aînée, l'Afrique Occidentale française.

M. Martial Merlin, qui, en plus de son rôle administratif et de son action économique, eut à diriger la colonie dans les premières années de la guerre et à régler la reconquête du Cameroun, fut remplacé successivement par M. Gabriel Angoulvant qui réunit pendant la fin de la guerre les deux grands gouvernements généraux de Dakar et de Brazzaville, par M. Augagneur et enfin par M. R. Antonetti, qui dirige actuellement (1931) les destinées de l'Afrique Équatoriale française.

Celle-ci forme un gouvernement général ayant son siège à Brazzaville où se trouvent tous les services centraux. Le groupe de l'A. E. F. — c'est par ces trois lettres qu'il est couramment désigné — comprend quatre colonies dirigées, sous la haute autorité du gouverneur général et de son secrétaire général, par des lieutenants gouverneurs : le Gabon (chef-lieu Libreville), le Moyen-Congo (chef-lieu Brazzaville), l'Oubangui-Chari (chef-lieu Bangui) et la colonie du Tchad (chef-lieu Fort-Lamy). La partie de l'ancien Cameroun allemand qui a été confiée par la Société des Nations au mandat français et qui avait été d'abord rattachée à l'Afrique Équatoriale française, possède aujourd'hui une autonomie entière sous la direction d'un gouverneur des colonies qui porte le titre de Commissaire de la République française au Cameroun ; elle a d'ailleurs bien des intérêts économiques communs avec sa grande voisine.

L'ŒUVRE DES EXPLORATEURS

Cette œuvre administrative fut accompagnée d'une œuvre géographique et scientifique qui souvent l'a précédée et rendue possible : celle des explorateurs.

L'Afrique Équatoriale française a été un admirable champ pour les missions d'exploration et d'études. A côté des précurseurs, des pionniers, des conquérants et des pacificateurs dont les pages précédentes ont rappelé les hauts faits, que de noms ont été attachés à l'inventaire du Congo. Dans un tableau publié en 1923

dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Marseille*, M. Georges Bruel n'en citait pas moins de 675. Parmi ceux dont les travaux sont particulièrement notoires, il faut citer : MM. Gaillard, Fredon, Paul Comte (Oubangui), Merlet (Gabon et Oubangui), le capitaine Decœur (Haute Sangha), Alfred Fourneau, Fondère, le lieutenant Lucien Fourneau et le docteur Spire (mission de 1898-1899 de Libreville à la Sangha), Victor Bernard et le docteur Huot (missions dans le Bahr-Sara), Perdrizet (bassin de la Ouahm), Pierre Prins (Oubangui et Chari), Auguste Chevalier, le docteur Decorse (missions scientifiques dans la région du Tchad), le capitaine Tilho (missions scientifiques en Afrique centrale), le lieutenant de vaisseau Audouin (mission dans la Bénoué et missions hydrographiques), le commandant Moll, le capitaine Cottes et le capitaine Périquet (mission de délimitation du Cameroun) ; le capitaine Lancrenon (mission télégraphique au Tchad), le docteur Martin et ses collaborateurs de la mission d'études de la maladie du sommeil ; les capitaines du génie Cambier, Lavit et Mornet (études du chemin de fer), lieutenant Dujour (mission scientifique géodésique), Paul Bourdarie (études scientifiques et économiques sur le Congo et l'Oubangui), les capitaines Jacquier et Maurice Martin (missions dans l'Oubangui), le docteur Poutrin (études scientifiques), l'ingénieur hydrographe Roussilhe (missions hydrographiques), A. Gruvel (étude sur la faune atlantique), etc...

Mais, à côté d'eux, la pléiade a compté bien des modestes, et tous, chefs de missions, administrateurs, savants, officiers, colons et notamment de nombreux missionnaires formés à l'école de Mgr Augouard et de Mgr Le Roy, ont amassé des documents scientifiques, géographiques et économiques dont M. Georges Bruel, qui a été parmi eux l'un des plus actifs, a réuni un premier inventaire dans une précieuse *Bibliographie de l'Afrique Équatoriale française.*

Ainsi s'établit peu à peu une grande carte de l'Afrique Équatoriale française qu'il sera un jour bien émouvant de mettre en regard des vieilles cartes où le cours du Congo était si fantaisiste et où abondaient les *terræ incognitæ*, souvent figurées par des animaux étranges et des Noirs géants ou des pygmées, entraînés dans les caravanes de négriers.

LA MISÈRE ÉCONOMIQUE DE L'A. E. F.

L'histoire économique de l'Afrique Équatoriale française est certainement la moins brillante de celles que nous venons de successivement raconter. C'est dans ce domaine que la stagnation générale de la colonie s'est surtout manifestée. La comparaison de deux chiffres en donnera la mesure. En 1913, dernière année normale d'avant-

guerre, le groupe faisait un commerce extérieur de 57 millions de francs, représenté par 21 millions d'importation et 36 millions d'exportation. En 1929, le total ne s'est élevé qu'à 428 millions de francs, représenté par 276 millions d'importation et 152 millions d'exportation. Ramené au coefficient de l'or, le total de 1929 ne donne que 85 millions. C'est peu en regard des statistiques impressionnantes et en ascension rapide du Congo belge ou de l'Afrique britannique du Sud.

INDIGÈNES CHARGEANT UNE BILLE D'OKOUMÉ
(Dessin original sur nature).

Et pourtant les richesses de l'A. E. F. sont abondantes et variées. Les bois en forment l'élément principal et parmi eux l'okoumé, bois précieux à la fois pour la menuiserie et l'ébénisterie. Avec eux l'Afrique Équatoriale exporte du caoutchouc, des noix palmistes, du café, du coton, de l'ivoire, les produits de ses chasses, petites et grandes, et de la pêche. Ses forêts sont presque inépuisables, son sol n'a jamais été cultivé par des procédés modernes, elle est encore à la période de la cueillette. Le cheptel du Tchad est extrêmement riche. Et voici que son sous-sol se révèle comme un réservoir de richesses hier encore insoupçonnées et qui vont des vieilles mines de cuivre de Mindouli dans le Bas-Congo jusqu'à l'or et peut-être le pétrole, dans la région de l'Oubangui.

D'où vient que l'exploitation en a été si retardée?

C'est qu'aux raisons générales de la stagnation du Congo : éloignement, igno-

rances et incertitudes de la métropole, indifférence des pouvoirs publics, hésitation des capitaux, difficultés matérielles des transports et du commerce, complexités d'un tarif douanier qui imposait l'égalité des tarifs à toute la région que l'Acte international de Berlin de 1885 a défini comme étant le bassin conventionnel du Congo, s'ajoutent deux causes principales qu'un effort de l'État aurait seul pu écarter, l'absence de tout outillage économique et la rareté de la main-d'œuvre.

C'est une vérité évidente que dans les pays neufs la condition essentielle de tout progrès économique est l'outillage, c'est-à-dire, en fait, la création de moyens de communication : ports, routes et chemins de fer. Or, le Congo n'avait que des ports bien modestes, pourvus de moyens insuffisants ; pas de routes, mais quelques pistes marquées par le passage des caravanes de porteurs ; pas de chemin de fer, et des rivières dont les chenaux navigables étaient séparés par des rapides infranchissables, même aux hautes eaux. Le portage à dos d'homme entre les postes et le transport par baleinières sur les biefs de rivières compliquaient, alourdissaient, ralentissaient et grevaient de frais considérables toute circulation.

Quant à la main-d'œuvre, elle était rare et sans grande valeur. Le vieux Congo avait été de tout temps dépeuplé par l'esclavage, aussi bien par la traite maritime que la France et l'Angleterre ont supprimée au début du dix-neuvième siècle que par la traite intérieure, plus dévastatrice encore. A ces maux il fallait joindre le cannibalisme, les méfaits des féticheurs et sorciers qui empoisonnèrent tant de malheureuses victimes, la mortalité infantile qui abattait les enfants, mal nourris et mal vêtus. Le nombre de ceux-ci était faible aussi du fait d'un autre mal social, une gérontocratie qui réservait aux seuls vieillards riches la possibilité de fournir la dot nécessaire pour l'achat des femmes. Joignons-y encore la mauvaise alimentation de tous ces indigènes, incapables de tirer de leur sol même ce qui était indispensable à leur nourriture immédiate et surtout de se prémunir pour les semailles et contre les famines. Enfin les épidémies, comme la maladie du sommeil, la variole et le typhus sévissaient sur ces pauvres êtres inférieurs. C'est ainsi que l'Afrique Équatoriale française, d'une superficie de plus de 2 500 000 kilomètres carrés, ne possède aujourd'hui qu'une population d'à peine 3 millions d'habitants, soit 1,3 par kilomètre carré. Comment trouver dans ces primitifs, trop souvent déchus, même physiquement, les bras solides capables d'aider les dirigeants européens à ouvrir leur sol riche, mais infécondé ?

Cette indifférence résignée et distante des pouvoirs publics laissait la colonie à sa pauvreté en lui distribuant parcimonieusement les quelques crédits qui assuraient sa petite vie végétative et sans avenir. En vain les administrateurs appelaient

la métropole au secours en assurant que la colonie payerait, elle aussi, les mises de fonds, officielles ou privées qu'elle sollicitait.

Du régime concessionnaire

Il fallut l'exemple d'un voisin pour que fût tenté au Congo français un premier essai de mise en valeur qui fut d'ailleurs malheureux. Sous la vigoureuse impulsion du roi Léopold, le Congo belge était déjà entré en plein essor. Ouvert par le chemin de fer que l'énergie du colonel Thys avait établi du port atlantique de Matadi au Stanley-Pool et qui avait été inauguré en 1898, le Congo belge enrichissait ses propres finances et celles des capitalistes qui avaient répondu à l'appel du roi. Les sociétés concessionnaires y étaient florissantes. On crut trouver dans leur exemple une solution paresseuse et peu coûteuse qui pouvait dispenser l'État français de l'effort d'argent que notre colonie appelait. L'engouement qu'on avait alors pour les grandes concessions territoriales s'appuyait aussi sur le succès fameux de la Chartered Sud-Africaine et de la Royal-Niger-Company.

TRANSPORT DE L'HUILE DE PALME
(D'après un croquis sur nature).

On en fit l'application en 1899. Déjà quelques larges concessions avaient été données sur des territoires du Gabon. Cette fois, ce fut l'essai d'un régime général qui s'appliquait à toute la colonie.

M. Guillain, ministre des Colonies en 1899, convaincu que l'introduction au Congo de grandes sociétés de colonisation serait plus profitable que les essais

timides de colons particuliers souvent dépourvus de capitaux, décida par un décret du 28 mars 1899 l'institution de grandes concessions qui, d'après un cahier des charges type, recevraient pour trente années des concessions d'une étendue supérieure à 10 000 hectares et en auraient l'exploitation exclusive moyennant un versement de redevances à l'État et à la colonie et sous certaines conditions tendant à sauvegarder les intérêts des indigènes sous le contrôle de l'administration. Une quarantaine de concessions furent ainsi attribuées, couvrant près des 19/20es de la colonie. On attendait de cette large tentative des résultats décisifs d'autant plus que des groupements étrangers, et notamment belges, avaient cherché à se faire attribuer des concessions territoriales chez nous.

L'essai ne fut pas heureux. Il était vicié dans sa base même. Les concessionnaires, souvent ignorant des réalités du Congo français et uniquement alléchés par les beaux rendements des sociétés belges, se heurtaient bien vite à l'impossibilité de cueillir ou d'exporter les produits de leurs concessions qu'ils n'avaient pas préalablement fait étudier. Agents de direction et d'exécution, main-d'œuvre, moyens de transport, compétence agricole, connaissance de la politique indigène, pratique des relations avec les autorités administratives, tout leur manquait. Les misères et les déceptions apparurent vite, encore soulignées par des abus qui portaient surtout sur les exigences de la métropole ou sur les excès du travail forcé et du portage imposé aux indigènes. Ce furent les plaintes et les protestations soulevées par ce régime qui provoquèrent, en 1905, l'enquête confiée à Brazza et dont il revint mourant. Plusieurs de ces sociétés disparurent et quelques-unes tout de suite. D'autres résistèrent et devinrent de simples exploitantes des territoires qui leur avaient été concédés en exclusivité. Les capitaux que toutes ont investis n'ont certes pas été perdus, ils ont bénéficié tout au moins à l'essor général de la colonie dont quelques-uns ont heureusement et justement profité. Mais le régime lui-même était une erreur. Il a pris définitivement fin en 1930 par des accords amiables passés entre le ministère des Colonies et les derniers concessionnaires qui, sous certains avantages, ne sont plus que des sociétés de colonisation sans monopole.

LES EMPRUNTS. LE CHEMIN DE FER. LE PORT DE POINTE-NOIRE Dès les premières années de ce siècle, l'État français était ainsi ramené à la conception de ses devoirs qu'il avait voulu éluder. Courageusement les chefs de la colonie se plaçaient en face des nécessités qui s'imposaient. Émile Gentil, qui d'explorateur et de commandant du territoire du Tchad était devenu Commissaire

général, y appliqua vainement ses efforts jusqu'à écrire à un membre de la commission du budget de la Chambre : « On peut toujours mourir, mais on ne peut faire vivre le Congo avec rien. » Son successeur, M. Martial Merlin posa nettement le problème. Il fallait à la colonie un outillage économique, un port, des routes, un chemin de fer joignant le grand fleuve à l'Océan, des télégraphes, des travaux de balisage sur les rivières et aussi pour l'indigène une assistance médicale mieux organisée, un enseignement qui devait devenir surtout d'ordre professionnel, tout un programme de vie meilleure et de bonne administration.

Le mauvais charme semblait enfin rompu. Au premier emprunt de 21 millions qui avait permis en 1910 les premières études du port en eau profonde de Pointe-Noire et du nouveau tracé de chemin de fer de Brazzaville à ce port, une loi du 13 juillet 1914 ajouta 171 millions qui allaient permettre de déclencher les travaux. La guerre arrêta cet élan.

Mais il ne pouvait être brisé que pour un temps. Il fut repris après la guerre, avec une confiance et une hardiesse qui durent encore vaincre bien des obstacles et que le gouverneur général actuel porte à leur effet le plus grand et le plus heureux. Un emprunt de 300 millions qu'il obtint du Parlement en 1925 donna à la colonie les moyens financiers nécessaires pour l'accélération résolue des travaux du chemin de fer de Brazzaville-Océan et du port de Pointe-Noire, et en 1931 dans les grands emprunts accordés aux colonies pour la réalisation de leur outillage, 500 millions nouveaux ont été autorisés pour l'Afrique Équatoriale française en vue de l'extension de ses travaux publics et de son programme d'hygiène.

Le chemin de fer du Congo va donc achever une histoire qui a été, elle aussi, très mouvementée. Brazza en avait projeté la création et confié l'étude en 1886-1887 à l'ingénieur Jacob. On crut un instant qu'il serait réalisé par l'initiative privée, mais il resta à l'état de projet et bien longtemps encore, les transports de Loango à Brazzaville ne furent assurés que par les longs, pénibles et coûteux convois de porteurs qui parcouraient et souvent semaient de leurs charges la piste mal tracée à travers les forêts et les montagnes du Mayumbe. A l'ouverture de la ligne belge de Matadi au Pool en 1898, nos transports, même officiels, prirent cette voie plus commode qui bientôt ne suffit plus aux besoins de l'immense pays intérieur qu'elle desservait. C'est ainsi que prit naissance d'abord, et corps ensuite le projet français du chemin de fer du Congo à l'Océan dont le tracé longuement étudié par des missions techniques fut définitivement fixé de Brazzaville à Pointe-Noire et construit grâce aux larges dotations des emprunts.

Lorsque la ligne sera achevée, l'Afrique Équatoriale française aura enfin un moyen d'évacuer ses richesses.

Quant au port que les études des missions hydrographiques ont fixé à Pointe-Noire en eau profonde, un wharf, des quais, des aménagements divers et une excellente alimentation en eau potable, devront faire un jour de Pointe-Noire le Dakar de l'Afrique Équatoriale française.

Comme affluents de ces grands moyens de communication, la colonie, qui ne comptait encore en 1923 que quelques centaines de kilomètres de routes, possède aujourd'hui un réseau routier de plus de 12 000 kilomètres de bonnes routes ouvertes à l'automobile et dont l'une relie aujourd'hui le Cameroun français et la colonie de l'Oubangui par une voie directe qui met désormais Bangui à vingt-cinq jours seulement de France.

DES HORIZONS NOUVEAUX

L'ouverture des voies de pénétration qui assurent enfin la circulation des voyageurs et des produits s'accompagne de l'application d'un large programme médical, social et humain qui doit donner aux populations indigènes le bien-être et la vie et aussi accroître leur nombre. La maladie du sommeil, les épidémies et surtout la terrible mortalité infantile sont l'objet d'une campagne méthodique et qui s'étend peu à peu aux régions les plus lointaines.

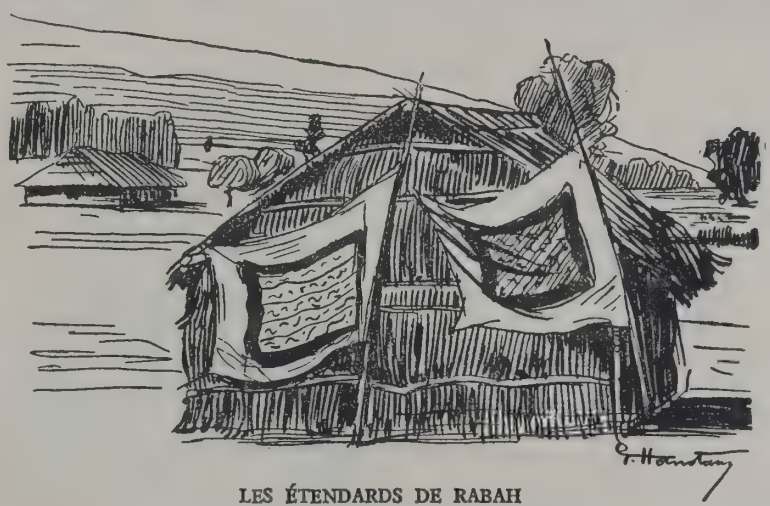

LES ÉTENDARDS DE RABAH
(D'après un document de la mission Gentil).

Ainsi battront les artères de ce corps jeune, puissant, fécond et sain qui fut si longtemps paralysé par l'inertie des pouvoirs publics métropolitains et par la pauvreté des moyens de vie qui le laissaient en arrière des autres colonies françaises.

Riche en produits naturels, dotée de voies de communication qui distribuent la vie dans sa vaste étendue, l'Afrique Équatoriale française, née de la modeste action côtière des marins du début du dix-neuvième siècle, formée par le génie

Brazza, agrandie par l'effort des explorateurs, des administrateurs, des diplomates, des soldats, des missionnaires et des colons, entrevoit aujourd'hui son avenir au delà même de ses frontières. Le port de Pointe-Noire, desservi par le chemin de fer de Brazzaville, rivalisera comme débouché des immenses et riches régions du Katanga et du haut Congo non seulement avec le port, aujourd'hui bien insuffisant, de Matadi que les Belges songent à remplacer par un port abordable et plus moderne dans l'estuaire même du Congo, mais avec les ports et les chemins de fer qui de Lobito à travers l'Angola portugais, de Beira et de Lourenço-Marques à travers le Mozambique et même du Cap, se disputent déjà le débouché du centre du haut bassin du Congo et de la partie septentrionale de l'Afrique australe britannique.

C'est sur ces espérances que se termine l'histoire passée de l'Afrique Équatoriale française. Une nouvelle histoire commence pour elle. L'aube en est lumineuse. Elle coûtera moins d'efforts, de sacrifices et de sang. La semence jetée pendant près de cent ans par les précurseurs et les pionniers lèvera en une riche moisson.

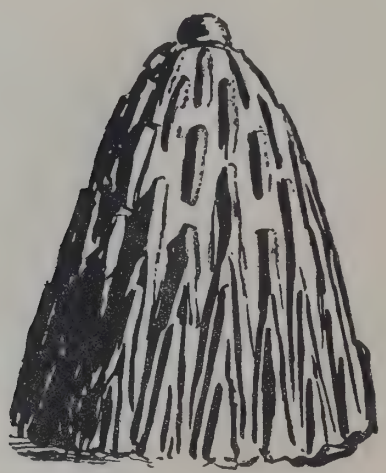

LA CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS

PAR

A. MARTINEAU

ANCIEN GOUVERNEUR DE LA CÔTE DES SOMALIS

Aspect général du pays. — Les habitants. — Les premières tentatives d'occupation. — Russel, Lambert, Rivoyre, Soleillet. — M. Lagarde et l'occupation effective. — La convention de janvier 1897 *et la mission Bonchamps, Charles Michel. — Le chemin de fer franco-éthiopien.*

ASPECT GÉNÉRAL DU PAYS. — LES HABITANTS Notre colonie de la Côte des Somalis est formée de territoires groupés autour du golfe de Tadjourah, sur une profondeur variant de 60 à 90 kilomètres dans l'intérieur des terres. Le golfe avec son prolongement, le Goubet Kharab, long de treize milles et large de six, coupe la colonie en deux parties presque égales, orientées l'une au Nord, l'autre au Sud. Elle a pour voisins l'Erythrée italienne, l'empire d'Éthiopie et la Somalie britannique.

Cette colonie n'est ni riche, ni peuplée ; elle ne compte guère que 85 000 habitants pour une superficie de 23 000 kilomètres carrés, et cette étendue n'est elle-

même qu'un vaste désert, en partie volcanique, où rien ne pousse. Toute la valeur de la colonie réside dans sa capitale, Djibouti, port situé à l'entrée de la mer Rouge, centre du trafic universel et point de départ du chemin de fer qui monte en Abyssinie pour aboutir à Addis-Abeba. Si le pays est assez accidenté et même montagneux en certaines parties, — le mont Goudah au-dessus de Tadjourah s'élève à 1 675 mètres, — il n'y a aucun cours d'eau, les pluies sont rares et la nature offre presque partout l'aspect de la désolation. Impression qui n'est pas sans charme mais qu'apprécient peu les hommes d'affaires pour qui la nature ne vaut que par le rendement qu'elle peut donner. « Il ne faut rien demander à la terre ingrate sur laquelle est fondé notre établissement, » écrivait en 1884 M. de Lanessan, dans un rapport à la Chambre des députés. Les habitants qui font paître leurs maigres troupeaux en ces régions sont obligés à la vie nomade pour conduire leur bétail soit aux rares réserves d'eau créées par les pluies, soit à quelques sources naturelles d'un débit intermittent. Aussi nulle habitation, nulle paillote ; tout le monde vit sous la tente, prêt au moindre déplacement indiqué ou imposé par les éléments. La population sédentaire ne réside guère qu'à Tadjourah et à Djibouti, qui comptent respectivement 4 000 et de 12 à 15 000 habitants.

Les richesses minières qui aiment à se cacher sous l'aridité du sol, font elles-mêmes défaut. Les seules richesses de ce genre, production de l'industrie plutôt que de la nature, sont les salines de Djibouti, concédées en 1910 et qui ont pris tout de suite un grand développement.

Que dire des habitants ? Sans vouloir remonter à leur origine ni discuter les traditions quelque peu confuses qui les concernent, bornons-nous à parler de la situation présente (1). Les Adels ou Danakils, qui habitent au Nord du golfe de Tadjourah et débordent un peu au Sud le long de la rivière abyssine l'Aouache, se prétendent arabes, sans doute à cause de leurs croisements avec ce peuple et de leur conversion à peu près totale à l'islamisme ; mais en réalité ils se rapprochent beaucoup plus des Gallas et des Somalis, leurs voisins du Sud. Ce sont, en général, des hommes d'une belle taille et d'une grande souplesse. Divisés en 150 tribus environ, ils reconnaissent des chefs héréditaires, nommés sultans ou *rés* suivant l'importance de la tribu, mais ces chefs ne sont guère que les exécuteurs de la volonté générale qui s'exprime en des palabres ou assemblées. Nul étranger ne peut traverser leur territoire, s'il n'a réclamé la qualité d'hôte et conclu avec eux la con-

(1) Sur les origines de ces populations, consulter le grand ouvrage de M. KAMMERER : *la Mer Rouge, l'Abyssinie et l'Arabie depuis l'antiquité*. Le Caire, 1929. Préface de G. HANOTAUX.

fraternité du sang ; pendant longtemps ils ont été les seuls intermédiaires de nos voyageurs ou commerçants avec l'Abyssinie.

Les Somalis qui habitent au Sud de la baie et dont les différentes tribus s'étendent jusqu'au cap Guardafuy, ont des mœurs à peine différentes. Les Issas qui habitent notre territoire se divisent eux-mêmes en trois tribus principales, les Dalol qui résident dans la zone maritime, les Abgal, au Sud des précédents et les Ouardik sur les confins des pays gallas, en Abyssinie. Les Issas ont un grand chef dit *okhaz*, pris dans la tribu des Ouardik et qui réside en Abyssinie ; ce chef maintient une certaine unité entre les Issas, mais l'individualisme des tribus domine presque toujours. Mœurs très rudes dans un pays où il faut constamment disputer sa vie à la nature. Richard Burton, qui découvrit le Tanganika, écrivait, il y a près d'un siècle : « L'Issa est en même temps docile et intraitable, farouche et naïf, vindicatif et oublieux, généreux et cruel et traître. Le protecteur tuera sans pitié celui auquel il a assuré sa protection. » A notre contact ce tableau a cessé d'être complètement exact.

En dehors de ces populations qu'on peut considérer comme autochtones, notre occupation y a attiré environ 550 Européens ou assimilés et un nombre plus considérable de Turcs, Arméniens, Syriens, Égyptiens, Arabes et Indiens qui donnent à Djibouti l'aspect d'une ville cosmopolite *sui generis* très bruyante et très animée, malgré les ardeurs parfois accablantes du soleil, à la fois animateur et frein de toutes les énergies.

LES PREMIÈRES TENTATIVES D'OCCUPATION. — RUSSEL, LAMBERT, RIVOYRE, SOLEILLET Notre occupation est de date relativement récente. Si, dès l'année 1860, on eut pour la première fois l'intention de fonder un comptoir dans la mer Rouge ou dans les mers adjacentes, l'idée ne fut réalisée qu'en 1884, à la suite d'un ordre émanant de Gambetta, par l'occupation d'Obock et surtout en 1888 par celle de Djibouti. Le percement du canal de Suez, entrepris au temps du second Empire, fut la cause première de cette détermination.

Napoléon III avait déjà envisagé un tel projet, comprenant combien il importait à la France d'avoir, sur la nouvelle route qui s'ouvrait vers l'Extrême-Orient, une escale pouvant servir, en même temps, de base d'opération. Les Anglais nous avaient devancés : dès 1838, ils s'étaient installés à Aden et en 1857 à Perim. Mais il restait encore beaucoup de positions pouvant être occupées utilement, soit dans le golfe d'Aden, soit dans la mer Rouge. Napoléon III jeta son dévolu sur la mer Rouge ; le point choisi par lui était la baie d'Adulis, un peu au Sud de Massaouah.

Le roi du Tigré, Negoussié, de qui dépendait cette baie, était à ce moment en difficultés assez graves avec le négous Théodoros, roi de l'Amhara, qui rêvait de reconstituer à son profit l'unité de l'Abyssinie. Escomptant l'appui que nous pourrions lui prêter, il avait envoyé en 1858 une mission à Napoléon III avec promesse d'un certain territoire en bordure de la mer Rouge. L'empereur jugea l'occasion favorable pour intervenir et le 13 octobre 1859, il chargea le capitaine de vaisseau Russel d'une mission d'un caractère indéterminé. Mais à peine celui-ci était-il arrivé dans la mer Rouge qu'il apprit de fâcheuses nouvelles : Théodoros avait fait de grands progrès dans le Tigré et la situation de Negoussié commençait à devenir inquiétante. Sous peine de se trouver lui-même en conflit avec Théodoros — et il ne disposait que d'une escorte de quatorze personnes — il fut impossible à Russel d'aller au delà d'Halaye, une localité d'environ 2 000 habitants sur la route d'Adoua, capitale du Tigré. Du moins rapporta-t-il de sa mission un traité signé par Negoussié qui proposait de lui céder soit le ras Doumeirah, presque à la sortie de la mer Rouge, soit au milieu la baie d'Adulis avec, au fond, la ville de Zoula. Russel visita ensuite Massaouah, Amphila, Edd, Assab, sur la mer Rouge, Aden, Obock et Tadjourah dans le golfe d'Aden ; puis il revint en France.

CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS
ET
PORT DE DJIBOUTI

Si l'occupation de la baie d'Adulis avait suivi l'acte de cession, nous aurions acquis dans la mer Rouge une situation qu'il eût été difficile de nous contester dans la suite ; mais le traité ne fut communiqué à aucune puissance et on ne prit aucune mesure pour faire reconnaître nos droits.

Nous avions perdu ou laissé passer l'occasion de nous établir dans la mer Rouge elle-même ; restait le golfe d'Aden. Là les circonstances travaillèrent mieux pour nous. Le golfe d'Aden, — surtout sa partie occidentale qui porte le nom particulier de golfe de Tadjourah, — est le débouché naturel de toutes les marchandises qui viennent du Choa, le plus puissant royaume de l'Abyssinie, alors divisée en plusieurs États. Déjà en 1842, un de nos compatriotes, Rochet d'Héricourt, était allé jusqu'à Angolola, la capitale de cette époque, et avait obtenu du Négous Sahlé Salassié un traité politique et commercial qui nous accordait des avantages particuliers ; mais ce traité était resté lettre morte, les commerçants n'étaient pas venus. Dans le même temps, d'autres missions, surtout françaises, d'un caractère purement scientifique, parcouraient le pays et en rapportaient des renseignements précieux pour l'avenir ; citons notamment les missions Combes et Tamisier, de 1835 à 1837, Ferret, Gallinier et Roger, de 1839 à 1842, enfin les frères Antoine et Arnauld d'Abbadie, dont le premier voyage remonte à 1836. Ces missions pouvaient travailler pour l'avenir ; dans le présent, elles ne créèrent aucun droit à notre avantage.

Toutes différentes furent les conséquences des voyages d'un autre de nos compatriotes, Henri Lambert, dans le golfe de Tadjourah. Lambert était un Breton, né à Redon, dont le frère avait des intérêts à l'île Maurice. Celui-ci le fit venir, l'associa à ses entreprises et l'envoya, en 1855, à Aden pour y recruter des travailleurs et établir une ligne de navigation entre Aden et Maurice. Toute cette partie de la mer Rouge devint vite familière à Lambert qui, en 1857, fut nommé agent consulaire de France, sans que cette fonction mît obstacle à ses opérations commerciales. Ayant eu l'occasion de rendre un service financier d'une certaine importance à un nommé Abou Bekr, de Tadjourah, fermier des domaines de Zeïlah, celui-ci lui proposa de céder à la France le port de Tadjourah et le pays qui en dépendait. La cession ne fut pas réalisée, mais ce fut un germe qui devait fructifier. Lambert se rendait pour la troisième fois à Tadjourah pour regagner ensuite la France, lorsque, pour se venger d'un procès qu'il lui avait fait perdre à Hodeïdah, le gouverneur de Zeïlah le fit assassiner à bord de son embarcation, le 4 juin 1859, près des îles Moucha. Lambert n'avait que trente et un ans.

Ce meurtre produisit en France une assez vive impression et, quelques mois plus tard, l'empereur envoya dans le golfe d'Aden l'amiral Fleuriot de Langle pour faire une enquête qui, non sans peine, arriva à la découverte et à la livraison des meurtriers. L'amiral visita ensuite les divers points de la côte ; toutefois, il ne se crut pas autorisé à transformer en droits réels les droits trop vagues que nous

tenions de Lambert. Ce ne fut qu'en 1862 que l'affaire fut définitivement réglée par un traité signé à Paris, le 11 mars, avec un chef indigène délégué par le Sultan de Tadjourah et les chefs des tribus danakils. En vertu de ce traité, la France acquérait les port, rade et mouillage d'Ouano ou Obock, avec le droit d'y fonder un établissement. C'étaient 25 lieues carrées, mais sans aucun habitant.

Pendant plus de vingt ans on n'y fit aucune installation officielle ; seuls des vaisseaux de guerre paraissaient de loin en loin dans la rade. De rares initiés connaissaient cependant l'existence du traité ; en 1868, Denis de Rivoyre, ancien sous-préfet en France et en Algérie, dans une conférence à la Société de Géographie, révéla, pour ainsi dire, au public l'existence d'Obock. Revenu onze ans plus tard dans le même pays avec un navire de commerce qui poussa jusqu'à Mascate, il en revint avec l'impression que le moment d'agir était arrivé. De graves événements s'étaient accomplis en Extrême-Orient où Francis Garnier avait été assassiné ; si nous étions véritablement résolus à nous établir en Indochine, il était nécessaire que nous ayons à Obock une base d'opération et que le commerce prêchât d'exemple. Son appel fut entendu et, dès 1881, une, puis deux autres maisons de commerce s'installèrent à Obock, où elles firent les premières constructions. Un des agents de l'une d'elles, *la Société française d'Obock*, est le fameux Paul Soleillet, qui s'était déjà fait connaître par des explorations périlleuses en Mauritanie.

Cependant ces sociétés périclitèrent vite et c'eût été peut-être la mort de la colonie naissante si l'expédition du Tonkin, alors en cours, n'était venue démontrer au gouvernement la nécessité d'avoir enfin aux abords de la mer Rouge une station navale, pour se passer au besoin du concours de l'Angleterre qui pouvait nous refuser du charbon à Aden. Cette fois, l'action fut prompte et décisive ; un nommé Aubry fut envoyé à Obock pour y installer un dépôt de charbon ; deux négociants du Havre, Poindet et Mesnier, installèrent des magasins ; enfin le gouvernement décida d'envoyer un fonctionnaire pour procéder à une organisation administrative du pays.

M. LAGARDE ET L'OCCUPATION EFFECTIVE

Ce fonctionnaire fut M. Lagarde, à peine âgé de vingt-quatre ans ; il arriva à son poste au mois de juillet 1884 avec vingt-sept hommes d'infanterie : l'existence officielle de la colonie avait été consacrée par un décret du 24 juin précédent. M. Lagarde avait toutes les qualités nécessaires pour réussir avec les indigènes : beaucoup de finesse d'esprit et de manières, une grande patience, une volonté indomptable et quelques

moyens financiers. Sans tarder il se mit en rapport avec les autorités du voisinage et, dès la même année, conclut avec les sultans de Raheita, de Tadjourah et de Gobad, des accords ou traités qui plaçaient leur territoire sous notre protectorat ; l'année suivante des accords de même nature furent passés avec les chefs somalis établis au Sud du golfe et notamment ceux du ras Djibouti. Toutefois, de 1884 à 1888, nous ne fîmes aucune installation à Tadjourah non plus qu'à la Côte des Somalis ; Obock resta notre objectif, sans que la colonie servît à autre chose qu'à assurer nos relations avec l'Extrême-Orient ; il est vrai que telle avait été la principale cause de sa fondation. Notre installation au Sud du golfe n'eut réellement lieu qu'en 1888 ; les négociants n'avaient pas tardé à s'apercevoir qu'à défaut de Zeïlah, occupé depuis 1885 par les Anglais, Djibouti était la voie la plus commode et relativement la plus sûre pour envoyer des caravanes à Addis-Abeba, la nouvelle capitale du Choa.

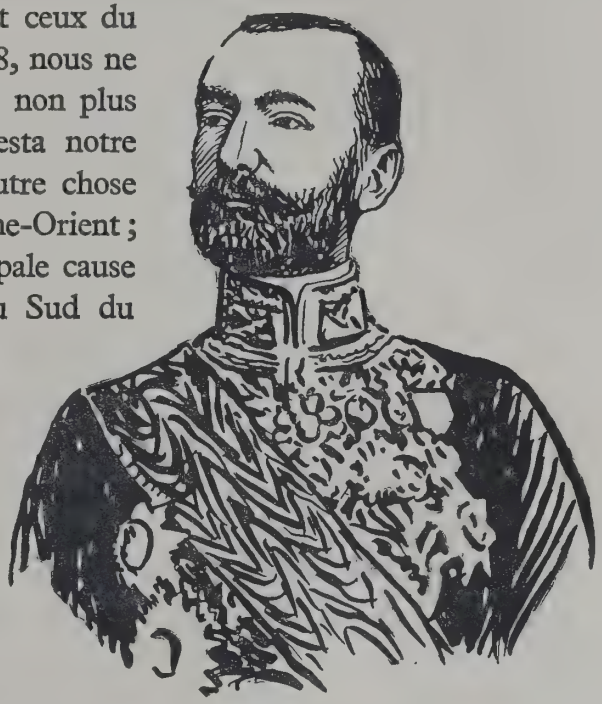

M. LAGARDE
FONDATEUR DE LA COLONIE D'OBOCK-DJIBOUTI

La ville ne tarda pas à prospérer ; les paillotes et les constructions de pierre s'y multiplièrent et bientôt elle prit une telle importance que M. Lagarde y fit construire un hôtel du gouvernement et qu'en 1896, sur des propositions qu'il soumit au ministère Méline et qui furent le point de départ d'une nouvelle orientation politique, il fut muni des ressources nécessaires pour y installer les services publics. Obock avait vécu en tant que capitale ; le rôle de Djibouti commençait ; la colonie française de la Côte des Somalis était constituée. Une convention du 20 mars régla nos frontières avec la Somalie anglaise et une autre du 20 mai avec l'Éthiopie, nom unitaire de l'Abyssinie divisée.

LA CONVENTION DE JANVIER 1897 ET LA MISSION BONCHAMPS-CHARLES MICHEL

Cette année 1897 est une date d'exceptionnelle importance dans l'histoire de notre colonie. Depuis 1843, date du traité Rochet d'Héricourt, la France n'avait, pour ainsi dire, pas eu de rapports avec le Choa : Obock était trop mal placé pour les faciliter. Notre installation à Djibouti et d'autres circons-

tances modifièrent en un instant cette situation. Ménélik, roi du Choa, venait de reconstituer l'unité politique de l'Éthiopie et avait donné comme une consécration suprême à son empire en battant les Italiens à Adoua. Il parut que l'heure était sonnée de préciser cette situation et M. Lagarde, d'après les instructions mûrement étudiées par le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Colonies,

CARTE DES MISSIONS DE BONCHAMPS, CLOCHETTE, CHARLES MICHEL

fut chargé d'entrer en rapports directs avec lui. Tel fut l'objet du premier voyage de M. Lagarde à Addis-Abeba en janvier 1897. De ce voyage résulta, en mars 1897, le renouvellement du traité Rochet d'Héricourt, par la convention du 20 mars 1897 qui déterminait les frontières de nos possessions avec l'Abyssinie et qui en consacrait ainsi l'existence (1). Cette convention fut complétée par un *motu proprio*

(1) Les frontières avec les possessions anglaises de la côte somali avaient été fixées par un arrangement avec l'Angleterre en date du 2-9 février 1888 ; et les frontières avec les possessions italiennes le furent par un arrangement conclu à Rome le 24 janvier 1900. (Voir le texte des trois arrangements dans le livre de M. G. HANOTAUX : *Fachoda*. Appendice, p. 343 et suiv.)

de l'empereur d'où il résultait que le port de Djibouti était considéré de part et d'autre comme le débouché du commerce éthiopien, avec faculté pour le Négous d'introduire par ce port tout le matériel de guerre nécessaire à l'empire éthiopien. Le traité devenait ainsi comme une garantie de son indépendance. Peu après M. Lagarde, tout en conservant pour deux ans encore son poste de gouverneur de la Côte des Somalis, était nommé ministre de France à Addis-Abeba, fonction qu'il a conservée jusqu'en 1907.

Il faudrait toutefois se garder de voir en ces tractations une prédilection exclusive de Ménélik pour la France ; ce prince entendait entretenir les meilleures relations avec toutes les puissances et, peu de temps après avoir signé avec nous l'accord du mois de janvier, il signait le 24 mai à Addis-Abeba un traité de commerce avec Rennell Rodd, représentant de l'Angleterre.

« *Le lion de la tribu de Juda est vainqueur.* »

MÉNÉLIK II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ROIS D'ÉTHIOPIE

Que cela parvienne à Monsieur Michel !

Que Dieu vous récompense pour le voyage que vous avez fait et dont j'ai été très content.

Maintenant, quand vous reviendrez, moi, je vous ferai repartir par la route que nous conviendrons la meilleure.

Guembote, 27e jour (30 mai), dans notre ville d'Addis-Abeba, 1890 (1898).

FAC-SIMILÉ DE LA LETTRE ENVOYÉE PAR MÉNÉLIK A M. CHARLES MICHEL POUR LUI FACILITER SON RETOUR

(D'après Michel, *Vers Fachoda*).

Cependant une occasion parut s'offrir où la convention franco-éthiopienne de 1897 pouvait être quelque chose de plus et de mieux qu'un simple traité de commerce. M. Lagarde était arrivé à Addis-Abeba avec des instructions de notre gouvernement d'après lesquelles il devait organiser et envoyer, sous la direction du capitaine Clochette, une mission qui appuierait celle du capitaine Marchand en route depuis deux ans pour atteindre le Haut Nil par l'Oubangui et par le Bahr-el-Ghazal. On

ajoutait que la mission Clochette serait suivie de très près par une autre, partie de France avec M. Bonvalot.

Ces deux missions, qui avaient un but mal défini, but qui se rapportait à l'état de tension existant avec l'Angleterre sous le cabinet Bourgeois, furent, d'ailleurs, organisées l'une et l'autre avec des moyens insuffisants. La première ne comprenait que trois Européens y compris le capitaine, et la seconde cinq seulement ; aucune d'elles n'avait à sa disposition de force véritable. M. Bonvalot abandonna tout de suite la partie à l'administrateur des colonies de Bonchamps, secondé lui-même par M. Charles Michel et les deux missions se mirent en route, se suivant de fort près. Préparées sans que nous nous fussions mis d'accord avec Ménélik sur l'importance du concours qu'il pourrait nous donner, elles ne pouvaient aboutir qu'à un échec et peut-être pis encore. Clochette, parti malade, mourut quelques jours après son départ d'Addis-Abeba, et sa faible escorte rallia de Bonchamps, qui n'en fut pas sérieusement renforcé. Et ce fut à travers le pays jusqu'au Sobat, affluent du Nil, une marche des plus pénibles ; Ménélik avait donné des instructions pour la faciliter, mais les chefs locaux, encore mal soumis, n'en tenaient aucun compte. Quand la mission arriva au Sobat, elle se trouva devant une plaine inondée par le débordement du Nil sur 200 kilomètres de large ; il lui fallut revenir sur ses pas. En vain deux membres de la mission, Faivre et Véron, secondant une nouvelle expédition que M. Charles Michel avait décidé le dedjaz Tessama à envoyer jusqu'au Nil, arrivèrent en effet jusqu'au bord du fleuve le 23 juin 1898 ; ils n'y trouvèrent personne et, la crue du fleuve devenant menaçante, ils regagnèrent la côte orientale aussitôt.

Marchand arrivait dix-huit jours plus tard à Fachoda. On sait déjà que son expédition se termina à Djibouti où il arriva le 15 mai 1899, pour revenir en France quatre jours après. Son passage à travers l'Abyssinie s'était effectué dans un ordre parfait, sans soulever le moindre incident.

Depuis ce moment, la vie de la colonie se confond pour ainsi dire avec celle du chemin de fer, dont l'histoire constitue une odyssée d'une autre nature.

LE CHEMIN DE FER FRANCO-ÉTHIOPIEN L'idée première de cette construction revient à M. Savouré, un négociant français établi en Abyssinie ; c'était le temps où les Italiens, établis à Massouah depuis 1888, menaçaient l'indépendance de ce pays ; mais ce ne fut pas lui qui réalisa l'idée. Celle-ci fut reprise peu d'années après par un Suisse, M. Ilg, et un Français, M. Chefneux, tous deux fixés à Addis-Abeba et devenus conseillers du Négous. Le premier obtint la

concession nécessaire pour les travaux le 11 février 1893, s'associa l'année suivante M. Chefneux et aussitôt une société de construction et d'exploitation fut constituée sous le nom de « Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens » avec un capital initial de 4 millions, bientôt porté à 8 puis à 10 et enfin à 18, où il se trouva stabilisé. L'entreprise en fut confiée à MM. Duparchy et Vigouroux, M. Chefneux étant président du conseil d'administration de la société. La longueur totale de la ligne de Djibouti à Addis-Abeba devait d'être environ 800 kilomètres ; elle fut exactement de 783.

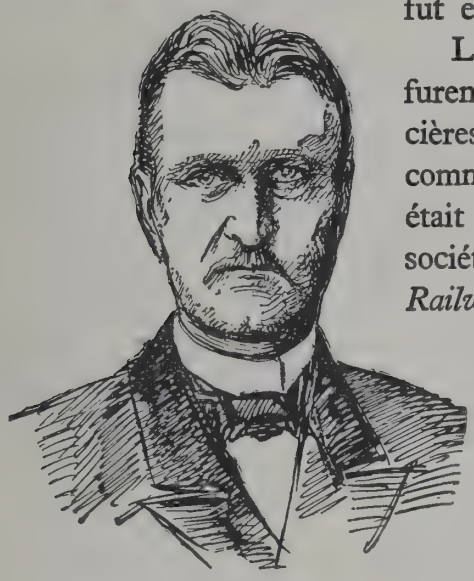

M. CHEFNEUX

Les travaux commencèrent en octobre 1898 et furent activement poussés. Mais les difficultés financières, qui devaient entraîner la chute de la Compagnie, commencèrent presque aussitôt. Le capital souscrit était insuffisant, il fallut emprunter et ce furent des sociétés anglaises, notamment l'*International Éthiopien Railway Trust*, présidée par M. Ochs, qui apportèrent l'argent. Ces ressources permirent à la société d'atteindre et même de dépasser assez vite la frontière française qui se trouve vers le centième kilomètre, et le 20 août 1900 on ouvrit une première section à l'exploitation. Mais ces ressources elles-mêmes étant épuisées ou devenant fort onéreuses, M. Chefneux écrivit le 29 octobre 1901 au gouvernement français pour lui demander son appui. Il en résulta une convention portant la date du 6 février 1902, en vertu de laquelle l'État français s'engageait à assurer à la Compagnie impériale une subvention annuelle de 500 000 francs, sous la réserve que celle-ci ne pourrait émettre aucune obligation nouvelle ni souscrire aucun emprunt sans son autorisation.

La Compagnie, pressée par de nouvelles nécessités financières, ne tint guère compte de cette réserve ; la ligne non terminée étant encore presque improductive, elle continua à emprunter à l'*International Trust* et paya les coupons de ses actions et obligations avec de nouvelles obligations émises sans l'assentiment du gouvernement français.

Cependant à Addis-Abeba, les ministres anglais et italien, Harrington et Ciccodicola, s'entendaient pour persuader Ménélik qu'il devrait empêcher la continuation de la ligne au delà de Diré Daoua, qui est au kil. 311, à moins qu'elle

ne devînt internationale. Sans aboutir complètement au but poursuivi, leurs suggestions déterminèrent cependant, d'abord, l'arrêt des travaux de construction à Diré-Daoua, puis l'ouverture à Londres des négociations qui durèrent dix-huit mois et se terminèrent, le 6 juillet 1906, par une convention dite convention tripartite en vertu de laquelle l'Abyssinie elle-même n'était pas neutralisée, pas plus que la compagnie française n'était supprimée ou internationalisée. Mais, avec une science consommée du dosage et de l'équilibre, on répartit entre la France, l'Italie, l'Angleterre, les voies ferrées construites ou à construire, la France gardant sa part jusqu'à Addis-Abeba, et l'Angleterre se réservant avec l'Italie le privilège des autres entreprises. Conclu sans que Ménélik ait été appelé à prendre part aux négociations, l'acte fut porté à sa connaissance avant sa signature définitive et le simple accusé de réception de ce prince permit de sceller définitivement l'accord le 13 décembre de la même année.

S. M. MÉNÉLIK II

La « Compagnie impériale » restée également étrangère à ces tractations, les apprenait par voie indirecte et cependant continuait à s'enliser avec rapidité dans la mer trouble des emprunts et des négociations irrégulièrement émises. Mis au courant de sa gestion à la suite d'une enquête ouverte dès le mois de mars 1906 par le gouvernement français, celui-ci, après quelques tergiversations, conclut le 14 février 1907 à la déchéance de la Compagnie ; toutefois, avant de la prononcer, il jugea bon d'envoyer une mission en Éthiopie pour se concerter avec Ménélik de qui la Compagnie tenait tous ses droits. M. Klobukowski, qui en fut chargé, partit avec l'assurance qu'une société nouvelle, formée en France, était toute prête à recueillir la succession de l'ancienne, si Ménélik y consentait. Il ne s'y détermina pas sans peine ; mais à la fin, le 30 janvier 1908, il se décida à transférer à son médecin, le docteur Vitalien, un Français, prête-nom de la Société nouvelle, l'acte de concession donné à M. Ilg en 1894.

Lorsqu'elle connut ce transfert, l'ancienne Compagnie fit toutes ses réserves sur la validité de l'acte et il ne fallut pas moins d'une année pour l'amener à composition. Enfin le 8 décembre, la déchéance dont elle était menacée depuis

près de deux ans fut officiellement prononcée et, le même jour, le gouvernement déposait sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant approbation des arrangements conclus avec la nouvelle Compagnie.

La discussion au Parlement ne souleva aucune difficulté ; pour sauvegarder dans une certaine mesure les intérêts des anciens actionnaires, il fut stipulé que la nouvelle Compagnie leur servirait comme intérêt de leurs actions une annuité de 610 748 francs correspondant à un capital de 18 millions placés à 3,25 pour 100. Moyennant cette concession, l'ancienne Compagnie renonça au pourvoi qu'elle avait formé devant le Conseil d'État et à toute revendication ultérieure. Un concordat intervenu le 21 mai 1909 régla définitivement cette question des annuités et par suite toutes les autres. Avec ce concordat la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens avait vécu.

La nouvelle, dite « Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien », avait été constituée au capital de 17 300 000 francs et sur des bases mieux étudiées que la devancière ; elle a été aussi mieux sauvegardée contre toute emprise internationale, et son administration, aussi bien en France qu'en Éthiopie, a tout de suite donné des résultats plus satisfaisants. Elle est parvenue, malgré d'assez nombreuses difficultés, à prolonger la ligne primitive de Diré-Daoua à Addis-Abeba et à se passer de toute garantie dès 1923. Si des compétitions internationales ou une fiscalité excessive, trop favorisée par les idées modernes, ne viennent pas entraver son action, on peut prévoir, aussi bien pour elle que pour notre colonie de la Côte des Somalis dont les intérêts sont solidaires, quoique non associés, de longues années de tranquillité et de prospérité. Ainsi le double but que s'étaient proposé les fondateurs de la colonie est atteint : d'une part, une escale d'un réel intérêt est assurée à la France sur la route de Madagascar de l'Océan Indien, de l'Océanie et de l'Indochine ; d'autre part, un privilège d'amitié et de commerce de la plus réelle efficacité lui est accordé vers cette importante et mystérieuse contrée africaine qui a su garder sa civilisation propre et son indépendance, l'Abyssinie.

CONCLUSION

L'œuvre médicale de la France dans les colonies africaines.

Il serait souverainement injuste de négliger, dans une Histoire de la France coloniale moderne, l'effort accompli par la médecine française pour améliorer la santé et les conditions d'existence des peuples indigènes. La science et le dévouement français sauvent et sauveront les populations africaines : voilà le fait, et c'est un des plus grands faits et bienfaits de l'histoire.

En 1900, j'étais malade en cette terre d'Afrique où j'allais étudier les problèmes économiques relatifs à notre expansion vers le Sud, et je disais au docteur Gasser, plus tard sénateur d'Oran, qui me soignait avec une cordiale vigilance : « Docteur, l'avenir de cette Afrique que nous avons marquée, désormais de l'empreinte française, dépend de vous, médecins : car, en Afrique, le grand adversaire de toute expansion et de toute prospérité c'est « la mouche », — la mouche mère de la maladie du sommeil, exterminatrice du paysan noir. Soyez maîtres de la mouche et le continent est sauvé ! »

Ces paroles prévoyaient, en quelque sorte, la lutte que la science et l'art allaient engager : les recherches victorieuses des Laveran, des Yersin, des Nicolle, la décou-

verte de l'atoxil, de l'orsaline ou 270 de Fourneau, du tryponarsyl, de la germanine ou moranyl, l'emploi de la ponction lombaire et de ces adjuvants variés de la thérapeuthique et de l'hygiène sociale ont réalisé ce qui n'était qu'un bien vague espoir.

Aujourd'hui, après trente ans, on peut dire, sinon que la bataille est gagnée, du moins que la manœuvre est conduite à fond avec les armes adéquates, et que les temps sont proches où l'on aura tiré de la ruine profonde à laquelle il était voué le « paysan noir », seul capable de cultiver et d'exhausser jusqu'à une prospérité constante « le continent noir ».

LE MÉDECIN COLONIAL EN COLONNE
(D'après un croquis de la mission Gentil).

C'est ce qu'a compris, sous les directions de la science, l'autorité française, éveillée elle-même par la responsabilité française. La France sait, maintenant, qu'elle est en Afrique surtout pour cela ; elle colonise avec son esprit d'entreprise, c'est entendu, mais aussi avec son intelligence et sa charité. On disait encore, il y a peu de temps : « Les colonies ! A quoi servent-elles ? Qu'est-ce qu'elles rapportent ? » Notre génération répond : « Une colonie rapporte, d'abord, *des hommes.* »

L'Amérique du Nord a été colonisée par le commerce ; or le commerce en sa dureté a détruit la race indigène ; l'Amérique latine a été colonisée par la charité chrétienne ; or les races indigènes ont subsisté et, mêlées aux survenants européens, tiennent maintenant leur place, leur grande place dans le cortège des peuples civilisés.

Le problème a été suivi de plus près et résolu, plus promptement encore en Afrique, par l'humanité française à l'égard des populations indigènes : les premiers bienfaits de notre intervention ont été la disparition de la guerre à l'état endémique, de la famine, du cannibalisme, de la traite des noirs, de l'esclavage. Mais bientôt la métropole s'est fait un devoir de protéger ses peuples africains contre les maladies inhérentes au continent, contre la maladie du sommeil, la lèpre, la peste, — en un mot contre le pays lui-même. Et cette œuvre, qui embrasse un monde, est en voie d'accomplissement.

D'abord, il y eut l'Institut Pasteur. Pasteur, parmi ses autres titres, est le grand

maître moderne de la colonisation. Il a muni celle-ci du petit tube à vaccin qui lui permet de se présenter avec certitude comme une bienfaitrice. Le médecin qui arrive en terre nouvelle attire à lui, comme un aimant, les peuples confiants. Le maréchal Lyautey citait, à la séance d'ouverture des nombreux congrès médicaux qui ont été l'honneur de l'Exposition coloniale, cette lettre de Gallieni au gouvernement, pendant la période d'établissement à Madagascar : « Si vous pouvez m'envoyer quatre médecins de plus, je vous renvoie quatre compagnies. »

INFIRMIÈRE INDIGÈNE
(Institut Pasteur de Brazzaville).

Premier point : l'Institut Pasteur a fondé partout dans nos colonies, des filiales qui sont des instituts scientifiques en même temps que des organismes de santé, d'hygiène et de salubrité.

Second point : La science de Pasteur ayant à sa disposition ces filiales dans les diverses parties du monde colonial, une science coloniale s'est créée et développée avec une rapidité extraordinaire dans les laboratoires coloniaux où l'on étudie, où l'on découvre, où l'on apporte à la science métropolitaine, en échange de ses dons, un concours magnifique, d'ores et déjà irremplaçable : Yersin en Indochine, Nicolle en Tunisie, Marchoux, Lasnet et tant d'autres dans nos diverses Afriques, sont des maîtres comme les Roux et les Calmette à Paris ; la colonisation scientifique médicale est devenue une des plus nobles adjuvantes de la science française.

Non seulement cette expansion a produit de grands savants admirés du monde entier, mais elle a instruit par centaines et bientôt par milliers, de modestes praticiens anonymes, véritables *missi dominici* de la patrie bienfaisante : médecins et pharmaciens français, docteurs indigènes, infirmiers et infirmières,

sages-femmes et simples aides même, — comme ce Baury, de Dakar, — qui ont montré partout ce que peuvent la patience jointe à la pratique, à l'expérience et au dévouement.

Médecins, chirurgiens, hommes de laboratoire, observateurs, colporteurs du remède pénétrant la forêt, s'enfonçant dans les marécages, dépistant la maladie là où elle couve, la traquant là où elle se cache, interrogeant le mal pour lui emprunter son propre remède, le tout au péril de leur vie, ces hommes et ces femmes ont obtenu les résultats que nous allons indiquer, ne pouvant, malheureusement, les exposer dans toute leur ampleur.

Troisième point. Et en plus de ces bienfaits, ils ont apporté aux colonies françaises et, en particulier, à l'Afrique, une *méthode, la médecine sociale :* c'est-à-dire que ces équipes soignent désormais et sauvent non seulement les individus mais les collectivités. Ils jugulent le mal, non seulement par l'intervention et par l'application du remède mais par la divination et l'hygiène ; ils lui interdisent l'entrée, douaniers de la santé publique. L'eau, la terre, le ciel sont assainis, les marigots sont asséchés, les villes et villages sont déplacés et portés en des lieux sains, la contamination est interdite, en un mot la contre-offensive contre l'invasion est d'avance réglementée. Il arrivera et à une prochaine échéance que le blanc aura fait disparaître la contagion noire en tuant son perfide transporteur le moustique : « On n'entre pas. » A cette prévision et réglementation préventive, nos vieilles civilisations s'étaient trouvées, jusqu'ici, pour elles-mêmes, à peu près réfractaires ; et ce sont nos colonies qui leur donnent l'exemple et qui, sans doute, contre-importeront ce bienfait.

Donnons maintenant, pour esquisser le tableau de cette histoire contemporaine, quelques aperçus sur les résultats dus à l'œuvre médicale en Afrique : la population indigène s'élevait à 3 millions et demi d'âmes, en Algérie, lors de la conquête ; elle est maintenant de 5 millions. Il y avait 3 millions d'habitants à Madagascar en 1900, il y en avait 3 700 000 en 1931. La mortalité infantile était en moyenne de 80 pour 100 dans les colonies du centre africain, elle est tombée à 32 pour 100. « La maladie du sommeil, qui dépeuplait le Cameroun, est maintenant en régression. Les « grands sommeilleurs » deviennent une rareté. Les cas mortels sont en nombre inférieur aux taux de la mortalité générale dans les régions indemnes. »

Fait capital : dans les régions de l'Afrique équatoriale que la maladie avait dépeuplées et où, faute de main-d'œuvre, l'odieux portage accumulait toutes ses misères, une première tentative d'acclimatation des populations asiatiques avait complète-

ment échoué : or une nouvelle tentative, faite récemment dans des conditions d'hygiène minutieusement préparées, vient de donner un résultat inespéré, qui fournira sans doute à l'Afrique une main-d'œuvre indispensable : « Les 750 travailleurs importés n'ont subi qu'une mortalité de 5 pour 100, très inférieure à celle des autochtones. » (J. de Prièssac.)

A l'honneur de la métropole et de l'administration coloniale, il faut dire que les sacrifices nécessaires ont été faits largement : les crédits annuels sont passés de 80 millions en 1924, à 211 millions en 1930 ; ils vont être accrus et doublés à la suite de l'émission des emprunts prévus pour les colonies ; les médecins civils et militaires se pressent dans des promotions de plus en plus nombreuses et leurs traitements, leurs conditions d'existence se sont sensiblement améliorés.

Mais ces résultats, si intéressants soient-ils, ne sont encore qu'une ébauche de ce qu'il y a à faire. La campagne de salut doit se développer dans des proportions illimitées. Il faut persévérer, il faut développer le *sens médical*, dans l'administration, chez les colons, parmi les populations. L'Afrique se guérira elle-même. « Quelle disproportion, a-t-on écrit avec raison, entre les milliers de kilomètres carrés de l'Afrique équatoriale française et les quelques douzaines de médecins qui la desservent ! »

Or un grand mouvement commence qui fait appel, maintenant, à l'initiative particulière, aux infirmières volontaires, aux missions toujours sur la brèche, aux largesses individuelles, et par-dessus tout, au concours directeur de la Croix-Rouge. Dispensée par *la paix française*, du service en Europe, qui fut le sien en temps de guerre, elle voit ce champ nouveau s'ouvrir devant elle : l'Afrique et notre empire colonial.

La Croix-Rouge des noirs répond d'ores et déjà à cet appel. Aidée par un puissant mouvement d'opinion, elle achèvera l'indispensable miracle, le salut des races indigènes. La France deviendra véritablement colonisatrice et civilisatrice parce qu'elle aura été d'abord, et avant tout, *bienfaitrice*.

Gabriel HANOTAUX,
de l'Académie française.

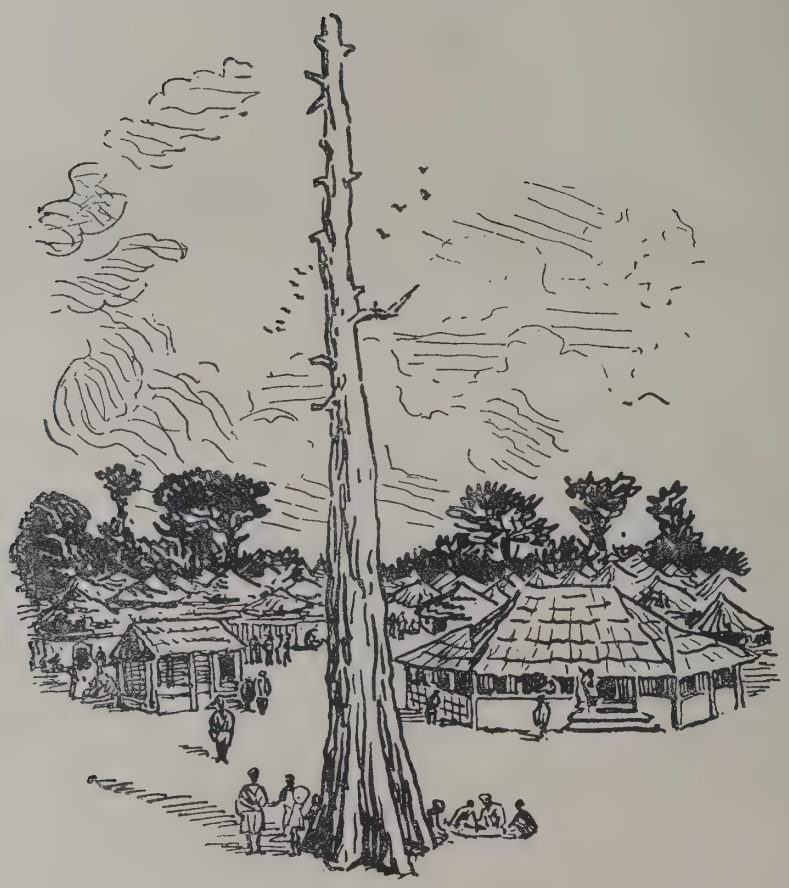

LE TRONC GÉANT DE KINTAMPO
(d'après un croquis du capitaine Binger).

TABLE DES ILLUSTRATIONS

HORS-TEXTE EN COULEURS

Face à la page.

I. — Le général Faidherbe, d'après le portrait de Rignot-Dubaux, 1884. Musée de l'Armée. 112
II. — Le général Archinard, dessin aux trois crayons par Mme Gabriel Hanotaux fils.... 176
III. — Feuillets du livre de prières de Samori. Collection de M. Gabriel Hanotaux..... 208
IV. — Indigènes du Soudan et du Nord de la Côte d'Ivoire. Croquis originaux de Germaine Bernard..... 272
V. — Guerrier lobi (Gaoua). Fusain rehaussé, original de Germaine Bernard..... 320
VI. — L'Afrique Équatoriale au XVII^e siècle. Fragment d'une carte hollandaise extraite de l'Atlas de Joannis Janssonii. Amsterdam, années 1658 et suivantes..... 368
VII. — Savorgnan de Brazza, d'après une peinture originale de Mme la marquise de Chambrun. 416
VIII. — Le capitaine Marchand a Fachoda, d'après une peinture de P. Philippoteaux. Le Caire, novembre 1898. (Musée permanent des Colonies.)..... 512

ILLUSTRATIONS EN NOIR

DE

CHARLES SANLAVILLE

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Pages.

Fort Saint-Georges de la Mine a la Côte d'Or, bâti par les Français en 1383, d'après une gravure des *Voyages du chevalier des Marchais*, frontispice..... 1
Nègres du Sénéga cueillant les fruits du achanaca, d'après Thevet ; *Cosmographie universelle* (1575)..... 2
Nigrite, d'après Thevet ; *Cosmographie universelle* (1575)..... 4
Récolte du jus de palmier, d'après Thevet : *Cosmographie universelle* (1575)..... 6
Tambour du royaume de Juda, cul-de-lampe..... 8

Pages.

VUE DE RUFISQUE, d'après l'*Histoire des Voyages* de l'abbé Prévost, frontispice..... 9
BANANIER, d'après : *Description du Congo* du R. P. Labat (1732)..... 11
PALANQUIN AU ROYAUME DE JUDA, d'après les *Voyages du chevalier des Marchais*..... 12
HAMAC DANS LEQUEL SE FONT PORTER LES SEIGNEURS NÈGRES, d'après : *Description du Congo*, du R. P. Labat..... 13
BAPTÊME DU ROI DU CONGO, gravure de Cochin, abbé Prévost : *Histoire des Voyages*..... 15
NÈGRES DU CAP VERD, d'après une gravure de Cochin, abbé Prévost : *Histoire des Voyages*..... 18
INDIGÈNES PRÉPARANT LE MANIOC, gravure de Cochin, abbé Prévost : *Histoire des Voyages*..... 21
ARRESTATION D'ANDRÉ BRUE, d'après Durand : *Atlas pour servir au voyage du Sénégal*..... 25
CASE DES NATURELS DU SÉNÉGAL, d'après une gravure de Cochin..... 27
PÊCHEUR DE TORTUE, d'après le R. P. Labat : *Description du Congo*..... 32
PORTENDICK, d'après Durand : *Atlas pour servir au voyage du Sénégal*..... 34
INDIGÈNE JOUANT DU BALAFO, d'après : *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale* du P. J.-B. Labat. 35
LE CAP MEZURADE ET L'ENTRÉE DE LA RIVIÈRE, d'après le *Voyage du chevalier des Marchais*..... 39
COURONNEMENT DU ROI DE JUDA, d'après le *Voyage du chevalier des Marchais*..... 43
MAISON DES INDIGÈNES DU CAP MEZURADE, d'après : *Voyage du chevalier des Marchais en Guinée* (1725)..... 46
BRACELET DE CUIVRE FONDU. NIGER. Cul-de-lampe..... 48
VUE DE LA RADE ET DE L'ILE DE GORÉE, d'après une gravure de l'*Histoire des Voyages* de l'abbé Prévost, frontispice..... 49
LE DUC DE LAUZUN, d'après une gravure de la Bibliothèque nationale..... 52
MARABOUT ET SIGNARE DE L'ILE SAINT-LOUIS, d'après Durand : *Atlas pour servir au voyage du Sénégal*..... 54
LE CHEVALIER DE BOUFFLERS, d'après une gravure de la Bibliothèque nationale..... 57
CULLENGÉE DES NÈGRES DE SIERRA-LEONE, gravure de Cochin. Abbé Prévost : *Histoire des Voyages*. 58
HABITS DES NÈGRES DU SÉNÉGAL ET DU CAP VERD, d'après Durand : *Atlas pour servir au voyage du Sénégal*..... 60
MAURES CHASSANT LES NÈGRES POUR LES FAIRE ESCLAVES, d'après Durand. *Atlas pour servir au voyage du Sénégal*..... 64
NATURELS DU SÉNÉGAL SE LIVRANT A LA PÊCHE, gravure de Cochin, d'après l'abbé Prévost : *Histoire des Voyages*..... 66
INDIGÈNE ARMÉ ET SON ESCLAVE, d'après Durand. *Atlas pour servir au voyage du Sénégal*..... 70
HABILLEMENT DES FEMMES DU ROYAUME DE JUDA, d'après *Voyage du chevalier des Marchais*..... 72
FAVORI DU ROI DE JUDA, d'après *Voyage du chevalier des Marchais*..... 72
MARABOUT, d'après une gravure du début du XIXe siècle..... 75
CIVETTE, d'après *Voyage du chevalier des Marchais*, cul-de-lampe..... 76
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS D'ALBEDRA, d'après Bouët-Willaumez, *les Côtes occidentales d'Afrique*, frontispice..... 77
L'ARMÉE DE FOUTATORO, dessin d'Ambroise Tardieu, Mollien : *Voyages dans l'intérieur de l'Afrique*..... 79
FEMME PEUL, d'après l'abbé Boilat, *Esquisses sénégalaises*..... 82
LE RADEAU DE LA « MÉDUSE », première esquisse abandonnée de Géricault..... 83
LE RADEAU DE LA « MÉDUSE », esquisse définitive de Géricault..... 86
VUE DE SAINT-LOUIS, d'après une gravure du début du XIXe siècle..... 88
COSTUME DES FEMMES DE KAZEGUT, d'après Durand. *Atlas pour servir au voyage du Sénégal*..... 90
VUE DE TIMBO, dessin d'Ambroise Tardieu, Mollien : *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique* (1818). 93
DE MACKAU, d'après une lithographie..... 94
LE BARON PORTAL, d'après une lithographie..... 96
FORTIN DE RICHARD-TOLL, d'après un dessin de Nousveaux : *Description nautique des colonies occidentales de l'Afrique*..... 97
MAURE TRARZA, dessin de G. RIPART..... 99
RENÉ CAILLIÉ EN MENDIANT ARABE..... 101
RENÉ CAILLIÉ, d'après une lithographie..... 102
VUE DES SOURCES DE LA GAMBIE, dessin d'Ambroise Tardieu, Mollien : *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique* (1818)..... 105
FEMME DE TOMBOUCTOU, d'après un dessin original de René Caillié..... 107

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages.

INTÉRIEUR DES BARRACONS DE TRAITE DES NOIRS. CÔTE DE GUINÉE. Dessin de Nousveaux, d'après un croquis de Bouët-Willaumez 109
BOUËT-WILLAUMEZ, d'après une lithographie 111
PROTET. Dessin de G. Ripart, d'après un daguerréotype 114
VUE DU COMPTOIR FRANÇAIS D'ASSINIE, d'après une gravure du milieu du XIXe siècle 117
FORT DE BAKEL : PAYS DE GALAM, d'après une gravure de 1845 118
PILEUSE DE RIZ, CÔTE DES ESCLAVES 121
INDIGÈNE DE LA CÔTE D'OR 123
MAISON DE RENÉ CAILLIÉ A TOMBOUCTOU, croquis original de René Caillié, cul-de-lampe 124
CASES DE SONINKEI, d'après un dessin de Sabatier : *Tour du monde*, frontispice 125
FAIDHERBE, dessin de G. Ripart 126
ESCALE DE TRAITE DES GOMMES, d'après Bouët-Willaumez : *les Côtes occidentales d'Afrique* 127
GUERRIER OUOLOF, d'après un dessin d'Ambroise Tardieu 129
DAGANA, d'après Bouët-Willaumez : *les Côtes occidentales d'Afrique* 131
JEUNE FILLE PEUL, d'après un croquis de Mage 133
RACINE TALL, CHEF DES TROUPES D'EL-HADJ OMAR, d'après un croquis de Mage 135
BAMBARA, d'après un croquis de Mage 137
LES CHUTES DU FÉLOU, d'après Baouët-Willaumez : *les Côtes occidentales d'Afrique* 139
DÉLIVRANCE DE MÉDINE, d'après un croquis de Mage 142
MAGE, REVÊTU D'UN BOUBOU, d'après un de ses croquis 144
DÉBARCADÈRE DE DAKAR, d'après un dessin de A. de Bar 147
L'ÉCOLE DES OTAGES, d'après Faidherbe : *le Sénégal* 153
VUE DU NIGER A BAMAKO, d'après Faidherbe : *le Sénégal* 155
MARCHAND SOUDANAIS, dessin de G. Ripart 157
HARPE TOGBOS (Niger), cul-de-lampe 158
VUE DU NIGER, CONTREFORTS DE DANKA, frontispice 159
FORT DE LAMPSAR, dessin de Nousveaux. Bouët-Willaumez : *Côtes occidentales d'Afrique* 162
BRIÈRE DE L'ISLE 163
PRISE DE TOUBAKOUTA, d'après un croquis du capitaine Fortin 169
POINTE DE BAFOULABÉ, d'après un croquis de Mage 174
BORGNIS-DESBORDES 176
LA MISSION GALLIENI QUITTE AHMADOU APRÈS LA SIGNATURE DU TRAITÉ DE NANGO, d'après un croquis de Gallieni 177
BAMAKO, d'après un croquis du lieutenant Vallière 178
AGUIBOU, d'après un croquis du lieutenant Plat 181
VISITE DU CAPITAINE BINGER AU NABA DE KARAGA, d'après un croquis du capitaine Binger 183
LE COLONEL ARCHINARD 184
AHMADOU, d'après un croquis de Mage 186
ENTRÉE DU PALAIS D'AHMADOU A SÉGOU, d'après un croquis de Mage 188
SANSANDING. LA POINTE DE SOMONOS, d'après un croquis de Mage 191
UN PEUL, dessin de G. Ripart 193
LE LIEUTENANT-COLONEL BONNIER 195
FEMME MASSINA, d'après un croquis de Mage 199
SAMORI, d'après un croquis du lieutenant Plat 200
ENTREVUE DU LIEUTENANT BINGER ET DE SAMORI DANS LE CAMP DE L'ALMAMI, d'après un croquis du lieutenant Binger 203
LE DIOFOUTOU, CHÂTEAU FORT DE SIKASSO, d'après un dessin de *l'Illustration* 205
LE CAPITAINE BROSSELARD-FAIDHERBE 207
TÉNÉTOU, d'après le croquis du lieutenant Binger 209
LE LIEUTENANT-COLONEL MONTEIL 212
KONG, LA MOSQUÉE, d'après un croquis du lieutenant Binger 214
SAMORI A L'ÉPOQUE DE SA CAPTURE 218
SIKASSO, d'après un dessin du *Tour du monde* 221
LA BRÈCHE DANS L'ENCEINTE DE SIKASSO, d'après un dessin de *l'Illustration* 223
LE CAPITAINE GOURAUD A L'ÉPOQUE DE LA CAPTURE DE SAMORI 225
SAMORI APRÈS SA CAPTURE, croquis exécuté sur les indications des témoins, d'après *l'Illustration*. 227

Pages.

Barres de sel, cul-de-lampe 229
Touareg Immedederem, région entre Tombouctou et Goundam, d'après un dessin de J. Lavée, frontispice 231
Le commandant Joffre en 1894 235
Femmes touareg, région de Bourem 236
Boudoukou, d'après un dessin de Treich-Laplène 241
Cavaliers matelassés, escorte du chef de Bosso, document de la mission Tilho 246
Tombes de Voulet et Chanoine a Maïjirgui 251
Les bords de la Komadougou Yoobé 254
Maure et Targui nomades 257
Diolas du Fogny, indigènes de la Casamance 260
Olivier de Sanderval 262
Mise a l'eau d'une pirogue : barre du Grand-Bassam 268
Le marché de Kankan (Haute-Guinée), d'après un dessin du *Tour du monde* (1897) 270
Treich-Laplène 273
Le capitaine Binger 274
Le capitaine Ménard 276
Fort Binger, d'après un document de la mission Hostains-d'Ollone 280
Le capitaine d'Ollone 283
Maurice Delafosse, commandant du cercle de Baoulé 284
Guerrier dahoméen, d'après une sculpture indigène 288
Le roi Toffa 289
Victor Ballot 291
Behanzin 293
Le R. P. Dorgère 294
Le combat de « la Topaze », d'après un dessin de A. Paris 297
Le colonel Dodds 298
Le commandant Faurax 300
Campement sur la place d'Abomey, d'après un dessin de Riou 301
Couronnement du roi Agoliagbo, d'après un dessin de Mme Paule Crampel 304
Marchande a Cotonou, d'après un dessin du *Tour du monde* (1894) 309
Koulikoro, marché indigène 314
Chef touareg Oulmidden, cul-de-lampe 317
Colonne de méharistes soudanais, frontispice 319
Guerrier targui et son page, d'après un document du capitaine Aymard 323
Sentinelles touareg, d'après un dessin de Mme Paule Crampel 326
Bâtiment a colonnades a Zinder 327
Firhoun, aménokal des Oulmidden, d'après un document du capitaine Aymard 331
Village de Gao, d'après un document du capitaine Aymard 334
Porto-Novo, passage de la barre, d'après un dessin de Mme Paule Crampel 338
Pont de lianes sur le Cavally, document de la mission Hostains d'Ollone 342
Porto-Novo 345
Intérieur du palais de Zasnanado (Dahomey) 347
Femmes allant a l'eau, d'après un dessin de Boudier, *Tour du monde* (1901) 351
Griot Malinké, d'après un dessin de Mage 352
Poste de Bamba, d'après un croquis du capitaine Aymard 355
Adégon (Dahomey), d'après un dessin de Riou, cul-de-lampe 356

AFRIQUE ÉQUATORIALE

par Auguste TERRIER

Pages.

Angola, d'après une gravure portugaise du XVII^e siècle, frontispice 359
San Salvador sur le Ledunda (Congo), d'après une gravure portugaise du XVII^e siècle 361
Don Daniel de Silva, comte de Sogno (1741), gravure de A. Tardieu 362

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages.

HABITANTS DU CONGO, cartouche d'une carte portugaise du Congo et de l'Angola, XVII^e siècle... 364
HABITANTS DU CONGO, cartouche d'une carte portugaise du Congo et de l'Angola, XVII^e siècle... 366
PALANQUIN, d'après le P. Labat. *Description du Congo*..... 369
LES PÈRES CAPUCINS REÇUS PAR LE ROI DU CONGO, d'après le P. Labat. *Description du Congo*..... 370
VILLAGE DU ROI DENIS, d'après un croquis de Bouët-Willaumez..... 373
VILLAGE DU ROI LOUIS ET FORT D'AUMALE, d'après un croquis de Bouët-Willaumez..... 374
COIFFURE DE FEMME INPONGIRÉE, d'après un dessin des *Voyages* de Paul de Chaillu..... 379
VILLAGE APOUYÉ, d'après les *Voyages* de Paul de Chaillu..... 380
BARQUES SUR LE CONGO, gravure du XVII^e siècle, cul-de-lampe..... 382
DÉPART DE LA MISSION DE BRAZZA DE LAMBARÉNÉ, frontispice..... 383
PALABRE AVEC RENOQUÉ, d'après un croquis de Brazza..... 385
LE DOCTEUR BALLAY EN TENUE D'EXPLORATEUR..... 388
LES LAGUNES DE L'ALIMA..... 391
LA ROCHE FÉTICHE DE L'OGOOUÉ, d'après un croquis de S. de Brazza..... 393
LE CONGO A N'GANTCHOU, au nord du Stanley-Pool..... 395
JEUNE FEMME ADOUMA, croquis d'après nature d'E. Laethier..... 399
FRANCEVILLE, d'après un dessin de *l'Illustration* (1884)..... 400
M'POHOUTABA, PREMIER FEUDATAIRE DE MAKOKO, croquis pris à M'Bey en mars 1884 par M. de Chavannes..... 402
POSTE DE GARDE, ORIGINE DE LA CRÉATION DE BRAZZAVILLE, d'après un croquis de M. de Chavannes. 405
LOANGO, d'après un dessin du *Tour du monde*..... 410
FEMME AOUANDJI, croquis original de E. Laethier..... 413
LA CÔTE D'ANGOLA, d'après un dessin du *Tour du monde*..... 418
LIBREVILLE, d'après un croquis de Boudier. *Tour du monde* (1901)..... 421
PIROGUIER ONDOUMBO, dessin d'après nature de Laethier..... 424
GUERRIER MANDJIA, croquis d'après nature de Mignon..... 427
UN MARCHÉ A BRAZZAVILLE, d'après un croquis de la Mission de Brazza..... 430
RIGAIL DE LASTOURS..... 432
MASQUE DE L'OGOOUÉ, cul-de-lampe..... 434
LES RAPIDES DU CONGO, d'après un document de la mission Dybowski, frontispice..... 435
HARRY ALIS..... 438
CASE PAHOUINE, cul-de-lampe..... 439
LE LOGONE EN FACE DE KOUSSOURI, d'après un document de la mission Gentil, frontispice..... 441
LA COLONNE MONTEIL AU TCHAD, d'après un dessin de *l'Illustration*..... 443
VUE DU TCHAD, d'après une gravure du *Voyage au Tchad* du major Denham (1823)..... 444
VILLAGE DE PÊCHEURS BONDJOS, d'après la mission Crampel..... 445
PAUL CRAMPEL..... 447
GUERRIER LANGOUASSI, d'après un croquis de M. Nebout..... 450
CONVOI D'ESCLAVES, d'après un document de la mission Gentil..... 451
INDIGÈNE DE L'OUBANGUI, d'après la mission Gentil..... 452
NIARINZHÉ, la Pahouine de la mission Crampel..... 454
VILLAGE FORTIFIÉ DE MÉBÉKÉ, document de la mission Maistre..... 456
ÉMILE GENTIL..... 458
PALAIS DU SULTAN GAOURANG, document de la mission Gentil..... 460
EL-HADJ MOHAMMED TEKOUR, document de la mission Gentil..... 462
FERDINAND DE BEHAGLE..... 464
LE LIEUTENANT DE VAISSEAU BRETONNET..... 465
POSTE DE GRIBINGUI, d'après un dessin de Saren, mission Gentil..... 467
LES BORDS DU CHARI, PRÈS KOUNO (mission Gentil)..... 468
PORTE DU TATA DE KOUNO (mission Gentil)..... 469
ARRIVÉE DU LIEUTENANT MEYNIER A SADA, d'après un dessin de Massias. *Tour du monde*..... 470
FERNAND FOUREAU..... 472
LE COMMANDANT LAMY..... 475
RABAH MORT, d'après un document de la mission Gentil..... 477
BATELIERS DU TCHAD, d'après un dessin de Mme Paul Crampel..... 478
FEMME DU VILLAGE DE MANDJATEZZÉ, cul-de-lampe..... 479

Pages.

MORT DU LIEUTENANT DE VAISSEAU BRETONNET AU COMBAT DE TOGBAO (17 juillet 1899) 480
ARRIVÉE DU LIEUTENANT MIZON A YOLA, d'après un dessin de Mme Paul Crampel, frontispice ... 481
FEMMES DES BORDS DU CHARI, région de Koussouri, d'après un dessin de J. Lavée 484
PAUL MIZON 486
FEMME BLANCHE JOULANI, d'après un document de la mission Mizon 487
UN MARCHÉ DANS L'ADAMAOUA, mission Maistre 490
FEMME LAI, mission Maistre 492
VILLAGE DE GARENKI SUR LE BAHR SARA, mission Maistre 493
CASES PEINTES (mission Maistre) 495
F.-J. CLOZEL 496
PASSAGE DE LA MISSION MAISTRE DANS LES MARAIS DE KASSINDA, d'après Al. Paris. *Tour du monde* (1893) 497
CHEF SABANGA, d'après J. Lavée, cul-de-lampe 498
LE POSTE FRANÇAIS ET LA FLOTTE ANGLO-ÉGYPTIENNE FACE A FACE DEVANT FACHODA, d'après un dessin de *l'Illustration*, frontispice 499
CHILLOUKS (VALLÉE DU NIL) 502
EMBOUCHURE DE LA SANGHA, d'après un dessin du *Tour du monde* 504
VICTOR LIOTARD 506
L'OUBANGUI, d'après un croquis de Ch. Castellani 508
CASES, RÉGION DU LOGONE OUEST 513
PLAGE DE LIRANGA, d'après un croquis de Ch. Castellani 516
LE COMMANDANT MARCHAND 520
BANGUI EN 1896, d'après la peinture de Ch. Castellani 522
LE « FAIDHERBE » DEVANT FACHODA, d'après la peinture de Ch. Castellani 524
ENTREVUE DU CAPITAINE MARCHAND ET DU SIRDAR KITCHENER, d'après un croquis original publié par *l'Illustration* 528
LE M'BOMOU, d'après le tableau de Ch. Castellani 533
BALINÉ, VILLAGE CANNIBALE, cul-de-lampe 534
VILLAGE DE MOUSGOUM SUR LE LOGONE, frontispice 535
PALMERAIE SUR LA LIKOUALA, d'après un dessin de Boudier 538
GAOURANG, SULTAN DU BAGUIRMI 540
LE COLONEL LARGEAU 547
MARCHÉ D'ABÉCHÉ 549
FEMMES ARABES DES BORDS DU TCHAD 553
PAGAYEURS SUR LA SANGHA, cul-de-lampe 555
LE SULTAN DE NGAOMDERÉ (CAMEROUN), RECEVANT M. BRUNEAU DE LABORIE, d'après *l'Illustration*, frontispice 557
FEMME PAHOUINE 560
CAVALIERS FOULBÉ (NORD DU CAMEROUN), croquis original sur nature 561
CASE FOULBÉE, cul-de-lampe 564
POINTE NOIRE. LA ROCHE FÉTICHE ET LE WHARF, frontispice 565
CHARLES DE CHAVANNES 567
INDIGÈNES CHARGEANT UNE BILLE D'OKOUMÉ, d'après un document photographique 570
TRANSPORT DE L'HUILE DE PALME, croquis d'après nature 572
LES ÉTENDARDS DE RABAH, d'après un document de la mission Gentil 575
CASE KIRDI MASSA (TCHAD), cul-de-lampe 576

CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS

Pages.

LA CAMPAGNE GALLA DU PLATEAU DE SALÉ, d'après Maurice Potter, frontispice 577
M. LAGARDE 583
FAC-SIMILÉ DE LA LETTRE ENVOYÉE PAR MÉNÉLIK A M. CHARLES MICHEL POUR LUI FACILITER SON RETOUR, d'après Michel : *Vers Fachoda* 585

Pages.

M. Chefneux..... 587
S. M. Ménélik II..... 588
Guerrier Issa Somali, d'après un dessin de Maurice Potter, peintre de la mission Michel, cul-de-lampe..... 589

CONCLUSION

Pages.

L'Hôpital indigène de Brazzaville, frontispice..... 591
Le médecin colonial en colonne, d'après un croquis de la mission Gentil..... 592
Infirmière indigène, Institut Pasteur de Brazzaville. Croquis sur nature..... 593
La forêt congolaise, cul-de-lampe..... 595
Le tronc géant de Kintampo, d'après un croquis du capitaine Binger..... 596
Savane de Rousiers, frontispice..... 597
Barque indigène, côte de Guinée, d'après un Atlas de 1628, cul-de-lampe..... 603
Coiffure indigène, mission Maistre, cul-de-lampe..... 604
Les rapides du Congo, d'après un document de la mission de Brazza, frontispice..... 605
Femmes du Congo, d'après une gravure du XVII^e siècle, cul-de-lampe..... 611

CARTES ET PLANS

par EDMOND PAILLARD

	Pages.
CARTE PHYSIQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE ET ÉQUATORIALE FRANÇAISES	frontispice
FORT SAINT-JOSEPH EN GALAM, d'après le R. P. Labat	22
CARTE DU COURS DE LA RIVIÈRE DE GAMBIE, d'après le R. P. Labat	30
CARTE DE GORÉE, d'après le R. P. Labat	37
ENTRÉE DE LA RIVIÈRE DE GAMBIE, d'après le R. P. Labat	68
CARTE DU HAUT-SÉNÉGAL	148
COLONIE DU SÉNÉGAL	167
PÉNÉTRATION EN PAYS VOISINS DU SOUDAN	230
GUINÉE FRANÇAISE ET CÔTE D'IVOIRE	263
PLAN DE CONAKRY	266
TERRITOIRES DU BAS-NIGER, DAHOMEY, TOGO, CÔTE D'OR	307
L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE. CHEMINS DE FER	318
PORT DE DAKAR	320
AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE	358
CARTE DU SOUDAN ÉGYPTIEN	514
CARTE DESSINÉE PAR LE COMMANDANT MARCHAND AVANT LE DÉPART DE LA MISSION	518
OCCUPATION DU BASSIN DU TCHAD	544
CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS ET PORT DE DJIBOUTI	580
CARTE DES MISSIONS DE BONCHAMPS, CLOCHETTE, CHARLES MICHEL	584

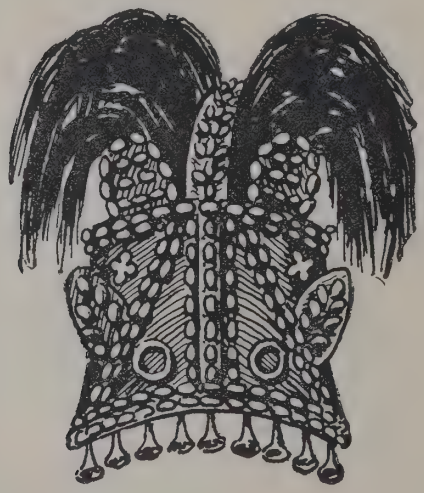

TABLE DES MATIÈRES

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

par MAURICE DELAFOSSE

Pages.

Chapitre premier. — LA PRISE DE CONTACT MARITIME ET LES ENTREPRISES PRIVÉES DES ORIGINES A 1626 1

Aspect général du pays. — Court aperçu historique des temps passés. — Les premières navigations.

Chap. II. — LES COMPAGNIES A PRIVILÈGE (1626-1758) 9

Les premières compagnies privilégiées (1626-1658).

I. — DU CAP BLANC A SIERRA-LEONE. — *La fondation de Saint-Louis. — Les Hollandais chassés d'Arguin. — Du Casse. — Rivalité de Chambonneau et de La Courbe. — Mission de François. — Contestations avec les Anglais en Gambie. — Première administration d'André Brue. — De la nature du commerce. — La guerre avec l'Angleterre; un pacte de neutralité. — André Brue prisonnier du Damel. Son retour en France. — Administration de Le Maître. — La Compagnie Mustellier. — Administration de Richebourg* (1711-1713). *— Retour d'André Brue au Sénégal* (20 *avril* 1714). *— Compagnon et les mines d'or du Bambouk. — La Compagnie des Indes* (1719-1758). *— Retour d'André Brue en France. — Les trois expéditions d'Arguin*, 1721, 1723, 1724. *— Pierre David* (1736-1746). *— Estoupan de la Brue* (1748-1758). *Perte de Saint-Louis.*

II. — A LA CÔTE DE GUINÉE. — *Les voyages de Villault de Bellefond et de du Casse* (1666-1667). *— Le voyage de d'Elbée* (1669). *— La Compagnie de Côte d'Or et de Guinée. — Abandon d'Assinie* (1705). *— Le pacte de neutralité de la Côte des Esclaves. — Ouidah en* 1725. *— Le voyage du chevalier des Marchais. — Les Dahoméens s'emparent du royaume de Juda.*

Pages.

Chap. III. — La lutte avec l'Angleterre et l'intervention directe de l'État (1759-1814)... 49

I. — Au Sénégal. — *Acquisition de Dakar. — Compagnie de la Guyane. — Reprise de Saint-Louis. — Lauzun. — Du commerce des esclaves. — Compagnie de la gomme, puis Nouvelle Compagnie du Sénégal. — Le gouvernement de Boufflers* (1785-1787). — *L'administration de Blanchot* (1789-1802). — *Le commerce libre. — La détresse du Sénégal. — Abolition de l'esclavage. — Défense de la colonie contre les Anglais. — Le gouvernement de Lasserre* (1801). — *Le second gouvernement de Blanchot* (1802-1807).

II. — A la Côte de Guinée. — *Les établissements de Landolphe au golfe de Bénin. — Le comte de Flotte obtient une concession à Lahou* (1787). — *Ouidah en* 1791. — *Destruction de nos établissements de Bénin par les Anglais* (1792).

Chap. IV. — La colonisation d'État et les assises définitives de notre empire ouest-africain (1814-1854)..... 77

I. — Au Sénégal. — *Un nouvel esprit colonial. — Suppression de la traite des nègres. — Le colonel Schmaltz; son départ de France sur la* Méduse. — *Le naufrage de la* Méduse. — *Obstacles à la restitution de Saint-Louis; installation provisoire au cap Bernard (Dakar). — Réinstallation à Saint-Louis* (25 *janvier* 1817). — *La « Société coloniale philanthropique ». — Création de Bakel. — La mission Mollien. — Premiers essais de culture du coton; le poste de Dagana. — Mission d'inspection de Mackau. — Rappel de Schmaltz. — Le gouvernement de Le Coupé* (1820-1821) *et de Roger* (1822-1827). — *René Caillié et son voyage à Tombouctou. — Le gouvernement de Jubelin* (1827-1829). — *Moktar-Diop et l'abandon des coutumes au Cap Vert. — Le gouvernement de Renault de Saint-Germain* (1831-1833), *de Pujol* (1834-1836) *et Malavoix* (1836-1838). — *Une succession de gouverneurs. — Duranton; son voyage au Khasso. — Réorganisation de la colonie; ordonnances des 7 septembre* 1840, 29 *janvier* 1842. — *Le gouvernement de Boüet-Willaumez* (5 *février* 1843-8 *décembre* 1845). — *Nouvelle succession de gouverneurs* (1846-1850). — *Baudin. — Le gouvernement de Protet* (1850-1854). — *Nouveau programme colonial.*

II. — A la Côte de Guinée. — *Voyages de Bouët-Willaumez à la Côte de Guinée. — Les conventions et traités de* 1842. — *Occupation d'Assinie* (1843). — *Fondation du Grand-Bassam. — Rapports avec Guézo, roi du Dahomey.*

Chap. V. — Du Sénégal aux portes du Soudan (1854-1874)..... 125

Le sénatus-consulte du 3 *mai* 1854. — *Faidherbe nommé gouverneur* (16 *décembre* 1854). — *Opérations contre les Trarza. — Pénétration du Khasso. — Établissement à Médine. — Occupation progressive du Ferlo. — El-Hadj Omar. — Le siège de Médine* (*avril-juillet* 1857), *belle conduite de Paul Holle. — La mission Mage et Quintin. — Mort d'El-Hadj Omar. — Les événements du Cayor. — Fondation de Dakar* (1857). — *Opérations en Casamance et en Guinée. — Explorations diverses. — Créations administratives. — Abolition du pacte colonial* (1861). — *Le gouvernement de Pinet-Laprade* (1865-1869). — *Valière* (1869-1876).

Chap. VI. — La grande conquête et la formation de l'Afrique occidentale (1875-1904)... 159

I. — L'histoire intérieure du Sénégal de 1875 a 1904. — *Brière de l'Isle* (1876-1881). — *Les chemins de fer du Sénégal. — Annexion du Fouta. — Le père Canard* (1881-1882). — *Annexion du Cayor : Lat Dior et Samba Laobé. — La guerre contre Mamadou-Lamine. — Événements du Diolof, du Baol et du Fouta : nouvelles annexions.*

II. — La marche au Niger, la lutte contre Ahmadou et l'organisation du Soudan français (1878-1904). — *Annexion du Logo. — Voyage de Soleillet à Ségou. — Création de Bafoulabé — Mission de Gallieni à Ségou* (1879-1881). — *La région du Haut-Sénégal érigée en administration autonome. Borgnis-Desbordes commandant supérieur du Haut-Fleuve. — Le traité de Nango* (1881). — *Campagne de* 1882-1883. — *Prise de possession de Bamako. — La campagne de* 1883-1884. — *Le commandant Boylève. — Arrêt*

Psges.

des opérations. — La campagne de 1884-1885. *— Le commandant Combes. — Une canonnière démontable sur le Niger. — Gallieni commandant supérieur du Haut-Fleuve* (1886-1888). *— Le traité de Gouri. — Le lieutenant de vaisseau Caron à Kabara. — Explorations diverses : Binger. — Le colonel puis général Archinard* (1888-1893). *— Soumission d'Aguibou. — Création du poste de Kouroussa. — Une nouvelle politique : le commandant supérieur du Haut-Fleuve devient commandant supérieur du « Soudan français ». — La lutte contre Ahmadou. — Prise de Nioro. — Bodian Kouloubali roi de Ségou. — Mademba, fama de Sansanding. — Fin du règne d'Ahmadou (mai* 1893). *— Le gouvernement civil substitué à l'autorité militaire : Grodet gouverneur* (21 *novembre* 1893). *— Le général de Trentinian* (1895-1899). *— Modifications dans le gouvernement des pays entre le haut Sénégal et le moyen Niger : W. Ponty gouverneur* (1899). *— Le Massina soumis à l'administration directe.*

III. — La lutte contre Samori (1881-1898). *— Les origines de Samori. — Les premières hostilités* (1881). *— Les opérations de* 1883 *: affaires de l'Oyako. — Le colonel Combes. — L'affaire de Niagassola* (1885). *— Le colonel Frey* (1885-1886) ; *le traité de Kenieba-Koura. — La guerre de Samori contre Tieba : échec devant Sikasso. — Convention de Niako* (1889). *— Reprise des hostilités. — Occupation de Bissandougou* (1891). *— Le colonel Humbert : les opérations de* 1891-1892. *— Occupation de Toukoro et de Sanankoro. — Le colonel Combes reprend les opérations contre Samori (fin* 1892). *— Samori ravage le pays entre Siguiri et Sikasso. — Les opérations du colonel Bonnier* (1893). *— Samori rejeté au nord de la Côte d'Ivoire* (1893). *— La méprise et la mort du capitaine Maritz. — Le capitaine Marchand à Kong. — La mission du colonel Monteil. — Retraite de la colonne Monteil : Caudrelier prend le commandement de l'expédition. — Prise et destruction de Kong par Samori* (1895). *— Samori fait des propositions de paix : négociations infructueuses du capitaine Braulot. — Nouvelles négociations avec Samori; massacre de la colonne Braulot. — Reprise des hostilités : Samori, rejeté vers l'Ouest, se concentre sur le Bandama. — La prise de Sikasso* (1er *mai* 1898). *— Capture de Samori* (29 *septembre* 1898). *— Mort de Samori* (2 *juin* 1900).

Chap. VII. — La pénétration des pays voisins du Soudan et la formation des colonies de la côte 231

I. — L'occupation de Tombouctou et la lutte contre les Touareg (1893-1904). *— Massacre des colonnes Aube et Bonnier. — Le commandant Joffre rétablit la situation* (1894). *— L'œuvre du colonel de Trentinian* (1895-1899). *— Fondation du poste de Gao (janvier* 1899). *— Formation de corps méharistes. — Firhoun, chef des Oulmidden. — La jonction avec l'Algérie.*

II. — La conquête de la Haute Volta et des pays entre Niger et Tchad (1887-1904). *— Exploration du lieutenant Binger* (1887-1889). *— La convention franco-anglaise du 5 août* 1890. *— La mission Monteil. — Nouvelles explorations* (1892-1896). *— La mission Hourst. — Notre protectorat sur le Mossi et le Gourounsi* (1896). *— Fin de l'occupation de la boucle du Niger* (1897). *— La marche vers le Tchad* (1897-1898). *— Belle conduite du caporal Koubi Keïta. — La convention franco-anglaise du 14 juin* 1898. *— La « Mission de l'Afrique centrale » et l'affaire Voulet-Chanoine. — Fondation du poste de Zinder* (1899). *— La réunion des missions de l'Afrique centrale au lac Tchad. — L'œuvre du colonel Péroz. — La mission de délimitation Moll-Tilho* (1903) *et la convention de* 1904.

III. — La Mauritanie (1875-1904). *— Les premières reconnaissances : Soleillet-Coppolani. — Occupation du pays des Trarza et des Brakna. — Assassinat de Coppolani* (12 *mai* 1905).

IV. — La formation de la colonie de la Guinée française (1875-1904). *— Nos premiers établissements des rivières du Sud. — Olivier de Sanderval. — Organisation des rivières du Sud. — Contestations allemandes : convention du 24 décembre* 1885. *— Occupation de Conakry* (1887). *— Les missions Plat et Audéoud* (1887). *— Le docteur Ballay. — Le décret du* 1er *août* 1889. *— Constitution du gouvernement de la Guinée française* (1893). *— Occupation du Fouta Diallon* (1896). *— Acquisition des îles de Los* (1904).

Pages.

V. — La formation de la colonie de la Côte d'Ivoire (1875-1904). — *Treich-Laplène, son œuvre* (1883-1890). — *Treich-Laplène et Binger.* — *Missions dans la région côtière* (1890-1892). — *Délimitation avec le Libéria* (1892). — *Constitution du gouvernement de la Côte d'Ivoire* (10 *mars* 1893). — *La révolte d'Assikasso.* — *Révolte dans la région du Toumodi.* — *Création de Bingerville* (1900). — *Jonction entre les districts de la côte et la région soudanaise.*

VI. — La formation de la colonie du Dahomey (1875-1904) et les difficultés dans le Bas-Niger (1875-1904). — *Cession de Cotonou* (1878). — *Protectorat de Porto-Novo* (1883). — *Le roi Toffa.* — *Le roi Gléglé.* — *Victor Ballot résident au golfe de Bénin.* — *Les premières hostilités.* — *Les événements d'Ouidah.* — *Négociations avec Béhanzin.* — *Le Père Dorgère.* — *Le traité du* 3 *octobre* 1890. — *Les Dahoméens rouvrent les hostilités.* — *Affaire de la « Topaze ».* — *Le colonel Dodds commandant l'expédition.* — *Prise d'Abomey.* — *Déchéance de Béhanzin.* — *La guerre continue.* — *Propositions de paix de Béhanzin.* — *Agoliagbo reconnu roi du Dahomey* (1894). — *Soumission de Béhanzin* (25 *janvier* 1894). — *La pénétration intérieure : la course au Niger.* — *Attribution des territoires contestés entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne.* — *Annexion du Dahomey* (1900). — *Les rivalités franco-anglaises pour la possession du Bas-Niger.* — *La compagnie française de l'Afrique occidentale : Semellé, Mattéï.* — *La Royal Niger C°.* — *La mission Mizon.* — *La convention du* 14 *juin* 1898.

VII. — Le gouvernement général de l'Afrique occidentale. — *Les préliminaires de la constitution du gouvernement général* (1896-1904). — *Le décret du* 18 *octobre* 1904.

Chap. VIII. — L'Afrique occidentale française de 1904 a 1930..... 319

I. — Les événements politiques et militaires. — *Le Sénégal.* — *La Mauritanie.* — *Le Soudan.* — *La jonction algéro-soudanaise.* — *Le Soudan sous Clozel.* — *Les formations méharistes.* — *L'affaire d'Achourat.* — *L'Aménokal Firhoun.* — *Le siège d'Agadès.* — *La Guinée.* — *La Côte d'Ivoire.* — *Le Dahomey.*

II. — L'administration et les faits économiques. — *M. Roume.* — *M. Ponty.* — *M. Clozel.* — *M. Van Vollenhoven.* — *M. Angoulvant.* — *M. Merlin.* — *M. Carde.*

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

par Auguste TERRIER

Chapitre premier. — L'établissement de la France au Gabon..... 359

Les anciens obstacles à la pénétration du Congo.

I. — L'ancienne « troque » sur la côte du Gabon. — *Les premiers découvreurs : les Portugais.* — *Les premiers trafiquants français.* — *La « troque ».*

II. — La traite maritime des esclaves. — *Ce que le « commerce licite » coûta d'hommes à l'Afrique.* — *Les indigènes eux-mêmes entretiennent la traite.*

III. — L'établissement français au Gabon. — *Du droit de visite et ses conséquences : le besoin d'une base navale.* — *Les premiers missionnaires.* — *L'aventure de J.-B. Douville.* — *Bouët-Willaumez au Gabon. Traité avec le roi Denis.* — *Traité avec le roi Louis.* — *Fondation de Libreville.* — *Occupation progressive de la côte.*

IV. — Les premières explorations dans l'intérieur. — *Par le Como.* — *Par le Mouni.* — *Par l'Ogooué. Les reconnaissances de du Chaillu.* — *Le voyage du lieutenant de vaisseau Aymes* (1867). — *Le voyage de Marche et Compiègne.* — *Explorations étrangères.*

Pages.

Chap. II. — L'établissement de la France au Congo et les trois missions de Brazza (1875-1890)..... 383

I. — Le secret de l'Ogooué. — *Brazza.* — *Brazza propose d'aller reconnaître l'Ogooué.* — *Arrivée à Lambaréné. Séjour au pays des Osyébas et des Adoumas.* — *Au confluent de la Lébagni et de la M'Passa. La marche vers l'Alima.* — *L'Alima.* — *Chez les Batékés.* — *La retraite.*

II. — L'établissement au Congo et la route d'accès du Niari-Kouilou. — *Stanley.* — *Le Congo et ses affluents.* — *Léopold II et ses conceptions coloniales.* — *Le congrès de Bruxelles* (1876). — *L'Association internationale africaine.* — *Stanley au service de l'Association. Le Comité d'études du Haut-Congo.* — *Brazza retourne au Congo* (*décembre* 1879). — *Fondation de Franceville.* — *Dans la Léfini. Arrivée chez Makoko. Traité avec ce prince.* — *Arrivée à N'tamo (Brazzaville).* — *Retour à la côte par la région du Niari-Kouilou.* — *Rencontre avec Stanley.* — *Brazza retourne à Franceville.* — *Son retour en France.* — *Le sergent Malamine et Stanley. Stanley fonde Léopoldville.* — *Rapports entre Stanley et de Brazza.* — *Popularité de Brazza.*

III. — La mission de l'Ouest africain. — *La troisième mission de Brazza* (1883); *occupation de Loango et Pointe-Noire.* — *Les territoires contestés du Congo et du Niari Kouilou.* — *L'œuvre accomplie. Les collaborateurs de Brazza*

IV. — L'acte de Berlin et le partage du bassin du Congo. — *Caractère extra-juridique des acquisitions congolaises.* — *Les réclamations du Portugal. Son accord du 26 février* 1884 *avec l'Angleterre.* — *Les protestations de la France. L'Allemagne dans la question congolaise.* — *Reconnaissance comme État de l'Association internationale du Congo.* — *Conférence de Berlin, 15 novembre* 1884-26 *février* 1885. — *Constitution de l'État indépendant du Congo.* — *Le droit de préférence de la France.* — *Règlements de frontières entre l'Association internationale et le Portugal* (14 *février* 1885) *et la France* (5 *février* 1885). — *Entre la France et le Portugal* (17 *mai* 1885) *et l'Allemagne* (24 *décembre* 1885). — *La constitution de l'Oubangui. L'accord franco-belge du 29 avril* 1887. — *La conférence de Bruxelles* (*juillet* 1890).

V. — Le Congo français en 1890. — *Constitution du « Congo français »* (30 *avril* 1891). — *Formation administrative. Commerce. Budget.* — *Quelques explorateurs : Lastours, Rouvier, Crampel, Alfred Fourneau.*

Chap. III. — Le mouvement africain de 1889-1891 et le Congo français..... 435

L'élan colonial. — *Le Comité de l'Afrique française.* — *Les trois voies d'expansion nouvelle du Congo.*

Chap. IV. — La marche au Nord et la conquête du lac Tchad (1890-1900)..... 441

Les missions de 1890. — *Le lac Tchad et le Chari.* — *Le plan Crampel.*

I. — Les missions Paul Crampel, Jean Dybowski et Casimir Maistre. — *La Mission Paul Crampel.* — *Dans le bassin du Chari.* — *Les empires noirs du Tchad.* — *Le sultan d'El Kouti.* — *Rabah : ses origines.* — *Rabah au centre de l'Afrique.* — *La mort de Crampel et le drame d'El Kouti* (*avril* 1891). — *La mission Dybowski.* — *La mission Maistre.*

II. — La première mission Gentil — *Le Baguirmi. Le sultan Gaourang.* — *Gentil au Tchad.* — *Le traité avec Mohammed es Senoussi* (1898).

III. — Le massacre de la mission Bretonnet. — *Rabah envahit le Baguirmi.* — *Bretonnet.* — *Ferdinand de Behagle.* — *Bretonnet rejoint Gaourang.* — *Le désastre de Togbao* (17 *juillet* 1899).

Pages.

IV. — La seconde mission Gentil et la défaite de Rabah. — *La mission se concentre à Fort-Archambault (27 octobre 1899). — Attaque de Kouno (28 octobre). — Gentil prépare la marche en avant. — Jonction avec les missions Joalland-Meynier et Foureau-Lamy. — La bataille de Koussèri et la mort de Rabah (22 avril). — A la poursuite de Fadel-Allah. — Dislocation de la colonne. — Création du territoire militaire du Tchad.*

Chap. V. — La marche au Nord-Ouest a la conquête de la Sangha..... 481

La Sangha. — La pénétration allemande. — La pénétration française. La mission Alfred Fourneau. — Brazza dans la Haute-Sangha. — La mission Mizon dans l'Adamaoua. — Entente de Brazza avec les lamidos de l'Adamaoua. — Passage de la mission Maistre dans l'Adamaoua. — La mission Clozel. — La mission Ponel. — Les prétentions allemandes. La convention anglo-allemande du 14 août 1893. — Protestations françaises. L'accord franco-allemand du 4 février 1894. — Les résultats de la mission Clozel. Fondation de Carnot (1894). — La mission Fourneau-Fondère.

Chap. VI. — La marche vers le Nord-Est et la question du Haut-Nil..... 499

I. — L'Angleterre dans le Haut-Nil. — *La question du Soudan égyptien.*

II. — Tentatives vers le Nil de l'État indépendant du Congo. — *Les ambitions croissantes de l'État indépendant. — Les premiers établissements français sur l'Oubangui. — Victor Liotard. — Les visées de la France vers le Haut-Nil. — Monteil commandant supérieur du Haut-Oubangui. — L'Angleterre introduit l'État indépendant dans le bassin du Nil : convention du 12 mai 1894. — La réaction française. — L'accord franco-belge du 14 août 1894.*

III. — La mission Marchand et l'incident de Fachoda. — *Le projet d'accord de 1894. — La déclaration d'Édouard Grey. — Le capitaine Marchand propose d'aller à Fachoda (17 juin 1895). — L'Angleterre affirme sa volonté de reconquérir le Soudan égyptien. — Les instructions données à la mission. — Arrivée à Fachoda (10 juillet 1898). — La reconquête par les Anglais du Soudan égyptien : la victoire d'Omdurmam. — Marchand et Kitchener. — Les négociations franco-anglaises. — La convention du 21 mars 1899. — L'évacuation du Bahr-el-Ghazal.*

Chap. VII. — La pacification et la délimitation de l'Afrique équatoriale française (1900-1930)..... 535

I. — La situation politique et la délimitation du « Vieux Congo » — *La délimitation du Mouni. — La sécurité intérieure progressivement établie.*

II. — La frontière mouvante du Cameroun allemand. — *Les conflits des frontières. — Le traité du 4 novembre 1911.*

III. — La pénétration du Haut-Oubangui.

IV. — La pacification et l'occupation du bassin du Tchad. — *La fin des Rabbistes. La tranquillité au Baguirmi. — Les Sénoussistes. — Le Ouadaï. — La destruction des Sénoussistes. — L'affaire de Bir Alali. — Première ococupation d'Aïn Galakka dans le Borkou (1907). — L'occupation définitive du Borkou (1913-1914). — Le colonel Largeau. — La fin du Sénoussisme. — L'occupation du Ouadaï. Le prétendant Acyl. — Prise d'Abéché (2 juin 1909). — Expédition dans le Dar-Massalit. Le massacre de l'Ouadi Kadja. — La marche en avant du colonel Moll. — Le désastre de Doroté (9 novembre 1910). — La révolte contre Acyl. Fin de l'empire du Ouadaï. — Convention franco-anglaise du 8 septembre 1919. — La fin du sultan d'El Kouti.*

Pages.

Chap. VIII. — L'ÉTABLISSEMENT DU MANDAT FRANÇAIS SUR LE CAMEROUN..... 557

Les Allemands prennent possession du Cameroun (14 *juillet* 1883). — *Les explorateurs et gouverneurs allemands.* — *La conquête franco-anglaise* (1914-1916). — *La coordination des efforts.* — *Le partage du Cameroun.*

Chap. IX. — LA FORMATION ADMINISTRATIVE ET L'ESSOR ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE..... 565

Formation administrative de l'A. E. F. — *La dernière mission de De Brazza* (1905). — *L'œuvre des explorateurs.* — *La misère économique de l'A. E. F.* — *Du régime concessionnaire.* — *Les emprunts. Le chemin de fer. Le port de Pointe-Noire.* — *Des horizons nouveaux.*

LA CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS

par A. MARTINEAU

Ancien gouverneur de la Côte des Somalis

Aspect général du pays. — *Les habitants.* — *Les premières tentatives d'occupation.* — *Russel, Lambert, Rivoyre, Soleillet.* — *M. Lagarde et l'occupation effective.* — *La convention de janvier* 1897 *et la mission Bonchamps Charles Michel.* — *Le chemin de fer franco-éthiopien*..... 577

CONCLUSION. — *L'œuvre médicale de la France dans les colonies africaines*..... 591

TABLE DES ILLUSTRATIONS..... 597

CARTES ET PLANS..... 604

TABLE DES MATIÈRES..... 605

PARIS
TYPOGRAPHIE PLON
8, rue Garancière
1931

EN SOUSCRIPTION :

L'OUVRAGE EST ENTIÈREMENT PUBLIÉ

GABRIEL HANOTAUX

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HISTOIRE

DE LA

NATION FRANÇAISE

DES ORIGINES PRÉHISTORIQUES JUSQU'A NOS JOURS (1926)

15 VOLUMES IN-4° (20×24) DE 550 A 650 PAGES
ILLUSTRÉS DANS LE TEXTE PAR LES MEILLEURS ARTISTES
190 hors-texte en couleurs

PRIX BROCHÉ : **900** fr. — RELIÉ CUIR : **1 950** fr. — RELIÉ AMATEUR : **2 650** fr.

INTRODUCTION GÉNÉRALE, par M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. Illustrations de A. LEPÈRE, Maurice DENIS et J. PATISSOU.....

GÉOGRAPHIE HUMAINE DE LA FRANCE. Premier volume : le Cadre permanent et le Facteur humain, par M. Jean BRUNHES, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. Illnstrations de A. LEPÈRE (25e mille)... } 1 vol.

GÉOGRAPHIE HUMAINE DE LA FRANCE. Deuxième volume : Géographie politique et géographie du travail, par MM. Jean BRUHNES et Pierre DEFFONTAINES. Illustrations de A. LEPÈRE, M. MÉHEUT, G. WYBO, R. BRODERS (25e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE POLITIQUE. Première partie : des Origines à 1515, par M. Pierre IMBART DE LA TOUR, membre de l'Institut. Illustrations de J. PATISSOU, Simon BUSSY, Mossa, etc. (25e mille). 1 vol.

HISTOIRE POLITIQUE. Deuxième partie : de 1515 à 1800, par M. Louis MADELIN, de l'Académie française. Illustrations de M. LOBRE et G.-L. JAULMES (20e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE POLITIQUE. Troisième partie : de 1804 à 1926, par M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. Illustrations de G. JEANNIOT, Simon BUSSY, Mme C. HANOTAUX, Gabriel HANOTAUX fils et D. BURNAND (20e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE RELIGIEUSE, par M. Georges GOYAU, de l'Académie française. Illustrations de Maurice DENIS (30e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE MILITAIRE ET NAVALE. Première partie : des Origines aux Croisades, par le général COLIN ; des Croisades à la Révolution, par le colonel Frédéric REBOUL. Illustrations de Mme C. HANOTAUX et G. HANOTAUX fils (20e mille). 1 vol.

HISTOIRE MILITAIRE ET NAVALE. Deuxième partie : de la Constituante au Directoire, par le général MANGIN ; du Directoire à la guerre de 1914-1918, par le maréchal FRANCHET D'ESPEREY ; la Guerre de 1914-1918, par M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. Illustrations de Mme C. HANOTAUX et Gabriel HANOTAUX fils (20e mille).... 1 vol.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE, par M. René PINON, professeur à l'École des Sciences politiques. Illustrations de Mme C. HANOTAUX et M. Gabriel HANOTAUX fils (20e mille)..... 1 vol.

(Ouvrage couronné par l'Académie française. Grand Prix Gobert 1929.)

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIERE, par M. Germain MARTIN, membre de l'Institut. Illustrations de G. RIPART et J. LAURAS (20e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE DES ARTS, par M. Louis GILLET. Illustrations de René PIOT (25e mille)..... 1 vol.

(Ouvrage couronné par l'Académie franç., Grand Prix Gobert 1923.)

HISTOIRE DES LETTRES. Première partie : *la Littérature française en langue latine*, par M. François PICAVET, directeur à l'École pratique des Hautes-Études ; *les Chansons de geste*, par M. Joseph BÉDIER, de l'Académie française ; *la Littérature de langue française :* des Origines à Ronsard, par M. Alfred JEANROY, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. Illustrations de G. RIPART, René PIOT, etc. (25e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE DES LETTRES. Deuxième partie : de Ronsard à nos jours, par M. Fortunat STROWSKI, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. Illustrations de G. RIPART et Marcel VICAIRE (25e mille).... 1 vol.

HISTOIRE DES SCIENCES. Introduction générale, par M. E. PICARD, de l'Académie française et de l'Académie des Sciences ; Première partie : *Histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la mécanique*, par M. H. ANDOYER, de l'Académie des Sciences ; *Histoire de la physique*, par M. Charles FABRY, de l'Académie des Sciences, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris ; *Histoire de la chimie*, par M. Albert COLSON, professeur de chimie à l'École Polytechnique. Illustrations de B. MESTCHERSKY (20e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE DES SCIENCES. Deuxième partie : *Histoire des Sciences biologiques*, par M. Maurice CAULLERY, de l'Académie des Sciences, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris ; *Histoire de la philosophie française et de la philosophie des sciences*, par M. René LOTE, maître de conférences à l'Université de Grenoble. Illustrations de Ch. SANLAVILLE et Robert FÉAU (20e mille)..... 1 vol.

FACILITÉS DE PAIEMENT

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 041201895